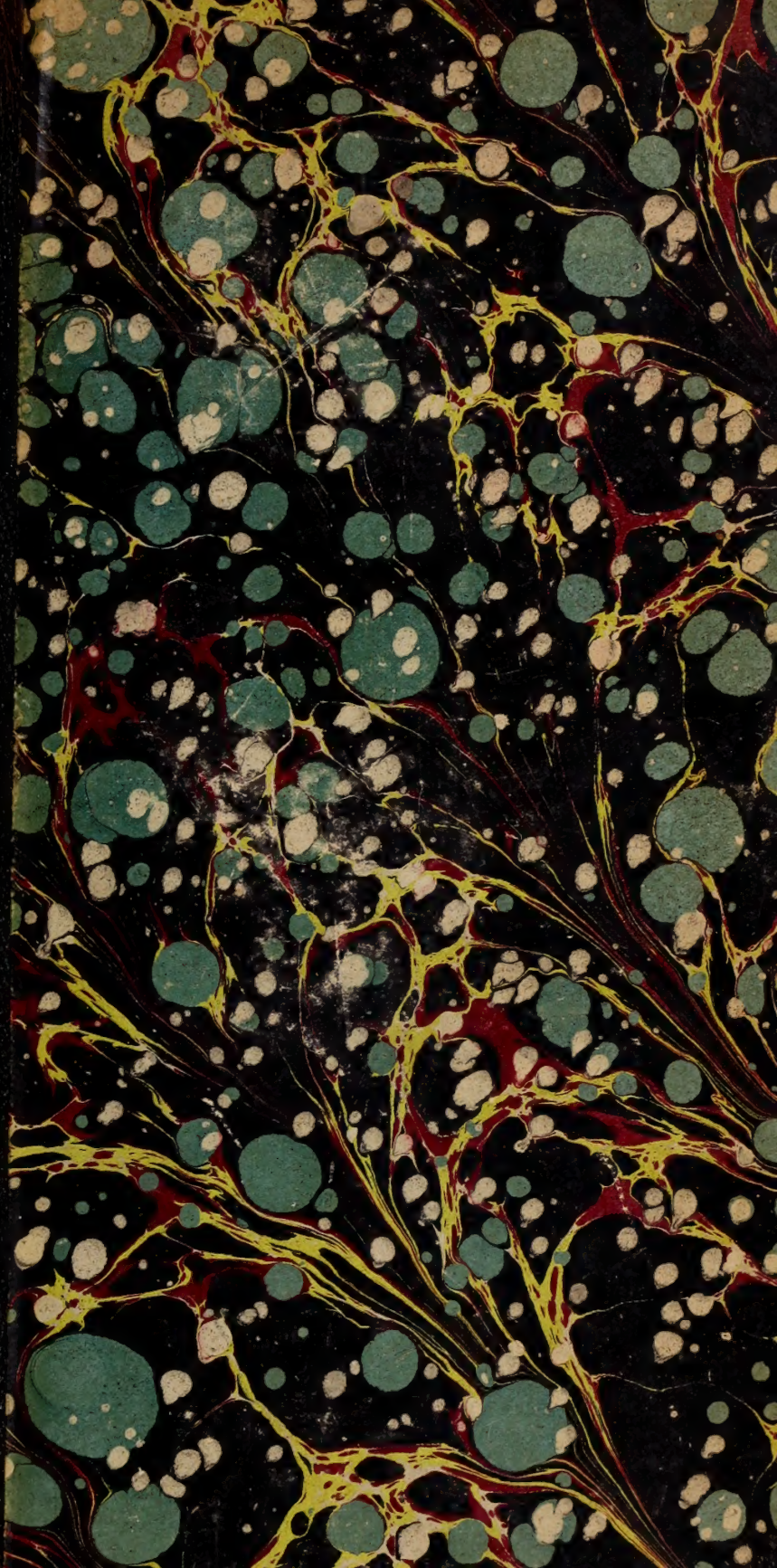

10.25.10.

Library of the Theological Seminary

PRINCETON, N. J.

BX 9454 .P37 1896
P ed ezert, J. b. 1814.
Eglises r eform ees de
France

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/eglisesreformees00pede

CINQUANTE ANS

DE

SOUVENIRS RELIGIEUX ET ECCLÉSIASTIQUES

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

De la liberté illimitée de l'enseignement dans l'Eglise. — Lettre à M. Athanase Coquerel. In 8°, 1853. . . . . 0 75

Qui trouble les Eglises réformées de France? — In-8°, 1861. . . . . 0 60

De l'unique moyen de prévenir la dissolution de nos Eglises. — In-8°, 1863 . . . . . 0 50

Un projet de dissolution de l'Eglise réformée de Paris. — In-8°, 1869. 0 50

Lettres sur le Synode. — In-8°, 1872. . . . . 1 fr.

M. Guizot. — In-12, 1874. . . . . 0 75

Adolphe Monod. — Etude d'éloquence religieuse. In-8°, 1883 . . . 1 50

Souvenirs et Etudes. — In-8°, 1888. . . . . 7 fr.

De l'origine de nos Eglises indépendantes. — In-12, 1889 . . . . . 0 10

Le Témoignage des Pères. — Gr. in-8°, 1892. . . . . 10 »

ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE

LIBRARY OF PR
OCT 25 1
THEOLOGICAL SE

CINQUANTE ANS

DE

SOUVENIRS RELIGIEUX

ET ECCLÉSIASTIQUES

1830-1880

PAR

J. PÉDÉZERT

PROFESSEUR HONORAIRE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE
DE MONTAUBAN.

PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
SOCIÉTÉ ANONYME
33, RUE DE SEINE, 33

1896

Tous droits réservés.

AVANT-PROPOS

Je reviens sur le passé, mais ce n'est pas pour achever ce que j'aurais commencé. Je n'achève pas; je recommence. Les Souvenirs actuels ne ressemblent pas aux précédents. Ceux-ci étaient des Etudes ou des essais d'Etudes; ceux-là sont de simples récits qui suivent le cours des choses ou plutôt celui des années, sans aucun souci de l'ordre, avec le seul souci de la vérité et de l'exactitude. Mon seul dessein est de montrer le passé tel que je l'ai vu, et de le faire revivre tel que je l'ai vécu. Il est digne d'être connu à la fois par le mal et par le bien qui s'y sont produits.

J'écris, non pas exclusivement, mais principalement pour les pasteurs. De là, des détails qui n'ont guère d'intérêt que pour eux.

J'ai beaucoup cité, d'abord, les *Archives du Christianisme*, ensuite, l'*Espérance*. Je leur ai demandé les dates précises et les paroles textuelles; le reste était dans ma mémoire.

Aucune affectation n'est bonne: celle du silence non plus. Il n'était pas naturel que, donnant la parole à tout le monde, je me l'ôtasse à moi-même. Mais ce que j'ai dit de moi, un autre aurait pu le dire. Je suis l'auteur et non pas l'objet des citations.

Je n'ai pas tout vu; je n'ai pas été, je ne pouvais pas être présent partout. Mais je crois être un témoin sûr encore, quand je ne suis pas un témoin oculaire. Des erreurs ont

pu m'échapper, mais j'ose penser qu'elles ne sont ni bien nombreuses, ni surtout bien importantes.

On trouvera, dans ces récits, beaucoup de souvenirs de mort, trop probablement; je les ai recueillis pour satisfaire tout ensemble mon cœur et ma conscience; mon cœur, désireux de donner un dernier témoignage d'affection aux amis; ma conscience, non moins désireuse d'offrir un dernier témoignage de respect aux adversaires.

Je n'écris pas en homme indécis ou indifférent. Je ne l'ai jamais été; je regretterais de l'être devenu. J'ai été, et suis resté l'homme d'un parti. J'ai vécu dans des jours bien différents des jours actuels. Heureux ou fâcheux, le contraste est frappant. Nous sommes plus calmes, mais moins forts, et plus justes aussi, mais moins grands. Peut-être, l'amour de la paix pourrait-il s'appeler aussi l'amour de la tranquillité. Peut-être encore, les caractères se sont-ils abaissés avec les convictions. Mais je n'ai pas à juger les deux époques et les deux générations d'hommes; je n'ai qu'à faire connaître les temps antérieurs. Ce furent des temps de luttes ardentes et incessantes; on ne le verra que trop. J'ai assisté à ces luttes; j'y ai pris part avec de grands et chers amis. Je ne m'en repens pas, je m'en félicite, mais avec humilité et regrets. Je ne puis pas m'accuser de ce dont je ne me sens pas coupable. J'ai combattu, je n'ai pas haï. Si la haine était une vertu, je serais incapable de la pratiquer. Mais nous étions tous pareils, nous dépassions les bornes dans les pensées et dans les paroles. L'un des deux partis, quand il s'agissait de modération et de justice, n'avait pas le droit de jeter la pierre à l'autre. Je dirais volontiers des partis, ce que j'ai dit ailleurs des individus (1): « l indulgence est le devoir et doit être le besoin de tous; car il n'en est aucun à qui elle ne soit due, et il n'en est aucun non plus à qui elle ne soit nécessaire. »

(1) *Souvenirs et Etudes.* Avant-propos.

Le temps est un grand pacificateur. Il éteint les passions injustes et même les indignations légitimes. Il laisse les convictions, mais il emporte tout le reste. J'ai bien plus à me défendre, aujourd'hui, des faiblesses que des sévérités envers les anciens adversaires. La mort les a rendus sacrés à mes yeux. A eux aussi, je voudrais pouvoir dire dans le monde où l'on ne discute plus : Voilà comment j'ai parlé de vous, quand vous n'étiez plus là pour m'entendre.

J'ai commencé ce travail bien tard. Plus tôt, il aurait été moins imparfait, mais le travail officiel durait encore. Les hommes ont sonné pour moi l'heure de la retraite, qui a été la bienvenue ; j'attends que Dieu sonne l'autre, celle du départ. Je lui rends grâces d'avoir mis un intervalle entre les deux. J'en ai profité pour recueillir ces *Souvenirs*. J'accomplis ainsi mon dessein de servir l'Église jusqu'aux dernières heures.

Et maintenant, il ne me reste qu'à répéter les paroles de l'humilité chrétienne, qui montent, chaque jour, de mon cœur à mes lèvres : ὁ θεὸς, ἱλάσθητι μοι τῷ ἁμαρτωλῷ. Πιστεύω Κύριε, βοήθει μου τῇ ἀπιστίᾳ.

Montauban, 14 janvier 1895.

J. Pédézert.

P.-S. — On trouvera, à la fin du volume, comme appendices, les deux projets d'Organisation ecclésiastique adoptés : le premier, par l'Assemblée générale de 1848 ; le second, par le Synode officiel de 1872. Je n'ai omis, je l'espère, aucun renseignement important.

CINQUANTE ANS

DE

SOUVENIRS RELIGIEUX ET ECCLÉSIASTIQUES

PREMIÈRE DÉCADE — 1830-1840

LES PERSONNES, LES CARACTÈRES ET LES ŒUVRES DU RÉVEIL

Les beaux jours de 1830

J'ai parlé ailleurs des beaux jours de 1830 (1), jours d'enthousiasme général et généreux. C'est peut-être le moment du siècle où les Français ont été les meilleurs, dans tous les cas, les plus heureux, avec le plus de raisons de l'être, semblait-il. Ils n'avaient que des pensées de justice et de progrès ; ils ne rêvaient que la paix au dedans et au dehors. Les souvenirs restaient, mais ils n'inspiraient ni les craintes ni les ambitions. On ne verrait plus ni un Robespierre, ni un Napoléon. La vie de la nation serait à la fois active et tranquille. Il y avait bien une vieille France qui murmurait dans le sein de la nouvelle. La noblesse émigrait de nouveau, mais, cette fois, à l'intérieur. On le regrettait sans s'en inquiéter. Le peuple parisien était content, lui qui a tant de peine à l'être et qui, lorsqu'il l'est, l'est pour si peu de temps. Il chantait l'hymne qu'il avait inspiré (2). Ceux qui ont vu ce temps et qui s'y sont reportés ont éprouvé encore, ont-ils dit, des impressions d'enthousiasme et de jeunesse.

(1) *Etudes et Souvenirs.* Notice sur M. Grand-Pierre.

(2) Je l'entendais encore le dimanche au soir, au retour des barrières.

La religion aussi eut des illusions et des rêves. Il lui sembla qu'elle allait avoir des beaux jours, comme la patrie. Ses espérances accrurent ses efforts, au moins dans nos Eglises. L'esprit missionnaire se réveilla. De beaux progrès s'accomplirent. Les débuts de ce que nous appelons le Réveil, et qu'il faudrait appeler d'un autre nom pour être mieux compris de nos compatriotes, datent de ce temps-là.

Le Réveil, le plus beau souvenir du siècle pour nous, je l'ai vu de près, dans les personnes et dans les œuvres ; je vais essayer de le montrer tel qu'il m'est apparu.

LES HOMMES

Marron

Les personnes d'abord, et les pasteurs les premiers.

M. Marron venait de mourir quand j'arrivai à Paris (1). Il avait eu le grand honneur d'y rétablir notre culte dans des jours difficiles. Il eut une heure de défaillance, et cette heure pèse sur sa mémoire (2). On l'oublia au moment de sa mort. On ne se souvint que de ses longs services. On le loua « de prêcher le dimanche, selon sa conscience, tout en prêchant le décadi, selon la loi des hommes d'alors. » Les funérailles, réglées et payées par le Consistoire, furent imposantes. On parla beaucoup, dans le temple de l'Oratoire, mais on y pria peu ou point. La louange du pasteur mort remplit la cérémonie.

Jean Monod

Après la mort d'un collègue de quatre-vingt-quatre ans, M. Jean Monod devint le premier pasteur de l'Eglise réformée de Paris.

(1) Septembre 1832.

(2) D'autres en ont donné le détail. Rien ne m'oblige à le reproduire. Voir, entre autres, le livre de M. Maury, page 22.

C'est lui surtout qui était l'objet d'un profond respect. Sa personne et sa vie étaient bien propres à l'inspirer. On ne pouvait se représenter un plus digne caractère, ni un plus digne ministère. L'ancien pasteur de Copenhague n'était pas un homme du Réveil, mais tous les hommes du Réveil le vénéraient. J'allais l'entendre à l'Oratoire. Je le vois encore dans sa chaire avec ses lunettes d'or, le sermon ouvert sous ses yeux. Je me souviens qu'il développa un jour cette pensée, que nous devons plaindre plutôt que haïr nos ennemis, parce que c'est à eux surtout qu'ils font du mal. Sa prédication, grave et calme comme lui-même, était plus propre à fortifier la vertu qu'à nourrir la piété proprement dite. A côté du père avaient grandi ces fils dont le père était tout ensemble fier et inquiet. Il cherchait à calmer les pieuses ardeurs de ceux qui auraient voulu augmenter les siennes. Ils se disaient des hommes nouveaux, et il était resté le même. Grandes et manifestes étaient les divergences, mais elles n'altérèrent jamais, ni la tendresse d'un côté, ni la vénération de l'autre. Ce patriarche aux douze enfants a laissé une postérité, qui s'est accrue dans l'Eglise et dans le monde, et qui est aujourd'hui une race plutôt qu'une famille.

Sa mort, survenue au mois d'avril 1836, au moment des assemblées générales, produisit une impression profonde. La tristesse fut générale comme l'étaient l'estime et la reconnaissance. Jean Monod fut accompagné à sa dernière demeure par plus de trois mille personnes. Ce furent les plus belles funérailles du siècle, dit-on (1).

Juillerat

Le second pasteur de l'Eglise était M. Juillerat : homme de grande foi et aussi de grand courage ; on le vit bien à Nîmes, lorsque l'émeute grondant à la porte du temple et menaçant de la

(1) J'en suis à la cinquième génération des Monod.

briser, ou plutôt l'ayant brisée, « il poursuivit ses prières d'un front serein, d'une voix calme, au milieu des cris de mort d'une populace effrénée, et se fit respecter des furieux qui ne respectaient plus la majesté du sanctuaire... Ce courage est à la fois plus rare et plus grand que celui du soldat sur le champ de bataille. » (1) L'homme qui savait ainsi braver les périls répugnait aux luttes, sans s'y dérober. Il descendit dans l'arène, quand il le fallut; mais sa nature le portait à y descendre le plus tard et à en sortir le plus tôt possible. Il était un homme de paix, de goûts sérieux et simples. Il préférait le silence au bruit, et les joies du foyer à celles de la société. Il n'était donc pas répandu dans le monde, ni même dans l'Eglise, comme d'autres. Aucun salon n'avait pour lui l'attrait de sa bibliothèque. C'est là qu'il aimait à converser avec des êtres invisibles qui semblaient revivre pour lui. Le pasteur ne s'y oubliait pas. Il remplissait fidèlement les devoirs de son ministère, particulièrement les grands devoirs de la chaire. La prédication de M. Juillerat était forte plutôt qu'entraînante; elle avait la sagesse plutôt que l'éclat. Il semblait un homme du dix-septième siècle plutôt que du nôtre. Il aurait été à sa place et fort apprécié dans la chaire de Charenton, au temps de Daillé et de Claude. Antérieur, mais non étranger au Réveil. il eut les vertus de l'ancienne piété plutôt que les ferveurs de la nouvelle.

Président, pendant de longues années, du Consistoire de Paris, il fut toujours un « modérateur, » pour employer un mot cher à nos pères.

A la fin, il eut ce mérite, dois-je dire ou ce bonheur, de se donner pour suffragants M. Adolphe Monod et M. Grand-Pierre. Nous verrons quel hommage il reçut d'une voix qui lui était connue et qu'il aurait préférée à toute autre. On parle de lui moins que d'autres, comme si, pour conserver une mémoire, le bien ne suffisait pas sans le bruit.

(1) *Histoire des Protestants de France,* par M. de Félice.

Frédéric Monod

Pendant l'année 1832, trois pasteurs, engagés déjà au service de l'église de Paris, furent appelés à des fonctions nouvelles et supérieures : M. Frédéric Monod, pasteur-adjoint, fut nommé pasteur titulaire, à la quatrième place créée quelques mois auparavant ; M. Athanase Coquerel, suffragant de M. Marron, nommé pasteur-adjoint le 11 mai, à la place de M. Frédéric Monod, et pasteur titulaire le 4 septembre, à la place de M. Marron, décédé ; M. Montandon, suffragant pendant quelques mois de M. Marron, nommé pasteur-adjoint le 7 décembre, à la place de M. Athanase Coquerel.

Frédéric Monod était un enfant du Réveil; il allait en être un apôtre, il l'était déjà. Il prêchait les doctrines nouvelles à Paris, comme l'un de ses frères à Saint-Quentin et l'autre à Lyon. Il prit pour texte de son discours d'installation, le 5 août, les paroles de l'apôtre : *nous sommes ambassadeurs pour Christ*, et il déclara qu'il ne croirait et n'enseignerait jamais que ce qu'il avait appris de son Maître, rien de plus, sans aucun doute, mais aussi rien de moins. Ce qu'il disait, il l'a fait, sans souci des difficultés. A Lyon, c'étaient des audaces ; à Paris, ce n'étaient que des hardiesses, mais des hardiesses qui bravaient la plus obstinée des illusions humaines : la propre justice. Le jeune prédicateur opposait à la religion des bonnes œuvres la religion de la grâce et de la foi, et à la religion de la vertu la religion de la nouvelle naissance. Les péagers de l'auditoire bénissaient cette prédication ; les Pharisiens, beaucoup plus nombreux, la réprouvaient. Mais en condamnant les idées, ils louaient les sentiments du prédicateur. Ils étaient touchés de la ferveur, de la beauté de ses prières sans égales dans la chaire de l'Oratoire, et de cet amour des âmes qui inspirait la sévérité des discours. Au jugement de tous, le prédicateur était un vrai pasteur, et le pasteur un vrai chrétien. Egales étaient sa loyauté et sa piété. Dès cette heure s'attacha au nom de Frédéric Monod cette estime toute particulière, et des amis et des adversaires, qui y est restée jusqu'à la fin.

Athanase Coquerel

Athanase Coquerel apporta dans la chaire des convictions aussi sincères, aussi vives même, mais tout autres. Il les prêchait avec éclat, et, il faut l'ajouter, avec passion. Ses discours étaient agressifs. Les mots de méthodisme et de fanatisme y revenaient bien souvent. On était ardent, on le verra encore, à cette époque, d'un côté et de l'autre. M. Coquerel père a eu, pendant de longues années, le plus grand auditoire protestant de la capitale. On le suivait de temple en temple, on ne se lassait pas de l'entendre. Je l'ai entendu bien des fois, moi aussi, et j'ai partagé l'admiration commune. Aux morceaux ou aux mots heureux, on aurait applaudi volontiers (1). Il est inutile de rappeler que le brillant successeur du pasteur Marron n'est pas devenu orthodoxe, mais il n'est pas davantage devenu radical; il est resté supranaturaliste, en dépit de tous les arguments et de tous les exemples. Il faut le dire à l'honneur de sa constance, le vieillard aurait pu prêcher les discours du jeune homme (2).

Frédéric Monod et Athanase Coquerel firent leurs débuts dans le même temple et dans les mêmes chaires. Ils furent collègues et adversaires dès les premiers jours; ils le sont restés jusqu'aux derniers. Ils furent des hommes de lutte; pour s'y livrer, ils n'eurent pas à vaincre leur nature, ils n'eurent qu'à s'y abandonner. Ils étaient nés soldats, soldats courageux et loyaux. Il est aisé aujourd'hui de leur rendre la justice qu'ils ne se rendirent pas toujours. Ils étaient deux causes et deux hommes. Le choix n'est pas difficile entre les deux causes; on se décide bien vite pour l'une ou pour l'autre; il n'est pas aussi aisé entre les deux hommes, car ils agissaient et parlaient selon qu'ils étaient persuadés, et ils l'étaient pleinement, chacun à sa manière. Au lieu de se prononcer entre les deux consciences, mieux vaut les honorer l'une et l'autre. Ne craignons pas d'être prodigues de respect, craignons plutôt d'en être avares.

(1) De là ce mot spirituel d'une dame : « après l'avoir entendu, on est plus disposé à dire bravo qu'amen. »

(2) Je devance les temps, et je dis ce que je redirai.

Montandon

M. Montandon n'était pas un homme indécis, il était un homme partagé. Il appartenait à cette classe de pasteurs, assez nombreuse de son temps, moins nombreuse aujourd'hui, qui pensaient comme les orthodoxes et votaient comme les libéraux. Il ne se lassa jamais de cette conduite qui le donnait et le dérobait tour à tour aux deux partis. Du reste, pasteur très actif, très dévoué, très honoré, très influent même, grâce à cette école du dimanche dont les nombreux élèves, devenus électeurs, suivaient volontiers ses conseils. Il visitait et agissait beaucoup, mais prêchait rarement; je l'ai pourtant entendu à l'Oratoire. Il était froid en chaire, et inférieur à lui-même.

Grand-Pierre

Une voix éloquente se faisait entendre hors des temples officiels : c'était celle de mon cher maître, M. Grand-Pierre. Je lui ai rendu ailleurs un hommage mérité (1). Je l'ai appelé le Bourdaloue du Réveil; je lui donnerais encore ce nom. Le prédicateur de la chapelle Taitbout aussi raisonnait plus qu'il ne touchait, ou plutôt il touchait, même profondément, mais les consciences plutôt que les cœurs. Il s'adressait à un auditoire d'élite, et il était à sa hauteur. J'ai été longtemps le témoin du grand effet de ses discours. On les lit peu aujourd'hui. On était avide de les entendre alors. Je ne sais si je dois dire que M. Grand-Pierre fut le Bersier de son époque, ou que M. Bersier a été le Grand-Pierre de la nôtre. C'est surtout à la chapelle Taitbout qu'on était en plein Réveil. Les fidèles y écoutaient avec enthousiasme des discours à la fois anciens et nouveaux. Les cantiques étaient nouveaux aussi et produisaient un grand effet sur l'assemblée. On dédaignait l'orgue, qui aurait gâté le chant. Les heures de ce culte étaient comme les fêtes de la piété. Un cocher même avait remarqué que les personnes qu'il y menait avaient l'air heureux. Les visages reflétaient les cœurs.

(1) *Souvenirs et Etudes.*

Le marquis de Jaucourt

Je pensais aux laïques, en parlant des pasteurs. Le premier par la distinction sociale était le marquis de Jaucourt. Il avait toutes les élégances et toutes les souplesses d'un homme de cour. on ne peut pas dire d'un homme d'Etat, malgré ses hautes relations politiques. Il avait le don, comme l'habitude, des paroles agréables; il n'en sortait pas d'autres de sa bouche, même lorsqu'il parlait aux adversaires, qui semblaient des amis. Il servit jusqu'à la fin l'église qu'avait servie son grand aïeul, Duplessis-Mornay. Nul ne connaît les effets d'une mémoire dans une famille. M. de Jaucourt dut à ses ancêtres de sortir croyant d'un monde incrédule, et religieux d'une société voltairienne. Il voulut se montrer digne du sang qui coulait dans ses veines. Duplessis-Mornay aurait choisi un autre camp religieux pour y déployer son zèle; mais il aurait été heureux de retrouver un huguenot dans sa postérité lointaine. M. de Jaucourt mourut à l'âge de 96 ans, laissant le double souvenir de la noblesse de son nom et de sa personne.

François Delessert

Celui-là était un bourgeois et n'aurait pas voulu être autre chose, malgré sa demeure princière et sa grande existence sociale. Un bourgeois opulent et en même temps un protestant austère. Attaché aux vieilles doctrines et n'en voulant pas connaître d'autres. D'abord hésitant ou indifférent entre nos divers partis ; décidé plus tard et l'un de nos plus fermes appuis. Nous le retrouverons ; que je dise seulement, ici, un mot de sa générosité ! Il cachait ses bienfaits, comme d'autres les étalent. L'une de ses mains ne s'informait pas de ce que faisait l'autre, et elle faisait beaucoup. Il donnait sans compter, ou plutôt il comptait fort exactement, ce qui l'aidait à donner davantage. Il était à peu près le seul à soutenir l'*Espérance*, et elle était loin de faire ses frais. Le bien qu'il a fait pendant sa longue vie, Celui-là seul le connaît qui l'a inspiré.

L'Amiral Ver-Huell

Il fut plein de bonté pour moi. Il faut me pardonner, si je m'oublie un peu dans sa société.

Il était d'origine hollandaise. L'ambition le rendit français. Il voulait servir un grand pays. Il n'y en avait, me disait-il, que trois : la France, l'Angleterre, la Russie. Il choisit la France. La France l'éleva aux premiers honneurs ; il mourut vice-amiral, pair de France, grand-croix de la Légion d'honneur, comte, et son nom est inscrit à l'Arc-de-triomphe, parmi les noms des braves. Il eut toute la confiance de l'homme qui s'entendait en hommes. Napoléon le chargea de commander l'une des ailes de la flotte chargée de transporter l'armée française en Angleterre. Ministre de la marine dans son pays natal, sous le règne du roi Louis, il fut envoyé, à la demande de l'Empereur, comme ambassadeur de la Hollande à Paris. Il sauva, aux jours de nos malheurs, les derniers vaisseaux de la France. A son retour de l'île d'Elbe, l'Empereur, le revoyant aux Tuileries, dit : « Ah ! le voilà, » — l'amiral rougissait un peu en me répétant ces paroles, — « le voilà, le brave des braves ; nous n'en serions pas où nous en sommes, si tout le monde avait fait son devoir comme vous. » Le vaincu de Waterloo l'avait demandé pour commander les frégates qui devaient l'emmener de Rochefort en Amérique. Il savait bien à qui il s'adressait. « Pourquoi m'avez-vous caché le désir de l'Empereur ? » dit plus tard l'amiral au Ministre de la marine « Parce que je vous savais assez fou pour accepter. » — « Je me serais fait couler, me racontait l'amiral, et, pendant le combat, l'Empereur se serait sauvé. » C'eût été une noble mort et qui aurait fait écrire une belle page d'histoire de plus (1).

Quand je connus l'amiral, il était revenu de tous ses rêves de gloire. S'il accordait quelques récits à ma curiosité, il les

(1) L'Empereur disait à Sainte-Hélène : « Si cette mission avait été confiée à Ver-Huell, ainsi qu'on me l'avait promis, il est probable qu'il eût passé. » C'est l'Empereur seul qui aurait passé, vraisemblablement. Quelle fin différente !

terminait en disant : « Tout cela n'est que de la fumée ! » Toutes ses pensées étaient maintenant pour Dieu et pour les choses de Dieu. Il avait vécu dans le monde comme un homme du monde, il le disait ou le laissait voir. Mais, même alors, il n'avait pas fermé son cœur aux émotions religieuses. J'ai entendu, dans une fête des missions, ce récit de M. Stapfer ;« Après avoir traversé (1), avec autant de bonheur que d'intrépidité, la flotte anglaise, au lieu de se rendre immédiatement, en touchant la terre, auprès de l'Empereur, pour recevoir des félicitations bien méritées, l'amiral se jeta à terre avec son équipage pour rendre grâces à Celui qui les avait délivrés. » Ce ne fut probablement qu'un sentiment passager.

Aux jours de sa vieillesse, la piété le possédait tout entier. Le culte privé et le culte public étaient une grande joie pour lui. La vieille voix du marin s'y faisait entendre encore. Lorsqu'il entendait son ami Grand-Pierre, il croyait, disait-il, entendre un prophète. Il s'édifiait aussi des discours de M. Coquerel, que sa charitable imagination convertissait en prédication orthodoxe. Il se présentait à la table sainte avec son uniforme et ses insignes, pour mieux témoigner son respect à son Sauveur. Il se faisait lire souvent le récit de ses souffrances. S'étant tû pendant une opération cruelle, il dit à ses chirurgiens étonnés : « J'ai pensé aux souffrances plus grandes de Jésus-Christ »... « J'irais, disait-il, à travers l'enfer, adorer Jésus-Christ. »

L'œuvre particulièrement chère à l'amiral, était l'œuvre des missions. Il se considérait comme le père de nos missionnaires. Il suivait leurs pas dans le désert. La Maison des Missions semblait sa propre maison. Tous les ans, à la fête des missions, on voyait au fauteuil de la présidence ce grand vieillard d'un si noble aspect. Il lisait un discours préparé à l'avance avec grand soin. Il ne parlait que là. Enlevé en quelques heures, il laissa deux souvenirs : l'un de vaillance, l'autre de piété (2).

(1) A l'époque du camp de Boulogne.

(2) Son portrait est toujours à la Maison des Missions. Il présida les assemblées annuelles 18 fois en 23 années.

Henri Lutteroth

Il était jeune, riche, heureux, lorsqu'il se convertit, comme on se convertissait alors; il connut toutes les ardeurs d'une piété nouvelle. Il fut un zélé parmi les plus zélés. Il était de presque toutes nos œuvres religieuses, et, dans toutes, l'un des premiers par l'intelligence comme par le dévoûment. Tous les dimanches il expliquait l'Evangile à une nombreuse école de garçons. L'un de ses élèves était le jeune William Waddington, son futur gendre, et futur ambassadeur français à Londres. On parlait déjà de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Henri Lutteroth en était un grand partisan. Il défendait cette cause avec ardeur dans le *Semeur*. Nul n'approuvait plus vivement que lui cette inscription de la chapelle Taitbout : « Culte non salarié par l'Etat. » Il avait l'horreur de l'officiel en matière de religion; il n'en aimait ni les titres, ni les salaires, ni les prières, ni les rabats et les robes, ni rien. Il admirait notre Église dans le passé; il la critiquait, la raillait volontiers dans le présent. On adopta la confession de foi de La Rochelle dans la première chapelle Taitbout. Ce jour-là M. Lutteroth fut un huguenot. Il le resta quant à la foi, mais quant à la foi seulement. Il faut dire qu'il n'appartenait pas d'origine à notre Eglise. Il avait d'autres ancêtres religieux que les nôtres.

Le comte Jules Delaborde

Le jeune et noble comte Delaborde n'était pas même né protestant (1); le futur historien de Coligny nous vint de l'Eglise catholique. Ce fut une belle recrue. Il joignait l'amabilité à la piété. Nous lui devons l'air d'un bien beau cantique (2). Je fus

(1) Non plus que l'architecte de Valcourt et le docteur Lamouroux, non moins zélés que lui, et comme lui rattachés à la chapelle Taitbout.

(2) *Je chanterai, Seigneur, tes œuvres magnifiques...* Le cantique : *Eternel, ô mon Dieu, j'implore ta clémence*, est du docteur Lamouroux. Beaucoup d'autres cantiques sont de M. Lutteroth.

témoin du premier grand succès de sa parole à la Cour de Cassation. Il s'agissait de la liberté religieuse. Nous étions venus en grand nombre. Le procureur général Dupin avait exceptionnellement écrit son réquisitoire, à cause de la grandeur présumée du débat. Il fut aussi froid que le jeune avocat fut ardent. A la fin de sa plaidoirie, M. Delaborde, empruntant les paroles d'un prophète, et semblant un prophète lui-même, cita les juges devant le juge suprême et les étonna par la majesté de son langage. S'il ne gagna pas la cause de son client, il gagna la sienne, devant les premiers magistrats du royaume. Je reviendrai sur ce procès.

Victor de Pressensé

Il était jeune, lui aussi, et zélé comme ses amis, avec un esprit plus rompu et plus enclin aux choses pratiques. Il y avait de bien belles soirées chrétiennes dans sa maison. Nous voyions grandir à ses côtés ce fils qui était sa joie et devait être son honneur. Un homme qui a vu M. de Pressensé à l'œuvre nous dira plus tard ce qu'il fut et ce qu'il fit.

Le révérend Mark Wilks

Il y avait parmi ces jeunes hommes, un homme d'un âge mûr, à l'accent fortement étranger, au langage incorrect, à l'humeur railleuse, qui ne riait pas, mais faisait rire, même les gens les plus sérieux, aux heures les plus sérieuses, et était néanmoins un homme aussi grave que les plus graves : ceux qui l'ont connu ont nommé le révérend Mark Wilks. Il n'était puritain que de doctrine ; il habitait de beaux appartements et avait une large vie. Il était un *dissenter* ou un indépendant qui se serait trouvé fort à sa place parmi les contemporains de Cromwell. C'est lui qui n'aimait pas les Eglises nationales, à commencer par celle de son pays. Aucune puissance au monde ne lui aurait fait subir l'autorité d'un évêque ou même d'un Synode, ni porter une robe pastorale, ni toucher un sou du budget. Il était content de son

jeune ami, Henri Lutteroth, qui n'était pas moins content de lui. Mais il nous voulait et il nous faisait du bien. Il travaillait fort activement à l'évangélisation de notre pays. Il était tout particulièrement dévoué à la chapelle Taitbout. Quand l'argent y manquait, il allait le chercher en Angleterre. J'ai ouï dire que c'est surtout avec le produit de ses collectes qu'ont été payés le terrain et la construction de la chapelle actuelle de la rue de Provence. Nous lui devons notre meilleure concordance des livres saints. Ayant bien mérité du protestantisme français, il a droit à sa reconnaissance. Je suis heureux d'honorer ici sa très chrétienne mémoire.

Les frères Jules et Henri Hollard

Le canton de Neuchâtel nous avait donné M. Grand-Pierre, le canton de Vaud nous donna MM. Jules et Henri Hollard, très pieux l'un et l'autre et dignes beaux-frères, par leurs sœurs, de M. de Pressensé et de M. de Valcourt. M. Henri Hollard était un savant, et il mettait sa science au service de sa foi. Le pasteur Roger Hollard et sa sœur, Mme Bersier, ont conservé son souvenir parmi nous. Si le jeune Jules Hollard avait vécu, nous aurions vu dans le ministère évangélique quatre cousins germains, au lieu de trois. On encourageait alors les vocations pastorales dans les familles chrétiennes. Les deux frères Hollard appartenaient aussi à la chapelle Taitbout.

P.-A. Stapfer

Bien avant l'arrivée des frères Hollard et du pasteur Grand-Pierre, nous avions reçu un autre enfant de la Suisse, devenu, comme eux, français de cœur. Nous le devions au canton de Berne. Il avait été chargé de représenter son pays auprès de Napoléon. Cette mission remplie, il était resté notre hôte. J'ai vu, j'ai entendu P.-A. Stapfer, j'ai même eu l'honneur de passer un examen d'hébreu en sa présence ; je me rappelle bien son vénérable aspect et l'affection profonde dont il était l'objet, mais

j'étais trop jeune et trop obscur pour mériter quelque attention de ce vieillard devenu presque un solitaire. Science, piété et bonté, voilà ce que j'avais remarqué en lui et ce qui était resté dans ma mémoire.

Je ne m'étais pas trompé. J'en trouve la preuve dans une bien belle lettre d'Adolphe Monod à Vinet. Adolphe Monod a aimé M. Stapfer comme un père ; il en a été aimé comme un fils. Il l'a donc bien connu. Le nom seul de M. Stapfer, écrit-il, réveillait immédiatement dans son esprit deux idées : « Celle de la science et celle de la débonnaireté. » « Quant à la science, il semblait qu'elle était plutôt celle de plusieurs hommes que d'un seul. Elle était universelle et aussi sûre qu'étendue. Il était également versé en philosophie, en philologie, en littérature, en histoire, en géographie. Sa mémoire était prodigieuse et il aurait pu demander comme Cuvier : « Comment peut-on oublier ? » On aimait surtout à le voir au milieu de sa belle bibliothèque, qui remplissait plusieurs appartements... il avait tout lu ou du moins il connaissait tout... » « Il était naturel de voir de si beaux dons, naturels et acquis, égalés par les qualités du cœur... M. Stapfer était un petit enfant pour la simplicité. Sa bonté était parfaite avec tout le monde, plus spécialement avec les jeunes gens et même avec les enfants. Il se faisait petit avec les petits. » Tout n'était pas à louer, dit le juge impartial : « la jalousie due à la vérité de Dieu, le besoin de la communiquer, laissaient peut-être quelque chose a désirer... Tel qu'il était, M. Stapfer avait une âme éminemment chrétienne ; on peut être plus chrétien que lui pour les autres, mais il est difficile de l'être plus pour son compte. » Je ne pense pas qu'il fût possible à l'un de ces *excellents de la terre, en qui le Seigneur prend plaisir*, de recevoir un plus beau témoignage de piété que le suivant : « L'une des joies que j'espère dans le royaume du Seigneur, s'il me fait la grâce d'y parvenir, c'est d'y retrouver mon ami, mon frère, mon second père, Philippe-Albert Stapfer (1). »

(1) Correspondance d'A. Monod.

Du sein de sa retraite, soit en ville, pendant l'hiver, soit dans son château de Talcy, pendant l'été, M. Stapfer suivait attentivement le mouvement des esprits en France, et tous les ans, à l'une ou l'autre des assemblées religieuses, il nous communiquait, dans de graves et profonds discours, les réflexions qu'il lui inspirait. Il était écouté, comme un maître de cet âge et de cette autorité devait l'être.

Vinet

Nous écoutions aussi un autre Suisse : il nous parlait de loin, mais sa voix nous était aussi familière et aussi chère que si elle s'était élevée d'au milieu de nous. Les premiers sermons de Vinet venaient de paraître. Il avait fallu les arracher à sa modestie, à sa défiance même. Il avait exigé que le libraire fût averti du danger de la perte. M. Grand-Pierre se fit l'éditeur des sermons de son ami. Il avait entendu ces discours à Bâle, et il était aussi convaincu de leur succès que de leur mérite. Il ne se trompait pas. Vinet devint promptement l'un de nous. Pourquoi pas ? Ne nous appartenait-il pas aussi ? Il faut que nos voisins nous le pardonnent : nous avons des prétentions sur leur sage. Si la Suisse a été son berceau, la France a été son école. Il est resté assis aux pieds de nos maîtres jusqu'au jour où il a pris sa place au milieu d'eux. Il est de notre famille ; nous lui avons fourni ses pères et ses frères intellectuels ; son domicile spirituel était à Paris. Par qui sont inspirés et pour qui sont écrits ses livres ? Quels sont les noms qui les remplissent ? De quelles idées sont-ils pleins ? N'est-il pas notre Pascal ? Il est regrettable qu'il n'ait pas été notre hôte de sa personne, comme il l'était de son esprit. Sa place était marquée à l'Académie française, entre Villemain et Saint-Marc Girardin, entre Nisard et Sainte-Beuve, son admirateur. Mme de Staël, Benjamin Constant, Jean-Jacques Rousseau, étaient Suisses ; en sont-ils moins Français ? Qu'on demande à M. Victor Cherbuliez de quel pays il est.

Adolphe Monod

Il ne faut pas que la capitale nous fasse oublier la province. J'y vais faire une excursion, en homme plus occupé, je l'ai dit, de l'intérêt que de l'ordre des choses. Il y avait ailleurs qu'à Paris de vaillants chrétiens. Celui dont on parlait le plus était Adolphe Monod. Il avait été nommé, fort jeune, pasteur de l'église de Lyon et président du Consistoire. Il ne tarda pas à s'apercevoir que le troupeau supporterait difficilement son ministère. Ce fut peut-être le pressentiment de nouvelles difficultés qui le porta à aller tenter les chances d'un concours près la Faculté de Montauban. Il arriva dans cette ville précédé d'une réputation de rigorisme religieux et dogmatique qui avait prévenu les esprits contre lui. Il prêcha dans le temple des Carmes. Grande fut la surprise. L'aspect de son visage, la beauté de son langage, la hauteur de ses pensées et la magnifique péroraison de son discours ravirent tous les auditeurs. Un passage surtout produisit une grande impression. L'orateur venait de dire, avec plus de poésie que de vérité, que le cri : *Qu'est-ce que la vérité?* se faisait entendre d'un bout du monde à l'autre, et que le missionnaire chrétien quittait tout pour porter la vérité à des inconnus; il ajouta : « J'ai vu le jeune missionnaire s'arracher en pleurant des bras d'une mère (1), et par le seul sacrifice qui puisse surpasser le sien, j'ai vu sa mère, sa mère elle-même, nouvel Abraham, sa mère tout en larmes soutenir son enfant un moment ébranlé, et l'encourager à s'éloigner d'elle. Hélas! et quelque temps après, j'ai vu cette même mère pleurant sur la mort de son fils, sur sa mort et non sur sa tombe. Sa tombe, s'il en a une, allez la chercher sur les bords du Gange... Elle n'aura pas reçu les pleurs maternels ni la rosée du ciel natal. Elle verra couler devant le nom du martyr étranger

(1) Moi aussi je l'ai vu, mais en réalité et pas oratoirement. Départ inoubliable pour moi, de Casalis. Quelles larmes du père, de la mère et de lui-même à l'heure matinale de la séparation et après la dernière prière! On ne devait plus se revoir; on ne s'est pas revu.

une onde indifférente, sans souvenir et sans intérêt. » On n'avait rien entendu de pareil dans la chaire des Carmes. Plus de vingt ans plus tard, le doyen Montet me parlait de ce discours comme s'il l'avait entendu la veille. Il ne fut pas le seul à s'en souvenir, comme nous le verrons.

Adolphe Monod rentra à Lyon. Nous verrons plus tard ce qui se passa au sujet de la candidature de M. Monod. Il était alors surtout le Jean-Baptiste du Réveil. Il prêchait de préférence, et trop exclusivement, le péché et la repentance (1). Et il les prêchait avec une ardeur de conviction qui rendait ses discours à la fois admirables et terribles. Or, l'Eglise de Lyon se contentait de Rousseau. De là, une opposition qui devint de la haine. Cette haine éclata surtout dans une adresse d'un mauvais français, signée par dix-neuf pétitionnaires, plus ou moins volontairement (2), que l'on avait mis un mois à trouver. La personne de M. Monod y était aussi calomniée que sa doctrine. C'était surtout de lui-même qu'on le disait fanatique. Le Consistoire était tout aussi hostile; il le montrait chaque jour, mais il observait les convenances. C'est avec sang-froid qu'il refusa à M. Monod, malade, tout suffragant qui partagerait sa foi, et qu'il priva M. Monod, pauvre, de son supplément de traitement.

La lutte finit, malheureusement, par se concentrer dans une question particulière : la Sainte Cène. M. Monod était scandalisé de la manière dont on la célébrait à Lyon. Ce n'en était pas, disait-il, la célébration, mais la profanation. Beaucoup de communiants, mais fort peu de dignes. Nulle discipline. Communiait qui voulait, quelque indigne que fût sa vie. M. Monod avait combattu, du haut de la chaire, ce mal avec une sévérité croissante, mais sans succès. Il résolut de frapper un plus grand coup, et de le frapper à l'avance, pour donner à ses auditeurs le temps de rentrer en eux-mêmes avant de se décider à s'approcher de la table sainte. Il prêcha donc, quelques jours avant

(1) Les discours les plus sévères sont de Lyon.

(2) L'un des signataires avait donné son nom, disait-il, pour ne pas perdre sa place.

Pâques, son discours : *Qui doit communier ?* Il l'improvisa. Ce fut une imprudence. Il ne fallait pas improviser sur un pareil sujet, dans de pareilles circonstances. Il n'aurait certainement pas écrit, dans son cabinet, tout ce qu'il dit en chaire. Vers la fin du discours, il s'abandonna à la double ardeur de sa nature et de son indignation. Ce fut une explosion de sainte colère, digne d'un réformateur, digne d'un apôtre, digne d'un prophète, je serais tenté de dire, digne du Maître lui-même, mais dans un autre temps.

« Où suis-je ? Est-ce bien ici l'Eglise de Christ ? Est-ce bien ici l'Eglise réformée de France ?... Verra-t-on toujours l'incrédulité dans l'Eglise ? Verra-t-on toujours le désordre jusque dans le sanctuaire ? La table, la table de mon Sauveur, sera-t-elle toujours profanée ? Les jours de communion seront-ils toujours, pour un ministre fidèle, des jours de deuil, de scandales et d'angoisse ? Oh ! pour moi, j'aimerais mieux poser sur une pierre le corps de Christ, et jeter au vent le sang de Christ que de les livrer à une bouche impure et profane ! Oui, mon Dieu, j'aimerais mieux poser sur une pierre le corps de Christ et jeter au vent le sang de Christ que de les donner de cette manière ! Ote le scandale de ton Eglise. Il n'y a que toi qui puisses frapper les grands coups qui sont nécessaires pour dissiper de pareilles ténèbres. Ce ne sont pas des demi-ténèbres, ce n'est pas un peu d'erreur, ce n'est pas un peu de désordre : c'est désordre pur, c'est ténèbres pures, c'est incrédulité pure, incrédulité revêtue du nom de Christ. En sorte que dans l'Eglise de Jésus-Christ, sous le nom de Jésus-Christ, peut-être jusque dans la chaire de Jésus-Christ, dans ceux qui sont établis pour veiller sur les brebis de Jésus-Christ, là, là même, le Démon a mis son incrédulité. Ce n'est plus l'Eglise de Christ, c'est l'Eglise du Démon, c'est « l'assemblée de Satan. »

L'Eglise du Démon, l'assemblée de Satan ! Et vous restez à son service ? Et vous montez dans ses chaires ? Et vous ne secouez pas contre elle la poussière de vos pieds ? Ministre du Christ, vous ne fuyez pas loin ce Bélial ?

Ce discours, ainsi qu'il était facilele de prévoir, exaspéra et ne corrigea pas. Convaincu de l'impuissance des paroles, même des plus terribles, Adolphe Monod osa bien proposer à son Consistoire frémissant de recourir aux actes. Il le fit dans des termes malheureux. Voici cette proposition : « Que le Consistoire prenne des mesures pour examiner les personnes qui désirent prendre la Cène, et pour en exclure celles qui ne répondent pas à leur profession par leur vie. » Si la proposition était blâmable, elle n'était pas criminelle. Il était sage de l'écarter, il était injuste de la punir. Cependant, le châtiment fut aussi prompt qu'il était injuste. Le Consistoire se montra aussi irrité du remède qu'il l'était peu du mal. Dès le lendemain, la proposition de M. Monod devenait le second motif de sa destitution. « Considérant, était-il dit dans « l'arrêté » de destitution, que M. Monod a, par une proposition faite dans la séance du 14 avril, voulu rétablir une sorte d'inquisition qui, *quoique consacrée par la discipline* (1), est tombée en désuétude depuis plusieurs siècles. » Evidemment, l'acte de destitution fondé uniquement sur le discours du mois de mars, était tout prêt ; on n'eut qu'à ajouter le second grief au premier.

Le gouvernement, il faut le dire à sa louange, répugnait à confirmer la destitution d'un jeune pasteur aussi éminent par le talent que par la piété. Que serait-il arrivé, si Adolphe Monod s'en était tenu aux paroles ? Nul ne peut le dire aujourd'hui ; mais il est bien permis de croire que le Ministre des Cultes aurait continué à se taire.

Mais M. Monod fit un pas de plus dans la voie où il s'était engagé, et cette fois un pas décisif. Il ne pouvait pas empêcher le désordre, mais il pouvait y rester étranger. Il ne donnerait plus la communion. Il devait prêcher le jour de la Pentecôte. Ne voulant pas faire d'éclat, dit-il, il demanda par écrit un échange de tour à son collègue, le pasteur Martin, qui ne partageait pas ses scrupules. M. Martin refusa. M. Monod lui écrivit

(1) C'est moi qui souligne.

alors que, puisqu'il ne devait pas donner la Cène, il était nécessaire que l'un de ses deux collègues se tînt prêt à le remplacer en chaire, quand le service ordinaire serait terminé.

Informé de ce dessein de son président, le Consistoire prit la décision suivante : « M. Monod est suspendu de toutes ses fonctions de pasteur de l'Eglise réformée de Lyon et de président du Consistoire, jusqu'à ce que les motifs de la destitution déjà prononcée contre lui soient approuvés (1). » M. Monod ne tint aucun compte de cette décision prise en son absence et par conséquent irrégulière (2). « En conséquence, raconte-t-il, le lendemain j'allai prêcher comme à l'ordinaire. Dans la sacristie, je trouvai la plupart des membres du Consistoire assemblés. L'un d'eux me demanda si c'était mon intention de prêcher ; je répondis affirmativement : « Vous ne rencontrerez pas de notre part de résistance matérielle, mais nous protestons. » Je m'habillai, montai en chaire et prêchai aussi tranquillement que de coutume. Après le service terminé, je descendis de chaire et me retirai. »

C'est à ce refus de service qu'il faut attribuer, sans doute, la confirmation tardive de la destitution. Le Consistoire l'avait prononcée le 15 avril 1831 ; le gouvernement ne l'approuva que le 19 mars 1832.

Soixante ans se sont écoulés depuis cette lutte. On peut la juger aujourd'hui avec l'impartialité que le temps amène après lui. L'erreur de M. Monod fut de vouloir transporter le seizième siècle dans le dix-neuvième. Sa sagesse fut plus d'une fois en défaut, pendant ces jours de crise (3), mais jamais sa vertu. L'homme qui, un jour, ne s'était pas contenu en chaire, ne cessa de se contenir dans le Consistoire. Nulle parole irritée ou irritante dans les débats les plus pénibles. Une entière possession et un parfait oubli de soi-même. Sous ce rapport on peut

(1) Et s'ils ne l'avaient pas été ?

(2) Cette séance aurait dû être présidée par lui, comme les autres.

(3) Le pasteur de Paris n'a pas répudié le pasteur de Lyon, mais il l'a corrigé.

demander s'il y a dans la vie de M. Monod des jours plus beaux que ces jours douloureux.

Le Consistoire de Lyon eut le tort de pratiquer l'intolérance, en la répudiant. Ma pensée n'est pas que tout procès de doctrine est condamnable. Vers le temps des conflits de Lyon, il y avait à Nancy un pasteur qui scandalisait son troupeau par ses extrêmes négations. On l'obligea à donner sa démission, et l'on fit bien. C'était le devoir comme le droit des fidèles. On ne doit pas permettre à un pasteur de nier le symbole des apôtres avant de le redire, ou de réfuter la liturgie au moment de la réciter. Nous ne saurions mettre sur la même ligne le pasteur qui attaque la foi de l'église et celui qui la défend. Mais tout autre est l'opinion du parti libéral. Ce parti ne peut approuver le Consistoire de Lyon sans se renier lui-même, car c'est bien un procès de doctrine que le Consistoire fit à son président. Ce procès était commencé avant les incidents relatifs à la Sainte Cène (1). Au reste, voici une confirmation curieuse de ce que j'avance.

Démission forcée de Napoléon Roussel

Au moment de sa nomination à l'oratoire de Saint-Etienne, en 1831, Napoléon Roussel avait commis l'imprudence de promettre de se retirer lorsque le Consistoire (2) jugerait qu'il ne satisfaisait plus les besoins du troupeau. En 1835, le Consistoire alléguant que, « dans ses prédications, *qui portaient le timbre du méthodisme*, le dogme était exprimé d'une manière différente qu'il ne se pratique dans les Eglises réformées nationales, » lui demanda sa démission. Esclave de sa parole, le pasteur fidèle la donna. Quelques jours plus tard, la pétition suivante, signée par presque tous les membres de l'Eglise, lui fut communiquée :

(1) « C'est à cause de la prédication et de la publication du discours du 20 mars 1831 qu'on me rejette ? Mais vous me rejetiez déjà en février 1836 ; c'est à cause de mes actes de juillet, de septembre et d'octobre 1829 ? Mais vous me rejetiez déjà en juin 1829, etc., etc ». *Destitution*... page 143.

(2) Conseil presbytéral actuel.

« Les soussignés, membres de l'Eglise protestante de Saint-Etienne, informés que le Conseil des anciens a demandé à M. Roussel de donner sa démission de pasteur, parce qu'il juge que sa prédication ne satisfait plus aux besoins de l'Eglise, viennent déclarer au Consistoire de Lyon (1) que, pour leur part, ils sont pleinement satisfaits de ces prédications, et qu'ils désirent que M. Roussel reste au milieu d'eux comme pasteur. » Le Consistoire de Lyon ne tint aucun compte de cette demande de 227 membres, c'est-à-dire de la très grande majorité du troupeau.

C'était le temps où l'on ne pouvait supporter dans l'Eglise de Calvin les Gaussen, les Merle d'Aubigné, les Bost père, et d'autres hommes éminents qui y prêchaient sa doctrine. Les apôtres auraient été bannis de maintes chaires libérales, tout comme leurs fidèles interprètes; saint Paul aurait été destitué le premier. Le parti libéral a de tristes pages dans notre histoire. Aucune intolérance orthodoxe n'a égalé la sienne. Il y a plus de mérite à reconnaître les torts qu'à les contester. Les aveux sont moins pénibles quand ils se rapportent à un passé lointain, et quand le présent est différent et meilleur. Le Consistoire de Lyon est toujours un Consistoire libéral, mais il a fait monter un autre Monod dans la chaire où le premier ne put rester. Le neveu prêche les mêmes doctrines que l'oncle. Si le jeune prédicateur est plus tempéré, le Consistoire est plus sage. Il veut mériter le nom qu'il porte. Ses oreilles supportent *le timbre du méthodisme* (2).

M. le pasteur Martin-Paschoud, non plus, n'est pas resté le même. Adversaire ardent d'Adolphe Monod à Lyon, il est devenu son ami, à Paris, comme nous le verrons. Je ne me pardonnerais pas de rappeler les fautes, soit des amis, soit des adversaires.

(1) Duquel dépendait l'oratoire de Saint-Etienne.

(2) Un autre Consistoire libéral destitua plus tard un autre pasteur orthodoxe; mais cette fois l'effort fut vain. J'ai eu entre les mains et j'ai cité, en partie, le récit curieux de cette lutte; il était de la main même du pasteur destitué, M. Prat, de Laffitte.

si je ne rappelais aussi les changements heureux chez les uns et chez les autres.

Adolphe Monod sortit grandi de ce combat. On voulut l'avoir à Genève, comme professeur, à Lausanne, comme orateur. Il déclina l'un et l'autre appel, et resta à Lyon avec des amis fidèles. Si c'était le repos après la lutte, c'était aussi l'obscurité après l'éclat. La vie fut pénible pendant cette épreuve de trois ans. Il fallait se demander le soir d'où viendraient les secours du lendemain. Dieu y pourvoyait, mais au jour le jour. Le noble disgracié se rendit à Paris, pour intéresser ses amis à son œuvre. Il prêcha à la chapelle Taitbout. Son discours ne répondit pas à ma vaine attente. Du sérieux plutôt que de la puissance. Le grand prédicateur semblait avoir laissé son éloquence au temple national. Il devait la retrouver et la porter plus haut vers la perfection. Il y avait encore pour lui des jours de bonheur et d'honneur.

Guillaume de Félice

On parlait beaucoup d'un autre jeune pasteur de province : Guillaume de Félice. Sa prédication était fort appréciée à Bolbec. Elle méritait de l'être. Elle était aussi sévèrement orthodoxe que celle d'Adolphe Monod. Ce qui scandalisait à Lyon édifiait à Bolbec. M. de Félice ne tarda pourtant pas à acquérir une honorable réputation d'intolérance dogmatique. Il avait préparé, d'accord avec le candidat, un formulaire de consécration conçu dans des termes bibliques. C'était l'orthodoxie, mais celle de saint Paul, pour beaucoup la pire. La consécration eut lieu en 1832, dans le temple de Montivilliers, près du Hâvre. De là le nom donné à ce formulaire, qui fit du bruit à cette époque. A Paris, et même à Genève, on attaqua très vivement cette brève confession de foi et celui qui l'avait imposée, disait-on, et il aurait fallu dire plutôt accordée au jeune candidat. M. de Félice défendit moins sa personne que son œuvre. Il ne répondit pas aux offenses, il ne répondit qu'aux objections. Non seulement, dit-il, il ne pouvait

pas approuver, mais il ne pouvait pas même comprendre une Eglise sans bases dogmatiques. On avait prétendu qu'il n'y avait pas eu de confession de foi dans notre siècle, avant la sienne. Il rappela, preuves en main, qu'au concours qui eut lieu à Montauban, en 1824, pour la nomination de deux professeurs, une confession de foi fut signée par *tous* les juges et par *tous* les candidats, avec la pleine approbation du baron Cuvier, qui déclara que le jury avait le droit de prendre cette mesure, et qui pensa qu'aucun candidat ne refuserait son adhésion à ces bases du christianisme (1).

M. de Félice prêchait tous les dimanches devant le même auditoire. Il n'en envoyait pas moins de longs et fréquents articles aux *Archives du Christianisme*, au *Semeur* et à un grand journal américain. Il se risqua même dans un journal politique, sans abandonner les journaux religieux. Il devint le collaborateur d'Emile de Girardin, qu'il ne connaissait pas, et dont il n'était pas connu. Il aimait à se rappeler les jours où quatre journaux, contenant chacun un article de lui, étaient quelquefois portés ensemble dans son cabinet. Il avait débuté dans la vie littéraire par un beau succès. Très jeune et inconnu, il avait écrit sur les Sociétés bibliques un livre qui fut couronné.

On voulut voir à Paris ce brillant écrivain. On l'y fit venir — je devance encore le temps ici, — et on le fit beaucoup parler, (c'était le mois des assemblées générales) on était avide de l'entendre. On le fit prêcher aussi à la chapelle Taitbout (2). J'étais son auditeur obscur. Si quelqu'un avait prédit que je serais un jour son collègue, son ami, je ne sais qui aurait été le plus étonné de moi ou de lui. Je l'admirais sans réserve, parce que je l'admirais sans discernement. Les vrais juges trouvèrent

(1) Il se trompait, mais en apparence seulement. M Fontanès aima mieux être mis hors concours que de se soumettre à cette exigence. Le concours fini, il signa librement ce qu'il n'avait pas voulu signer obligatoirement. M. Jalaguier, l'un des concurrents, me l'a appris. Noble conduite, sinon sage jugement.

(2) Vingt-cinq ou trente ans plus tard, je lui rappelai les cantiques qu'il avait fait chanter. Il n'en savait rien.

que l'orateur n'était pas à la hauteur de l'écrivain. Le temps devait venir où l'un ne serait pas inférieur à l'autre. A Montauban, le professeur méditait longuement ses discours, ce que ne faisait pas le pasteur à Bolbec. Il put être comparé à Adolphe Monod, sans lui ressembler. Si l'un était un Saurin, l'autre était un Massillon.

Autres pasteurs. — En particulier M. Reclus

D'autres pasteurs prêchaient aussi en province les doctrines chères au Réveil ; entr'autres, à Rouen, M. Paumier, que j'entendais à Paris aux assemblées générales ; à Bordeaux, M. Maillard, en qui je devais trouver un précieux ami ; à Montauban, M. Marzials qui me disait, en sa vieillesse, qu'il était prêt à signer de son sang la Confession de foi de La Rochelle ; à Toulouse, M. Chabrand, à la piété morale et à l'aspect épiscopal ; à Montpellier, M. Lissignol, un véritable enfant du Réveil aussi celui-là. A la question : *Que faut-il faire pour être sauvé ?* « rien, répondit-il, rien si ce n'est croire. » Si ce n'est croire; il ne considérait pas que ce rien, c'est tout. Je pourrais pousser jusqu'à Nîmes, mais je m'arrête, et me contente d'ajouter que la Faculté de Montauban préparait de bons et fidèles pasteurs pour nos Églises.

Ici et là surgissaient des troupeaux indépendants ou plutôt dissidents. J'en ai connu un tout particulièrement. C'est celui que forma et dirigea, pendant de longues années, le pasteur Jacques Reclus. Ce pasteur s'était vraiment converti. Il brûla les beaux sermons qu'il avait prêchés au temps de sa mondanité littéraire. Il renonça pour toujours au péché de l'éloquence. Il ne se serait pas pardonné un sermon brillant. Il aurait craint de s'être prêché lui-même. Il mettait dans ses méditations la parole de Dieu le plus possible, et la sienne le moins possible (1). Son

(1) Il aurait dit — je ne garantis pas le propos — à Adolphe Monod : « Vous montrez trop votre talent ; » à quoi Adolphe Monod aurait répondu : « Vous cachez trop le vôtre. »

Eglise était une Eglise de chambre haute. Elle répondait à ses désirs. Je voyais, tout petits, dans sa maison ces enfants qui sont aujourd'hui des savants de premier ordre dans les sciences géographiques. Les catholiques eux-mêmes considéraient le pasteur Reclus comme un saint, quoiqu'il ne fît pas d'autres miracles que ceux qu'il opérait sur lui-même.

M. Pyt avait précédé M. Reclus dans le Béarn. Il n'y resta pas longtemps, mais il y exerça un ministère béni. Il y défendit avec grande foi et grand mérite l'Eglise protestante contre les attaques de l'évêque de Bayonne. Il prêchait en robe et dans les temples officiels, ce que n'aurait pas fait M. Reclus. Il eut deux élèves qui devaient s'élever bien haut, l'un dans la marine, l'autre dans l'œuvre des missions : l'amiral Jauréguiberry et Eugène Casalis, unis de souvenirs et de foi, comme deux frères. M. Pyt fut enlevé à Paris dans toute la force de l'âge. A cette époque, nous chantions des cantiques sur la tombe des morts. Nous en chantâmes sur celle de M. Pyt.

LES FEMMES

Les temps heureux pour les hommes, sont aussi des temps heureux pour les femmes. L'histoire prouve que les deux sexes s'élèvent ou s'abaissent ensemble. On ne devra donc pas être étonné qu'après avoir loué les chrétiens, j'aie à louer aussi les chrétiennes des jours du Réveil. Je n'oublie pas, en parlant d'elles, ce que je n'oubliais pas en parlant d'eux, qu'il y a des imperfections dans les plus belles vertus, et que, si l'on voulait être complet, il faudrait mêler les critiques aux louanges. Je n'ai pas la prétention de tout dire, je n'ai que celle de dire vrai. Cette prétention, ceux-là la trouveront justifiée qui ont connu les personnes, hommes et femmes, dont je parle.

Madame Jules Mallet

On avait pour elle la plus grande estime. On louait beaucoup son activité chrétienne. Elle s'occupait des petits de ce monde, à

l'exemple de son Maître. Son influence était considérable parmi les siens. Ses deux fils ne me démentiraient pas, si je disais qu'elle est pour beaucoup dans les sentiments religieux de tous les siens. Je l'ai vue, mais pas connue.

Mademoiselle de Chabaud-La-Tour

Elle avait des talents et des loisirs ; elle les consacrait à Dieu. Elle était un missionnaire à sa façon, et un missionnaire infatigable. Elle offrait le secours de sa plume à M. Grand-Pierre. Elle avait son école du dimanche à la chapelle Taitbout, toute pareille à l'école des garçons de M. Lutteroth. Elle tenait dans sa maison des réunions d'édification pour les dames. Elle demandait à Dieu la conversion du brillant officier du génie de Chabaud-La-Tour, son frère. Elle était comme une seconde mère pour les deux filles orphelines de M. Guizot. Je laisse la parole à l'une d'elles : « L'affection toute filiale qui unissait depuis longtemps Mlle Rosine de Chabaud-La-Tour à Mme Guizot, se reportait sur les petits-enfants de son amie. Déjà elle commençait auprès d'eux cette douce mission, mêlée de complaisance tendre et de soins sérieux, qui devait laisser dans leur cœur et dans leur vie une profonde empreinte et une éternelle reconnaissance. » M. Guizot lui-même écrivait à ses enfants : « Je suis charmé que vous ayez demain Rosine avec vous. Vous ne rencontrerez jamais dans le cours de votre vie une plus tendre ni plus excellente amie, ni dont les conseils et l'expérience doivent inspirer une plus entière confiance. Je ne sais si elle saura jamais toute l'estime et toute l'amitié que je lui porte. » Il les exprima lui-même à la mort de cette amie de sa famille, qui en semblait un membre. Le général de Chabaud-La-Tour apprécia, plus tard, la sollicitude chrétienne de sa sœur.

Madame Henri Lutteroth

Mlle de Chabaud et elle étaient liées d'une étroite amitié. Elles étaient aussi diverses qu'unies ; elles n'avaient de commun que

la foi et les vertus. Je ne puis dire tout ce qu'était Mme Lutteroth. Je rappellerai simplement qu'elle avait au plus haut degré le goût et les connaissances de l'art musical. Elle a été de moitié dans cette œuvre des *Chants chrétiens*, si appréciés de nos Eglises. Elle a choisi les airs, on sait avec quel discernement, dans les œuvres des grands maîtres, et elle y a joint des airs modernes, qui ne les déparent pas. Son âme douce et profonde s'est révélée dans quelques paroles et dans quelques chants du recueil. Le cantique dont les strophes commencent par ces mots : « Je veux t'aimer », est d'elle (1). L'air du cantique « Tu parais, ô Jésus » et d'autres airs sont d'elle aussi. Je ne les entends jamais chanter, sans penser, avec une profonde mélancolie, à cette belle voix qui les entonnait jadis. Mme Lutteroth nous réunissait, le soir, dans son salon, pour préparer les chants du dimanche qu'elle dirigeait à la chapelle Taitbout. Je l'ai déjà dit, ces chants nouveaux contribuaient à l'effet de ce beau culte. Je pourrais ajouter que l'artiste savait être aussi un écrivain. Mme Lutteroth collaborait parfois au *Semeur*, en se cachant, et ses articles n'étaient pas inférieurs aux autres. Elle s'en alla longtemps avant son mari. J'ai appris de celui-ci que sa fin fut humble et douce comme sa vie.

La comtesse Pelet (de la Lozère)

Elle aussi était une chrétienne dévouée et fidèle. De sa figure, la grâce et la bonté semblaient descendre sur tout ce qu'elle disait et faisait. Grande dame dans les salons du Ministère de l'instruction publique et du Ministère des finances, elle était une sœur de charité dans les demeures des pauvres. Je l'y vis entrer un jour. A son aspect si doux, on aurait dit un ange de la miséricorde divine. Le dimanche, au soir, elle lisait à son beau-père et à sa belle-mère, retenus à la maison par l'âge, le sermon que M. Grand-Pierre avait prêché le matin. Elle persévéra dans la foi

(1) Nous devons à sa sœur, Mme Lemire, les paroles de ce cantique : « Oh ! que ton joug est facile », etc.

et dans les bonnes œuvres jusqu'à la blanche vieillesse. Sa vie fut une longue bienfaisance. Adolphe Monod, l'ami de ses derniers jours, en aurait dit plus que je n'en dis.

Madame Jean André

La nature avait prodigué à Mme Jean André et à sa sœur, Mme la baronne Bartholdi, les dons qui font aimer et admirer les femmes. Elles étaient bien différentes, mais telles qu'une préférence était difficile. Elles nous venaient d'Alsace et elles étaient nées dans l'Église de la Confession d'Augsbourg. Elles n'en aimaient pas moins la nôtre. Mme Jean André suivait, de préférence, notre culte avec son mari et ses enfants. Je puis donc la considérer comme l'une des nôtres. Au reste, elle n'eut jamais de préoccupations ecclésiastiques, elle n'eut que des préoccupations chrétiennes. Tous les chrétiens étaient des frères pour elle, et elle les recevait avec la même cordialité, dans sa demeure hospitalière. Je ne dis rien de sa charité, c'était une vertu de famille. Mais quel zèle et quelle activité de tous les jours et de toutes les heures ! Elle avait établi un culte régulier dans sa maison de campagne (1). Elle ne prêchait pas, mais l'Évangile débordait sans cesse de son cœur dans ses paroles. Sa conversation en était toute pleine.

Un homme, qui n'était pas chrétien, dit qu'il n'avait vu que deux femmes véritablement chrétiennes ; l'une était une religieuse catholique, l'autre était Mme Jean André. Celle-ci était, en effet, une chrétienne toute chrétienne au dedans et au dehors. Elle ne vivait plus que pour Dieu et pour les choses de Dieu. Le reste, elle me le dit la dernière fois que je la vis, lui était indifférent, même chez les siens. « La mort, me dit-elle aussi, c'est la joie de la vie. » C'est ainsi que la grâce de Dieu l'avait changée pour elle.

Ceux qui voudront connaître cette chrétienne, assurément l'une

(1) Le jour où j'y assistai, son fils était le prédicateur.

des plus remarquables de notre temps, la trouveront, ainsi que les hommes et les choses de son temps, dans le monument de piété filiale que M. Alfred André lui a dressé.

La duchesse de Broglie

J'aurais pu commencer aussi bien que finir par elle. Elle n'était pas de notre monde ; elle ne lui appartint que par la piété. Dieu lui avait donné un frère qui rappelait la mère par l'intelligence, et la sœur par les vertus. Ils s'étaient convertis en Suisse l'un et l'autre de fort bonne heure, et ils étaient aussi fervents que croyants (1). Un bel avenir s'ouvrait devant le fils de Mme de Staël ; il paraissait capable de faire honneur à ce grand nom. Les amis de l'Evangile attendaient beaucoup de lui. La sagesse divine trompe souvent nos meilleures espérances. Auguste de Staël mourut jeune, laissant une veuve qui a dignement et pieusement porté son nom ; elle a été la seconde mère des enfants de sa sœur.

La duchesse de Broglie avait toutes les distinctions de l'esprit et du cœur. J'ai vu, avec émotion, son portrait dans le château de Coppet. Les charmes du corps faisaient deviner ceux de l'âme. L'homme de qui la vie a été unie à la sienne a ainsi parlé d'elle, après avoir parlé d'Auguste de Staël : « Il m'en coûterait de recourir, pour exprimer ma pensée, à des termes qui paraîtraient exagérés, tout en restant au-dessous de la vérité. Ceux qui l'ont connue intimement me comprendront ; quoi que je dise, les autres ne me comprendront pas (2). » Il avait déjà dit, à l'occasion de son mariage : « C'était le moment où se préparait le grand événement de ma vie ; celui qui a décidé de ma destinée pour ce monde, et, je l'espère, pour un monde meilleur (3). » Je n'ai pas de meilleur moyen de faire connaître la duchesse de Broglie que de redire ce que son noble époux a dit d'elle. Ils se marièrent

(1) *Souvenirs du duc de Broglie*, 1er vol., p. 269.
(2) *Souvenirs*, 1er vol., p. 269.
(3) *Ibid.*

en Italie en 1816. « Le service catholique, écrit le duc, fut fait par un prêtre catholique délégué à cet effet par le curé de sa paroisse, et le service protestant par un ecclésiastique irlandais, appartenant au culte protestant et nommé de Lucy. Il donna à Mlle de Staël une petite Bible anglaise que je conserve et conserverai, s'il plaît à Dieu, toute ma vie, comme l'inestimable relique de ce qui n'est plus ici-bas.

« Pise, 20 février, midi. Casa Roncioni.

« Je n'ai pas le courage d'ajouter un mot à ce peu de mots tracés sur cette Bible par une main qui n'est pas la mienne (1). » C'est ainsi qu'on écrit, heureux ou triste, quand on sent plus qu'on ne peut exprimer. C'est ainsi encore que l'on montre ce que les sentiments humains gagnent à devenir chrétiens.

La prière et la Bible entrèrent dans la demeure du duc de Broglie avec sa jeune femme. Le culte domestique y fut établi. M. Grand-Pierre, qui était le pasteur et l'ami de la duchesse (2), allait assez souvent le présider. Le duc suivait la lecture sur une Bible de Luther, et il priait ensuite avec les siens. Il suivait sa femme à la chapelle Taitbout, et il y écoutait avec édification et satisfaction les discours les plus évangéliques ; il n'en aurait pas supporté d'autres. Il avait déjà la foi que l'étude et l'expérience devaient fortifier (3). Le duc de Broglie suivait aussi les exercices du culte catholique, auquel il resta attaché toute sa vie.

Il avait été entendu, l'Eglise catholique permettait alors ce partage, que les fils suivraient la religion du père et les filles la religion de la mère. Les deux époux se tinrent fidèlement parole l'un à l'autre. Un pasteur protestant, choisi par la mère, M. Grand-Pierre, fut chargé de l'instruction religieuse de Mlle de Broglie ; un prêtre catholique, choisi aussi par la duchesse, fut chargé de l'instruction religieuse du fils. La mère assistait, avec la même

(1) *Souvenirs*: 1er volume, p. 340. A qui appartient aujourd'hui, dans la famille de Broglie, ce livre doublement sacré ?

(2) C'est par lui que j'ai appris à la connaître.

(3) Il a dit lui-même qu'il a laissé, en manuscrit, un long et lent travail d'apologétique chrétienne.

assiduité, aux leçons du pasteur et à celles du prêtre, et elle en souhaitait également le succès. Son double vœu fut accompli. Sa fille fut toujours une ferme protestante (1), et son fils se montra de bonne heure un fervent catholique. Le père et la mère parurent également satisfaits, sans doute parce qu'ils espéraient, le père que la fille serait protestante à la manière de la mère, la mère que le fils serait catholique à la manière du père (2).

J'ai dit que la duchesse de Broglie vivait dans un monde qui n'était pas le nôtre ; le salon de son mari était fréquenté par les hommes politiques, par les philosophes et par les littérateurs les plus estimés du temps. La duchesse entendait d'étranges propos. Jouffroy prétendait que Dieu ne peut pas aimer, parce qu'il est parfait. Quiconque aime, disait-il, cherche hors de soi ce qu'il ne trouve pas en soi, comme si le propre de l'amour n'était pas de donner le bonheur sans le demander. La duchesse était capable de soutenir ces hauts entretiens et d'y répondre. La fille de Mme de Staël reparaissait alors. Elle ne craignait aucune supériorité, quand il s'agissait soit de répandre, soit de défendre sa foi. J'en veux donner une preuve, avant de la quitter.

La duchesse de Broglie portait le plus vif intérêt à notre œuvre des missions. Elle était un membre actif du Comité auxiliaire des dames. Elle rédigeait leur rapport, quand on le lui demandait. Du sein de son grand monde, ses pensées et ses prières suivaient nos missionnaires au fond des déserts. Longtemps après sa mort, on remarquait encore, chaque année, un don de cent francs sur les rapports de la Société, avec ces mots: « En souvenir de la duchesse de Broglie. » Le donateur n'avait pas besoin de se nommer.

La famille de Broglie et la famille Guizot étaient fort unies. Ainsi qu'on le voit par sa correspondance, c'est à Mme de Broglie que

(1) Mme la comtesse d'Haussonville, aussi remarquable par son esprit que par sa beauté.

(2) Le premier fils de la duchesse d'Orléans s'est appelé « le fils aîné de l'Eglise » ; le second fils de la duchesse de Broglie — né peu de temps avant la mort de sa mère — a été un prêtre de l'Eglise catholique. Tels sont les effets des mariages mixtes, j'entends des meilleurs.

M. Guizot ouvrait son cœur aux jours de la tristesse. Il ignorait que son amie était pleine de sollicitude pour son salut. Elle aurait bien voulu qu'il allât, comme son mari, entendre M. Grand-Pierre. Elle essayait de lui faire lire quelques sermons de lui. M. Guizot était encore tout à la politique. Comme la duchesse aurait été heureuse si elle avait été témoin de sa vieillesse chrétienne!

Elle mourut, contre toute attente, le 22 septembre 1838, à l'âge de 41 ans; sa mort fut prompte comme l'avait été celle de son frère aîné et comme devait l'être celle de son frère cadet. M. Guizot et ses enfants étaient au château de Broglie (1). Ils allaient rentrer au Val Richer pour y recevoir leur amie, qui se réjouissait d'aller les y retrouver. Dieu en avait décidé autrement. « Le soir, dit Mme de Witt, elle entra dans la chambre des enfants; elle les embrassa. Ils n'ont jamais oublié le tendre regard de ces yeux qui semblaient pénétrer dans l'autre monde (2). » Le jour qui devait être celui de sa première visite au Val Richer fut celui de son enterrement (3). Elle avait aimé tous ceux que M. Guizot avait aimés et perdus. Le duc de Broglie écrivit ces simples mots à M. Guizot : « Vous avez perdu une bien bonne amie, et moi toute ma part de bonheur dans ce monde. »

Je dirai encore que c'est ainsi qu'on écrit quand il n'y a pas de mots pour les sentiments. « Une bien bonne amie, » oui, elle le fut. « Pendant vingt ans, écrivit M. Guizot, son amitié m'avait été parfaitement douce dans les jours heureux, plus douce encore dans les jours de douleur. C'était l'une des plus nobles, des plus rares et des plus charmantes créatures que j'aie vues apparaître dans ce monde, et de qui je ne dirai que ce que Saint-Simon disait du duc de Bourgogne, en déplorant sa perte : « Plaise à la miséricorde de Dieu que je la voie éternellement là où sa bonté l'a sans doute mise (3). »

(1) M. Grand Pierre aussi; il se retira, je m'en souviens bien, aux premiers symptômes de la maladie.

(2) Son fidèle mari lui fit faire des funérailles protestantes dans un pays catholique.

(3) *M. Guizot dans sa famille* pages 186 et 187.

Lettre de la duchesse de Broglie à un illustre savant

Ce savant était Guillaume Schlegel, que Mme de Staël avait donné pour maître à ses enfants. Il était resté l'ami de la famille; il était le correspondant respecté et affectueux de Mme de Broglie. Il lui écrivit de Bonn, le 13 août 1838, une longue lettre où on lisait :

« Après beaucoup d'hésitations, je me suis décidé, enfin, à vous parler d'un sujet qui, depuis longtemps, m'a pesé sur le cœur.

« ... Quoique la crainte de vous blesser m'ait imposé une certaine réserve sur les croyances religieuses que vous vous êtes fait un principe de déclarer hautement et publiquement en toute occasion, vous n'avez guère pu vous méprendre sur mon oppotion silencieuse. Néanmoins, vous continuez à me parler de ces convictions qui dominent de plus en plus votre esprit, comme si je les partageais, comme si je *devais* les partager. Presque dans chacune de vos lettres, je trouve des exhortations indirectes à les adopter. Si cela ne dépend pas de moi, comment faire ? Mon assentiment ne serait pas sincère, et mon silence pourrait être attribué au dédain ou à l'indifférence. Je réclame donc le droit de m'expliquer avec une parfaite franchise. »

Guillaume Schlegel assurait que peu de voyageurs intellectuels avaient vu autant de pays que lui. Il contait fort complaisamment ses excursions philosophiques, plus variées qu'ordonnées. « Je m'en tiens, dit-il, en terminant, à la religion primitive, innée, universelle. Voilà le terme de mes excursions d'Ulysse, voilà mon Ithaque... Vous voyez que j'ai traversé les flots dans ma propre nacelle. *Propria rate pellimus undas.* » Il n'avait ni l'espoir ni le désir de faire adopter ses convictions par sa correspondante. Il lui aurait fallu plusieurs volumes pour les exposer, car il y avait de tout, et cela commençait au commencement du monde. Voilà le philosophe satisfait de sa philosophie et surtout de lui-même.

Voici la femme chrétienne, satisfaite aussi, mais d'une tout autre manière. Si je reproduis cette lettre, ce n'est pas pour la

louer, elle qui ne recherchait pas la louange, mais pour glorifier cet Evangile qu'elle mettait au-dessus de tout. J'aime aussi à montrer ce qu'était la piété dans les beaux jours de 1830 à 1840 (1).

Voici la lettre de la duchesse de Broglie : c'est une belle confession de foi.

« B..., 30 août 1838.

« Votre lettre m'a vivement intéressée, cher ami. Je suis bien aise que vous ayez un désir que j'éprouvais moi-même depuis longtemps, celui de vous parler à cœur ouvert, sur le sujet qui nous importe le plus, sur le seul qui nous importera dans peu de temps, quand tous les objets de ce monde auront disparu pour nous. Il est certain, cher ami, que ce serait un grand bonheur pour moi de vous voir partager mes convictions. Ce vœu a dû percer dans mes lettres, en effet ; mais en quoi pourrait-il vous blesser ? Comment ne pas désirer faire partager à ceux que j'aime, la paix, le bonheur que j'ai trouvés ? Comment puis-je me croire en possession de la vérité éternelle, sans vouloir la communiquer ? Mais il est vrai que les forces me manquent pour arriver à ce résultat. Que vous dirai-je, en effet, que vous ne sachiez mieux que moi ? Je ne puis certainement pas lutter de savoir avec vous, ni vous offrir de nouvelles preuves en faveur de l'Evangile. Cependant il est un ordre de preuves que l'ignorant peut saisir aussi bien et mieux que le savant ; et peut-être cet ordre de preuves m'est-il plus familier qu'à vous. Ce sont les preuves d'expérience intime que nous trouvons dans notre propre cœur. Il me semble qu'en vous rendant compte de ce qui s'est passé en moi, je pourrai vous faire envisager la foi sous un autre point de vue, et vous engager à recommencer l'examen de cette grave question.

(1) La lettre de la duchesse de Broglie se trouva insérée, sans nom d'auteur, dans une édition des œuvres françaises de Guillaume Schlegel, parue en 1846. M. Verny me la communiqua. Le duc de Broglie ne la connaissait pas. Il la lut, pour la première fois, dans l'*Espérance* au mois de juillet 1846, où j'eus la grande joie de la publier. Le temps n'en a pas diminué l'intérêt.

« Vous connaissez à fond les doctrines de toutes les Eglises chrétiennes : catholique, calviniste, luthérienne, etc. Vous avez des objections contre chacune de ces communions, contre quelques-unes de leurs doctrines et de leurs pratiques. Je pense à cet égard comme vous; bien qu'attachée de naissance et de cœur à une communion chrétienne, je ne puis adopter dans toutes leurs nuances les opinions d'aucune. L'erreur a pénétré partout; la main de l'homme se reconnaît à côté de l'œuvre divine. Mais cette imperfection de tous les cultes ne change rien à ma situation personnelle ; elle ne m'empêche pas de reconnaître que je dois chercher à m'éclairer sur mes rapports avec Dieu, sous peine de me lancer dans l'éternité sans guide et sans boussole. J'examine donc l'Evangile comme s'il était adressé *à moi seule ;* car le débat, après tout, est entre Dieu et mon âme ; les erreurs des autres hommes ne peuvent ni me sauver ni me perdre. Cet Evangile m'offre des caractères de vérité incontestables. L'eussé-je trouvé sur un rocher dans un désert, je reconnaîtrais la voix de Dieu dans ce livre, au moins autant que je *reconnaîtrais l'ouvrier dans la montre*, et l'exemple dont on s'est servi dans la théologie naturelle, me paraît plus frappant encore, appliqué à l'Evangile et à la révélation. Non seulement je reconnais la voix de Dieu dans l'Evangile, mais je reconnais Dieu dans Jésus-Christ. Sa divinité frappe mon intelligence, comme la lumière frappe mon œil. Je crois donc à lui comme je crois à la parole d'un ami ; je reconnais la vérité de ce qu'il m'enseigne, tout comme je reconnais dans un visage humain le regard de la sincérité. Je le reconnais par cette faculté que possède mon âme de se mettre en contact avec le vrai, et d'en être touchée.

« Quant à la doctrine de l'Evangile, lorsqu'aucune preuve extérieure ne m'attesterait sa vérité, je l'admettrais par sa conformité avec les besoins de mon âme, parce que j'en reconnais la nécessité morale. Ma conscience me condamne en face de la loi divine. Je l'ai violée sur plusieurs points ; je n'en ai accompli aucun comme il doit l'être, en esprit et en vérité. Je

répète sincèrement et sans fausse humilité, la confession de ce chef sauvage converti à l'Evangile : « *J'ai fait beaucoup de mal et point de bien.* » — Point de bien véritable, de bien pur, de bien dont l'amour de Dieu et de mes semblables ait été le mobile, sans retour de vanité et d'égoïsme. Mon ami, avec une telle conviction, je ne veux pas aborder, sans Sauveur, la rive de l'éternelle vérité ; je ne veux pas me trouver, sans médiateur, sans assurance de pardon, en face d'un Dieu saint que j'ai offensé. Je ne voudrais pas consentir à laisser rabaisser mon idée de la sainteté, en me persuadant que mes œuvres sont bonnes, ou plutôt je ne pourrais pas y réussir. Aucun sophisme ne détruirait chez moi ce type de la sainteté que j'ai reconnu par cette même faculté de mon âme qui a reconnu Dieu en Jésus-Christ. Je suis d'ailleurs persuadée qu'aucune des notions de morale, indulgente ou facile, dont nous nous repaissons pendant la vie, ne peut affronter la lueur de la lampe funéraire. Au moment de la mort, nous voyons notre vie passée sous son vrai jour, et sous un jour qui doit épouvanter toute âme qui n'a pas trouvé de Sauveur. Je l'ai déjà éprouvé, et aucun raisonnement humain ne pourrait l'emporter sur cette impression.

« Vous comprenez que, dans cette situation d'âme, l'Evangile m'apporte la paix pour ce monde et pour l'autre ; j'acquiesce à la vérité de toutes ses déclarations ; je reçois avec joie et reconnaissance toutes ses promesses. Le résumé de ma foi est simple, mais inébranlable.

« Je me crois, je me sens condamnée par mes œuvres. Jésus-Christ m'apporte un pardon complet, gratuit. Son sacrifice expie toutes mes fautes, et me rétablit dans la paix et l'amour de Dieu. Son Saint-Esprit régénère mon âme, cette âme que je reconnais privée de toute vertu propre.

« L'Esprit de Dieu, en changeant mon cœur, me rend capable d'un bonheur saint et pur ; que ferais-je dans le ciel avec un cœur souillé ? J'y trouverais l'enfer. Je ne m'occupe pas des peines, des punitions corporelles ; ce ne sont ni les démons, ni les flammes de la Géhenne qui m'épouvantent autant. Mais je

sais, et par expérience, que l'âme peut souffrir plus que tous les tourments du corps, si elle se trouve vide, dépouillée, privée de tous les objets qui lui plaisent, et ne pouvant rien aimer de ce qui l'entoure. Si je n'aime que les plaisirs de ce monde, l'admiration de mes semblables, la fortune, le pouvoir, toutes les satisfactions des sens ou de la vanité, de quoi jouirai-je dans un ciel où il n'y a qu'amour, obéissance et sainteté? Il n'y aurait pas de plus grande punition que le paradis pour une âme privée de l'amour de Dieu et toute terrestre.

« Je saisis donc la main qui m'est tendue, le secours qui m'est offert ; j'implore cet Esprit qui doit me régénérer pour un éternel avenir. Je l'implore avec une confiance parfaite de l'obtenir, car Dieu a solennellement promis de le donner à tous ceux qui le demandent. Voilà ma foi. Le spectacle du monde, les exemples qui m'environnent, la confirment de plus en plus; la foi des chrétiens fortifie la mienne, leur sainteté me touche et m'édifie. Mais fussé-je seule au monde, n'y eût-il ni preuves historiques de l'Evangile, ni Eglise, ni prédicateur, cet Evangile n'en serait pas moins nécessaire à mon âme pour vivre et mourir. Je le prends pour moi sans m'inquiéter d'autrui. Si j'étais née Turque, Chinoise ou Indienne, et que l'Evangile ne m'eût pas été annoncé, sans doute Dieu m'ouvrirait une voie pour trouver la vérité. Mais il me demandera compte, à moi, de la vérité que j'aurai acceptée ou repoussée.

« Voilà ma confession de foi, cher ami ; je ne le cache pas, je voudrais qu'elle fût la vôtre. Je ne condamne et ne juge personne ; mais comme je ne vois de paix pour moi-même qu'en Jésus-Christ, il est naturel que je ne puisse me tranquilliser sur aucune âme sans la sentir sous l'aile de Jésus-Christ. Ne m'en voulez pas, car si je désirais moins ce que je crois le bien de votre âme, c'est que je vous aimerais moins.

« J'ai écrit bien plus au long mes pensées sur tous ces sujets. Si cela vous intéressait, donnez-moi l'adresse où je pourrais vous adresser un paquet. Mais si vous ne vous en souciez pas, cela ne m'étonnera pas. Je ne crois pas que la voix d'un homme puisse

faire pénétrer la vérité ; l'Esprit de Dieu parle toujours, et c'est lui qu'il faut écouter. Il va sans dire que je n'ai pas voulu vous *prouver* l'Evangile. Je sais qu'il y a des preuves historiques et philosophiques de nature à satisfaire les plus hautes intelligences. Je vois près de moi la raison la plus ferme que je connaisse, celle de mon mari, et qui est inébranlable dans sa croyance à la vérité historique et philosophique de l'Evangile. Mais je ne suis pas de force à traiter ces points avec vous. Je n'ai parlé que *subjectivement*, et, comme dit saint Paul, je n'ai fait que « *vous rendre raison de mon espérance.* » Puisse-t-elle un jour devenir la vôtre, cher ami ! Recevez l'expression d'une tendre et sincère amitié. »

La lettre est du 30 août, la mort de la duchesse est du 22 septembre 1838. M. Verny disait ce que je me borne à répéter : « Quel contraste entre ces deux lettres, entre les deux esprits qui les ont inspirées ! Que toute la science et tout l'esprit du monde sont pauvres, froids, embarrassés en face de la connaissance et de l'esprit de Jésus-Christ ! Qui ne voudrait avoir pu écrire la seconde de ces lettres ? Qui ne la trouvera admirable pour la forme non moins que pour le fond ? » Il rappelait avec émotion que, peu de jours après avoir rendu ce témoignage de sa foi, cette femme chrétienne était auprès de Celui qu'elle avait aimé et confessé.

M. Guizot a écrit ces paroles qui peuvent servir de *P. S.* à la lettre de son amie (1) :

« Plus j'avance, plus je sens combien la religion est nécessaire pour donner à l'homme toute la force, tout l'amour du bien dont il a besoin ; je suis convaincu que, sans piété, sans le secours continuel de Dieu, l'homme ne saurait effacer la tache originelle dont sa nature est empreinte, ni parvenir à se rendre pur et saint comme on doit l'être, afin d'adorer Dieu en esprit et en vérité. L'idée que le moment où l'on a commis une faute s'échappe et l'emporte à jamais, sans qu'il y ait moyen de le

(1) Lettre de M. Guizot. — Voir *M. Guizot dans sa famille et avec ses amis*, par Mme de Witt, née Guizot.

rappeler, est terrible ; elle paralyserait les facultés si la foi ne rendait un peu de confiance ; c'est passer de l'enfer au paradis que d'abandonner le spectacle de notre fragilité, de nos erreurs, pour contempler l'homme, tel que Dieu a voulu qu'il pût devenir un jour, tel qu'il nous en a donné le modèle en Jésus-Christ. C'est d'abord la perfection humaine ou une contemplation ravissante, qui remplit le cœur sans l'agiter, l'humilie sans l'accabler, donne à la fois force, courage, consolation, espérance. Je ne connais aucunes délices comparables à celles que j'ai ressenties en méditant sur ce divin caractère, sur la bonté de Dieu qui l'a donné aux hommes pour servir de lampe à leurs pieds et de lumière à leurs sentiers. »

LES CHOSES

1° Les cultes

Un culte mensuel des missions avait lieu dans la chapelle supérieure du temple de l'Oratoire. Il était présidé par le directeur de la Maison des Missions. On y lisait les lettres des nos premiers missionnaires ; elles étaient du plus grand intérêt. Néanmoins, le culte était peu suivi (1).

Il n'y avait pas d'autre culte sur semaine, après 1830, sauf les jours de fête religieuse. On s'en tenait aux cultes officiels du dimanche, qui avaient lieu le jour, et seulement à l'Oratoire et à Sainte-Marie, les deux seuls temples que possédât alors l'Eglise réformée (2). Ni les pasteurs ne proposaient, ni les fidèles ne demandaient autre chose. Le temps des réunions n'était pas

(1) Dans l'une de ces réunions, M. Grand-Pierre nous lut une lettre du jeune Edmond Scherer qui annonçait, d'Angleterre, sa conversion à sa mère.

(2) L'Eglise de la Confession d'Augsbourg n'avait qu'un temple, rue des Billettes.

encore arrivé. Frédéric Monod prit l'initiative d'un culte de pure édification, le dimanche au soir, dans la chapelle du temple de l'Oratoire, déjà indiquée. C'est là surtout que se révélait et se satisfaisait sa piété. Si l'on aimait le prédicateur du jour, on aimait davantage le prédicateur du soir. Il avait le don, comme le goût, des cultes simples.

Le grand temple restait toujours fermé, le soir. Ne pourrait-on pas l'ouvrir quelquefois ? Les résistances furent aussi vives que respectables. Que se passerait-il dans ces longs corridors et même aux tribunes ? Voulait-on recourir à la police ? Ne craignait-on pas la malignité des journaux ? On transigea ; le culte n'aurait lieu le soir que la semaine sainte et les derniers jours seulement. Encore n'était-ce qu'un essai. Je n'ai pas à dire si l'essai fut heureux. L'un des plus opposants était M. François Delessert.

M. le pasteur Coquerel eut le mérite et l'honneur d'inaugurer un nouveau lieu de culte. Je fus son auditeur le jour où il fit la dédicace de la chapelle de Batignolles, due surtout à son zèle, et devenue un grand temple. Le temple de Pentemont s'ouvrit plus tard. La ville de Paris l'enleva, non sans peine, à l'administration de la guerre, qui en avait fait un grand magasin, et elle le mit dans l'état où il est. On chanta, le jour de l'inauguration, un beau cantique de M. le pasteur Juillerat, avec un air digne des paroles. D'année en année, sous la Monarchie de juillet et sous l'Empire, temples et pasteurs s'accrurent dans l'Eglise réformée, ainsi que dans l'Eglise de la Confession d'Augsbourg.

Le lecteur le sait déjà, le plus beau culte était celui de la chapelle Taitbout. On avait cru que la génération nouvelle accepterait mieux le christianisme, s'il se dépouillait de tout caractère sacerdotal et traditionnel, et se présentait sous un aspect laïque. La chapelle était préférable au temple, et la salle même à la chapelle ; le frac aussi était préférable à la robe, et la prière improvisée à la prière liturgique ; de même, des cantiques nouveaux plutôt que les vieux psaumes. Des discours, point de

sacrements ; des usages, point de traditions ; un auditoire, point de troupeau. Tel fut, à son origine, le culte dont je parle, et tel il devait être. Plusieurs de ceux qui le suivaient n'en auraient pas supporté un autre. Ils étaient plus chrétiens que protestants. Ils se contentaient de ce qu'ils avaient. L'Eglise naquit plus tard, mais le vent huguenot ne souffla jamais bien fort sur elle. Aujourd'hui encore, elle se tient hors des cadres officiels. L'œuvre n'est plus guère une œuvre missionnaire, mais elle est toujours une œuvre indépendante. La marque du sceau primitif reste sur elle. Le culte de la Galerie de fer, et, bientôt après, de la première et de la seconde chapelle Taitbout, avait, je l'ai dit, toute la ferveur des heureux commencements ; il était une fête des âmes.

2° La presse politique et protestante

Peu de journaux, soit politiques, soit religieux. On lisait moins alors, mais on lisait mieux. On s'en tenait généralement à un journal, et on le passait aux parents ou amis. C'était assez pour la curiosité et aussi pour la bourse, car le journal, pris à l'année, c'était cher. La France ne connaissait ni les journaux mercantiles, ni les journaux impurs (1); elle ne connaissait que les journaux voués à la défense des opinions. Ils aspiraient à l'influence et ne songeaient pas au profit. Ils étaient au nombre de sept, si je compte bien. La France se contentait alors de ce pain quotidien, et ne s'en portait pas plus mal.

Deux journaux légitimistes défendaient l'autel en même temps que le trône, et suffisaient à l'une et à l'autre tâche. L'*Univers* n'était pas connu, ni son terrible directeur soupçonné.

Les *Archives du Christianisme*, ainsi appelées, on ne sait pourquoi, existaient depuis longtemps. Le prospectus qui les

(1) Ni romans, ni annonces. Un spéculateur hardi, Emile de Girardin, a transformé la presse française. C'est lui qui l'a rabaissée par des innovations lucratives.

annonçait est du mois d'octobre 1817. Le premier numéro parut le 1er janvier 1818. M. Juillerat fut le fondateur de cette publication qui devait avoir de longs et beaux jours (1). Même après 1830, les *Archives du Christianisme* étaient une revue de doctrines et de livres, plutôt qu'un journal. Beaucoup de discussions, peu de nouvelles. C'est là qu'il faut chercher la stricte orthodoxie du Réveil. Ni M. Merle d'Aubigné, ni M. Gaussen n'en étaient les collaborateurs; ils auraient pu l'être, c'étaient leurs doctrines que le journal défendait.

Je ne fais que mentionner le *Protestant*, ressuscité aujourd'hui sous le même nom, et que M. Coquerel fit paraître de 1831 à 1834; je l'ai à peine vu. Je ne dis rien non plus du *Libre examen*, du même pasteur; j'ai pu le lire, mais je m'en souviens à peine. A plus forte raison suis-je incapable de parler de l'*Evangéliste*, de M. Fontanès, publié dans le Midi, de 1837 à 1841. Le vrai journal du parti n'était pas encore fondé. Nous le verrons paraître bientôt.

Tout cela était pour le dedans ; il fallait un journal pour le dehors. Ce journal fut *Le Semeur*, de très honorable souvenir. Son champ n'était plus l'Eglise, mais « le monde. » C'est dans le monde qu'il voulait jeter la bonne semence. Il était l'œuvre d'un comité, ce qui était une cause de faiblesse; il devint la propriété d'un homme, qui fut un admirable directeur. Il choisit ses collaborateurs, et il les paya. Il avait des ciseaux et il s'en servait... pas avec tous, c'était inutile et c'eût été difficile (2). *Le Semeur* s'occupait de tout ce qui intéressait le public. M. de Félice traitait les questions politiques et de morale sociale, et en vrai Français et jeune qu'il était, il blâmait plus qu'il n'approuvait. Les questions de littérature et de philosophie étaient surtout réservées à M. Vinet, qui inaugurait cette critique de conscience qui

(1) M. le pasteur Vincent et M. Charles Coquerel comptèrent parmi les premiers rédacteurs.

(2) Ni M. Vinet ni M. de Félice n'avaient rien à craindre des sévérités du directeur. Je n'en puis pas dire autant de moi-même, quand je m'y risquais.

a été l'un de ses honneurs. Il parlait en maître des plus grands maîtres. De là est provenue sa belle réputation de penseur et d'écrivain, en France. M. Edmond Scherer ne tarda pas à apparaître dans *Le Semeur*. Il y montra, dès les débuts, les éminentes qualités qu'il a conservées jusqu'à la fin. Quelle distance du matin au soir de cette vie ! Qui aurait prévu l'homme du *Temps* dans l'homme du *Semeur* ? M. Lutteroth nous révéla aussi le jeune Edmond de Pressensé, qui a tenu, lui, ce qu'il promettait. Le directeur du *Semeur* se cachait en quelque sorte parmi ses collaborateurs, dont il était l'un des meilleurs.

Il y avait autant de plaisir que de profit à lire le *Semeur*. Depuis environ vingt ans il poursuivait sa belle carrière, lorsque la loi qui exigeait les signatures au bas des articles le fit tomber tout à coup. Il laissa un vide qui n'a jamais été bien comblé.

3° Les doctrines

Genève nous avait envoyé son rationalisme, après avoir abandonné sa vieille foi. Rousseau avait pris la place de Calvin dans les chaires. Jésus-Christ n'était pas le Dieu manifesté en chair, ni le Sauveur des hommes : il n'était que le premier des maîtres, comme la Bible n'était que le premier des livres. Si c'était encore la religion, ce n'était plus le christianisme. La piété n'était que la vertu, et bien souvent la vertu elle-même n'était que de la moralité.

Il s'opéra à Genève, d'abord, une grande réaction de foi et de vie. Les vieilles doctrines et les vieux souvenirs retrouvèrent leur crédit. On remonta le chemin des siècles. On interrogea les livres saints, et on accorda à leurs enseignements une confiance absolue. Le livre célèbre de M. Gaussen sur la théopneustie était pratiqué avant d'être écrit. L'importance des dogmes avait paru aussi le premier des dogmes avant que M. de Gasparin l'eût dit. On accepta toutes les doctrines de l'ancienne orthodoxie protestante; aucune ne parut trop lourde ni à l'esprit

ni au cœur. Les novateurs, qui n'étaient que des restaurateurs, eurent à souffrir; ils souffrirent avec joie.

Ce qui se passa à Genève se passa aussi en France. Notre Réveil aussi fut pleinement orthodoxe. On n'a qu'à lire les écrits et les sermons du temps pour s'en convaincre. M. Stapfer défendit la doctrine des peines éternelles (1) dans une assemblée générale en 1833. Il montra les effets salutaires de cette doctrine et les effets funestes de la doctrine contraire. « Otez, disait-il, la croyance aux peines éternelles, et le pécheur renverra sa conversion à un avenir incertain, quelqu'éloigné que vous le supposiez... Il est contraire à la charité de contribuer à nourrir cette sécurité meurtrière, qui endort le pécheur sur le bord de l'abîme éternel. » La foi de M. Stapfer était celle de ses auditeurs.

Mais, il faut bien le reconnaître, les prophètes, pour employer le langage de M. Scherer, ne furent pas des docteurs. Ils n'eurent ni les inquiétudes de la pensée, ni les curiosités de l'esprit. Convaincus de posséder la vérité, leur désir fut de la répandre, non de la scruter. Les questions qui les occupèrent ne furent pas des questions de science; ce furent des questions de salut. Rien de nouveau ou d'original, ni en exégèse, ni en dogmatique, ni en histoire. Dire qu'ils n'ont rien trouvé de neuf dans le domaine scientifique, ce n'est pas assez dire, il faut dire qu'ils n'ont rien cherché. Je n'ai connu qu'une dogmatique à cette époque : celle de M. Jalaguier ; elle fut l'effet de sa position. Quelques portions seulement en furent livrées au public; le reste, c'est-à-dire presque tout, est inédit, au grand dommage de l'Eglise.

Vinet ne pouvait être le théologien du Réveil. Il y avait trop d'hommes dans cet homme ; tous étaient admirables, mais aucun ne dominait ni ne résumait les autres. Il y a un esprit de Vinet, il n'y a pas une doctrine, et moins encore une théologie de Vinet. Le Pascal de notre église, a-t-on dit, et je l'ai dit aussi ; oui,

(1) On sait de quelle manière admirable et épouvantable Adolphe Monod en a parlé à plusieurs reprises. Il a été le Saurin de notre temps.

mais le Pascal n'en pouvait pas être le Luther ou le Calvin, et il ne l'a pas été. Un théologien était possible, nous aurions dit certain ; il se préparait à l'avenir que nous attendions pour lui et pour nous. Vain espoir de nous et de lui-même ! Edmond Scherer a fini, dit-on, par brûler ses livres de théologie.

4° La piété. — Zèle et progrès. — Société évangélique. MM. Napoléon Roussel et Puaux

Pauvre science donc, mais admirable piété. Ses trois principaux caractères étaient l'austérité, la joie, le zèle.

On se convertissait, véritablement ; on devenait une nouvelle créature en Jésus-Christ ; les choses vieilles étaient passées ; on vivait des choses nouvelles. Ces changements de pensée et de conduite étonnaient grandement. Si les uns en étaient touchés, les autres en étaient scandalisés. Bien souvent, les pères blâmaient les enfants ; les amis rompaient avec les amis. Les propos moqueurs se mêlaient aux propos amers. Il y avait alors un opprobre de Christ ; on l'acceptait. Plus de bals donc, ni de théâtres, ni de jeux, ni de luxe extravagant ; plus de profanations du dimanche (1). J'ai connu ce passé, je vois le présent ; je n'ai nulle envie d'élever l'un aux dépens de l'autre ; je n'exagère rien en disant que les moins fidèles s'interdisaient autrefois ce que les plus fidèles se permettent aujourd'hui. Etait-ce trop alors ou n'est-ce pas assez aujourd'hui ? Je ne décide pas.

La piété austère était aussi une piété heureuse. La joie aidait à supporter les privations. Il y avait un grand contentement des âmes. On croyait au salut, à son salut, et au prix dont il avait été payé. On se disait, on se sentait enfant de Dieu, et l'on tressaillait à cette pensée. Il faut avoir vu ce bonheur pour s'en faire une juste idée. L'impression que j'en ai reçue, — que ne puis-je dire, l'expérience que j'en ai faite, — ne s'effacera jamais de ma

(1) J'avais grande envie de voir jouer les grandes eaux de Versailles ; elles jouaient le dimanche ; je ne les ai jamais vues.

mémoire. J'en appelle aux cantiques du temps. Il y a de la joie, une grande joie dans les psaumes de nos pères ; mais c'est une joie occasionnelle et solennelle, la joie des grandes fêtes chrétiennes. Dans les cantiques du Réveil, la joie est plus ordinaire et plus intime. Quelles paroles, c'est-à-dire quels sentiments ! *Ecoutez tous une bonne nouvelle... Je la connais cette joie excellente... Mon âme, égaie-toi, Jésus est ton Sauveur... Heureux, toujours heureux... Je suis à toi, toujours à toi... C'est pour l'éternité que le Seigneur nous aime...* O temps de l'allégresse spirituelle, qu'es-tu devenu ? O jeunesse de la piété, pourquoi es-tu aussi courte que l'autre ?

Cette piété ne pouvait manquer d'être expansive. Elle le fut dès la première heure. J'ai déjà dit que le culte de la chapelle Taitbout et le *Semeur* étaient des moyens d'évangélisation. Les traités religieux étaient répandus avec ardeur. La vieille Bible pénétrait de nouveau dans les foyers protestants. On bâtissait des temples ou on réparait les anciens, avec le généreux concours des pouvoirs publics. On ouvrait des écoles dans les villages et même dans les villes. De nouvelles Eglises se formaient ou se préparaient en divers lieux : Rennes, Tours, Paris, Troyes, Saumur, Angers et ailleurs encore On rétablissait le culte où la persécution l'avait fait cesser. J'assistai au premier culte célébré à Saint-Germain dans l'une des salles mêmes du vieux palais de Catherine de Médicis et de Louis XIV. Le pasteur ne manqua pas de faire remarquer la différence des temps.

La ferveur était spontanée et personnelle. Autant de chrétiens, autant de missionnaires, au moins par les désirs et par les prières. Je crois entendre encore, ici, un vieux docteur en médecine ; là, un jeune négociant ; ailleurs, un instituteur ; ailleurs encore, un ouvrier ou un paysan dans les réunions de l'après-midi ou du soir, dont le but était de convertir aussi bien que d'édifier. C'était la sacrificature universelle ou la mission intérieure en pleine activité.

La Société des Missions excitait le plus vif intérêt et obtenait les plus grands succès. De toutes les fêtes religieuses annuelles,

c'était la sienne qui attirait le plus de monde et remuait le plus les cœurs. Les rapports de M. Grand-Pierre respiraient et provoquaient l'enthousiasme. Mais n'y avait-il pas aussi des âmes à convertir en France, et une Société d'évangélisation française n'était-elle pas un devoir et une nécessité? Ne fallait-il pas joindre les efforts collectifs aux efforts individuels? Si urgent était le besoin, qu'un chrétien inconnu envoya à l'avance 500 francs pour commencer à le satisfaire. C'est en 1833 que parut la circulaire qui faisait connaître la Société évangélique de France aux églises. « Son seul but, y lisait-on, est la propagation des vérités évangéliques en France, par tous les moyens que Dieu mettra à sa disposition. » Les moyens furent : la prédication, les écoles, le colportage. Les vérités évangéliques furent : « la chute de l'homme et son état de condamnation, la justification par la foi, la régénération, la nécessité de la sanctification, en un mot, le salut comme œuvre de la grâce et de la miséricorde de Dieu, le Père, le Fils, le Saint-Esprit. » On sait que la Société a justifié le nom qu'elle avait pris.

Ses progrès furent très rapides, et les secours, comme les sympathies, lui vinrent de tous côtés. Elle eut aussi sa fête annuelle pleine d'intérêt et de vie. Elle engagea à son service deux ardents propagateurs de l'Evangile, hommes de parole et de plume, égaux par le zèle, différents par tout le reste : **MM. Napoléon Roussel et Puaux.**

M. Napoléon Roussel ne pouvait, il nous le disait, supporter aucune gêne, j'ai presque dit aucune règle : mais il ne pouvait non plus supporter aucun repos. Il se reposait d'un travail par un autre. Il aurait pu répéter la parole de l'apôtre : *malheur à moi si je n'évangélise!* Il évangélisait sans se lasser, en dépit des obstacles. On lui fit un procès à Versailles. J'eus le grand plaisir d'entendre son défenseur, fort célèbre alors, Odilon Barrot. Malgré son éloquent plaidoyer, M. Napoléon Roussel fut condamné. « Messieurs, dit-il froidement aux juges, je suis prêt à recommencer. Après l'amende, j'accepterai la prison. » « Voilà, reprit M. Odilon Barrot, à quoi on s'expose quand on

s'en prend à la conscience. » Napoléon Roussel recommença, en effet, avec plus de succès, sinon avec plus de hardiesse. Nous le retrouverons.

Il combattait aussi l'Eglise catholique par ses écrits. Ses traités religieux étaient fort appréciés, et la plupart étaient des traités de controverse. Le plus répandu, la *Religion d'argent*, valut plusieurs mois de prison au libraire. Les juges ne purent atteindre l'auteur. Accusé auprès du Ministre des cultes, le terrible polémiste alla se justifier. Le Ministre lui demanda de ne plus écrire de traités de controverse. « J'en avais un dans ma poche, nous dit-il quelques heures après l'entretien ; il va paraître. » Il parut.

M. Puaux prêchait aussi l'Evangile parmi les populations catholiques. Comme M. Napoléon Roussel, il avait le don de se faire écouter. Il aimait les choses frappantes, et il les trouvait. Je l'entendis le jour où il dressa des tables de proscription, c'est ainsi qu'il les appelait dans sa chaire. Il y cloua successivement les différentes classes de ses auditeurs, et il finit par s'y clouer lui-même. Il étonna et charma les habitants de la ville d'Angers par la façon à la fois pittoresque et exacte dont il expliqua les diversités et l'accord des Saintes-Ecritures. Il avait, lui aussi, de beaux récits à envoyer à la Société évangélique.

Sa plume n'était ni moins active, ni moins agressive que celle de M. Napoléon Roussel. Elle était plus historique. Huguenot et historien des huguenots, M. Puaux reprit et déploya contre les catholiques les vieilles armes de la polémique protestante. Il ne craignait pas et il recherchait, au contraire, les luttes retentissantes. Il fut sévère aux pasteurs rationalistes de notre Eglise. Il vivait dans un temps où on ne mesurait pas plus les coups qu'on ne les comptait.

On nous a présenté, dans ces derniers temps, un Puaux que nous n'avons pas connu. Je ne le conteste pas, mais, ici, je m'en tiens à l'ancien ; à celui qui allait chercher les pasteurs rationalistes « dans la cour du roi Pétaud ; » à celui qui les accusait de ne laisser de la Bible « que la couverture ; » à celui qui nous disait,

à Luneray, en parlant d'un petit troupeau libéral dissident, « c'est notre Botany-Bay ; » à celui qui répondait à M. Marc Wilks, choqué de ce qu'il recevait un traitement de l'Etat : « J'accepterais aussi un traitement du diable, s'il voulait me payer pour annoncer l'Evangile. » Celui-là fut quelqu'un. Quand il ne sera plus, il faudra dire, non pas seulement, respect, mais affection à sa mémoire, car il fut bon; bon toujours et envers tous, bon même, quand il ne semblait pas charitable (1).

J'ai dit que la Société évangélique répondait à un besoin et fut très favorablement accueillie. Qu'on en juge par ces chiffres : la seconde année, elle reçut 7.490 francs ; la troisième année, 17.910 francs ; la quatrième année, 47.493 francs.

Longtemps M. Victor de Pressensé fut le rapporteur et l'âme de la Société évangélique, comme M. Grand-Pierre l'était de la Société des Missions.

Le zèle religieux loué par M. Guizot

Tout le monde n'approuvait pas ces efforts d'évangélisation. On était plus disposé à blâmer qu'à louer ce qui se faisait hors des temples officiels. Ce fut donc avec grande joie que nous entendîmes en 1838 le discours que M. Guizot prononça dans l'une de nos assemblées religieuses. M. Guizot était neutre encore et aussi estimé d'un parti que de l'autre. Le témoignage qu'il rendit au zèle religieux n'en eut que plus de poids.

Il rappela d'abord que le christianisme naquit obscurément dans la plus obscure province de l'Empire romain. Trois siècles à peine écoulés, l'Empire était conquis. « Aujourd'hui encore le christianisme pénètre partout. Tout lui sert d'occasion et de moyen : la guerre et la paix, le commerce et la science, l'avidité des intérêts matériels et l'ambition des esprits. »

(1) Je venais à peine de revoir ces pages quand j'ai appris que mon vieil et cher ami Puaux s'est éteint dans la paix qui a rempli ses derniers jours. Quelle autre fin puis-je me souhaiter qu'une fin pareille à la sienne ! (22 février 1895).

Sa nature explique sa destinée. Il n'est pas une religion du dehors ; il est une religion du dedans. Dieu présent et actif dans le monde, voilà l'Ancien Testament. Dieu présent et vivant dans l'âme humaine, voilà le Nouveau. Le christianisme n'est pas seulement la première et la meilleure influence sociale ; il fait bien plus que de contenir et de régler l'âme humaine, il la satisfait et la nourrit ; il n'est pas seulement une discipline, il est une vie intérieure, animée et féconde. On aurait pu croire que c'était Vinet qui parlait.

Il en arriva à la défense du Réveil qu'il appela d'un nom plus français : la ferveur religieuse. « Ne craignez pas, dit-il, aujourd'hui, la ferveur religieuse ; ne vous effarouchez pas de son retour, quand même elle exciterait, en reparaissant, quelque vive émotion. Elle est indispensable à l'empire de la religion. Point de foi efficace sans ferveur. Il ne suffit pas que la foi éclaire l'âme, il faut qu'elle l'échauffe, qu'elle l'embrase... La ferveur religieuse n'est pas à craindre au milieu de toutes les garanties de raison et de liberté qui préviennent, et réprimeraient au besoin, soit les égarements intellectuels, soit les excès pratiques de la ferveur religieuse. Vous surtout, membres et amis dévoués de l'Eglise protestante nationale, ne redoutez rien de la ferveur religieuse. Partout où vous la rencontrerez, soyez avec elle bienveillants et confiants. Ne songez qu'à l'attirer, qu'à la ranimer dans le sein de l'Eglise elle-même. L'Eglise veut être un foyer aussi bien qu'un flambeau. Et, n'en doutez pas, la foi tourne toujours au profit de l'Eglise. C'est pour nous que le zèle travaille, même celui qui travaille à côté de nous. »

Tous les auditeurs de M. Guizot furent étonnés de son discours : les uns en furent aussi heureux que les autres embarrassés.

Je m'éloigne, sous l'impression de ces grandes paroles, des œuvres édifiantes du Réveil à son origine.

LIBERTÉ RELIGIEUSE

Le prosélytisme est le devoir de l'Eglise ; il est, de plus, une nécessité pour la nôtre. Elle ne peut se conserver qu'à la condition de réparer ses pertes par des gains. Il lui faut la liberté. On la lui a longtemps refusée. Ç'a été son honneur de la réclamer sans jamais se lasser. Elle invoquait la Charte ; on lui apportait le Code pénal. Le droit a triomphé enfin. Je sais bien que les trop célèbres articles 291, 292 et 294 du Code pénal subsistent toujours, mais ce sont armes rouillées dans le vieil arsenal de nos lois.

1° Procès Masson

Le premier procès que je trouve dans les récits du temps, est celui qui fut intenté à M. Masson, en 1836. M. Masson était un ancien instituteur pieux et zélé. Divers pasteurs de la Drôme, qui ne pouvaient remplir tous les devoirs de leur ministère, le prirent pour aide. Il les remplaçait avec beaucoup de succès, dans les lieux où ils ne pouvaient se rendre. Cette activité bienfaisante déplut au maire de Bourdeaux, soutenu, il est pénible de le dire, par un pasteur. Le maire défendit à M. Masson de continuer ses réunions. M. Masson n'obéit pas à l'ordre du maire. Le tribunal de Die le condamna à deux jours de prison et à 50 fr. d'amende (1). Le maire, vainqueur, ne se contenta pas de faire afficher le jugement, il le fit proclamer, au son du tambour, un jour de foire. Sa joie devait être courte.

M. Masson trouva d'autres juges à Valence. « C'était un spectacle attachant que de voir neuf pasteurs s'avancer successivement vers la barre du tribunal et déposer, sans le secours du serment, les choses les plus honorables pour M. Masson, qui avait été, en quelque sorte, traîné dans la boue et couvert d'opprobre devant

(1) Les 50 fr. et 640 fr. de frais furent payés par souscription. On donnait de bien bon cœur.

le tribunal de Die. Ecartant toute question de droit, et s'en tenant au fait, le tribunal acquitta M. Masson sans dépens. Le jugement fut accueilli par un tonnerre d'applaudissements et par des cris de : Vive le tribunal de Valence ! Tous les amis de M. Masson le félicitèrent, plusieurs l'embrassèrent. Ce bel acte de justice eut un grand retentissement dans le pays. »

2° Procès Oster

M. Oster, ministre du saint Evangile, et domicilié à Metz, établit, dans sa maison, des réunions religieuses, après avoir fait à l'autorité municipale la déclaration exigée par la loi du 7 vendémiaire an IV. Il fut traduit devant le tribunal civil, qui l'acquitta. Il déclara « que le sieur Oster, ministre de l'Eglise chrétienne de la Confession d'Augsbourg, avait rempli, autant qu'il était en lui, le vœu de la loi du 7 vendémiaire an IV, en déclarant et en faisant connaître à M. le maire de Metz le but de cette réunion, et en indiquant les jour et heure auxquel elle aurait lieu chez lui, portes ouvertes ». Je cite la suite de ce jugement, et je vais citer ensuite l'article contraire pour montrer comment on justifiait, dans nos tribunaux et dans nos cours, la reconnaissance et la négation de nos droits. Je n'aurai, dans la suite, qu'à rappeler ce qui fut dit et contredit à Metz, à l'occasion de M. Oster. On n'a guère fait que le répéter dans les procès postérieurs.

Le tribunal de Metz déclara que : obliger le sieur Oster à se soumettre à l'article 294 du Code pénal, ce serait, en l'exposant à un refus de l'autorité municipale, le mettre, lui et ses coreligionnaires, dans l'impossibilité d'exercer un culte protégé par le gouvernement, bien antérieurement à l'existence de la Charte de 1814 et de celle de 1830, et que cette dernière autorise, par son article V. Le tribunal cita les paroles qui furent prononcées à la Chambre des députés à l'occasion de la célèbre loi de 1834 sur les associations. Le Ministre de la justice dit à la Chambre des députés : « Ainsi, voilà la grande distinction à faire ; s'agit-il

de réunions qui ont seulement pour but le culte à rendre à la divinité et à l'exercice de ce culte, la loi n'est pas applicable, nous le déclarons de la manière la plus formelle. » Le rapporteur de la Chambre des pairs rappela cette promesse solennelle, et il ajouta : « Si cette déclaration surabondante n'est pas la loi elle-même, elle en forme du moins le commentaire officiel et inséparable ; c'est sous sa foi que la loi a été adoptée par l'autre Chambre, qu'elle pourra l'être par vous, et il n'est pas à craindre qu'un tribunal en France refuse de l'entendre ainsi. » Le tribunal de Metz s'autorisa de ces paroles pour absoudre M. Oster, qui célébrait bien un culte dans sa maison, et n'avait point d'autre dessein que le salut des âmes et la gloire de Dieu.

Quelques jours après, sur l'appel du procureur du roi, la cour royale de Metz cassa le jugement du tribunal civil. Sans doute, disait-on dans l'arrêt, la Charte consacre la liberté des cultes, mais elle consacre aussi la liberté de la presse et la liberté individuelle, et des lois sont intervenues pour régler l'exercice de ces libertés dans leur intérêt même. La liberté des cultes ne saurait être la licence et le désordre.

« Attendu que la faculté de se livrer à l'exercice d'un culte quelconque dans quelque lieu que ce soit, sans aucun égard à l'heure du jour et de la nuit, et sans s'inquiéter davantage du nombre des personnes qui doivent se livrer ensemble à l'exercice de ce culte, ne pourrait être tolérée sans exposer la société aux plus grands troubles et aux plus grands désordres ; que dès lors il est aussi évident que les mesures qui prescrivent des précautions à prendre pour le lieu, l'époque et le nombre des personnes qui doivent former ces réunions, loin d'être en contradiction avec la liberté des cultes, ne sont que des mesures de police que le législateur ne pouvait manquer de prendre et de déterminer d'une manière précise, etc., etc. »

La Cour poussait les choses à l'extrême et alléguait des dangers imaginaires pour justifier le régime de l'arbitraire, et elle osait bien ajouter ce considérant : « Attendu que l'article 294 du Code

pénal (1) ne contient que des mesures de police de la nature de celles qui viennent d'être exprimées et que, dès lors, il n'est pas possible de dire qu'elles sont contraires à l'article V de la charte et inconciliables avec ce principe, etc., etc. »

C'est le contraire qu'il n'est pas permis de dire. Voici un ministre d'une église reconnue ; il tient un culte dans un appartement convenable, à une heure convenable, avec un nombre de personnes convenable, et pendant un temps convenable. La police est tranquille, mais le maire est mécontent, sans aucune raison de l'être, et il interdit le culte qui lui déplaît. S'il a le Code pénal pour lui, n'a-t-il pas la Charte contre lui? Il aurait fallu ajouter ces mots à l'article V de la Charte : les cultes sont libres, sous le bon plaisir des maires.

M. Oster ne fut condamné qu'au minimum de la peine, mais il fut condamné.

La Cour de cassation confirma par un bref arrêt l'arrêt de la Cour royale de Metz. C'étaient les mêmes raisons avec ce considérant de plus :

« Attendu que, si l'autorité municipale refuse par des motifs que la Charte réprouve, l'ouverture d'un lieu destiné à l'exercice d'un culte, les citoyens ont le droit de recourir à l'autorité supérieure. » Et si l'autorité supérieure est intolérante à son tour, ou mal éclairée, les citoyens seront-ils plus libres s'ils trouvent deux arbitraires au lieu d'un ?

Le procureur général Dupin était du même avis que nous en 1830. Il changea d'opinion comme nous le verrons bien. Cependant, il reconnut que M. Oster était dans son droit. L'exercice d'un culte, disait-il, ne doit pas être interdit, parce qu'il déplaît à un autre culte. L'article 249 n'avait pas d'autre but que la sécurité des citoyens, comme en cas de manque de solidité du lieu choisi pour les réunions, ou que le maintien du bon ordre,

(1) Le voici : tout individu qui, sans la permission de l'autorité municipale, aura accordé ou consenti l'usage de sa maison ou de son appartement, en tout ou en partie, pour la réunion des membres d'une réunion, ou pour l'exercice d'un culte, sera puni d'une amende de 16 fr. à 200 fr.

pour le cas où l'on voudrait célébrer le culte avec des bacchanales pour mystères (1). L'article de la loi du 7 vendémiaire an IV suffisait parfaitement pour prévenir ces dangers.

Le procès Oster produisit une vive impression dans nos Eglises. On en peut juger par la promptitude et la générosité des collectes faites pour payer les frais de ce nouveau procès. Je trouve parmi les souscripteurs, les noms de MM. Jules et Henri Hollard, Juillerat, Frédéric Monod, Lutteroth, comte Delaborde, etc., etc. Il est des noms de pasteurs et de laïques qu'on y cherche en vain. Ce n'était pourtant pas ici affaire de *méthodisme*.

3° Procès Doine et Lemaire

Voici le principal procès de ce temps. Nous en fûmes tous profondément émus : ce fut tour à tour de joie et de tristesse. M. Doine tint, en 1837, des réunions religieuses dans les environs de Montargis. M. Lemaire y assista. Le Tribunal correctionnel de cette ville les condamna à l'amende. Le ministre de l'Evangile, Delafontaine, avait commis le délit plus considérable d'ouvrir un culte à Montargis. Il fut condamné, par défaut, à deux mois de prison. Le Tribunal déclara que l'autorisation de l'autorité municipale ne suffisait pas ; il fallait celle du gouvernement, aux termes de l'article 291 du Code pénal. Cet article exige, en effet, la permission du gouvernement pour la formation « de toute association de plus de vingt personnes, dont le but est de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués, pour s'occuper d'objets religieux ou autres. » La Cour de cassation, remarquent les *Archives du Christianisme*, tout en considérant le dit article comme étant toujours en vigueur, en avait évité l'application aux réunions religieuses en comprenant en bloc les cultes reconnus comme des associations autorisées. L'article ne fut pas invoqué contre M. Oster à la Cour de cassation, parce qu'il s'agissait d'un pasteur luthérien. Il

(1) *Archives du Christianisme*, 1836, p. 75 et 76.

n'aurait pas dû être invoqué contre MM. Doine et Lemaire et le ministre Delafontaine, parce qu'ils appartenaient à la religion réformée.

On en appela à la Cour d'Orléans. Ici, l'affaire prit le caractère d'une grande solennité. Tous les pasteurs de la Consistoriale, sauf un qui était malade, se rendirent à la Cour. Ils témoignèrent que M. Doine professait la même religion qu'eux, et ils donnèrent aux magistrats toutes les explications nécessaires. La Cour entendit aussi les témoins à charge. Ce fut l'audience du premier jour. Le second jour, la Cour donna la parole à un délégué de la Société évangélique ; c'était M. Lutteroth. Choix heureux. Cet avocat sans titre et sans robe étonna et charma la Cour. Il considéra la question au point de vue religieux. Il fit entendre des paroles de liberté et de piété. Le troisième jour, l'avocat des prévenus aborda la question de droit. Le ministère public demanda la confirmation du jugement de Montargis. Il la demanda en vain.

La Cour prononça l'arrêt le plus libéral que la France ait connu en matière de liberté religieuse. Après avoir rappelé que la liberté des cultes avait été proclamée par la Charte et par les constitutions antérieures, la Cour ajoutait « qu'évidemment cette disposition (l'article V de la Charte) n'a pas eu pour objet de protéger seulement la liberté des opinions et des croyances qui, enfermées dans le sanctuaire impénétrable de la conscience, échappent à l'empire des lois humaines, mais bien d'assurer la libre manifestation des croyances, par des paroles ou par des actes extérieurs, c'est-à-dire par l'exercice de certaines pratiques ou cérémonies.

« Qu'à la vérité la liberté religieuse, comme toutes nos libertés politiques, est soumise aux nécessités de l'ordre social ; que, dans l'intérêt même de sa conservation, cette liberté a besoin de la surveillance de l'autorité temporelle, mais que cette surveillance, destinée à réprimer les abus du droit, ne doit pas en gêner et surtout en empêcher l'exercice.

« Que c'est ainsi que le législateur de l'an IV a su concilier le

respect dû au principe de la liberté des cultes avec l'intérêt de l'ordre public, en exigeant par la loi du 7 vendémiaire une déclaration préalable à l'autorité, pour qu'elle prît des mesures de police et de sûreté qu'elle jugerait nécessaires. »

La Cour ne pouvait oublier les articles 291 et 292 du Code pénal ; mais elle considérait, et c'est ici qu'elle nous donnait pleinement raison, « que ces dispositions restrictives sont aujourd'hui inconciliables avec le droit franchement entendu de *professer librement sa religion* ; qu'en effet admettre, dans ce cas, la nécessité pour les citoyens de demander l'agrément du gouvernement, ce serait reconnaître à celui-ci la faculté de le refuser et, par suite, de rendre illusoire l'un des droits les plus précieux de l'homme.

« Que la conséquence nécessaire de cette incompatibilité entre l'article V du pacte social et les articles 291 et suivants du Code pénal est donc, conformément à l'article 70 de la Charte, l'abolition virtuelle des dispositions précitées, en tout ce qui est relatif à l'exercice des cultes. »

La Cour réfutait ensuite les objections, et rappelait que la loi de 1834 n'avait nullement en vue les réunions religieuses, ainsi que cela résultait de la discussion du Corps législatif et notamment de la discussion formelle du ministre des Cultes, déclaration qui a dû déterminer le rejet des amendements proposés comme surabondants ou inutiles.

Naturellement, les prévenus étaient acquittés sans dépens.

La Cour avait abordé nettement les questions débattues, et elle les avait décidées dans le sens le plus libéral. Les protestants auraient rédigé eux-mêmes l'arrêt qu'ils ne l'auraient pas fait meilleur.

On l'attendait avec beaucoup d'émotion. Outre les pasteurs de la Consistoriale, beaucoup d'autres pasteurs de notre Eglise, dont quelques-uns venus de huit ou dix lieues de loin, avaient voulu assister au procès. Ils avaient suivi avec anxiété les débats pendant trois jours. Il était, le troisième jour, cinq heures du soir. La Cour avait délibéré trois heures, lorsque le président

lut l'arrêt d'une voix grave et imposante. Il eut raison de réclamer le silence. On eut de la peine à le garder. A peine la Cour s'était-elle retirée, disait, dans les *Archives du Christianisme* l'auteur du compte rendu, que les pasteurs qui avaient entendu l'arrêt, en pleurant de joie et de reconnaissance, se jetèrent dans les bras les uns des autres ; l'émotion était générale, les catholiques eux-mêmes ne pouvaient s'en défendre.

Le lendemain, une députation de pasteurs et de membres des Consistoires se présenta chez l'avocat et le remercia avec effusion du zèle et du talent avec lesquels il avait défendu la grande cause de la liberté des cultes. Les noms de l'avocat et du président de la Cour méritent de trouver leur place ici. L'avocat s'appelait Lafontaine, et le président Vilneau.

On n'oublia pas que la reconnaisssance était due surtout à celui qui incline le cœur des hommes ainsi qu'il lui plaît. Un service solennel d'actions de grâces eut lieu dans le temple d'Orléans. Lectures, chants, prières, tout respirait la confiance et la joie. L'Evangile aurait son libre cours en France, et l'article V de la Charte serait une vérité. Il est de belles heures dans la vie ; mais elles ne sont pas rares seulement, elles sont courtes. Ce que la Cour d'Orléans avait fait, la Cour de cassation allait le défaire.

J'assistai à ce grand débat. La salle d'audience fut remplie à l'avance par une foule d'étrangers et de Français d'un rang élevé. Le célèbre lord Brougham était là avec son ami, le procureur général Dupin. Celui-ci avait exprimé au comte Delaborde le désir que le débat fût simple. Notre avocat n'y consentit pas, et il fit bien pour la cause et pour lui-même. M. Dupin, je l'ai dit, prit la peine d'écrire son réquisitoire ; un réquisitoire habile et fort sans doute, mais qui fut infiniment surpassé par la plaidoirie du comte Delaborde. J'ai déjà remarqué qu'elle débordait de piété et d'éloquence. Le jeune avocat reçut les félicitations de lord Brougham, du procureur général lui-même, à plus forte raison de ses amis. Il les avait méritées. Ce fut bien, je pense, le plus beau jour de sa vie.

La Cour délibéra pendant deux heures et demie. Nous attendions avec impatience son arrêt. Elle ne le donna pas ce jour-là. Elle eut besoin de quatre nouvelles heures de délibération. Le résultat de tout ce travail fut la réfutation laborieuse de l'arrêt de la Cour d'Orléans. La Cour de cassation invoqua un argument nouveau. D'après les articles organiques de l'an X, aucun lieu de culte catholique ne peut être ouvert en France sans l'autorisation du gouvernement. Il devait en être de même de tout nouveau lieu de culte protestant. L'article de la loi de vendémiaire an IV était déclaré aboli. Il ne restait que l'article 291 du Code pénal qui exigeait l'autorisation non plus du maire, mais du gouvernement lui-même.

Les prévenus n'ayant tenu que quelques réunions accidentelles, étaient acquittés à Paris, comme ils l'avaient été à Orléans.

CONFÉRENCES PASTORALES

et article remarquable de Frédéric Monod

Divers pasteurs venus à Paris, à l'occasion des assemblées religieuses, s'entretinrent des intérêts de la religion et de l'Eglise dans la maison hospitalière de M. Jean Monod. De ces conversations sortirent, en 1834, les conférences pastorales. On devait y discuter, dans un esprit de liberté et de paix, les questions qui intéressaient l'Eglise. Les pasteurs d'opinions différentes devaient s'y rencontrer. Ils s'y rencontrèrent, en effet, dès les premiers jours et pendant longtemps. On s'était promis le support, à défaut de l'accord. Les jours vinrent, nous le verrons, où le support sembla impossible. Les *Archives du Christianisme* éprouvèrent des scrupules et exprimèrent des regrets. Les questions dogmatiques étaient sévèrement exclues des débats, mais n'étaient-elles pas inévitables entre pasteurs? *Les Archives*

publièrent, à cette occasion, un article fort remarquable et qui semble de 1848, plutôt que de 1834.

Nous désirons, disait Frédéric Monod, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et nous la désirons aussi complète et aussi prochaine que possible. Dès que l'Eglise et l'Etat seraient séparés, nous verrions s'opérer une autre grande séparation, également bonne et salutaire. D'un côté, l'orthodoxie, avec toutes ses nuances, de l'autre, le latitudinarisme avec tous ses rameaux. Ce serait la division, mais aussi ce serait l'ordre. Le bienfait ne serait pas payé trop cher du sacrifice. Aux Etats-Unis, les unitaires et les orthodoxes s'excluent réciproquement de leurs chaires, et ils ont raison, d'un côté comme de l'autre. Nous aurions ainsi deux symboles, deux communions, deux autorités, deux corps constitués... tandis qu'à l'heure qu'il est, nous vivons sous un régime qui n'est ni la liberté, ni l'esclavage, ni l'union, ni la séparation, ni l'état de l'Eglise constituée, ni l'état de morcellement complet... Arrangeons-nous, en attendant, comme des matelots sur leur navire, ou comme des voyageurs sous leur tente, et tâchons d'être le moins mal que faire se pourra.

FACULTÉS DE THÉOLOGIE

M. Guizot, nomma, en 1834, une commission chargée d'étudier toutes les questions relatives à l'instruction publique parmi les protestants de France. M. le pasteur Vincent, de Nîmes, fut le président, et M. le pasteur Vermeil, de Bordeaux, le secrétaire de cette Commission. Elle aborda successivement la question des écoles normales, la question des écoles primaires, la question des collèges et la question des Facultés de théologie. Dans le monde où je vivais, on n'avait ni connaissance ni souci de ces travaux. Je trouve dans les *Archives du Christianisme* les trois vœux relatifs aux Facultés de théologie :

Fondation d'une Faculté nouvelle de théologie protestante à

Paris. Fondation d'un séminaire où seraient reçus les élèves. Création de chaires plus nombreuses dans les autres Facultés de théologie.

On fut très ému à Montauban des deux premiers vœux. L'on ne parut pas rassuré par le dernier. Le Consistoire de Montauban plaida la cause de la Faculté menacée auprès du Ministre de l'instruction publique. Le Consistoire n'insista pas sur le mécontentement certain autant que légitime du Conseil général du département et du Conseil municipal de la ville intéressée. Il allégua surtout l'intérêt de l'Eglise réformée. Il rappela qu'appelé par un décret, ayant force de loi, à remplir les fonctions d'évêque à l'égard de la Faculté, il n'avait pas abusé de son droit, mais l'avait partagé avec tous les autres Consistoires. Paris ne suffirait pas et était plein de dangers. Les avantages de Montauban, célèbre dans l'histoire de notre Eglise, étaient incontestables. Le Consistoire n'osait s'opposer à la création d'une Faculté de théologie à Paris, mais il demandait qu'on maintînt et qu'on fortifiât celle de Montauban. Il croyait combattre, et il approuvait les propositions de la Commission de Paris. La lettre se terminait par une demande fort habile, et c'était que la Faculté de Strasbourg partageât le sort de la Faculté de Montauban.

Le Consistoire communiqua sa lettre aux autres Consistoires et leur demanda de l'appuyer. Les deux lettres du Consistoire de Montauban portaient les noms des protestants de la ville — les plus anciens ou les plus connus — de Rapin-Thoyras, de Maleville de Condat, Mila de Cabarieu, Mariette, avec les noms des pasteurs Marzials et Molines.

La conférence pastorale de 1835 s'occupa de la question, divisée en trois questions. 1° Est-il utile qu'il y ait à Paris une Faculté de théologie pour l'Eglise réformée? Oui, répondirent vingt votants, à l'unanimité. 2° Est-il utile de conserver néanmoins la Faculté de Montauban ? Douze oui, quatre non, avec cinq abstentions. 3° Au cas où il faudrait opter entre les deux villes, laquelle faudrait-il préférer comme siège d'une Faculté ? Seize voix pour Paris, avec cinq nouvelles abstentions.

La question fut portée à la Chambre des députés. Cette première discussion fut très vive. La ville et la Faculté de Montauban n'y furent pas épargnées. Nulles études sérieuses n'étaient possibles dans ce milieu. Qu'on mette la Faculté où l'on voudra: Montpellier, Toulouse, ailleurs, mais qu'on la sorte de là ! La Faculté avait un brillant avocat, M. Léon de Maleville, qui lui resta fidèle jusqu'à la fin. Au terme même de sa carrière, il avait résolu de rompre un long silence et de ramasser ses dernières forces pour défendre, cette fois au Sénat, une Faculté chère à un Montalbanais et à un protestant de vieille roche, comme il aimait à s'appeler (1). Le rapporteur du budget ne pensait nullement que Paris fût un lieu favorable à une Faculté de théologie. Le débat n'eut pas de suite.

Il recommença en 1836, encore à l'occasion du budget. Un universitaire de haut rang, député très ardent, M. Dubois, de la Loire-Inférieure (on disait aussi de la gloire inférieure), avait promis à une députation de pasteurs de Nîmes « d'être leur soldat; » il le fut. Il affirma à la tribune que presque tous les Consistoires de l'Eglise réformée et tous les protestants éclairés et soucieux de la dignité même et des lumières de leurs pasteurs souhaitaient la fondation d'une Faculté de théologie à Paris. Un député de Nîmes déclara, à son tour, que la grande majorité des Consistoires s'était prononcée dans le même sens.

Les *Archives du Christianisme*, qui étaient restées jusque-là non pas indifférentes, mais neutres, répondirent au député de Nîmes, qui paraissait l'ignorer, qu'il y avait quatre-vingt-dix Consistoires, et qu'il n'y en avait certainement pas quinze qui eussent tenu le langage qu'on leur attribuait. M. de Maleville était là ; il répondit éloquemment aux adversaires de la Faculté. Il eut un mot heureux et qu'il aimait à me rappeler. Une brochure toute pleine d'injures pour les amis de la Faculté avait paru, et elle contenait toutes sortes de noms, sous le voile de l'anonyme. M. de Maleville dit à la tribune : « L'auteur n'a respecté qu'un

(1) Il n'y eut pas lieu.

nom : le sien. » On le cherchait en vain dans cet ignoble pamphlet.

Le rapporteur du budget se prononça pour le maintien de la Faculté de Montauban, et contre la fondation d'une Faculté à Paris. Le ministre de l'instruction publique dit qu'il n'avait nullement l'intention de supprimer la Faculté de Montauban ; qu'à la vérité, il avait été question de fonder une Faculté de théologie à Paris, mais qu'on était fort loin de toute exécution.

Les professeurs de la Faculté attaquée rompirent, en 1836, le silence qu'ils s'étaient imposé. Ils se prononcèrent, en motivant leur opinion, pour une Faculté unique, placée n'importe où (1). Les professeurs demandaient qu'on fortifiât leur Faculté au lieu de la discréditer. Leur vœu a été satisfait.

M. Dubois revint à la charge en 1837 ; il trouva encore devant lui M. de Maleville. Débat sans importance.

Strasbourg s'était tû, mais il devait parler aussi, puisqu'il était menacé : il parla par le moyen d'une conférence, en 1838 (2). Les auteurs de la brochure s'étonnaient d'entendre dire qu'on ne pouvait faire de bonnes études qu'à Paris. Ils demandaient si l'on ne faisait pas de bonnes études à Gœttingue, à Halle, à Iéna, villes de population médiocre. Le rédacteur des *Archives* ajoutait : « Sérieusement parlant, quoi de plus extraordinaire que de crier sans cesse : Paris, Paris, c'est à Paris qu'on étudie bien ; c'est à Paris qu'on devient savant....., hors de Paris, c'est la mort, c'est le néant..... Et, de grâce, souvenez-vous qu'on faisait d'assez bonnes études à Genève, au temps de Calvin et plus tard ; souvenez-vous que Cambridge et Oxford ont formé des théologiens d'un certain mérite ; souvenez-vous que Halle, Heidelberg, Gœttingue, qui ont produit les plus illustres théologiens de notre siècle, sont presque des villages. »

M. Guizot avait indiqué plutôt que formé un dessein tout

(1) C'est ce que nous avons demandé, nous aussi, mais en vain, avant le soi-disant transfèrement de la Faculté de Strasbourg à Paris.

(2) Les *Archives du Christianisme* donnèrent une analyse de ce long et habile manifeste. 1838, p. 51, etc.

particulier et non discuté encore. Il proposait de fonder un établissement mixte des hautes études, supérieur aux Facultés. On ne devait y entrer qu'après trois années d'études faites à Montauban, à Strasbourg, à Genève. Les plus distingués des élèves y seraient admis et y prendraient le grade du doctorat. On opposa à ce dessein le dilemme suivant : ou l'établissement des hautes études donnera le même enseignement que les Facultés de théologie, et alors il est inutile ; ou bien les Facultés seront dispensées d'enseigner les diverses branches de la théologie d'une manière scientifique, et alors elles ne seront pas des Facultés, mais des écoles secondaires, inutiles à leur tour.

Ce fut beaucoup de bruit pour rien, car ces débats successifs ne furent suivis d'aucun résultat. Ils recommenceront en 1842 ; ils seront aussi vifs et aussi vains.

Beaux jours de la Faculté de Montauban. — MM. Jalaguier, Stapfer, Adolphe Monod, Nicolas, de Félice

La Faculté de Montauban s'enrichit, en ce temps-là, de trois professeurs qui devaient lui faire autant d'honneur que de bien. Le premier, M. Jalaguier, fut nommé, en 1834, à la chaire de morale, qu'il devait quitter bientôt pour la chaire de dogmatique. Je viens de lire, avec émotion, une partie de son discours d'installation. J'y ai trouvé le penseur, le croyant, le chrétien dont la mémoire n'a pas cessé d'être un bien pour mon âme. Qui, l'ayant connu, ne voudrait lui ressembler ? Il disait aux étudiants : « destinés à être les ministres de la parole dans nos Eglises, et, selon l'expression du Sauveur, le *sel de la terre et la lumière du monde*, la science ne vous suffit pas ; il vous faut la sainte flamme de la foi et de la charité. C'est à la vie que s'allume la vie. »

Antérieurement, plusieurs étudiants de la Faculté avaient adressé un appel à M. Stapfer, qui désigna Adolphe Monod, en disant que ni son âge, ni sa santé, ne lui permettaient de remplir les fonctions de professeur. Les paroles suivantes montrent quel professeur il aurait été :

« Quel bonheur c'aurait été pour moi, de mettre à votre disposition le fruit d'études que j'ai faites dans des circonstances diverses, et dans des positions rarement unies dans la vie d'un seul et même individu. Après avoir, avec un grand nombre de contemporains, successivement partagé les anxiétés du doute et le fol enivrement de cette raison qui, pour avoir été conquérante, heureuse et brillante dans d'autres domaines, serait assez puissante pour se porter suprême dispensatrice de tout ce qu'exige l'accomplissement des destinées de l'homme et pour suffire à tous les besoins de sa nature morale, j'ai été ramené au pied de la croix par des réflexions que Dieu a bénies dans sa miséricorde. Je prie Dieu qu'il fasse la même grâce à ceux que les théories de la sagesse humaine auraient séduits. Priez-le, messieurs, d'affermir mes pas dans une voie où je ne suis entré qu'à la onzième heure, et de garder les vôtres dans la sublime carrière où vous êtes, pour lui rendre gloire et pour assurer le bonheur des âmes qu'il vous confiera! » Il présentait aux élèves ses tendres et fraternelles salutations et il se disait leur « bien dévoué frère en Jésus-Christ. » Ainsi parlait à des jeunes gens obscurs un savant de premier ordre, ancien professeur de théologie et ministre de l'instruction publique dans son pays, plus tard ancien ministre de Suisse près de Napoléon.

Adolphe Monod était encore en pleine disgrâce à Lyon, en 1836. Mais on ne l'y oubliait pas. Ainsi que nous l'avons vu, il avait désiré occuper une chaire à la Faculté de Montauban. Il avait eu l'appui de plusieurs Consistoires, y compris celui de Paris. Il n'avait pas été nommé. Le serait-il? Pourrait-il l'être? J'ai entendu raconter que M. Guizot n'aurait pas voulu faire un professeur d'un pasteur destitué avec beaucoup de bruit et par un grand Consistoire. Le comte Pelet, alors ministre de l'instruction publique, voulait bien, mais n'osait pas. Une pétition, partie de Montauban, dissipa sa crainte. Les fidèles qui avaient entendu le jeune et admirable orateur de 1830 voulaient l'entendre encore. Le comte Pelet ne demandait pas mieux que de le leur donner. Il le leur donna. M. Monod

devait occuper la chaire de morale et d'éloquence sacrée que venait de quitter M. Jalaguier. Son installation eut lieu en novembre 1836, en présence du préfet, du général et d'un nombreux auditoire. Son discours, dit d'une voix que n'oubliaient pas ceux qui l'avaient entendue, produisit un grand effet. Le nouveau professeur y exposa sa foi et son amour de l'Eglise.

Nous le savons, il y avait en Normandie un brillant esprit. On voulait l'attirer à Montauban. Le nouveau ministre de l'instruction publique, le comte de Salvandy, admirait le pasteur de Bolbec, qui avait jugé que bien des pages d'un livre de ce ministre auraient pu être écrites dans la demeure de Montesquieu, le château de la Brède. M. de Salvandy, reconnaissant et convaincu du mérite de celui qui avait reconnu le sien, nomma ou voulut nommer M. de Félice professeur à la Faculté de Montauban. M. de Félice remercia, et n'accepta pas. Ce refus fit nommer M. Nicolas. Une autre chaire devint vacante, celle d'hébreu, par la mort du doyen Bonnard. Adolphe Monod offrit de quitter la chaire qu'il occupait et qui semblait faite pour lui, et de prendre la chaire d'hébreu. Ce dévouement n'aurait pas suffi pour vaincre les résistances de M. de Félice. Vous allez faire nommer, lui dit-on, un second professeur rationaliste. Acceptez-vous cette nouvelle responsabilité ? Il se rendit, mais très défiant de lui-même et incertain. Dans une lettre que je ne connaissais pas et qu'un ami m'a communiquée (1), après avoir dit qu'il éprouvait une grande souffrance de cœur, il ajoutait : « Mais que tout soit fait pour la gloire et selon la volonté de Dieu ! J'espère que j'aurai la force de me réjouir, quoi qu'il arrive pour moi-même, d'avoir accompli ce sacrifice. Si ma tentative ne réussit pas, je serai consolé par la pensée de n'avoir agi qu'en vue des grands intérêts de l'Evangile. Le Consistoire de Bolbec m'a accordé un congé de trois mois. Ce temps suffira pour l'objet qui me l'a fait demander. En me soumettant volontairement à cette épreuve, c'est encore un devoir que j'accom-

(1) M. le pasteur Benoit, qui m'a communiqué aussi la lettre de M. Stapfer.

plis envers la Faculté, les étudiants et moi-même. On se forme de loin un idéal bien supérieur à la réalité, surtout quand il s'agit d'un frère qui écrit beaucoup dans les journaux. Mais entre l'écrivain et ses écrits, si faibles qu'ils soient, il y a un intervalle où l'homme se trouve tout entier avec ses infirmités et ses misères. »

Entre l'installation de M. Adolphe Monod et celle de M. de Félice, eut lieu — 1838 — l'installation de M. Nicolas. Elle fit beaucoup de bruit. Je trouve, dans une lettre du très orthodoxe pasteur Acanthe Prat, que M. Nicolas avait dit qu'on peut trouver la vérité par la philosophie comme par la Bible, que la raison de l'homme n'est pas corrompue, etc., etc., en un mot, disait l'ardent M. Prat, « le rationalisme le plus pur et le plus effréné, la négation de toute foi positive, voilà l'esprit de ce discours, qui a rappelé à plusieurs les déclarations des saint-simoniens, et cela non seulement par des expressions, mais par des doctrines semblables. » Ceux qui ont connu le loyal Acanthe Prat admettraient facilement quelques exagérations dans ces impressions. « Il est d'usage constant, poursuivait-il, que les anciens professeurs, en commençant par le doyen, donnent au récipiendaire l'accolade fraternelle ; cette fois, personne n'y a songé. Il est d'usage encore que l'un des pasteurs présents propose l'impression des discours prononcés dans la séance ; personne cette fois ne l'a demandée... Il régnait dans l'assemblée une sorte de consternation. » M. Prat dit à M. Nicolas, avec affection et émotion, que Dieu avait épargné à son vénérable beau-père (1), la douleur d'entendre un pareil discours. M. Nicolas assura qu'on ne l'avait pas compris. Son discours, imprimé et expliqué, ou plutôt confirmé, provoqua un grand mécontentement dans les églises, et même des protestations collectives.

J'ai été le collègue de M. Nicolas pendant une grande partie de ma vie et pendant une grande partie de la sienne. J'ai été avec lui dans les meilleurs termes. Si le professeur n'était pas

(1) Le doyen Bonnard, dont M. Prat était le gendre, et dont la mort était récente.

croyant, l'homme était bon, le collègue aussi. C'était un esprit actif, ce n'était pas un homme remuant. Il ne pratiquait aucun prosélytisme. Toujours avide, jamais rassasié de science, il a passé sa vie à satisfaire les curiosités de son intelligence. Son domicile fut son cabinet et la bibliothèque de la Faculté; ses meilleurs amis furent ses livres, et l'instrument qui ne se reposa jamais fut sa plume. Il se contentait de l'estime et ne recherchait pas l'influence. Il était bien d'un parti, mais il n'était pas homme de parti. Il s'en remit à nous pour la désignation de son successeur. Je ne puis dire s'il pensait à la fin de son professorat comme au début, mais je suis bien convaincu qu'il n'aurait pas parlé de même. Son enseignement n'a pas justifié les craintes qu'il avait inspirées. Nous avons tous gardé de notre collègue un respectueux et affectueux souvenir.

Je reviens à M. de Félice. Il fut installé en 1839. Le contraste fut grand entre son discours et le discours de M. Nicolas. M. de Félice crut de son devoir de faire une déclaration solennelle de sa foi. Il la fit dans des termes que j'aime à reproduire. Les doctrines de M. de Félice étaient exactement celles du Réveil; je saisis l'occasion de les rappeler de nouveau :

« Avant toute chose, regardant comme une étroite obligation envers Dieu de déclarer quelles sont les doctrines sur lesquelles sera fondé tout mon enseignement;

«Regardant comme un droit de l'Eglise de savoir clairement et explicitement ce qu'un professeur de théologie enseignera aux futurs ministres de cette Eglise;

« Regardant comme un devoir envers ma propre conscience de professer dans cette occasion la foi qui est en moi ;

« Regardant, enfin, comme un précieux privilège de rendre témoignage à mon Dieu et à mon Sauveur devant vous tous, je fais du fond de mon âme la déclaration suivante :

«Je crois que la Bible est la sainte parole de Dieu, et je soumets entièrement ma raison à ce qui est contenu dans la Bible, ne voulant savoir ni plus ni moins que ce qu'elle enseigne sur les dogmes et sur les devoirs de la religion ;

«Je crois que l'homme est un être déchu de sa dignité primitive, que des mauvaises œuvres le rendent coupable et le condamnent devant le juge des vivants et des morts, et qu'il est incapable de se réconcilier avec Dieu par lui-même;

«Je crois que Jésus-Christ est le Dieu, le Dieu éternel qui a été manifesté en chair;

« Je crois que Jésus-Christ a expié les péchés des hommes, en souffrant à notre place la peine que nous avons tous méritée;

« Je crois que la foi en Jésus-Christ, vrai Dieu, vrai homme, vrai rédempteur, est notre unique moyen de salut, et que cette foi est un don de Dieu, qui nous régénère par le Saint-Esprit;

« Je crois, enfin, que la vraie foi produit nécessairement les bonnes œuvres, et que l'homme régénéré doit marcher en nouveauté de vie pour avoir part à la gloire des élus dans le ciel.

« Tel est le résumé des doctrines qui formeront la base et la substance de toutes mes leçons, et hors desquelles je crois que l'Evangile n'existe plus. »

Alors commencèrent les beaux jours, les plus beaux jours de la Faculté de Montauban. Maîtres et disciples contribuèrent à lui donner cette belle renommée chrétienne qui a été sa force, en même temps que son honneur, jusqu'à des temps moins heureux. Je voudrais la voir toujours telle que je l'ai vue, non pas immobile, elle ne l'a jamais été, mais unie et fidèle dans le progrès.

Les années de 1830 à 1840 ont été les meilleures années du siècle pour notre Eglise. Je suis heureux et reconnaissant de les avoir vécues. Je le serais davantage, si j'en avais retiré un plus grand fruit.

SECONDE DÉCADE — 1840-1850

RÉORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE ET ASSEMBLÉE SYNODALE DE 1848

Première apparition de M. de Gasparin

Je veux saluer, dès l'entrée de cette seconde période, l'homme qui devait y acquérir un beau renom.

Il était jeune, quand il entra dans notre monde religieux. Il n'y entra pas seul. Il était marié. Le duc Victor de Broglie, parlant de sa femme, disait, comme nous le savons, qu'elle avait changé sa destinée dans ce monde, et il l'espérait aussi pour un monde meilleur. Mme de Gasparin aurait pu inspirer des paroles semblables à son mari. Elle fut, aux premiers jours, un pasteur pour lui. Le premier présent qu'elle fit à son fiancé furent les Evangiles. La première promesse qu'elle obtint de lui fut qu'ils les liraient ensemble tous les soirs. Il vénérait les Ecritures, il ne les avait pas encore sondées. L'examen qu'il en fit lui donna l'absolue conviction de leur divinité. Il pouvait maintenant les lire avec la même confiance que sa femme.

Ils devaient écrire l'un et l'autre ; chacun à sa manière ; assurément, ni la femme n'aurait écrit les livres du mari, ni le mari ceux de la femme, mais telle était la communauté de leurs pensées, que, quant au fond, ils auraient pu changer de plumes sans que le lecteur s'en aperçût. On ne sait lequel des deux était

le plus heureux ou le plus fier d'être uni à l'autre. Le contentement était justifié des deux côtés.

Je fis leur connaissance dans le charmant petit hôtel où ils recevaient, chaque semaine, une société distinguée. Mme de Gasparin y était toute brillante de verve et d'esprit. On aimait à l'entendre comme on devait aimer à la lire. M. de Gasparin, député de la Corse, son pays natal, venait de faire, à la tribune, des débuts fort heureux. Le grand discours qu'il avait prononcé sur l'esclavage avait fait admirer un orateur dans un philanthrope (1). Le jeune député avait une belle figure, une belle voix, une belle intelligence et surtout une belle âme. Nous crûmes avoir trouvé notre comte de Montalembert dans cet ami nouveau.

Réorganisation de l'Eglise

La question n'était pas nouvelle ; j'aurais pu l'aborder dans la période précédente. J'ai mieux aimé indiquer, sans interruption, la suite des faits.

La loi de l'an X nous avait donné les Synodes particuliers et non le Synode général ; c'étaient les membres sans la tête. Nous étions en même temps reconnaissants et mécontents de cette loi. L'Eglise voulait être de nouveau une Eglise, et elle ne pouvait l'être dans ces conditions.

Projets antérieurs

En 1831, quelques pasteurs et deux laïques de l'Ardèche prirent sur eux de soumettre au gouvernement un projet complet de réorganisation ecclésiastique. Ils retenaient les principaux articles de la loi de l'an X, et ils les complétaient fort heureusement au moyen de notre ancienne discipline. Les Synodes particuliers fonctionnaient régulièrement et activement. Le Synode

(1) Il avait tout un côté de la main droite noirci, il ne savait pourquoi ; il avait frappé trop fort sur le marbre de la tribune.

général, composé comme au temps de nos pères et réuni, à Paris, tous les cinq ans, était rétabli avec toutes ses attributions. L'article 52 était ainsi conçu :

« Le Synode national se fera présenter les travaux annuels des Synodes provinciaux, et les coordonnera. Il pourra prononcer des décisions doctrinales ou dogmatiques; il dressera, s'il y a lieu, des formulaires ou confessions de foi ; il modifiera, au besoin, les liturgies et la discipline des Eglises réformées françaises ; il prononcera sur l'appel en destitution présenté par les Synodes provinciaux contre les pasteurs et les anciens (1). »

Ce projet fut envoyé au baron Cuvier avec une lettre quelque peu déclamatoire : « L'Europe vous place, avec raison, Monsieur le Baron, à la tête de ses savants illustres ; à ce titre, vous êtes immortel dans la mémoire des hommes... Les protestants de France vous voueraient un culte d'éternelle mémoire, si... L'Eglise réformée de France fut, par la persécution, disséminée dans les montagnes, loin des villes ; la majorité de ses membres arrose de ses sueurs les parties agrestes du sol de la patrie ; vous ne serez donc pas surpris, Monsieur le Baron, que la première résolution en faveur du protestantisme vous soit soumise par les représentants d'une population agricole... » Parmi les signataires était le pasteur Lanthois, homme de grande autorité à Vernoux et dans le département, et libéral, du moins plus tard, si mes souvenirs me servent bien.

La réponse du baron Cuvier fut très courtoise. « Je suis pénétré, dit-il, comme vous, de la nécessité d'améliorer la législation existante. Je m'occupe de la recherche des moyens les plus propres à y parvenir, et dès que les circonstances me paraîtront favorables, j'appellerai l'attention du gouvernement sur cet objet important. »

Le projet, revu plus tard, n'eut aucune suite. Mais la question

(1) Je lis, parmi les articles supplémentaires l'étonnant article que voici : « Les protestants ne pourront, à l'avenir, célébrer le culte public que dans les édifices ou temples destinés à cet usage. » La Cour de cassation était atteinte ou dépassée.

restait. Elle fut reprise quelques années après et traitée plus à fond par un homme très compétent, M. d'Aldebert, avocat retiré du barreau et très dévoué aux intérêts de notre Eglise. Il était, d'ailleurs, l'organe d'une Commission d'organisation. Le projet était accompagné d'un long exposé des motifs. La Commission y avait consacré dix-sept longues séances, et ce n'était pas trop.

Le rapporteur déclarait, et le texte faisait bien comprendre, que l'autorité centrale des Eglises réformées serait « purement administrative et disciplinaire. » Elle serait « un Synode national, moins le dogme et la confession de foi qu'il paraît si inopportun aujourd'hui de discuter (1). » Un vigoureux esprit, M. de Bourgade, de Sainte-Foy, protesta contre ce Synode qui n'était plus un Synode, et qui consacrait le désordre au lieu de le réprimer. « J'ai vu, écrivait-il, dans telle Eglise, les doctrines les plus contraires successivement exposées aux mêmes auditeurs, et de cela j'ai vu résulter les plus tristes conséquences : j'ai vu les indifférents en rire, les incrédules en triompher, les âmes pieuses en être pénétrées de douleur. J'ai vu dans telle Eglise un prédicateur laisser inexprimé le mot *vierge* du Symbole et dire tout court : *Il est né de Marie* (2). J'ai vu dans nos Facultés tel professeur nier ouvertement les plus saintes doctrines, et tordre le sens des Ecritures, sans s'inquiéter même de voiler son incrédulité.— Si ce que vous faites, disait M. Bourgade aux auteurs du projet, ne doit pas vous donner les moyens de débrouiller le chaos, autant vaudrait ne pas tenter d'en sortir. »

On le voit, la question des confessions de foi était déjà posée, et elle divisait les esprits alors, comme aujourd'hui.

La Commission pensa que les Eglises étaient trop intéressées à l'enseignement donné dans les Facultés de théologie pour que le Synode n'eût pas d'autorité sur elles. Elle donnait, sous la réserve de l'approbation du Ministre, à ce corps la surveillance des écoles de théologie. Il avait le droit de se faire rendre compte

(1) L'honorable rapporteur aurait, je crois pouvoir l'assurer, parlé autrement plus tard.

(2) J'ai connu un jeune pasteur qui supprimait le passage.

de tout ce qui concernait le régime intérieur, la discipline, les études, les certificats relatifs à celles-ci, la collation des bourses et des grades. Le Ministre de l'instruction publique pouvait, de son côté, faire procéder à un examen pareil. Les professeurs étaient nommés par le Ministre, sur la présentation du Synode général. Voilà le contrôle supérieur de l'Eglise sur les Facultés. Il n'y manquait que l'approbation du Ministre, assez difficile à obtenir et même à demander, car il perdait tout ce que le Synode gagnait.

Le projet fut présenté aux Conférences pastorales de 1835. On n'en put discuter que la partie relative au Synode général. Les pasteurs de l'Ardèche avaient voulu un Synode général dogmatique ; la Commission de 1835 n'avait voulu qu'un Synode administratif et disciplinaire; la Conférence pastorale ne voulut point de Synode du tout. Après avoir discuté pendant trois séances, elle se posa la question : « Les Eglises de France auront-elles une autorité centrale, unique, soit un Synode général ? » Dix-neuf voix contre onze répondirent non. Dix-sept voix contre onze se prononcèrent également contre les Synodes particuliers ou provinciaux, épargnés par la loi de l'an X. C'était le désaveu du passé, d'un passé qui valait bien le présent ; c'était le congrégationalisme, au lieu du presbytérianisme synodal ; mais les mots de Synodes effrayèrent les oreilles libérales.

Le projet devait être envoyé à tous les pasteurs et à tous les Consistoires, avec le rapport de M. d'Aldebert et une explication des deux votes précédents. Les prochaines Conférences pastorales devaient avoir une importance toute particulière. Chaque Consistoire général ou particulier pourrait y envoyer un député laïque choisi dans toute la circonscription, et muni de pouvoirs réguliers. Le projet d'organisation serait discuté définitivement par cette assemblée, et les décisions qu'elle prendrait seraient présentées au gouvernement comme l'expression des vœux de l'Eglise.

Les Conférences pastorales de 1835 prirent donc sur elles de décider que les Conférences pastorales de l'année suivante

seraient un pouvoir constituant. Elles ne furent heureusement rien moins que cela. Elles ne purent même prendre aucune décision, à cause de la divergence des vues et du petit nombre des réponses des Eglises. Les conférences de 1837 n'abordèrent pas même la question. Cette seconde tentative, plus importante que la première, eut le même sort. On devait en tenter bientôt une autre plus sérieuse et non moins vaine.

Projet de 1840. — Grande discussion dogmatique et ecclésiastique, MM. Lutteroth, Coquerel, de Gasparin et Martin-Paschoud

L'année 1840 s'ouvrit, en effet, par un projet d'ordonnance royale, portant règlement d'administration pour nos Eglises. Dans une lettre qu'il adressa aux présidents des Consistoires, à la date du 31 janvier, le Ministre des cultes disait que ses prédécesseurs s'étaient préoccupés des imperfections de l'organisation de notre Eglise, et que, dès son arrivée aux affaires, il avait résolu de continuer leur œuvre. Il avait soumis ses vues, d'abord à une commission choisie parmi des notables protestants (1) ; ensuite à la section de juridiction au Conseil d'Etat. Le Ministre s'étonnait des changements considérables que la section compétente avait introduits dans son projet d'ordonnance royale. Il en était même blessé. « Les modifications qu'il (le comité) a proposées et que semblait devoir prévenir le soin scrupuleux que j'avais pris de m'entourer de toutes les lumières et de tous les documents désirables, ces modifications, dis-je, ont une telle gravité, elles changent si profondément l'économie du projet, que je n'ai pas cru devoir en saisir le Conseil d'Etat, en assemblée générale, avant d'avoir provoqué l'avis des Consistoires. »

Le projet du Ministre était déjà mauvais pour nos libertés ; la section du Conseil d'Etat le rendit bien pire. Le Ministre lui-

(1) Dans cette Commission siégeaient MM. le baron de Daunant, François Delessert, Léon de Maleville, Charles Vernes, etc., etc., laïques, et MM. Juillerat, Frédéric Monod, Coquerel, pasteurs.

même, on vient de le voir, fut choqué de cette oppression administrative. Le Ministre, qui devait en grande partie sa nomination de député aux électeurs protestants (1), entendait nous faire du bien. Pourtant, il ne nous rendait pas nos Synodes, ni nos libres pratiques intérieures. Il avait remplacé même la loi par une simple ordonnance royale. Ce qu'il y avait à louer dans son projet, c'était l'institution de la commune ecclésiastique. Nous nous étions donné des Consistoires sectionnaires ; ils n'étaient pas sans influence, mais ils étaient purement officieux. Le ministre, devançant les temps, les remplaçait par des Conseils presbytéraux officiels.

Lettre de M. Lutteroth

Á peine connu, le projet fut vivement attaqué. Le premier adversaire fut Henri Lutteroth. Dans une lettre adressée à un pasteur, il montra tout ce qu'avait d'arbitraire et de dangereux cet essai de réforme, modifié par une section du Conseil d'Etat. « J'ai cru y voir, disait-il, l'outrage le plus hardi qui ait été fait à nos Eglises depuis la reconnaissance de leur existence légale... je n'ai d'autre moyen de m'expliquer une conception aussi scandaleusement illégale et en contradiction aussi ouverte avec la lettre et l'esprit large de la Charte, que d'y reconnaître l'influence des traditions encore pleines de vie que l'administration funeste de son prédécesseur a laissées après elle. » M. Lutteroth reconnaissait l'utilité d'une organisation de notre Eglise, mais il la demandait à une loi. « J'appelle de tous mes vœux une pareille loi ; je sais que, si elle était rédigée d'après le sens libéral de la Charte et conforme aux usages de nos Eglises, elle serait accueillie par elles avec joie. » M. Lutteroth donnait rendez-vous à son correspondant au pied du trône de la grâce : « car vous pensez certes comme moi, lui disait-il, que le temps des périls est aussi le temps des prières. »

(1) M. Teste, de triste mémoire. Il fut condamné, on le sait, comme concussionnaire, par la Cour des pairs.

On aurait voulu que cette noble lettre portât un autre nom ; non certes qu'on en pût trouver un plus chrétiennement honorable, mais l'écrivain parlait du dehors au lieu de parler du dedans. Il était de la chapelle Taitbout au lieu d'être de l'Oratoire.

Réponse de M. Coquerel à M. Lutteroth

Aussi, sa lettre en suscita-t-elle une autre non moins vive ; elle était de M. le pasteur Coquerel. Si ce n'était qu'une lutte de personnes, je me contenterais de la mentionner. Mais elle nous fait connaître les idées de l'auteur sur des questions de grande importance : la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et le prosélytisme.

Je retrouve dans cette lettre une parole que j'ai toujours crue de M. de Gasparin et qui était, paraît-il, de M. Grand-Pierre. « Il y a un abîme entre vous et nous. » M. Coquerel ne croyait pas à la profondeur de cet abîme, mais il demandait pourquoi on voulait y jeter des ponts volants pour repasser d'un bord à l'autre. On était incontestablement en présence du mont de Sion et du mont Garizim, également rapprochés du ciel, disait l'auteur. Il demandait que les Samaritains se reconnussent Samaritains, comme les Israélites se reconnaissaient Israélites. Si les uns s'avouent libéraux et nationaux, pourquoi les autres ne s'avoueraient-ils pas exclusifs et dissidents ? Pourquoi surtout veulent-ils s'occuper des intérêts d'une église qui n'est pas la leur ? Entre les deux partis, il ne doit y avoir de commun que la charité, la charité que l'auteur louait, et, je dois le dire, ne pratiquait guère dans sa lettre. Il ne croyait nullement aux bonnes intentions des séparatistes. « Ma pensée intime, disait-il, est que l'Eglise dissidente ne veut pas que l'Eglise nationale s'organise ; elle ne peut l'envahir et la supplanter que grâce à l'anarchie ; et pourquoi s'en étonner ? Ceci est de la très bonne guerre. » La guerre était mauvaise, au contraire, puisqu'elle faisait de M. Lutteroth un homme perfide et faux.

L'utilité de la réforme n'avait pas été contestée par M. Lutteroth. Elle était bien nécessaire. Pour la mieux faire apprécier, M. Coquerel mentionnait des faits à peine croyables. Tel Consistoire était resté trois ans sans se réunir. Tel autre avait oublié de se renouveler au bout de deux ans, selon la loi ; ses pouvoirs étant expirés, les pasteurs se trouvaient privés de Consistoire ; il fallut recourir à une assemblée de notables pour le reconstituer. Ici, un autre Consistoire changeait violemment la résidence d'un pasteur, et l'envoyait, de sa seule autorité, d'un chef-lieu dans un village. Ailleurs, le Consistoire « laisse le chantre usurper les fonctions pastorales, monter en chaire, et prêcher des sermons de sa façon. »

On voulait bien la réforme, on l'a déjà vu, mais on se défiait d'une ordonnance « qui peut être révoquée le lendemain, dans un nouveau ministère ou un nouveau règne. » M. Coquerel n'acceptait pas la question en ces termes, et il ajoutait : « Je déclare franchement que ceux qui, en 1840, demandent que la Chambre des pairs et la Chambre des députés s'occupent d'une loi religieuse, sont à mes yeux des hommes d'un autre siècle, qui espèrent trop du temps où ils vivent, et avec qui il est peu utile de discuter. » On aurait étonné l'auteur si on lui avait prédit que, longtemps après, et dans un parlement républicain, serait discutée et votée la constitution nouvelle de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg.

Séparation de l'Eglise et de l'Etat

M. Lutteroth était un partisan décidé de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; M. Coquerel pouvait partager ce désir d'indépendance et de liberté, « mais il y aurait, remarquait-il, entre nous ce dissentiment que je vois une théorie impossible pour des siècles encore, où il trouve une possibilité actuelle. » M. Coquerel disait plus loin : « Je regarde autour de nous dans la chrétienté, et je vois partout le catholicisme adossé au pouvoir

papal, et le protestantisme au pouvoir civil. Cette différence est dans la nature même des deux cultes, parce que le nôtre est essentiellement citoyen, et je ne vois pas ce que notre forme de christianisme perd à cette étroite alliance avec le gouvernement de la patrie. En Allemagne, en Suisse, en Hollande, en Angleterre, l'Eglise protestante, à moins d'avoir pris position dans la dissidence, est partout appuyée sur le pouvoir civil, y touche par tous les points, en reçoit salaire, investiture, protection, et se félicite de la paix que cette organisation lui assure et de l'ordre qu'elle maintient. » M. Coquerel ajoutait à ces paroles les étonnantes paroles que voici : « Si l'on en croit des bruits qui commencent à traverser l'Atlantique et à venir jusqu'à nous, on est à la veille, aux Etats-Unis, de regretter la scission profonde qui sépare l'Eglise et l'Etat, en les affaiblissant tous deux. » Autant valait dire qu'on regrettait l'absence de la royauté dans la grande république. Avec de pareilles idées, on pouvait attendre la séparation de l'Eglise et de l'Etat « pour des siècles encore. » Elle était faite pourtant en Ecosse.

Le Prosélytisme

On pouvait s'en tenir aussi aux positions acquises, et préférer la réputation de la tolérance à celle du zèle. Mais le prosélytisme est le devoir de la foi chrétienne, et il est la nécessité, nous l'avons dit, de l'Eglise protestante en France. Si elle ne répare pas ses pertes, sa disparition n'est qu'une affaire de temps. M. Coquerel n'en déplorait pas moins les tentatives de conversion parmi les catholiques. « Quand on vient me raconter qu'un de mes collègues a converti tant de catholiques, je suis toujours porté à me demander s'il avait, au préalable, converti tous les protestants, et s'il ne lui restait rien à faire au sein de son troupeau avant de porter son activité dans un bercail étranger... Il y a pour moi, dans ma propre Eglise, assez de travail, assez d'honneur, assez d'affection, et je déclare que je ne cherche rien de plus. »

M. Coquerel venait de blâmer avec une grande sévérité une prédication d'un professeur de la Faculté de Montauban. « Ma foi protestante, je l'avoue, s'alarme et s'afflige quand je pense qu'une imprudente frénésie de prosélytisme, qui n'est qu'une exception parmi nous, est mise sur le compte du clergé protestant de France, et que nous compromettons ainsi notre belle et sainte réputation de tolérance et de respect ! » Il paraît étonnant que M. Coquerel ne se soit pas demandé si les apôtres avaient attendu d'avoir converti tous les Juifs pour s'adresser aux païens, et s'ils s'étaient mis en grand souci de leur réputation. M. Lutteroth était accusé aussi « de cette ardeur de convertir les catholiques. » Cette fois l'accusation était juste (1).

Réponse de M. de Gasparin à M. Coquerel

Si M. Coquerel avait lu la lettre de M. Lutteroth avec peine, un autre lut la sienne avec un sentiment pareil. Ce fut alors que M. de Gasparin prit cette vaillante plume qui ne devait plus se reposer. Il se montra, dès le premier jour, tel qu'il est resté jusqu'au dernier : un croyant intrépide et un lutteur généreux ; bienveillant quand il s'agissait des personnes, inflexible quand il s'agissait des doctrines. Nous ne savions encore, et nous n'attendions rien de lui, au moins dans la société où je vivais ; aussi sa vigoureuse lettre nous surprit-elle autant qu'elle nous réjouit.

Nulles vues ne pouvaient être plus contraires que les vues de M. Coquerel et celles de M. de Gasparin. Ce que l'un craignait, l'autre l'espérait ; ce que l'un blâmait, l'autre le louait. « Vous vous plaignez, disait le second au premier, que le *séparatisme*

(1) Les fondateurs de la *Société* (libérale) *d'évangélisation pour les protestants disséminés dans l'Est de la France*, disaient, dans leurs prospectus, qu'ils avaient écrit sur leur bannière : « Point de prosélytisme ! Pleins de respect pour les droits des croyances qui ne sont pas les nôtres, nous nous bornerons à défendre les droits de celles que nous professons. » Les catholiques étaient mieux traités que « les dissidents ou les méthodistes. »

ne soit pas assez séparatiste... Ce que vous voulez, j'emprunte encore vos expressions, c'est que, puisque les pasteurs méthodistes ont déclaré qu'il y avait un abîme entre eux et vous, on ne puisse pas y *jeter des ponts volants ça et là, et repasser d'un bord à l'autre.*

« Voilà, enfin, l'explication sincère du projet de loi... c'est au nom de l'Eglise nationale, et pour éliminer tout élément méthodiste qu'elle a été provoquée. C'est pour *mettre à part* les dissidents dont l'activité évangélique lui déplaît ; c'est pour les isoler, pour les rejeter en dehors des cultes *reconnus,* qui seuls, d'après la Cour de cassation, ont le droit de s'exercer librement ; c'est pour se donner le moyen d'en finir avec le prosélytisme protestant, le colportage et l'évangélisation, que le gouvernement vient de songer tout à coup, en 1840, après trente-huit ans, à faire un règlement d'administration publique pour assurer l'exécution de la loi du 18 germinal an X. »

M. de Gasparin niait, en passant, que l'Eglise protestante fût plus assujettie au pouvoir civil, plus *citoyenne* que l'Eglise catholique. Elle avait un appui plus solide que la papauté. Elle était adossée, non au pouvoir civil, mais à la Bible.

L'auteur en arrivait au fond. Le fond était les doctrines et les hommes du Réveil. Les deux adversaires mettaient la même ardeur, l'un a les attaquer, l'autre à les défendre. Le mot *méthodisme* résumait les personnes et les choses. M. Coquerel voulait mettre le *méthodisme* hors l'Eglise ; M. de Gasparin l'y souhaitait triomphant. A ses yeux, c'était la vie même de l'Eglise qui était en cause. De là, son intervention et son ardeur. Qu'était notre Eglise avant les hommes nouveaux et les doctrines nouvelles ? Vagues croyances, sèche morale, pures vertus humaines, œuvres languissantes, pasteurs et troupeaux endormis, le corps sans l'âme, les apparences sans les réalités, voilà l'état antérieur, aussi certain qu'affligeant. « A présent, je le demande, quels ont été, dans la main de Dieu, les instruments bénis de notre Réveil ? Qui nous a rappelés à notre rang de religion ? Qui nous a, enfin, parlé de foi, d'autorité, de grâce, de salut gratuit, de tout ce qui

brise l'orgueil humain, ce grand ennemi de l'Evangile ? Ce sont les méthodistes, ceux qu'on voudrait repousser loin de nous.

« A peine eurent-ils fait entendre avec force le langage des Ecritures, presque oublié de nos Eglises, que la vie reparut de toutes parts. Nos institutions religieuses reprirent du mouvement ; les bourses s'ouvrirent ; la Bible fut multipliée et répandue ; on s'occupa d'assurer l'instruction religieuse des enfants et la subsistance des pauvres, de colporter les livres pieux dans tous les villages, de prêcher la bonne nouvelle à notre peuple et aux nations étrangères. Le prosélytisme aussi, ce fils légitime de la foi, releva la tête au milieu de nous. »

J'ai dit ce que M. Coquerel pensait du prosélytisme. M. de Gasparin releva vivement ces paroles, qui avaient froissé sa foi ardente et conquérante. Il écrivit : « Nous croyons posséder la vérité qui sauve, et nous ne chercherions pas à la répandre! Nous manquerions à ce point de charité envers nos frères ! Le salut éternel de leurs âmes nous toucherait si peu ! »

« Quel crime serait comparable à celui des apôtres, s'ils avaient gardé dans leur sein la grande nouvelle qu'ils étaient chargés de porter aux hommes ? S'ils avaient hésité à troubler leurs consciences, à ébranler leur culte, à bouleverser toute cette vieille société juive et païenne ? »

Etre tolérant est un devoir des pouvoirs civils ; mais quand il s'agit de conversion et de salut, être tolérant, c'est ne pas croire ou ne pas aimer. « Pour ma part, je suis loin, bien loin de reprocher à l'Eglise catholique son esprit de prosélytisme, et si j'avais besoin d'être convaincu de l'excellence de notre foi, j'en trouverais la preuve dans ce seul fait que le désir de faire des prosélytes se manifeste plus vivement dans notre Eglise. »

Sur le devoir de convertir d'abord tous les protestants, M. de Gasparin disait ce que d'autres ont dit avant ou après lui, et ce qui peut se dire encore : « C'est précisément l'objection qu'on objecte chaque jour aux missions étrangères. Vous feriez mieux, s'écrie-t-on, de commencer par envoyer des missionnaires en France. Or, il s'est trouvé que ceux qui répandaient la Bible

au-delà des mers étaient aussi ceux qui la répandaient le plus autour d'eux. Il s'est trouvé que ceux qui avaient du temps pour l'œuvre lointaine étaient aussi ceux qui en avaient le plus pour l'œuvre rapprochée. Il s'est trouvé que ceux qui consacraient leur argent à la conversion des sauvages étaient aussi ceux qui en réservaient le plus à la conversion des Français. Ne se trouverait-il pas également que ceux qui convertissent le plus de catholiques sont aussi ceux qui, dans le sein de leurs troupeaux, ramènent le plus grand nombre de protestants au pied de la croix? »

Séparatisme et Confessions de foi combattus par M. de Gasparin

J'ouvre ici une grande parenthèse. Je ne prends nul plaisir, ai-je besoin de le dire, à mettre le Gasparin de 1840 en contradiction avec le Gasparin de 1848. Je dois pourtant faire connaître deux passages remarquables de sa lettre. Parlant des amis du Réveil qui s'étaient séparés, M. de Gasparin disait : « Je les comprends ; je ne les juge pas ; mais je regrette profondément qu'une pareille résolution leur ait semblé nécessaire, et qu'ils n'aient pas cherché plutôt à agir sur nous, en restant au milieu de nous (1)... Il ne faut pas oublier qu'une séparation, quel qu'en soit le but, quels qu'en puissent être les résultats, est toujours en elle-même, pour toute Eglise qui la subit, un sujet de légitime douleur. » « Il ne faut pas oublier ; » ne l'oubliera-t-il pas lui-même?

Nous n'apprîmes pas sans étonnement que cet homme de foi était un adversaire ardent des Confessions de foi. Quand on est théopneuste absolu, il est naturel qu'on veuille s'en tenir à la Bible toute seule (2).

Je résume la forte argumentation de l'auteur. Un catholique

(1) Ce sont presque les paroles que M. de Clausonne lui adressera à lui-même en 1848.

(2) J'ai ouï dire que M. Guillaume Monod pensait comme M. de Gasparin, pour être théopneuste comme lui.

qui admettrait les plus graves erreurs de son Eglise, parce qu'il les croirait enseignées dans l'Ecriture, serait un protestant ; un protestant qui admettrait les vérités bibliques, parce qu'il les trouverait exprimées dans une confession de foi, serait un catholique. « Le protestantisme est tout entier dans ces mots : toute la Bible, rien que la Bible. » Les confessions de foi avaient leur utilité au seizième siècle. « Tous, aujourd'hui, nous entourons de notre respect ces glorieux monuments de la foi de nos pères. Mais tous aussi, nous puisons notre foi à une autre source... Nous trouvons que la parole de Dieu nous suffit pour le dogme et pour la morale... Pourquoi tenterait-on aujourd'hui sans nécessité ce que le protestantisme du XVIe siècle avait fait par *nécessité* ? »

La Bible suffit à la piété et à la paix. Les amis de l'Evangile « n'ont pas eu besoin de formulaires et de confessions de foi pour établir entre eux une intime communion de principes, que dis-je ? pour faire pénétrer ces principes dans le sein de l'Eglise nationale. Chaque jour, la parole de Dieu est mieux comprise. Chaque jour des âmes nouvelles sont converties. Chaque jour, des progrès de tout genre sont accomplis. Et pour obtenir ces admirables résultats, il n'a fallu, sous la bénédiction divine, que parler, écrire, répandre la Bible, démontrer par ses œuvres l'excellence de sa foi. »

Aucune Confession de foi ne peut être ni aussi claire ni aussi positive que la Bible. M. de Gasparin le prouvait par des passages relatifs à la divinité du Sauveur — à l'action du Saint-Esprit, — à la misère de l'homme, — au salut gratuit, — à la nécessité de la foi et des bonnes œuvres ; excellente Confession de foi toute biblique, et à laquelle il ne pouvait manquer que le nom de l'auteur, mais il ne l'aurait pas adoptée sous ce nom. On veut unir, mais on divise ; on veut mettre l'ordre dans l'Eglise, on y pratique l'arbitraire. « Qu'on attaque ceux qui ne se soumettent pas aux décisions si précises de l'Ecriture, qu'on se sépare d'eux, je le comprends ; mais qu'à la place de l'Ecriture, on prenne une rédaction nécessairement imparfaite,

incomplète, comme tout ce qui procède de l'homme; qu'on se donne le tort de choisir dans l'Evangile, et qu'à tous ceux qui réclament contre cet extrait des saints livres, qu'à tous ceux qui déclarent qu'en réduisant la doctrine à ses principales parties, on la mutile et on la défigure... on annonce qu'ils ne sont plus orthodoxes,... c'est scinder l'Eglise sans motif, c'est provoquer contre les personnes, et malheureusement aussi contre les dogmes, la plus redoutable réaction. »

M. de Gasparin se réjouissait du rapprochement qui s'opérait entre les chrétiens et même entre les Eglises. « Déjà les pasteurs de la Confession d'Augsbourg viennent prêcher dans nos temples, et nos pasteurs vont prêcher dans les temples de la Confession d'Augsbourg. Déjà des familles réformées confient aux ministres d'une autre communion le soin de donner à leurs enfants l'instruction religieuse. Déjà les troupeaux naissants de l'Eglise nationale sont placés entre les mains de l'Eglise dissidente ou de l'Eglise wesleyenne. Déjà nous sommes en communion sur tous les points, sur la doctrine et sur les œuvres. » M. de Gasparin demandait quel obstacle pouvait s'opposer à la manifestation d'une unité qu'il jugeait très réelle. Il répondait nettement : « Ce sont de vieilles confessions de foi, des hiérarchies, des réglements, des œuvres d'hommes, en un mot. » Il pouvait donc dire à M. Coquerel : « Vous le voyez, monsieur, je combats aussi fortement que vous l'introduction de ce premier principe, qui me semble propre à empêcher l'établissement d'une véritable unité chrétienne parmi les protestants, non de la France seulement, mais du monde entier. »

Qui aurait pu persuader à M. de Gasparin qu'il deviendrait l'avocat ardent d'une confession de foi et qu'il quitterait notre Eglise plutôt que de s'en passer ? Personne, semble-t-il, ne devait être plus opposé que lui au schisme de 1848. *Toute la Bible*, disait-il, et *rien que la Bible*. Les libéraux le disaient aussi, à cette époque. C'était leur mot d'ordre. Que de fois ne l'ai-je pas lu et entendu? Pourquoi donc M. de Gasparin ne s'est-il pas mis d'accord avec eux? Il le dira lui-même. L'accord

aurait été fictif ou plutôt menteur ; il aurait reposé sur une équivoque. La Bible de M. de Gasparin n'était pas celle de ses adversaires. S'ils avaient été théopneustes comme lui, il serait resté libéral comme eux. Il n'aurait pas eu à craindre alors cette confusion des doctrines que sa conscience ne put jamais accepter.

Réponse de M. Martin-Paschoud à M. de Gasparin

Cette troisième lettre en fit écrire une quatrième aussi vive que les autres, et beaucoup plus doctrinale. Elle était d'un fervent ami de M. Coquerel : le pasteur Martin-Paschoud, ami également, semblait-il, du jeune écrivain. Il reprocha, d'abord, à celui-ci d'avoir, sur divers points, attaqué à tort son collègue. Il s'attacha, ensuite, à montrer, par de longues citations, que nos Eglises s'étaient relevées de l'état où les avaient laissées une longue persécution, bien avant l'apparition du Méthodisme ou Réveil, et sans son secours. Il rendait justice au zèle des dissidents, et demandait le plein respect de leur liberté. M. de Gasparin se déclarait partisan de leurs doctrines, mais les connaissait-il bien ? M. Martin les lui montra dans la Confession de foi de la Rochelle avec toutes leurs extrêmes rigueurs. Il mit aussi, sous les yeux de l'adversaire de M. Coquerel, les plus terribles paroles qu'Adolphe Monod ait écrites, et que jamais prédicateur, Saurin compris, ait écrites sur les tourments de l'enfer. Il termina sa longue lettre par l'exposition d'un christianisme plus doux et plus conforme, pensait-il, à l'esprit comme à la lettre de l'Evangile.

Le projet de M. Teste tomba dans un juste oubli, et n'eut pas d'autre effet que cette grave controverse.

Société des Intérêts du Protestantisme français.— Discussions.

Cette Société fut l'œuvre louable et impuissante de M. de Gasparin. Il publia, au commencement de 1842, dans l'*Espérance*, une suite d'articles sur les besoins et les devoirs de notre Eglise. Ces articles produisirent une impression profonde, et firent sentir

la nécessité d'une Société nouvelle, plus générale que celles qui existaient déjà. On n'hésita pas à la fonder; on en attendait le plus grand bien.

M. Vermeil se chargea de la faire connaître à la Conférence pastorale qui se réunit bientôt après, et qui était exceptionnellement nombreuse, cette année. La nouvelle Société, dit-il, veut défendre les intérêts et les droits de tous, et elle demande le concours de tous. Elle n'a pas de Confession de foi, elle n'en patronne aucune; elle n'entreprend pas une propagande de doctrines. Elle demande seulement, dans l'intérêt de la bonne entente, que les membres de son comité se réunissent sur le terrain des doctrines orthodoxes. En réponse à cette communication, M. Martin-Paschoud demanda à la Conférence « de former le vœu qu'une Commission ou Société, formée de tous les pasteurs des Eglises légalement constituées de Paris, et de notables protestants des deux Chambres, soit constituée pour s'occuper des intérêts généraux du protestantisme en France. »

Alors commença une discussion qui remplit quatre longues séances, et où l'on entendit principalement, d'un côté, MM. Coquerel, Martin, Montandon, Réville; de l'autre, MM. Vermeil, Frédéric Monod, Louis Meyer. J'eus le triste privilège d'assister à ces ardents débats. Il serait trop long même de les analyser. Je dois m'en tenir à peu de mots. M. Coquerel dit de cette voix qui rendait encore plus agressives ses paroles : « Vous voulez que nous nous tenions à l'écart et restions tranquilles, tandis que vous ferez nos affaires; non; si l'on ne veut pas de nous dedans, nous serons dehors, et nous marcherons contre vous. Il n'y a de remède à ce mal que dans la publicité; je l'emploierai dans toute son extension et sous toutes ses formes; je m'opposerai à vous auprès du gouvernement, auprès des Chambres, auprès des Eglises, auprès du troupeau dont je suis le pasteur; je dénoncerai cet exclusivisme; j'adresserai des pétitions; je protesterai du haut de la chaire; par la presse et par la parole, en public et en particulier, je dirai : les défenseurs de nos Eglises sont des sectaires et non des chrétiens. Je prends

devant vous cet engagement. » Il ne le tint pas, il faut le dire à son honneur (1). M. Martin-Paschoud parla à plusieurs reprises, et chaque fois avec tristesse et douleur, d'un désaccord qu'il croyait funeste, et qu'il aurait voulu prévenir. Les orateurs évangéliques furent très modérés de paroles, mais très fermes de doctrine. On essaya de mettre M. Vermeil en désaccord avec lui-même. Pendant de longues années, à Bordeaux et à Paris, il avait été un conciliateur, et il ne l'était plus. Oui, dit-il, je me suis avancé entre les deux camps, la branche d'olivier à la main ; qu'y ai-je gagné ? On a tiré sur moi des deux côtés. Je me suis mis, à la fin, du côté de mes amis. Le mot d'orthodoxe et d'orthodoxie revint souvent dans la discussion. M. Coquerel venait de publier son *Orthodoxie moderne*. De quelle orthodoxie parlez-vous ? lui disait-on ; il n'y en a qu'une, la même toujours, la même pour tous, reconnue également de ceux qui l'acceptent et de ceux qui la repoussent. Une *orthodoxie moderne*, c'est une contradiction dans les termes. Il n'y aura une *orthodoxie moderne* que lorsqu'il y aura une *Bible moderne* (2). Plusieurs membres de la Conférence, je me borne à nommer M. Charles Vernes et son fils Louis Vernes, auraient voulu éviter la division, mais ils n'en indiquaient pas les moyens. La proposition de M. Martin-Paschoud fut repoussée par vingt-neuf voix contre neuf.

Dès le début, la Conférence avait chargé son bureau d'écrire, en son nom, une lettre de reconnaissance et d'encouragement à M. de Gasparin, qui fut très touché de cette démarche. Bientôt après, MM. Coquerel, Martin-Paschoud, Réville, Poulain, Rouville, Montandon se rendirent auprès de lui, et lui parlèrent, fort louablement, de conciliation et de paix. Ils trouvèrent en lui un homme d'une parfaite courtoisie et d'une grande charité, mais, en même temps, d'une orthodoxie que nous appellerions

(1) Quelques instants après, M. Coquerel se défendait d'avoir voulu faire des menaces. S'il en avait fait, il avait été entraîné par l'improvisation. Je puis, je crois, le rappeler sans manquer de respect pour sa mémoire, M. Coquerel ne parvenait pas toujours à se contenir.

(2) Aujourd'hui, nous dirions peut-être : Soit, une *orthodoxie moderne*, pourvu que ce soit une *orthodoxie* réelle.

intransigeante aujourd'hui. Il répéta ce mot d'abîme qui était resté dans mes souvenirs : « mais je me suis hâté d'ajouter, écrivait-il, en redressant un compte rendu inexact, que cet abîme n'était pas infranchissable, que beaucoup l'avaient franchi, que beaucoup le franchiraient encore, et que c'était l'objet de mes vœux les plus ardents, de mes prières les plus ferventes. »

Règlement et débuts de la Société. — Oppositions et adhésions

C'est dans ces circonstances que fut fondée la *Société des Intérêts généraux du Protestantisme français.* Son règlement fit connaître les différents services qu'elle voulait rendre à l'Eglise. Ses travaux devaient se partager en trois branches principales : égalité des cultes, selon l'article 6 de la Charte ; liberté des cultes, selon l'article 5 ; œuvres protestantes diverses d'un intérêt général, dont n'étaient pas chargées les Sociétés déjà existantes. L'amiral Ver-Huell était le président de la Société ; M. de Gasparin en était l'âme. MM. Louis Meyer et Vallette représentaient l'Eglise de la Confession d'Augsbourg dans le Comité.

L'article capital du règlement était l'article V, ainsi conçu : « Les membres du Conseil font partie des deux Eglises protestantes légalement constituées. Ils s'unissent sur la base des doctrines généralement désignées sous le nom d'*orthodoxes.* » Ainsi donc ni rationalisme, ni dissidence. Evangélique et nationale, tels étaient les deux essentiels caractères de la Société. M. de Gasparin était alors partisan des Eglises officielles, en respectant, on l'a vu, profondément les autres.

Le Conseil adressa un appel aux Eglises, et il demanda leur concours, sans distinguer les unes des autres. C'était son devoir ; ce fut son malheur. Un orage comme on n'en avait pas vu encore éclata tout à coup dans le protestantisme français. D'une part, les adhésions empressées des pasteurs et des Consistoires évangéliques ; les colonnes des *Archives du Christianisme* en furent remplies ; de l'autre, les protestations indignées des pas-

teurs et des Consistoires libéraux. On a de la peine aujourd'hui à comprendre et le nombre et la violence de ces accusations. Exclusivisme, fanatisme, schisme, ces mots arrivaient de toutes parts. Des pasteurs et des Eglises, dont on ne savait rien, se ranimèrent soudain, et déployèrent une ardeur inconnue. La Société et ses amis répondaient avec la plus louable modération : Agissez à votre tour et selon vos vues ; fondez une autre Société, nous ne lui ferons aucune opposition ; nous réunirons nos forces. On essaya, mais sans réussir. L'attaque a toujours été plus facile que l'action.

On s'émut aussi à Strasbourg. Le Directoire intervint, et, il faut bien le reconnaître, ce ne fut pas à son honneur. Qu'une Société officieuse ne plût pas à un corps officiel, une Société orthodoxe à un corps rationaliste, cela est tout naturel, mais le déplaisir ne justifiait pas la fausseté. Dans une longue lettre adressée aux pasteurs soumis à son autorité, le Directoire s'exprimait ainsi : « Repoussant de son sein ceux qui n'ont pas identiquement les mêmes convictions, arborant le drapeau de l'orthodoxie exclusive, cette agence établit le schisme. Cette Société sera le point central, elle sera l'agence des Eglises dissidentes (1). » Le drapeau de la Société était pourtant celui qui flottait sur l'Eglise luthérienne comme sur l'Eglise réformée. On ne se contenta pas de la protestation ; on eut recours à la pression exercée et niée en même temps. Frédéric Monod l'apprit, et il le dit. On lui répondit dans les termes suivants :

« Vous devez sentir que ce sont là de très graves accusations contre une autorité ecclésiastique protestante, et qu'un inspecteur ecclésiastique ne peut ni ne doit laisser passer inaperçues. En conséquence, j'ai l'honneur de vous sommer formellement de prouver l'exactitude des expressions que vous avez cru devoir employer, en citant des faits qui auraient motivé ces expressions, faute de quoi je suis bien, malgré moi, forcé de vous

(1) Le Directoire, grandement satisfait de son Eglise et de lui-même, parlait avec un intérêt compatissant de notre Eglise, moins bien organisée. L'année 1848 nous fera voir si le Directoire méritait l'estime qu'il s'accordait.

déclarer, à la face de la France, un calomniateur et un menteur. Prouvez, Messieurs, car, si la preuve n'est pas administrée, votre honneur est perdu »... La preuve, l'inspecteur Boeckel pouvait, d'après les *Archives du Christianisme*, se la donner à lui-même, il l'avait dans les mains. Il était l'un de ceux qui menaçaient et intimidaient, et il n'était pas le moindre. On publia une lettre de lui qui ne permettait aucun doute à cet égard. L'un des pasteurs menacés écrivit à Frédéric Monod : « Vous devez être étonné que la Société des Intérêts généraux du Protestantisme français ait trouvé si peu d'adhérents et tant d'adversaires dans l'Eglise de la Confession d'Augsbourg... La circulaire du Directoire, du 11 mai, vous dira pourquoi ils ne l'ont pas donnée (leur adhésion), et pourquoi ils ont protesté ; vous savez combien les pasteurs de la Confession d'Augsbourg sont dépendants du Directoire.

« Un grand nombre de mes collègues qui ont protesté m'ont assuré qu'ils ne l'ont fait que le cœur navré, et en vue de leurs familles. Moi-même, qui approuve cette Société de cœur et d'âme, je ne puis pas l'approuver de ma signature, car je suis père de famille, et n'ai d'avenir que dans mon Eglise. Tout ce que j'ai pu faire, c'était de ne pas protester, et pour cela déjà je serai mal noté ; car j'ai déjà été sommé d'en haut de joindre ma signature à celle de mes autres collègues du Consistoire, parmi lesquels il y en a plusieurs qui n'ont cédé qu'à la menace. La crainte des hommes, l'intérêt, la faiblesse, voilà les causes de ces nombreuses protestations qui ont lieu d'affliger l'Eglise, mais qui n'empêcheront pas le bien que médite votre Société. »

Tous n'obéirent pas aux volontés de l'autorité supérieure. MM. Louis Meyer et Vallette n'en tinrent aucun compte. Ils restèrent paisiblement dans le Comité où ils étaient entrés. Les huit pasteurs de l'inspection de Montbéliard osèrent même réfuter la lettre du Directoire sans le nommer. Ils envoyèrent collectivement leurs vœux à la Société des Intérêts généraux, 1° « parce que, disent-ils, elle n'entrave en rien l'administration de nos autorités ecclésiastiques ; 2° parce qu'elle repose sur la double

base de l'orthodoxie et de la nationalité ; 3° parce qu'ils ont confiance dans les membres du Comité d'administration ; 4° parce qu'ils pensent qu'on doit respecter la liberté de conscience et d'action qui appartient aux fondateurs de la dite Société, comme à tout membre de l'Eglise protestante évangélique. » D'autres pasteurs de la même Eglise suivirent ces exemples de dignité et d'indépendance.

Heureusement pour notre Eglise, elle n'avait pas un Directoire pareil au très libéral Directoire de Strasbourg. Les ordres n'auraient pas été moins durs, ni les menaces moins sévères. On dut s'en tenir aux blâmes.

M. Coquerel renouvela les siens dans une longue lettre de 31 pages, adressée à M. Juillerat. Je connaissais cette lettre. Je viens de la relire. J'y ai retrouvé tout le talent, et j'ajoute, toute la fière conscience de l'auteur. Il y parle de la sincérité de ses convictions et du sacrifice qu'il leur a fait dans un moment pénible de sa vie. Il rappelle ce mot des étudiants de l'université de Leyde, après un de ses discours : « Nous ne croyons pas tout ce qu'il dit, mais nous croyons qu'il le croit. » Et moi aussi, chaque fois que je l'ai entendu, j'ai eu le même sentiment qu'ont eu également tous les auditeurs de M. Coquerel. Il ne lisait pas, écrivait-il, les critiques de ses adversaires qui, plus équitables, lisaient les siennes. Il avait un meilleur emploi à faire de son temps. « Et mon vœu le plus cher, au lieu d'écrire de tristes brochures, serait de mettre en œuvre les matériaux en partie amassés de quatre ouvrages différents qui manquent à nos Eglises et que les libraires attendent. » Cet homme de lutte se croyait un homme de paix. Il croyait, en écrivant cette longue lettre, subir une nécessité, et il s'adonnait à un penchant. Je ne condamne pas l'attaque, je souris de l'illusion et un peu aussi de la vanité, dont il avait la bonne grâce de convenir. Il se mit donc à redire ce que les autres disaient ; s'il pensait qu'il le dirait plus éloquemment, il avait raison. Il était le premier par le mérite comme par l'ardeur. Il y avait dans sa lettre des choses belles et fortes, d'une réfutation difficile et, à mon sens, impossible.

M. Juillerat était aussi pacifique que M. Coquerel était agressif. C'est lui, je l'ai déjà dit, qui s'enfermait dans l'exercice de son ministère, et qui évitait ces luttes où la foi n'a rien à gagner et où la charité a beaucoup à perdre. Mais s'il évitait les luttes, ce n'était pas qu'il fût incapable de les soutenir. Il avait l'âme ferme autant que calme. Le vieux huguenot tenait à sa foi comme à sa vie. C'était ici, au fond, et de l'avis commun, un combat de doctrines. L'intrépide prédicateur de Nîmes n'était pas homme à se dérober. Il fit à son collègue une réponse qu'il aurait mieux valu ne pas provoquer. Naturellement les blâmes répondaient aux blâmes. Le premier portait sur ce mot de méthodisme que l'on trouvait toujours sur les lèvres ou sous la plume de M. Coquerel, qui en connaissait parfaitement l'origine, et savait parfaitement aussi qu'il en faisait une fausse application. « Donnée en mauvaise part aux orthodoxes, cette dénomination mensongère vous a convenu, parce qu'elle porte préjudice à vos adversaires, et depuis bien des années elle ne cesse de se rencontrer dans vos discours et dans vos écrits. Il faut que je le dise, cela ne me paraît pas plus loyal que vrai »... Il est certain que ce mot n'était pas une désignation ; il était une injure ; on l'employait, parce qu'il nuisait.

M. Juillerat entra, après son collègue, dans le fond des choses. Je ne saurais les y suivre.

Grand livre de M. de Gasparin

M. de Gasparin publia un grand livre de 700 pages pour justifier et recommander son entreprise. Il y traitait les questions les plus graves de son temps, qui sont aussi les questions du nôtre. Il se prononçait pour l'union de l'Eglise et de l'Etat, sous la réserve de l'indépendance de l'Eglise, compatible, d'après lui, avec le régime des Concordats. Il voulait un Etat payant et surveillant, tel qu'il existe en Belgique et en Hollande. M. de Gasparin craignait les séparations partielles. Un seul résultat, disait-il, était à prévoir. « Nous aurons d'un côté une poussière

de troupeaux indépendants ; de l'autre un chaos de troupeaux officiels privés de leurs membres les plus vivants ; nous n'aurons, d'un côté ni d'autre, l'Eglise réformée de France, son unité glorieuse, ses grandes institutions. » Une idée chère à M. de Gasparin était la spécialisation des services dans un intérêt religieux. Il voulait que l'Eglise pût exercer librement et souverainement son influence sur ses propres membres. Il désirait des hôpitaux protestants, des prisons protestantes et, s'il l'avait jugé possible, il aurait demandé aussi des régiments et des navires protestants. Il insistait sur les écoles et sur les collèges, conçus, chez nous, dans l'esprit de Rousseau, c'est-à-dire dans l'esprit païen qui ne vise qu'à former des citoyens.

M. Lutteroth réprouvait ces vues dans le *Semeur*. D'après lui, les minorités ne devaient pas se séparer des majorités, mais s'y mêler. Il est certain que M. de Gasparin risquait de faire de nous des émigrés à l'intérieur. Nous aurions été tellement protestants que les malveillants auraient demandé si nous étions encore des Français. Il est certain aussi que, lorsque les minorités s'unissent aux majorités, elles risquent de s'y perdre. La sagesse, d'une pratique très difficile et toujours imparfaite, consiste, sans doute, à ne pousser trop loin ni l'un ni l'autre système. C'est ce que nous faisons avec nos maisons de santé, nos orphelinats, nos écoles confessionnelles, nos aumôniers de terre et de mer, et nos rapports avec la vie commune.

Travaux et fin

La nouvelle Société se mit à l'œuvre. Elle se donna un agent dans la personne du pasteur Hosemann ; elle résolut d'offrir aux jeunes étudiants protestants la vie de famille dans sa maison ; elle se préoccupa du sort des jeunes détenus protestants ; elle demanda à la Chambre des députés et à la Chambre des pairs une augmentation de traitement pour les pasteurs. Dans cette pétition on citait un canton où une population protestante de

8.150 âmes n'avait qu'un pasteur, tandis qu'une population catholique de 3.500 âmes avait huit curés.

La Société célébra son premier anniversaire au mois de mai 1843. Le rapport de M. de Gasparin fut très confiant et, si je l'osais dire, très *promettant*. On était tout à la joie et à l'espérance, malgré les oppositions. Les orateurs étaient aussi confiants que le rapporteur. Je me souvenais bien d'avoir assisté à cette belle séance, et d'y avoir entendu de fort beaux discours. Les services de la Société devaient être ses meilleurs arguments. La Société, dit M. Vermeil, vit pour agir, non pour disputer. Elle veut être un enfant de paix, car elle est une fille du Prince de la paix. Elle n'a pas fait son drapeau ; elle l'a reçu tout fait, et elle entend le maintenir, sans l'imposer à personne. Elle est prête à servir ses adversaires comme ses amis. Il faut aujourd'hui courir aux remparts, non se quereller dans le sanctuaire.

Les recettes étaient de 12.000 fr. ; les dépenses de plus de 29.000 fr. Une dette avait été contractée, mais la Colonie de Sainte-Foy était créée.

A l'anniversaire de 1844, le rapport de M. de Gasparin fut écouté encore avec le plus vif intérêt, et les discours également. Les recettes laissèrent subsister la dette de l'exercice précédent. On montrait à la Société ce qu'il y avait à faire ; un orateur l'exhorta même à travailler à la réorganisation de notre Eglise. On l'encourageait plus qu'on ne l'aidait. Son agent la quitta, et sa maison fut fermée aux jeunes étudiants qui devaient y trouver la vie de famille (1). L'*Espérance*, qui l'avait en quelque sorte fait naître, se tourna contre elle avec son directeur, M. Hosemann. Les oppositions augmentaient ; mais il en était de même des sympathies. On le vit bien au troisième anniversaire. Encore un rapport ardent et vibrant de M. de Gasparin, et des finances meilleures. Les recettes furent de plus de 48.000 fr. ; les dépenses de moins de 44.000 fr. La dette fut réduite à environ 4.000 fr. Près de 43.000 fr. avaient été donnés pour la Colonie de Sainte-

(1) La maison des études fut transportée chez le pasteur Armand-Delille.

Foy, dont les débuts excitaient le plus vif et le plus juste intérêt. C'est dans cette séance que j'ai entendu cette parole de M. Bost père, que j'ai citée plus d'une fois : « Nous devons mesurer notre libéralité non sur ce que nous donnons, mais sur ce que nous gardons. »

La Société déployait la plus louable activité et défendait tous nos intérêts. Elle servait surtout la cause de la liberté et de l'égalité des cultes, qui lui était si chère, et dont M. de Gasparin était un si admirable avocat. Elle obtenait de beaux succès de sympathies et de louanges ; elle en obtenait dans l'ordre administratif ; elle préparait, par ses démarches réitérées, la concentration des détenus protestants dans les prisons où notre culte était célébré, et des aumôneries pour nos hôpitaux militaires. Mais les ressources restaient insuffisantes. L'amiral Ver-Huell mourut ; il fut remplacé par le comte de Gasparin, pair de France aussi, et père du dévoué secrétaire. Le choix ne pouvait être meilleur ; mais les grands espoirs n'étaient plus possibles.

L'année 1846 à 1847 fut encore une année de généreuse activité. La Société voulait fonder des bourses dans la Faculté de Montauban ; elle devançait, sans le savoir, le temps, au moins par ses désirs. Au cinquième anniversaire, le comte de Gasparin père était encore sur son fauteuil, mais son fils était absent, et il avait emporté l'âme de la Société avec lui. La crise de 1848 faillit emporter la Société ; elle résista à la tempête, se crut utile encore, et célébra son anniversaire comme de coutume, sous la présidence de M. Juillerat. Le noble comte de Gasparin avait disparu après son fils. Le septième anniversaire, en 1849, fut le dernier. La Société avait prononcé sa dissolution. Les Eglises officielles et les Eglises officieuses, pourvues maintenant de leurs Synodes, pourraient veiller elles-mêmes à leurs grands intérêts, d'une défense plus facile sous les institutions nouvelles. La Société croyait avoir fait quelque bien. Elle laissait après elle une maison d'études, qui ne devait pas durer, et cette Colonie de Sainte-Foy qui a fait tant de bien, et qui promet d'en faire tant encore, et à laquelle il serait juste de donner ce beau nom de

Gasparin, comme on a donné aux Asiles de Laforce le nom de John Bost.

L'échec et ses causes

Nous avions eu de si belles espérances, et elles s'étaient si vite dissipées ! Nous avions trop compté sur les autres, en espérant leur concours, et aussi trop sur nous-mêmes, en pensant que nous pourrions nous en passer, au besoin. Si nous étions réduits à nous-mêmes, nous n'avions aucune autorité pour défendre les intérêts généraux du protestantisme français. L'entente était donc nécessaire au succès, mais elle était impossible aussi visiblement que nécessaire. On a vu de quels sentiments étaient animés, et quels propos tenaient les adversaires. M. Martin-Paschoud fut modéré dans les Conférences pastorales de Paris ; mais voici comment il parla une autre année, dans les mêmes Conférences, des doctrines enseignées par nos missionnaires du sud de l'Afrique (1) : « Ce sont des doctrines anti-humaines, anti-divines, anti-chrétiennes, des doctrines de sang, des doctrines infernales. » Bondissant à la fois sur leurs sièges, MM. Frédéric Monod et Verny s'écrièrent : « Il blasphème ! » A quoi M. Coquerel, près duquel j'étais assis, répondit : « Si mon collègue Martin a blasphémé la foi, vous avez blasphémé la charité, qui est plus excellente que la foi. » Comment des hommes aussi divisés de doctrines et de sentiments, auraient-ils pu délibérer en paix dans un comité sur les intérêts les plus sérieux de leur Eglise ? L'œuvre nouvelle ne pouvait réussir sans l'accord, et l'accordé tait impossible. Je vois bien aujourd'hui que nos espérances étaient des illusions.

L'enseignement de la Faculté de Montauban dénoncé au ministre

Les pasteurs libéraux du Lot-et-Garonne préparèrent secrètement, et firent approuver par un grand nombre de pasteurs

(1) Il venait de rendre ailleurs un beau témoignage à leur zèle.

une pétition qui contenait une demande et une dénonciation. La demande méritait l'approbation générale, et était sûre de l'obtenir. Elle n'avait besoin d'aucun mystère. Nous étions unanimes à désirer que les représentants de l'Eglise fussent consultés sur le choix des professeurs de théologie, mais la pétition contenait ces paroles (1) : « Vous le savez assurément, Monsieur le Ministre, deux tendances se partagent aujourd'hui l'Eglise réformée : l'une, se souvenant de son origine, admettant la liberté d'examen avec toutes ses conséquences, se bornant à exercer son action au sein de l'Eglise nationale (2) ; l'autre infidèle au principe fondamental du protestantisme, ne voyant de salut que dans les conceptions théologiques, élevant à côté de nos temples des chapelles dissidentes, inquiétant à la fois protestants et catholiques (3) par un prosélytisme qui n'est pas toujours selon l'Evangile ; caractériser ces deux tendances, c'est dire que le gouvernement, sans se faire juge des principes, en vue de l'ordre et de la paix, devrait toutes ses sympathies à la première ; et cependant il a donné la prépondérance au parti exclusif dans la Faculté de Montauban... Un pasteur que le gouvernement avait destitué, a été appelé plus tard par lui comme professeur à Montauban !... » Suivaient ces mots, aussi offensants pour les élèves que pour les maîtres : « De plus, nous en avons acquis la conviction, elle ne laisse pas (la Faculté) assez de liberté aux étudiants dans la recherche des vérités théologiques, de sorte qu'elle les expose à se préoccuper bien moins de ce qui est vrai en soi que de ce qui peut leur préparer, dans les examens, une majorité favorable dans le Conseil de la Faculté (4). »

(1) M. Frédéric Monod découvrit et publia le texte dans les *Archives du Christianisme*, auxquelles je renvoie.

(2) Quel soin persévérant de se défendre de toute action hors des cadres officiels ! Telle ne fut pas la conduite des Réformateurs.

(3) Encore !

(4) Les professeurs ne répondirent pas ; mais les étudiants protestèrent. J'ai vu passer bien des élèves libéraux à la Faculté. Je ne sache pas qu'un seul se soit jamais plaint de ses maîtres orthodoxes.

Frédéric Monod demanda avec instance les noms des signataires. On les fit longtemps attendre; enfin, on les donna. Il se trouva que cinq pasteurs du Lot-et-Garonne avaient seuls signé; les autres, comme je l'ai dit, s'étaient bornés à approuver. Il y avait le haut et le bas du parti libéral. A côté de pasteurs, qui n'étaient connus que d'eux-mêmes, se trouvaient les chefs. Malgré toutes les instances on n'avait pas, à beaucoup près, gagné la moitié du corps pastoral. Plusieurs avaient adhéré à la demande de la consultation des Consistoires seulement. L'un d'eux l'affirma à M. Frédéric Monod, dans une lettre publiée par ce dernier dans son journal.

Au reste, cette attaque fut vaine, comme tant d'autres.

Deux nouveaux journaux. — 1° « L'Espérance ». — Comment je devins journaliste.

On lisait, dans une lettre datée de septembre 1838, et signée Bost, les paroles suivantes :

« Plusieurs personnes songent, déjà depuis plusieurs années, à la création d'un journal *politique*, *littéraire* et chrétiennement *religieux* pour la France. On cherche sur ce projet l'avis préliminaire et général de quelques personnes capables d'en juger, et nous avons pensé aussi à vous. Ceci n'est pas un *prospectus*, c'est une consultation préliminaire ; le prospectus n'arriverait que plus tard, et dans le cas où l'idée générale du journal proposé aurait rencontré une sympathie suffisante. »

Les réponses durent être favorables, car le prospectus ne se fit pas attendre. Il parut sous ce titre : L'Espérance, *journal politique, littéraire et religieux*, destiné à paraître en France, une fois par semaine. Il fallait beaucoup de fonds, plus qu'on n'en avait; à lui seul, le cautionnement exigeait à Paris 50.000 francs. On décida donc de faire paraître le journal à Genève pendant les trois premiers mois; il paraîtrait ensuite à Paris. J'ai sous les yeux le premier article du premier numéro, il porte la date du 29 décembre 1838; il ne contient rien de

remarquable. Le nouveau journal ne devait faire concurrence ni aux *Archives du Christianisme*, de Frédéric Monod, ni à l'*Evangéliste*, de Fontanès, de Nîmes, ni au *Semeur*, d'Henri Lutteroth, ni à un autre petit journal, le *Glaneur* ; il ne venait pas prendre une place occupée ; il venait combler un vide. Je viens de lire ou de relire le prospectus; il est fort long, il promet, en matière de politique, de littérature et de religion, plus que le journal ne devait donner. Deux paroles au moins ont été tenues. L'*Espérance* devait paraître, plus tard, plus d'une fois par semaine; elle a paru deux fois pendant un certain nombre d'années. Elle devait être respectueuse de l'autorité politique (1); elle l'a été jusqu'au dernier moment. Elle fut l'œuvre honorable de M. Bost père. Elle ne tarda pas à passer de ses mains dans celles de M. Napoléon Roussel; des mains de M. Napoléon Roussel, elle passa dans celles de M. le pasteur Hosemann; des mains de M. le pasteur Hosemann dans les miennes, au mois de mai 1845. Elle avait eu trois directeurs en sept ans.

Je n'étais pas journaliste, et ne songeais pas à le devenir. Je fus donc fort étonné quand M. Vermeil vint me proposer, en son nom et au nom de plusieurs de ses amis, de remplacer M. Hosemann à la tête d'un journal que je ne lisais même pas. Evidemment, on n'avait trouvé personne, puisqu'on s'adressait à moi. J'alléguai mon inexpérience et mon ignorance en ces matières, parfaites l'une et l'autre. « On vous aidera, vous aurez des collaborateurs, même beaucoup, je vous promets d'être du nombre. » « Mais je ne m'appartiens pas, j'appartiens à la Société des Missions, et rien ne peut me faire oublier ce que je lui dois. » « Le comité, c'est entendu, va vous rendre votre liberté. M. Grand-Pierre lui-même nous a approuvés. » J'étais jeune et docile; je me laissai conduire chez M. François Delessert où je trouvai MM. Charles Vernes, François Delessert lui-même, le comte Pelet, Vermeil, Grand-Pierre, Vallette, Verny. Celui-ci me promit une

(1) Je dois ces détails à l'obligeance de M. Weiss, le bibliothécaire bien connu.

collaboration que je n'ai jamais obtenue, avec ses conseils et son amitié, dont j'ai beaucoup joui. Ce haut patronage me rassura, (1) sans doute, car je finis par céder. Voilà donc comment on fit de moi un journaliste presque inconscient. Ce pouvait n'être que pour peu de temps ; ç'a été pour toute la vie, puisque je reprends encore la plume de temps à autre. Je dois à la vérité d'ajouter que, si je suis devenu journaliste contre mon attente, je le suis resté par inclination (2).

J'eus pour principaux collaborateurs le savant Herzog, alors professeur à Lausanne, Frédéric de Rougemont, M. Godet et mon très cher ami Bastie.

Le Lien

Il y avait donc trois journaux évangéliques à Paris à partir de 1838 ; il n'y avait plus de journal libéral. Il en fallait au moins un ; on le fonda. J'en connais les origines, grâce encore à M. Weiss, qui m'a communiqué une pièce rare, sans date et ainsi intitulée : Le Lien, *Journal des Eglises réformées de France*. « Conservez l'unité de l'esprit par le lien de la paix. Eph. IV, 3. » La pièce était une lettre adressée par les pasteurs Athanase Coquerel, Martin-Paschoud, Montandon, Nelson Vors (Versailles), Juventin (Les Ageux) de la Consistoriale de Paris, et les pasteurs de Lyon : Buisson, Aeschimann, Illaire et quelques pasteurs d'ailleurs, aux autres pasteurs et amis libéraux de France. On y parle de la nécessité du nouveau journal pour la défense d'une troisième orthodoxie, « l'orthodoxie moderne. » Les signataires signalent l'existence, et indiquent les caractères inégalement fâcheux de l'*orthodoxie ancienne* et de

(1) M. Lutteroth souriait agréablement de ma confiance, en me félicitant.

(2) En 1845, l'*Espérance* était encore un journal bi-hebdomadaire, politique et religieux. Il ne fut plus que religieux, et ne parut qu'une fois par semaine, quand mon éloignement de Paris m'en fit remettre la direction à M. Grand-Pierre. Ma collaboration n'en fut pas diminuée.

l'*orthodoxie intermédiaire ;* ils font l'éloge de l'*orthodoxie moderne*, qui est un progrès sur la seconde orthodoxie, comme la seconde a été un progrès sur la première. Nos pères ont commencé la Réformation ; leurs successeurs la continuent indéfiniment, « car le soleil de justice a des rayons qui n'ont pas encore frappé tous les yeux. »

La lettre des pasteurs libéraux de Paris et de Lyon a pour nous un véritable intérêt historique ; elle nous fait connaître fort exactement les croyances du parti libéral aux environs de 1840 ; ces croyances étaient celles de l'immense majorité des fidèles, disaient, avec plus ou moins de raison, les signataires. Il faut remarquer qu'ils prétendaient être des orthodoxes, modernes, il est vrai, mais très réels et très positifs, et c'eût été les offenser que leur refuser ce nom qu'ils s'honoraient de mériter. Voici l'exposé de leur foi (1) :

« Nous croyons que cette œuvre a pour point de départ la miséricorde de Dieu, et pour moyen l'ensemble de la mission divine du Christ, savoir : sa parole, sa vie, son sacrifice, sa mort volontaire et sa résurrection glorieuse.

« Nous croyons à la divinité du Christ, comme fils unique de Dieu et seul médiateur entre Dieu et les hommes, en rejetant l'idée athanasienne de la trinité, et en admettant que la foi sur cette doctrine doit s'arrêter à la limite posée par le Seigneur lui-même, quand il dit : *Personne ne connaît le Fils que le Père.* » (Saint Matth. XI, 27.)

On comprend que les fondateurs du *Lien* aient voulu donner le nom d'orthodoxie à cet ensemble de doctrines quasi-orthodoxes. Ils ne ménageaient pas, on le voit, leur foi au surnaturel. Ils auraient pu signer, à quelques mots près, la déclaration de foi de 1872, mais ils ne l'auraient pas signée à cause même du nom qu'elle porte.

« Nous nous déclarons, disaient-ils, les adversaires du principe

(1) Je m'étonne de trouver M. Martin-Paschoud parmi les signataires. Notre opinion commune était qu'il rejetait le surnaturel chrétien. Qui sait ? Peut-être pas encore.

des Confessions de foi obligatoires, persuadés qu'il est impossible d'en dresser une qui ne violente quelque conscience, et qui, par conséquent, ne conduise à quelque séparatisme... et que le devoir du vrai chrétien est de savoir prier et communier avec tous *ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur.* (2 Tim. II, 22.) »

Déjà, au concours qui eut lieu à la Faculté de Montauban, en 1824, M. le pasteur Fontanès, je l'ai dit, aima mieux être exclu du concours que de signer la confession ou déclaration de foi qui en était la condition. Il offrit, il donna sa signature, quand elle ne fut pas obligatoire.

On lisait dans la lettre de M. Coquerel à M. Juillerat : « Je suis ennemi des confessions de foi obligatoires... et il y a vingt-quatre ans que, sortant à peine de la Faculté de Montauban, au moment de ma vie où j'avais les plus pressants motifs de devoir et de nécessité pour désirer d'obtenir une place de pasteur, j'ai refusé, lorsque toutes les conventions étaient déjà conclues, la place la plus honorable et la plus douce, pour ne pas signer une confession de foi, et les députés de cette Eglise et mes amis les plus graves me disaient : Signez, ce n'est qu'une formule. » Il ne signa pas, à son grand honneur !

Le parti libéral, c'est son mérite ou son tort, n'a jamais varié sur ce point. Non plus que le parti évangélique sur l'opinion contraire.

LIBERTÉ RELIGIEUSE

Senneville

Le règne de Louis-Philippe fut fertile pour nous en procès religieux. En voici de nouveaux. Je ne les rappelle pas tous ; je ne rappelle que les plus dignes d'être mentionnés dans ces Souvenirs. Je reviens à Napoléon Roussel. Il avait, à la demande des habitants, prêché dans le village de Senneville, selon son

droit et contrairement à la volonté du maire. Malgré une première défense de M. Odilon Barrot, il fut condamné, avec ses amis, à seize francs d'amende par le tribunal correctionnel de Mantes.

Ce jugement fut l'objet de vives protestations dans nos Eglises. La première fut celle des pasteurs de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, signée par MM. Cuvier, Verny, Meyer et Vallette. Elle finissait ainsi : « Tels sont les motifs qui nous font déclarer, comme nous le faisons ici, que, par son jugement du 25 mars 1842, le tribunal de police correctionnelle de Mantes a méconnu les intentions du législateur, outrepassé ses pouvoirs, et porté une grave atteinte à l'exercice de l'un des cultes reconnus par l'Etat .. Et ces déclarations, nous les faisons dans le sentiment profond du devoir qu'il y a pour nous à revendiquer les droits de notre ministère, en nous appuyant sur les articles organiques de notre culte et en protestant de notre respect pour les lois de notre pays. »

Cette protestation fut suivie d'une autre aussi fortement motivée et signée des pasteurs Juillerat, Frédéric Monod, Athanase Coquerel, Martin-Paschoud, Vermeil, Montandon, Rouville.

Je ne puis plus citer de noms propres : il y en a trop. Pasteurs et Consistoires exprimèrent les mêmes sentiments. Beaucoup de députés, catholiques et protestants, acceptèrent et remplirent la mission de déposer ces protestations sur la tribune (1).

Le jugement du tribunal de Mantes fut soumis au tribunal de Versailles. Nous entendîmes encore la grande voix d'Odilon Barrot, aussi impuissante la seconde fois que la première. Le

(1) Le Consistoire de Nîmes avait d'autres soucis. C'était de la dissidence qu'il s'inquiétait. « La chaire ne poura être accordée à aucun pasteur étranger à l'Eglise de Nîmes, qu'autant qu'il s'interdira de tenir, dans cette ville, des assemblées religieuses en dehors du culte ordinaire des temples. » Cette décision devait être communiquée à tous les pasteurs et à tous les Consistoires. Le Consistoire de Sainte-Foy, non moins libéral que celui de Nîmes, refusa d'envoyer une pétition à la Chambre, et s'irrita contre ceux de ses membres qui pensaient autrement que lui. Voilà encore le libéralisme ancien, dont le nouveau n'est pas responsable.

tribunal de Versailles aggrava le jugement du tribunal de Mantes. C'était une nouvelle confirmation de la toute-puissance administrative, et un nouveau démenti donné à la Charte. A l'ouïe de sa nouvelle condamnation, Napoléon Roussel prononça les paroles que j'ai rapportées. Il pouvait y aller de deux mille francs d'amende, de deux ans de prison et de quatre ans de surveillance de la haute police. Je regrette, pour la mémoire de cet apôtre de l'Evangile et de la foi, qu'il n'ait pas été frappé de ces peines. En plein dix-neuvième siècle et sous le régime de la Charte, il aurait pu commencer ainsi ses lettres : Napoléon Roussel, prisonnier de Jésus-Christ.

La Cour de cassation eut à se prononcer de nouveau sur cette grande question de la liberté des cultes. M. Delaborde fut admiré de nouveau, mais la cause fut perdue de nouveau aussi. Des divers arrêts de la Cour suprême, celui-ci fut même le pire, non parce que l'amende fut élevée de 16 fr. à 150, mais parce que les cultes officiels ne furent plus distingués des cultes non officiels.

La Cour voulait évidemment avoir raison de nous, et elle l'espérait, sans doute. Elle ne nous connaissait pas. Les rigueurs devaient cesser plus tôt que les résistances.

Une lettre de M. François Delessert

Le *Journal des Débats*, alors très ministériel et non moins frivole, trouva que c'était bien assez de liberté. Si nous n'étions pas satisfaits, nous pouvions aller chercher un meilleur sort en Prusse ou en Hollande, à l'exemple de nos pères. Le souvenir était odieux, mais léger sur une conscience voltairienne. Il n'y avait pas, disait le journal, un protestant raisonnable qui s'inquiétât de cet arrêt. Il avait excité cependant l'indignation d'un vieux huguenot, haut placé dans l'estime publique et même dans celle du *Journal des Débats*. M. François Delessert écrivit à ce journal une lettre d'un vrai français et d'un vrai protestant, que nous lûmes tous avec émotion et avec reconnaissance. Plusieurs

pasteurs et anciens (c'était le temps des assemblées générales) se rendirent en corps, chez lui, pour le remercier. Il fut fort touché de cette démarche.

Paroles du Roi

Evidemment, le Roi avait été instruit, et s'était ému de notre mécontentement. A la réception du 1er mai, sans y avoir été provoqué par aucune allusion, il dit à M. Juillerat, représentant l'Eglise réformée, qu'il avait constamment veillé à ce que les protestants jouissent de leurs droits, et qu'il continuerait à les y maintenir, et à M. Cuvier, représentant de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, sa ferme volonté de faire jouir les protestants, dans les limites des lois, de la liberté et de la protection qu'elles leur assurent. Le Roi ne savait que très imparfaitement ce qui se passait. Il ignorait, en particulier, ce que M. François Delessert rappela au *Journal des Débats*, qui l'ignorait de même, que, dans son célèbre arrêt sur l'affaire des protestants de Levergies, la Cour de cassation avait reconnu au mois d'avril 1830, c'est-à-dire sous la Restauration, « que les associations de plus de vingt personnes, pour les cultes reconnus par l'Etat, ne sont pas dans la catégorie de celles prévues par l'article 291 du Code pénal, et ne sont pas passibles des peines portées par l'article 294. » Le roi Louis-Philippe se serait étonné, il faut le croire, qu'il y eût moins de liberté pour les cultes sous son règne, que sous le règne de son prédécesseur.

Limoges et les environs

Voici Napoléon Roussel bien loin de Mantes et de Versailles. Il se rendit, appelé encore par les habitants, à Villefavard, au printemps de 1844. Il était en règle avec l'autorité municipale, et il avait une délégation du Consistoire le plus voisin : celui de Lezay ! Restaient le préfet et l'inoubliable article 291 du Code

pénal, qui suffisaient pour tout empêcher. Le préfet, alléguant qu'aucun habitant de la commune de Ville-Favard n'appartenait à l'Eglise réformée, et que, dès lors, l'intervention du sieur Roussel était sans but et ne pouvait être invoquée de bonne foi, prit l'arrêté suivant : « Les réunions religieuses qui ont eu lieu à Villefavard, sous la direction du sieur Roussel, sont formellement interdites sous les peines portées par les lois. »

Le préfet s'était hâté ; il fallait empêcher la célébration du culte, le jour de Pâques. M. Roussel trouva devant lui trois gendarmes commandés par un lieutenant. M. Roussel déclara, devant témoin, qu'il s'opposait à l'apposition des scellés. Le lieutenant répondit qu'il passerait outre, et il le fit. Telle était, dans la pratique, la liberté des cultes. Le sous-préfet déclara à M. Roussel que, s'il demandait l'autorisation exigée par l'article 291 du Code pénal, il ne l'obtiendrait pas. On craignait, avec raison, grâce à Dieu, l'extension de ce mouvement.

Le sous-préfet chargé de l'exécution du bel arrêté du préfet de la Haute-Vienne, était un protestant sincère, destiné à devenir un protestant zélé. Je l'ai bien connu, quelques années plus tard, à Bayonne. Il me demanda un jour ce qu'était un « méthodiste. » « Un méthodiste, lui répondis-je, est un sous-préfet qui, un jour de *Te Deum*, va au temple, et ne va pas à la cathédrale (1). » Il commençait déjà à être méthodiste ; il l'était tout à fait quand il exerçait les fonctions d'ancien à Pau et les fonctions de secrétaire du Consistoire à Orthez. Il me disait, en souriant, qu'il avait rencontré partout M. Napoléon Roussel sur son chemin. Fonctionnaire, il était son adversaire ; protestant, il était son admirateur.

Mansles et Angoulême

Passons dans un département voisin. Nous sommes à Mansles au printemps 1846. Voici encore Napoléon Roussel, avec l'an-

(1) « Je comprends l'allusion, » me répondit-il. Elle était assez claire.

cien prêtre, M. Trivier. Ils annoncent l'Evangile à une population avide de l'entendre. Ils sont secondés par un homme considérable du lieu, le notaire Lavallée (1). Naturellement le clergé s'inquiète, et la justice intervient. Le tribunal de Ruffec inflige une amende aux trois coupables, qui en appellent au tribunal d'Angoulême. L'émotion ici est profonde. Il faut changer de salle; la cour d'assises elle-même ne suffit pas. Les explications de l'accusé étonnent grandement les auditeurs. « Je fus si bien accueilli par la population, écrivait-il, que je me décidai à ouvrir un lieu de culte dès le lendemain. » « On s'étonne, dit-il aux juges, que j'aie pu faire bâtir un temple; c'est cependant chose toute ordinaire. Voilà le huitième lieu de culte protestant que j'ouvre au milieu des catholiques, et le cinquième temple que je fais construire. Voici comment je collecte l'argent. Quand un mouvement se manifeste en faveur de l'Evangile, au sein d'une nouvelle population, j'écris une lettre à un journal protestant; j'y fais un appel de fonds pour bâtir un temple ; ma lettre est reproduite dans d'autres journaux. C'est ainsi, par exemple, que j'ai recueilli 34.000 francs pour trois temples bâtis dans la Haute-Vienne. » A l'ouïe de ces paroles, un assistant dit à son voisin : « On ne trouverait pas ainsi 34.000 francs parmi nous. » A peine l'habile avocat des trois accusés eut-il achevé sa plaidoirie, que les quinze cents personnes qui remplissaient l'enceinte agitèrent leurs pieds et leurs mains, sans oser applaudir par respect pour le lieu. Le jugement de Ruffec fut cassé et les vrais principes triomphèrent encore une fois, en dépit de l'autorité administrative et de la Cour de cassation. La justice se montrait de temps en temps l'amie de la liberté.

Ahuy et Dijon

M. Pertuzon, pasteur à Dijon, avait reçu un appel de plusieurs habitants du village d'Ahuy, qui l'avaient entendu prêcher

(1) Sa fille est la femme du doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux, M. Paul Stapfer.

l'Evangile dans son Eglise, et qui désiraient l'entendre chez eux. Il les mit à l'épreuve pendant trois mois. Comme ils persévéraient, il se rendit à leur désir, après s'être entretenu avec le préfet, et après avoir obtenu l'approbation du Consistoire. Il ne tarda pas à recevoir une lettre du maire qui lui faisait savoir que, d'après les instructions du préfet, il venait d'interdire le culte protestant à Ahuy, et il le sommait, au nom de la loi, d'obéir à son arrêté. Quelques semaines plus tard, le tribunal de Dijon, contrairement à l'opinion du procureur du roi, déclarait que les trop fameux articles 291 et 292 du Code pénal n'étaient pas applicables à un pasteur officiel agissant dans les limites de sa circonscription, mais qu'il avait à observer l'article 294, relatif au local. M. Pertuzon était condamné à une amende et aux dépens pour l'avoir violé. Mais il pouvait prêcher l'Evangile à ceux qui le lui demanderaient, ne fussent-ils protestants que de la veille.

Conformément aux ordres du procureur du roi, le maire avait pris déjà un second arrêté qui interdisait la célébration du culte protestant « non seulement dans la maison Paufard, mais encore dans une maison quelconque de la commune. » M. Pertuzon avait donc le droit de prêcher à Ahuy, disait le tribunal ; dans quel endroit ? Dans aucun, répondait le maire, d'après les ordres du procureur du roi.

Le Conseil d'Etat donna tort au préfet, au procureur du roi, au maire et au garde des sceaux, qui les avait mis en mouvement. D'après l'avis du Conseil, tout pasteur officiel pouvait agir comme avait agi M. Pertuzon, à quoi le garde des sceaux finit par se soumettre.

Cannes

Autres graves difficultés à Cannes. Je n'en veux rappeler que le passage suivant d'une lettre écrite par un témoin oculaire : « Aux yeux de notre ville tout entière, le représentant d'un

vénérable Consistoire (1) a été appréhendé au corps par les gendarmes; d'honorables familles françaises, suisses et anglaises, des coreligionnaires d'une belle-fille et de deux gendres du roi des Français, de fidèles disciples de la Bible, ont été publiquement bafoués et privés indéfiniment de l'exercice de leurs droits religieux.

« A quelque distance de la chapelle profanée par ordre de l'autorité, se trouve un théâtre ambulant où la populace peut librement venir, chaque soir, avec la permission de M. le maire, s'instruire et se moraliser.

« Nous attendons de nouveaux cieux et une nouvelle terre où la justice habite. »

Un château privilégié

Encore un acte d'intolérance et c'est fini... pour cette fois. Un préfet protestant (de Bordeaux), M. le baron Sers, prit un arrêté, le 26 août 1844, dont M. de Montalembert, tout catholique qu'il était, amusa fort la Chambre des pairs. « Il est permis, disait l'arrêté, aux vingt-six protestants disséminés dans les communes de Berch et de Donlezon de se réunir au château de Lorée pour y célébrer leur culte. La réunion ne pourra dépasser ce nombre, les habitants du château, le ministre et son clerc ne sont pas compris. » Dans un château !.. et si c'était dans le parc ? Les habitants du château !.. et s'il y a un ou plusieurs hôtes, par hasard, de la religion du maître ? Pourront-ils le suivre dans la salle du culte ou devront-ils rester à la porte? De même, si l'une des familles protestantes a un ami de passage chez elle, pourra-t-elle l'amener? Si l'arrêté préfectoral n'empêchait pas les enfants de naître, il ne les empêchait pas non plus de grandir. A quel âge devraient-ils rester à la porte ou empêcher leurs parents d'entrer ? Le digne préfet n'avait pas ri, mais il fit bien rire.

(1) Consistoire de Marseille.

La chapelle Taitbout

Il y avait une chapelle qui n'avait pas demandé de permission pour s'ouvrir. Et elle n'était pas dans un lieu ignoré : elle était dans un beau quartier de Paris. Elle était connue, bien connue. Elle existait en dépit des articles du Code pénal, qu'elle connaissait et bravait. La Cour de cassation, non sans rougir, peut-être, l'aurait fait fermer, mais aucun préfet, ni ministre, n'osa jamais le lui demander.

Discussion aux Chambres

Aujourd'hui, on saisit les Chambres par la voie des interpellations ; on les saisissait autrefois par la voie des pétitions. Nous ne nous contentâmes pas d'en envoyer un grand nombre à la Chambre des députés, nous en envoyâmes aussi à la Chambre des pairs. J'étais là le jour où elles y furent discutées. Les noms seuls des orateurs font connaître l'importance du débat. Je ne puis que mentionner le discours du comte Pelet et du comte de Gasparin. Le discours capital fut celui du duc de Broglie, vice-président de la Chambre et ancien ministre. En voici quelques extraits. Comment considérer les réunions purement religieuses ? « Cette question a été posée très nettement au moment de la discussion de la loi sur les associations. J'avais l'honneur d'être membre du ministère qui a proposé la loi des associations, et c'est la raison qui m'a fait monter aujourd'hui à cette tribune. J'avais concouru à la rédaction de cette loi, et j'ai concouru à sa défense. Le cabinet d'alors dit, par l'organe du Garde des sceaux, qu'à ses yeux les réunions pour l'exercice du culte étaient par leur propre nature... » J'ai rapporté ces paroles que le duc de Broglie relut à la tribune. Parlant des arrêtés toujours plus sévères de la Cour de cassation, le noble duc ajouta : « Je ne crois pas que, quand l'article de la Charte dit que chacun, en France, professe librement sa religion et obtient pour son culte une égale protection, on ait entendu dire que chacun pro-

fessait le culte qu'il lui était permis de professer... On ne peut pas, à mon avis, considérer comme établissant la liberté des cultes un régime qui soumet le libre exercice des cultes à deux autorisations préalables. Que diriez-vous d'une loi sur les journaux qui dirait : La liberté des journaux existe en France; mais aucun journal ne pourra exister s'il n'est établi par la loi et autorisé par l'administration, et, de plus, il ne pourra être distribué dans aucune localité sans l'autorisation de l'autorité municipale. Nous avons eu autrefois, en France, une loi ainsi conçue : Aucun journal ne peut paraître sans l'autorisation du gouvernement. Mais le gouvernement qui la proposait ne disait pas que c'était une loi pour établir la liberté des journaux; il disait que c'était une loi exceptionnelle, une loi suspensive de la liberté des journaux. Quant à moi, je crois que l'état des choses actuelles n'est pas compatible avec l'article V de la Charte. »

Nous n'avions pas cessé de le dire, et de le faire dire dans la presse, et devant les tribunaux, et devant les cours. Il était bon que cela fût dit aussi par une bouche aussi autorisée, devant les plus hauts personnages du royaume.

Le Garde des sceaux répondit; en contredisant le duc de Broglie, il se contredit aussi lui-même. En s'adressant au préfet de l'Ariège, il avait dit : « En principe, les dispositions des articles 291 et 292 du Code pénal, ainsi que celles de la loi du 10 avril 1834, ne sont pas applicables aux simples réunions ayant pour objet exclusif la célébration du culte, lorsque les individus qui les composent professent l'une des religions reconnues par l'Etat. » Quelques mois plus tard, il disait à la Chambre des pairs : « Il est bien certain que la loi des associations et le Code pénal atteignent les réunions de ce genre (réunions purement religieuses), et que le gouvernement peut autoriser ces réunions ou refuser cette autorisation. Dans l'un et dans l'autre cas, il est dans son droit. Ainsi, qu'il s'agisse d'un culte reconnu par l'Etat ou d'un culte non reconnu, le gouvernement connaît et maintient son droit; » sans souci de la Charte, aurait pu ajouter le Ministre, non plus que des promesses les plus solennelles.

Ainsi que le *Journal des Débats*, le rapporteur distingua les protestants sages de ceux qui ne l'étaient pas. Des premiers était ce sénateur à cheveux blancs, je le vois encore, qui se leva sur son banc pour contredire ses coreligionnaires. M. Odier était, lui aussi, un ennemi du prosélytisme. Il se fit applaudir de ses collègues, en le combattant. Il railla les ardeurs religieuses des mécontents, et se montra grand partisan des religions tranquilles. Il fut court, le talent lui manquant comme la raison.

La Chambre des pairs, est-il besoin de le dire ? fut de l'avis du gouvernement, mais il lui aurait été difficile d'oublier les discours qu'elle avait entendus.

Nous fûmes plus heureux à la Chambre des députés, au mois d'avril 1844. Mon très honoré prédécesseur à l'*Espérance*, M. Hosemann, avait déclaré que les pétitions feraient hausser les épaules aux députés, et seraient accueillies par un haro universel ; il semblait que sa prédiction fût l'effet de son désir. Les meilleurs des hommes ne sont pas toujours bons. Le rapporteur, qui n'était autre que le gendre du duc de Broglie, demanda, au nom de la Commission unanime, le renvoi de la pétition au Garde des sceaux, avec ce sens très net que des mesures législatives étaient nécessaires pour régler définitivement l'exercice de la liberté des cultes.

C'était plus que n'osait demander le groupe de protestants que renfermait la Chambre. Leur très digne organe, M. de la Farelle, fit connaître à la tribune leurs très modestes et très humbles désirs. Leur ambition se bornait aux Eglises officielles. Ils invoquaient la bienveillance de l'administration, et semblaient oublier la Charte. Cependant, M. de la Farelle prononça encore ces paroles : « D'autres soutiendront la liberté des cultes à un point de vue plus général. Je ne dénie pas cette thèse ; je m'associe à leurs efforts, et je désire qu'ils puissent convaincre la Chambre. »

Ils la convainquirent. Le discours le plus éloquent de cette grande journée fut celui de M. de Gasparin. Il était sur son terrain, et il y déploya tout son talent. Il fut applaudi : il méritait

de l'être. Odilon Barrot défendit, comme député, la cause qu'il avait défendue comme avocat. Le Garde des sceaux redit ce qu'il ne cessait de dire. L'autorisation devait être accordée, et il la faisait accorder quand il s'agissait d'un vrai culte ; mais il la fallait pour tous les cultes indistinctement. Un très habile orateur, qui méritait d'être ministre et qui le fut, le grand avocat Hébert, fit à MM. de Gasparin et Odilon Barrot une objection très sérieuse qui sembla nouvelle. La répression, dites-vous, mais pas la prévention. La répression, mais qui l'exercera ? Les magistrats ? Vous les chargez de juger si un culte est un véritable culte ; s'il en a les intentions, les caractères et les effets ; si c'est la conscience religieuse ou la passion politique qui l'a inspiré ; catholiques, il faudra qu'ils jugent un culte protestant ; protestants, il faudra qu'ils jugent un catholique ? Où est leur compétence, et qui garantira leur impartialité ? La réponse était que tout était préférable à l'arbitraire administratif, qui était aussi incompétent et moins désintéressé. La Chambre en jugea ainsi. Le renvoi des pétitions au Ministre des Cultes avec le sens que la Commission lui donnait fut vivement combattu par le Ministre, qui y vit un immense danger ; mais, après deux épreuves douteuses, le Ministre fut battu avec ses collègues qui l'avaient soutenu de leurs votes.

Cette séance est oubliée aujourd'hui ; elle n'en fut pas moins appelée une mémorable séance. M. Juillerat l'appela même un événement. Les mots n'étaient pas trop forts, si on en juge par les paroles d'Odilon Barrot que nous allons rapporter.

Deux ans plus tard, dans le même mois d'avril, la discussion recommença à l'occasion de nouvelles pétitions. Le second débat ne fut pas moins animé que le premier. Les deux principaux orateurs furent encore M. de Gasparin et le Garde des sceaux. Odilon Barrot, toujours fidèle à la cause, et plein de respect pour la personne de M. de Gasparin, parut regretter ce second débat, qui risquait d'affaiblir le premier en le répétant (1). La Charte,

(1) Je n'ai pas besoin de dire que les faits que j'ai rappelés plus haut

dit-il, a garanti, non la liberté de conscience, « qui est sous la sauvegarde de Dieu, » et qui n'a pas besoin que la loi la protège, mais la liberté, c'est-à-dire la manifestation extérieure et publique de chaque culte.

« Voilà le fait qui avait besoin de la protection de la loi, qui avait besoin de passer en déclaration de liberté constitutionnelle. C'est cette liberté que nous avons défendue devant la Chambre... Nous avons revendiqué le droit de cette liberté, la Chambre l'a examinée, l'a appréciée, l'a reconnue ; le débat a été complet ; la doctrine de la liberté et l'exclusion de tout droit préventif a été développée à cette tribune, et après ce débat solennel, la liberté, je le dis avec une joie profonde, a triomphé au sein de cette Chambre (1). »

Lettre de M. de Falloux

Voici la fin, provisoire, de toutes ces luttes. En 1850, je crois, Léon Pilatte, voulant ouvrir un lieu de culte, et ne voulant pas demander à l'administration l'autorisation préable, interrogea sur ce qu'il avait à faire le Ministre des Cultes d'alors. Il en reçut la réponse suivante : « En assurant à tous les cultes une égale liberté et une égale protection, l'article VII de la Constitution de 1848 n'a pas fait entre ceux qui sont reconnus par la loi et ceux qui ne le sont pas d'autre distinction que celle relative au salaire de leurs ministres. Le droit que vous revendiquez est donc incontestable, et rien ne s'oppose à ce que vous professiez librement votre culte, sauf à l'autorité chargée de la police municipale à exercer, sur le lieu dans lequel vous vous réunirez à cet effet, et dans les limites de ses attributions, la surveillance qui lui appartient en pareille matière. Il suffit que vous lui fassiez connaître les jours, lieux et heures de vos réunions.

revinrent plusieurs fois dans les débats. M. de Gasparin en tira un grand parti, et en amusa tour à tour et en indigna la Chambre.

(1) Grand débat, le lendemain, sur la liberté du colportage, qui touchait de près à la liberté religieuse.

« Vous savez, d'ailleurs, que s'il s'élevait des difficultés à leur sujet et que leur caractère vînt à être mis en doute, ce serait une question d'appréciation qui rentrerait naturellement dans les attributions des tribunaux ordinaires, et vous auriez à faire valoir devant eux les considérations de droit et de fait qui militeraient en votre faveur.

« Je n'aurais pas, au surplus, d'autres indications à vous donner que celles qui précèdent. Je désire qu'elles remplissent l'objet de votre demande. »

De qui était signée cette lettre ? D'un Ministre des Cultes indifférent ou incrédule ? Non ; elle était signée d'un catholique très convaincu et très connu : M. le comte de Falloux, qui nous montrera encore comment il savait pratiquer le libéralisme religieux. Il tenait la conduite qu'aurait tenue, à sa place, le comte de Montalembert, son ami en religion comme en politique. Il y avait alors des catholiques vraiment libéraux ; il y en a encore.

Déjà condamnée par la Chambre des députés, la Cour de cassation, qui nous avait si souvent et de plus en plus condamnés, fut condamnée à la fin et pour toujours, par une autorité et par une sagesse supérieures aux siennes. Celui qui soutiendrait aujourd'hui à la tribune l'opinion de M. Martin (du Nord) ou la jurisprudence de la Cour de cassation passerait pour un revenant. Les fameux articles du Code pénal subsistent toujours, mais, appliqués aux Cultes, ils sont aussi vains qu'odieux.

Tahiti et le consul Pritchard

Je ne peux pas me taire sur une querelle politico-religieuse qui fit un grand bruit quand elle survint.

Les missionnaires américains avaient fait une œuvre admirable dans les îles Sandwich, célèbres par le meurtre du capitaine Cook. Les missionnaires anglais avaient fait une œuvre plus belle encore aux îles de la Société. Les deux archipels avaient été arrachés à la barbarie, et gagnés à l'Evangile et à la civilisa-

tion. Ni dans l'un ni dans l'autre, on ne voulut admettre les missionnaires catholiques. Ceux-ci eurent recours aux canons de la France, qui ne leur firent pas défaut. Aux îles Sandwich, le capitaine de vaisseau Laplace fit admettre, en même temps et par le même traité, les prêtres français et les eaux-de-vie françaises : la religion et le poison. L'amiral Dupetit-Thouars imposa le patronage de la France, donc ses missionnaires, à la reine Pomaré. Il n'avait pas d'ordres, mais il ne risquait pas, il le savait bien, d'être désavoué. Il fut nommé grand-croix de la Légion d'honneur pour cet exploit. Il se passa, sur nos vaisseaux et dans l'île, bien des choses scandaleuses qui laissèrent les missionnaires catholiques aussi froids que nos ministres.

Cette violence et ses suites produisirent un effet extraordinaire dans tout le monde protestant. M. Frédéric Monod put dire dans son journal : « Aussi loin que se rapportent nos souvenirs, jamais aucun événement n'a excité, parmi nos coreligionnaires, une égale émotion. Les hommes du caractère le plus calme ont partagé l'indignation générale. »

La question de Tahiti fut portée à la tribune de la Chambre des pairs et à celle de la Chambre des députés. Dans cette dernière Chambre, la discussion fut longue et ardente. M. de Gasparin se prononça éloquemment contre une politique qui nous conduisait à une religion d'Etat. M. Guizot, alors dans toute sa gloire, prononça des paroles, j'ai le regret de le dire, qui nous blessèrent profondément. Il accepta l'accusation, et la justifia. Il ne voyait pas pourquoi la France ne se ferait pas la protectrice de la religion catholique dans le monde, en observant les mesures qu'il venait d'indiquer. « Parce que la liberté des cultes s'est établie en France, parce que protestants et catholiques vivent en paix sous la même loi, sur le même sol, serait-ce une raison pour que la France délaissât son histoire, sa tradition, la religion de nos pères, pour qu'elle cessât de la protéger dans le monde? Non, messieurs, non. » Une autre parole célèbre de M. Guizot, résumait ce discours : « Au dehors, la France, c'est le catholicisme. »

La politique fit vite oublier la religion. On ne pensa, à la Chambre des députés, qu'à la chute ou à la conservation du ministère. Il fut sauvé, mais fort misérablement, par une majorité de cinq voix, obtenue avec grand'peine, et grâce à un renvoi jugé nécessaire et qui l'était (1). Que reprochait-on au gouvernement? D'avoir trop fait? Non, de n'avoir pas fait assez. Il ne fallait pas se borner au protectorat, il fallait aller jusqu'à la conquête. Le gouvernement avait voulu flatter l'amour-propre national, on le retourna contre lui. Il n'y eut pas plus de sagesse d'un côté que de l'autre.

Une crise ministérielle n'était rien; nous faillîmes avoir une guerre qui aurait été terrible. Il y avait à Tahiti un M. Pritchard, à la fois, et aussi ardemment que fâcheusement, missionnaire et consul anglais. Est-ce le missionnaire qui eut tort, est-ce le consul, ou les deux en même temps? Je ne me le rappelle pas; je ne sais pas non plus si les torts furent réels ou seulement apparents, ou pas même apparents, les prétextes tenant si souvent lieu de raisons. M. Pritchard fut renvoyé de l'île. A cette nouvelle, les passions s'enflammèrent des deux côtés du détroit, et les deux peuples étaient prêts à en venir aux mains. Heureusement, leurs deux premiers ministres étaient des amis de la paix, et avaient une entière et juste confiance l'un dans l'autre. M. Guizot et lord Aberdeen s'appliquèrent à dissiper ce double orage, et ils y parvinrent.

Notre Société des Missions offrit à la Société des Missions anglaise (2) de prendre sa place, et de continuer son œuvre à Tahiti. On me demanda d'aller faire une enquête sur les lieux; j'allais partir quand la réponse négative venue de Londres rendit mon voyage inutile.

Ce qu'on refusa alors, on l'a demandé depuis. Les missionnaires anglais se sont retirés, nos missionnaires les ont rem-

(1) Si l'on avait voté après un discours de M. Dufaure, le ministère était perdu, nous disait M. de Gasparin.

(2) *London missionary Society*.

placés. Ils travaillent encore aujourd'hui sous le bienveillant patronage d'un plus sage gouvernement français.

Retraite de M. de Gasparin

Il y avait quatre ans qu'il était à la Chambre. Il y était admiré pour la loyauté et la générosité des sentiments; il y était admiré aussi pour son éloquence. Il était ému, nerveux, fiévreux. Si l'on veut, et bien qu'il ne dît ce que qu'il voulait dire, il semblait, par moments, que la passion était plus maîtresse de lui que lui d'elle. Parce qu'il était enthousiaste, les malveillants l'appelaient fanatique. La Chambre aimait à l'entendre. Le samedi était le jour des pétitions; les députés allaient se promener à Versailles, et les bancs étaient vides. Ils ne l'étaient pas quand il devait parler. Je l'ai vu.

Ce fut, je ne dirai pas le tort, mais l'effet de la conduite parlementaire de M. de Gasparin, de rendre sa réélection à peu près impossible. Ses discours étaient très souvent d'un homme de l'opposition, et ses votes étaient toujours d'un homme de la majorité. Il offensait tour à tour les députés de la gauche et ceux de la droite; il ne pouvait compter sur aucun parti, parce qu'aucun parti ne pouvait compter sur lui. Le ministère était plus offensé de ses attaques que reconnaissant de ses votes. M. de Gasparin obéissait, à la Chambre, à sa conscience au lieu de se soumettre à la discipline. Au dehors, il défendait les intérêts généraux de ses électeurs et négligeait leurs intérêts personnels, qui leur étaient plus chers que les autres. Il refusait de pratiquer la corruption qu'il flétrissait. Il conserva son honneur, et perdit son siège. C'était facile à prévoir.

Notre Eglise le perdit en même temps que la Chambre (1). Il nous revint en 1848, mais pour peu de jours; la Suisse nous le reprit, et ce fut pour toujours.

(1) En 1846.

Evangélisation

Elle se poursuivait en dépit des tribunaux et des cours, hostiles à la première des libertés. Je reprends le récit que j'ai suspendu un moment, et je retourne aux mêmes lieux.

Encore Senneville

Le culte public était interdit, mais un instituteur instruisait les petits enfants, les adultes, les pères et les mères ; on ferma son école. Il continua son œuvre de maison en maison. De meilleurs jours se préparaient. Je ne fus pas inquiété le dimanche que j'allai tenir une réunion dans un local non public; il est vrai que j'étais accompagné de M. Charles Vernes, membre du Consistoire de Paris et sous-gouverneur de la Banque de France. L'administration, à la fin éclairée et juste, permit au pasteur de Versailles, dans la paroisse duquel se trouvait, à cette époque, Senneville, d'ouvrir un culte régulier dans ce village. Belle fut la fête du 29 janvier 1845, et profonde fut l'émotion des assistants. On était accouru des environs. L'Eglise de Paris et celle de Versailles avaient là leurs représentants. « Merci, merci, disait-on, pour l'heureuse journée que vous nous avez donnée. » La prière, le chant, l'Evangile, l'émotion pieuse des cœurs, l'oubli du passé, point d'autres vœux que ceux de la charité. Les juges de Mantes et de Versailles pouvaient dormir tranquilles.

J'y retournerai, avait dit M. Napoléon Roussel. Il y retourna, il y resta et il y prêcha aussi longtemps qu'il voulut. Voilà à quoi avaient servi les procès.

Haute-Vienne

Je l'ai dit, le ministère de Napoléon Roussel fut arrêté à Villefavard; mais là aussi, l'œuvre s'étendit au lieu de s'interrompre. Elle atteignit les communes voisines. Limoges même

participa au mouvement. Il fallait des écoles et des temples. On n'hésita pas à en construire. Un instituteur et une institutrice instruisaient plus de cent enfants dans la seule commune de Villefavard. Il fallut une école plus grande. Environ cent habitants du lieu se mirent à la construire. L'ancien curé de la paroisse soutenait activement la cause évangélique. Le temple fut construit à son tour. On en construisit un autre à Balledent, où le maire, l'adjoint et les membres du conseil municipal et les habitants qui savaient lire avaient appelé Napoléon Roussel. Ici, chacun donnait quinze francs pour ajouter un clocher et une cloche au temple. Troisième et plus beau temple à Limoges. Ici encore on s'imposait des sacrifices. Après avoir payé le loyer du local précédent, on souscrivit trois mille francs pour la construction du nouveau lieu de culte.

On fit la dédicace de ces trois temples en 1845. John Bost était là, et il rendit compte de ces belles fêtes. Les pasteurs de ces Eglises nouvelles se transportèrent, ces jours-là, de lieu en lieu, Napoléon Roussel en tête. Léon Pilatte, alors ardent missionnaire dans la province, comme il devait l'être à Paris, était l'un des orateurs. Les auditoires furent nombreux et profondément attentifs. A Limoges, six cents personnes encombrèrent le temple; les autres restèrent à la porte. Un évangéliste écrivait quelques mois plus tard : « Depuis l'ouverture du temple, tout est changé. Au lieu d'une réunion par semaine, nous en avons quatre et cinq, et au lieu de quatre-vingts, cent, deux cents auditeurs, nous en avons régulièrement quatre, cinq et six cents, et quelquefois davantage. Le mercredi soir, nous avons eu plus d'une fois de la peine à placer la foule compacte qui suit avec le plus vif intérêt une série de discours sur l'histoire de la Réformation... Je crois qu'il est convenable, dès maintenant, d'agrandir le temple par les tribunes. Un nombre considérable de personnes nous demandent quand nous aurons des écoles. Il nous en faut deux absolument ici, et je suis convaincu qu'aussitôt ouvertes, elles seraient plus que remplies. »

On inaugura deux temples encore, à la grande joie de ceux

qui les avaient demandés. Nous aurons un culte régulier, disait-on aux habitants de l'une des deux communes, avec un pasteur pour baptiser vos enfants et enterrer vos morts. « Dieu le veuille, Dieu le veuille », s'écriait-on de tout côté. A l'ouverture de l'un des deux temples, on entendit, c'était le jour de l'Assomption, les catholiques qui chantaient les louanges de Marie et invoquaient son secours. Le prêtre les avait conduits en grande pompe jusqu'aux portes du temple. Au dehors on chantait bruyamment : *Salve, Regina, spes nostra, salve !* On répondait du dedans : « Notre espérance est en toi, Jésus, notre Roi. »

Nous quittons la Haute-Vienne où nous laissons un personnel de treize ouvriers du Seigneur.

La Charente

Dans la Charente aussi, tout était bien changé. Plus de procès. A son premier voyage, Napoléon Roussel avait trouvé les habitants de Mansles très hostiles aux prêtres. Il avait voulu fortifier ce sentiment en l'éclairant. Dix mille exemplaires de ses traités se répandirent promptement. L'évêque les condamna ; il s'en vendit davantage. On mit le colporteur en prison ; il évangélisa les prisonniers, et, à sa libération, il vendit plus de Bibles protestantes que jamais. Un colporteur catholique fut chargé de vendre d'ignobles écrits contre M. Roussel ; pour en trouver le débit, il les appela des traités protestants. En 1846, on n'avait pas encore de temple. Une grange en tint lieu. Pour ce premier culte, Napoléon Roussel attendait deux cents auditeurs ; il en eut deux mille. Les plus éloignés ne pouvaient que voir la chaire, mais ils ne bougaient pas ; cinq bancs furent rompus, parce que vingt personnes s'y étaient assises, au lieu de dix ou douze.

De même que le mouvement s'était étendu de Villefavard à Limoges, de même il s'étendit de Mansles à Angoulême. On y bâtit un temple, digne du lieu. La déception de M. Roussel fut grande le jour de l'ouverture. A Mansles, disait-il, il n'avait

compté que sur deux cents auditeurs, et il en avait eu deux mille. A Angoulême, il en attendait deux mille et il n'en eut que deux cents, les protestants de la ville et des environs compris. Il ne se découragea pas. Au second culte autant de monde, et les protestants des environs n'étaient plus là. Au troisième culte, le bas du temple ne suffit pas, il fallut ouvrir la tribune. Au quatrième, enceintes et tribunes sont pleines. Au cinquième, ni enceintes ni tribunes ne suffisent ; deux cents personnes ne peuvent entrer une autre fois ; ciel obscur, neige, froid, vent violent, et tout est plein. Il est vrai que M. Trivier devait raconter l'histoire de sa conversion, et on le savait. Mais le lendemain matin, dimanche, les ombres du soir n'étant plus là pour cacher les Nicodèmes, et le temps n'étant guère meilleur, le temple fut plein de nouveau, et le soir il fallut ouvrir les tribunes. L'évêque d'Angoulême fournissait à M. Roussel son texte pour les réunions du soir. Le prélat avait fait annoncer une suite de discours sur les principaux dogmes du catholicisme. M. Roussel allait l'entendre, à 4 heures, avec une partie de ceux qui l'entendaient lui-même, et qui le suivaient à la cathédrale, d'après son conseil ; le soir il reprenait le texte du discours de l'après-midi, et il le réfutait (1).

Résultats

Je n'ai pas tout dit, je ne puis pas tout dire ; je passe même sous silence les remarquables succès des pasteurs et des évangélistes dans le département de l'Yonne, et je me demande quels furent les effets durables de tous ces beaux mouvements. On sait ce que

(1) Un missionnaire, évêque de Chine, lui apporta un jour un précieux concours. Il raconta qu'il y avait en Chine des apprentis baptiseurs. Quand un enfant allait mourir, ils arrivaient, demandaient à la mère de lui laver la figure ; il était baptisé et sauvé. J'ai lu pareille chose autrefois dans les récits des missionnaires catholiques de l'Océanie. Le narrateur baptisait lui-même l'enfant mourant, et, pour mieux tromper la mère païenne, employait, si je m'en souviens bien, l'eau de Cologne. L'évêque, par le moyen de ses baptiseurs, avait fait 40.000 petits anges ; le Missionnaire de l'Océanie en était à 30.000 ; mais il continuait.

sont les émotions populaires : beaucoup d'ardeur, de bruit, de promesses, de légèreté et d'ignorance surtout ; peu à peu on se lasse, on revient, et les vieilles habitudes reprennent leur empire. Napoléon Roussel et ses collaborateurs le savaient fort bien. Ils regardaient aux réalités probables à travers les apparences trompeuses. Tout ne serait pas vain, pensaient-ils ; ils avaient raison. Les fruits de leur travail se voient encore. Il y a une Eglise officielle à Mansles, il y en a une autre à Angoulême, une autre à Limoges, et l'on trouve aussi divers troupeaux indépendants dans la Haute-Vienne et ailleurs. Il faut tenir compte du bien invisible. Un vieillard disait qu'il mourait en paix, parce qu'il avait appris qu'il y a un Sauveur et un pardon pour les pécheurs. Combien d'autres sont morts d'une meilleure mort, après avoir vécu d'une meilleure vie ! Ce n'est qu'au Ciel qu'on connaît le bien accompli sur la terre.

Société Centrale

Entre 1840 et 1850, trois grandes œuvres furent fondées ; c'était encore le temps des belles créations religieuses. Je ne suis pas l'ordre du temps.

C'était la Société évangélique surtout qui faisait les frais des œuvres d'évangélisation. Ses ressources, toujours inférieures d'ailleurs à ses besoins, s'étaient accrues avec une rapidité étonnante. La Société des Missions, si aimée de nos Eglises, ne recueillait encore, en 1846, que 104.000 francs environ, tandis que la Société évangélique recueillait au delà de 231.000 francs. Elle devait être neutre, ecclésiastiquement. Malgré son dessein, on la vit pencher de plus en plus vers les Eglises indépendantes. Ses ressources lui venaient, en grande partie, de nos Eglises, mais ses sympathies étaient ailleurs. Elle était dirigée surtout par ceux qui dirigeaient la Chapelle Taitbout, et nous étions plusieurs qui nous en affligions et nous en plaignions. MM. Vermeil et Grand-Pierre étaient les plus mécontents. Le doux, le charitable M. Vallette

lui-même était avec nous. Le désir d'une évangélisation conçue dans l'esprit de notre Eglise, et respectueuse de sa constitution, comme de sa foi, s'était fait sentir ailleurs. On l'avait satisfait à Bordeaux et dans le Nord, avant 1840. D'autres Sociétés particulières s'étaient formées ailleurs par la même raison et dans le même esprit.

Nous pensâmes à constituer une grande Société centrale de ces Sociétés diverses et de celles qui pourraient se produire encore. J'assistai et pris part aux travaux préparatoires. Nous étions quatre ; j'ai longtemps gardé, en ma qualité de secrétaire, la minute de ces délibérations préalables.

En janvier 1847, les délégués des Sociétés particulières de Bordeaux, du Nord, du Centre et de la Normandie se réunirent à Paris et fondèrent la Société Centrale (1). La Société voulait être, et elle a été une sorte de Synode anticipé. Dans un appel adressé aux Eglises, le Comité disait : « Mais nous n'avons pas seulement voulu coopérer au Réveil et à l'extension de nos Eglises protestantes, nous avons désiré de plus de travailler à rétablir entre elles un lien fraternel, depuis longtemps profondément senti. Notre isolement, les uns des autres, nous pesait, et nous avons cru reconnaître que le temps était venu de nous rapprocher et de nous unir, non pour la doctrine seulement, mais pour la vie ; non pour la polémique, mais pour l'action. Sous ce rapport, notre Société est moins un Comité Central administrant une œuvre étendue, qu'un composé d'associations ayant chacune sa sphère propre, et concourant toutes à la direction de l'ensemble. Dans leur circonscription déterminée, nos diverses sections continueront de suivre l'œuvre qu'elles ont entreprise, et qu'elles seules peuvent bien connaître et efficacement développer, et, au moyen de délégués qui, chaque année, se réuniront à Paris, à époques fixes, en Comité général, elles viendront prendre leur part légitime dans l'administration de la Société Centrale. Ainsi se trouvera tempéré, par un heureux mélange, le système éner-

(1) La Société de Bordeaux n'adhéra pas d'abord, mais elle adhéra bientôt après.

gique de la centralisation avec l'action bienfaisante des Sociétés particulières. » C'était donc une fédération de Sociétés, comme notre Eglise est une fédération d'Eglises.

La Société Centrale fut mieux accueillie que ne l'avait été la Société des Intérêts généraux du protestantisme français, et elle devait avoir une meilleure destinée. Elle eut même la bonne fortune, si c'en était une, d'entendre, à son premier anniversaire, malgré sa confession de foi, des paroles sympathiques de deux pasteurs libéraux notables : M. Grawitz et M. Montandon. Je répondis aux paroles très fraternelles, mais un peu compromettantes, du pasteur de Montpellier, que nous voulions tous la paix, dans la vérité. Je n'ai pas cessé de le répéter.

Les finances de la Société étaient encore bien modestes ; on n'avait recueilli à Paris que 1.876 francs. La révolution de février détourna d'elle l'attention et les secours. Au second anniversaire, elle avait un déficit de 29.000 francs. Mais on était confiant. Le rapporteur, M. Grand-Pierre, secrétaire provisoire et véritable Gasparin de la Société, exprima fortement ce sentiment. Il parla des services que devait rendre à nos Eglises l'Ecole préparatoire, alors naissante, de Batignolles ; et, certes, s'il se trompa, ce fut en ne les élevant pas assez. Les orateurs furent très encourageants. Cette fois, les espérances n'étaient pas des illusions. On sait ce qu'est devenue la Société Centrale, et ce que lui doivent nos Eglises.

S'il m'est permis de rappeler ici un souvenir biblique, je dirai que la Société évangélique ayant pris la gauche, la Société Centrale prit la droite. Elles se partagèrent le terrain, sans se le disputer. Emules, point rivales, elles ont travaillé en paix, jusqu'à ce jour, l'une à côté de l'autre. Au lieu de deux, la France pourrait occuper dix Sociétés d'évangélisation dans des champs distincts.

L'Institution des diaconesses

Les devoirs de l'évangélisation n'ont pas fait oublier aux hommes du Réveil les devoirs de la charité. L'apôtre missionnaire

était aussi l'apôtre compatissant. Les corps ont droit à la sollicitude chrétienne, comme les âmes ; on le comprit bien. Je devrais parler des établissements d'orphelins et d'orphelines, et des maisons de santé. Je ne le puis. Je ne me permets plus que quelques mots sur les entreprises de ce temps. Et, d'abord, l'Institution des diaconesses. Le fondateur de cette œuvre était un homme fort remarquable par la variété de ses aptitudes. Son éloquence avait fait de lui le prédicateur préféré de l'Eglise de Bordeaux. Elle contribua à le faire appeler par deux fois à Paris. Mais M. Vermeil était surtout un homme d'action et d'organisation. Il l'avait bien prouvé à Bordeaux, il devait le prouver aussi à Paris. Il conçut le dessein de fonder une Institution de diaconesses protestantes. Je me rappelle bien les préventions, les craintes, les objections, les oppositions même. Il fit tout ce qui dépendait de lui pour les dissiper, mais il ne se laissa pas arrêter. Je le vis corriger les épreuves de son premier appel dans le salon de l'amiral Ver-Huell, à la campagne.

L'œuvre fondée, il fallut aller la défendre dans la province. Ce n'était pas chose aisée, mais ceux qui ont vu et entendu M. Vermeil, ceux qui ont connu le charme de sa parole et de sa personne, n'ont pas de peine à s'expliquer son succès, car il triompha de tous les obstacles, du moins dans la mesure où il le fallait pour faire œuvre durable. On célébrait, il y a peu de temps, le cinquantenaire de l'Institution des diaconesses. On racontait sa pieuse histoire, et le bien qu'elle a fait. Il y a longtemps que l'ouvrier a disparu, mais l'œuvre reste, et elle est l'honneur de son nom sur la terre (1).

(1) Voici ce qu'en disait au cinquantenaire M. Alfred André, président de l'assemblée :

« Depuis le jour où l'on vit, en 1841, dans le petit pavillon de la rue des Trois-Sabres, la première diaconesse accueillant la première repentie, soignant le premier malade, prenant en main l'éducation du premier enfant, quel chemin parcouru !

« Aujourd'hui, dans les vastes bâtiments de la rue de Reuilly, ces œuvres, qui n'existaient qu'en germe, fonctionnent étendues et prospères.

« Environ quatre cents malades passent annuellement par les salles de la

Les Asiles de Laforce et John Bost

En ce temps-là aussi, se révéla un autre apôtre de la charité chrétienne : John Bost. Je le vis au début de ses Œuvres, dans son presbytère plein de goût, comme tout ce qu'il a fait. Il me montra deux petites idiotes, les premières, et il me dit : « Voilà ma théologie. » « Continuez, lui répondis-je, c'est la meilleure. » Il continua, et l'on sait ce qu'il a fait. Quand je vais à Laforce, depuis qu'il n'y est plus, je me rappelle et me redis le mot du poète : Lui, toujours lui, partout (1). Lui à Ebenezer et à Béthesda ; lui au Repos et à la Miséricorde ; lui à Siloé et à Béthel ; lui à la Famille et dans ce beau Temple ; lui toujours, et lui partout.

Le jour qu'il gravissait, pauvre et obscur, ce coteau, savait-il ce qu'il allait y faire, et à quoi Dieu le destinait ? Le plus étonné de son avenir aurait été lui-même. John Bost est un grand homme de bien révélé ; beaucoup sont demeurés refoulés en eux-mêmes, et s'en sont allés inaperçus. Combien de Jean-Bart dans les cales de nos vaisseaux, combien de Descartes et de Pascal dans nos écoles, combien de Fénelon et d'Oberlin dans nos Eglises sont restés, jusqu'à la fin, ignorés des autres et d'eux-mêmes ! Il y a dans ce monde plus de grandeurs cachées que de

Maison de santé de Paris, organisée comme un véritable établissement modèle, et représentent près de 20.000 journées de présence.

« Soixante jeunes filles sont recueillies dans le Disciplinaire et la Retenue et s'y préparent, dans la pratique de travaux utiles, à rentrer amendées dans leurs familles et dans le monde.

« Plus de cent quatre-vingts enfants y reçoivent l'instruction primaire ou l'éducation religieuse.

« Ces œuvres sont alimentées par un budget de recettes de près de 200.000 francs.

« Trente diaconesses, en moyenne, sont employées à Paris, soit dans les diverses branches et services de la Maison, soit comme garde-malades au dehors, diaconesses de paroisses ou directrices d'Asiles et d'Orphelinats parisiens.

« Vingt-six autres dirigent, en province, des œuvres analogues : Orphelinats, Infirmeries, Asiles de vieillards, Ouvroirs, Ecoles. Plusieurs sont employéés au quartier protestant d'une Maison centrale de femmes. »

(1) J'ai dit ceci dans une étude sur *John Bost*.

grandeurs manifestées ; mais ce monde n'est pas la fin. Plus tard, nous devons l'espérer, tous les dons de Dieu seront déployés au grand jour ; il y aura au ciel des spectacles inattendus.

Société des Livres religieux de Toulouse

Elle fut l'œuvre de trois jeunes banquiers. J'ai dit ailleurs (1) ce que je pense, ce que nous pensions des trois frères Frank, Louis, Armand Courtois. Je me demande si je ne suis pas aujourd'hui le dernier ami qui ait eu des rapports avec eux. Je ne les ai connus que tard, mais je les ai bien connus, et je les ai estimés autant qu'aimés. Il me semble les voir et les entendre encore dans leur maison hospitalière. Ils donnaient le meilleur de leur temps et de leurs pensées à leur chère Société. Ils ne cessaient d'en parler. Elle faisait grand bien, et ils en étaient heureux comme si c'était à eux qu'elle le faisait. Elle est considérée comme un pieux héritage dans leur famille. La mémoire de ses trois fondateurs est restée sur elle comme une bénédiction de Dieu.

Le sou protestant

Nous avions à Paris, pendant une partie de l'année, un homme connu et estimé de l'Europe entière à cause de son amour pour la Grèce. Il était riche et il faisait un noble usage de sa richesse. Il voulut se rendre utile aussi à nos Eglises. Il leur proposa un moyen aussi simple que sûr, disait-il, d'augmenter leurs ressources. Ce moyen n'était autre que le sou protestant hebdomadaire. Il exposa, pour la première fois, son plan à l'une des fêtes de nos Sociétés religieuses, en 1843. Il ne s'agissait pas de quelque chose d'absolument nouveau ; le sou protestant existait déjà à Paris, mais pour quelques œuvres seulement. Maintenant, il s'agissait d'une collecte générale et qui promettrait de grands résultats. On exprima quelques

(1) *Souvenirs et Etudes*. Les trois frères Courtois.

craintes, on fit même quelques objections. M. Lutteroth trouva que ce moyen de se procurer de l'argent avait plus de rapport avec l'esprit catholique qu'avec l'esprit protestant, qu'il avait quelque chose de *mécanique*; il mettait les habitudes à la place des impressions (1). Mais l'impression générale fut favorable, très favorable même. On rappela que les Wesleyens recueillaient, par le moyen proposé, plus de deux millions par an, et que cent mille nègres donnaient à peu près un million par an aussi, c'est-à-dire plus que tous les protestants de France ensemble, parce qu'ils donnaient peu à la fois, mais régulièrement.

La Société ne fut fondée que trois ans plus tard, au mois de septembre 1846. M. Eynard plaida de nouveau la cause, et il la gagna, définitivement, cette fois. Il était difficile de lui résister. C'était une œuvre de concorde protestante, et toutes nos Sociétés religieuses devaient en profiter. Avec 500.000 souscripteurs, on arriverait à 1.300.000 francs; avec 2.500 souscripteurs seulement, on se procurerait plus de 600.000 francs. Les riches ne refuseraient pas de souscrire pour les pauvres. M. Eynard donnait l'exemple. Il offrait, si l'on arrivait à 400.000 souscripteurs, de donner 3.000 sous, soit 150 francs par semaine; 75 francs, si l'on n'atteignait que le chiffre de 200.000 souscripteurs. Il se chargerait, jusqu'au jour où la Société serait organisée et en plein rapport, de tous les frais de secrétariat et d'agence, et des frais de voyages dans les départements, car il fallait y aller recommander et établir l'œuvre.

Un grand comité fut formé, et toutes les opinions y furent représentées. Un président : M. Eynard lui-même; quatre vice-présidents : MM. le comte Pelet, pair de France; François Delessert, député; Charles Vernes, sous-gouverneur de la Banque de France; Jean André, receveur général à Tours, et quinze assesseurs, parmi lesquels un maître des requêtes au Conseil d'Etat, un député, un banquier. Grand état-major, auquel il

(1) M. Lutteroth ne voulait pas que la Société des Missions eût une maison à elle; il ne l'aurait, je crois, pas acceptée de celui qui l'aurait offerte. Il fallait marcher par la foi.

fallait toute une armée de collecteurs. Elle ne fut jamais complète, et bientôt les défections commencèrent et ne cessèrent pas.

Ce ne furent pas les sous qui manquèrent, mais les personnes chargées d'aller les chercher. La fatigue n'est que trop facile à comprendre, sinon à justifier.

L'effort n'en fut pas moins louable, et le nom de M. Eynard mérite de rester parmi les souvenirs de ce temps-là. Nous retrouverons plus tard cet homme bon, pieux et généreux, et je renouvellerai mon hommage à sa mémoire.

ANNÉES 1848 ET 1849

Impressions et réunions

Si la Révolution de 1848 fut une surprise pour la France, elle le fut aussi pour nos Eglises. Dès les premiers jours, elles éprouvèrent à la fois de grandes espérances et de grandes craintes. Elles se demandèrent si une ère nouvelle n'allait pas s'ouvrir pour elles comme pour le pays. Que serait l'avenir ? S'il était l'indépendance, ne serait-il pas aussi l'abandon ? Une chose semblait impossible : le maintien du *statu quo* ; en bien ou en mal, il allait être inévitablement et profondément changé. Naturelles et fausses prévisions !

On vit bien vite qu'on n'avait à craindre aucune lutte contre la religion de la part des nouveaux maîtres de la France. La seconde République ne devait pas être, sous ce rapport, semblable à la première, ni à la troisième. Elle ne repoussa pas, elle demanda le concours des ministres de la religion. Un homme de ce temps, qui est encore un homme de notre temps, rappelle, au moment même où j'écris, que lorsqu'on plantait un arbre de la liberté, et l'on en plantait partout et tous les jours, on allait chercher M. le curé. « Celui-ci arrivait avec un Suisse et un enfant de chœur. Il faisait le tour de l'arbre, en le bénissant. Quelquefois, mais rarement, on lui demandait un *Oremus*. On suppléait le plus

souvent aux prières de l'Eglise par le chant de la *Marseillaise*. Le gouvernement provisoire fit célébrer un service pour les victimes. Il vint en grande pompe à la Madeleine. L'assemblée nationale eut aussi sa cérémonie à la Madeleine, après les journées de juin. Quand elle promulgua la Constitution sur la place de la Concorde, elle avait fait dresser un autel au pied de l'obélisque. La messe y fut chantée par un évêque, assisté de deux autres évêques. Nous eûmes une très belle cérémonie. Nous étions là avec nos insignes, et l'armée derrière » (1). Les pasteurs aussi étaient mis à contribution, quelquefois avec les prêtres, comme à Montauban, où l'évêque et le président du Consistoire participèrent à la même cérémonie (2). C'était la religion mixte. Très populaire dans le faubourg Saint-Antoine, M. Vermeil arriva, revêtu de sa robe et avec sa Bible, près de l'arbre de la liberté. « Je ne viens pas, dit-il au peuple, bénir l'arbre, mais vous. » Il parla et pria en ministre de Jésus-Christ devant le peuple ému de sa charité et de sa piété. Tout près de là, sur la place du Trône, un prêtre, parlant du chant qui retentissait dans toutes les rues, dit : « *Mourir pour la patrie, c'est le sort le plus beau*, parce que mourir pour la patrie, c'est mourir pour son devoir, et mourir pour son devoir, c'est mourir comme le Christ expirant pour sauver ses frères... Vive la liberté ! »

Lorsque les présidents du Consistoire réformé et du Consistoire luthérien se présentèrent devant le gouvernement provisoire, ils lui tinrent un langage fort religieux. Après les avoir remerciés de leurs vœux, M. Armand Marrast remarqua que ces trois grandes vertus, la liberté, l'égalité, la fraternité étaient écrites dans les livres saints, et il leur demanda la continuation de leurs prières. C'était le temps où un général, écrivant à des soldats qui allaient choisir leurs officiers, leur disait : « Je fais des vœux ardents pour que Dieu, qui nous a rendu le gouvernement

(1) M. Jules Simon, que je viens de citer, remarque que plusieurs des assistants ont voté, depuis, l'enlèvement des croix des prétoires.

(2) L'évêque répondit à un auditeur qui s'étonnait de l'accord de leurs paroles : « Nous les avons puisées à la même source : l'Evangile. »

républicain, vous inspire. Priez-le de vous éclairer ; consultez-le : recueillez-vous dans votre conscience d'honnête homme, de bon et loyal citoyen. Que Dieu garde la République. »

Les électeurs envoyèrent beaucoup d'hommes religieux, aussi bien protestants que catholiques, à l'Assemblée nationale. Ils y envoyèrent aussi, avec plusieurs évêques, le père Lacordaire et le pasteur Coquerel. Celui-ci fut élu à Paris même, après s'être fait admirer dans les clubs par son éloquence et son esprit. C'est là qu'il dit qu'il fallait mettre sur les murs des Tuileries ces mots : « Maison à louer, » et que le gouvernement républicain est enseigné dans l'Evangile (1). Quand on lui demanda s'il admettrait aussi les rabbins à l'Assemblée nationale, il répondit : « Nous avons trois beaux livres : le Talmud, la Bible, l'Evangile. Nous en lisons trois : ils n'en lisent qu'un, c'est toute la différence. » Et l'auditoire d'applaudir.

Tandis que ces dispositions publiques venaient rassurer les esprits religieux, trois choses surtout nous préoccupaient : nos rapports avec l'Etat, le sort de la loi de l'an X, et l'unité de notre Eglise.

Union de l'Eglise et de l'Etat. — « Le Semeur, » « Le Lien, » « L'Espérance. »

Dès les premiers jours, nos pensées se tournèrent vers cette éventualité de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, dont on parlait alors comme aujourd'hui, ou davantage encore. Pasteur, j'eus les sollicitudes de tous les pasteurs. Une dame, excellente amie, et non moins excellente chrétienne, me dit : « Il faudra que les pasteurs travaillent davantage. » — « Oui, Madame, et il faudra aussi que les fidèles donnent beaucoup plus. » Je crus m'apercevoir qu'elle goûtait moins mon propos que moi le sien.

(1) Les *Archives du Christianisme* rappelaient qu'en 1840 M. Coquerel avait écrit : « Pour quelques siècles encore, je ne vois pas plus de raison d'être républicain en piété que de l'être en politique. » On a la mémoire courte ou complaisante en temps de révolution.

Incertains de l'avenir, mais assurés de la bonté de Dieu, nous attendîmes en paix la suite des événements.

Il y avait trois opinions parmi nous sur cette question de l'union ou de la séparation de l'Eglise et de l'Etat : l'opinion de Vinet, l'opinion contraire, et l'opinion intermédiaire ; la première, défendue par le *Semeur*, la seconde, défendue par le *Lien*, la troisième défendue, avec quelques différences, par les *Archives du Christianisme* et par l'*Espérance*.

Les disciples de Vinet ne prétendaient pas, comme le maître, que l'Etat est la chair, l'Eglise l'esprit, et leur union un adultère. C'était exagération, disait-on, de la première heure et du premier livre. Ils n'en soutenaient pas moins que l'union était funeste à la fois à l'Etat et à l'Eglise, à l'Eglise bien plus qu'à l'Etat et que c'était l'impérieux et urgent devoir des citoyens et des chrétiens de la rompre. Ils se mirent à l'œuvre avec une ardeur accrue par l'espérance du succès. Les circonstances étaient favorables. Les hommes du pouvoir, le principal surtout, Lamartine, pensaient comme eux et l'avaient dit. Le peuple ne pouvait qu'applaudir à l'émancipation de l'Etat et de l'Eglise. Au lendemain même de la Révolution, une Société fut fondée sous le nom de *Société pour l'application du Christianisme aux questions sociales*. Cette Société, devancière passagère d'une Société fondée récemment parmi nous, devait s'occuper de la liberté des cultes, de l'éducation populaire, du régime des prisons, des questions d'économie, en un mot, elle voulait faire pénétrer dans les lois et dans les mœurs, l'esprit et le principe du Christianisme. Cette Société n'était que le *Semeur* sous un autre nom ; Henri Lutteroth en était l'âme, et Edmond de Pressensé la soutenait de tout son jeune enthousiasme. Il y avait peu de sympathie alors entre les hommes du *Semeur* et les hommes de *l'Espérance*. Nous fîmes à la Société nouvelle des reproches qui, aujourd'hui encore, me paraissent assez mérités. « Les rédacteurs du *Semeur* parlent d'un appel de leurs amis aux protestants de France ; pourquoi ne pas dire qu'ils ont écrit cet appel, et que ces amis ce sont eux-mêmes ? Il peut être très honorable d'être peu nombreux ; il le

serait moins de le dissimuler. Quand on annonce un Comité, il faut aussi faire connaître les noms des membres qui le composent, attendu que les noms en général en disent plus que les prospectus. Nous n'aurions vu que des noms très respectables, mais nous aurions compris, d'abord, qu'on parle du dehors et pas du dedans, et que ceux qui nous conseillent la séparation, l'ont déjà réalisée. »

Tandis que le *Semeur* remplissait ses colonnes de citations favorables à sa thèse, la Société nouvelle faisait appliquer sur les murs de Paris des placards populaires, qui semblaient plutôt, il faut bien le reconnaître, d'ennemis que d'amis de la religion. La première phrase du premier placard était celle-ci : « Il est injuste d'obliger un citoyen à contribuer aux frais d'un culte qu'il ne pratique pas. » M. de Cormenin avait montré, il n'y avait pas longtemps, qu'il n'est pas moins injuste d'obliger les amis de la paix à payer les soldats, les ennemis des théâtres, à payer les acteurs, les ennemis de l'Université, à payer les professeurs, et ainsi du reste. Mais cet argument avait pour lui cet article de la Constitution de l'an III :

« Nul ne peut être forcé de contribuer aux frais d'aucun culte, la République n'en salarie aucun. » Ce qui était moins digne de cette grande cause, c'était de parler « d'une diminution considérable dans les impôts, » et de dire que le « budget serait allégé de plus de quarante millions. » Des enseignements de l'Evangile, pas un mot; des intérêts des Eglises, pas davantage ; les intérêts du fisc faisaient oublier, dans ces placards, ceux de la religion. Ceux-ci n'étaient pas oubliés, mais n'étaient invoqués que dans les appels aux hommes religieux.

Des partisans non moins ardents de l'opinion contraire, faisaient paraître à Nîmes, au mois de mars, un manifeste où ils indiquaient deux raisons de leur opinion, qui rendaient leur conviction « inébranlable. » Le premier principe était, que le ministre de la Parole ne doit pas être réduit à disputer et peut-être à mendier son salaire aux fidèles ; le second principe était, que, puisque les Eglises, livrées à elles-mêmes, risquaient de laisser

périr le culte, l'Etat *doit* le culte. Le triomphe de l'opinion contraire serait le retour à la barbarie. Ainsi parlaient des pasteurs et des laïques libéraux. Le *Lien* était encore plus triste à lire. A la vérité, des regrets et des craintes se manifestaient aussi parmi nous. Pourtant, je crois pouvoir le dire, aucun de nos amis n'aurait pu écrire des choses pareilles à celles-ci. « Dans les circonstances difficiles où l'Eglise est placée, le méthodisme (1) s'occupe, avec l'activité fiévreuse qui le distingue, à rendre deux sortes de services aux Communions réformées : il tapisse les murs de Paris de placards proposant et demandant la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, et la suppression du budget du clergé, et, secondement, il envoie ses affidés prêcher la même doctrine dans les clubs... Le parti protestant, qui se propose sans ambiguité d'apporter tous ses efforts à priver tous ses collègues de leurs places et du pain de leurs familles, mérite bien qu'on le réfute nettement. Les compliments oratoires seraient ici superflus autant que ridicules. Le parti méthodiste qui veut la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat, c'est-à-dire qui veut priver une grande partie des pasteurs protestants de France de tous les moyens d'existence, a déjà publié son manifeste dans les *Archives du Christianisme*. Cet organe du parti nous dit loyalement que, s'il avait à déposer un vote, ce vote serait en *faveur de la séparation*, sans se dissimuler toutefois la perturbation momentanée. Disons, d'abord, qu'il y a quelque chose de révoltant à conseiller une mesure qui doit faire éclater tant de douleurs sur ses frères. En mettant tous ses collègues sur le pavé, eux et leurs proches, le méthodisme réalise ici, et autant qu'il est en lui, une copie de la Révocation de l'Edit de Nantes ; on semble voir une fois de plus la joie du

(1) Les luttes étaient ardentes alors, je le rappelle, et les sentiments amers. Dans la vivacité de nos débats, je le dis à notre commune humiliation, nous nous donnions des noms offensants. Nos adversaires nous appelaient méthodistes, nous les appelions latitudinaires. Il y avait pourtant cette différence, que le mot latitudinaires était justifié à nos yeux, et que le mot méthodistes ne pouvait l'être aux leurs. Nous parlons aujourd'hui, des deux côtés, un langage meilleur.

chancelier Le Tellier. Quel bonheur de passer la charrue sur les dernières traces de l'Église nationale de France, au milieu des dénégations de ses Ministres ! ... L'ambition des nouveaux méthodistes de Paris sera pleinement satisfaite par la séparation, et ils pourront alors remplir sans contrôle la dignité de prêtre qu'ils n'ont encore exercée jusqu'à ce jour, qu'aux à jour dans la rue, pendant quelques prédicateurs protestants de France, et les leurs, eux, leurs femmes et leurs enfants, à la charité incertaine des fidèles, c'est, en [illegible] dans le méthodisme ne pouvoir [illegible] assez pour [illegible].

Le *Lion* [illegible] en oubliant que l'un des chefs, autant le premier, de son parti, avait été un barbare, un Le Tellier. Le pasteur Vinet avait, en effet, devant Vinet d'une quarantaine d'années. Le Sénateur le savait, et il ne manqua pas de le rappeler. C'est à ce journal et à la Section nouvelle qu'il fallait s'en prendre, non au méthodisme en général, ni aux Aveugles du Christianisme, en particulier. Le reproche était injuste et la réplique incomplète. Que de fois n'ai-je pas entendu M. François Monod dire, ce qu'il répétait dans son journal, qu'il n'écrivait pas la question des rapports de l'Église avec l'État à la hauteur d'un dogme, et qu'il croyait que son journal [illegible] pas [illegible] dans une Église unie à l'État ? Ne l'était-il pas lui-même ? ... Nous avons [illegible] que ce serait de prospérité pour l'Église que dans cette [illegible], [illegible] qui prétend que l'union est la source de toutes les misères de l'Église, et que la séparation produira, comme d'elle-même, la foi, le renoncement, la sainteté et autres vertus qui manquent encore à un si haut degré. Nous maintenons cette position. Nous ne [illegible] pour [illegible] la séparation que nous admettons ; nous ne [illegible] pour l'empêcher. Si nous avons à donner notre avis, et à dépeser [illegible] un vote, c'est avec, ce vote serait en faveur de la séparation. Mais nous ne nous sentons pas appelés à nous mêler

(1) Le *Lion*, 17 avril 1844. Le *Lion* [illegible] le 17 juin 1844, p. 200, que les partisans de la suppression du salaire des cultes « n'aimant nécessairement ni la religion, ni la liberté, ni la patrie. » Ni la liberté ?

officieusement de la question. Nous la remettons entre les mains de Dieu, et nous voulons attendre de lui la solution » (1).

A l'*Espérance*, nous inclinions du côté de l'union. Mais nous ne l'élevions pas non plus à la hauteur d'un principe. Nous pensions que l'Eglise pouvait être unie à l'Etat avec dignité, mais nous pensions aussi qu'elle pouvait en être séparée sans péril. Si nous voulions qu'elle fût son alliée, nous ne voulions pas qu'elle fût sa servante (2). Nous nous remettions, nous aussi, avec confiance, à la volonté de Dieu. Au lendemain même de la Révolution, et tout émus encore par le coup terrible, nous disions : « La République ira-t-elle plus loin? Voudra-t-elle réaliser des théories que l'on sait être celles de plusieurs des hommes appelés à diriger ses premiers pas? Proclamera-t-elle la séparation absolue de l'Église et de l'Etat ? Cela est fort possible, quelques-uns disent probable. Mais cette éventualité ne nous effrayera pas. Nous avons combattu la séparation comme inopportune, et demandée dans des vues peu bienveillantes pour nos Eglises ; mais si elle venait à s'opérer par la force des choses, c'est-à-dire par l'ordre direct de Celui qui fait tout concourir à la gloire de son nom, nous l'accepterions, avec quelques appréhensions assurément, mais sans murmure et sans découragement. Elle sera venue plus tôt et autrement que nous ne l'attendions ; ses premiers résultats seront probablement, pour nos Eglises et pour nos institutions religieuses, un état de crise et d'épreuves, mais, l'*Eternel règne*, et nous avons trop de confiance dans l'immuable vérité de notre foi pour n'être pas persuadés qu'elle triomphera de tous les obstacles, et sortira forte et vivante de toutes les épreuves (3). » Et huit jours plus tard : « Nous ne demanderons pas notre lettre de divorce, mais, si l'Etat nous la donne, nous l'accepterons, et, la présentant à Dieu, nous dirons : En toi, Seigneur, est notre attente ; que notre attente ne soit pas confuse ! Il n'abandonnera pas une Eglise qu'il a si merveilleusement sou-

(1) *Archives* du 11 mars 1848.
(2) On le verra encore plus loin.
(3) L'*Espérance*, 2 mars 1848.

tenue dans des conditions si diverses ; il en sera encore la lumière et la force dans les jours bons ou mauvais qu'il lui prépare! »

Voilà, dans les *Archives du Christianisme* et dans l'*Espérance*, pourquoi ne puis-je pas dire aussi dans le *Lien*, les effets de la foi chrétienne.

Les membres du gouvernement provisoire étaient les maîtres, momentanés mais tout puissants, de la France. Ils avaient, de leur seule autorité, aboli la peine de mort et l'esclavage ; ils pouvaient aussi bien abolir le Concordat; ils le voulaient peut-être, mais au moment de rompre le vieux lien, la main leur trembla. Ils le voyaient bien, ils n'étaient, et la chose paraît bien étonnante aujourd'hui, soutenus d'aucun grand mouvement d'opinion; quelques rares, très rares protestants, plus chrétiens que protestants, et, dans toute la presse politique, la voix imposante, mais solitaire, de l'abbé de Lamennais, c'était tout. Le peuple avait lu les placards, et n'y avait plus pensé. L'argument des quarante millions de moins à payer ne l'avait pas plus tenté que le reste. Que serait-il arrivé à la République, que serait-il arrivé aux Eglises, que serait-il arrivé à la France, si le gouvernement provisoire avait frappé ce grand coup? Personne ne le sait. Peut-être serions-nous si heureux d'être sortis de notre concordat que nous ne voudrions pas y rentrer. En résumé, rien ne fut justifié, ni les espérances des uns, ni les craintes des autres. Les choses restèrent ce qu'elles étaient.

La loi de Germinal an X

Mais les plus conservateurs parmi nous n'entendaient pas tout conserver. S'ils en avaient eu le désir, ils n'auraient osé le manifester. La loi de Germinal an X était devenue si impopulaire, qu'il n'était plus possible de la défendre. Loi de bienveillance et de défiance, de défiance plus que de bienveillance. Elle n'avait pas aboli le Synode général, cet honneur et cette force de notre Eglise, mais elle l'avait passé sous silence, et il n'était que trop facile de savoir pourquoi. Les Synodes particuliers étaient con-

servés, mais à quoi pouvaient-ils servir sans le Synode général, et enchaînés, d'ailleurs, comme ils l'étaient? A ma connaissance, on n'en a demandé et obtenu qu'un seul, celui de la Drôme ; on n'y est pas revenu. L'ancien Consistoire, le vrai, était supprimé, de sorte que notre Eglise était privée de sa base, comme de son sommet. Les Consistoires actuels, seuls restes de son ancienne organisation, étaient composés des protestants non pas les plus éclairés, ou les plus croyants, ou les plus zélés, mais les plus imposés au rôle des contributions directes. Ni les apôtres, ni Jésus-Christ n'auraient pu être électeurs ou élus dans notre Eglise, telle que Napoléon et ses ministres l'avaient voulue et faite. Et la loi n'était pas meilleure pour l'Eglise de la Confession d'Augsbourg que pour la nôtre. On se plaignait, là aussi, et depuis longtemps, et avec une impatience croissante.

Il faut rendre aux autorités ecclésiastiques protestantes de Strasbourg, la justice qu'elles avaient proposé d'utiles réformes. Elles les avaient proposées en vain. On savait pourquoi, quoiqu'on n'osât pas le dire ouvertement. Le roi Louis-Philippe, ce roi qui permettait que le culte protestant fût célébré dans son palais, et qui faisait asseoir les pasteurs protestants à sa table, ne voulut pas que les Eglises protestantes touchassent à leurs institutions. La demande d'un Synode pouvait amener la demande d'un Concile. Une modification de la loi de Germinal an X, pouvait amener une modification des articles organiques ou même du Concordat. Il fallait se contenter de ce qui était. On ne voulait pas s'en contenter plus longtemps à Strasbourg. La Révolution politique de 1848 fit éclater une révolution ecclésiastique dans cette ville. Cette révolution eut ceci de particulier qu'elle fut opérée aussi régulièrement qu'illégalement, par des fonctionnaires publics. On avait eu soin de faire disparaître, plus ou moins volontairement, les derniers membres de ce Directoire dont l'inspecteur Boeckel était si satisfait (1). Il ne resta plus rien de l'ancienne autorité administrative.

(1) Voir la Société des Intérêts généraux, opposition du Directoire luthérien.

Nous fûmes plus tempérés. Nous voulions nous affranchir de la loi de l'an X, mais par des voies régulières. D'ailleurs, nous ne le pouvions autrement, puisque nous n'avions aucune autorité centrale. Nous étions divisés entre censeurs timorés et adversaires absolus de la loi Napoléonienne. L'éminent Consistoire de Nîmes, vrai métropolitain des autres Consistoires du Gard, était sous l'influence d'un magistrat qui avait conservé, même en ce temps de trouble, le culte des lois. M. de Clausonne était bien plus opposé que favorable aux innovations. Autant ses amis et lui étaient libéraux en fait de doctrines, autant ils étaient conservateurs, aujourd'hui on dirait réactionnaires, en fait d'institutions. Leur esprit prévalut dans les deux grandes assemblées qui eurent lieu à Nîmes au printemps de 1848. Ils acceptaient, disons même qu'ils demandaient l'amélioration de la loi de Germinal, mais il fallait la réduire au strict nécessaire, et y procéder avec ordre et précautions. Tout autre était l'opinion des journaux et des hommes évangéliques. M. Frédéric Monod exprimait énergiquement son sentiment et le leur, en disant, en réponse au manifeste de Nîmes : « On n'améliore que ce qui est déjà bon, au moins fondamentalement. Ce qui est fondamentalement mauvais, on le détruit, et on le remplace. Or, tel est le cas de la loi de l'an X : elle est radicalement mauvaise dans son principe même, qui est l'assujettissement de l'Eglise à l'Etat, et sa pétrification par le moyen de l'aristocratie financière, « la pire de toutes, » comme s'exprime l'*Espérance*, avec laquelle nous sommes heureux d'être complètement d'accord. Or, ce principe a inspiré la loi tout entière, et y domine d'un bout à l'autre. Il faut donc, comme dit l'*Espérance*, faire disparaître cette loi qui nous a fait quelque bien, et qui nous a fait encore plus de mal... On la dit disparaître, en effet, bientôt ; mais, malheureusement, ce ne fut que sur le papier.

L'unité de notre Eglise

Une autre question fut posée à Nîmes : celle de savoir si nous voulions rester en *Corps* d'Eglise. Certes, nous le voulions tous. Pouvions-nous avoir un désir contraire, surtout en ces jours de trouble ? Unis, nous étions peu de chose; que serions-nous, séparés ? On avait dit à Nîmes : « Nous ne voulons pas être poussière ; la poussière ne résiste pas à l'orage ; le soleil même et la pluie ne la fécondent pas. » La vraie question n'était pas de savoir si nous voulions rester en Corps d'Eglise, mais de savoir si nous le pouvions.

Depuis longtemps, on avait remarqué qu'il y avait deux Eglises dans notre Eglise. M. Frédéric Monod ne manqua pas de l'affirmer de nouveau, à propos même du manifeste de Nîmes. Il n'était point congrégationaliste ; il voulait un Corps et un Corps bien un d'Eglise. Il me paraît intéressant de citer ses paroles : « En fait de constitution d'Eglise, la bonne vieille Eglise presbytérienne de France. Nous n'en voulons pas d'autre ; et c'est à la reconstituer sur ses anciennes bases, avec sa foi, sa discipline et son organisation, sauf quelques modifications de détail que la différence des temps peut rendre nécessaires, mais *l'esprit général* demeurant fondamentalement le même, que nous visons. Nous ne connaissons pas plus d'Eglise sans foi chrétienne que de rivière sans eau. » Les auteurs du manifeste de Nîmes voulaient être « poussière, » puisque « la doctrine est le seul ciment qui puisse réellement lier, unir entre elles les individualités. Comment ne voient-ils pas que c'est précisément là construire, sur le sable mouvant des opinions humaines, un édifice que le moindre orage renversera ? Que sont aujourd'hui nos Eglises, privées de ce lien d'une doctrine commune, sinon des grains de sable dispersés sur la surface du pays ? L'orage est venu, et elles ne savent où se prendre. Une base dogmatique franchement et nettement orthodoxe, c'est-à-dire évangélique et chrétienne, voilà le seul terrain sur lequel les chrétiens orthodoxes puissent consentir à fonder

l'Eglise vers laquelle tendent leurs efforts et leurs prières. (1) » Il ne s'agissait pas de ressusciter la Confession de foi de La Rochelle « aujourd'hui trop longue, trop explicite, peut-être trop absolue, » mais d'en retenir le fond, tout le fond invariable et chrétien (2).

Sur le fond des choses, nous étions pleinement d'accord avec Frédéric Monod. Nous étions convaincus, autant que lui, que l'Eglise de la conférence de Nîmes n'était pas l'Eglise de nos pères. Ils ne l'auraient ni comprise ni supportée. Ils n'admettaient pas qu'une Eglise pût se passer d'une règle de foi. Elle devait croire et dire ce qu'elle croyait. En ne fixant aucune doctrine, l'Eglise de la conférence de Nîmes les autorisait toutes. C'est sur la conduite à tenir que nous ne nous entendions pas avec le directeur des *Archives du Christianisme*. Il se prononçait déjà pour une séparation facile sur le papier, mais pleine de difficultés dans la pratique. Nous n'en étions pas moins touchés de la loyauté et de la beauté chrétiennes de son langage. Je le suis encore aujourd'hui. « Accordons, sans exception, la pleine et entière liberté de conscience et de foi que nous réclamons pour nous-mêmes ; ne disons à personne, si ce n'est par la voie de la persuasion : *croyez* ; mais inscrivons en gros et lisibles caractères sur le fronton de notre Eglise : *voici ce que nous croyons*. Si vous partagez notre foi, entrez, et béni soit le Seigneur ; sinon, cherchez ailleurs, en pleine liberté, l'Eglise à laquelle vous appartenez ; celle-ci n'est pas la vôtre. Nous ne vous jugeons pas : nous laissons tout jugement au seul législateur qui peut sauver et qui peut perdre. Quant à nous, nous avons une foi positive, et aucune considération au monde ne peut nous y faire renoncer (3).

(1) *Archives*, 1848, page 59.

(2) C'est la bonne vieille orthodoxie des Frédéric Monod et des Gasparin, des Gaussen et des Merle d'Aubigné, quatre frères en la foi et même en la théologie, qui a donné naissance à *l'Union des Eglises*, comme à l'ancienne Chapelle Taitbout. En attaquant, aussi souvent et aussi volontiers qu'il le fait, l'orthodoxie du Réveil, mon vieil et cher ami Edmond de Pressensé n'oubliait-il pas un peu ce que sa propre Eglise lui doit ?

(3) Frédéric Monod se déclarait, dans une note, nettement multitudiniste ; il approuvait l'Eglise libre du canton de Vaud, d'avoir dit qu'elle « reconnait

Qui aurait le droit de se plaindre d'un pareil langage ? Ne sentez-vous pas qu'à cette séparation à l'amiable entre des éléments opposés, il y aura profit non seulement pour la vérité, la vie chrétienne, la bonne foi, mais aussi pour la bonne harmonie (1) ? Ne sentez-vous pas que nous serons beaucoup plus libres de nous donner des marques d'affection, lorsque ces témoignages ne pourront impliquer ni de près ni de loin... l'approbation de vos principes (2). »

L'Assemblée de Mai

Toutefois, M. Frédéric Monod reconnaissait que la séparation ne devait se faire qu'après loyales explications dans une assemblée générale des représentants des Eglises. La convocation de cette Assemblée devint le désir et l'effort de tous. Toutes sortes de propositions et de projets surgirent à la fois. Les Consistoires de Bordeaux, de Nérac, de Meaux, de Paris et d'ailleurs exposèrent leurs vues; beaucoup de pasteurs aussi, sans compter les journaux. On verra plus loin ce qui résulta de tous ces plans. Je ne veux mentionner que le mode de nomination adopté à Nîmes. Tandis que nous demandions tous que les délégués fussent nommés directement par les fidèles, on décida dans la Conférence réunie à Nîmes qu'ils seraient nommés par les Consistoires accrus des diacres, et non par le suffrage universel. Je raconte, je juge peu et condamne moins encore; je ne puis pourtant m'empêcher de faire remarquer que le libéralisme ne fut point, au printemps de 1848, du côté des libéraux.

pour ses membres et accueille comme tels tous ceux qui, ayant été baptisés et ayant confirmé l'engagement de leur baptême, témoignent leur intention d'en faire partie. » Point d'adhésion personnelle à un *Credo*.

(1) C'est ce que nous disons encore aujourd'hui, à propos de la question synodale.

(2) *Archives*, *ibid.*

Fusion des deux Eglises

Le 7 avril, eut lieu à Colmar une grande réunion de pasteurs et de laïques des deux Eglises du Haut-Rhin. Elle se prononça sur les deux questions suivantes : séparation de l'Eglise et de l'Etat ; fusion des deux communions protestantes. L'assemblée se déclara à l'unanimité et avec force contre la séparation. Elle reconnut la difficulté d'opérer, en ce moment, la fusion des deux Eglises, mais elle fit cette déclaration : « Les soussignés, pasteurs et membres des deux Eglises protestantes, déclarent que, reconnaissant leurs deux Eglises fondées sur une communauté de foi et de discipline, ils se regardent, dès à présent, comme unis en notre Seigneur Jésus-Christ, et qu'ils travailleront, autant qu'il sera en eux, à la réunion officielle des deux Eglises. »

Cette manifestation trouva de l'écho dans nos Eglises. On y répondit, en particulier, à Nîmes, par l'expression d'un vœu pareil. Evidemment, on n'éprouvait pas à Strasbourg le même désir d'union qu'à Colmar ; les révolutionnaires officiels de l'une des deux Eglises ne souhaitèrent nullement son union avec l'autre. Depuis le colloque de Marbourg, en 1529, cette union a souvent été demandée, jamais opérée, sinon en Prusse. Le roi Frédéric-Guillaume III la décida par un simple ordre de cabinet. C'est qu'il pouvait dire : *sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.* Le *Summus episcopus* qui s'était appelé Frédéric le Grand, autant vaudrait dire Voltaire, et qui maintenant s'appelait d'un nom plus modeste, était le maître, et il le prouva bien. Il avait de belles récompenses et de cruelles punitions pour encourager les uns et pour intimider les autres. Il réussit donc, mais lui seul a réussi. Au reste, les pasteurs les plus fidèles de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg semblaient aussi les plus opposés au projet de Colmar. L'un d'eux le combattit fortement dans les *Archives du Christianisme* (1). Il ne voulait pas d'une union qui serait l'effet de l'équivoque, ou de la contrainte, ou de l'indiffé-

(1) 1848, p. 76.

rence, et il n'en espérait pas d'autre. « Nos Eglises sont-elles mûres et préparées, demandait-il, pour cette union? Notre réponse est : non, non, ni les pasteurs, ni les laïques, ni les Consistoires, ni les troupeaux. »

Un autre partisan résolu de l'union avait dit : « Nous appelons de tous nos vœux une union prochaine des deux Eglises protestantes de France. Nous sommes *un* dans l'esprit; pourquoi ne le serions-nous pas dans la forme?... Pas de Confession de foi commune aux deux Eglises. Réservez cette question pour l'avenir; notre temps n'est pas un temps de Confession de foi. Laissez aux deux Eglises leurs Confessions respectives, avec l'autorité qu'elles y ont encore; ne rien retrancher de celles-ci, ne rien y ajouter; établir seulement une unité de constitution administrative et disciplinaire, et autant que possible une unité de liturgie (1). » Un autre pasteur luthérien, ou le même, se prononça énergiquement contre le projet, à son avis, extérieur et trompeur. « Que le remède, dit-il, soit porté au dedans; car c'est là qu'est le mal. C'est aussi par cette voie qu'on pourra arriver, tôt ou tard, à une union heureuse et fidèle. »

Réunion de l'Assemblée de Mai

« La quinzaine du 10 au 25 mai 1848 fera époque dans l'histoire des Eglises réformées de France. » C'est dans ces termes que les *Archives du Christianisme* parlaient de la réunion des délégués de nos Eglises, à Paris, en cette féconde année 1848. Nous étions arrivés fort nombreux. Quatre-vingt-six Consistoires sur quatre-vingt-douze s'étaient fait représenter plus ou moins complètement et plus ou moins régulièrement. Le total des délégués était de 108, dont 58 pasteurs et 50 laïques. Plusieurs manquèrent; d'autres ne restèrent pas jusqu'au bout; l'Assemblée était néanmoins considérable et par le nombre et par l'importance de ses membres. Nous fûmes fort heureux d'un tel con-

(1) *Archives* 1848, p. 83.

cours dans de telles circonstances. Nous nous donnâmes un bureau de conciliation. Nous choisîmes d'un commun accord M. le pasteur Borrel, de Nîmes, pour président. Les pouvoirs furent vérifiés sans difficultés, mais nous nous trouvâmes devant un chaos d'élections. Les mandats étaient divers :

Quant à l'origine. Parmi les délégués, les uns étaient nommés directement par des assemblées primaires ; les autres au second tour par d'autres assemblées ; ceux-ci par des Consistoires ; ceux-là par des sections de Consistoires. Un délégué, se considérant comme le représentant naturel de son troupeau, s'était accrédité lui-même.

Quant aux justifications. Tel produisait un certificat en règle ; tel une lettre destinée à l'Assemblée ; tel un passage d'une lettre particulière ; tel, ce qui était encore plus simple, sa propre affirmation.

Quant aux proportions. Le groupe du Gard n'avait que huit délégués (dont six présents) pour près de cent sections, tandis que telle consistoriale s'était donné trois représentants ou même quatre, et telle section deux. Ce membre de l'assemblée n'avait qu'un mandat, cet autre en avait jusqu'à cinq.

Quant aux pouvoirs. Celui-ci devait toucher le moins possible à la loi de l'an X ; celui-là devait en demander le remplacement par une loi nouvelle. On avait ordonné aux uns d'agir officiellement auprès du gouvernement ; on l'avait défendu aux autres (1).

Comment une pareille assemblée devrait-elle voter ? C'était la première question qu'elle avait à résoudre, après sa constitution. Les discussions furent vives. On faillit ne pas voter du tout. On était dans un cercle, et l'on ne savait comment en sortir. Mais la bonne volonté était la même chez tous. On arriva à s'entendre.

Les pasteurs et les membres du Consistoire de l'Eglise luthérienne de Paris furent admis avec voix consultative. Je ne sache pas que l'Eglise luthérienne ait jamais accordé une pareille faveur aux membres de l'Eglise réformée.

(1) *Archives du Christianisme.*

L'Assemblée faillit encore s'arrêter, se briser même au début de son œuvre. Les uns voulaient agir auprès du gouvernement, surtout en vue de conserver le budget des cultes ; les autres ne le voulaient pas ; les uns affirmaient le devoir, les autres niaient le droit, et la résolution était égale des deux côtés. Une heureuse inspiration du président évita une rupture qui semblait inévitable. J'ai déjà dit que la bonne volonté était égale chez tous les membres de l'Assemblée. Une Commission de conciliation fut nommée, et elle fit la conciliation d'abord dans son sein, ensuite dans l'Assemblée elle-même. Il fut résolu, à l'unanimité moins une voix, que des démarches pourraient être faites auprès du gouvernement, mais seulement au nom des Eglises qui les auraient demandées.

Composée comme elle l'était, l'Assemblée reconnut qu'elle n'était pas une représentation fidèle de l'Eglise, et ne pouvait rien faire de définitif en son nom. Elle pouvait proposer ; elle ne devait pas décider. La vraie mission de l'Assemblée était de préparer un vrai Synode ; elle le comprit et s'y employa.

Une Commission de dix-huit membres, c'est-à-dire trop nombreuse, fut chargée de préparer un projet de règlement synodal. On me fit l'honneur de me nommer rapporteur de cette Commission, sans doute à cause de ma bonne volonté, car je n'avais pas d'autre titre. J'étais jeune, et pouvais supporter la fatigue de la nuit, après celle du jour. On rendit justice à notre zèle.

Encore les rapports de l'Eglise et de l'Etat, et la fusion des deux Eglises

En attendant les premières propositions de la Commission, deux séances furent louablement, mais inutilement consacrées à la discussion des deux questions suivantes, déjà discutées dans les journaux, comme nous l'avons vu :

Les rapports de l'Eglise avec l'Etat.

L'union de l'Eglise réformée et de l'Eglise luthérienne en France.

La discussion de la première question fut ardente et confuse. On vit réapparaître ces craintes de la séparation, que j'ai déjà signalées, et qui faisaient peu d'honneur au parti qui surtout les éprouvait. Tout en reprochant à Vinet d'avoir élevé le principe de la séparation à la hauteur d'un dogme, on prétendait que c'était le devoir absolu de l'Etat de salarier les cultes, puisqu'il salariait l'instruction publique et les théâtres, dont l'utilité sociale était assurément moindre. Dogme contre dogme, et l'un aussi absolu que l'autre, mais moins généreux, pour ne pas dire moins chrétien. On entendit encore bien des paroles pénibles à entendre. On aurait cru que l'Eglise ne pouvait vivre que du pain de l'Etat. Je vois encore à sa place le pasteur qui dit : « L'union de l'Eglise avec l'Etat, c'est mon être, mon instinct ; l'existence de l'Eglise réformée y est attachée. » Il avait le culte de la loi de Germinal an X. On s'arrêta néanmoins à cette sage résolution :

L'Assemblée exprime l'avis que l'union de l'Eglise et de l'Etat doit être maintenue, sous la réserve expresse de la dignité et de la liberté de l'Eglise. Cet avis sera communiqué aux Eglises.

Cette proposition fut votée par 80 membres, disposant de 317 voix ; 17 membres, disposant de 41 voix, s'abstinrent ; un seul membre, disposant de deux voix, se prononça contre toute union de l'Eglise et de l'Etat. Il fut le seul Vinet du jour.

Un délégué, qui aurait voulu une déclaration plus nette d'union, dit avec plus de force que de raison que Satan seul aurait pu refuser un vote favorable. L'honorable délégué qui émit un vote contraire était donc pire que le diable.

Le débat fut plus calme sur la seconde question, mais il ne fut pas plus neuf. On redit encore ce qui avait été dit. La fusion des deux Eglises était désirable : elle les réjouirait, et elle les honorerait, elle les fortifierait au dedans et au dehors. Mais il faudrait donner aux deux Eglises la même liturgie, le même catéchisme, le même recueil de chants sacrés, le même gouvernement, et, obstacle principal, la même Confession de foi ! Si ardent était le désir de l'accord que, malgré ces difficultés, on

vota par acclamation la proposition suivante : *L'Assemblée exprime le vœu que les deux Eglises mettent à profit les circonstances actuelles pour travailler à s'unir en une seule Eglise.*

Préparation du prochain Synode

Grâce à l'activité de la Commission des 18 membres, on put aborder, après ces deux discussions, le vrai travail de l'Assemblée, la préparation du nouveau Synode constituant des Eglises réformées de France. Ce n'était qu'un règlement, mais un règlement qui suscitait bien des questions difficiles à résoudre. De combien de membres se composerait le prochain Synode, comment seraient-ils élus, et à quelles conditions ? Les vues furent extrêmement divergentes. On convint, il est à peine besoin de le dire, que les pasteurs et les laïques seraient en nombre égal. Il semblait naturel que chaque Consistoire eût son représentant ecclésiastique et son représentant laïque ; mais le Synode aurait été trop nombreux — environ 188 membres — la dépense trop grande, la durée des travaux trop longue. On ne donna à chaque Consistoire qu'un représentant laïque ou ecclésiastique, selon que le sort en déciderait, ce qui réduisit le Synode à 94 membres. Ce n'était pas trop, et c'était bien assez. La nomination directe aussi semblait la meilleure ; on y renonça à cause des difficultés qu'elle suscitait. Chaque section fut appelée à nommer un délégué, et tous les délégués d'un Consistoire ou même de plusieurs devaient nommer les députés au Synode (1). Les Facultés de Montauban et de Strasbourg devaient être représentées au Synode, chacune par un professeur.

La principale difficulté était de fixer les conditions religieuses du vote. On s'entendit facilement sur l'âge : 21 ans ; sur la résidence : un an ; on renonça aussi, sans trop de peine, à tout acte de foi. Mais n'exigerait-on pas de l'électeur qu'il eût fait sa pre-

(1) Les 18 Consistoires du Gard formaient un seul groupe ; ailleurs, 9 Consistoires étaient réunis, ailleurs 8, ailleurs moins. Mon Consistoire d'Orthez votait seul à cause de son isolement.

mière communion ? Rien ne semblait plus juste. Mais on se trouva en présence de faits bien tristes, et qui firent renoncer à cette exigence si naturelle. Bien des protestants n'avaient jamais communié, ou parce qu'ils étaient nés dans des temps malheureux, ou parce qu'ils avaient été retenus par des scrupules ou par des erreurs de conscience. Dans plus d'un lieu, ces hommes suivaient le culte, élevaient leurs enfants dans la religion de leurs pères ; ils s'intéressaient et prenaient part aux œuvres religieuses. D'autres protestants avaient fait leur première communion au temps de leur jeunesse, et ils n'étaient plus ni croyants, ni religieux. Ils étaient peut-être des moqueurs et des blasphémateurs. Pouvait-on refuser le droit de vote aux premiers, et l'accorder aux seconds ? De quel droit, d'ailleurs ? Cette Assemblée ne pouvait que préparer le Synode ; elle ne devait ni le devancer, ni le remplacer. Le Synode fixerait, avec autorité, les conditions religieuses de l'électorat. On se mit d'accord sur cet article du règlement : « Sont admis à voter tous ceux qui auront déclaré appartenir et adhérer de cœur à l'Eglise réformée de France. »

Pendant le cours de ces discussions, on avait résolu de donner à la future Assemblée le nom historique de Synode. Un membre s'y était opposé, à cause des dangers dogmatiques. Mais une grande majorité avait passé outre. Deux jours plus tard, on revint sur la question, malgré les plus légitimes réclamations. On annula une décision prise avec le concours de membres déjà partis. 23 membres, représentant 155 suffrages, décidèrent contre 22, représentant 132 suffrages, en l'absence de 63 membres, représentant 192 suffrages, que le Synode général serait appelé « Assemblée générale » et que les Synodes particuliers seraient appelés « Assemblées consistoriales. » C'était changer notre langue, en reniant notre histoire.

L'Assemblée des délégués nomma une Commission de sept membres pour veiller à l'exécution de ses décisions. M. Frédéric Monod et M. Coquerel faisaient partie de cette Commission. M. Montandon, M. Jalabert et moi fûmes chargés de rédiger

un résumé des travaux des délégués. Il devait être envoyé aux Eglises.

Il fut décidé que l'Assemblée générale se réunirait à Paris le 9 septembre suivant. Les Eglises étaient invitées à appeler, le dimanche 8, la bénédiction de Dieu sur ses travaux, lesquels commenceraient le lundi 9. Les Eglises étaient invitées aussi à créer un fonds commun pour couvrir les frais de l'Assemblée générale, et pour indemniser les députés.

L'ensemble du règlement fut adopté par 35 membres, représentant 203 suffrages. Les absents étaient au nombre de 71, et représentaient 274 têtes ou suffrages. Ils n'avaient pu rester jusqu'à la fin des travaux, prolongés au delà de leur attente. Leur présence n'aurait fait qu'accroître l'importance de cet accord presque unanime. Deux membres seuls dirent : non. L'un d'eux était Frédéric Monod, qui resta pourtant dans la Commission des sept.

Le vénérable pasteur Brun, de Dieulefit, adressa un cordial discours à ses collègues. Son âge et sa piété lui avaient donné ce droit. Adolphe Monod prononça une prière de clôture, digne de la circonstance et de lui-même.

Telle fut la première rencontre générale des représentants de notre Eglise, en ce siècle. Aucune assemblée pareille ne s'était vue depuis les jours de Louis XIV. On pouvait en craindre le résultat ; on n'eut qu'à s'en féliciter. On avait bien le sentiment d'un désaccord fondamental ; mais on aspirait à la paix, et on évitait, avec une visible bonne volonté, tout ce qui pouvait diviser ou aigrir. Quand l'entente se faisait, et elle n'était pas toujours facile, la joie était égale des deux côtés. Nul esprit de parti, quoiqu'il y eût là deux partis. Les amis les plus intimes, les frères, même les plus unis, votaient dans des sens différents, sur certaines questions. Un pasteur éminent put dire que, de toutes les Assemblées ecclésiastiques auxquelles il avait assisté, celle-ci était la première d'où l'on sortît plus uni à la fin qu'au commencement. Nous terminions notre compte rendu dans l'*Espérance* par ces mots : « Eglise réformée de France, tes représen-

tants se sont vus et se sont parlé en frères et en amis; ils ont prié et travaillé pour toi dans l'amour du Seigneur; reçois leurs conseils avec confiance, et que ton Dieu te relève, ô Sion désolée, sur la base antique de la vérité et de la charité! »

AVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Discussions dans les assemblées électorales favorables à l'unité de l'Eglise

L'Assemblée des délégués avait préparé la réunion, elle n'avait pas préparé les travaux de l'Assemblée générale. Cette tâche appartenait aux Assemblées électorales. C'était à elles d'étudier, à l'avance, la question que l'on devrait résoudre au mois de septembre. Elles devaient faire connaître les vœux des Eglises à leurs représentants. Elles comprirent et remplirent ce devoir. Les discussions furent approfondies et fraternelles. J'en ai les principaux détails et résultats sous les yeux. La réunion électorale de Paris émit « le vœu que, réservant toutes discussions et résolutions touchant les doctrines de l'Eglise réformée de France, la prochaine Assemblée se borne à arrêter les modifications que, dans l'intérêt de cette Eglise, il convient de demander dans les dispositions des lois qui nous régissent. » Suivait le plan d'une réforme qui rendait à notre Eglise ses anciennes institutions. A Orthez, nous nous livrâmes à une discussion de six séances et de trois jours. La question suivante fut posée : « Voulez-vous maintenant une Confession de foi, même au prix d'une division; ou, si la division était imminente, voulez-vous attendre des circonstances plus favorables, en réservant le principe? » La question fut résolue dans ces termes : « L'Assemblée proteste de ses vœux ardents pour que l'unité de l'Eglise soit maintenue, et avec la même unanimité, elle déclare que, dans sa pensée, il n'y a pas lieu de se séparer, quand bien même le Synode ne formulerait pas immédiatement une Confession de foi, pourvu que le

principe fût réservé. » L'Assemblée estimait donc « qu'il conviendrait de se borner à remplacer la loi de Germinal an X par une loi meilleure. » Au reste, elle constatait que « nos livres symboliques, savoir la liturgie et le psautier, constituent, en définitive une sorte de confession de foi dont l'étendue et la clarté peuvent satisfaire, si même elles ne dépassent les exigences des partisans des Confessions de foi détaillées. »

Le même désir de conserver l'unité de l'Eglise se manifesta, avec des divergences inévitables, à Metz, à Lille, à Saint-Quentin, à Brest, à Toulouse, à plus forte raison dans le Gard et dans le Midi en général. Il était universel. Seules, les *Archives du Christianisme* le combattaient au nom de la fidélité. Mais elles-mêmes désiraient retarder l'heure douloureuse de la séparation. Elles demandaient que l'Assemblée se bornât à soumettre aux Eglises un projet de réforme ou d'organisation qui reviendrait, avec les observations qu'il aurait provoquées, devant une assemblée nouvelle, qui statuerait définitivement. L'assemblée électorale de Metz se prononça dans le même sens, mais ce fut tout, je crois (1).

Avis dans les journaux, 1° dans l'« Espérance » (article remarquable de M. Bastie)

Dans l'*Espérance* nous combattions avec ardeur pour l'unité de l'Eglise, sous la réserve expresse que le délai de la Confession de foi n'en était pas l'abandon. En attendant la Confession de foi que nous appelions de nos vœux, nous disions et redisions, avec l'Assemblée d'Orthez, que nous avions dans notre liturgie et dans nos psaumes une doctrine d'une rigoureuse orthodoxie, et nous le prouvions par de faciles et décisives citations. Nous montrions ce que serait le schisme pour les pasteurs, pour les troupeaux, pour les œuvres religieuses, pour les formes

(1) Le Consistoire de Nérac avait émis cette idée, sans succès, précédemment.

de l'Eglise, pour la doctrine orthodoxe, pour la vie religieuse, pour les Eglises du dehors, pour l'Eglise catholique.

Je me souviens qu'au mois de mai, à la fête des Diaconesses, voyant Adolphe Monod triste et inquiet, je lui disais en substance ce que je développais en ces termes, dans l'article que je cite : « Cependant, la doctrine, dit-on, y gagnerait (à une Confession de foi); nous croyons, au contraire, qu'elle y perdrait. Nous n'apprendrons rien à personne en disant que les vues évangéliques sont en progrès dans nos Eglises, et qu'elles gagnent chaque jour du terrain, et font chaque jour des conquêtes. L'orthodoxie recouvre sa haute et légitime influence... Les œuvres les plus importantes sont à elle; les postes les plus élevés sont à elle. Elle se fortifie visiblement dans les endroits où elle n'est pas la plus forte. Tous les changements se font dans son sens; tous les gains sont de son côté. Elle est un point où l'on arrive, mais d'où l'on ne part pas; des recrues, elle en compte beaucoup; des transfuges aucun (1). Quand on compare sa force d'aujourd'hui à sa faiblesse d'autrefois, on est étonné du contraste. Que lui manque-t-il pour achever son œuvre? Plus de douceur et plus de largeur. »

« Si nous opérions le schisme, ce mouvement s'arrêterait à l'instant, et il se ferait contre nous la plus funeste et la plus légitime réaction... Vous prêcheriez encore, frères éloquents, mais ce serait dans le désert; il vous serait aussi difficile de vous faire entendre dans certains temples protestants que dans les basiliques catholiques. Comment y pourriez-vous revenir en secouant la poussière de vos pieds? Voulez-vous cacher sous terre le talent que le Seigneur vous a confié? Voulez-vous fermer les portes que vous avez ouvertes? Proposez ou acceptez le schisme; le lendemain, les deux tiers des protestants seront des étrangers pour vous.

« Quelques-uns se font sur ce sujet d'étranges illusions : ils disent que l'erreur ne peut pas vivre, abandonnée à elle-même,

(1) Les temps sont bien changés.

et que l'Eglise non orthodoxe ne tarderait pas à nous renvoyer ceux qu'elle nous aurait pris. D'abord, l'erreur ne serait pas abandonnée à elle-même, car nous pouvons bien refuser le salaire de l'Etat, mais nous ne pouvons pas forcer les autres à y renoncer. Puis, il y a souvent de la vérité dans l'erreur, et la vérité la fait vivre. Qui oserait dire qu'il ne resterait pas de précieuses vérités chrétiennes dans l'Eglise abandonnée ? L'Eglise catholique subsiste, ainsi que l'Eglise grecque, ainsi que le judaïsme. — Pourquoi l'Eglise protestante non orthodoxe ou moins orthodoxe ne subsisterait-elle pas aussi ? Elle subsisterait, n'en doutons pas, et nos attaques ne contribueraient pas peu à la fortifier. Nous aurions donc imprudemment abandonné le terrain, comme des soldats qui, placés dans une citadelle, la quitteraient pour se donner la peine de la reprendre. Nous sommes chez nous, restons-y, ne mettons personne à la porte, mais surtout ne nous y mettons pas nous-mêmes (1). »

Nous nous autorisions de l'exemple des Néander, des Tholuck, des Ullmann, des Nitzsch restés dans une Eglise plus rationaliste que la nôtre. L'article finissait ainsi : « Vous avez cru pouvoir rester dans une Eglise dont l'organisation était pleine d'imperfections, et vous avez eu raison ; le bien que vous y avez fait le prouve assez. S'il y avait moins d'imperfections dans les formes de cette Eglise, vous croiriez-vous obligés de la quitter ? En d'autres termes, vous avez accepté la loi de Germinal qui est mauvaise ; vous retireriez-vous, parce qu'on vous offrirait une loi meilleure, les grands principes étant d'ailleurs réservés ? »

On discourait volontiers sur les Confessions de foi, et l'on disait des choses d'un grand mérite, mais sans grande utilité pratique. Je viens de relire, avec le plus vif intérêt, les deux articles que mon ami, M. le pasteur Bastie, écrivit sur la question. On les croirait d'hier. La nouvelle école évangélique les pourrait

(1) *Espérance*, 17 avril 1848. Adolphe Monod a éloquemment dit tout cela dans sa brochure : *Pourquoi je reste dans l'Eglise réformée de France.*

prendre pour son manifeste. C'était une rupture hardie avec les anciennes méthodes, avec adhésion à l'ancienne foi.

Qu'est-ce que le christianisme? se demandait-il. « C'est l'apparition dans le monde d'un Etre nouveau, unique, qui vient accomplir le salut de l'humanité; et il l'accomplit non par des enseignements, par des idées, mais par des faits. Sa personnalité elle-même est un fait inouï, et tous les actes qu'il opère ne sont que la manifestation du caractère intime, unique de sa personne »... « Quand une âme a senti la grandeur de Christ, les faits miraculeux de sa carrière terrestre s'expliquent. Ce Fils de l'homme, à qui nul fils de l'homme n'est semblable, ne pouvait ni venir dans le monde par la voie ordinaire des générations humaines, ni trouver dans la nature extérieure la résistance qui arrête notre main débile, ni rester dans les liens de cette mort qui rompt violemment le cours de nos desseins et suspend notre activité. »

« Et cet Etre unique en qui se révèle toute notre destinée, nous a laissé dans les récits de sa vie, dans les impressions que fit sa vie, récits et impressions réalisés sous la direction du Saint-Esprit, la révélation parfaite, le dépôt de la vie éternelle, la règle de la foi. Les Ecritures qui nous ont rendu témoignage de lui, confirmées par sa bouche, nous sont sacrées et divines... La foi à la Bible n'est que le reflet (1) de la foi en Christ.

« L'Eglise ne repose donc pas sur des dogmes, même sur des dogmes vrais, et l'Evangile ne consiste pas en idées nouvelles. Ce qu'il enseigne avait été plus ou moins clairement enseigné avant lui.

« En résumé, l'Eglise est une société de croyants. Des croyants ne peuvent s'associer qu'en vertu d'une foi positive. La foi chrétienne a pour fondement (2) la personne de Jésus-Christ, Celui qui fait connaître le Père, la Révélation vivante de Dieu, Dieu homme; Celui qui porte en soi tous les trésors de la vie

(1) Peut-être vaudrait-il mieux dire l'effet.
(2) Je dirais plutôt pour objet.

éternelle, le pardon pour la conscience, la vérité et la charité pour l'intelligence et le cœur, la règle du bien et la force morale pour la volonté, qui, concentrant dans sa mort toute l'efficace de grâce de sa vie, accomplit sur la croix l'œuvre de réconciliation, qui, par sa résurrection, confirme son œuvre entière, et assure à l'homme une immortalité bienheureuse, qui, par l'envoi du Saint-Esprit, consomme le salut des âmes et fonde la Société des fidèles.

« Cette foi a pour éléments constitutifs les sentiments qui vivifient l'âme, sentiments du péché et du pardon, de la paix et de l'union avec Dieu, de l'amour et de la dignité morale, de la confiance et de l'espérance en Christ, et qui, se manifestant dans la vie extérieure, produisent des actes d'humilité, d'adoration, de prière, de justice et de patience. » Telle était la foi sur laquelle M. Bastie désirait que notre Eglise fût fondée « au moyen d'une Confession de foi non dogmatique-théorique, mais historique-pratique. »

2° Dans les « Archives du Christianisme » (Lettres de M. de Gasparin)

M. de Gasparin se signala dans ces luttes préalables. Il prit son parti dès la première heure, et sans consulter ni entendre personne.

« J'arrive d'Orient, dit-il ; je n'ai rien lu ; je n'ai vu personne. A peine ai-je le temps de jeter quelques lignes sur le papier. Le vote des délégués, poursuit-il, va *consterner* tout ce qu'il y a de chrétiens dans le monde entier ; chrétiens de toute dénomination et de toute nuance... » Tel était le début des cinq lettres que M. de Gasparin fit paraître dans les *Archives du Christianisme* ; la première d'environ cinq colonnes, la deuxième de neuf, la troisième de onze, la quatrième de dix-neuf, la cinquième de près de vingt. Elles devaient continuer ; le Synode les interrompit. Ecrites au courant de la plume, elles abondent en répétitions et en digressions. C'était comme le débordement d'une

âme ardente et impatiente. Il emportait tout, les prétextes, les sophismes, les expédients et autres misérables raisons. Il allait droit au schisme, qui n'était pas l'écueil, mais le port de l'Eglise. Qui ne le suivait pas manquait de sagesse ou de courage, et perdait ce qu'il croyait sauver. Son parti était pris ; nous nous séparerons, nous n'avons rien à débattre ; tel avait été son premier, et tel devait être son dernier mot. Convaincu, il cherchait à convaincre ; inutile pour lui, la discussion ne pouvait être utile que pour les autres. J'appréciais ainsi, en 1848, sa manière de discuter : « Mais si l'on distinguait entre le principe et leur application immédiate ? Sophisme ! Mais si l'on prenait telle précaution ? Expédient ! Mais si l'on essayait une conciliation ? Hypocrisie ! Mais si l'on retardait l'heure du schisme ? Lâcheté ! M. Morache voudrait, dans des vues de sagesse, éviter certains débats funestes ? M. Morache ne peut vouloir ce qu'il demande ! M. Frédéric Monod désire que l'Assemblée générale propose une constitution, et que le futur Synode l'adopte définitivement ? Ce n'est qu'un moyen d'ajourner la fidélité et la foi... » Ces paroles étaient injustes parce qu'elles étaient incomplètes. J'aurais dû ajouter deux choses.

La première, c'est que M. de Gasparin tenait le plus grand compte des objections, et que s'il les réfutait avec ardeur, il les réfutait aussi avec conscience. La seconde, qu'il ne se refusait pas aux concessions. Nous savons que la Bible « uniformément inspirée » était, à ses yeux, la seule base chrétienne et protestante de l'Eglise, sauf à chaque Eglise à se donner une Confession de foi particulière et mobile (1). Il n'en avait pas moins adopté la Confession de foi de l'Eglise libre du canton de Vaud, dans un esprit de paix et de concorde. Il s'était rencontré sur le terrain de la doctrine avec Vinet lui-même. Il avait montré,

(1) C'est bien à tort que M. le pasteur Martin-Paschoud semblait le mettre de son côté au Synode de 1872 (compte rendu, 1er volume, page 300). M. de Gasparin avait déjà répondu dans l'une de ses lettres : « Mais vous-même n'avez-vous pas attaqué la Confession de foi ? N'avez-vous pas soutenu que la Bible est la meilleure Confession ? Nous l'adopterons comme vous. » — « Comme moi ? Prenez garde. Prenez garde ! il n'y a pas de point sur

il voulait montrer encore que les esprits *absolus* (1) savent être larges ; que les esprits *exclusifs* savent être tolérants ; que les esprits *opiniâtres* savent reconnaître leurs erreurs. « On propose diverses formules ; cependant il n'en est pas une que je ne me sente libre d'adopter, y compris celle qui rattache exclusivement la foi au Sauveur. » De M. Bastie et de M. de Gasparin, c'était M. de Gasparin qui était le plus conciliant. M. Bastie combattait et repoussait la confession de M. de Gasparin (2) ; M. de Gasparin acceptait la confession de foi de M. Bastie. Il savait bien qu'il n'était séparé de lui que par une question de méthode, et qu'ils arrivaient au même but par deux chemins différents. Il disait, avec raison, que les dogmes bibliques sont des faits historiques et réciproquement. Le pasteur Villaret, de Bordeaux, le disait de même (3).

La preuve était facile. La Parole faite chair est un fait, et elle est aussi un dogme ; la sainteté parfaite de Jésus-Christ est un fait, et elle est aussi un dogme ; sa mort expiatoire est un fait, et elle est aussi un dogme ; de même sa résurrection, de même la Sainte-Cène et l'action du Saint-Esprit dans les âmes. Donc, une histoire avant tout, si l'on veut, mais une histoire doctrinale. Telle est la solidarité des idées et des faits qu'on ne peut les séparer sans les détruire. M. de Gasparin pouvait donc avoir la conscience tranquille ; il restait fidèle en se montrant accommodant.

Il était entré trop tôt et trop ardemment dans la lutte ; mais il y avait apporté les sentiments les plus chrétiens. Autant il était sévère pour les choses, autant il était bienveillant pour

lequel nous différions plus que l'inspiration et l'autorité de la Bible. Les adversaires de la profession de foi dogmatique sont avant tout les adversaires de la théopneustie. Croire à la Bible à la manière des apôtres, qui par le même passage citent indifféremment l'auteur sacré et le Saint-Esprit, l'homme et Dieu... »

(1) C'était M. de Gasparin qui soulignait.

(2) *Archives du Christianisme* 1848, page 126.

(3) Dans une lettre de sept colonnes, heureusement placée à la suite des lettres de M. de Gasparin, *Archives du Christianisme*, 1848, page 173. On écrivait longuement alors, et personne ne s'en plaignait.

les personnes. En blâmant les actes, il honorait les intentions. Il est bon, il est doux de lire des paroles semblables à celles-ci : « Mais qu'il est difficile de se maintenir dans la charité ! Qu'il est difficile de s'oublier pour ne penser qu'à la gloire de Dieu ! Qu'il est difficile de défendre la vérité et non *sa* vérité ; la cause évangélique et non *sa* cause! J'ai toujours cru que votre métier de journaliste chrétien était périlleux ; depuis que j'en essaie, je suis tenté de le déclarer presque impossible. Ecrire à genoux, ne s'approcher de ces sujets sacrés, n'entrer sur cette terre sainte qu'en « déchaussant ses pieds ; » sentir la responsabilité qu'entraîne un mot, une affirmation légère ; demander à Dieu de nous mettre dans la vérité, dussions-nous avoir beaucoup à désapprendre.... oublier son misérable amour-propre et ne penser qu'au salut des âmes... et cependant éviter de dire paix, paix, paix, quand il n'y a pas de paix... quelle tâche ! et néanmoins il importe que des hommes de foi s'y dévouent. Plus je me sentais incapable de l'entreprendre, plus j'ai éprouvé le besoin d'implorer le secours d'en-haut, Je n'aborde cette œuvre, si grave au fonds, qu'avec un sentiment de révérence et de crainte. Je ne prends cette plume qu'en demandant à mon Sauveur de la bénir. Ceux qui me croient *belliqueux* ne savent pas combien la guerre, avec eux surtout, m'est pénible. Au bas des lignes qui m'accusent, et auxquelles je suis forcé de répondre, mon imagination place successivement divers noms, et tous me rappellent des amis, des frères vénérés, mille fois plus avancés que moi dans le service de Christ, et derrière lesquels j'espère bien marcher dans quelques semaines, lorque Christ nous sommera tous de nous ranger de son côté (1). »

La séparation lui semblait un devoir absolu et égal pour les deux partis qui composaient notre Eglise. Il ne comprenait pas plus une plus longue tolérance d'un côté que de l'autre. Libéraux et orthodoxes devaient mettre au-dessus de tout la sincérité et

(1) Quatrième lettre. Il avait, dans une précédente lettre, demandé pardon, à l'avance, pour toute parole dure qui pourrait lui échapper.

la vérité. Il était inflexible sur ce point. Mais ce n'était ni sans tristesse ni sans appréhension. Il attendait « des jours d'angoisse et d'incomparable amertume. » « A l'heure décisive où il faudra « sortir vers Christ, hors du camp, en portant son opprobre, » où il faudra rompre, résister aux sollicitations les plus touchantes, accepter les reproches les plus poignants, nous trouverons-nous aussi unis que nous le sommes aujourd'hui ? La pensée de cette heure solennelle ne me quitte pas. De parler à agir, il y a si loin !... Démentirons-nous un seul jour tant de discours, tant de volumes, tant d'articles de journaux, tant de sermons, tant d'appels ? » Il rappelait que Luther, apprenant le martyre de Kayser, prenait en pitié ses thèses et ses discours; il ajoutait : « Je briserais ma plume, et je ne vous adresserais pas une ligne si je ne savais que les lettres sont un *acte*, un acte grave et qui me coûtera cher. » M. de Gasparin ne se trompait pas; il devait souffrir au Synode, au delà même de ses prévisions.

Il ne contestait pas, il reconnaissait, au contraire, les fâcheuses conséquences du schisme ; mais quelle réforme n'avait pas eu les siennes ? Il rappelait un souvenir mémorable de ce grand seizième siècle, qu'il connaissait si bien, et où il aurait été si digne de vivre. Au temps de la Confession d'Augsbourg, Joachim de Brandebourg représentait aux princes protestants les maux effroyables que leur persistance dans la profession de la foi évangélique devait entraîner. « Signez la réformation, s'écriait-il ; si vous vous y refusez, alors, par votre faute, que d'âmes perdues, que de sang répandu, que de pays désolés, que de troubles dans l'empire ! Et vous, ajoutait-il, en se tournant vers l'électeur Jean de Saxe, votre électorat, votre vie, tout vous sera enlevé, et une ruine certaine fondra sur vos sujets et jusque sur leurs femmes et sur leurs enfants. » Que répondait l'électeur menacé de tout perdre, et qu'on voulait retenir : « A Dieu ne plaise que vous m'excluiez ; je veux faire ce qui est droit, sans m'inquiéter de ma couronne. Je veux confesser le Seigneur. Mon chapeau électoral et mon hermine ne valent pas pour moi la croix de Jésus-Christ. Je laisserai sur la terre ces

insignes de ma grandeur ; mais la croix de mon maître m'accompagnera jusqu'aux étoiles (1). »

Nous, qui voulions rester dans notre Eglise, non pas pour renier Jésus-Christ, mais pour l'y confesser ; non pas pour abandonner sa cause, mais pour l'y défendre, nous pensions que M. de Gasparin se trompait, et l'expérience ne l'a que trop prouvé, mais nous admirions cette conviction profonde et ce dévouement absolu. Malgré les paroles rapportées plus haut, j'éprouvais pour M. de Gasparin une sympathie toute particulière, que les années n'ont pas diminuée. Aussi disais-je, après m'être plaint de ses conclusions et trop promptes et trop radicales : « Sa foi, son dévouement, son zèle nous émeuvent jusqu'au fond de nos cœurs et, s'il faut tout dire, la pensée de nous trouver en désaccord avec lui nous remplit d'une inexprimable amertume. O vaillant champion de la vérité, si vous saviez combien vos amis seraient heureux de pouvoir toujours combattre avec vous, et comme ils seraient tristes, s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'ils ne pussent ni vous retenir, ni vous suivre ! »

« Il nous faudrait aujourd'hui, disait encore M. de Gasparin, quelques hommes semblables à ce général Freundsberg qui, selon l'expression des historiens du temps, « portait dans son cœur chevaleresque le saint Evangile de Dieu, bien fortifié et flanqué d'une forte muraille. » Nous avions un Freundsberg ; M. de Gasparin était le seul qui ne pût le nommer.

On le voit, le Synode de 1848 était bien préparé ; on pourrait même dire qu'il était commencé. Il ne lui restait qu'à s'assembler.

Mesures préliminaires

Le dimanche, 10 septembre, eut lieu à l'Oratoire, un culte solennel de préparation. Nous y étions fort nombreux, car nous étions arrivés presque tous la veille. Le pasteur le plus ancien

(1) Troisième lettre.

de Paris devait officier. M. Frédéric Monod prit la place de M. Juillerat, empêché. Il montra ce qu'était notre Eglise quant à la doctrine et quant à la discipline. Il rappela ce qu'elle était devenue par le malheur des temps. Il nous exhorta à lui rendre, avec les changements nécessaires, une organisation presbytérienne et une Confession de foi chrétienne. Ce discours, semé de souvenirs émouvants, fut écouté dans le recueillement le plus profond. J'étais à côté de M. de Clausonne; il n'approuvait pas toutes les idées, mais ni lui ni personne n'avaient à faire de réserves sur les sentiments.

Nous nous réunîmes, le lendemain matin, dans la chapelle supérieure du temple. C'était le Synode, et un Synode vraiment général, le premier depuis les jours anciens. Nous avions au cœur la même joie, sinon les mêmes espérances. Nous étions réunis en Synode à Paris, où jamais Synode n'avait été permis. Les pouvoirs publics le savaient, et ils nous auraient protégés au besoin. Le Synode s'ouvrit sous la présidence de M. Frédéric Monod, remplaçant encore M. Juillerat, et M. le pasteur Borrel prononça la première prière.

La constitution du bureau définitif fit connaître les dispositions de l'Assemblée. On résolut de se compter, mais sur deux noms pacifiques. M. Coquerel père et M. Adolphe Monod étaient les représentants les plus éminents des deux partis; on les écarta d'un commun accord, et on substitua au premier M. le pasteur Buisson, de Lyon; au second, l'excellent président de l'Assemblée du mois de mai, M. le pasteur Borrel, de Nîmes. M. Buisson fut élu président par 43 voix; M. Borrel en obtint 37, sur 80 votants. L'écart n'était plus que de 6 voix, tant avaient été considérables nos progrès. Les deux vice-présidents, M. de Clausonne et M. Adolphe Monod, ainsi que les quatre secrétaires, furent nommés d'un commun accord.

Incident : M. Athanase Coquerel père

La vérification des pouvoirs avait été rapide, grâce à la régu-

larité des opérations. Pourtant la grande réunion électorale des dix-huit Consistoires du Gard avait nommé un député de trop. Elle demanda et obtint un bill d'indemnité. Ses intentions firent excuser l'irrégularité (1). Ce ne fut pas sans étonnement que l'Assemblée entendit la lecture d'une lettre de M. Coquerel père, accusant le groupe électoral du Gard d'avoir violé le règlement de l'Assemblée de mai, et l'Assemblée, elle, d'avoir donné à ce groupe une prépondérance, un privilège injuste, violé le règlement par lequel elle existait, ainsi que les droits de toutes les autres Eglises, et faussé ainsi la représentation de l'Eglise réformée tout entière. La lettre finissait par ces paroles :

« Je déclare protester contre cette résolution et toutes celles qui suivent et considérer comme nuls et de nul effet tous les actes de l'Assemblée. »

L'embarras ne fut pas moindre que la surprise. Que dire, que faire ? Quel sens donner à cette lettre ? L'auteur reste-t-il membre de l'Assemblée ? Fallait-il le remplacer comme représentant de l'Eglise de Paris ? Par une heureuse inspiration, M. Bastie proposa un ordre du jour qui nous mit tous d'accord (2). L'incident fut oublié, et M. Coquerel, comme on le verra, ne s'en souvint pas plus que nous.

Composition de l'Assemblée

L'élite de notre Eglise était là. Les principaux membres étaient, du côté de la majorité, les pasteurs Coquerel père, Coquerel fils, Montandon, Buisson, Fontanès, Grawitz, Martin-Paschoud, Réville père, Durand (de Bordeaux), les laïques de Clausonne, Emile Castelnau, Paul de Rouville, Jalabert (ces deux derniers bien jeunes alors et vivant encore), Charles Coquerel, le plus spirituel, disait-on, des trois Coquerel ; du côté de la minorité, les pasteurs Frédéric, Adolphe, Horace Monod, Grand-Pierre, Bastie, Delmas (de la Rochelle), Maillard, Borrel,

(1) Elle avait nommé cinq orthodoxes et l'un d'eux était M. Grand-Pierre.
(2) C'était l'ordre du jour pur et simple.

Paumier père, les laïques Charles et Félix Vernes, de Gasparin, Jules Bonnet, Laurens, Alb. Lasource, d'Aldebert, Waldemar Monod. Le grand nom de M. Guizot ne pouvait être mêlé à ces noms-là. Le ministre de Louis-Philippe était en exil (1).

MM. les professeurs Montet et Sardinoux étaient présents, mais ils ne représentaient pas la Faculté de Montauban ; ils avaient été envoyés par les Eglises du Midi (2).

Publicité des débats

Je passe rapidement sur les premières séances consacrées à des questions peu importantes. On se demanda, d'abord, si le Synode serait ouvert ou fermé. M. Fontanès voulait le huis-clos, et avait pour lui la tradition. Mais autres temps, autres usages. Son avis ne fut pas partagé. Personne ne proposa l'admission libre. On ne l'aurait pas votée et on aurait eu raison. Il fut question d'admettre les représentants protestants du peuple et même les représentants catholiques. Autant valait dire qu'on admettait la politique dans la religion. On n'admit aucun député en qualité de député. On s'en tint à certaines catégories d'hommes religieux. Il fallait décider aussi si les débats seraient publiés, et de quelle manière. On avait de hautes espérances. On se flattait que ce Synode aurait un grand retentissement dans le pays et dans la chrétienté protestante. M. Sardinoux proposa qu'un compte rendu des discussions, recueilli par la sténographie, fût publié chaque jour. Il espérait que les abonnés seraient assez

(1) Je ne sais où mettre M. Barafort, le futur président du Conseil central. Il fut toujours un pacificateur, également respecté des deux côtés de l'Assemblée.

(2) « Depuis le commencement de la Réforme, c'est-à-dire depuis Calvin, jamais une aussi nombreuse assemblée n'avait représenté aussi complètement ni aussi fidèlement toute la France protestante. Ni les Synodes nationaux, ni les Assemblées politiques du seizième et du dix-septième siècles n'avaient ce caractère éminemment représentatif d'une réunion de députés issus du suffrage universel des Eglises, et munis de cahiers dans lesquels celles-ci avaient exposé leurs réclamations et leurs vœux. » Le *Lien* du 15 mars 1851. Voir aussi l'*Espérance* du 17 avril 1851.

nombreux pour couvrir les frais. On ne partagea pas cette confiance. On s'en remit aux comptes rendus des journaux. J'étais alors directeur de l'*Espérance*, souvent suppléé par mon cher maître, M. Grand-Pierre. Quand je ne fus pas libre de résumer les débats, je me fis aider par des amis sûrs, et je pus garantir la parfaite impartialité, comme l'exactitude, de nos analyses. Les autres journaux furent aussi fidèles. Je puise donc avec confiance et indifféremment dans les *Archives du Christianisme* et dans l'*Espérance* que j'ai sous les yeux.

Visites officielles

Le Français a l'amour de l'officiel au plus profond du cœur. On se préoccupa donc des devoirs à remplir envers les autorités. Il fut même question de demander aux représentants du peuple protestants de s'unir momentanément à l'Assemblée pour l'éclairer. « Ne faites rien, dit M. de Gasparin, qui puisse gêner notre indépendance, ni altérer la simplicité de nos discussions. Pourquoi aller chercher des difficultés possibles ? Plus tard, vers la fin du Synode, à la bonne heure. » M. Adolphe Monod et d'autres appuyèrent cette opinion. Ils ne purent pas empêcher la majorité de décider que le bureau ferait une visite au Ministre de l'instruction et des cultes. Je crois devoir reproduire ici la réponse fort polie et, de plus, fort sage, du Ministre des cultes. Après quelques mots sur l'intérêt qu'il portait aux travaux de l'Assemblée et sur les lumières qu'il en attendait, il disait : « Mais l'Assemblée qu'ils ont formée en vertu du principe général de la liberté de réunion, en dehors des prévisions de la législation qui régit le culte protestant, n'a point, vous le savez, de caractère officiel, et ne saurait être regardée comme un Synode officiel des Eglises réformées de France. Je pense donc, Monsieur le Pasteur, qu'elle doit demeurer complètement en dehors du gouvernement, et c'est parce que l'audience qui m'est demandée, au nom du bureau, semblerait avoir pour effet, si je l'accordais, de donner à la réunion un caractère officiel, que je ne crois pas devoir me rendre

au vœu que vous m'avez exprimé. » La leçon était méritée. Cependant le même Ministre reçut plus tard, comme on le verra, une députation du Synode.

Confession de foi. La question serait-elle abordée ? Avis contraire

Il fallut, enfin, fixer l'ordre des travaux de l'Assemblée. Aborderait-on la question des questions, la question des Confessions de foi et, si on la discutait, serait-ce d'abord ou plus tard? Le moment était solennel. Le président le sentit. Il donna à l'Assemblée deux conseils : le premier était de conserver l'esprit de paix et de conciliation qui s'était manifesté ; le second était de se souvenir qu'on avait surtout une œuvre pratique à accomplir. Il nous parla, et nous l'écoutâmes avec émotion. Nous avions le sentiment de notre responsabilité. La question dogmatique excitait nos craintes à tous ; mais devait-on, pouvait-on l'écarter? D'une manière générale, la majorité libérale voulait éviter cette discussion ; d'une manière générale, la minorité évangélique voulait l'aborder ; mais il y avait des exceptions de l'un et de l'autre côté. Ainsi M. Charles Coquerel demandait pourquoi on mettrait la foi en question. N'avions-nous pas tous une base dogmatique dans nos cœurs, chacun la sienne ? N'étions-nous pas tous les descendants des vieux huguenots, des confesseurs et des martyrs de notre Eglise ? Notre présence dans ce lieu n'attestait-elle pas la communauté de nos sentiments ? M. Maillard disait, au contraire, que c'était notre devoir de traiter franchement la question des Confessions de foi ; nous devons faire connaître ce que nous croyons, et au monde qui ignore si nous avons une foi, et à l'Eglise catholique qui le nie, et à notre propre Eglise qui nous le demande. Mais, par un curieux contraste, M. Bastie était de l'avis de M. Charles Coquerel, et M. Fontanès de l'avis de M. Maillard. Il est inutile de dire dans quel sens parlèrent MM. Frédéric Monod et de Gasparin ; M. Grand-Pierre et d'autres soutinrent l'avis de M. Bastie. Il arriva qu'on s'engagea, de part et d'autre, dans la discussion, tandis qu'on se demandait si on

l'aborderait. La question qui ne semblait que posée se trouva résolue. Ainsi commença ce débat religieux, l'un des plus beaux, peut-être le plus beau que l'on puisse signaler dans l'histoire de notre Eglise.

Il fut interrompu par deux incidents qu'il vaut mieux mentionner d'abord. L'assemblée reçut une fort belle lettre de descendants français, membres de l'Eglise de Genève. La lettre débutait ainsi :

Une lettre de Genève

« Très honorés Messieurs et très chers frères en Jésus-Christ,

« Permettez qu'une voix se fasse entendre de Genève, où tant de confesseurs de Christ, obligés de quitter la France pour leur foi, ont trouvé jadis un asile, et souffrez que des descendants de ces fidèles réfugiés, se rappelant qu'une lettre du Synode arrivait habituellement à vos Synodes, prennent cette route des anciens temps et implorent la bénédiction de Dieu sur l'œuvre importante à laquelle il vous convie. »

On pourra juger de l'esprit et du but de cette lettre par les paroles suivantes que n'auraient pas désavouées les vieux réfugiés : « On dit qu'une autre Eglise que celle de nos réformateurs sortira du travail actuel, on assure dans Gath, on porte la nouvelle dans Asckelon que le témoignage de la Parole de Dieu, que les croyances de nos pères ne seront pas proclamées par l'Assemblée vers laquelle montent les députés de vos tribus, et que l'Eglise qu'elle constituera sera une Eglise sans doctrine et sans Confession de foi... Quand nos pères quittaient la France, quand les vôtres montaient sur l'échafaud, ils croyaient, ils confessaient un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, la chute, la corruption et la coulpe de l'homme, la sainteté, la déité et l'œuvre expiatoire de Jésus, la justification par la foi au sang, et la nécessité de la nouvelle naissance par l'opération du Saint-Esprit pour entrer dans le royaume de Dieu. C'est pour confesser

et répandre ces vérités au milieu du monde que l'Eglise de France fut formée de Dieu. La vôtre ne les confessera-t-elle pas ? » Suivaient vingt-neuf signatures, entr'autres celles du baron Maurice, membre de l'Institut, Gaussen, Merle d'Aubigné, de Saint-Georges, Vieusseux-Colladon. La Franche-Comté, le Dauphiné, le Languedoc, la Rouergue, la Saintonge, le pays d'Aunis, étaient le lieu d'origine de ces fermes chrétiens. Leurs exhortations furent écoutées avec respect, mais ne purent satisfaire qu'une partie de l'assemblée.

Dépouillement des cahiers

Une Commission avait été chargée de dépouiller les cahiers des réunions électorales. 37 Consistoires demandaient la fusion des deux Eglises protestantes ; 63 Consistoires invitaient l'Assemblée à s'abstenir de toute discussion dogmatique ; il fallait seulement organiser l'Eglise. La loi de Germinal était unanimement condamnée.

Grande discussion sur les Confessions de foi

Je viens de dire qu'on avait commencé la grande discussion doctrinale avant de décider qu'elle aurait lieu. Elle dura cinq longues séances (1). Je considère comme une grâce de Dieu d'avoir pu y assister. J'entendis tout ce qui peut se dire pour et contre les Confessions de foi. Quoique j'aie toujours cru qu'une Eglise doit avoir une foi, et que c'est son devoir de la confesser au dehors et de la défendre au dedans, je reconnais que l'opinion contraire peut être appuyée de très fortes raisons. Elle fut défendue très éloquemment et très pieusement dans le Synode de 1848. Les deux causes avaient leurs avocats, des avocats de premier ordre et également convaincus. Les principaux membres de

(1) L'importance de cette question me décide à faire connaître la première grande discussion qu'elle a suscitée parmi nous. Ce qui a été dit depuis n'a guère été que la répétition de ce qui se dit alors.

l'Assemblée prirent la parole. Je ne puis les nommer tous. Je ne nomme, parmi les pasteurs, que MM. Frédéric et Adolphe Monod, Grand-Pierre, Martin-Paschoud, Montandon, Coquerel fils, Réville père, Bastie, Delmas, Vidal, Grawitz, Fontanès, Buisson ; parmi les laïques, que MM. de Clausonne, de Gasparin, Charles Coquerel, Jalabert ; je ne dois pas oublier les deux professeurs Montet et Sardinoux. Je m'en tiens aussi à quelques discours.

M. Fontanès

Le chef ecclésiastique du parti libéral dans le Midi, M. Fontanès, était connu pour son opposition aux Confessions de foi. Il n'en déclara pas moins qu'aucune Eglise ne peut subsister sans une foi. C'est de sa foi qu'elle tire sa vie. Notre Eglise vit, donc elle croit. Si elle n'avait été qu'une organisation parfaite ou un souvenir glorieux, elle serait morte ; mais Jésus-Christ vit en elle, Jésus-Christ, le principe, l'objet, le but de la foi. Le Christ historique, voilà le fondement de l'Eglise. Il faut s'en tenir aux faits évangéliques, et écarter les explications qui ont de tout temps divisé les théologiens. M. Fontanès ne semblait pas bien loin de M. Bastie, ni de M. Sardinoux.

M. Sardinoux

Ce dernier aurait pu passer pour un théologien d'Outre-Rhin. Il était sous l'influence de certaines grandes idées venues de ce côté-là. L'Eglise catholique, c'était saint Pierre ou la loi, dominant jusqu'au seizième siècle ; l'Eglise protestante, c'était saint Paul ou la grâce ; l'Eglise de l'avenir, c'était saint Jean ou l'amour, absorbant et dépassant la loi et la grâce. M. Sardinoux blâmait M. de Gasparin d'avoir dit que le premier des dogmes est l'importance des dogmes. Le christianisme n'est pas un chapelet de doctrines, disait-il, il est une vie, il est la vie ; la foi ne s'attache pas aux dogmes, mais à une personne ; Christ

est antérieur et supérieur aux dogmes ; ce n'est pas en nous donnant des doctrines, c'est en se donnant lui-même qu'il est venu nous sauver. Si quelqu'un dit : je crois de tout mon cœur à Jésus Christ, il n'y a pas autre chose à lui demander. Le premier des dogmes est d'aimer. Au reste, quiconque croit en Jésus-Christ, arrivera aux pleines convictions des chrétiens orthodoxes. C'est donc sur le terrain, non de l'intelligence, mais du sentiment, du cœur, de l'amour, qu'il faut se placer ; c'était encore, on le voit, le Christ historique de M. Bastie et de M. Fontanès, mais saisi par une partie surtout de notre être, au lieu de l'être par notre nature tout entière.

Frédéric Monod

M. Frédéric Monod prit la parole bientôt après le professeur de Montauban. Il fut écouté, comme devait l'être M. de Gasparin, avec un respect tout particulier. Foi, piété, loyauté, courage, appels fervents et réitérés à la conscience des adversaires et des amis, des amis surtout, telles furent les qualités de ce discours fort long, mais pas trop long. M. Frédéric Monod nous réfuta, nous qui avions parlé avant lui, avec beaucoup de force. Il chercha à prouver surtout que notre Eglise n'avait pas de Confession de foi, bien qu'elle eût des prières et des chants pleins de foi, et que Dieu la mettait en mesure de confesser nettement sa foi dans la présente Assemblée. Il ne se lassait pas de dire que nous devions être sincères envers nous-mêmes, les uns envers les autres, tous ensemble envers Dieu, et que la sincérité était la rupture, une rupture douloureuse, sans doute, mais préférable à une fausse paix. M. Frédéric Monod déposa, en terminant son pieux et solennel discours, la proposition suivante :

« Attendu qu'une Eglise chrétienne doit, en sa qualité d'Eglise, confesser publiquement la foi chrétienne ;

« Attendu que l'Eglise réformée de France ne remplit pas actuellement ce devoir ;

« L'Assemblée déclare qu'une Confession ou Déclaration de

foi positive doit être placée à la base de l'organisation et de la discipline de l'Eglise réformée de France,

15 septembre 1848.

Frédéric Monod, pasteur, député de Bolbec.
A. de Gasparin, député de Nérac.
Jules Bonnet, député de Meaux.

M. de Clausonne

M. de Clausonne prit la parole après M. Frédéric Monod. Deux questions étaient posées : la question d'une Déclaration de principes et la question des Confessions de foi. Il réserva son opinion sur la première et se prononça nettement sur la seconde. Il est superflu de dire dans quel sens il proclama la pleine suffisance de l'Evangile. Quoi ! s'écria-t-il, l'*Evangile* ne dit pas tout ? La *Révélation* ne dit pas tout ? Quant à lui, il croyait les grands faits chrétiens. Croire aux miracles de l'Evangile, à la résurrection de Jésus-Christ, se consoler par la pensée de la résurrection, comme il se consolait lui-même en accompagnant, à leur dernière demeure, les restes du pasteur Vincent, n'est-ce rien, n'est-ce pas beaucoup ? Si Jésus-Christ l'interrogeait sur les articles d'un symbole, par exemple, sur son existence éternelle et sa consubstantialité avec le Père, il lui dirait : Seigneur, je ne vous reconnais pas, je ne vous ai pas trouvé tel dans votre Evangile. S'il est bon qu'il y ait des saint Paul et des Luther, il est bon aussi qu'il y ait des saint Jean et des Mélanchton. — Si vous restez au milieu de nous, vous pourrez nous faire du bien ; si vous vous séparez, où sera votre influence sur nous ? M. de Clausonne adressa, en terminant, à M. de Gasparin, un de ces appels affectueux que M. de Gasparin avait prévus, et dont il avait souffert à l'avance. Réfléchissez pendant trois jours, lui dit l'ami de sa famille, avant de prendre une décision qui pourrait vous laisser des regrets.

Athanase Coquerel fils

Le discours de M. Athanase Coquerel fils fut l'un des plus hardis. J'entends encore cette parole loyale et sympathique. La diversité, l'opposition même des croyances est la gloire, disait-il, du protestantisme. Vous pensez ceci, moi, je pense cela ; nous sommes protestants tous les deux. Dans les mêmes chaires, il y a des liturgies différentes, des prédications opposées ; il ne faut pas s'en plaindre, il faut s'en féliciter. Il y a, il doit y avoir autant de christianismes que d'individus. Quand nous aurons un christianisme par homme, si nous savons rester unis, nous serons vraiment protestants. Dieu n'a pas voulu que M. de Gasparin et moi fussions du même avis. Evidemment donc, je me permets cette observation, en passant, si M. Renan avait revêtu la robe pastorale, prêché dans l'une de nos chaires sa *Vie de Jésus*, M. Coquerel ne l'aurait pas appelé seulement : « mon cher ami, » il l'aurait appelé aussi : mon cher frère. — Il répétait la parole de Channing : « Ma première objection contre les confessions de foi, c'est qu'elles m'éloignent de Jésus-Christ. A qui devons-nous aller pour connaître la religion du Christ, sinon au fils de Dieu, en qui réside la plénitude de la divinité ? » M. Coquerel cita aussi de fortes paroles de M. de Gasparin contre les Confessions de foi, (1) et il s'étonna qu'elles fussent défendues par celui qui les avait si sévèrement condamnées. Toute Confession de foi est œuvre humaine. On veut y faire entrer de force l'esprit de l'homme et la vérité de Dieu. Le moule ne les peut contenir : il casse. L'ancienne Confession de foi est un moule brisé. Pourquoi en fabriquer un autre ? Il faut tuer les petites Confessions de foi après les grandes, et ne laisser debout que la Bible. Il n'y a de sincère et de suffisante que la Confession de foi qu'on se fait à soi-même. Que chacun se fasse la sienne. Il eût été aisé de répondre à ce généreux individualiste, que si l'on suivait ses conseils, il pourrait y avoir des chrétiens, mais qu'il

(1) On les a lues dans ces *Souvenirs*.

n'y aurait plus d'Eglises chrétiennes. Quant aux moules ecclésiastiques, ils ont la même origine et le même sort que les moules politiques. Les Constitutions sont des Confessions de foi dans l'ordre social. Quel est le peuple qui les déclare inutiles, parce qu'elles sont imparfaites ou funestes, parce qu'elles sont passagères ? Où serait la France, si nous ne devions pas tous être Français selon les lois, c'est-à-dire selon certaines idées générales, communes ou imposées à tous les citoyens ? L'ordre politique est à ce prix, de même l'ordre religieux. Les Eglises et les peuples se forment et vivent aux mêmes conditions.

M. de Gasparin

M. de Gasparin ayant été mis en cause plusieurs fois, un ami demanda pour lui un tour de faveur, qui fut accordé avec l'empressement le plus flatteur. Après en avoir témoigné sa reconnaissance à l'Assemblée, M. de Gasparin aborda la question que M. Frédéric Monod avait déjà résolue pour son propre compte. Dieu fait-il aujourd'hui un devoir à notre Eglise de confesser sa foi, quelles que puissent être les conséquences de cet acte de fidélité ? Il le croyait de toute son âme. Cette Assemblée paraissait, même hors de France, un grand événement religieux : pourquoi, sinon qu'une heure solennelle venait de sonner pour elle ? C'était un moment unique et qui ne se retrouverait plus. « Croyez-le, vous n'aurez pas deux fois cette occasion. »

Cette observation faite, M. de Gasparin aborda le fond même du débat. Il y a, dit-il, deux façons de penser et d'agir, consciencieuses l'une et l'autre, mais bien différentes. Les uns ne se préoccupent que du devoir, et l'accomplissent sans s'inquiéter des conséquences : les autres s'occupent de l'opportunité et de l'utilité des choses. Ceux-ci se croient des sages et ne le sont pas. Que sont nos prévisions ? Nous venons de voir ce qu'ont produit les habiletés les plus consommées dans le domaine politique ; et nous voudrions être habiles en religion ? La Réforme

française ne fut-elle pas une imprudence surpassée seulement par la Réforme apostolique ? Mme de Staël a dit avec raison : « Se permettre de mauvais moyens pour un but que l'on croit bon, c'est une manière singulièrement vicieuse dans son principe. Les hommes ne savent rien de l'avenir, rien d'eux-mêmes pour demain ; dans chaque circonstance et à chaque moment, le devoir est impératif ; les considérations de l'esprit sur les suites qu'on peut prévoir n'y doivent entrer pour rien. »

Les membres de l'Assemblée qui avaient mis en cause M. de Gasparin étaient MM. de Clausonne, Coquerel fils et Sardinoux. La seconde partie du discours fut employée à leur répondre. M. de Gasparin remercia le premier de l'avoir exhorté à réfléchir avant de prendre un parti décisif. Il réfléchissait : « il balançait le chemin de ses pieds, » et il priait. Il réfléchirait et prierait encore, résolu qu'il était à accomplir la volonté de Dieu, quelque opposée qu'elle pût être à la sienne. Mais il avait tout lu, tout écouté, et la lumière s'était faite toujours plus claire dans son esprit. Il avait moins de foi que beaucoup de ses frères ; il était parmi les plus faibles ; mais l'Eglise chrétienne se compose des faibles et des forts. Quant à son influence, s'il en avait une, il ne risquait pas de la perdre en accomplissant son devoir. Les chrétiens qui avaient fait un bien profond à son âme, étaient précisément ceux qui lui avaient dit qu'il n'était pas chrétien, et qu'il n'y avait pas de christianisme en dehors de la foi en Jésus-Christ. Ils n'avaient pas craint de le heurter, et c'est ainsi qu'ils l'avaient servi, car il avait réfléchi et il s'était converti. Ce que je crois, est-ce rien, avait dit M. de Clausonne, n'est-ce pas beaucoup ? Sans doute, répondit M. de Gasparin. Mais il venait de voir en Orient des musulmans prier, se résigner, espérer le bonheur éternel, et il n'avait pas pu dire que c'était rien. La sincérité c'est beaucoup, mais elle n'est pas le christianisme... La grande hypocrisie de notre temps, c'est que tout le monde prétend être chrétien, comme dans l'ancienne Chambre des pairs où l'on disait récemment : nous sommes tous

chrétiens (1). Il était désolé, on comprenait sa pensée, de voir partout tant de chrétiens. Voici notre grande hérésie et en même temps notre grand malheur : nous sommes membres de notre Eglise par la naissance, par les registres des baptêmes. Or, on n'est chrétien que par la nouvelle naissance ou par la conversion. On ne naît pas chrétien, on le devient. J'ai eu raison de dire que le premier des dogmes est l'importance des dogmes. Car la nécessité de la régénération est un dogme.

La réponse à M. Coquerel fils était plus difficile et fut moins satisfaisante. « Je me suis compromis, dit M. de Gasparin, dans tout ce que j'ai écrit sur les Confessions de foi. » Compromis, non, on ne se compromet jamais avec une pareille loyauté; mais contredit, il me le semble encore. Néanmoins, en 1848, comme en 1840, M. de Gasparin déclarait les Confessions de foi mauvaises; il avait vu, avec joie, tomber la Confession de foi de La Rochelle et la Confession de foi helvétique. Il ne voulait pas de ces Confessions de foi *morales*, qui éloignent les âmes de Jésus-Christ, et ne garantisssent rien : témoin cette Confession de foi d'Augsbourg, inutile aujourd'hui à l'Eglise qui porte son nom. -- M. de Gasparin ne pouvait prévoir l'avenir, qui devait lui donner raison encore une fois. Cette Eglise libre du canton de Vaud qui avait toutes ses sympathies, avait une Confession de foi entièrement conforme à ses désirs; et cette Confession de foi n'empêche pas actuellement des négations qui auraient scandalisé l'Assemblée de 1848 tout entière. Pour l'éloquent orateur, il n'y avait qu'une Confession de foi permanente : la Bible, mais la Bible sans erreur, sans aucune erreur. On n'en était pas encore arrivé à accepter la Bible avec sa pleine inspiration. Voilà pourquoi il fallait placer à côté d'elle des Confessions de foi variables et actuelles. L'Eglise avait de tout temps approprié les affirmations de sa foi aux besoins du temps. M. de Gasparin réclamait l'adhésion formelle des fidèles aux doctrines communes. Sur ce terrain, il rejoignait Vinet ; il avait la même

(1) Plus tard, au Sénat, un militaire disait également : je suis chrétien, car je crois en Dieu.

horreur que le grand individualiste vaudois des Eglises de nation et de naissance. Vinet et Agénor de Gasparin étaient frères ecclésiastiques, malgré les plus grandes différences d'esprit et de tendances.

Autant M. Sardinoux était enthousiaste, autant M. de Gasparin était défiant de l'Allemagne. Il en craignait l'esprit vague, indécis, mystique, nuageux et par cela même impuissant. Il aimait, lui, les idées nettes et les dogmes précis. Cette ère nouvelle, cet avenir de paix et d'amour qui inspiraient de si belles espérances au professeur de Montauban, encore jeune et toujours ardent, inquiétaient son contradicteur. « Marchons, disait-il, dans les sentiers des siècles passés ; » ils sont toujours nouveaux. Ne séparons pas ce que Dieu a uni : le dogme et la vie, la foi et l'amour, la vérité et la piété.

M. de Gasparin termina ce grand discours, comme M. Frédéric Monod avait terminé le sien. Il nous dit qu'une grande responsabilité pesait sur nous. Nous étions en présence de « Celui qui doit juger les vivants et les morts. » Ceux qui croyaient à ce jugement devaient éprouver ce qu'il éprouvait lui-même, en ce moment décisif et qui ne se reproduirait plus. Il avait cru, c'est pourquoi il avait parlé. Jamais il n'avait eu, au même degré, le sentiment de rendre service à l'Eglise réformée de France. Tel fut, en substance, ce grand discours, prononcé et écouté avec beaucoup d'émotion. Nous pressentions tous ce qui devait le suivre.

M. Charles Coquerel

M. Charles Coquerel nous rendit un moment le Gasparin de 1840. Il reprit ses arguments et les présenta avec beaucoup de verve et d'esprit. Des Confessions de foi ! La Bible est donc insuffisante ? Comment ! la Bible est insuffisante ? Dieu a parlé, et cela ne nous suffit pas ? Mais c'est une pensée essentiellement catholique ! Si nous déclarions aujourd'hui que la Bible ne suffit pas, l'Eglise catholique ferait de ce jour un jour de fête ! Si quel-

qu'un prouve que la Bible est insuffisante, le pape le nommera cardinal. Moi-même, je me ferai catholique demain, si l'Ecriture et la raison humaine ne peuvent me faire connaître la vérité. Puis venaient les objections ordinaires contre les confessions de foi. Elles sont des barrières ; elles divisent, elles irritent, elles multiplient les sectes, dont pas une n'est tout à fait ni dans l'erreur, ni dans la vérité, car aucune n'est ni un ange de lumière, ni un ange de ténèbres. Pourquoi sommes-nous impuissants? Parce que nous sommes divisés. Si nos compatriotes savent mourir et ne savent pas prier, c'est notre faute ; nous les repoussons au lieu de les attirer. Moi aussi, je crois à la divinité de Jésus-Christ, mais j'y crois à ma manière, aussi légitime que la vôtre (1). Ajoutons la liberté aux grandes œuvres de nos pères.

Adolphe Monod

Adolphe Monod était et resta jusqu'au bout dans une position toute particulière ; sa conscience ne lui permettait pas de suivre son frère et M. de Gasparin, et elle lui permettait bien moins encore d'approuver leurs contradicteurs. Il s'expliqua, d'abord, sur une question spéciale : les droits de la majorité sur la minorité. Il en dit ce que nous en avons dit nous-mêmes bien souvent, après sa mort. Si nous avions la majorité, dit-il, devrions-nous exclure de l'Eglise les pasteurs qui n'adhèrent pas à la Confession de foi? Dans l'état normal, oui ; ce serait un devoir envers Dieu ; dans notre position anormale, non. Quand nous le voudrions, nous ne le pourrions pas ; mais nous ne devrions pas le vouloir. Nous irriterions ceux que nous voulons gagner. Je compte sur le progrès de la vérité par la puissance de la vérité. L'avenir est à la doctrine orthodoxe ; je le crois, et je le dis. Il attestait les progrès faits depuis vingt-neuf ans; il en attendait d'autres ; et il avait raison de les attendre, car nous les avons vus s'accomplir. Arrivant, à son

(1) M. Charles Coquerel était un consciencieux, mais décidé unitaire.

tour, à la Confession de foi, il affirma le devoir pour toute Eglise d'en avoir une. Il ajouta que notre Eglise avait la sienne, celle dite de La Rochelle, qu'on avait déclarée morte, à plusieurs reprises, dans l'Assemblée, et qui ne l'était pas, assurait-il. La question devint tout à coup une question inquiétante. Adolphe Monod déclara énergiquement que si l'Assemblée décidait que la Confession de foi de La Rochelle était abrogée, Frédéric Monod et de Gasparin ne seraient pas les seuls qui se retireraient. S'adressant à ceux qui avaient affirmé que la Confession de foi de La Rochelle n'existait plus, il les mit *en demeure* de faire décider la chose par l'Assemblée elle-même (1). Les conséquences seront très graves, ajouta-t il, à moins qu'on ne mette à la place quelque chose qui nous satisfasse. Ce défi inattendu provoqua une grande émotion ; l'attente fut pénible, mais courte, car personne n'eut la hardiesse, ou plutôt l'imprudence, de prendre la parole, quand Adolphe Monod eut cessé de parler. Il se contenterait du *statu quo*, qu'il appelait un triste *statu quo*, et il le considérait comme maintenu, si la Confession de foi de La Rochelle elle-même était conservée. Ce n'était pas l'infidélité ; au contraire, c'était la fidélité aux doctrines évangéliques, qu'il faudrait proclamer, prêcher, défendre avec une ardeur nouvelle, à cause du voisinage des doctrines contraires. Ceux qui restaient étaient plus obligés à cet égard que ceux qui se retireraient. Nous sommes plus forts, dit-il en terminant, pour défendre nos principes en restant dans l'Eglise qu'en en sortant. J'espère les défendre de manière que personne ne puisse se méprendre sur l'importance que j'y attache. Un ministère plus efficace dans l'Eglise que hors de l'Eglise, voilà ce qui retint Adolphe Monod et ses amis.

Je ne mentionne plus qu'un discours : celui du président de l'Assemblée, et je ne reproduis de ce discours que quelques pensées. Ou vous aurez, sous le nom de Confession de foi, quelque chose de vague, qui comprendra tout le monde ; alors à quoi

(1) Le lendemain matin, MM. Montandon et Coquerel se plaignirent vivement de cette *mise en demeure*, qui fut maintenue au procès-verbal.

bon ? Ou vous ferez quelque chose de précis; alors vous divisez. Je ne puis comprendre le devoir de la rupture. Aucune division profonde ne s'est manifestée entre nous. Jésus-Christ a été confessé par tous. Notre maître nous regarde, et il ne trouve ici ni de Judas pour le trahir, ni de Pierre pour le renier. On a dit que nous n'avons pas le même Christ ; cela est impossible ; il n'y a qu'un Christ, vivant, éternel, universel. Mais ne demandons pas de définitions. Jésus-Christ est pour nous tous « le pain vivifiant descendu du ciel pour nourrir nos âmes. Ah ! disons-lui tous avec l'apôtre : « Seigneur, tu sais toutes choses, tu sais que je t'aime. » Soyons donc unis ; travaillons tous ensemble, et portons au sein de nos Eglises notre ministère renouvelé, purifié et béni. »

Nulle négation extrême

M. Buisson avait raison de dire qu'aucune grave négation doctrinale ne s'était produite pendant tout le cours de cette très franche et très libre discussion. M. Sardinoux avait pu affirmer qu'il n'y avait, à sa connaissance, en France, que deux ou trois rationalistes qui niassent la révélation surnaturelle. M. Grand-Pierre avait déclaré qu'il ne voyait pas de rationalistes dans l'Assemblée. M. de Gasparin lui-même avait confirmé cette opinion que personne ne contesta. Du Synode officieux de 1848 au Synode officiel de 1872, de grands changements se sont produits dans les croyances. Ces changements expliquent, du moins en partie, les résultats si différents des deux Synodes.

On avait discuté sur cette question des Confessions de foi pendant cinq longues séances, sans interruption. Quarante orateurs avaient parlé, quelques-uns plusieurs fois, d'autres pendant fort longtemps. La lassitude était générale. On n'en demanda pas moins la continuation de la discussion. Heureusement, les orateurs inscrits renoncèrent à la parole.

Propositions de MM. Frédéric Monod et de Gasparin, de MM. Delmas et de Clausonne

Alors commença un débat pénible. MM. Frédéric Monod et de Gasparin demandaient, et semblaient exiger, qu'on se prononçât par oui et par non sur la question qu'ils avaient posée. M. de Clausonne répondait, qu'il ne dépendait ni d'un membre ni de plusieurs de forcer l'Assemblée à trancher une question qu'elle voulait laisser indécise. La discussion devint à la fois si confuse et si vive qu'il fallut renvoyer le vote à la séance suivante.

Le lendemain matin la proposition suivante fut déposée sur le bureau ; elle portait les noms de M. le pasteur Delmas et M. de Clausonne :

« L'Assemblée,

« Attendu qu'il résulte du dépouillement des cahiers des Assemblées consistoriales, que la généralité des Eglises a exprimé le vœu que ses délibérations ne touchent pas aux questions dogmatiques ;

« Attendu qu'il résulte de la discussion à laquelle elle vient de se livrer, que le moment n'est pas venu, en effet, de toucher au *statu quo*, sous ce rapport ;

« Réserve ces questions et décide qu'une Commission sera immédiatement nommée pour rédiger un projet d'Adresse aux Eglises, comme préambule à mettre en tête de son projet d'organisation. »

La discussion de la veille recommença. M. Frédéric Monod prit de nouveau la parole avec ardeur. Il combattit la proposition ; elle était pour lui une fin de non recevoir, qui ne pouvait tromper personne. Réserver la question était la trancher négativement. Plusieurs orateurs lui répondirent, M. de Clausonne, entr'autres. Je cite le résumé de son discours, tel que je le trouve sous la plume de M. Frédéric Monod lui-même : « ... M. Frédéric Monod dit que réserver la question, c'est la trancher. A tout jamais ? Nullement. Nous ne voulons rien trancher. La seule

chose qui sera tranchée, c'est que l'Assemblée ne veut pas s'occuper de la question. Plus tard, on verra. En attendant, le *statu quo* subsiste. Vous voulez mettre la majorité dans l'embarras; vous ne l'y mettrez pas. Elle n'entend pas trancher la question. Il ne dépend pas de vous de l'y forcer. Vous allez le voir. Vous vous placez à un point de vue que je respecte, mais il en est un autre tout aussi respectable : c'est celui de la conciliation. »

Grand embarras

L'embarras de la majorité pouvait être le résultat de la proposition de MM. Frédéric Monod et de Gasparin; elle n'en était certes pas le but : le but était la fidélité, telle que l'entendaient les deux amis.

On relut la proposition. Le moment était solennel, l'émotion profonde : nul ne se méprenait sur la suite de la décision, la plus grande que l'Assemblée eût à prendre. L'appel nominal fut demandé et décidé. Chaque membre était autorisé à expliquer son vote en peu de mots. On pria avant de voter. Tout le monde souhaitait que l'opération s'accomplît dans le silence et le recueillement; elle s'accomplit dans le trouble et le bruit, malgré la bonne volonté commune. Toutes les Assemblées sont exposées à des surprises.

Il y avait 80 votants : 9 membres étaient absents. Le résultat fut : 67 oui ; 6 non ; 7 abstentions.

MM. les pasteurs Bastie, Chabal, Delmas, Gabriac, Maillard, Horace Monod, Paumier, Zipperlin, dirent oui, en déplorant l'état actuel de l'Eglise, et en espérant qu'elle aurait plus tard une Confession de foi en vigueur, vœu auquel nous nous associions tous d'un côté de l'Assemblée sans le dire, parce que nous l'avions suffisamment dit.

MM. Frédéric et Adolphe Monod étaient, avec M. de Gasparin, des six qui dirent : non, parce que le vote tranchait négativement la question.

Retraite de M. Frédéric Monod et de M. de Gasparin. — Leurs lettres reconnaissantes à l'Assemblée

MM. Frédéric Monod et de Gasparin ne reparurent plus au Synode. Le vote avait lieu le 20 septembre. Le 22, nous recevions leurs lettres d'adieu. La lettre de M. de Gasparin commençait ainsi :

« Votre bienveillance m'impose un devoir. Je ne veux pas vous quitter sans vous offrir l'expression de ma gratitude et de mon affection.

« J'emporte du milieu de vous un souvenir précieux. Oui, il y a quelque chose de commun entre nous, et j'espère ne l'oublier jamais. La scission, ce n'est pas la guerre, et surtout ce n'est pas la guerre entre les personnes... Je me souviendrai de vous, messieurs, afin de vous recommander à la grâce seule puissante de Celui qui, plus d'une fois, a fait sentir sa présence au sein de nos délibérations. » Après avoir rappelé les raisons de sa retraite, il ajoutait : « Je n'ai pas voulu me mettre en scène, et c'est pour cette raison que je vous écris ce que votre indulgence m'aurait sans doute permis de dire... Ce n'est pas sans une profonde émotion que je me sépare de vous. Veuille le Seigneur nous réunir tous bientôt dans la même foi, dans la même profession, et par conséquent dans la même Eglise ! Je le lui demande avec ardeur, et je vous prie, messieurs, de croire à mon dévouement respectueux.

A. DE GASPARIN. »

M. Frédéric Monod écrivait non moins fraternellement : « Je ne puis terminer sans remercier cordialement le Synode de la bienveillance qu'il m'a témoignée, et avec laquelle il a prêté l'oreille à la manifestation de principes et de conviction, qui avaient si peu d'écho dans son sein. J'en conserverai un souvenir reconnaissant, ainsi que de la constante impartialité avec laquelle vous avez présidé à ces grands débats. J'ai besoin de dire aussi, que l'impossibilité où je me trouve de concourir à l'œuvre

constituante du Synode, laisse, grâce à Dieu, intacte mon affection pour mes frères ; je les aime et les aimerai toujours sincèrement en Celui qui nous a aimés le premier, et mes prières ne cesseront de s'élever à Dieu pour vous, Monsieur le Président, pour le Synode, pour chacun des membres qui le composent, et pour cette Eglise réformée de France, que j'aime par dessus toutes les autres Eglises, et que je demande à Dieu, du fond de mon âme, de ressusciter vivante et glorieuse sous l'étendard du Crucifié, en ramenant dans les enfants les cœurs des pères. Qu'il plaise à Celui que toutes choses servent, qui est puissant, fidèle et miséricordieux, de nous réunir tous un jour dans une même foi, dans une même espérance, un même amour ! (1) »

M. Frédéric Monod écrivait encore dans son journal : « Nous avons admiré de belles qualités chez des hommes dont nous combattons les doctrines, et dont, plus que jamais, nous aimons et nous estimons les personnes ; chez des hommes dont nous avons apprécié la bienveillance et la sincérité ; chez des hommes qu'il nous a été doux de rencontrer, même à titre d'adversaires, et qu'il nous sera bien autrement doux de saluer un jour, nous l'espérons de la bonté de Dieu, comme des frères ; chez des hommes parmi lesquels il en est plusieurs qui cherchent sincèrement le Seigneur et qui, par conséquent, le trouveront... Eux aussi ils nous connaissent mieux. »

Ces paroles et les deux lettres précédentes font assez connaître ce que fut, d'un côté et de l'autre, la grande discussion de 1848. L'esprit du mois de mai prévalut au mois de septembre. Nous nous rendions tous justice les uns aux autres, et, nous connaissant mieux, nous nous estimions et nous aimions davantage ; tel n'est pas, d'ordinaire, l'effet des longues discussions. MM. Frédéric Monod et de Gasparin venaient de faire chrétiennement et vaillamment leur devoir au milieu de nous. Nous aurions voulu les retenir, et ils auraient voulu rester. Nous

(1) MM. de Gasparin et Frédéric Monod avaient exprimé le désir que leurs lettres fussent insérées au procès-verbal. La majorité, jusqu'alors si bienveillante, eut le tort de ne pas le permettre.

savions ce que nous perdions en les perdant, et ils savaient ce qu'ils quittaient en nous quittant. Ils emportaient et ils laissaient les plus profonds et les plus légitimes regrets. Mais la conscience était notre maîtresse commune. La séparation s'accomplit au moins dans l'affection et l'estime réciproques. Frédéric Monod laissait trois frères derrière lui, et tous les trois partagèrent sa foi. Son ami et lui voulaient sauver la stricte doctrine ; ils crurent la sauver dans ces Eglises libres, où ils auraient bien de la peine à la retrouver aujourd'hui (1).

L'Adresse aux Eglises

On en vint à la grande question de l'Adresse. Les *Archives du Christianisme* parlèrent de certains desseins antérieurs de la minorité évangélique. Je n'en ai conservé aucun souvenir, pour n'en avoir eu, je pense, aucune connaissance. Comme ils n'eurent aucune suite, je ne m'y arrête pas. La Commission de l'Adresse fut composée de quatre membres de la majorité ; deux pasteurs : MM. Fontanès et Réville, et deux laïques : MM. de Clausenne et Paul de Rouville ; et de quatre membres de la minorité, deux pasteurs : MM. Grand-Pierre et Delmas, et deux laïques : MM. Laurens et Castelnau. Le président Buisson était le neuvième membre de la Commission.

L'accord était difficile, et il fut laborieux. Les délibérations durèrent huit jours. Plusieurs projets furent proposés et écartés. L'entente était trop désirée pour ne pas s'accomplir. C'est à l'unanimité que fut voté dans la Commission le projet présenté ensuite à l'Assemblée. Je ne crois pas me tromper en disant qu'il était surtout l'œuvre de M. Buisson. Le président du Synode était facile à reconnaître dans ce beau langage chrétien. J'ai reproduit ailleurs (2), ce document, digne de rester dans les sou-

(1) Quelle n'eût pas été leur joie au Synode de 1872 ! Ils auraient cru que Dieu avait enfin exaucé leurs prières.

(2) *Souvenirs et Etudes*, p. 293.

venirs de l'Eglise. Je n'en reproduis ici que les passages les plus importants :

« Nous ne nous sommes pas arrêtés, grâce à Dieu, à une paix négative ; nous avons été heureux de nous rencontrer sur le *seul fondement qui puisse être posé*, savoir : *Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié*, notre Rédempteur adorable... Nous nous unissons donc aux fidèles de tous les temps qui ont confessé son nom ; nous le reconnaissons avec joie et avec amour pour notre unique Maître, pour notre unique Sauveur, pour notre unique espérance, dans le ciel et sur la terre, *où tout genou doit fléchir devant lui, et toute langue confesser qu'il est le Seigneur, à la gloire du Père*. Nous ne voulons d'autre médiateur que lui, d'autre règle que sa Parole, d'autre guide que son Esprit, d'autre vie que celle qu'il nous communique, d'autre salut que celui dont il est l'auteur, et nous bénissons Dieu, avec effusion, *d'avoir tant aimé le monde que de donner son fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle*... Tout passe, tout change, tout se renouvelle autour de nous ; mais la Parole de Dieu demeure ferme, et *Jésus-Christ est toujours le même, hier, aujourd'hui, éternellement ; en lui habite corporellement toute la plénitude de la divinité, et il est toujours puissant pour sauver ceux qui s'approchent de Dieu par lui*»... L'Adresse se terminait par la salutation apostolique, qui est elle-même toute une doctrine : « *La grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communion du Saint-Esprit soient avec vous tous. Amen.* »

Renvoi du vote au lendemain

L'Assemblée entendit la lecture de ce projet d'Adresse avec une satisfaction profonde. L'un des membres demanda le vote immédiat, sans discussion et par acclamation. Vu la gravité de la question, je proposai le renvoi du vote au lendemain, sans discussion. Il me sembla qu'une nuit de réflexions n'était pas de trop. M. Grand-Pierre regretta ma proposition et la combattit.

D'autres l'approuvèrent. M. Charles Coquerel dit que l'adage : la nuit porte conseil, n'est pas vrai en matières religieuses. Les premières impressions sont les bonnes ; il fallait s'y livrer. Je persistai, je me permis de trouver la Commission trop exigeante ; elle voulait nous faire voter, sur le champ, son travail de huit jours. On lut le projet de nouveau, et l'on renvoya le vote au lendemain matin. Il fut entendu qu'on voterait à l'ouverture de la séance, par *oui* et par *non*, après une troisième lecture. Il fut entendu aussi qu'on ne prendrait aucune copie de l'Adresse, et qu'on ne proposerait ni amendement ni discussion. Ces précautions furent blâmées ; elles étaient nécessaires. On ne pouvait aboutir que de cette manière. Chacun restait libre de voter selon sa conscience, après mûres réflexions.

Le vote

Le lendemain matin, le vote eut lieu, par appel nominal, après une troisième lecture de l'Adresse. Nombre des votants : 80 ; pour, 73 ; abstentions, 7 (1). Nul vote contraire.

M. Borrel demanda que l'Assemblée, heureuse de cet accord, rendît grâces à l'auteur de tout bien. Sur la demande du président, il prononça lui-même une fervente prière.

L'Adresse n'était pas une Confession de foi ; mais elle pouvait en tenir lieu dans ce temps d'épreuve et d'attente. Elle fut envoyée immédiatement aux Eglises, signée de tous les membres du bureau.

La Commission de Constitution

L'Assemblée avait déjà, après entente préalable, nommé une Commission de douze membres, chargée de préparer le projet d'organisation. Nous appelions cette Commission, un peu orgueil-

(1) Je ne cite que quatre noms des sept neutres : MM. Adolphe Monod et Bastie, d'un côté ; MM. Martin-Paschoud et Montandon, de l'autre ; pour les deux premiers ce n'était pas assez, pour les deux autres, c'était trop.

leusement, Commission de Constitution. J'étais là encore ; j'y étais, entr'autres, avec MM. Fontanès, Réville, Horace Monod, pasteurs ; MM. de Clausonne, Charles Coquerel et Charles Vernes, laïques.

Je fus nommé encore secrétaire rapporteur, en souvenir, sans doute, de ma bonne volonté du mois de mai. La tâche était encore lourde, plus lourde même. Après avoir travaillé tout le jour, il fallait encore travailler le soir, souvent bien tard, car le soir, nous préparions ou revoyions les articles que le Synode devait discuter le lendemain. Des douze membres de la Commission, je suis le seul survivant. Ce n'est pas sans émotion que je pense à mes onze collègues, rappelés par le Maître avant moi. Pendant les longs entretiens sur les sujets les plus graves ou les plus délicats, nous n'échangeâmes jamais que les propos les plus fraternels. Je n'ai conservé le souvenir d'aucun dissentiment important. Nous finissions toujours par nous mettre d'accord. Il n'y avait de discussions que dans l'Assemblée.

Projet de Constitution de l'Eglise

Notre projet d'organisation avait, au moment du vote final, cinquante-neuf articles (1). C'est assez dire que je ne puis entrer dans le détail des débats. Je n'en veux rappeler qu'un : le plus sérieux, après celui que j'ai rapporté dans les pages précédentes. C'était presque encore la question des Confessions de foi.

Conditions électorales

Nous avions à fixer les conditions religieuses de l'électorat. L'un des plus jeunes, non l'un des moindres membres de l'Assemblée, M. Jalabert, fit la proposition suivante : *Les électeurs devront, avant le vote, déclarer qu'ils adhèrent aux vérités de la Bible, et appartiennent à l'Eglise réformée de France.* L'auteur de la proposition insista sur la nécessité de garanties sérieuses.

(1) On trouve le projet d'organisation dans *l'Espérance* du mois d'octobre 1848.

Il écartait, d'ailleurs, tout danger d'inquisition, puisqu'il s'en rapportait à la conscience de l'électeur. Nous, les membres de la minorité, nous défendîmes avec ardeur cette proposition. Elle était un minimum ; on ne pouvait nous la refuser. Ceux qui parlèrent dans ce sens furent MM. Barafort, Horace et Adolphe Monod, Bastie, Grand-Pierre, Durand, de Vallon, d'autres encore, et moi parmi ces derniers. La chose me tenait fort à cœur, et je déclarai que ma conscience y était si sérieusement engagée qu'un vote contraire changerait ma position dans l'Assemblée. Voici, en abrégé, le discours de M. Adolphe Monod :

Mettons-nous dans le vrai. Voulons-nous formuler quelques conditions religieuses et ne pas nous contenter de conditions tout extérieures ? Nous devons le vouloir, nous ne pouvons pas ne pas le vouloir. Eh bien, votons celle-ci. Au mois de mai, quand il s'est agi des premières élections, je n'ai pas parlé ainsi ; mais alors, la position était bien différente ; tout était à créer ; il fallait faire appel à tous. Mais aujourd'hui qu'il s'agit de faire le premier acte pour fonder l'Eglise, c'est sur le terrain des principes qu'il faut se placer. L'Assemblée a voté hier une belle et touchante Adresse dont j'ai été vivement ému ; qu'elle ne refuse pas, aujourd'hui, à nos consciences la légère satisfaction religieuse que nous lui demandons.

Il me paraît utile, même aujourd'hui, de faire connaître les principales objections des opposants.

Adopter la proposition, c'était, d'après M. Grawitz, rentrer dans l'obligation des Confessions de foi que l'Assemblée avait proscrites. M. Rouville : ou bien la proposition signifie quelque chose, et alors c'est une Confession de foi qu'il faut rejeter ; ou bien elle ne signifie rien, et alors pourquoi la demander ? Je la repousse au nom de la liberté de conscience. Charles Coquerel : le pasteur qui interrogera l'électeur entendra la réponse dans un sens ; l'électeur l'entendra dans un autre ; chacun sera dans son droit. Hypocrisie et comédie, si on ne s'explique pas ; si on s'explique, inquisition. M. de Clausonne : c'est notre dernière épreuve, je désire de toute mon âme l'entente. Toutes les fois

qu'un homme demande à un autre homme ce qu'il croit, il en résulte une fausse position qui me rappelle la parabole de l'ivraie et du bon grain. A Dieu seul appartient de sonder les consciences. Au moment où vous avez admis l'électeur à la première communion, vous lui avez demandé s'il croyait. Avez-vous le droit de renouveler la question, et de le frapper ainsi d'une sorte de suspicion d'incrédulité ? Il faut renoncer aux conditions intérieures, et se contenter des conditions extérieures. M. Fontanès, après avoir renouvelé l'observation de M. de Clausonne sur les engagements de la première communion : Je comprends l'importance que quelques-uns de nos frères attachent à ceci et je voudrais donner satisfaction à leur conscience. N'y réussirait-on pas, en faisant pour les élections quelque chose de pareil à ce qui se pratique au moment de la communion pour en éloigner les indignes ? Que lorsque les électeurs viendront se faire inscrire, on les avertisse solennellement que, s'ils sont appelés à voter, c'est parce qu'on les suppose fidèles aux promesses qu'ils ont faites en ratifiant le vœu de leur baptême. Ce moyen ne blesserait personne, et pourrait produire le résultat désiré (1).

M. Bastie fit remarquer avec raison que la question était mal posée, il ne s'agissait pas des vérités de la Bible, mais de la vérité de la Bible. On a dit qu'on éloignerait beaucoup d'électeurs ; mais l'Eglise n'est pas un pêle-mêle où tout le monde peut entrer. Il y aura des hypocrites, mais où est le moyen de les éviter ? On aura moins d'argent pour l'Eglise et pour les œuvres religieuses ; soit, si nous ne pouvons avoir l'argent qu'au prix d'une concession contraire à notre conscience et à notre foi. J'avais dit, de mon côté : on a parlé d'hypocrisie, de comédie. Pourquoi la même crainte ne nous empêche-t-elle pas d'adresser des questions aux jeunes gens au moment de leur première communion ? Il faut sauvegarder la dignité de l'Eglise ; on ne comprendrait pas qu'elle n'eût rien à demander à ceux qui vont nommer ses chefs.

(1) C'était vrai.

La discussion se prolongeait et n'aboutissait pas. Elle fut renvoyée au lendemain. Nous nous réunîmes le soir en Commission, et, selon notre habitude, nous nous mîmes d'accord. Le lendemain, j'exposai à l'Assemblée que la Commission avait reconnu, que dans la proposition de M. Jalabert, il y avait une question de principe et une question de conduite ou d'application. Quant à la question de principe, la Commission proposait la rédaction suivante : sont admis à voter, *ceux* qui reconnaissent la Bible comme la parole de Dieu et comme unique règle à leur foi. Quant à la question d'application, on pourrait inscrire les conditions requises des électeurs en tête de la liste, et les rappeler aux fidèles au jour de l'élection. Le pasteur les exhorterait à voter dans leur *âme* et conscience, sous l'impression des sentiments exprimés dans ces conditions et en se pénétrant de la gravité de l'acte qu'ils vont accomplir.

Le président Buisson fit observer que la majorité de la Commission avait consenti à voter ce principe par esprit de conciliation. M. de Clausonne ajouta que ses scrupules personnels l'avaient porté à s'abstenir au sein de la Commission, mais il ne prétendait pas que ses scrupules dussent empêcher ses amis de voter l'article.

L'article fut voté (1).

Nomination des Anciens

Dans le règlement, l'article était ainsi conçu : « Les Anciens seront nommés par les protestants âgés de vingt-cinq ans révolus, résidant depuis un an au moins au sein de l'Eglise, qui justifieront de leur première communion, et qui reconnaîtront la Bible pour la Parole de Dieu et l'unique règle de leur foi. »

(1) *Espérance*, 5 octobre 1848.

Importance des décisions

L'Assemblée en était à sa vingt-troisième séance, quand elle vota les derniers articles du projet d'organisation (1). C'était une œuvre considérable. Toutes les questions avaient été abordées et résolues. L'Eglise était comme créée de nouveau. La loi de Germinal an X ne semblait qu'un humiliant souvenir. L'Assemblée avait surmonté bien des difficultés. Aussi la satisfaction était-elle générale et profonde.

Lieu et date du prochain Synode

Il restait à fixer le lieu et la date de la prochaine réunion synodale. On proposa Montauban, Montpellier, Nîmes. Cette dernière ville fut préférée. Le nouveau Synode devait y être convoqué, selon les anciens usages, au bout de trois ans : c'est-à-dire au mois de septembre 1851. Nul de nous ne prévoyait l'avenir.

Votation solennelle

Toutes les séances avaient commencé et fini par la prière. Au moment du vote d'ensemble, l'Assemblée éprouva de nouveau le besoin d'invoquer les lumières de l'Esprit Saint. M. Borrel prononça une prière solennelle comme l'opération à laquelle on allait procéder. Le vote devait avoir lieu par appel nominal. Chacun pouvait expliquer sommairement son vote. L'Assemblée écouta ces explications dans un recueillement profond. M. Adolphe Monod prononça un véritable discours ; en voici la fin, elle exprimait les sentiments de nous tous, membres de la minorité :..

« C'est dans cet esprit que, sans pouvoir approuver *en principe*

(1) J'avais entre les mains, depuis plusieurs semaines, une pétition des étudiants de la Faculté de Montauban ; ils demandaient de nouveau le transfèrement de la Faculté à Paris. Le temps manqua à l'Assemblée pour traiter la question, comme à nous pour la lui soumettre.

la question dogmatique réservée, ni l'Eglise réorganisée sans base dogmatique bien déterminée entre tous, mais tenant compte, *en fait,* de la situation où Dieu nous a placés, des complications que les temps ont amenées, des difficultés inhérentes aux positions mixtes, du mandat de mes commettants, et de la liberté des enfants de Dieu, sans prétendre juger en aucune manière ceux de mes frères qui sentent leur conscience engagée à suivre une ligne de conduite différente de la mienne, toutes les réserves faites d'ailleurs pour les dispositions de détail du projet et pour les droits des Eglises, je m'associe à l'œuvre de cette Assemblée, non sans tristesse, mais avec confiance, persuadé que l'avenir est tout entier à ceux qui seront tout entiers à Jésus-Christ (1). »

Sur 63 votants, 55 votèrent le projet d'organisation. Les adhésions postérieures de quelques membres absents portèrent le nombre des votes favorables à environ 60. Il eût été plus considérable, si plusieurs membres de l'Assemblée n'avaient pas reçu de leurs mandants la mission de faire soumettre le projet d'organisation, quel qu'il fût, à l'approbation de l'Eglise, avant d'être présenté au Gouvernement.

La dernière séance fut terminée et la session close par une prière d'Adolphe Monod, digne, comme celle du mois de mai, de l'homme et de la circonstance.

Repas fraternel

Ainsi que je l'ai rappelé ailleurs (2), l'Assemblée se réunit une dernière fois, non plus à l'Oratoire, mais au Palais-Royal. On avait voulu se dire un dernier adieu dans un banquet fraternel. Tout le Synode était là. On voyait, à la même table, MM. Martin-Paschoud et Adolphe Monod. Les deux grands adversaires de Lyon oubliaient un passé douloureux. L'un d'eux, il est inutile de dire lequel, nous égaya par des vers spirituels. On

(1) *Espérance*, 21 décembre 1848.
(2) *Souvenirs et Etudes*, page 297.

espérait bien se revoir, et confirmer la paix dans des Synodes postérieurs. Douce et courte illusion.

Visite au Ministre des Cultes

Inconséquent avec lui-même et oublieux de sa lettre, M. Vaulabelle accorda une audience aux délégués du Synode. Il nous demanda si nous étions plus nombreux en France que les Juifs. Son secrétaire général ne nous laissa pas le temps de répondre à cette question peu flatteuse. Nous reçûmes l'assurance que notre projet serait pris en très sérieuse considération par le gouvernement. Le lendemain, M. Vaulabelle n'était plus Ministre des cultes.

Avis des Consistoires

Un autre ministre tint la promesse qui nous avait été faite. Il soumit au jugement des Consistoires, corps officiels, le travail d'un corps officieux. Il ne pouvait faire autrement. La circulaire de M. de Parieu était du 25 mars 1850. Le projet devait être envoyé au Conseil d'Etat, après examen d'une Commission particulière. Rien, ni de plus régulier, ni de plus bienveillant. M. de Parieu était un ministre catholique, comme M. de Falloux, et non moins juste.

Le devoir des Consistoires était d'adopter un projet si longuement et si consciencieusement préparé par une représentation fidèle et complète de l'Eglise. C'était le faire échouer que de le vouloir modifier. Les réponses des Consistoires, 91 petits législateurs indépendants les uns des autres, furent si diverses et même si contradictoires (1), que le Ministre, ébahi, remit le projet dans ses cartons. Ce fut une grande déception. J'exprimais ainsi nos regrets à l'occasion des mesures de 1852 : « Nous aurions quelque envie de revenir sur le passé et d'exprimer les souvenirs et

(1) M. Rigot en a donné le détail dans le *Christianisme au XIXe siècle*, du 7 février 1896.

les regrets qui se pressent dans notre cœur ; mais à quoi bon ? L'histoire parlera pour nous ; elle dira comment ont échoué des efforts généreux ; comment on a renié l'œuvre que l'on avait faite, et comment un important projet de réforme a surtout été combattu par ceux qui l'avaient voté. Elle dira comment les Consistoires, solennellement consultés, n'ont su adopter ni ce projet, ni un autre projet qui, à plusieurs égards, aurait pu le remplacer ; comment les volontés ont été confuses et les avis différents, et comment il a été impossible au Gouvernement de connaître d'une manière précise nos désirs et nos besoins. Nous croyons avoir montré quelque constance quand d'autres en montraient si peu, voulant ce que nous avions voulu, défendant ce que nous avions défendu, offrant, autant que nous le pouvions, des moyens à l'action et ne suscitant aucun obstacle. »

Le projet ne fut pas inutile néanmoins, puisque la commune ecclésiastique en est sortie en 1852.

Attaques

Notre œuvre fut vivement attaquée et non moins vivement défendue. Les blâmes de M. Frédéric Monod et de M. de Gasparin étaient prévus et inévitables. Je crois pouvoir dire qu'ils furent excessifs. Ils s'en prirent surtout à l'Adresse aux Eglises. Ils avaient raison de s'étonner de certaines adhésions ; nous nous en étonnâmes nous-mêmes. Mais les intentions étaient bonnes, et nous n'avions pas à faire la police des consciences. M. Frédéric Monod et M. de Gasparin reprochèrent à l'Adresse d'être un mensonge et une comédie. En parlant de cette lettre pour la première fois dans son journal, M. Frédéric Monod avait écrit ces mots : « On a trompé, on a su qu'on tromperait ; on a eu pour but de tromper. Nous défions qu'on explique la chose autrement. C'est très consciencieusement, qu'eux (les frères votants), hommes droits et loyaux ont trempé dans une œuvre de déloyauté et de mensonge. » Le journal de M. Scherer, je dis M. Scherer, à Genève, *la Réformation du XIXe Siècle*, assura

que « le but, l'intention même de l'Adresse, était, non moins que ne l'a été le résultat, d'en imposer au public. L'écrivain terminait son article en s'écriant : « ô humiliation ! ô amertume ! » Dans l'Adresse aux Eglises de M. Frédéric Monod et de M. de Gasparin, on lisait aussi : « Nous ne pensons pas qu'il y ait eu de plus lamentable séance que celle où le mensonge officiel de la rédaction de l'Adresse, si artistement combinée (et c'est de la personne de Jésus-Christ qu'il s'agissait), a été presque unanimement adopté par le Synode. »

Le Synode avait admis à ses séances, par une faveur toute spéciale, M. Edmond de Pressensé et M. Léon Pilatte. Ils furent très assidus et très attentifs. Le Synode fini, ils publièrent sur ce qu'ils avaient vu et entendu, une brochure où tout était attaqué, les actes et les intentions, l'œuvre et les ouvriers. Nés d'un mensonge, nous n'avions fait que nous agiter dans le mensonge. Le souvenir de ce Synode serait un remords pour nous. Si l'Eglise acceptait notre œuvre, ce serait une honte pour elle, et elle mentirait à son tour. Rester dans une pareille Eglise, c'était « embaumer un cadavre et déguiser un mort. » Au reste, pourquoi tant de fictions ? Pour conserver aux pasteurs le salaire de l'Etat. Ils étaient jeunes l'un et l'autre !

On pense bien que si j'ai conservé la mémoire de tous les blâmes, je n'en ai pas conservé l'impression. Ils ne sont que de la pure histoire pour moi. Nous répondîmes dans l'*Espérance*.

Résultats

Nous savions bien que, nous avions ajourné les difficultés plutôt que nous ne les avions résolues. Nous nous séparâmes avec des regrets contraires. « Je vote oui, dit l'un des membres de la majorité, quoique la question des Confessions de foi ait été réservée, quoique le principe déplorable, anti-protestant, antichrétien des Confessions de foi, n'ait pas été pour jamais condamné et supprimé dans nos Eglises. » Un membre de la minorité : « Avec le regret que le Synode n'ait pas proclamé la vérité

évangélique. » Un autre membre de la minorité : « Je vote pour le projet, mais en déclarant qu'en m'associant au vote par lequel l'Assemblée a réservé la question de doctrine, j'ai entendu qu'elle la réservait, non pas d'une façon définitive, mais dans l'espoir qu'un prochain Synode la déciderait définitivement dans un sens évangélique, chrétien, protestant. »

L'avenir restait donc incertain. On avait fait le possible, et on avait sagement renoncé au reste. Nous avions cru au progrès des principes évangéliques dans le support et dans la paix. Dieu a justifié notre attente. Que serait-il arrivé, si nous avions déchiré notre Eglise pour mieux la servir ?

Après quarante ans et plus d'expériences, je crois encore que l'année 1848 a été une bonne et honorable année pour notre Eglise.

Consultation des Consistoires pour la nomination d'un professeur à la Faculté de Montauban

Les professeurs de cette Faculté avaient été nommés de différentes manières. Pour éviter l'arbitraire ministériel, on avait essayé du concours. L'expérience ne tarda pas à en montrer les inconvénients, plus grands que les avantages. On dut y renoncer Les ministres recommencèrent à choisir les professeurs, selon leur plaisir. Tantôt c'était un pasteur libéral, tantôt c'était un pasteur orthodoxe qui était préféré. M. de Félice n'ayant pas voulu se laisser nommer, M. Nicolas, d'opinion contraire, fut nommé à sa place. Le même danger s'étant présenté, sous le même ministre, le jeune et brillant pasteur de Bolbec se laissa nommer pour le conjurer. Même ceux qui étaient contents des choix étaient mécontents des procédés. « Nul, disait le *Lien* (1), n'est en droit de choisir ceux qui formeront les pasteurs de nos

(1) 29 mars 1849. La consultation des Consistoires avait été demandée plusieurs fois antérieurement. En ratifiant, en 1842, la nomination provisoire de MM A. Monod, Nicolas et de Félice, le ministre demanda l'avis de la Faculté sur les nominations futures. L'avis unanime de la Faculté

Eglises, si ce n'est ces Eglises elles-mêmes ; c'est leur intérêt le plus évident, le plus général, le plus sacré ; c'est leur avenir qui est en question dans une nomination pareille. Il nous semble incontestable que la manière régulière de pourvoir aux chaires vacantes serait de demander à *tous les Consistoires de France une liste de candidats*. Nous croyons savoir que c'est là ce que le Ministre aurait voulu faire ; c'est là ce que nos Eglises désirent et demandent depuis longtemps. »

Le Ministre de l'Instruction publique était alors un catholique fervent, que nous connaissions déjà, grand ami de la liberté de conscience. Il ne voulut pas, lui, ministre catholique, nommer de sa seule autorité, un professeur protestant. Il n'aurait certainement pas demandé mieux que de consulter lui-même les Consistoires. Mais il ne crut pas en avoir le droit. Il prit un parti qui nous étonna fort, et qui, néanmoins, était le seul légal. Il écrivit la lettre suivante au Recteur de l'Académie de Toulouse :

« Il importe, Monsieur le Recteur, de pourvoir sans délai à la chaire devenue vacante, et je vous prie de demander à cet effet des présentations au Consistoire de Montauban, conformément à l'article 6 du décret du 17 septembre 1808 (1). Les candidats présentés doivent être au nombre de trois, ainsi que le porte l'article 7 du décret du 17 mars pour les Facultés de théologie catholique. »

Ce n'était pas la première fois que le Consistoire était appelé à présenter des candidats pour la Faculté de Montauban. En 1818, en 1819, en 1824 et en 1830, des appels pareils lui avaient

fut que les nominations se fissent sans concours et sur la présentation de deux listes de candidats, formées, l'une par la Faculté, l'autre par les Synodes, tels que les a rétablis la loi de l'an X, et à défaut de ces Synodes par les Consistoires.

(1) Voici l'article 6 du titre III :

A l'égard des deux Facultés de théologie de Strasbourg et de Genève, et de celle qui sera incessamment établie à Montauban, les candidats seront présentés, dans le même délai, par les présidents des Consistoires de ces trois villes. — Evidemment, les présidents des Consistoires étaient assimilés aux évêques. J'ai ouï dire que le président du Consistoire de Montauban, que je ne connaissais pas encore, m'avait présenté au Ministre de l'Instruction publique en vertu du dit article.

été adressés ; il avait eu la sagesse de les décliner. On se demandait quelle résolution il prendrait dans la circonstance présente. Les *Archives du Christianisme* déclarèrent que la présentation des trois candidats par un seul Consistoire serait une monstruosité. L'*Espérance* s'étonna de l'exhumation d'un décret qui n'était plus qu'un anachronisme. « Si l'on veut absolument le ressusciter, disait-elle, qu'on le ressuscite au moins sans le mutiler. Esclaves de la légalité impériale, gardez-la tout entière, et demandez la liste des candidats, non au Consistoire de Montauban, dont votre décret ne parle pas, mais au président du Consistoire, dont il parle. » L'auteur de l'article du *Lien* cité plus haut eut le courage de soutenir que, dans l'attente d'une réglementation nécessaire, le Consistoire de Montauban devait nommer tout seul le nouveau professeur de la Faculté. « Le Consistoire de Montauban saura répondre à cette haute confiance, et remplir sa mission sans s'inquiéter des jalousies qui seraient injustes ou d'accusations qui n'auraient rien de fondé. » Le procédé ne serait pas libéral, mais le choix le serait, et c'était l'essentiel.

Le Consistoire de Montauban eut encore la sagesse de consulter tous les Consistoires. Les candidats étaient, pour le parti libéral : MM. Poupot, Barthe et Mazade ; pour le parti évangélique : M. Peyrat, présenté par M. Sardinoux, M. Roger, présenté par M. Adolphe Monod, M. Pédézert, présenté par M. Grand-Pierre. Les voix se répartirent ainsi :

MM.	Poupot	46 voix.
	Barthe	32 —
	Mazade	30 —
	Pédézert	36 —
	Peyrat	34 —
	Roger	27 —

82 Consistoires sur 93 avaient pris part au vote. Des voix avaient été données, d'un côté et de l'autre, à d'autres personnes.

Le calcul par Consistoires ne pouvait indiquer exactement les forces respectives des deux partis. Les votes étaient trop divers ; ils étaient même contradictoires dans certains cas. Tenons-nous-en à deux exemples. La liste du Consistoire de Montpellier portait MM. Pédézert, Mazade, Poupot ; la liste du Consistoire de Nîmes portait MM. Poupot, Pédézert, Mazade. Ces deux Consistoires pouvaient-ils vouloir (1), à la même heure, la nomination d'un candidat orthodoxe et la nomination d'un candidat non orthodoxe ? N'est-il pas évident que leurs votes n'étaient pas l'expression exacte de leurs désirs ? Si l'on comptait par liste, les résultats étaient autrement sûrs. On avait alors 119 voix pour la liste évangélique et 142 pour la liste libérale. La différence était de 23 voix sur un total de 241 votants.

M. Poupot devait être nommé, si sa personne n'était pas un obstacle à son succès. Il avait été plusieurs fois question de lui pour occuper une chaire dans la Faculté de Montauban. M. Cousin avait résolu de le nommer. M. de Maleville, l'un des députés de Montauban, il me l'a raconté lui-même, combattit ce projet de toutes ses forces, mais sans succès. « Ah ! M. Poupot n'est pas votre homme, lui dit gaiement son ami, M. le Ministre ; c'est une raison de plus pour qu'il soit le mien. Je ne suis pas, moi, un méthodiste.» «Ne le nommez pas avant de l'avoir vu et entendu. » M. Cousin le vit et l'entendit, et il ne le nomma pas. Il l'aurait nommé, s'il n'avait eu égard qu'à l'honorabilité du caractère et à la culture intellectuelle.

Il avait été entendu, ou, si l'on veut, sous-entendu que le Ministre pourrait choisir librement l'un des candidats parmi les trois premiers présentés par les Consistoires. S'il avait envoyé à Montauban soit M. Vivien, orthodoxe, soit M. Barthe ou M. Mazade, non orthodoxes, il aurait abusé de son droit, et le candidat qui aurait accepté une pareille nomination aurait été son

(1) Les votes des Consistoires de Montpellier et de Nîmes étaient dûs aux excellents rapports que j'avais eus, au Synode, avec M. de Clausonne et le pasteur Grawitz.

complice. Mais il resta dans les limites qui avaient été indiquées aux Consistoires, et que les Consistoires avaient acceptées (1).

Grand calme

On délibéra dans un calme profond ; nulle polémique, ni d'un côté, ni de l'autre ; on était au lendemain du Synode de 1848 : les esprits étaient à la paix. Les candidats étaient aussi tranquilles que les Eglises. Je lisais, pour mon compte, les journaux qui faisaient connaître les votes des Consistoires, comme si je n'avais pas été, par la volonté d'autrui, non par la mienne, l'un des candidats. Je ne m'enquis nullement de ce qui se passait à Paris, après la votation consistoriale. Mes amis semblaient aussi indifférents que moi-même. Ils ne tentèrent, à ma connaissance, aucune démarche auprès du Ministre. M. de Maleville plaida et gagna ma cause, à notre insu. Il me le dit, la première fois que le vis.

Je célébrai la Pâque de 1850 avec ma petite et très chère Eglise de Bayonne, que je ne pouvais quitter sans déchirement de cœur, car elle m'avait donné, pendant près de trois ans, un parfait bonheur. Je me rendis à Montauban le lundi même de Pâques. J'ignorais les épreuves et les joies qui m'y attendaient.

Coup d'œil rétrospectif

Les vingt années (2) dont je viens de rappeler les principaux souvenirs ont été des années heureuses pour notre Eglise, malgré les luttes du dedans et celles du dehors. Même de 1840 à 1850, où nous avons tant discuté, les progrès ont été consi-

(1) « Est-il vrai, disait un collaborateur du *Lien*, comme on l'assure, qu'un parti se propose d'obtenir du Ministre qu'il choisisse le futur professeur non sur la liste des *trois* candidats — ce n'est pas moi qui souligne — qui auraient obtenu le plus de voix, mais sur la liste entière des candidats présentés. » Donc, le choix était libre sur la liste des *trois* candidats, chacun d'eux étant un candidat de la majorité consistoriale.

(2) Je dis des vingt années ce que j'ai dit des dix, page 94.

dérables. Depuis 1830, ils n'ont pas cessé. Le travail de ces vingt ans semble le travail d'un siècle. Dieu a eu de grands serviteurs, et il les a grandement bénis. Que leur mémoire nous soit chère ! Nous n'oublions pas ce que nous leur devons. Ce sont de belles étoiles dans le ciel de Dieu.

Je redirai ceci en parlant d'un temps plus long (1).

(1) En parlant de ces jours M. Kuhn a écrit (Préface à la *Vie de Louis Meyer*) : « Les hommes du Réveil ont disparu les uns après les autres, emportant dans leur tombe le secret de leur joie. Ceux qui survivent regrettent ces belles années de foi et d'espérance, et, les comparant douloureusement aux défaillances et aux révoltes présentes, ils se demandent s'ils auront des successeurs dans l'œuvre à laquelle ils ont voué leur vie. »

TROISIÈME DÉCADE — 1850-1860

DÉCRETS DE 1852 ET DISCUSSIONS SCHERER

LES DÉCRETS DE 1852

Louanges et regrets

L'année 1852 nous réservait une grande surprise. Notre Eglise se trouva tout à coup réorganisée par la seule volonté de l'autorité politique. Une autorité bienveillante, sans aucun doute ; nous le reconnûmes tous et tout de suite ; mais si l'intention était bonne, le procédé était déplorable. Nous exprimâmes nos regrets en termes respectueux, mais fermes.

Notre premier regret était que l'Eglise n'eût pas été consultée. Il était facile de convoquer un Synode ; à défaut d'un Synode, une commission consistoriale ; à défaut d'une commission consistoriale, une assemblée de notables de diverses opinions ; on aima mieux s'en passer, ou s'en tenir à des avis privés de toute autorité et même cachés. On pouvait faire accepter les mesures nouvelles ; on les fit subir.

Notre second regret était l'absence, dans les décrets, de ces Synodes toujours désirés et demandés, et qui étaient notre droit, comme notre force. Nous sortions de la grande et paisible

Assemblée de 1848; les cœurs étaient portés à l'accord, ou, du moins, au support. Peut-être aurions-nous été plus sages en 1852 que nous ne pouvions l'être en 1872.

Tels qu'ils étaient, les décrets nous apportaient des avantages sérieux. L'article 5 rattachait les protestants disséminés aux Consistoires les plus voisins. « Nos pasteurs, disions-nous, ne seront plus considérés comme des étrangers ou comme des intrus dans les lieux éloignés du chef-lieu de leur Eglise. Nous sommes chez nous dans toute la France, et dans quelque province ou ville que nous prenions pied, nous trouverons des défenseurs officiels de nos droits religieux. Le réseau consistorial enveloppera désormais la France entière, selon des vœux souvent exprimés. »

Le cens était aboli; le percepteur ne serait plus consulté; la fortune ne tiendrait plus lieu de piété. Il fallait savoir gré au neveu d'avoir corrigé sur ce point l'œuvre de l'oncle.

« Nous devons être satisfaits aussi de voir rétablie la paroisse ou la commune ecclésiastique. Nous revenons ici encore aux traditions de nos pères et aux principes d'indépendance et de liberté. Désormais les Consistoires particuliers (1) auront une existence légale et des droits incontestés. Nous aurions voulu que ces droits fussent plus étendus, et que la nomination d'un pasteur, par exemple, ne pût point être faite par le Consistoire général en dehors de la liste dressée par le Consistoire particulier. Mais, quoique celui-ci n'ait que le droit de présentation, il sera bien difficile que ses vœux ne soient pas respectés; car s'il se trouvait encore des Consistoires pour imposer des pasteurs aux troupeaux, il ne se trouverait sans doute plus de pasteurs pour se laisser imposer. »

Je n'avais pas ces paroles présentes à la mémoire, quand j'ai écrit mes articles récents sur les droits respectifs des Consistoires et des Conseils presbytéraux. J'ai dit que nous avions

(1) C'est le nom que nous donnions alors aux corps appelés depuis Conseils presbytéraux.

toujours été jaloux des droits des troupeaux; la citation que je viens de faire, montre si j'avais raison (1).

Le décret du 26 mars trancha la question du suffrage paroissial quant aux conditions civiles; ainsi que nous le verrons, le gouvernement réserva sagement les conditions religieuses. Je ne connaissais pas cette mesure, quand j'écrivis ce qui suit, et que j'écrirais encore aujourd'hui sans y changer grand'chose.

... Nous restons ce que nous avons toujours été : les partisans du suffrage chrétien; nous demandons que tous les hommes religieux votent, mais les hommes religieux seulement. Nous admettrions autour de l'urne tous les membres de l'Eglise sans distinction de fortune et de rang; mais nous ne regarderons jamais les indifférents, les incrédules, les impies, les ivrognes comme des membres de l'Eglise, et notre conscience s'indigne à la pensée que des hommes sans piété même extérieure, sans habitude religieuse et sans sentiment religieux, viendraient, poussés par la passion ou conduits par l'intrigue, donner leur suffrage au même titre que des hommes sérieux et pieux. Nous sympathisons sur ce point avec le Consistoire de Nîmes, dont personne n'a oublié les vives et éloquentes protestations (2). Nous appelons au vote le peuple, mais le peuple chrétien (3). — Pour un suffrage religieux, il faut des garanties religieuses; ces garanties sont difficiles à établir, nous en convenons, mais elles sont indispensables à la dignité de l'Eglise autant qu'à son repos. L'Assemblée de septembre (1848) l'avait bien compris; elle en avait établi plusieurs, après de graves débats. — Le principe de la séparation de l'Eglise d'avec le monde, et le devoir d'une accession libre et personnelle étaient consacrés, c'était l'essentiel... L'Eglise a des exigences saintes et inviolables; qui

(1) Le *Christianisme au XIXe siècle*, 1893.

(2) Ce Consistoire, toujours libéral religieusement, était effrayé de l'invasion des passions politiques et autres dans les temples. J'ai pu dire d'un électeur parisien qu'il était allé voter entre deux blasphèmes. Ce que j'ai vu ailleurs a justifié toutes les craintes de M. de Clausonne et de ses amis, entr'autres M. de Lafarelle.

(3) Je donnais à ce mot un sens général et large.

veut lui appartenir doit s'y soumettre. Le baptême n'est pas un signe suffisant, car la volonté n'y est pour rien. La première communion est le premier acte libre et réfléchi du protestant envers l'Eglise. Nous ne comprenons pas qu'on admette un électeur au vote sans ce signe-là (1). Ce second signe est loin de suffire, parce qu'il ne marque qu'un instant de la vie, mais c'est un signe religieux, et, à ce titre, infiniment précieux. Il dépendra, d'ailleurs, des pasteurs et des Consistoires de le rendre de plus en plus sérieux. De quelque façon qu'on s'y prenne, pour éviter la honte de la pire des confusions, et pour prévenir le danger du plus grave de tous les dangers, il faudra bien, aujourd'hui ou plus tard, ajouter des garanties religieuses aux garanties d'âge, de moralité et de nationalité (2). »

Le Conseil central

La création du Conseil central fut une seconde surprise pour notre Eglise. Le choix de ses membres ajouta à notre étonnement. La politique inspira les préférences et les exclusions. Les François Delessert et les James Mallet brillaient dans le Conseil par leur absence ; ils y étaient remplacés par un sénateur et par des députés sûrs. Qui donc savait alors, et qui donc se souvient aujourd'hui que M. Edouard Thayer était un protestant et même un protestant notable ? Il était un ami du nouvel ordre de choses, et le Directeur des postes ; cela lui tint lieu du reste. Le premier décret, après avoir indiqué les attributions du Conseil central, disait : « Il est composé pour la première fois de notables protestants, nommés par le Gouvernement, et des deux plus anciens pasteurs de Paris. » Il y avait là une promesse ; à l'heure qu'il est, elle n'est pas accomplie. Tous les anciens membres sont morts ; tous les nouveaux ont été choisis contrairement au décret qui a institué le Conseil.

(1) On a proposé des garanties qui remplaceraient celles-là. Je ne les écarterais pas aujourd'hui aussi résolûment qu'autrefois.

(2) La prévision ne tarda pas à être justifiée.

Convaincus, encore ici, des bonnes intentions du Gouvernement, nous dîmes du Conseil central ce qui suit : « Toutefois, composé comme il l'est, le Conseil peut rendre les plus grands services à l'Eglise dans ces temps si difficiles pour elle. Il peut être l'organe de ses besoins et le défenseur de ses droits auprès de l'autorité. C'est là une belle mission, et les circonstances, malheureusement, lui donnent une importance toute particulière. Il sera aussi utile qu'agréable au pasteur ou au Consistoire perdus dans le fond d'une province, de savoir qu'ils ont à Paris des appuis respectés. L'administration elle-même sera plus frappée des observations d'un corps aussi haut placé et revêtu de sa propre confiance, qu'elle ne le serait des observations d'un simple Consistoire ou d'un simple pasteur. Toute réclamation appuyée par le Conseil central, prendra un caractère tout particulier de gravité. Nous aurons, peut-être, moins à craindre les erreurs administratives de Messieurs les Maires et les mauvais vouloirs de Messieurs les Curés. Le Conseil central peut devenir la véritable Société des intérêts généraux du protestantisme français.

« Nous supposons, comme on le voit, que le Conseil saura comprendre et remplir sa délicate mission. Nous supposons qu'il ne cédera pas à la tentation, assez naturelle (1), de sortir de ses propres attributions, et qu'il ne cherchera pas, peu à peu, à prendre la place des Synodes, qu'il ne saurait remplacer. Nous supposons encore qu'il sera nommé plus tard par les Consistoires (2), et qu'il tiendra son mandat de l'Eglise aussi bien que de l'Etat, ou plutôt, nous voulons supposer que le Conseil central n'a qu'une existence temporaire, et que, loin de vouloir remplacer les Synodes, il travaillera à nous les rendre. Du reste, il serait téméraire de juger aujourd'hui ce nouveau corps ; l'institution vaudra ce que valent les hommes, et nous ne savons pas suffisamment encore ce que les hommes peuvent

(1) Cela ne tarda pas à arriver.

(2) C'est toujours mon sentiment qu'il doit l'être, comme je l'ai dit dans un travail spécial, et plus récemment encore.

valoir... Le Conseil central est la seconde porte par laquelle nous entrons dans l'inconnu. »

Une révélation tardive et inattendue

Nous nous demandâmes, naturellement, et plus d'une fois, quels protestants avaient secrètement poussé le Gouvernement à entreprendre la réforme de notre Eglise. Il était bien probable que le Directeur des cultes non catholiques y avait été plus ou moins mêlé ; mais aucun de nous ne le crut l'inspirateur, à plus forte raison, l'auteur de ces décrets inattendus. L'œuvre semblait trop haute pour l'ouvrier. La pensée se porta sur d'autres, jugés plus influents que lui. Je ne sache pas que, depuis 1852, quelqu'un ait attribué à M. Charles Read le mérite, ou le tort, de la nouvelle organisation de notre Eglise. Il s'est décidé, enfin, à nous faire la révélation suivante, qui aurait dû étonner plus qu'elle ne l'a fait :

« Ce qu'on vit venir, ce fut un coup d'Etat, un dictateur et ce qui s'ensuivit. Il nous est loisible de dire aujourd'hui ce qu'on dut taire si longtemps. (1) De bons avis m'avaient fait connaître la gravité de la situation. Je me trouvais mis en demeure vis-à-vis de ma conscience. Il s'agissait de tirer parti d'une occasion unique, ou de la laisser perdre au grand péril des Eglises réformées (2). Pouvais-je hésiter ? Je m'appliquai et je réussis à leur faire donner, par le décret-loi du 26 mars 1852, la base fondamentale des conseils presbytéraux qui leur avait manqué depuis l'an X, la répartition du territoire en circonscriptions consistoriales ; enfin, un interprète officiel, un organe défensif auprès du Pouvoir, organe devenu absolument nécessaire en face des éventualités hasardeuses du présent et de l'avenir. Grosse affaire que tout cela (3). »

(1) Il y a plus de vingt ans que cela pouvait être dit sans aucun danger. M. Fortoul n'était plus là pour s'étonner de n'avoir été que l'exécuteur des pensées de son subordonné.

(2) Elles ne couraient aucun danger.

(3) Trente-neuvième Assemblée générale de la Société de l'histoire du protestantisme français.

Oui, assurément, grosse affaire. « Pouvais-je hésiter ? » Il le pouvait, il le devait, s'il est vrai que les intérêts de l'Eglise ne doivent pas faire oublier ses droits, et que la fin ne justifie pas les moyens. M. Charles Read a mis quarante ans à nous révéler que c'est lui qui tenait la main du maître quand celui-ci écrivit les décrets du 26 mars 1852. D'autres, à sa place, se seraient peut-être tus jusqu'à la fin ou expliqués plus tôt.

Une déclaration de la Conférence pastorale de 1852

La décision suivante de la Conférence pastorale de 1852, prise à l'unanimité, après cinq longues discussions, fait assez connaître le sentiment de l'Eglise et ses justes susceptibilités : « La Conférence, tout en reconnaissant les intentions bienveillantes qui ont animé le Gouvernement dans le décret du 26 mars, est d'avis que l'Eglise réformée, regrettant dans ce décret ce qu'il a eu de subit et d'anormal, doit faire toute réserve dans l'avenir pour son indépendance religieuse, et demander que rien de ce qui la touche ne soit réglé qu'avec son concours. » M. Charles Read a certainement connu (1) ce blâme discret de sa conduite, ignorée de la Conférence. Il en a perdu ou le souvenir ou le souci.

Nos réflexions

Malgré nos réserves et nos regrets, nous ne prîmes aucune attitude hostile dans l'*Espérance*. « Nous n'avons, dîmes-nous, ni conseillé, ni voulu, ni attendu, ni connu les nouvelles mesures décrétées par le Gouvernement. D'autres ont pu être consultés ; nous ne l'avons pas été ; nulle solidarité ne pourra donc nous être imputée. Si les nouvelles mesures ont des effets heureux, nous n'en réclamerons pas le mérite ; si elles ont des effets funestes, nous n'en porterons pas la responsabilité ; nous

(1) Je viens de constater qu'il était présent aux débats.

les acceptons, les unes avec reconnaissance, les autres avec résignation ; nous nous efforcerons de les faire tourner toutes à bien ; malgré nos trop légitimes regrets, nous offrirons un sincère et loyal concours... Nous ne prêchons ni la confiance, ni la crainte ; nous prêchons l'attente calme de l'avenir dans le dévouement à l'Eglise et dans l'obéissance à Dieu. » J'ajoutais que les institutions ne peuvent ni donner ni ôter la vie à l'Eglise, et qu'il fallait la demander et l'attendre de l'Esprit de Dieu.

Tel fut l'accueil que nous fîmes aux deux décrets de 1852. Nous nous en souvenons avec une légitime satisfaction intérieure, les regrets ne furent pas l'ingratitude, et la reconnaissance ne fut pas la complicité. Nous nous trouvâmes en plein accord, non seulement avec les Consistoires évangéliques, mais aussi avec des Consistoires libéraux dont le principal, celui de Nîmes, fit des réserves « sur la forme inaccoutumée dans laquelle le décret avait procédé sans le concours de l'Eglise. »

Les nouvelles conditions de l'électorat

Les conditions religieuses de l'électorat restaient à fixer. Plusieurs Consistoires demandaient qu'elles fussent sérieuses. Je viens de relire les déclarations de M. Fortoul, encore Ministre des cultes. Nous les aurions écrites nous-mêmes qu'elles n'auraient pas été plus respectueuses de nos droits. Dans son arrêté du 20 mars 1853, le Ministre disait que le « Gouvernement respecterait l'opinion (1) des Eglises, quand même la connaissance qu'il aurait de leurs véritables intérêts l'empêcherait de la partager. » Je ne pourrais dire quels hommes, ou quels corps, l'induisirent en erreur sur les sentiments des Consistoires, car nous ne l'avons jamais su, malgré nos recherches. Le Gouvernement se déclarait compétent, et il l'était, pour fixer les conditions civiles de l'électorat ; mais

(1) Il disait l'indécision. Je donne le sens.

il reconnaissait que les autorités ecclésiastiques devaient seules fixer les conditions religieuses. On lui fit croire que les Consistoires avaient parlé, et parlé avec un accord suffisant, et qu'il ne faisait que se conformer à leurs avis en complétant ses décisions. Nous discutâmes longtemps, non pas avec le Ministre, dont la bonne foi était parfaite, mais avec ceux qui prétendaient qu'il avait été informé des vœux de l'Eglise. Nous demandâmes des preuves ; nous ne pûmes jamais en obtenir. Citez des délibérations des Consistoires, de vos Consistoires ; faites parler le principal, le Consistoire de Nîmes. Vains appels ! Des affirmations toujours ; des témoignages jamais. C'est l'un des plus tristes détails des débats de ce temps. Si j'avais à accuser quelqu'un, c'est le Conseil central que j'accuserais ; mais peut-être aurais-je tort.

Premières élections par le suffrage universel

C'est à la fin de l'année 1852 que se fit le premier essai du nouveau mode d'élection dans notre Eglise. C'est sur l'Eglise de Paris surtout que se portèrent les regards. On comptait sur la victoire d'un côté ; on craignait la défaite de l'autre. M. Coquerel père et ses amis se croyaient, et même se disaient sûrs de la majorité, d'une grande majorité. M. Montandon proposa une liste de conciliation. Sur sept noms, il en prenait cinq pour son parti, et il en donnait deux au parti opposé. Et il croyait être non pas juste, mais généreux. Le résultat confondit également les espérances des uns et les appréhensions des autres.

Deux listes furent présentées ; elles portaient l'une et l'autre quatre membres de l'ancien Consistoire : MM. d'Aldebert, l'amiral Baudin, F. Delessert et Lafon de Ladébat, qui furent élus dans l'ordre que je viens d'indiquer. La lutte, et une lutte bien vive, s'établit sur les noms de MM. James Mallet, Thierry, Leroy, membres aussi de l'ancien Consistoire, d'une

part, et sur les noms de MM. Monnin-Japy, Barbezat, Motte, d'autre part.

Les votes se répartirent ainsi :

MM.	James Mallet	570	voix.
	Thierry	551	—
	Leroy	529	—
MM.	Monnin-Japy	471	voix
	Barbezat	457	—
	Motte	450	—

C'était une différence moyenne de près de 100 voix ; mais la lutte n'était pas finie ; elle allait recommencer plus ardente dans quelques jours.

Il restait à élire quatre représentants. MM. Ernest André et Guizot, portés sur les deux listes, obtinrent la très grande majorité des suffrages. MM. Pelet de la Lozère et Robert de Pourtalès, portés sur la liste évangélique, obtinrent :

MM.	Pelet de la Lozère	485	voix
	Robert de Pourtalès	469	—

MM. Barbezat et Monnin-Japy, portés sur la liste libérale, obtinrent :

MM.	Barbezat	461	voix
	Monnin-Japy	458	—

Le succès fut encore décisif, mais moindre, par suite d'incidents qui sont sans intérêt pour nous, aujourd'hui.

Les élections furent bonnes, en général, dans les départements, particulièrement à Nîmes, où elles furent pacifiques et conciliantes.

Nous en indiquâmes le caractère et les résultats dans l'*Espérance*. Fort heureusement, la politique y resta presque partout étrangère. Il est vrai que la politique dormait en ce moment. Elle ne devait pas tarder à se réveiller. On la verra à l'œuvre. A son

premier essai, le suffrage universel se montra calme, respectueux, reconnaissant. Il tint compte des lumières acquises et des services rendus. Ces choix furent aussi bons qu'ils pouvaient l'être. Beaucoup de membres sortants furent réélus. Nos deux partis conservèrent, à peu de chose près, leurs positions respectives. Mais on vit déjà, alors, ce qu'est le suffrage universel dans la pratique. Souvent, voter fut tout simplement porter un billet dans l'urne, par le conseil ou la volonté d'autrui. L'ignorance ou la contrainte se purent constater partout.

Le Conseil central et les Articles additionnels

Le Ministre avait demandé l'avis du Conseil central sur les attributions des Conseils presbytéraux et des Consistoires (1). Le Conseil central crut devoir régler aussi les siennes. Celles que lui donnait le décret qui l'avait constitué ne lui parurent pas suffisantes. Il n'était qu'un conseil ; il voulut être une autorité. De là ces *Articles additionnels*, ainsi qu'on les appelait, et qui, par le nom qu'on leur avait donné, disaient assez qu'ils étaient une très grave innovation. M. Coquerel les avait inspirés (2). Il s'en fit gloire dans le Consistoire de Paris, qui les réprouvait. Ils furent une nouvelle surprise pour les Eglises. On les avait préparés dans le mystère. Lorsque les quatre membres de la minorité les connurent, ils les combattirent, mais en vain. Un membre du Conseil que je n'ai nommé qu'après la mort de ses collègues et la sienne, M. Morin de Malsabrier, mit M. Adolphe Monod au courant de ce qui se passait. M. Adolphe Monod signala, dans l'*Espérance*, le danger aux Eglises. Il leur fit connaître la portée de ces articles, dont voici les

(1) D'après un article très développé du *Protestant*, 20 avril 1895, auquel je renvoie le lecteur, le Ministre aurait demandé au Conseil de fixer aussi ses propres attributions. Demande étrange, puisque le décret-loi les avait fixées lui-même. D'après cet article encore, ce n'était pas le Conseil qui avait donné aux nouveaux articles le nom d'*Articles additionnels*. Peu importe ; s'il n'avait pas employé l'expression, il l'avait inspirée.

(2) Il avait une influence prépondérante dans le Conseil.

expressions ou le sens : Le Conseil central donnerait son avis sur les conflits d'administration qui pourraient s'élever entre les Conseils presbytéraux et les Consistoires et sur les questions relatives à la compétence de ces corps.

Il recevrait et *jugerait* (1) les réclamations des pasteurs contre les Consistoires.

Il donnerait son avis au Ministre des cultes sur les peines disciplinaires qui ne peuvent être appliquées sans l'intervention du Gouvernement, après avoir entendu, verbalement ou par écrit, le pasteur inculpé, si celui-ci le demandait.

A la fin de chaque année, les Consistoires enverraient au Conseil central un rapport sur l'état de l'Eglise.

Adolphe Monod indiqua, avec vigueur, les dangers que cette mesure imprévue faisait courir à l'indépendance des pasteurs et aux droits des Consistoires ; ils n'étaient plus que les sujets du Conseil central, exposés annuellement à ses censures, et, dans l'intervalle, à son omnipotence. « Qu'il siège dans un Consistoire, d'ailleurs homogène, un seul pasteur en opposition avec la majorité, et qu'il ait pour lui le Conseil central, ce pasteur peut, à lui seul, tenir en échec le Consistoire tout entier, et lui susciter des embarras infinis; ou plutôt, la majorité du Consistoire est déplacée ; c'est dans le Conseil central qu'il faut la chercher... En deux mots, pasteurs, conseils presbytéraux, Consistoires, Eglise entière subordonnée au Conseil central, toutes les questions et toutes les décisions allant aboutir, par une voie désormais tout ouverte, au Conseil central : voilà la situation que veut nous faire... qui ? Le Conseil central.

« Ce que le Conseil central demande, c'est tout simplement la ruine de notre institution ecclésiastique ; c'est le Conseil central supplantant les Synodes. Les supplantant, dirons-nous, mais non les suppléant ; prenant leur place, mais sans faire leur œuvre, de telle sorte qu'ils deviennent impossibles, sans devenir moins nécessaires. »

(1) C'est moi qui souligne.

Le cri d'alarme poussé par l'*Espérance* fut entendu d'un bout de la France à l'autre. Les protestations furent aussi vives que promptes. Consistoires et Conseils presbytéraux parlèrent en même temps. L'avis du Consistoire de Paris fut suivi de près de l'avis du Consistoire de Nîmes, qui décida, à l'unanimité, de demander au Ministre des cultes « de ne pas approuver les *Articles* additionnels adoptés par le Conseil central. « Naturellement, les Consistoires libéraux s'exprimèrent autrement que les Consistoires orthodoxes ; mais la modération, la bienveillance même de leur langage, donnaient un grand poids à leur opposition. Le Consistoire de Paris chargea plusieurs de ses membres de porter et d'expliquer au Ministre des cultes sa délibération. La députation reçut le meilleur accueil de M. Fortoul, fort embarrassé. D'une part, il ne voulait pas déconsidérer un corps qui venait de naître et qu'il considérait, il faut en demander pardon à M. Read, comme son ouvrage, et, d'autre part, il ne pouvait pas contester que les Eglises défendaient leur indépendance, sérieusement menacée.

La députation du Consistoire de Paris se retira satisfaite de ce qu'elle avait entendu. Dans sa réponse écrite, le Ministre parla aussi favorablement qu'il le put du Conseil central, mais sans lui donner raison.

Les Consistoires et les Conseils presbytéraux continuèrent les uns à attaquer, les autres à défendre l'œuvre du Conseil central.

Nous constatâmes, dans l'*Espérance*, que les Consistoires hostiles étaient au nombre de 34, dont plusieurs libéraux, et que le nombre des Consistoires favorables était seulement de 14, tous libéraux, cela va sans dire (1).

Les Articles additionnels aux Conférences pastorales

Ce débat amena aux Conférences pastorales de Paris un nombre extraordinaire de pasteurs. On n'avait encore rien vu de pareil :

(1) Il y eut des votes subséquents dans l'un et dans l'autre sens.

120 membres de l'Assemblée environ, dont l'immense majorité appartenait à l'opinion évangélique, plus un bon nombre de pasteurs, de candidats, d'Anciens d'autres Eglises. Après trois jours de discussion, le vote fut le suivant :

La Conférence,

Considérant que la constitution propre de l'Eglise réformée de France, avec ses Conseils presbytéraux, ses Consistoires, ses Synodes particuliers, son Synode général, fournit les moyens de pourvoir à son gouvernement,

Et que, cependant, le Conseil central peut rendre d'utiles services, comme intermédiaire consultatif et facultatif, entre les Eglises et l'Etat,

Est d'avis,

Que les Consistoires et les Conseils presbytéraux écrivent au Ministre pour lui demander : 1° que le Conseil central reste renfermé, selon les termes du décret du 26 mars 1852, dans les attributions d'un intermédiaire consultatif et facultatif entre les Eglises et l'Etat ; 2° que ce Conseil, ainsi défini, soit soumis à l'élection triennale, comme les Conseils presbytéraux et les Consistoires, et que, dans les circonstances actuelles et en l'absence du Synode général, il soit nommé par les Synodes particuliers (1).

Le Ministre connut l'opinion de l'Eglise, et il eut la sagesse de la respecter. Par son arrêté du 20 mai 1853, il fixa les attributions des Conseils presbytéraux et des Consistoires, et il ne dit pas un mot des *Articles additionnels*. Il les enterra silencieusement. Le succès était complet. Aussi, M. Grand-Pierre écrivit-il dans l'*Espérance* : « Après avoir rendu grâces à Dieu pour la délivrance qu'il nous accorde, faisons la part des hommes dont il s'est servi : celle de la minorité du Conseil central, qui a averti notre presse religieuse ; celle de la presse religieuse qui a rendu les Eglises attentives ; celle des Eglises qui ont élevé la voix en faveur de leurs institutions menacées, et celle de la

(1) Voilà la justification de la demande actuelle de la réorganisation du Conseil.

Conférence pastorale qui a donné à ce beau mouvement l'appui d'une imposante majorité. Chacun ici a fait son devoir, et chacun doit accepter le succès comme une récompense et comme un encouragement que Dieu accorde à la persévérance de ceux qui le servent. »

On le voit, l'émotion avait été grande; mais, on le voit aussi, elle n'avait pas été plus grande que le danger. On dit que les auteurs des *Articles additionnels* étaient désintéressés, parce que leur intention était de se retirer, après la confirmation administrative de leur œuvre. Nous ne dirons pas qu'ils pouvaient avoir l'espoir de voir leur mandat renouvelé. Nous ne voulons, en aucune manière, contester les bonnes intentions. Nous ne jugeons que les actes. On s'étonna, de notre côté, et avec raison, qu'aucun article ne prévît et ne fixât le mode de nomination du nouveau Conseil central par les Eglises. Mais qu'était cela, au prix du reste ? C'était la constitution de notre Eglise qui était en péril. On le vit bien aux Conférences pastorales. La minorité y proposa l'abandon des institutions comme des doctrines du passé. Plus de Synodes, ni particuliers, ni généraux. Plutôt l'Eglise des Napoléon que celle des Réformateurs. On prétendit que le Conseil central était suffisant. Il l'était, en effet, pour cette Eglise nouvelle. L'un des collaborateurs du *Lien* fit voir bien clairement ce que l'on voulait et ce que l'on espérait. « Pour éteindre nos divisions, pour ramener l'ordre et la paix dans nos Eglises, pour faire respecter nos droits tant de fois méconnus, en un mot, pour *sauvegarder* (1) nos saintes libertés, nous n'avons que faire de nos Synodes, qui ont sans doute rendu des services importants dans des temps extraordinaires et de funeste mémoire (personne ne songe à le nier), mais qui seraient impuissants aujourd'hui à guérir le mal, et à donner aux Eglises ce qui leur manque. Il nous faut d'autres institutions, plus en rapport avec les idées et les besoins du siècle. Nos Synodes s'occuperaient inévitablement de doctrine. En décrétant ces

(1) C'est l'auteur qui souligne.

articles de foi et des *formulaires*, ils toucheraient à ce qu'il y a d'essentiel, de fondamental : *la liberté d'examen, la liberté de conscience !* héritage précieux que nos courageux devanciers nous ont légué après bien des souffrances, et que nous devons transmettre intact à la postérité, sous peine de renier nos principes et de manquer à notre sainte mission !!! »

Nos pères auraient probablement été étonnés d'apprendre qu'ils étaient les ennemis du libre examen et de la liberté de conscience, dont la conquête leur est pourtant due, avouait-on ; mais je n'ai ni à approuver ni à combattre l'opinion que je fais connaître ; il me suffit d'en attester l'importance. Supposons que le changement que l'on demandait dût être aussi heureux qu'il aurait été funeste, est-ce ainsi qu'il devait se produire ? Devait-il s'opérer par la seule autorité d'un ministre, à la seule demande d'un corps nommé par sa seule volonté ?

Reproches et justifications

La lutte resta très vive entre les deux partis. Je reproduis fidèlement le portrait qu'on faisait de nous. Nous voulions à tout jamais retenir les âmes sous un joug de fer ; nous niions le progrès, et nous condamnions la liberté ; nous nous mettions à la place de l'Evangile, à la place même de Dieu, et nous entendions imposer notre foi et notre volonté à des hommes qui avaient les mêmes droits que nous. Et nos procédés étaient dignes de nos prétentions. Nous manquions de loyauté, de délicatesse, de justice même, à plus forte raison de bienveillance et de charité. Nous trompions les gens, le voulant et le sachant. Egoïstes, nous cherchions nos intérêts ; orgueilleux, nous vengions nos personnes. Et réunis, nous ne valions pas mieux que séparés. Cette grande Conférence pastorale de Paris, où l'on remarquait des hommes qui honoraient le pays comme l'Eglise, et des pasteurs blanchis au service du Maître, était « la représentation très habile, très bien concertée et très boursouflée... de quoi ? d'une coterie. Ce n'étaient pas là des assemblées de l'Eglise, c'étaient les Etats-

Généraux de la coterie. » Bien entendu, ceux qui nous jugeaient ainsi étaient des hommes modérés, sages, doux, flétrissant, mais n'éprouvant pas les sentiments amers. Ce mot de méthodiste, dont on avait fait un si grand usage en chaire et dans la presse, était plus ou moins abandonné. Il fut repris avec une ardeur nouvelle. Comme il n'avait pas de sens connu, chacun lui donnait le sens qu'il voulait. Ne répondant à rien, il servait à tout.

Nous répondions comme nous étions attaqués, avec plus de vivacité que de charité. Je ne veux reproduire que ces lignes sur le progrès dont on nous disait les ennemis... Si nous n'étions, sur tous les points, que ce que nos pères ont été, nous n'aurions pas fait ce qu'ils firent : nous n'aurions pas vécu. A bien des égards, nous sommes plus et moins qu'eux : plus pour les lumières, moins pour les vertus. Le flambeau qu'ils eurent la gloire de mettre sur le chandelier a dissipé pour nous des ténèbres qu'il n'eut pas le temps de dissiper pour eux. Nous voyons plus clair avec un regard moins sûr, parce qu'il y a plus de jour autour de nous. Il faut conserver ce qu'ils nous ont légué de vérité, et abandonner ce qu'ils nous ont légué d'erreur... Il est donc également facile de savoir ce que nous voulons et de savoir ce que nous ne voulons pas. Faire revivre le passé, avec toutes ses idées et toutes ses mœurs, voilà ce que nous ne voulons pas. Remettre en vigueur notre ancienne discipline et notre Confession de foi, purement et simplement, ou avec la supression de quelques usages appropriés à l'ancien temps, voilà ce que nous ne voulons pas. Faire sortir une discipline de cette discipline, et une Confession de foi de cette Confession de foi, voilà ce que nous voulons. Nous ne savons pas si cela est sage, mais il nous semble que cela est clair (1).

Coup d'œil sur l'Eglise catholique. — Louis Veuillot. — Auguste Nicolas. — De Sacy. — Michel Chevalier

Nous n'étions pas les seuls divisés. On était divisé aussi dans

(1) *Espérance* du 18 août 1853.

l'Eglise catholique, plus même que chez nous. Je me permets de le rappeler, en passant ; cela console un peu.

C'étaient les beaux, je pourrais presque dire les grands jours de Louis Veuillot, le plus offensant journaliste de France. M. Scherer disait qu'il se mettait à la fenêtre d'une sacristie pour cracher sur la tête des passants. Quand je l'ai lu, me disait M. Bastie, il me semble que j'ai le corps frotté d'une ortie. Si Dieu lui a envoyé une attaque, disait aussi un très bon catholique, c'est sans doute pour l'empêcher de mourir dans un accès de colère. Il était à la fois insolent et amusant, très bon écrivain et méchant insulteur. Il frappait aussi fort au dedans qu'au dehors. Il prêchait l'obéissance, et pratiquait la révolte dans l'Eglise, même envers ses chefs les plus élevés. L'archevêque de Paris, poussé à bout, interdit la lecture de l'*Univers* dans son diocèse. Pie IX défendit son défenseur, et l'archevêque de Paris dut réparer son tort, sans le reconnaître. Voici les doctrines que soutenaient l'*Univers* et ses partisans. Je ne cite pas un écrivain protestant, je cite un prêtre catholique :

« Le pape a le droit de déposer les souverains et de délier leurs sujets du serment de fidélité, il faut absolument admettre cettre doctrine, sous peine de *rupture dans l'enseignement romain*, et repousser absolument la doctrine contraire, parce qu'elle rompt *les grandes et principales lignes de la logique catholique* (1). » Les écrivains dont je parle, poursuit le prêtre catholique, n'ont-ils pas écrit et imprimé que « le pape lui-même aimerait mieux avoir la tête coupée que de capituler sur ce point ? » Enfin, un écrivain, toujours du même parti catholique, n'a-t-il pas été jusqu'à proclamer hardiment que le pape pourrait, quand il le jugerait convenable, ressusciter toutes les institutions du moyen âge ?

« Et remarquez bien que ce ne sont pas les écrivains qui enseignent hautement ces doctrines qui sont improuvés, censurés ; au contraire, ils sont soutenus, encouragés ; ils triomphent ; ce

(1) Ce n'est pas moi qui souligne.

sont eux qui comprennent le mieux les intérêts de l'Eglise et l'état de la société... Si vous croyez, dans l'intérêt de la religion et de la société, devoir vous élever contre des doctrines qui compromettent le clergé et ne peuvent que troubler la bonne harmonie des deux puissances, vous serez mal venu... on vous accusera de chercher à entraver, par vos *stupides préjugés* et vos *criailleries*, le mouvement qui nous entraîne vers Rome, de vouloir ressusciter *les idées mortes* et *sauver une cause perdue*. Voilà où nous en sommes (1). »

Oui, voilà où ils en étaient : ils en étaient entre un désaveu et une approbation du passé, également difficiles. Répudier le passé, c'était compromettre l'autorité de l'Eglise ; l'accepter, c'était compromettre son sort. Sans aucun doute, d'un côté était la sagesse ; mais sans aucun doute aussi, de l'autre était l'histoire. Je ne cite qu'un texte, parce qu'il y aurait trop à citer. En 1215 un Concile œcuménique, présidé par un grand pape, décréta (article V) que si un prince requis par l'Eglise « de purger son pays de la souillure hérétique, » laisse passer une année sans obtempérer à cette injonction, le souverain pontife doit déclarer ses vassaux déliés de leur devoir de fidélité envers lui, et le priver de ses possessions (2). Voilà bien la justification de *l'Univers*, mais en même temps la condamnation de l'Eglise. Le canon de 1215 n'a jamais été aboli, et il n'est pas à croire qu'il le soit jamais. En 1682, Louis XIV l'ignorait, et Bossuet l'oubliait.

On devine déjà comment nous étions jugés par les ultramontains aux premiers jours du second Empire. Louis Veuillot trouva le moyen de se surpasser lui-même en méchanceté. On lui reprochait les paroles cruelles qu'il avait écrites au sujet de Luther et de Jean Huss. Il revint, en 1851, sur la question, et voici ce qu'il

(1) Suivaient des paroles aussi réprobatrices de l'abbé Cœur, évêque de Troyes.

(2) Vassallos ab ejus fidelitate denunciet absolutos et terram exponat catholicis occupendam qui eam, exterminatis hereticis, sine ulla contradictione, possideant et in fidei puritate conservent,etc. Cité, avec d'autres textes, par M. A. Müntz, pour confirmer mes observations. *Espérance*, 15 septembre 1853.

dit : « L'hérésiarque, examiné et convaincu par l'Eglise, était livré au bras séculier et puni de mort. Rien ne m'a jamais semblé plus naturel et plus nécessaire. Plus de cent mille hommes périrent par suite de l'hérésie de Wiclef ; celle de Jean Huss en fit périr plus encore ; on ne peut mesurer ce que l'hérésie de Luther a fait couler de sang, et ce n'est pas fini. Après trois siècles, nous sommes à la veille d'un recommencement La prompte répression des disciples de Luther, et une croisade contre le protestantisme auraient épargné à l'Europe trois siècles de discorde et de catastrophes où la France et la civilisation peuvent périr.

« C'est dans cet ordre d'idées que j'ai écrit la phrase qui soulève la réprobation des journaux rouges. La voici telle qu'ils l'impriment : « Pour moi, ce que je regrette, je l'avoue franchement, c'est qu'on n'ait pas brûlé Jean Huss plus tôt, et qu'on n'ait pas également brûlé Luther ; c'est qu'il ne se soit trouvé quelque prince assez pieux et assez politique pour mouvoir une croisade contre les protestants... » Ce que j'écrivais en 1838, je le pense encore. »

Il aurait fallu brûler aussi Charlemagne, saint Louis, Louis XIV, et par dessus tout l'Eglise catholique, qui a fait couler des torrents de sang pendant des siècles et dans une foule de lieux. Le plus simple serait de brûler les hérétiques, ou, vu la mollesse des temps, de les chasser ; mais le bûcher et l'exil ne sont plus d'usage ; il faut recourir au moyen beaucoup plus lent, beaucoup moins sûr, du livre. C'est ce que comprit un ancien magistrat, M. Auguste Nicolas. Il dirigea (1) contre nous un gros ouvrage de quatre volumes qui fit du bruit, réjouit les hommes de l'*Univers*, et est aujourd'hui aussi oublié que l'auteur. La conviction de celui-ci était aussi parfaite que son erreur. Sa thèse était celle-ci : la raison humaine, même honnête, même vertueuse, même pieuse, même éclairée de la lumière des livres saints, même soumise à leur autorité, mais non guidée par l'autorité catholique mène nécessairement, fatalement, invaria-

(1) En 1852. — Voir *Espérance* du 16 décembre de cette année.

blement au socialisme, c'est-à-dire à la dissolution sociale, à la ruine des Etats (1).

On répondit pour nous, ce qui ne nous dispensa pas de répondre nous-mêmes. Les peuples protestants, disait M. de Sacy, dans le *Journal des Débats*, sont moins socialistes ou moins troublés que les peuples catholiques; et il citait l'Angleterre, plus tranquille que la France et l'Italie. Il aurait pu demander aussi s'il n'y a pas plus de révolutions parmi les peuples catholiques de l'Amérique du Sud que parmi les peuples protestants de l'Amérique du Nord. Si l'hérésie, poursuivait M. de Sacy, est un mal social, il faut la réprimer à ce titre. « Mais cette conséquence en amène d'autres à son tour. Qui sera le juge de l'hérésie? L'Eglise. Encore une fois, nous voilà en pleine théocratie. Tout le moyen âge va renaître avec ses tribunaux ecclésiastiques..., avec ses papes disposant des couronnes; l'Etat n'aura qu'à se soumettre humblement aux maîtres de la doctrine et de la foi. » C'est cela même, auraient répondu M. Veuillot et ses amis.

L'article de M. de Sacy nous autorisait à le dire : la lutte n'était pas entre deux Eglises, elle était entre deux mondes. En attaquant le libre examen, on attaquait tout ce que le libre examen a fondé depuis trois siècles dans la société comme dans l'Eglise. « Les plus grandes hérésies, disions-nous, ne sont pas dans l'Eglise, elles sont dans la société; la plus grande hérésie en France, c'est la Constitution... Les hommes vraiment hétérodoxes ne sont pas dans les chaires de l'Oratoire et de la Rédemption, ils sont dans les chaires de la Sorbonne et dans les salles du Palais-Bourbon et du Luxembourg. » C'était là, en effet, que se produisaient les idées les plus contraires aux saints canons. C'était l'avantage de notre cause d'être liée à toutes les causes généreuses de notre temps.

Je viens de citer un article du *Journal des Débats*; je dois en citer un autre. Ce n'était plus de la polémique, c'était de l'histoire. L'auteur ne réfutait ni l'*Univers* ni M. Auguste Nicolas,

(1) Le mot socialisme, fort en défaveur alors, avait ce sens-là pour tous.

mais il les combattait d'autant mieux. « Si l'on mesure, disait M. Michel Chevalier, les progrès respectifs accomplis, depuis 1814, par les peuples chrétiens non catholiques, et qu'on les compare à l'avancement de puissance que les nations catholiques ont obtenu, on est stupéfait de la disproportion. » Suivait le détail des agrandissements merveilleux de l'Angleterre et des Etats-Unis. « Des nations catholiques, une seule, la France, semblait devoir trôner sur la civilisation, mais des désastres ont brisé son sceptre, et dispersé sa puissance. Evidemment, la balance des forces entre la civilisation catholique et la civilisation non catholique a été bouleversée depuis 1789. »

Voilà comment la Réforme a été funeste aux peuples qui l'ont embrassée.

Fallait-il désespérer de l'avenir du catholicisme ? C'eût été désespérer de l'avenir de la France. « Le catholicisme ne peut succomber, sans que la France ne s'abaisse ou ne périsse. » M. Michel Chevalier conservait donc l'espoir comme le désir d'un nouveau relèvement du catholicisme. L'Eglise catholique n'a-t-elle pas su, sans abandonner le dogme, se montrer sympathique au progrès et à la liberté? « Eh bien, la hiérarchie catholique et la civilisation catholique sont tout simplement mises en mesure, une fois de plus, d'accomplir ce que tant de fois elles ont su si bien faire. Pourquoi veut-on absolument qu'elles y échouent aujourd'hui? » M. Michel Chevalier écrivait aux plus beaux jours de l'intolérance ultramontaine. Aussi pouvait-on se demander si son espoir était pareil à son vœu.

Soit, disions-nous ; mais quand le catholicisme se sera transformé à l'image de la société moderne, quand il aura sa largeur et sa tolérance, quand il aura appris à respecter la conscience et la raison, quand il aura adhéré à la liberté et à l'égalité des cultes, à l'enseignement laïque, au mariage civil, à l'égalité des charges et des honneurs pour tous les citoyens, sans acception de religion ; quand il aura cessé d'être le catholicisme de *l'Univers*, pour devenir celui du *Journal des Débats*, sera-t-il encore le catholicisme ? J'ajoute aujourd'hui : qu'ainsi advienne ! Car dans l'in-

térêt de la France, nous appliquerions, si nous l'osions, au catholicisme une parole divine : qu'il ne meure pas, mais qu'il se convertisse et qu'il vive !

Liberté religieuse. — Léon Pilatte à Paris. — Curieux dialogue

Il faut y revenir, et cette fois encore, ce n'est pas pour la dernière fois.

Voici de nouveau M. Léon Pilatte. Le journaliste a fait oublier l'évangéliste ; c'est bien à tort, car l'un ne fut pas moins remarquable que l'autre. M. Léon Pilatte ouvrit un lieu de culte à Paris, vers la fin de 1849. Tout y était pieux et calme. Le préfet de police d'alors fut informé du péril, et requit la force publique pour le conjurer. La porte de la salle fut gardée par trente à quarante agents de police. Le préfet avait pris l'arrêté suivant : « Attendu que les réunions tenues par le sieur Pilatte sont de nature à troubler l'ordre, ces réunions sont interdites à partir de ce jour. »

CARLIER, *préfet de police.*

J'ai trouvé dans les *Archives du Christianisme* le dialogue suivant, qui a dû être écrit par Léon Pilatte lui-même :

« Monsieur le Préfet, on a fermé brusquement, hier au soir, la réunion religieuse que je préside au faubourg Saint-Marceau; je désire savoir pourquoi. »

M. le Préfet d'un ton irrité : « Ah ! vous appelez ça des réunions religieuses ; moi, j'appelle ça des clubs anarchiques. »

« Cependant, Monsieur, il n'y a jamais été prononcé un mot de politique... »

« Dans des temps comme ceux-ci, tous les enseignements sont politiques, les religions nouvelles, tout. Les vôtres conduisent tout droit à l'anarchie. »

« Mais pourrais-je savoir en quoi, Monsieur le Préfet, quel mot, quel acte ? »

« Je n'ai pas besoin d'entrer dans aucun détail, ils sont anarchiques. »

« Cependant, Monsieur le Préfet, comme je me propose de continuer l'exercice de mon culte, pourrais-je savoir ce que je dois m'interdire, modifier ?... »

Le Préfet, tout à fait en colère : « vous le saurez quand je vous aurai fait arrêter, comme j'ai fait arrêter votre religion d'anarchie. »

M. Pilatte a salué et s'est retiré.

Maires de villages. — Libraires en prison. — Distribution de traités punie.

De petits maires de villages interdisaient toute doctrine nouvelle, de quelque nature qu'elle fût, au nom de l'ordre public. Les pasteurs des Eglises officielles n'étaient pas plus libres que les autres hors de leurs paroisses. C'est à l'un d'eux, revêtu de sa robe, et parlant à des gens aussi paisibles que lui-même, qu'un brigadier de gendarmerie défendit de continuer « ce prêchement ».

La distribution des traités religieux, même des plus religieux, était interdite aussi sévèrement que la prédication aux auditeurs catholiques. M. Estéoule avait donné ou prêté à des amis sept ou huit traités religieux. Le délit parut si grave que le coupable fut, sans avertissement ni explication, arrêté dans sa maison par les gendarmes et conduit en prison comme un malfaiteur. Il n'en put sortir que moyennant une garantie de 400 francs, fournie par un ami. Le condamnation fut de 50 francs avec les frais. Un autre délinquant s'en tira à meilleur marché. C'était l'excellent M. Charpiot, que j'ai connu, à Cannes, aux jours de sa retraite. Ses traités étaient si bons, et il était si bon lui-même que le ministère public prit sa défense. Mais la loi était là, et elle fut satisfaite moyennant cinq francs et les inévitables dépens. M. Estéoule ne fit que traverser la prison ; un autre distributeur de traités dut y passer plus de sept semaines, ce qui ne le dispensa pas de l'amende et des frais. Il faut dire que ceci se passait en 1850, c'est-à-dire au lendemain d'une révolution qui avait grandement troublé les esprits.

Les années suivantes ne furent guère meilleures. Les libraires Ducloux et Grassart avaient publié quelques traités religieux mal pensants. Ils payèrent chacun cette imprudence de trois cents francs d'amende et de trois mois de prison. Certes, les auteurs catholiques, l'avocat des libraires le montra par d'abominables citations, se permettaient bien d'autres outrages contre les Eglises protestantes ; mais la justice abandonnait ou reprenait les sévérités, selon qu'elle avait affaire aux faibles ou aux forts.

Une enfant était morte dans le petit village d'Estissac (près Troyes), célèbre dans le temps par ses souffrances et par ses résistances. Le maire écrivit à M. Recordon, pasteur de Troyes, et à M. Dugaud : « Messieurs, j'ai à vous prévenir que, dans le cas que vous assisteriez au deuil d'Aline-Thérèse Vernier, qui aura lieu civilement aujourd'hui, à 3 heures après-midi, dans le cimetière de Thuisy (1), de ne point vous revêtir de vos robes et bonnets, non plus que de prononcer aucun discours sur la tombe de la décédée ; je le défends formellement. J'espère que vous ne dépasserez pas cet avis, à moins d'en vouloir supporter les conséquences. »

Un autre maire procéda aussi, dans le même pays, de son autorité privée, à un enterrement civil, pour éviter la présence du pasteur. Plutôt pas de religion que la religion protestante. Un autre maire, plus tolérant, permit, sans son concours, l'enterrement d'un enfant, mais à cette condition : « Il n'y aura ni chant, ni sermon pendant le transport du corps au cimetière ; il ne pourra être fait à la maison qu'une courte prière (deux minutes, avant la levée du corps). » La prière, innocente pendant deux minutes, devenait coupable à la troisième.

La jurisprudence. — Décret contre une loi.

L'article 19 de la loi du 28 juillet 1848 avait dissipé toutes les incertitudes judiciaires, et confirmé la généreuse lettre de M. de Falloux. Cette loi dispensait de l'autorisation préalable les

(1) J'observe l'orthographe.

associations de plus de vingt personnes dont le but était de s'occuper d'objets religieux. C'était notre triomphe, tardif, mais complet. Il ne fut pas long. Un décret, rendu dans toute la puissance législative, le 25 mars 1852, abolit l'article 19 de la loi de 1848, et décida que les articles 291, 292 et 294 du Code pénal et les articles 1, 2, 3 de la loi du 10 avril 1834 étaient applicables « aux réunions publiques, de quelque nature qu'elles fussent. » La Cour de cassation appliqua cette loi sans hésiter.

Quel recul ! Quelle déception ! Quel résultat de tant d'efforts ! Nous en étions revenus aux réquisitoires du procureur général Dupin, et aux discours de M. Martin du Nord. La condition était même pire que jamais. Nul espoir maintenant de quelques jugements bons parmi les mauvais. Nos Eglises s'émurent de nouveau ; les Consistoires protestèrent, les journaux s'indignèrent, et les intéressés résistèrent. On continua à prêcher l'Evangile à Estissac. Le culte y fut interdit en 1852. Les fidèles répondirent à cet acte d'intolérance en bâtissant une chapelle et une école. Ils ne pouvaient, depuis trois ans, se servir ni de l'un ni de l'autre. Voilà la liberté des cultes ! Mais ils allaient, en petit nombre, s'édifier auprès d'un pasteur. Celui-ci, malgré le soin qu'il prenait de ne jamais dépasser le nombre des assistants fixé par la loi, fut condamné à une amende et aux frais du procès, avec deux membres du troupeau ; c'était odieux et vain. Les instituteurs et les institutrices protestants de la Haute-Vienne avaient beau demander l'autorisation prescrite par la loi ; on ne leur répondait pas. On espérait avoir raison d'eux ; on l'espérait à tort. Il n'y avait que des protestants dans le village de Villefavard, et des protestants dont le maire disait « qu'ils étaient décidés à n'accepter pour leurs enfants, comme pour eux-mêmes, que les enseignements de l'Eglise réformée, à laquelle ils appartenaient, quoique non salariée par l'Etat. Ils se croiraient gravement lésés dans leur liberté religieuse, si on leur proposait pour instituteur un homme appartenant à l'Eglise catholique et se refuseraient d'envoyer leurs enfants à l'école, lors même qu'elle ne coûterait rien. »

Le Recteur reconnut qu'un instituteur « ne peut pas élever des enfants dans une religion qui n'est pas la sienne. » Après quoi il envoya à Villefavard un instituteur catholique, qui n'obtint ni local, ni élèves. Le Recteur reçut une leçon bien méritée ; il ne s'était pas plus soucié de la loi (elle exigeait alors l'enseignement religieux dans l'école) que de la liberté !

Retour de la liberté

Nous avions contre nous la loi, mais nous avions pour nous l'opinion, plus forte que la loi. Les magistrats eux-mêmes étaient nos complices dans le secret de leurs consciences. Il y eut un grand procès à Bellac (Haute-Vienne). Un généreux avocat de Paris alla défendre un homme coupable du seul délit de piété et de prière. Il fut très éloquent. M. Ed. de Pressensé le fut aussi. Les juges étaient manifestement de l'avis des défenseurs. Ils condamnèrent, pour obéir à la loi, mais le moins possible, pour obéir à leur conscience. Un avocat général de la Cour de cassation avait eu la loyauté de reconnaître que l'autorisation était exclusive de la liberté, ce qui ne l'avait pas empêché de demander une condamnation qui ne pouvait être refusée.

La loi était condamnée par ceux-là mêmes qui l'appliquaient. Les grands souffles de 1848 n'avaient pas en vain passé sur la France. Notre nouveau maître, celui qui, par son décret, avait menacé, pour ne pas dire aboli la liberté religieuse, en était au fond le partisan. Il n'avait pas vécu en vain parmi les protestants. Il avait pu constater, dans les pays étrangers, que les hommes religieux sont aussi des hommes d'ordre. On assure, et je le crois, que les réclamations qu'on eut la sagesse de lui adresser ne furent pas inutiles, et qu'il contribua pour sa part, donc pour une forte part, au nouvel ordre de choses qui nous pénétra tous d'une vive reconnaissance. Quoi qu'il en soit, la liberté religieuse recommenca à l'emporter sur la résistance, d'abord en quelques lieux, puis dans d'autres, à la fin dans tous. Les cultes, interdits en 1852 dans la Haute-Vienne, furent auto-

risés en 1856. Le petit troupeau d'Estissac fut récompensé aussi de sa persévérance. Il vit ouvrir la porte de son temple, longtemps fermée. Les lois ne furent pas changées, mais elles ne furent pas appliquées.

Voilà l'effet et aussi la récompense de vingt années de luttes. Il ne faut jamais désespérer du succès, quand il est juste.

L'Alliance chrétienne universelle

Il y avait une Alliance évangélique. On en conçut une plus grande. L'idée se fit jour dans la revue de M. le pasteur Martin-Paschoud : *le Disciple de Jésus-Christ.*

Grande idée, noble intention, louable poursuite et parfaite illusion. Il ne s'agissait de rien moins que d'une meilleure intelligence et surtout d'une meilleure pratique du christianisme.

Les Eglises chrétiennes n'avaient pas discerné le fond du christianisme. Dieu est amour, le christianisme aussi. L'amour est indépendant d'une doctrine, et peut s'accommoder de toutes. Soyez catholique, grec, protestant, croyez ce que vous voudrez ou ce que vous pourrez, peu importe : ayez l'amour qui seul importe, et qui suffit à l'union qu'il inspire. De là les trois articles sur lesquels allait reposer l'Alliance chrétienne universelle :

> Amour de Dieu, créateur et père de tous les hommes ;
> Amour de tous les hommes, créatures immortelles et enfants de Dieu ;
> Amour de Jésus-Christ, Fils de Dieu et Sauveur des hommes.

Il ne suffisait pas de professer la charité : il fallait la pratiquer. On résolut de le faire, et sur une grande échelle. Pour de grandes œuvres, il fallait de nombreux ouvriers. Le Conseil de l'Alliance se composa de 60 membres, divisés en trois sections. C'était beaucoup, et c'était à peine assez. Qu'on en juge.

On fondait : 1° Un comité de bienfaisance qui chercherait à procurer aux vieillards et aux infirmes l'assistance ; aux malades les soins et les médicaments; aux personnes valides le travail ; 2° un Comité des écoles et du patronage qui s'occuperait de l'éducation des enfants selon les principes de l'Alliance ; du place-

ment des adolescents en apprentissage, de leur surveillance, de leur instruction, de leur bien-être, plus tard de leur carrière.

L'Alliance fut vivement attaquée par Frédéric et par Adolphe Monod ; par le premier dans les *Archives du Christianisme*, par le second dans l'*Espérance* (1). Ils lui reprochèrent surtout l'infidélité doctrinale. Adolphe Monod lui reprocha aussi une dissidence ecclésiastique pratiquée en dedans, au lieu de l'être en dehors de l'Eglise. « Or, l'Alliance faisant les mêmes œuvres que nous faisons, mais les faisant à côté de nous et en dehors de nous, il est inévitable qu'elle les fasse contre nous. Après avoir ouvert une première lutte avec notre Eglise sur le terrain de la doctrine par sa déclaration de principes, elle en ouvre une seconde sur le terrain de l'action par l'établissement d'un *contre-diaconat*. » Suivaient les preuves.

Le reproche était fondé, et, par un renversement des rôles bien curieux, c'était maintenant Adolphe Monod qui accusait son ancien collègue de Lyon de dissidence.

L'Alliance n'était universelle que de nom, ou de désir et d'espérance. C'étaient des protestants qui l'avaient conçue, organisée et qui la dirigeaient. On comptait dans son grand Conseil de soixante membres (ou peut-être un peu moins) jusqu'à quatre ou cinq catholiques, disait Adolphe Monod, et jusqu'à un Grec. Tout le reste était protestant, et protestant tout ensemble d'une seule Eglise et d'une seule opinion : nul membre de l'Eglise luthérienne, et nul représentant du parti évangélique.

Les fondateurs de l'Alliance étaient tous d'ardents adversaires des Confessions de foi, et ils proposaient, ils imposaient la leur. Ce n'étaient que trois points, mais il fallait les accepter tous les trois. Exclu était celui qui aurait admis l'existence de Dieu, mais nié la création; exclu celui qui aurait admis l'existence de l'âme, mais nié son immortalité ; exclu celui qui aurait admis la sagesse

(1) M. Adolphe Monod écrivait rarement dans l'*Esperance*, mais quand il y écrivait, il ne comptait ni son temps ni sa peine. Le premier article relatif à l'*Alliance universelle*, avait sept colonnes ; le second en avait huit. C'étaient deux articles-sermons.

de Jésus-Christ, mais nié sa filialité divine et son œuvre rédemptrice. Le principe des Confessions de foi, tout ensemble condamné et pratiqué, voilà ce qui avait lieu d'étonner.

Je n'ai pu, en relisant cette Confession de foi libérale, me défendre de l'impression que le troisième article y était de trop. Les deux premiers devaient suffire. L'Alliance, pour être vraiment universelle en Europe, devait être tout simplement religieuse ou déiste. Tous les chrétiens auraient pu alors y adhérer, ainsi que tous les juifs, parce que, si elle avait été imparfaite, elle n'aurait pas été inconséquente. Elle n'aurait pas eu le mérite d'exprimer la foi chrétienne, mais elle n'aurait pas eu non plus le tort de se contredire. Si l'alliance était universelle, elle n'était pas chrétienne; si elle était chrétienne, elle n'était pas universelle. Le troisième article n'était pas une nécessité de doctrine, il n'était qu'une exigence de position. On voulait dire : *Alliance chrétienne*, et on ne le pouvait pas sans le Christ. Primitivement, au mois d'octobre 1853, on disait : *Alliance universelle*, et Jésus-Christ ne paraissait pas dans la déclaration de principes. On l'avait oublié, disait Adolphe Monod ; non, on s'en était passé, parce qu'on n'en avait pas besoin. On avait écrit : « Amour de Dieu, créateur et père de tous les hommes ; amour de tous les hommes, créatures et enfants de Dieu. » On avait ajouté : « Paternité de Dieu, fraternité des hommes ; en conséquence, Union des hommes avec Dieu, Union des hommes entre eux, n'est-ce pas l'essence de la religion en général, et, plus particulièrement, n'est-ce pas l'essence de la *révélation de Jésus-Christ ?* (1). » Soit, mais cela suffisait ; pourquoi ajouter le reste ? Donc, Jésus-Christ fut une simple addition au symbole, et une addition inutile. Fils de Dieu et Sauveur des hommes, au sens unitaire, bien entendu, soit encore : mais ce n'est plus l'essence de la religion en général, ni l'essence de la révélation de Jésus-Christ, en particulier. M. Colani dit un jour que, si nous perdions le Seigneur sans péché de l'Evangile, « un

(1) C'était le *Disciple de Jésus-Christ* qui soulignait.

deuil immense traverserait la terre, mais la foi resterait, la foi au Père Céleste, la vie en Dieu. Or, n'est-ce pas tout, absolument tout? » Oui, avec l'amour des hommes, c'était tout, absolument tout. Puisqu'on le pensait, on avait tort de ne pas le dire, ou plutôt de ne ne pas continuer à le dire, car on l'avait dit.

L'Alliance eut sa première assemblée générale le jour de Noël 1853. Prierait-on, ne prierait-on pas? Comment omettre la prière, comment la pratiquer ? On eut recours à la prière *mentale*. Le président invita l'assemblée « à se lever pour offrir à Dieu une prière muette et mentale ; cette prière, ajouta-t-il, est la plus spirituelle et la plus conforme à la charité. » Il était plus simple de dire qu'elle était la seule possible. On se leva, on se regarda pendant un quart de minute, et ce fut fini. Frédéric Monod appela cela « une triste comédie. » C'est assez de l'appeler une triste fiction. On lut des rapports. M. Coquerel seul parla, et il parla avec cette éloquence vive et spirituelle qui le suivait partout et le mettait au premier rang. Il dit entr'autres choses : « J'ai la conviction profonde que la paix régnera entre catholiques et protestants ; on les verra, à Notre-Dame ou dans un temple protestant, ou dans les deux, communier ensemble, au même autel. L'officiant n'aura autre chose à faire qu'à se servir des termes de l'Evangile : ceci est mon corps, ceci est mon sang. Chacun, dans la sincérité et dans l'indépendance de sa foi, entendra ces paroles comme il voudra, et tous s'aimeront et travailleront ensemble à faire du bien. » L'orateur ne se demandait pas si les catholiques, communiant à l'Oratoire ou dans un autre temple protestant, seraient encore des catholiques, et si les protestants communiant à Notre-Dame seraient encore des protestants.

L'*Alliance* tint une autre assemblée générale en octobre 1855. Cette fois, on se dispensa de la prière, et l'on fit bien. On vit alors combien on avait eu tort d'ajouter le troisième article aux premiers. Celui qui fut chargé de le défendre était un libre penseur, et il ne le cacha pas. Il devait expliquer et *excuser* les expressions : « Fils de Dieu et Sauveur des hommes, » qui avaient

pour les uns le mérite, et pour les autres le tort de rappeler la tradition chrétienne. Elles n'étaient embarrassantes pour personne, dit-il, chacun y voyant ce que bon lui semble. Voici ce que l'orateur y voyait : Jésus-Christ, fils de Dieu, cela voulait dire que Jésus-Christ avait voulu ce que Dieu voulait. Jésus-Christ est le Sauveur des hommes. Je ne l'accorde que dans ce sens que, si nous suivons l'exemple de Jésus-Christ, nous serons sauvés ! Puis, venait un grand éloge de Voltaire, « fils de l'esprit de charité, qui n'a combattu qu'un Christ imaginaire, le Christ de la tradition, et qui ne se serait jamais opposé notre Christ, dont toute la loi revient à l'amour, et qui fait appel à notre libre arbitre le plus absolu. Pour aller à lui, il faut renaître, c'est-à-dire renoncer à nos divisions dogmatiques... Quand il dit : la paix soit avec vous cela signifie soyez en paix entre vous. »

Après avoir entendu ces paroles, le père de l'Alliance, M. Martin-Paschoud déclara, aux applaudissements de l'Assemblée, que « l'œuvre de l'*Alliance chrétienne universelle* était la plus grande, la plus belle, la plus sainte, la plus féconde qui eût été entreprise dans ce siècle. Elle était purement et simplement la continuation de l'œuvre commencée il y a deux mille ans par Jésus-Christ. C'était l'œuvre chrétienne, divine et humaine, par excellence... Nulle œuvre n'était plus assurée du succès. » La part que M. Martin-Paschoud « avait prise à la fondation de cette œuvre, était le plus grand service qu'il eût rendu pendant trente ans de ministère. »

Ce panégyrique était aussi une oraison funèbre anticipée. Cette œuvre ne pouvait vivre; elle ne vécut pas. Elle disparut bientôt dans l'indifférence générale, laissant un souvenir qui ne pouvait être un remords, mais qui était une humiliation (1).

Grande réunion de l'Alliance évangélique, à Paris.

Il est probable que c'est l'Alliance évangélique qui avait inspiré

(1) L'Alliance vivait encore en 1857. Je ne saurais fixer la date de sa mort, à laquelle personne ne prit garde.

l'idée de l'Alliance universelle. On avait voulu élargir les horizons, faire mieux et plus grand. Le désir, je l'ai dit, était louable et l'espoir chimérique. L'Alliance évangélique se trouva plus sage pour avoir été plus fidèle. Elle tenta la seule union possible, celle des vrais croyants. Elle avait été grandement bénie, dès les premiers jours, et elle n'avait pas cessé de l'être. On eut l'heureuse idée d'en provoquer une réunion générale, à Paris, en 1855. Les circonstances étaient favorables. Le crédit de la France était grand alors. Outre ses charmes habituels et sans égaux, Paris allait offrir l'attrait de sa première Exposition générale. Le concours serait immense. Pourquoi ne pas appeler les chrétiens à venir prendre leur part de ces beaux jours? Ce serait comme une Exposition de la chrétienté protestante (1). Les appels furent répandus en Europe et aux Etats-Unis, et ils reçurent partout le meilleur accueil. On vit arriver, à Paris, de trois à quatre cents membres ou amis de l'Alliance évangélique. La Suisse, l'Italie, l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, la Suède, l'Ecosse, l'Irlande, l'Angleterre, la Belgique, le nord de l'Amérique avaient leurs représentants dans ces assemblées de toute langue, peuple et nation. Les Anglais étaient les plus nombreux, puis la Suisse et les Allemands, parmi lesquels brillaient le célèbre prédicateur Krummacher et les illustres professeurs Tholuck et Dorner. Visages inconnus, cœurs unis, Eglises diverses, foi unique. Ce n'était pas, grâce à Dieu, toute la communion des saints, mais c'en était une belle partie (2).

Les Unions de jeunes gens occupèrent les premières heures, et excitèrent le plus vif intérêt. Elles en étaient à leurs débuts, du moins en France. On sait combien ont grandi ces jeunes plantes dans notre propre pays. L'Union de Paris a maintenant son palais.

(1) C'est à l'occasion de la première Exposition anglaise que l'Alliance évangélique fut fondée à Londres.

(2) On comptait, parmi les assistants, un membre de la Chambre des Lords, un ancien membre de la Chambre des communes, un ancien président de la Chambre des députés des Etats-Unis, un membre de la Chambre basse de la Hollande, un conseiller de Cour en Allemagne, un directeur d'Académie impériale en Autriche.

Les Conférences furent ouvertes par une grande réunion de prières, le 22 août. Quatre prières furent prononcées, deux en français, une en anglais et une en allemand.

Le lendemain, à dix heures du matin, eut lieu, dans la chapelle Taitbout, la séance d'ouverture. Le fauteuil était occupé par M. Grand-Pierre, président de l'Alliance française, partie de l'Alliance évangélique. Il avait été chargé de souhaiter la bienvenue aux frères étrangers. Il lut d'abord le psaume 133 et le chapitre 17 de l'Evangile selon saint Jean ; ensuite, il prononça les paroles que j'ai grand plaisir à reproduire : « Frères bien aimés, qui, de tous les points de l'Europe et même des rives du Nouveau-Monde, avez accepté le rendez-vous que nous vous avons donné sur le terrain de l'Evangile éternel et dans la communion des saints, soyez les bienvenus ; oui, soyez les bienvenus. Nous vous saluons au nom du Dieu trois fois saint, le Père qui nous a aimés, le Fils qui nous a rachetés, le Saint-Esprit qui nous sanctifie, un seul Dieu béni éternellement, en qui nous nous aimons, et en qui nous voulons vivre et mourir. Nous le bénissons de votre arrivée dans cette capitale, nous nous réjouissons de votre réunion solennelle en ce lieu.

« Cette assemblée, que nous aimerions à appeler œcuménique, si le mot n'était peut-être pas un peu prétentieux, eût été mémorable partout ; elle l'est surtout aujourd'hui dans cette ville... il n'a pu échapper à aucun de vous (sans que nous ayons songé le moins du monde à produire cette coïncidence) qu'il y a trois siècles environ, presque jour pour jour, 24, 25, 26 août de néfaste mémoire, nos pères, invités à une fête royale, tombaient sous le fer homicide, ou frappés au Louvre, ou surpris dans leurs demeures, ou poursuivis dans les rues de la capitale, ou massacrés sur toute l'étendue du royaume ; et aujourd'hui, dans cette même cité, dans le moment même où l'Empereur des Français reçoit dans son Palais la reine protestante d'un grand empire protestant, nous, les descendants des martyrs, nous avons convié à un banquet spirituel, non seulement nos coreligionnaires de la France, mais encore nos coreligionnaires du monde

entier, et nous l'avons fait sans crainte, librement, sans entraves, pour nous réjouir en présence de notre Père Céleste, et confesser hautement le nom de notre Grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ. Encore une fois, que le Seigneur en soit loué. »

Je ne saurais entrer dans le détail des travaux de la Conférence. Je ne puis que les indiquer. Il y eut vingt et une séances publiques, deux par jour, de trois à quatre heures chacune, sans lassitude des orateurs et des auditeurs. Chaque pays eut son assemblée distincte ou plusieurs. Les rapports furent au nombre de vingt-cinq à trente. Ils étaient pleins de détails statistiques. Ils faisaient connaître l'état religieux des pays auxquels ils se rapportaient. Le professeur Dorner fit un grand tableau des Universités allemandes, et dit tour à tour le mal et le bien qu'on pouvait leur attribuer. Elles ne pouvaient avoir un juge plus compétent. C'était le soir. Le matin, le professeur Tholuck avait parlé de la grande Université de Halle dont il était l'une des lumières, sinon la première lumière. Nulle Université ne comptait autant d'élèves en théologie : Heidelberg en avait 70, Bonn 200, Halle 400. Lorsque Tholuck arriva dans cette ville, en 1826, sur 950 étudiants il n'y en avait que trois de pieux, et ils avaient été convertis, non par leurs professeurs, tous rationalistes, mais par un ouvrier chrétien. Aujourd'hui, disait Tholuck, le rationalisme est détrôné, à Halle ; les professeurs sont évangéliques, et les étudiants sont les amis et comme les enfants des professeurs. Ils ont formé entr'eux une association qui a pris pour devise cette parole de l'apôtre Pierre : « Tu es le Christ, le fils du Dieu vivant. » Ils prirent les armes dans la tourmente de 1848 ; mais pour garder les maisons de leurs professeurs. Il ne restait plus qu'une Université rationaliste en Allemagne, celle de Giessen.

Certes, les rapports et les discours constataient bien des misères dans les Eglises protestantes étrangères, toutes passées en revue avec impartialité ; Krummacher put même appeler, injustement, à ce que l'on assura, l'Eglise luthérienne de la Suède « un magnifique Palais de Glace, » mais on constata aussi de grands progrès, qui en faisaient espérer d'autres.

En Allemagne, l'Eglise, disait encore Krummacher, pouvait être comparée à un vaste cimetière, au commencement du siècle; mais maintenant elle était un champ de bataille, et l'on savait à qui appartiendrait à la fin la victoire.

La séance consacrée aux Etats-Unis fut l'une des plus vivantes. J'eus le bonheur d'y assister. Quelle confiance et quelle joie ! Un géant au berceau, dit un jour M. Thiers. Le géant avait le sentiment de sa force. « Quand vous détacheriez de notre pays, nous dit le président, un morceau grand comme la France et l'Angleterre réunies, il ne s'en apercevrait pas. » C'est un propos américain, me dis-je ; le propos aurait pu être d'un Français. La population venait de s'accroître d'un demi-million d'habitants, l'année dernière. La Société des traités religieux employait 659 missionnaires. L'un de ses journaux, destinés aux enfants, était tiré à 300.000 exemplaires. Le docteur Baird, que nous avions longtemps connu et apprécié à Paris, était là avec un redoutable rapport plein de faits et de chiffres. Tout ce que j'en veux retenir est que les Etats-Unis avaient alors 27.000 pasteurs évangéliques, un pour 900 habitants, et que le système volontaire offrait aux Eglises 125 millions de francs. Que doit-ce être aujourd'hui ?

L'un des Américains était un descendant des huguenots persécutés — il n'était pas le seul — et il était fier de son origine. Il parla avec la foi, sinon avec la langue de ses pères. Le docteur qui prit la parole après lui était désolé de n'avoir que quelques minutes pour parler, alors qu'il lui aurait fallu une semaine. Prenant la main de son traducteur, il la serra fortement, à l'étonnement général, et il dit : « Deux païens convertis de deux nations différentes se rencontrèrent un jour ; ils ne savaient pas la langue l'un de l'autre. Après un premier effort pour se parler, ils se serrèrent la main. Ils firent un second effort pour se faire comprendre, mais inutilement ; là-dessus nouveau serrement de main. Un troisième effort pour se communiquer leurs sentiments n'est pas accompagné de plus de succès. A la fin, l'un d'eux s'écrie : *Alleluia* ; et l'autre répond : *Amen !* » Les cœurs chré-

tiens n'ont pas besoin du secours de la langue pour se comprendre.

La séance avait duré quatre heures et demie, et plusieurs orateurs demandaient encore la parole. Quatre heures et demie, c'était beaucoup pour des Français, et ce n'était rien pour des Américains. Averti du danger d'une diminution graduelle de l'assemblée, le président américain, se leva et dit, avec un aimable dédain pour nous : « Mes frères, on me dit que nous avons atteint les limites d'un meeting français : quatre heures. Eh bien, je vous promets que, si vous venez en Amérique, nous vous donnerons un meeting américain, non de quatre heures, mais de quatre jours. »

Les Américains furent la jeunesse de ces assemblées.

J'ai dit le nombre des rapports ; je ne pourrais dire le nombre des discours prononcés, et bien moins, oh! bien moins encore, des discours projetés et sacrifiés. L'orateur le plus remarquable fut, je crois, Krummacher. Il prenait un grand plaisir à parler, on n'en prenait pas un moindre à l'entendre. Il justifia pleinement sa grande réputation de prédicateur original et puissant. Il avait les idées particulières de certains chrétiens d'outre-Rhin. Il voyait arriver les jours où « les rois seront les nourriciers, et les reines les nourrices de l'Eglise, » et il citait plusieurs indices de ces temps heureux. Ce n'étaient pas les républicains des Etats-Unis, ni les *dissenters* de l'Angleterre qui auraient applaudi ces paroles.

Mais ils les auraient écoutées avec respect. Un esprit de concorde et de paix était descendu d'En-Haut sur ces assemblées indépendantes les unes des autres, mais soumises au même Maître et toutes désireuses de le glorifier. Parmi tant de paroles, pas une parole dont un frère eût à demander excuse à un autre frère. Pas une critique pénible des hommes ou des choses. Pas une rivalité ou nationale ou ecclésiastique. Ce fut vraiment une alliance, et une alliance toute évangélique, du premier moment au dernier. La fin fut admirable. Cette heure fut une de ces heures dont on emporte le souvenir dans l'éternité.

A sept heures et demie du soir, la chapelle Taitbout se trouva

comble. Pas une place vide ni en bas, ni en haut, ni aux extrémités. Avant de se séparer, beaucoup pour toujours, les membres de l'Alliance avaient voulu se présenter ensemble à la table du Seigneur. L'émotion était grande ; c'est alors qu'il n'y avait ni Français, ni Allemands, ni Hollandais, ni Anglais, ni Européens, ni Américains, ni Anglicans, ni Luthériens, ni Réformés, ni Baptistes, ni Séparatistes, il n'y avait que des chrétiens. Après le chant, la prière et la lecture de la Parole de Dieu, des prières furent prononcées tour à tour en français, en anglais, en allemand, la dernière par Tholuck. Les trois prières furent suivies de trois exhortations dans les trois langues. Le pain et les coupes, au nombre de six, furent bénies par un pasteur wesleyen en français, par un pasteur réformé en allemand, par un pasteur de l'Eglise libre d'Ecosse en anglais, par un pasteur des Eglises Wallonnes en hollandais, par un pasteur luthérien en suédois et par un pasteur d'Italie en italien. Le pain et les coupes furent portés, de rang en rang, à trois cents communiants au moins, par six pasteurs d'Eglises et de nations différentes. Pendant la distribution de la Sainte-Cène, l'assemblée chantait le cantique *Oui, pour son peuple Jésus prie.* Le président se leva ensuite, et prononça la prière finale. Il demanda à Dieu de bénir les frères qui allaient s'éloigner. L'assemblée, encore debout, entonna d'une même âme le chant de louanges : *Gloire soit au Saint-Esprit.* La joie et la reconnaissance débordaient de tous les cœurs. Trois frères étrangers, chacun en sa langue, remercièrent leurs amis de Paris pour l'accueil qu'ils en avaient reçu et prirent chrétiennement congé d'eux. La bénédiction fut donnée aussi en allemand, en anglais et en français. Tout fut ordre et édification dans cette mémorable soirée.

Il me semble que je commettrais une profanation, si je laissais ma pensée aller de ce culte et de ces réunions aux assemblées de l'*Alliance chrétienne universelle.*

Mort de M. Bonifas père

Je n'ai parlé que du concours des étrangers ; mais je ne dois pas oublier le concours des Français. On se rendit de tout côté de la province à Paris. Nous y étions cinq de Montauban seulement. Je vis pour la première fois M. Bois et M. Rognon, et pour la dernière fois mon très estimé collègue M. Bonifas père. Il mourut bientôt après, au sein de sa famille, contrairement à toute attente des autres et de lui-même. Il était dans toute la force de l'âge, et il avait toujours l'âme jeune. Sa foi était profonde, et sa piété vive et active. Il laissa à sa famille et à la Faculté de Montauban une belle mémoire chrétienne. Je salue ici de mon respect ce Nathanaël, en qui je trouvai toujours beaucoup de bonté, et jamais aucune fraude.

Mort de M. Adolphe Monod

Un homme fut absent des Conférences, qui méritait d'y occuper l'une des premières places. Dieu le retenait sur un lit de douleur. Il n'oublia pas ses frères, qui ne l'oublièrent pas non plus. Il aurait reçu leurs visites, s'il avait pu les supporter (1). Il voulut au moins connaître leurs noms. Cette satisfaction lui fut accordée.

L'heure de la délivrance approchait. Elle sonna le dimanche 6 avril 1856, à une heure et un quart du jour. Cette mort était attendue, on pourrait presque dire désirée. Elle produisit néanmoins une émotion profonde. Les funérailles furent extraordinaires, comme l'était la perte. Malgré une pluie battante, plus de mille personnes étaient présentes ; plus de cent voitures suivirent la dépouille du grand chrétien. Tous les pasteurs des deux Eglises officielles de Paris et des environs, et tous les pasteurs des Eglises indépendantes étaient au convoi. Quatre d'entre eux parlèrent au cimetière. Frédéric Monod fit suivre

(1) J'allai le voir avec MM. Ernest Bonifas et Rognon ; il était trop malade pour nous recevoir.

tous ces discours d'un discours dont tout serait à reproduire, mais dont je ne reproduis que ces mots : « Il a réalisé ce qu'il disait en 1829, dans son sermon : *Pouvez-vous mourir tranquille ?* où il supposait ses auditeurs lui disant : « Prédicateur de notre trouble, pouvez-vous mourir tranquille ? » et il répondait : « Oui, je puis mourir tranquille ; oui, quand il faudrait mourir aujourd'hui, je m'en irais avec la bienheureuse assurance que je ne serais point condamné. » Vingt-sept ans après, dans une solennelle réunion de ses onze frères ou sœurs et de leurs familles autour de son lit, il nous disait : « Si je voyais le ciel ouvert et que Dieu me dît : viens, je t'attends, je ne serais pas plus tranquille sur mon avenir (1). »

Consécration obscure de M. Bersier

Une grande étoile était tombée de notre ciel : Dieu nous en allumait une autre. Le 5 septembre 1855 était consacré très obscurément, à la chapelle Taitbout, par Edmond de Pressensé, en compagnie d'un ancien aide-missionnaire, et d'un simple évangéliste de province, Eugène Bersier, élève de l'Ecole évangélique de Genève, et simple évangéliste, lui aussi, à Paris. J'assistai à la cérémonie, mais ne pris pas part à la consécration, parce que les trois candidats étaient dépourvus de tout titre officiel. Je ne me doutais pas de ce que deviendrait l'un d'eux, par la patience et par le travail, bénis de Dieu. « Est-il vrai, lui demandai-je un jour, chez moi, que vos débuts n'ont pas été heureux ? » J'avais été bien informé. Il me raconta qu'une voix, particulièrement chère, lui avait dit : « Mon cher ami, vous n'avez pas le don de la prédication : il faut y renoncer. » Il y renonça, mais pour quelques mois seulement ! Il écrivit ensuite, et apprit par cœur tous ses discours, pendant quinze

(1) Si je m'en tiens ici à ce peu de mots, c'est que j'ai payé ailleurs mon tribut d'admiration à Adolphe Monod : de même à MM. Mettetal, de Clausonne, Guizot, Robert de Pourtalès, Emilien Frossard, Bastie, Coquerel fils, etc., etc. *Souvenirs et Etudes*.

ans. Ainsi se forma notre plus grand prédicateur, après celui qui devait rester sans égal.

Le Scherer primitif

Je rentre dans les débats pénibles. J'arrive même au plus grave. Je désire le faire connaître dans ses phases diverses et commencer par le commencement (1).

M. Scherer se rendit de fort bonne heure en Angleterre. Il partit incrédule et voltairien, me disait M. Grand-Pierre ; il

(1) M. Scherer eut un prédécesseur qui commença comme lui, mais finit moins malheureusement. M. le pasteur Vincent répondant à Lamennais, qui avait prétendu que la foi du protestant repose sur le fragile et mobile fondement de la raison humaine, dit : « Il n'y a de protestant que celui qui regarde le Nouveau Testament comme le Code d'une révélation divine. Le protestant est conduit par sa raison à admettre ce dogme. Une fois ce dogme admis : le Nouveau Testament est la Parole de Dieu, il devient la règle infaillible de la croyance... Le protestant admet tout ce qu'une interprétation simple et impartiale lui fait trouver dans le Nouveau Testament... Le protestant se sert de sa raison et de toutes les lumières historiques, philologiques et critiques dont il peut s'entourer, pour s'assurer du véritable sens de l'Ecriture Sainte, et quand il est éclairé sous ce rapport, il croit, même sans comprendre... Ainsi, le protestant (ou si l'on veut le plus grand nombre des protestants) croit à la Trinité sans la comprendre ; à l'Incarnation, sans la comprendre; à la Rédemption, sans la comprendre. Il lui suffit d'avoir bien compris que l'Ecriture Sainte enseigne la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption. Le protestant sait qu'une révélation peut lui enseigner des choses auxquelles sa raison ne saurait atteindre. Loin de rejeter tout ce qu'il ne peut comprendre dans l'Evangile, le protestant s'attend, au contraire, à ce que l'Evangile lui révèle des choses supérieures à ses moyens actuels de connaître. C'est pour cela qu'il a besoin d'une révélation et qu'il la désire. » (*Observations*, pages 140-145).

Il y a donc un premier Vincent, pareil au premier Scherer.

Plus tard, M. Vincent distingua la Bible de la révélation, et il chercha l'autorité hors de la révélation elle-même, dans la conscience, restée sainte et pure. « La conscience est la voix de Dieu lui-même, un guide incorruptible et sacré ; elle est inaltérablement pure. » La révélation n'en est pas moins nécessaire. « Une révélation historique a cet immense avantage de rendre clair ce qui était obscur et vague, déterminé ce qui était indécis, extérieur ce qui était intérieur, et, pour tout dire en un mot, objectif ce qui était subjectif (*ibid*). Les voix de Dieu ne pouvant se contredire, il ne saurait y avoir conflit entre la conscience et la révélation. »

Même changement dans la doctrine. « Le péché, disait-il, le péché, l'horrible péché ! voilà ce que nous trouverons au fond de nos cœurs. . Je

revint croyant et fervent. Je le rencontrais aux réunions d'édification qui se tenaient le samedi soir dans le cabinet de M. Frédéric Monod. J'assistai à un culte qu'il présida un dimanche au soir, devant un petit auditoire, dans la chapelle Taitbout. Il fut très froid. L'homme l'était autant que l'orateur. M. Scherer eut, dès les premiers jours, le don de la pensée ; il n'eut jamais celui de la parole. Il n'eut pas davantage celui des ménagements. Les professeurs de Strasbourg ne tardèrent pas à s'en apercevoir. « C'est un homme, me disait M. Schmidt, comme on n'en voit plus depuis le seizième siècle. » Le doyen Bruch était fort mécontent de lui. « Monsieur, me dit-il aussi, quand un homme de mon âge fait imprimer un livre, il sait à quoi il s'expose ; j'ai livré mes idées à la critique, mais non pas ma personne. M. Scherer, hier encore notre élève, devait la respecter, il ne l'a pas fait ; j'ai le droit de m'en plaindre. » A l'occasion de son *Orthodoxie moderne*, M. Coquerel fut traité à peu près comme

ne dis pas les péchés ; je dis le péché, c'est-à-dire un désordre fondamental, c'est-à-dire une volonté qui n'est pas celle de Dieu, qui n'est pas celle de la conscience. » Le péché, ainsi compris, nécessitait et expliquait l'œuvre incompréhensible, mais réelle, de l'expiation. « Ce que l'homme ne pouvait faire (pour se racheter), Jésus l'a entrepris. C'est pour cela qu'il a vécu et qu'il est mort. Il a souffert, « il a versé son sang pour rendre le pardon possible à l'homme pécheur, et pour satisfaire à la loi morale outragée. Il a effacé les transgressions du genre humain, apaisé Dieu, rouvert le ciel, anéanti le péché. » Plus tard, le Sauveur disparaît dans le modèle ; modèle parfait, parce qu'il est idéal et réel tout ensemble. C'est ici encore que M. Vincent se rencontre avec M. Scherer. « C'est l'homme parfait qui se réalise et marche devant nous... Surpris, touché, attendri, gagné, je me sens en quelque sorte révélé à moi-même ; je me retrouve dans mon propre cœur et je m'écrie, plein d'une vie nouvelle : « Voilà l'homme ! » l'homme que tout homme doit et peut devenir, l'homme parfait et par cela même obligatoire.

Voilà le second M. Vincent, semblable, encore, au second M. Scherer.

Il n'y a pas, heureusement pour sa mémoire, un troisième Vincent. Il sortit, comme M. Scherer, du christianisme orthodoxe ; mais, si je l'ai bien compris, il ne sortit pas, comme lui, du christianisme surnaturel. Voilà pourquoi il put conserver sa robe pastorale jusqu'à la fin.

J'ai cité M. Maury (chap. 495 et ss., p. 502-504) qui cite lui-même une thèse du pasteur Maurice Blanc, notre ancien élève de Montauban. Je n'ai pas connu M. Vincent, je n'ai fait que le voir, et seulement une fois, à Paris. Je ne l'ai pas lu non plus. Je n'étais pas de son temps.

l'avait été M. Bruch à propos de ses *lettres sur la foi* (1). M. Scherer était déjà l'homme excessif et parfaitement droit qu'il devait être toute sa vie. Sa place n'était pas au milieu, mais à l'une ou à l'autre extrémité des choses. Ou courbé ou révolté, telle fut l'alternative dans les choses de l'esprit. S'il connut la modération, ce fut seulement pour l'avoir traversée.

« Voilà Scherer, me dit M. Verny, qui va à Genève se mettre une calotte de plomb sur la tête. » Elle y était déjà. M. Scherer, qui s'en doute aujourd'hui? fut le pareil de M. Merle d'Aubigné et de M. Gaussen, avant d'être leur collègue. Il fut un Gasparin anticipé, affirmant plus plutôt que moins. Beaucoup l'ignorent, d'autres l'ont oublié. Il est bon de l'apprendre aux premiers, et de le rappeler aux seconds. D'ailleurs, le premier Scherer explique le dernier. Le voici donc peint par lui-même.

Il se rendit à Genève en 1845. Il avait publié, en 1843, ses *prolégomènes à la dogmatique de l'Eglise réformée*, livre que M. Gaussen aurait pu écrire, et que M. de Gasparin aurait pu signer. Voici des pages curieuses à lire, après les débats des derniers temps. Elles semblent d'un siècle bien éloigné du nôtre.

Le Canon. M. de Gasparin se contentait d'un canon providentiel, qu'il est bien difficile de contester, quand on considère ce qui a été admis et ce qui a été rejeté par l'Eglise. M. Scherer demandait davantage. « L'autorité du canon, disait-il, ne saurait être ébranlée sans que l'autorité de l'Ecriture, c'est-à-dire le fondement de la foi évangélique le soit également. — Le canon est matière de foi, non de science, et toute réserve ou distinction à cet égard, méconnaît ce fait, et porte atteinte à la conscience de l'Eglise et à la foi de l'individu. La décision en faveur d'un canon quelconque est bien, au fond, une question purement historique ; mais la dogmatique a le droit et le devoir d'insister sur le principe général de la certitude inattaquable du canon. — La

(1) Dès son arrivée à Genève, M. Scherer avait donné un journal pour arme à ses sévérités : *La Réformation au XIXe siècle*.

fixation du canon repose sur le *testimonium spiritus sancti.* — Nous chercherons donc le fondement de la foi au canon dans la confiance que l'Eglise a été assistée du Saint-Esprit dans la détermination des éléments du canon. »

La science dira ce qu'elle voudra. Le Saint-Esprit est plus sûr qu'elle. Toute recherche historique ou critique est inutile, le canon étant inspiré comme la Bible. A quoi servira l'inspiration de l'une sans l'inspiration de l'autre ? Voilà les idées du jeune auteur.

Inspiration et infaillibilité de l'Ecriture. « L'autorité de la Bible... ne peut consister que dans l'infaillibilité. — L'inspiration ne peut avoir sa cause que dans une intervention divine à cet effet ; c'est cette intervention qu'on appelle inspiration ou théopneustie. L'inspiration ou théopneustie diffère non seulement par son degré, mais par sa nature, de l'exercice même le plus élevé des facultés naturelles de l'homme, et, comme action spéciale du Saint Esprit, elle diffère spécifiquement des autres grâces du Saint-Esprit dans les fidèles. Elle est le charisme par lequel Dieu met les hommes qu'il a choisis pour organes en état de remplir le minisnistère assigné. – L'inspiration est le don de prophétie. Sous l'ancienne Alliance, les organes de Dieu sont les prophètes ; sous la nouvelle, ce sont les apôtres. — Le postulat (le besoin de sécurité) étant absolu, l'infaillibilité, et, par suite, l'inspiration doivent être également absolues.

« La parole de Dieu coïncide donc pour nous avec la Bible elle-même. Celle-ci se présente comme un vaste et puissant organisme dont toutes les parties concourent directement ou indirectement au même objet. — Toute séparation entre le fond et la forme, l'esprit et la lettre dont elle se compose, est arbitraire et impraticable, et nous devons dire que la parole est toujours inspirée de la même manière et dans la même mesure que la pensée. — Ici donc encore, écartant toute notion mécanique de la théopneustie, nous concevons l'action divine et humaine dans un rapport vivant et une pénétration réciproque; et l'Ecriture tout entière nous apparaîtra comme la langue des

hommes parlée par Dieu, la langue de Dieu parlée par les hommes » (1).

C'était encore de la logique, non de l'histoire.

J'ai eu la bonne chance de découvrir, par hasard, dans les *Archives du Christianisme*, un long fragment du discours de consécration que M. Scherer prononça, le 12 avril 1840, au moment de sa consécration (2). On ne peut lire ces paroles sans admiration et sans émotion. Je suis heureux de les reproduire dans ces *Souvenirs*.

..... « Ce n'est pas un Dieu quelconque que reconnaît et qu'adore le pécheur repentant et réconcilié : mais c'est le Dieu de la Bible. Ce n'est pas non plus, par conséquent, cette image du Très-Haut, gravée originairement dans le cœur de chacun, mais aujourd'hui obscurcie et dégradée, que le ministre de l'Evangile doit présenter aux âmes qu'il veut sauver, c'est l'Eternel manifesté en chair. En un mot, l'Etre suprême s'est abaissé jusqu'à nous ; Christ, qui est un avec le Père, a vécu parmi nous, et les faits divers de cette histoire mémorable sont devenus les dogmes dont se composent la parole divine et la foi du chrétien. Ces dogmes sont la puissance de Dieu, c'est le christianisme même, et je dois à l'Eglise et à mon Maître Céleste de déclarer ici, non seulement que je compte annoncer ces divines vérités à mes semblables, mais encore que c'est en elles que j'ai trouvé la paix et sur elles que je bâtis tout l'édifice de mes espérances. » Il ajoutait, que le point fondamental et inébranlable pour lui était « la corruption désespérée de l'homme. » Aussi, le ministre de l'Evangile doit-il, avant tout, chercher à réveiller en ses auditeurs la conscience de leur misère,

(1) Ces extraits des Prolégomènes ont été faits par M. Gaussen. Voir *Archives du Christianisme*, 1855, 24 février.

(2) Ce discours fut tiré à un petit nombre d'exemplaires, et sans nom d'auteur. M. Frédéric Monod le reçut, non à titre de journaliste, mais à titre d'ami. M. Scherer s'étonna et s'affligea de le voir, quatorze ans après, reproduit, en grande partie, dans la colonne d'un journal. Il juge le procédé peu délicat et destiné à lui nuire (*Archives*, novembre 1854). Je ne puis être retenu par un scrupule qui ne retint pas M. Frédéric Monod. J'entends honorer, d'ailleurs, la mémoire de M. Scherer.

et il doit être certain que là, et là seul, peut et doit commencer l'œuvre de leur conversion. « Ah ! oui, abaissons-nous dans la poudre et dans la cendre ; abaissons-nous dans le sentiment de notre inexprimable indignité ; abaissons-nous dans la pensée de la nature odieuse du péché et des profondeurs de Satan, et ne craignons jamais de nous prosterner trop bas et de nous anéantir trop complètement. »

« Mais, mes frères, si Dieu veut que nous nous abaissions ainsi, c'est afin que nous puissions ensuite nous relever dans la contemplation de Christ. Il y a plus, c'est la croix seule qui peut nous apprendre complètement ce qu'est le péché. C'est vers cette croix que doivent se tourner éternellement nos regards, à cette croix que le ministre de la parole doit sans cesse appeler ses auditeurs. Oui, je te salue, ô croix de mon Sauveur, instrument de mort et de vie, autel sanglant sur lequel s'est accompli le sacrifice éternel. Et toi, ô mon Sauveur, ô mon Dieu, je te salue ! J'adore en toi la déité suprême et réelle, unie à l'humanité véritable et souffrante ; j'adore en toi la justice terrible et l'inexprimable amour de Dieu, les exigences d'une loi sainte et la satisfaction ineffable. Je veux t'honorer, t'adorer, t'aimer, non comme un homme, non comme un ange, non comme un dieu, mais comme le Dieu vivant et vrai. Car tu as porté mes péchés en ton corps sur le bois, car tu m'as dit : Celui qui aime quelqu'un plus que moi n'est pas digne de moi. A cela, ô Jésus, je te reconnais comme mon Dieu, et voici, ô merveille ! tu m'appelles ton frère et ton ami !

« Mes frères, autour de ces deux points fondamentaux de la chute et de la dépravation de l'homme et de la satisfaction opérée par Christ, l'homme Dieu, viennent s'ajouter et se grouper toutes les autres doctrines enseignées par la parole de Dieu. Ces doctrines, je les crois par cela même qu'elles se trouvent dans la Bible, la seule autorité que je reconnaisse en pareille matière. Et cependant, pour être plus explicite encore, et me garder de l'apparence même d'un vague à la faveur duquel les doctrines, hélas ! les plus subversives de l'Evangile sont prêchées dans

l'Eglise, au nom de cet Evangile, j'ajouterai que je me trouve heureux de penser que ma foi, celle dont je désire vivre moi-même, et que je désire enseigner à mes semblables, n'est pas un extrait arbitraire que j'aurais fait de nos saints livres, mais une doctrine consacrée par les plus augustes sanctions. Je suis heureux de sentir que je crois et que je vis en union avec la grande communauté universelle des chrétiens. Je suis heureux de pouvoir dire que la doctrine que je professe est celle qui, formulée graduellement dans les symboles de l'Eglise orthodoxe, a été scellée du sang des martyrs, celle qui a été prêchée par les apôtres, les pères et les réformateurs, celle à laquelle l'Esprit a rendu témoignage à travers les siècles, et rend encore aujourd'hui témoignage, en en montrant la puissance et la force, celle qui sauve, convertit, et sanctifie. C'est ainsi que je me sens en communion vivante et fraternelle avec tous ceux qui professent cette croyance quant à ses traits essentiels et caractéristiques. Je me refuse, d'une part, à reconnaître le christianisme dans les doctrines qui en renient la force et la divinité ; de l'autre, je n'hésiterai jamais à tendre sans réticence la main d'association à celui qui, croyant au même Sauveur, pourra ne pas appartenir à la même dénomination chrétienne à laquelle je suis moi-même attaché par conviction. Dieu m'aide et nous aide tous à comprendre et à pratiquer la véritable étroitesse et la véritable largeur.

« Je le répète, telle est ma foi, celle de l'Ecriture et celle de l'Eglise. J'y crois, non comme à une série de propositions abstraites, mais comme à une puissance de Dieu même. J'ai été appelé à passer par le creuset de l'étude, et à éprouver ces doctrines dans plus d'une lutte intérieure avec le doute, mais je puis dire une chose, c'est que, grâce à Dieu, j'ai toujours compris qu'il ne s'agissait de rien moins que d'une question de vie et de mort, non seulement pour *moi, mais pour l'humanité. En dehors de cette foi, j'ai senti que le doute moral et par conséquent le désespoir seuls étaient possibles. Et s'il est une conviction fondamentale et inébranlable en moi, une conviction que je sens ne pouvoir*

perdre qu'avec ma nature spirituelle elle-même, c'est celle que le christianisme seul, tel que je le comprends et que je le crois, garantit la vie morale et religieuse de l'homme (1). Je crois en Dieu ; je crois aux droits de Dieu sur moi, et je crois à la nécessité de sa sainteté comme à la loi suprême de la création intelligente ; je crois à l'amour, au culte, à l'obéissance dus au Créateur, et c'est pourquoi je suis chrétien, chrétien dans le sens que j'ai dit : car le chrétien connaît Dieu, fait de lui le centre de son existence ; le chrétien peut l'aimer et le prier sans cesse.

« Arrière donc toutes les vaines imaginations de la sagesse humaine et toutes les théories mortes et menteuses qui rêvent une vertu sans rapport avec Dieu et une religion sans foi au Crucifié. Loin de moi toute science, toute imagination, toute poésie, toute pensée, toute spéculation qui s'éloigne de la Parole divine. Je veux être petit enfant ; je veux amener toutes mes pensées sous l'autorité de la Bible et de la croix ; je veux être de ceux dont il est dit : bienheureux ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru ! Je veux être, s'il le faut, en folie et en scandale aux sages de la terre ; je ne veux connaître que Christ et Christ crucifié (2). »

J'ai pensé que l'intérêt de cette citation en ferait excuser la longueur. Le discours fut prononcé par un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, devant deux pasteurs rationalistes (3) et dans le voisinage, sinon, sous les yeux de savants professeurs, rationalistes aussi. Le courage n'était pas moindre que la foi. « Je veux être un petit enfant. » Pourquoi cessa-t-il de le vouloir ? Quel autre et meilleur Scherer nous aurions eu ! Il avait le pressentiment et l'effroi de l'abîme qui le sollicitait déjà. Il a été prophète contre lui-même ; il s'est averti, mais en vain.

(1) Je souligne ces admirables paroles dont les premières et les dernières sont trois fois vraies.

(2) *Archives*, 25 novembre 1854.

(3) MM. Maeder et Richard, pasteurs réformés, qui pouvaient, à eux seuls et à cause des distances, consacrer les élèves réformés de la Faculté de Strasbourg.

Apprenons de lui que le seul moyen de conserver la paix de l'esprit est d'en réprimer les témérités.

Le Scherer moyen

Nous croyions en France que M. Scherer conservait à Genève les croyances qu'il y avait apportées. Grande erreur ! Nous fûmes bien surpris, quand nous apprîmes, en 1850, qu'il quittait l'Ecole Evangélique, parce qu'il ne croyait plus ce qu'il avait le plus affirmé. Le changement était complet. Un extrême, ce qui est plus naturel qu'il ne semble, en avait remplacé un autre. L'inspiration des Saintes Ecritures s'appelait maintenant une « ventriloquie cabalistique. » La même plume écrivait ces mots contraires avec la même assurance, et sans s'étonner d'elle-même. L'auteur ne rompait pas avec le christianisme. Il prétendait le mieux comprendre et le mieux servir. Il s'expliqua dans les deux lettres qu'il publia ou laissa publier, à cette époque, et qu'un grand ouvrage, qui n'a jamais paru, devait compléter et justifier. Jésus-Christ restait encore son maître... « Se baigner, disait-il à un ami, dans les émanations de vie éternelle qui abondent autour de lui... laisser cette personnalité divine façonner notre personnalité, ô mon ami, n'est-ce pas la foi et le salut promis à la foi, et qu'avons-nous besoin de théopneustie pour cela ? » — « Quelque chose de suprême perce à travers sa perfection si réellement humaine.

« Sincèrement homme, comme nous, il a cependant la conscience d'être au dessus de l'homme. L'humanité s'élève avec lui jusqu'à la divinité. Seul, il a connu le Père, avec lequel il a vécu dans un rapport unique. Celui qui l'a vu a vu Dieu. . L'Eglise l'aime et le prie. Elle reconnaît que son Sauveur règne dans les cieux et sur la terre et que la réconciliation s'est accomplie par lui, parce qu'elle s'est accomplie en lui, à savoir dans l'union même de Dieu et de l'homme... Que nous regardions à Christ ou à nous, deux conditions extérieures et intérieures du salut, le salut qui nous sauve est celui-là seulement

qui implique la mort au péché... Vous me demandez ce qui reste du christianisme après qu'on a retranché le dogme de l'inspiration : il reste Jésus-Christ. Ce qui reste de l'Ecriture : l'histoire de Jésus-Christ ; ce qui reste à la foi : la personne de Jésus-Christ. C'est là le commencement et la fin, le centre et le tout... Jésus-Christ n'est pas tant un révélateur qu'une révélation. Il ne nous enseigne pas une doctrine, il nous manifeste un Dieu qui pardonne. Ce qu'il y a d'essentiel en lui, c'est sa personne (1). »

A quoi nous servent les doctrines ? Que nous font les dogmes ? On ne vit pas de doctrines, on ne se sauve pas par les dogmes. Jésus-Christ nous reste, ou plutôt nous est rendu : nous avons tout par lui et en lui. L'œuvre expiatoire de Jésus-Christ disparaissait ; mais fallait-il une autre œuvre de Jésus-Christ que lui-même ?

M. Scherer n'était plus un orthodoxe, et s'il se repentait ou rougissait de quelque chose, c'était sans doute de l'avoir été ; mais il pouvait répéter encore les belles paroles de son cantique :

> Je suis à toi, gloire à ton nom suprême !
> O mon Sauveur je fléchis sous ta loi ;
> Je suis à toi, je t'adore, je t'aime.

Il avait de fortes paroles contre toute idée d'autorité. « Nous aimons l'habitude, parce qu'elle nous dispense de l'effort. Nous préférons l'autorité à l'indépendance, parce que, si l'autorité est une tutelle, elle nous délivre des soucis d'une gestion pleine de périls. Nous voulons que la vérité se présente à nous sous des formes impérieuses, nous lui demandons d'être évidente, de porter au front le sceau de l'absolu, et, pour nous contenter parfaitement, il faudrait en quelque sorte qu'elle se chargeât de nous rendre chrétiens malgré nous. » La Réforme n'avait fait que substituer un joug à un autre. Le joug protestant était devenu aussi intolérable que le joug catholique. La Bible restait un trésor, elle n'était plus une autorité.

(1) Voilà bien le second pasteur Vincent.

M. Scherer était plein d'espérance. « Il y a une Eglise de l'avenir qui ne semble attendre, pour éclore à la vie, que l'affranchissement de la lettre. Présumons-nous trop du succès de nos convictions en supposant que la ruine de la théopneustie, cette grande source de secte et de dogmatisme, contribuera pour quelque chose à cette union des âmes dans la vie spirituelle ? »

M. Scherer n'oubliait pas seulement le respect qu'il devait aux autres ; il oubliait également celui qu'il se devait à lui-même. Ses convictions de 1845, il les appelait « vieilleries qui traînent dans l'ornière théologique. » Il avait parlé avec calme d'un livre de M. de Gasparin ; mais, comme s'il ne pouvait plus se contenir, il s'écriait dans un *Post-Scriptum* inattendu : « Oui, nous te bénissons, ô Dieu, roi du ciel et de la terre, de ce que l'Evangile ne soit pas ce qu'en font ces gens-là. Le leur est vieux, le tien est éternellement jeune ; le leur est percé à jour par la critique, comme un drapeau par les balles, le tien est intact comme le voile d'une vierge ; le leur traîne sous les pieds de notre génération, le tien nous domine à jamais ; la science et la conscience repoussent le leur comme un cauchemar qui les oppresse ; l'autre est la Charte éternelle de notre liberté et de notre grandeur. » — « Ces gens-là », il en était encore il y avait peu de temps. Cet Evangile en lambeaux et foulé aux pieds, également répudié par la science et par la conscience, c'est celui qui lui avait donné la paix et qu'il devait prêcher. Il n'y pensait donc pas ! C'est contre lui-même qu'il s'indignait, et c'est sa propre foi qu'il outrageait.

Le Scherer final

Maintenant, il était sûr de nouveau et satisfait de ses convictions. Il avait dit : « En te trouvant, j'ai trouvé toute chose, » il pouvait dire : « En te conservant, je conserve toute chose ». Oui, s'il l'avait conservé, selon son désir et selon son espoir. Mais l'Evangile éternellement jeune ne tarda pas à vieillir ; le voile de la vierge fut percé à son tour par la critique ; après la Bible, et

pour les mêmes raisons, le Christ ; après le Christ, Dieu ; après Dieu, la conscience ; après la conscience, le devoir ; religion et morale, tout a été abandonné, théoriquement, et le résultat a été l'incertitude absolue. Etat qui semblerait impossible, s'il n'était réel. L'homme n'a ni les raisons de vouloir, ni les moyens de ne pas vouloir ; l'âme doit se taire, et elle parle ; la vie doit cesser, et elle continue ; la raison prescrit l'indifférence, et la nature inspire l'action, et ces deux parties de l'homme ne peuvent ni s'accorder, ni se vaincre.

Et de même que le second Scherer était impitoyable contre le premier, de même le troisième l'était contre le second, et pourquoi ne l'aurait-il pas été ? Est-ce que le Dieu homme n'était pas aussi contestable que le livre révélation ?

> J'errais perdu dans les sentiers du doute,
> Le vide au cœur et la mort devant moi.

Ç'avait été le commencement, ce fut la fin (1).

Cette fin était-elle inévitable ?

M. Scherer écrivait à M. Frédéric Monod que c'était l'usage de l'exégèse qui l'avait changé. Il ajoutait que quiconque ferait de l'exégèse y perdrait « sa foi ou sa probité. » Une certaine foi, c'est possible et peu regrettable, mais la foi, non. De Wette a été l'un des princes de l'exégèse et même de la critique contemporaines ; dans la préface de son dernier ouvrage, il disait : « En m'occupant de l'Apocalypse, je n'ai pas appris à prophé-

(1) L'ancien Scherer resta toujours vivant dans le dernier. Il reprit plus d'une fois la parole. J'en donne comme preuve la curieuse conversation que M. Scherer eut avec lui-même sur les bancs du jardin du Luxembourg, peu de temps avant sa mort (1). J'en donne comme preuve encore ces paroles citées par M. Brunetière, avec pleine approbation (2) : « Sachons voir les choses comme elles sont : la morale, la vraie, la bonne, l'ancienne, l'impérative, a *besoin de l'absolu ;* elle aspire à la transcendance, elle ne trouve son point d'appui qu'en Dieu... La conscience est comme le cœur : il lui faut un au delà. Le devoir n'est rien, s'il n'est sublime, et la vie devient chose frivole, si elle n'implique des relations éternelles. » (3)

(1) Publiée dans le *Temps*.
(2) *La science et la religion*, page 61, 12e édition.
(3) *Etudes sur la littérature contemporaine*, T. VIII, pages 182-183.

tiser, je ne puis donc savoir ce que sera l'avenir de notre chère Eglise ; mais je sais une chose, c'est qu'il n'y a de salut que dans le nom de Jésus-Christ et de Jésus-Christ crucifié ; que pour notre humanité, il n'y a rien au-dessus, rien au delà de l'union de Dieu et de l'Eglise réalisée en lui. » Et s'il ne s'agit plus de critique et d'exégèse, mais de philosophie et de religion, voici le grand Schleiermacher, devant lequel M. Scherer se serait incliné. Je ne résiste pas au plaisir de citer le récit suivant : « Quelques années après la Révolution de 1830, deux hommes, célèbres à divers titres, se trouvaient assis autour d'une table où j'avais le privilège de me trouver. Le premier racontait ses voyages en Orient, ses discussions avec les derviches, et, sans s'en apercevoir le moins du monde, depuis un quart d'heure, il ne parlait plus qu'arabe, citant avec chaleur, en cette langue, les objections et les réponses. Le professeur de Halle (Tholuck), qui sait et parle toutes les langues de l'Europe et de l'Asie, poursuivit l'entretien dans le même idiome, et, à son tour, raconta au missionnaire la mort toute chrétienne du grand Schleiermacher, qui venait de s'endormir au Seigneur, après avoir pris la Cène avec la ferveur d'un pécheur sauvé et avec la foi d'un petit enfant. » (1)

Ce que de Wette, Schleiermacher et d'autres grands théologiens ont été aux derniers jours de leurs vies, M. Scherer pouvait l'être aussi. Pourquoi ne l'a-t-il pas été ? Parce qu'il a fait, à une heure fatale de sa vie, un sacrifice qu'il n'est pas permis de faire : le sacrifice du bien dans la recherche de la vérité ; il a séparé ce qui doit rester toujours uni : la conscience et l'intelligence, la raison et le cœur, la vérité et le devoir. Il a cessé de vouloir ce qu'il faut vouloir toujours, et quoi qu'il en coûte. « La volonté, disait Pascal, est organe de la créance, » et M. Scherer lui-même, dans le dialogue écrit peu de temps avant sa mort disait, se souvenant sans doute de lui-même, que pour croire il faut vouloir croire. Il avait raison ; si la foi est une grâce divine, elle est aussi une

(1) *Archives du Christianisme*, 9 février 1850

action humaine. Dieu la donne, et l'homme la conquiert. Or la foi a deux objets : la vérité et le bien. Loin d'être inutile, le bien est nécessaire à la recherche de la vérité. Il en est la marque certaine; elle ne saurait être où il n'est pas. Je m'oublie, je le sais, mais j'ai pour excuse l'importance et même l'intérêt des choses. Je poursuis donc. Vinet a dit : « Il est permis, il est utile, dans les travaux de la pensée, de se dépréoccuper de tout, excepté des intérêts moraux... Mais se désintéresser même du bien dans la recherche du vrai, c'est renoncer à trouver le vrai, puisque le vrai est inséparable du bien. Le vrai sans le bien n'est pas le vrai ; le bien est la première vérité, le vrai par excellence, le vrai du vrai. » Et Vinet citait cette parole de Mme de Staël : « Pour trouver le vrai, il faut chercher le bien. » M. Scherer se trompa, le jour où il pensa qu'on pouvait trouver l'un sans l'autre. Vinet que je cite encore, car je n'oserais parler comme lui, même si je le pouvais, Vinet poursuivait : « Mais ne sera-t-il pas permis de dire que l'abstraction qui fait taire la préoccupation de l'âme au profit de celle de l'esprit, énerve aussi à sa manière, et, dans un sens, nous abrutit? L'homme tout matière est méprisable ; l'homme tout esprit est effrayant (1). » Effrayant pour les autres, et aussi effrayant pour lui-même. On est tenté de se demander si sa peine ne dépasse pas sa faute. Il a perdu la paix, et il n'a pas trouvé la vérité. Quand la dernière heure sonne, ce n'est pas une vie qui finit, c'est une mort qui s'achève.

« Un grand sincère, » a-t-on dit ; quiconque connaîtra M. Scherer le dira aussi ; un grand sincère, et surtout un grand téméraire qui arriva à nier même la morale, sans cesser de la pratiquer, et qui fut aussi répréhensible de doctrine qu'honorable de caractère (2).

(1) *Études littéraires*, I, pages 170 et 171.

(2) Pourtant, quand il perdit la foi, il perdit autre chose qu'elle, selon sa propre prophétie. L'ami de M. Gaussen devint l'ami de Sainte-Beuve, et ce ne fut pas le seul changement.

Le Scherérisme

Le Scherérisme est l'opposition à toute autorité extérieure, autant vaut dire à toute autorité. L'Evangile n'en demande, et la conscience n'en permet aucune, dit-il.

Jésus-Christ n'a pas invoqué l'autorité, il l'a répudiée. « L'Evangile ne se place jamais et n'a jamais besoin de se placer sous l'autorité d'une promulgation surnaturelle. » Lui fallait-il une autorité pour recommander la bonté, la douceur, l'humilité, la charité ? Jésus-Christ s'est toujours adressé, et il s'en est toujours remis à la conscience. Il ne lui a jamais rien demandé qu'elle ne se demande à elle-même, quand elle s'écoute. Il y avait une autorité juive, celle de la lettre ; Jésus-Christ l'a remplacée par la liberté de l'esprit. — Pourtant, le Maître disait : « Il est écrit : vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens. » Et le peuple disait : « il parle avec autorité. » Mais ne discutons pas.

La conscience se doit à elle-même de n'admettre que ce qui se justifie à ses yeux. L'autorité et la foi s'excluent. L'autorité fait admettre la vérité sur le témoignage d'un garant ; « la foi a pour objet une vérité qui se propose au nom de son évidence propre, et n'en appelle qu'à sa valeur intrinsèque (1)... La conscience religieuse a son *opinion* absolue comme la conscience morale. En vertu de cet absolu, elle déclare faux tout ce qui lui porte atteinte. Je ne puis pas plus admettre un dogme qui jure avec ma conception des perfections divines que je ne puis me soumettre à un sentiment qui offense en moi le sentiment du bien et du mal. » M. Scherer indiquait les dogmes qui ne parviendraient jamais à triompher de ses résistances intérieures.

Faut-il admettre des dogmes, non pas contraires, mais étrangers seulement au sens intérieur ? « Je crois que cela n'a lieu ni en droit, ni en fait... La conscience morale n'est pas moins souveraine pour reconnaître ce qui lui est étranger que pour

(1) J'emprunte ces citations à M. de Gasparin. *Archives du Christianisme*, 1854, p. 37 et s. C'est le Scherer moyen qui parle encore.

reconnaître ce qui lui est contraire... Ce qui ne réveille pas d'assentiment dans l'âme ne saurait être objet de foi pour cette âme ; bien loin d'être tenue d'admettre une vérité qui lui serait étrangère, elle se conforme à un instinct sacré en le rejetant... Il est impossible d'établir l'autorité du témoin *a priori*, indépendamment du contenu du témoignage, c'est-à-dire indépendamment de l'appréciation du fond... A supposer que je rencontrasse dans l'enseignement du Seigneur une parole que repousserait mon sentiment intime, je ne dirais pas que cette parole est vraie néanmoins, parce qu'il l'a dite, mais avec plus de droit, il ne l'a pas dite, puisqu'elle n'est pas vraie... La révélation n'est vraie qu'autant qu'elle peut être comprise, ou du moins pensée... L'esprit ne reconnaît d'autres lois que les siennes propres, et s'il s'assimile ce qui lui est semblable, il repousse tout ce qui est hétérogène. Une révélation repose nécessairement sur la maxime : « Cela est divin, donc cela est vrai ; » elle disparaîtrait nécessairement en présence de la maxime : « Ce que l'homme ne trouve pas vrai ne peut être accepté comme divin... » Si nous n'avions horreur de pareilles hypothèses, il faudrait dire que nous cesserions de croire à Dieu, plutôt que d'admettre, sur sa parole, ce qui est contraire à notre esprit ; en d'autres termes, nous cesserions de croire à Dieu avant de cesser de croire à nous, parce que Dieu lui-même a voulu que la foi en lui reposât sur la foi que nous avons en nous, c'est-à-dire aux lois de notre nature et aux conditions de la certitude. »

Il est certain qu'aucune autorité ne peut nous faire croire l'incroyable, ni trouver bon ce qui est mauvais. Mais n'arrive-t-il pas que l'incroyable devient le croyable, et réciproquement? Le bon, à son tour, ne devient-il pas le mauvais, et réciproquement encore? L'inconstance de nos jugements n'en montre-t-il pas assez l'imperfection? Qui donc a mieux prouvé que M. Scherer les faillibilités de la conscience? La conscience, disait-il, ne doit accepter, et, en fait, n'accepte que ce qu'elle peut approuver. Toute peine imméritée est incroyable, et il

citait les peines éternelles, comme si elles ne pouvaient pas être éternellement méritées, le péché durant autant que le châtiment! Mais ne sortons pas de cette vie. La mouche a-t-elle mérité d'être étouffée par l'araignée? L'agneau a-t-il mérité d'être dévoré par le loup? L'agriculteur a-t-il mérité la perte de sa moisson par la grêle? Pouvez-vous contester cela ou le pouvez-vous approuver? L'impossibilité n'est-elle pas égale des deux côtés? Et cette femme, à qui il ne restait qu'un enfant, a-t-elle mérité de le perdre? Cet aveugle a-t-il mérité de ne plus voir ou de n'avoir jamais vu la lumière? Ces fils devaient-ils porter la peine des fautes de leurs pères? Pouvez-vous contester cela encore ou pouvez-vous l'approuver? L'impossibilité n'est-elle pas égale des deux côtés? Si vous répondez : « C'est la solidarité, je vous réponds à mon tour : la solidarité, c'est l'immoralité. » C'est bien ainsi que l'entendait M. Scherer; la nature était immorale, l'histoire aussi était immorale. Autant valait dire, et c'était bien sa pensée, que l'univers physique est immoral et l'univers humain aussi. Quel est le devoir alors? le devoir est de les détester. C'était la désespérance ; il le confessait; mais ce n'était pas celle de Marc-Aurèle, qu'il disait la sienne, en ses derniers jours; non, pas une désespérance calme, mais une désespérance irritée ; c'était la seule qui pût se justifier.

L'homme qui a soutenu la souveraineté de la conscience en a proclamé *la faillite*. Le mot est de lui; il n'est que trop justifié. Le bien et le mal, illusions, non réalités ; mots, non choses. Tout est nécessité dans le domaine spirituel, comme dans le domaine matériel. Les ressorts de l'âme ou de ce que nous appelons âme, fonctionnent, à notre insu, comme ceux d'une machine; il n'y a pas plus lieu de parler de mérite ou de démérite dans le premier cas que dans le second. Il ne reste rien du monde moral, pas même sa possibilité. Qu'est-ce que la conscience a à faire, ou qu'est-elle, sinon la dernière des illusions humaines? Tel est le Scherérisme final, ou plutôt fondamental.

Et voilà ce qu'est devenu le juge souverain du bien et du mal; théoriquement, car il se faisait obéir en se laissant contester.

Elevée tour à tour et rabaissée au delà de toute mesure, la conscience n'avait mérité ni cet excès d'honneur, ni cette indignité! Ai-je besoin de le dire, en niant l'autorité de la conscience, M. Scherer est resté très consciencieux. L'homme droit avait persisté sous l'écrivain sceptique.

Le Gasparinisme a disparu ; le Scherérisme s'est maintenu, non dans ses conséquences extrêmes, mais dans son principe ou sa méthode. Ceux-là mêmes qui désavouent le grand maître le continuent; à son exemple et sous son influence connue et inconnue, ils substituent au vieux principe de l'autorité de l'Ecriture le principe moderne de l'autorité de la conscience. La règle de la foi n'est plus hors d'eux, elle est en eux. Jésus-Christ lui-même est justiciable de chacun d'eux. C'est le disciple qui, au besoin, fait la leçon au maître.

M. Scherer est une grande date dans notre Eglise, la principale de notre siècle. S'il a été une grande influence, il a été aussi un grand enseignement. C'est l'explication, sinon l'excuse de la place que je lui ai donnée dans ces *Souvenirs*.

Les adversaires de M. Scherer

Les premiers furent ses meilleurs amis. Il alla entendre ses anciens collègues devenus ses contradicteurs. Il avait dit, en parlant de l'Ecole qu'il venait de quitter : « Elle périra, si elle ne sait pas ouvrir son sein à une théologie renouvelée. » « Quand cette Ecole, s'écria M. Merle d'Aubigné, devrait être réduite à quatre élèves, nombre avec lequel elle a commencé, quand elle n'en devrait avoir qu'un seul, qu'elle périsse plutôt que d'être infidèle au Seigneur et aux oracles de Dieu ! » M. Gaussen disait aussi : « Nous demandons à Dieu qu'elle meure, le jour où elle perdra la foi. » La foi qui l'avait faite, la fait durer encore.

Frédéric Monod aimait M. Scherer d'une grande affection. Il fut fort ému de ce qu'on appelait sa chute. Emu, non ébranlé. Il écrivit ces belles paroles qu'auraient signées ses amis Gaussen et Merle d'Aubigné : « Je ne *crois* pas seulement, je *sais* que la

Bible est la Parole de Dieu... Et quand même, par impossible, tous les chrétiens actuels dans le monde se réuniraient pour le nier, seul, dans ma faiblesse et ma misère, posant la main sur le volume sacré, et élevant mon cœur vers Celui qui m'a aimé le premier, et qui s'est révélé à moi par sa Parole et par son Esprit, il me ferait la grâce de m'écrier jusqu'au dernier souffle de ma vie : La Bible est la Parole de Dieu. » Frédéric Monod ne cessa pas de défendre la cause de la théopneustie plénière contre son ancien collaborateur, qu'il appelait encore frère et ami (1).

Mais, on le devine, le principal adversaire de M. Scherer fut M. de Gasparin. Il écrivit un gros livre : « *Les Ecoles du doute*, » (2) une brochure et au moins cinq articles de 7, 8, 9, 10 colonnes chacun, sur la question débattue. Je ne me souviens pas d'avoir lu le livre, ni la brochure, mais je viens de relire les articles. J'ai admiré de nouveau la foi, le zèle, le talent de l'auteur. J'ai admiré autre chose encore : sa haute courtoisie et sa charité constante. Affligé, scandalisé même jusqu'au fond de l'âme, des négations de M. Scherer, il ne parla jamais de lui qu'avec sympathie et respect. Quel contraste avec la polémique de son adversaire ! Même quand il s'agissait d'un homme modéré de pensées et de langage comme M. Godet, M. Scherer pouvait se permettre, je rappelle les paroles mêmes de M. Godet, « des observations blessantes pour son caractère moral, et tracer de lui un portrait diffamatoire (3) ; » M. de Gasparin honorait toujours l'homme, en réfutant l'écrivain.

Ses idées sont trop connues pour que j'aie besoin de les rappeler. Une Bible inspirée et infaillible sur tous les sujets, des premiers mots de la Genèse aux derniers mots de l'Apocalypse, avec un canon providentiel. Hors de là tout était incertitude, péril, infidélité. Nulle concession à personne, ni sur rien. L'absolu le plus absolu. Le pur Scherer d'autrefois.

(1) Ils avaient tort de se dire encore amis, puisqu'ils avaient cessé de l'être, et qu'ils s'adressaient l'un à l'autre les reproches les plus pénibles.

(2) Cet ouvrage devait être suivi d'un second qui serait scientifique et qui n'a jamais paru.

(3) Un homme du XVIe siècle, me disait le professeur Schmidt.

Hommes à la fois contraires et pareils, contraires de pensées, pareils de nature ; intellectualistes l'un et l'autre à l'excès, *outranciers*, sans mesure ; quand M. Scherer était croyant, il était un Gasparin ; si M. de Gasparin avait été incrédule, il aurait été un Scherer.

Une brochure offensante

Elle était anonyme, et elle avait grand besoin de l'être. Le titre en était étrange comme le contenu : « *M. Scherer, ses disciples et ses amis, par quelqu'un qui n'est ni l'un, ni l'autre.* » L'auteur dit qu'il était jeune ; il pouvait se dispenser de le dire. M. Jalaguier était si peu au clair sur les sujets qu'il traitait qu'il tombait dans les plus lourdes méprises. Il était incapable de saisir la portée des arguments des adversaires... M. Bonnet, de Francfort, n'était qu'un déclamateur... Il arrivait à M. de Gasparin « d'atteindre le sublime du ridicule. Jamais plus grosse montagne n'accoucha de plus maigre souris. » L'opposition à M. Scherer était « une réaction inconsidérée, ignorante et superstitieuse d'hommes qui n'ont rien appris ni rien oublié (1). » Il est fâcheux que l'âge n'eût pas changé la façon d'écrire de M. le professeur Astié. On se corrige difficilement et rarement d'une mauvaise éducation littéraire.

L'opinion moyenne

Il y en avait une alors, comme aujourd'hui. D'après cette opinion, l'Ecriture est une autorité, mais où elle doit l'être et pas partout ; non pas en astronomie, en géologie, en chronologie, mais en matière de foi. On disait, à Genève, qu'on voulait « une Bible sans erreur, comme un Christ sans péché. » Certes, nous l'aurions voulue aussi ; mais nous ne pouvions nous la donner. M. Jalaguier exprimait sa foi et la nôtre quand il écri-

(1) Voir ces citations et d'autres dans les *Archives du Christianisme*, 9 novembre 1854.

vait : « Le plus grand argument est toujours que l'inspiration totale, telle que l'avait conçue, déterminée le XVIIe siècle, fournit à la dogmatique une base plus ferme et plus large. Nous ne le contestons pas; seulement, il est question, non de ce qui semblerait le meilleur, non de ce que nous voudrions, mais de ce que Dieu a voulu. Nous ne trouvons de positivement attesté que le fait général de la théopneustie apostolique, de sa réalité et de sa permanence ; et ce fait, nous y tenons sans l'amoindrir ni l'étendre arbitrairement, sans lui sacrifier aucun des autres faits, ni le sacrifier lui-même à aucun d'eux, et quoi qu'on dise dans un intérêt systématique, il suffit à notre foi ; elle y puise la certitude, la confiance, la sécurité dont elle a besoin, car il lui garantit la pleine réalisation de la Parole du Seigneur : *Il vous conduira en toute vérité*, et la déclaration de saint Paul : *la parole que nous prêchons est la parole de Dieu.* »

On pouvait demander, et on n'y manquait pas, comment nous conciliions les erreurs historiques et les autres, dans les Ecritures, avec leur autorité. M. Godet, complétant la pensée de M. Jalaguier, répondait que les erreurs se sont produites dans un domaine où les écrivains sacrés ont cherché la vérité par les moyens naturels (Luc I, 1-3), tandis que l'infaillibité religieuse s'applique à un domaine dont l'intelligence leur a été donnée par révélation. (2 Cor. XI, 10 et 11).

M. Scherer et M. de Gasparin se combattaient sans se craindre, à cause de leurs excès pareils. On ne peut rester un Gasparin, disait, par expérience, M. Scherer ; la science ne le permet pas ; on ne peut devenir un Scherer, disait à son tour, M. de Gasparin, la piété l'empêche. Qui peut supporter ces affirmations ? Qui peut supporter ces négations ? M. de Gasparin écrivit, — ma mémoire ne me trompe pas, — que quelqu'un était plus dangereux que M. Scherer, c'était M. Vinet et même, ou surtout, M. Jalaguier. M. Scherer les jugeait certainement aussi plus dangereux que M. de Gasparin. Ils avaient raison l'un et l'autre, s'ils ne pensaient qu'à leurs systèmes. Aussi unissaient-ils leurs efforts contre leurs communs adversaires, et ils changeaient alors de

langage l'un à l'égard de l'autre. Autant M. de Gasparin était faible contre M. Scherer, au jugement de M. Scherer, autant M. Scherer était faible contre M. de Gasparin, au jugement de M. de Gasparin, autant ils étaient forts l'un et l'autre contre les modérés, au jugement des deux. Qu'on en juge par ces seuls mots relatifs à une brochure de M. de Gasparin : « Ou nous nous trompons fort, ou le tiers parti ne se relèvera pas de ce coup. Pour le vaincre, il aura suffi de le peindre. » Après les attaques de M. de Gasparin, il était donc vaincu, d'après M. Scherer ; après les attaques de M. Scherer, il était perdu, d'après M. de Gasparin. Deux convictions aussi sincères et aussi vaines l'une que l'autre. Les deux espérances ont été également trompées ; la tendance moyenne est la tendance générale encore aujourd'hui, parce qu'elle satisfait, dans la mesure du possible, à la fois la science et la piété.

Autres travaux

Pendant le cours de la controverse scherérienne, d'autres auteurs se firent apprécier de notre Eglise. M. de Bonnechose nous fit connaître les Réformateurs avant la Réforme. Il nous montra, dans le passé, d'autres pères que ceux dont nous portons les noms. M. Jules Bonnet se revéla, dans la vie d'Olympia Morata, comme l'historien savant et élégant qu'il devait être. M. Weiss nous exposa, dans un livre puisé aux sources et qui méritait de rester, les souffrances imméritées des réfugiés français. M. Edmond de Pressensé, poursuivant le cours de ses succès religieux et littéraires, publia ses beaux discours sur le *Rédempteur*. M. Bastie continua à écrire, dans l'*Espérance*, des articles de philosophie et de morale qui auraient trouvé leur place dans l'ancien *Semeur*, entre les articles de Vinet et ceux de M. de Félice. M. Christian Bartholmess signala ses débuts par des ouvrages de haute critique philosophique qui attirèrent sur lui les regards des savants. Une mort aussi prompte que prématurée l'arrêta dès les premiers pas dans la carrière. Peu de chose

pour la postérité, mais d'utiles et distinguées productions pour les contemporains.

Nomination de M. Ernest Bonifas

Elle fut l'événement de l'année 1856. La lutte fut ardente. C'était l'avenir même de la Faculté de Montauban qui allait se jouer. On le sentait des deux côtés; et, d'un côté, le désir de conserver la Faculté était aussi ardent que, de l'autre, le désir de la conquérir. Nous choisîmes pour candidat le fils même du professeur décédé, M. Ernest Bonifas, qui avait fait de fortes études théologiques en France et en Allemagne, et qui joignait la foi à la science. On nous opposa M. Albert Réville, pasteur à Rotterdam et collaborateur de la *Revue de Strasbourg*. Il faut avoir pris part à ce conflit de Consistoires pour savoir ce qu'il fut. Je me souviens toujours de ces nuits sans sommeil où je refaisais la revue des Consistoires, que j'avais faite le jour. Je pouvais commencer par Marseille ou par Lille, par Nantes ou par Strasbourg, j'étais sûr de les retrouver tels que je les avais classés : favorables, contraires, douteux. Je ne les ai jamais oubliés. Si la liste s'en perdait, on la retrouverait dans ma tête.

Le résultat fut le suivant : Bonifas, 47 voix ; Albert Réville, 45 ; Viguié, 8 ; Goy, 2. Sur 106 Consistoires, 104 avaient voté ; 2 votes furent annulés par le Conseil Central. En classant les 10 voix données à MM. Viguié comme douteuses, nous avions une majorité de deux voix. C'était la première fois. Nous en fûmes fort réjouis. Nous étions en progrès sensible sur 1848 et 1849. Nous comptions sur le succès final. Je reçus de M. Guizot une lettre destinée à mes collègues, comme à moi-même, et dans laquelle il nous disait : « Je n'ai pas voulu vous répondre avant d'avoir quelque chose d'un peu positif à vous dire. Aujourd'hui, je crois pouvoir regarder comme à peu près certain que la nomination que vous désirez pour cette chaire aura lieu. On nous en a donné l'assurance, autant qu'on peut la donner d'avance, et en attendant que le Conseil Central ait transmis au Ministre

les présentations des Consistoires avec son propre avis ; je vous prie seulement de ne pas parler encore de cette assurance, et de continuer à agir pour que le Conseil Central fasse promptement la présentation. »

Le Conseil Central n'avait nul besoin d'être pressé. Trois membres évangéliques étaient absents et pouvaient revenir. Il fallait, puisqu'on le pouvait, éviter leurs votes. Le Conseil se hâta d'envoyer les votes consistoriaux au Ministre avec un avis favorable à M. Réville. On ne doutait nullement de la décision du Ministre. Il ne voudrait pas déconsidérer un corps qui était son œuvre, et qui avait été si vivement attaqué à l'occasion des *Articles additionnels*. Sûrement, le candidat libéral triompherait. Nous étions dans la plus vive inquiétude. M. Réville, dit un ami orthodoxe à un ami qui ne l'était pas, M. Réville a des chances. Dites donc qu'il a les chances. Mais le maire de Nantes, sénateur, arriva et alla dire à M. Fortoul qu'il était pour M. Ernest Bonifas. Le général Dautheville, député, arriva et alla dire la même chose au même Ministre. M. Ernest André, que de grands intérêts avaient amené à Vienne, n'arriva pas, mais il envoya un télégramme qui valait un discours. L'équilibre se trouva à peu près rétabli entre les membres du Conseil Central, ce qui ne fit qu'embarrasser le juge. Il était comme lié par la promesse qu'il avait faite à M. Guizot, à qui il devait sa décoration, et il ne l'oubliait sans doute pas ; mais les amis de M. Réville exerçaient et faisaient exercer sur lui une pression à laquelle il ne savait non plus comment résister. M. Guizot le vit plusieurs fois. « Je l'ai laissé fort anxieux, » nous écrivit-il plusieurs fois. Anxieux et malheureux. On ne parvenait à le décider ni dans un sens ni dans l'autre. Le choix d'un ambassadeur aurait donné moins de peine. Adolphe Monod, préoccupé du sort d'une Faculté qui lui était chère, adressa au Ministre une lettre portée et lue par M. Guillaume Monod. Le Ministre fut profondément touché de cet appel du grand pasteur mourant. Dites à votre frère d'être tranquille, répondit-il. A la fin, ne sachant quel parti prendre, il soumit la question à l'Empereur lui-même, qui fut d'avis de

suivre le vœu de la majorité des Consistoires. M. Guizot fut informé le premier de la solution, et prié d'employer son influence à apaiser les esprits. Nous lui offrîmes des remercîments bien mérités. Notre joie fut aussi grande que l'avait été notre anxiété. M. Réville aurait été heureux de son échec, s'il avait prévu son avenir (1).

LIBERTÉ RELIGIEUSE

Affaire Goetschy

Il faut y revenir encore, mais pour peu de temps, cette fois. Je passe sous silence plusieurs faits plus ou moins semblables à ceux que j'ai rappelés, et je ne fais guère que mentionner un procès d'un genre et d'un intérêt particuliers. Le capitaine Goetschy s'était converti au protestantisme en 1853. Rien n'était plus sérieux, ni plus réfléchi que cette conversion d'un très estimé militaire en activité de service. Ses parents catholiques résolurent de lui enlever l'éducation de ses enfants. Cet acte de fanatisme, qui semblait du temps de Louis XIV plutôt que du nôtre, amena à Orléans un grand et généreux avocat de Paris, bâtonnier de l'ordre, M. Bethmont. Sa plaidoirie produisit une grande impression. C'était, dit-il, la révocation de l'Edit de Nantes qui se renouvelait dans la mesure du possible. Le ministère public soutint les droits du père outragé par le jugement de sa propre famille. J'ai vu, à Montauban, un fils du capitaine Goetschy, capitaine lui-même ; il honore, à son tour, l'armée française en la servant.

Décret impérial du 19 mars 1859

L'Empereur continuait à donner, en matière de liberté reli-

(1) J'ai déjà raconté ces choses dans mon livre : *Souvenirs et Etudes*, p. 216 et ss.

gieuse, des leçons de libéralisme aux magistrats et à ses propres Ministres. Nous lui dûmes le décret qui mettait un terme aux volontés des maires, des préfets et même des Ministres. Voici ce que disaient et proposaient deux Ministres à l'Empereur, selon son propre désir : « En matière religieuse surtout, les susceptibilités sont vives, et les citoyens sont facilement entraînés à suspecter l'autorité, quel que soit son désir de solutions équitables. Nous avons donc, selon les ordres de Votre Majesté, cherché quelles pourraient être ces nouvelles garanties. Il nous a semblé qu'elles seraient complètes, si les demandes présentées par les Consistoires étaient accordées ou refusées par un décret impérial, rendu en Conseil d'Etat. Cette Assemblée, placée si haut dans la hiérarchie des pouvoirs, et si loin des passions locales, donnerait son avis avec toute l'autorité et toute l'indépendance qui lui appartiennent. » L'autorisation accordée ne pourrait être retirée que provisoirement par le préfet ; elle ne le serait définitivement que par un décret impérial rendu en Conseil d'Etat.

Voilà pour les intérêts des cultes officiels. On pouvait se taire sur les autres ; on aima mieux les satisfaire aussi. « Toutefois, Sire, poursuivaient les deux bienveillants Ministres, et quelle que soit la différence de situation et de régime que la nature des choses entraîne entre les cultes reconnus et ceux qui ne le sont pas, comme il s'agit toujours de ce qu'il y a de plus intime et de plus respectable dans la conscience humaine, c'est-à-dire de besoins et de sentiments religieux, nous pensons que Votre Majesté pourrait, afin de prouver à tous sa haute équité, accorder aussi aux cultes non reconnus, pour l'examen des demandes de réunion et d'exercice, la garantie d'un décret impérial rendu en Conseil d'Etat. » Ainsi fut fait.

Les célèbres articles du Code pénal restaient toujours, mais nous n'avions plus à les craindre.

Les cultes indépendants qui n'avaient pas demandé l'autorisation, et qui étaient sûrs de l'obtenir maintenant, seraient-ils obligés de la demander ? Non. « Votre Majesté entend que

le décret n'apporte aucun trouble dans les faits religieux qui se sont consommés sous les yeux et avec le consentement (1) de l'administration départementale... Le décret ne statue que pour l'avenir et respecte tout ce qui peut se prévaloir d'une possession tranquille et notoire. » Les cultes indépendants de la Société évangélique, de la Société centrale, de l'*Union des Eglises* n'étaient que tolérés ; ils étaient autorisés maintenant, sans l'avoir demandé. C'était de la haute bienveillance ; nous en fûmes justement reconnaissants. Encore l'effet des légitimes résistances et des persévérantes réclamations.

La commémoration de l'année 1559.

Cette année est une année mémorable entre toutes pour nous. La pensée de célébrer ce grand souvenir fut accueillie avec enthousiasme, en 1859. Toute la famille protestante en fut émue. Il n'y eut plus ni orthodoxes, ni libéraux. A la vérité, quelques-uns de ces derniers parurent craindre la mémoire d'un Synode et d'une Confession de foi. Ils furent vite rassurés. La Commission du jubilé était faite pour dissiper toutes les appréhensions (1). Les Conseils presbytéraux et les Consistoires envoyèrent leurs adhésions de tous les points de la France. J'en retrouve les longues listes dans l'*Espérance*. Elles montrent que l'élan fut général. La Commission s'occupa activement des préparatifs de la grande fête (2). Selon le désir qui lui en avait été exprimé, elle fit écrire, par un pieux, laïque un ouvrage populaire sur les premiers jours de la Réformation française et sur son histoire jusqu'au Synode de 1559. S'inspirant de Théodore de Bèze plutôt que d'Aymon, elle fixa la date du jubilé au dimanche 29 mai. La belle médaille qu'elle fit frapper portait, sur l'un de ses côtés, une représentation du Synode, avec ces mots dans l'exergue : *Premier Synode national des Eglises*

(1) Plutôt et le plus souvent avec le support.

(2) Cette Commission avait été nommée déjà par la Conférence pastorale de 1858, sur la proposition de M. Vaurigaud.

réformées de France, 26-28 mai 1559; on lisait sur l'autre côté : *les cieux et la terre passeront, mes paroles ne passeront pas;* avec ces paroles dans l'exergue : *Troisième jubilé séculaire de l'Eglise réformée de France, 29 mai 1859.* La Commission annonçait que la Société biblique accorderait, à prix réduit, une Bible, dite du « jubilé, » format in-quarto, reliée en maroquin. La Commission recommandait aux Eglises d'éviter toute récrimination dans les discours, et de se réjouir dans l'humilité et dans la paix.

Cette Adresse à nos Eglises fut accompagnée d'une Adresse à toutes les Eglises évangéliques, sœurs des nôtres. « Qu'elles accordent toutes à notre Eglise, lisait-on dans l'Adresse, le concours de leurs prières et de leurs vœux, le 29 mai. Qu'elles demandent à Dieu, pour notre Eglise, avant toutes choses, les bénédictions spirituelles qui lui sont nécessaires pour les progrès de sa foi et de sa charité. Que les liens contractés dans le passé, entre les Eglises réformées et un grand nombre des Eglises évangéliques, se resserrent aujourd'hui, et que Dieu nous donne de montrer au monde, combien est réelle l'unité qui existe entre tous les membres de la grande famille évangélique. »

Je tiens à dire, avant d'aller plus loin, que cet appel fut entendu, et provoqua les plus belles réponses des pays les plus divers. Le Directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg invita officiellement les pasteurs à prononcer, le 29 mai, des prières spéciales en faveur de l'Eglise réformée de France. Les Eglises de Montbéliard ne se montrèrent pas moins sympathiques. L'Eglise de Genève, qui nous a fait tant de bien, n'oublia pas le bien que nous lui avions fait. Il fut décidé qu'une *collecte*, c'est-à-dire une prière spéciale, serait ajoutée à la liturgie, le 29 mai, en faveur de notre Eglise. Une prédication spéciale aussi devait être donnée dans le temple de Saint-Pierre, à l'occasion du jubilé français. Le Consistoire et la Compagnie des pasteurs voulurent être représentés au culte français le plus voisin. J'anticipe encore en disant que les délégués se rendirent à Ferney, avec les étudiants français de l'Académie. Les pasteurs

étaient en robe. M. le professeur Munier, président de la Compagnie, monta en chaire et rappela les grands souvenirs du passé. Je ne dis rien des témoignages de sympathie qui arrivèrent de la Belgique et de Copenhague, mais je ne puis passer sous silence ceux qui nous arrivèrent aussi de nos frères réformés de Berlin.

Ils croyaient glorifier nos Eglises en rappelant les noms des pasteurs qui avaient honoré les leurs : les Jaquelot, les Beausobre, les Lenfant, les Ancillon, les Erman, les Henry. Les laïques n'avaient pas été inférieurs aux pasteurs. Le grand Electeur avait été récompensé de son hospitalité. La foi des Farel, des Calvin, des Théodore de Bèze et de nos autres grands ancêtres était restée dans les âmes. On rappelait souvent dans les chaires réformées françaises à Berlin les principaux faits de notre histoire. Ni les frères de Grenier, ni la Tour de Constance n'y furent oubliés. « Bien qu'éloignés de vous, messieurs et honorés frères, disait-on, nous participerons à votre fête, en implorant, le 29, dans nos temples, sur l'Eglise réformée évangélique de France, d'une manière spéciale, les meilleures bénédictions du Ciel, au nom du Christ, qui est le chemin, la vérité et la vie, le lien de tous ceux qui le regardent comme leur Sauveur, à la gloire de Dieu le Père, qui rapproche les hommes de toute tribu, de toute langue, de toute nation, en les rendant ses disciples.

« Cette communauté de foi et de sentiments évangéliques, nous autorise à nous recommander, nous et nos Eglises, à vos prières et à tout votre intérêt chrétien, et à vous assurer de la très haute considération et de l'estime toute particulière avec lesquelles nous sommes, messieurs et très honorés frères, vos très humbles et très dévoués serviteurs en Christ.

« Les membres du Consistoire de l'Eglise réformée française du Refuge et, en leur nom, André, pasteur-modérateur, Ed. Humbert, secrétaire. »

Noms, langue, sentiments, cœurs français. Et prières publiques dans les chaires de Berlin pour des Français ! Il n'y a pas cinquante ans de cela !

Nos Eglises rivalisèrent de zèle dans la préparation du grand jour. On voulait lui donner tout l'éclat possible. Aucune entente n'avait eu lieu, mais aussi aucune entente n'était nécessaire. Les sentiments suppléaient aux règlements. Des exhortations furent adressées à l'avance aux fidèles. Elles leur faisaient connaître un passé peu ou point connu de beaucoup d'entre eux. Elles remuaient les cœurs, en éclairant les esprits. Dès le 20 mai, le Consistoire de Paris disait : « Les fidèles de Paris célèbreront l'anniversaire du Jubilé avec d'autant plus d'intérêt que c'est dans leur ville que s'est réuni le premier Synode. L'Eglise de Paris venait de donner, peu d'années auparavant, un exemple précieux à inscrire dans ses annales. Dès 1555, M. de La Ferrière, qui recevait dans sa maison les membres de l'Eglise, leur proposa de choisir un pasteur. L'Assemblée, sur ses instances, nomma un ministre, des anciens et des diacres. La même organisation fut adoptée à Poitiers, Angers, Bourges et autres lieux. Ainsi se constitua l'Eglise particulière ou la Commune ecclésiastique, quelques années avant la Constitution générale. » Ainsi que l'avait fait déjà la commission du Jubilé, le Consistoire exhortait les fidèles à ne pas faire de la fête du 29 mai « une occasion de récriminations pénibles. » Ils devaient être reconnaissants de la paix dont ils jouissaient, et humiliés de la faiblesse de leur foi et de leur charité.

« Le jour venu, dit M. de Félice, l'affluence fut immense dans les temples, et jamais peut-être on n'y avait vu de plus grandes assemblées. Les vieillards firent un dernier effort pour participer à un Jubilé qui leur remettrait devant les yeux les souffrances du passé et les bénédictions du présent. Les incrédules même et les indifférents furent entraînés par l'impulsion commune ; et il parut bien, dans cette solennité, que les âmes les plus froides avaient gardé, dans la poussière dont le vent du siècle les avait recouvertes, un dernier fond d'attachement et de respect pour la glorieuse Eglise de Calvin, de Coligny, de Duplessis-Mornay et de Paul Rabaut. (1) »

(1) *Histoire des protestants de France*, pages 670-671.

Deux services devaient avoir lieu à Toulouse avec célébration de la Sainte Cène à celui du matin, le 29. Le Consistoire, désirant prolonger le Jubilé, décida qu'une fête consistoriale aurait lieu le dimanche et le lundi suivants. Les pasteurs et les anciens des départements voisins seraient invités à prendre part à cette fête, et l'historien de la Réforme française, M. de Félice, y prêcherait les deux discours qu'il devait prêcher le 29 à Montauban (1).

C'est à Nîmes, tout naturellement, que devait avoir lieu la principale manifestation. La Conférence pastorale du Gard, convoquée précédemment, devait se réunir le 24, « veille de la tenue du Synode organisateur de 1559, disait le président du Consistoire. Le lendemain, véritable anniversaire du célèbre Synode, aura lieu, poursuivait-il, un service préparatoire au Jubilé. Nous espérons qu'une centaine de pasteurs et autant d'anciens et de diacres répondront à notre appel. Quelle assemblée ! S'en sera-t-il jamais tenu une pareille en France ? Tous les pasteurs seront en robe ; des prières spéciales, des prédications et des chants appropriés à la circonstance, imprimeront une majesté touchante au culte. Alors, pénétrés d'amour et de reconnaissance pour le Rédempteur de nos âmes, pleins de vénération pour les pères de la Réforme et de respect pour les confesseurs et les martyrs de la foi évangélique, nous renouvellerons à la sainte Table, et cimenterons avec émotion et bonheur l'union des Eglises. »

La réalité dépassa l'attente. Le 25 au soir eut lieu un service de préparation. « Le lendemain, disait le *Courrier du Gard*, autour d'une estrade où siégeaient les pasteurs de la Conférence du Gard et les délégués des Consistoires du département, au pied d'une chaire dont la simplicité rappelait les premiers temps de la Réforme, devant une Bible ouverte, à la face des cieux, se pressaient plus de vingt mille fidèles, désireux de se retremper aux grands souvenirs qui allaient être évoqués devant eux. »

(1) Ils furent prêchés aussi à Orthez. Deux grands discours, dignes des souvenirs qui les inspirèrent.

Le lieu choisi pour cette solennité était le lieu même où l'on se réunissait depuis 1763 pour adorer Dieu. « La vaste enceinte, envahie depuis l'ouverture des portes, les collines agrestes qui l'entourent chargées de spectateurs, la forêt de cyprès du cimetière actuel éveillant chez tous les assistants de tristes et chers souvenirs, des chœurs parfaitement exécutés mêlant leurs harmonies aux frémissements de la foule ; puis, au milieu d'un silence solennel, la voix du vénérable président du Consistoire de Nîmes, M. le pasteur Tachard, appelant les bénédictions célestes sur son Eglise, sur l'Eglise universelle, sur l'Empereur et sa brave armée, les autorités qui nous régissent, et auprès desquelles l'Eglise réformée de Nîmes a toujours trouvé tant de sympathie et d'appui, tout disposait les esprits aux graves instructions qu'ils allaient recevoir. » Ils les reçurent de la bouche éloquente du président du Consistoire de Lyon, M. Buisson. Le culte se termina par la célébration de la Sainte-Cène, à laquelle une foule immense prit part. Un violent orage empêcha, dans l'après-midi, une nouvelle assemblée en plein air. Les fidèles se rendirent en grand nombre dans les deux temples.

Telle fut, à Nîmes, la journée du 26 mai. La population catholique eut la sagesse de ne pas la troubler, et la population protestante celle de lui en savoir gré.

Nous eûmes aussi notre joyeux jubilé, sur semaine, dans la Faculté de Montauban. « Dès le matin du 25 mai, écrivait l'un des étudiants (1), un frémissement général circulait parmi nous ; l'enthousiasme des pères revivait dans le cœur des enfants. » Je fus chargé de prononcer le premier discours. Trois étudiants montèrent ensuite dans la chaire et parlèrent comme de jeunes futurs pasteurs devaient parler en un pareil jour. J'entends encore la voix vibrante de l'un d'eux, répétant la parole des temps antiques : *Sursum Corda !* haut les cœurs (2). Un banquet fraternel nous réunit, le soir, dans une maison de campagne amicalement mise à notre disposition et habitée jadis par le célèbre Garissoles,

(1) M. Paul Gaufrès.
(2) M. Rey.

doyen de l'ancienne Faculté. Je suis bien sûr que les jeunes convives, y compris l'ex-député, aujourd'hui haut fonctionnaire de l'Université, M. Steeg, ont conservé le souvenir de cette soirée et des toasts qui l'égayèrent, fort innocemment.

Ce que fut le dimanche 29 mai dans toutes les Eglises, j'aime mieux le faire dire que le dire. J'écoute donc l'un des orateurs du jour, pas le moindre. « Aujourd'hui, s'écriait M. Coquerel fils, partout où l'Eglise réformée a un temple, depuis Dunkerque et les côtes de la mer du Nord jusqu'à Oran et aux limites du désert d'Afrique ; aujourd'hui, de Brest à Strasbourg, partout où un lieu de culte, fût-ce une grange ou un champ, est consacré à notre Eglise, on loue, on glorifie Dieu. Bien plus, d'un bout du monde à l'autre, les Eglises du Refuge, disséminées à travers l'Europe et l'Amérique, où nos pères proscrits ont trouvé un asile, les Eglises françaises de Saint-Pétersbourg et de Moscou, de Berlin et de Francfort, de Copenhague, d'Amsterdam et de Londres prennent part à notre joie et à nos prières. Et ce n'est pas tout. Les grandes puissances et les humbles colonies que nos pères ont fondées, en tout pays, s'émeuvent de notre allégresse. On prie avec nous et pour nous dans les cathédrales d'Angleterre, et dans l'humble chapelle allemande et française tour à tour, ainsi qu'à l'ambassade de Prusse, à Rome, sur le Capitole même. »

Il est des jours que l'on est heureux d'avoir vécus et que l'on aimerait à revivre. Ces jours-là, on voudrait que ceux qui sont au ciel vissent ce qui se passe sur la terre. De quelle allégresse n'auraient pas tressailli ceux qui, au mois de mai 1559, dans un coin ignoré de Paris, formaient, en se cachant, des liens si forts, s'ils avaient été témoins de tant d'émotion et de reconnaissance !

Les prédicateurs firent imprimer leurs discours. La Commission publia, plus tard, le récit de ce jubilé qui est, lui aussi, un beau souvenir.

Les grandes responsabilités (à propos d'un ouvrage relatif au XVIe siècle.)

En cette année 1859 parut un livre d'un grand intérêt pour nous; l'auteur nous racontait, avec une grande science et une généreuse passion, « l'histoire de la fondation de la république des Provinces Unies (1). » Il nous ramenait donc à ce seizième siècle, « l'âge antique de l'Europe chrétienne, le tombeau du Moyen-Age et le berceau des temps modernes. Les principes de pensée et d'action qu'ont adoptés à cette époque les Etats ont décidé de leurs destinées. » Je fis, à ce sujet, les réflexions suivantes :

« En effet, il est, pour les peuples comme pour les hommes, des moments décisifs où se joue leur avenir tout entier. Heureux ceux à qui la sagesse ne fait pas défaut à ces heures suprêmes! Heureux ceux à qui la Providence accorde des chefs qui comprennent ses appels! Dans ses mystérieux desseins, elles les donne aux uns, et les refuse aux autres. La Hollande a eu son prince d'Orange, tandis que, pour fixer le cours de leurs destinées, la France et l'Espagne n'ont eu que la légèreté de François Ier et le fanatisme de Philippe II. Quelle responsabilité donc que celle des monarques à certaines époques de l'histoire! Le sort des nations est suspendu à leurs résolutions, à leurs caprices même; ils inclinent à leur gré les balances du monde; ils règnent sur les siècles futurs, et sont les souverains de l'avenir. Ce n'est pas l'un des moins étonnants effets de la solidarité humaine que ce pouvoir immense, effrayant, confié à des mains souvent si indignes de l'exercer. La Réforme était possible, sinon facile, en France, au seizième siècle. L'occasion passée et l'appel des temps méconnu, elle y est devenue impraticable.... En repoussant la Réforme, on prépara de longue main la Révolution, non pas seulement celle qui régénère les peuples, mais celle qui apporte le trouble sans réaliser le progrès. »

(1) Par J. Lothrop-Motley, avec une grande préface de M. Guizot, l'une des plus belles choses qu'il ait écrites.

Les plumes diligentes de Bossuet

Si j'écrivais aujourd'hui l'article de 1859, je dirais que les souverains d'autrefois ne réussirent pas mieux que leurs successeurs dans leurs desseins. Phillippe II étouffa l'hérésie en Espagne, mais il la rendit victorieuse en Hollande. François Ier fit partir de France Guillaume Farel, Calvin et Théodore de Bèze, mais il fonda une Rome protestante aux portes mêmes de son royaume. Son fils poursuivit son œuvre, mais un Synode se réunit à deux pas de son palais, et fonda une Eglise plus durable que sa race. Louis XIV voulut anéantir la religion de son grand-père, et il en répandit les partisans en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, en Suisse et jusqu'au bout du monde. Prenez vos plumes diligentes, historiens de ce nouveau Constantin, de ce nouveau Théodose, de ce nouveau Charlemagne, et écrivez ce que vous voudrez de ce grand acte, dans le langage à la fois le plus beau et le plus odieux; écrivez ensuite que la Révocation de l'Edit de Nantes sera révoquée à son tour; écrivez que le malheur suivra de près le crime; que la persécution suscitera à l'Eglise plus d'ennemis qu'elle ne lui en ravit, l'incrédulité suivant de près le fanatisme; écrivez que la patrie recueillera un jour ses enfants exilés, et qu'il y aura encore des protestants en France quand il n'y aura plus de rois.

Les causes et les effets des grandes discussions

J'ai beaucoup parlé de M. Scherer et de son influence, et je n'ai pas tout dit. Je n'ai pas dit que l'ancien parti libéral ne parut pas comprendre et, dans tous les cas, ne remplit pas son devoir de résistance. Au moment où le hardi négateur parla de l'autorité de la Bible, comme on l'a vu, ceux qui disaient : « La Bible, toute la Bible, rien que la Bible, » gardèrent le silence; plus tard, quand l'attaque porta sur le surnaturel lui-même, ils se turent encore ou parlèrent à peine. Nous leur en fîmes la

remarque et le reproche (1). La discussion aurait sans doute été plus utile, s'ils s'y étaient mêlés. Il faut reconnaître les bons effets des grands débats religieux, aussi bien que leurs inconvénients. Je cite ces belles paroles de M. Guizot sur la diversité et la lutte des convictions.

« Quelle a été la plus belle époque de l'Eglise catholique en France, l'époque à la fois la plus sérieuse, la plus glorieuse, l'époque où la foi catholique a été la plus profonde, efficace, savante, éclatante ? C'est à coup sûr le dix-septième siècle, c'est-à-dire le temps de la discussion, de la lutte, du travail continu de conversion et de propagande religieuse entre les catholiques et les protestants, les jésuites, les sulpiciens, les jansénistes, entre Bossuet, Fénelon, Arnauld, Pascal, Claude Basnage, Jurieu. La liberté, certes, entre les combattants était bien incomplète, bien inégale, et elle a été bien courte, mais de toutes parts la foi était forte et active, et le zèle de la propagande se déployait avec la foi.

« Et parmi les protestants, en Angleterre, n'est-ce pas la discussion constante, le travail continu de propagande entre l'Eglise anglicane, d'une part, et les sectes dissidentes de l'autre, qui a fait leur prospérité mutuelle, qui a entretenu chez elle la foi, le zèle, la vie religieuse? Là où la foi et la liberté religieuse existent ensemble, l'esprit de propagande se développe nécessairement. Là, où il n'y a aucun désir, aucun effort de propagande, tenez pour certain que la foi ou la liberté est absente et probablement toutes les deux (2) ». J'ajouterai :

Consolons-nous des luttes des dix dernières années, consolons-nous aussi, à l'avance, des luttes plus retentissantes des années qui vont suivre, puisqu'elles sont les unes et les autres tout ensemble l'effet et le signe de la vie religieuse. Jésus-Christ a dit qu'il faut qu'il y ait des scandales sur la terre ; on serait

(1) C'est pourtant alors et pour ces raisons que M. le pasteur Poulain se sépara si courageusement et si complètement du parti libéral. Il ne fut pas le seul.

(2) Anniversaire de la Société biblique, 1859.

tenté de croire qu'il est nécessaire aussi qu'il y ait des erreurs. Les erreurs suscitent les vérités. Sans les Jésuites, nous n'aurions pas les *Provinciales*, et sans les sceptiques, nous n'aurions pas les *Pensées* de Pascal. Sans Arius, nous n'aurions pas eu Athanase, ni sans Pélage, saint Augustin. Nous devons en grande partie aux faux docteurs Juifs l'Epître aux Romains. Oserais-je remonter plus haut encore ? Nous devons aux Pharisiens le discours sur la montagne. S'il s'agit des faits, Néron nous a donné l'Apocalypse. Je dis l'erreur utile, je ne la dis pas innocente, pas plus que ne sont innocents les persécuteurs qui font les martyrs. Prenons donc notre parti des conflits pour l'avenir comme pour le passé, puisque, inévitables, ils peuvent aussi être bienfaisants. Après tout, en secouant les vérités on en fait tomber ce qui leur est étranger, ou discerner ce qui leur est indifférent.

Beaux progrès

Les discussions de cette décade n'empêchèrent, pas plus que celles des autres, nos progrès religieux : témoin les paroles de M. Grand-Pierre sur le *beau mois* de mai — c'est ainsi qu'il l'appelait — de 1859 : « Un fait que nous pouvons signaler dès aujourd'hui, c'est que la liste des œuvres chrétiennes dont les anniversaires se célèbrent à cette époque s'est accrue d'une manière remarquable. Elle indiqua cette année *vingt-deux* réunions, échelonnées depuis le 29 avril jusqu'au 12 mai, et se succédant de si près les unes aux autres qu'il y aura des jours où les chrétiens désireux d'assister à toutes pourront se trouver embarrassés de règler l'emploi de leur journée. Vingt-deux réunions en moins de quinze jours ! Nous nous rappelons le temps, peu éloigné encore, où la liste atteignait à peine la moitié de ce chiffre. Ainsi, sous ce rapport, comme sous tous les autres, le protestantisme français est en voie de progrès : Sociétés bibliques, sociétés d'évangélisation, sociétés d'instruction et de science, associations et œuvres de bienfaisance, conférences

pastorales, tous ces fruits de foi et de zèle, ces manifestations de réveil et de vie l'attestent avec éclat, et lorsque, dans quelques semaines, nos Eglises fêteront leur jubilé trois fois séculaire, elles pourront véritablement rendre grâces à Dieu du relèvement de leur chère Sion, construite avec tant de labeur, puis si tristement désolée, mais restaurée, enfin, au point d'étonner tout à la fois ses adversaires et ses amis. »

Mort de M. Charles Vernes

Nous perdîmes, vers la fin de cette période, le chef vénéré d'une famille chère à notre Eglise. Je ne saurais oublier les marques de bienveillance que j'ai reçues de lui à son foyer et ailleurs. Lorsque je me laissai mettre, jeune et inexpérimenté, à la tête de l'*Espérance*, il m'éclaira de ses conseils, et il me fortifia de ses encouragements. D'une activité dont je n'ai pas vu l'égale, il s'intéressait et semblait suffire à tout. Un jour que je me trouvais avec lui, au cœur des Pyrénées, assis sur l'herbe, en présence d'une magnifique nature, il sortit de sa oche, pour me le faire lire... un *Lutrin* ! Boileau avait un admirateur dans cet homme d'affaires et de finances. Je le vis fort surpris, il y avait de quoi, quand le très digne pasteur d'Osse entreprit de lui persuader que saint Paul, se rendant en Espagne, avait passé par la vallée d'Aspe ; donc à quelques mètres du presbytère. Jamais personne n'a su, de science certaine, si l'apôtre avait franchi nos Pyrénées, mais le pasteur Gerber croyait le voir, et il nous le montrait sur le chemin voisin. M. Vernes fut plus satisfait d'apprendre comment ce petit troupeau s'était conservé dans un si profond isolement.

M. Vernes occupa longtemps une place considérable, la plus considérable même, par l'activité et l'influence, à la Banque de France. Lorsqu'il la quitta, volontairement, les actions baissèrent de 100 francs en une seule Bourse. Voici une preuve de sa haute probité morale. Je raconte ce qu'il m'a raconté lui-même dans un entretien privé. La Banque de France avait accordé,

bien malgré elle, une avance de fonds, après 1848, au Ministre des finances. Celui-ci remercia le Conseil de cet acte de patriotisme. « Monsieur le Ministre, répondit M. Vernes, je ne puis accepter vos remercîments ; j'ai parlé et voté contre la décision qui a été prise. Je sais de qui je tiens mon mandat ; je suis à votre disposition ! » — « Monsieur Vernes, vous avez obéi à votre conscience, vous remplissez trop bien vos fonctions pour que je songe à vous les enlever. » Ainsi parlèrent le sous-gouverneur de la Banque Charles Vernes, et le Ministre des finances Duclerc.

M. Vernes remplissait les fonctions de secrétaire au Consistoire ; il y était grandement utile et estimé quand l'arrivée de son fils l'obligea à se retirer. Ce fils était un fils unique ; sorti de l'Ecole polytechnique, il était déjà officier ; il pouvait être aussi un banquier. Il aima mieux être et il fut longtemps un Oberlin de village. Une fois assuré de sa vocation, le père le laissa partir pour la petite commune de Nauroy, où je l'ai vu et connu. M. Charles Vernes donna sa seconde fille à un pasteur. Deux enfants sur trois. Il ne croyait jamais trop donner à l'Eglise. Il cachait, quand il le pouvait, ce qu'il faisait pour elle.

Je trouve, par hasard, les paroles suivantes dans un compte-rendu d'un anniversaire de la Société d'instruction primaire. C'est M. le pasteur Martin-Paschoud qui parle. « Il y a huit ou dix ans qu'un don considérable fut fait à la Société sous le voile de l'anonyme. Le secret fut bien gardé... Cet anonyme était M. Charles Vernes. On ne saura jamais tout le bien que cet homme éminent a fait, non seulement au temporel, mais aussi au spirituel. »

Le croirait-on ? Cet homme si occupé trouvait le moyen de lire des thèses d'étudiants. A propos d'une thèse inquiétante, bien que très pieuse, il m'écrivit : « Aurons-nous un Confucius juif ? » Il savait ce que deviennent les Eglises chrétiennes quand elle rabaissent soit la personne, soit l'œuvre de leur chef. Il fut toujours fidèle à leur foi au Consistoire, à l'Assemblée Synodale de 1848, au Conseil Central, et partout aussi il montra un grand amour de la paix. Quoique mort, il vit encore ; je n'ai pas besoin de dire en qui.

Mort de M. Ernest Bonifas

Nous ne devions pas le garder longtemps, comme si Dieu avait voulu nous le montrer plutôt que nous le donner. Je laisse bien volontiers la parole à son ami M. Recolin : « Au contact de ces nobles esprits qui se sont efforcés d'unir les exigences légitimes de la science avec les besoins impérissables de la piété, les Néander, les Rothe, les Dorner, les Tholuck, les J. Muller, l'esprit du jeune étudiant, avide de vérité, mais d'une vérité qui sanctifie, trouva, enfin, son objet. La doctrine de la Rédemption par Jésus-Christ, l'homme-Dieu, devint le centre fécond de son système théologique et, mieux encore, la source jaillissante où vint se retremper et se restaurer sa foi. A peu près en même temps et comme du même coup, les Saintes-Ecritures retrouvèrent à ses yeux leur valeur unique et leur autorité souveraine dans le domaine du dogme et de la vie chrétienne. Comme il aimait plus tard à le rappeler, d'autres allaient de la Bible au Christ, il était revenu du Christ à la Bible. Au reste, l'esprit de piété fut toujours chez lui le maître et le guide. Les grandes réalités spirituelles, la gravité du mal moral, la nécessité d'une rédemption objective, accomplie par la vie et par la mort de Jésus-Christ, l'assurance du pardon et l'amour de la sainteté qui en découle pour le croyant ; le besoin et le devoir de communiquer aux autres par la parole et par l'exemple « cette bonne nouvelle du salut, » tels furent désormais les objets dominants de sa contemplation et de son activité. »

Tel était Ernest Bonifas à son retour d'Allemagne, et quand je le vis, à Montauban, pour la première fois. Après deux courts ministères, il vint prendre la place de son vénéré père dans notre Faculté. Il avait déjà l'affection et le respect de ses anciens maîtres, maintenant ses collègues. Nous attendions beaucoup de lui ; la mort trompa notre attente et la sienne. Il s'éteignit, à Cannes, entouré des siens. Il est mort, disait l'un d'eux, avec la foi du petit enfant, dans la foi simple et profonde, élémentaire et

puissante, en Jésus-Christ crucifié, sauveur des hommes, son sauveur. » « Si j'avais trois vies, avait-il dit, je les donnerais volontiers pour rendre témoignage de ma foi en Jésus-Christ mon Sauveur et mon Dieu. » Il avait entrepris douloureusement, dans l'*Espérance*, la réfutation d'un livre de son ami intime, M. Félix Pécaut. Ce fut son dernier travail et comme son testament.

Malgré la différence des âges, nous étions, il m'est doux de me le rappeler, très particulièrement liés, et nos rapports étaient incessants.

Il avait eu son ambition et ses rêves, ambition d'un chrétien, rêves d'un théologien. Le temps lui manqua, non la force. « La durée terrestre de l'homme, a dit quelqu'un, est toujours plus courte que ses desseins et ses espérances. » Beaucoup de choses projetées, plusieurs commencées, quelques-unes finies, voilà tout... « *pendent opera interrupta,* » disait encore son ami Recolin. Quant à moi, me rappelant cette nature essentiellement religieuse, j'applique à ces *opera interrupta* la parole de Tertullien : *testimonium animæ naturaliter christianæ*.

Il y avait aux jours d'étude d'Ernest Bonifas une élite d'étudiants à la Faculté de Montauban ; je ne nomme que ceux que j'ai connus : lui, Cazalet, Rognon, Viguié, Recolin : tous morts. Je m'étonne souvent d'être encore vivant.

QUATRIÈME DÉCADE — 1860-1870

L'ÉGLISE DE PARIS ET LES CONFÉRENCES PASTORALES

Nomination de M. Bois

Il fallut pourvoir au remplacement de M. Ernest Bonifas. Ce fut le premier et le principal travail de l'année 1860.

Il y eut trois candidats : MM. Bois, Viguié et Goy.

M. Bois était inconnu à Montauban. Il venait de Genève. Il nous fut désigné par des amis qui nous inspiraient toute confiance. Ils avaient été frappés de la pénétration de son esprit et de l'autorité de sa parole, comme de la solidité de sa foi et de la ferveur de son zèle. L'étudiant avait été remarqué à Genève ; le jeune pasteur l'était à Alais, le professeur le serait à Montauban et ailleurs. Ils ne se trompaient pas. Nous les crûmes. Nos amis de Paris nous crurent à leur tour. Cette candidature fut adoptée de confiance. La difficulté fut de la faire adopter au candidat lui-même. Il y fallut du temps et de la peine. Nous dûmes invoquer le vœu et comme l'appel d'Ernest Bonifas mourant. M. Bois finit par se soumettre, mais il entendait rester étranger à ce qui se passerait. Il ne devait même pas adresser de circulaire aux Consistoires avant leur vote. Il fallut se contenter de l'homme, et se passer du concours.

M. Viguié avait compté parmi les meilleurs élèves de notre

Faculté. Il s'était rendu en Allemagne pour y continuer ses études. Il avait conquis le grade de docteur en théologie : honneur rare alors. Il était un orateur déjà fort apprécié. Il avait le désir, qu'il ne cachait pas, de devenir professeur dans une Faculté qu'il connaissait, où il était connu, et qui le retiendrait tout près de son honorable famille (1).

M. Goy

M. Goy fut toujours un candidat malheureux, mais par la faute d'autrui autant que par la sienne. A la première élection, il avait eu deux Consistoires pour lui, y compris le sien. Il devait l'autre à un ami. Cette fois, il devait avoir cinq Consistoires, dont trois voisins de lui. C'était une injustice. Il était, lui, le vrai candidat du *Lien*. C'est lui que vous deviez choisir, c'est lui que vous auriez choisi, dis-je un jour à Athanase Coquerel fils, si vous aviez pensé au devoir au lieu de penser au succès. Avec lui, l'échec était certain, mais il était honorable. Il est des défaites préférables aux victoires.

Je retrouverai, plus tard, M. Goy, que j'ai combattu, mais que j'ai toujours estimé. Je veux lui rendre ici un hommage de respect. Il fut, lui aussi, un élève distingué, l'un des plus distingués de la Faculté. Dès lors, on admira en lui l'intégrité du caractère, la droiture de la conscience. Il devait changer d'idées, jamais de vertus. Après un séjour en Allemagne, et déjà pasteur dans son pays natal, il traduisit la *Vie de Jésus* de Néander. Il avait encore la foi de l'auteur. Quand il consacra MM. Pécaut et Gaufrès, à Sainte-Foy, le christianisme était pour lui la religion parfaite et définitive de l'humanité. Quand il n'eut plus la foi d'un pasteur, il en abandonna les fonctions ; quand il ne crut plus le Symbole des apôtres, il cessa de le lire. Il

(1) Il était, dans notre pensée commune, le successeur tout désigné du doyen Montet. Son erreur fut de ne pas attendre. « Vous vous êtes trop pressé, lui dis-je plus tard, amicalement. Vous vous êtes fermé la porte de la Faculté en la voulant ouvrir trop tôt. »

discuta très honorablement sur cette question avec M. Coquerel fils, qui était d'une opinion contraire, ce qu'on a de la peine à comprendre de la part d'un homme tel que lui. Le pasteur ne fut plus qu'un aumônier, et l'aumônier supporta comme il put les charges d'une nombreuse famille. A la fin, il fallut s'éloigner, et prendre le chemin de l'Algérie pour y inspecter des écoles primaires. M. Goy est venu s'éteindre, dans les mêmes fonctions, à Toulouse, fort ébranlé, ou privé de foi chrétienne, mais toujours considéré et respecté, et c'est son ancien condisciple et constant ami, M. Jean Monod, qui a prononcé le dernier discours sur sa tombe (1).

La lutte fut très vive encore cette fois entre les deux vrais concurrents : M. Bois, qui n'y prit aucune part, et M. Viguié, qui fit agir plus qu'il n'agit. Ils avaient signé ensemble une sorte de Déclaration de foi, dans le Gard, ce qui fit dire et même croire que leurs principes étaient les mêmes. « Je combats pour les doctrines, et non pour les personnes, m'écrivit le pasteur Delmas, de la Rochelle ; ne comptez pas sur moi, ni sur notre Consistoire, » et nous avions bien compté sur l'un et sur l'autre. Il fallait faire la lumière ; elle fut faite et si complète que M. Delmas, lui-même, se mit en route pour soutenir l'un des candidats et combattre l'autre.

Voici ce qu'avait écrit M. Viguié :

« Il n'y a rien de nécessaire pour le salut dans l'existence du Nouveau Testament. Le Christianisme est complètement indépendant du Nouveau Testament. Le Nouveau Testament aurait pu être un livre tout différent de ce qu'il est, et être pour nous aussi précieux que le recueil que nous avons. Le Nouveau Testament que nous avons se serait-il perdu, le Christianisme subsisterait encore. J'ai le droit de savoir jusqu'à quel point telle conception apostolique est vraie. Je la recevrai comme

(1) On lui attribuait une parole de tristesse et d'espérance : « Nous fumons le sol. » J'aime mieux ce propos que celui du très honoré fondateur du *Temps*, M. Nefftzer : « Nous sommes sur la paille, nos enfants seront sur le fumier. »

vraie après examen et appropriation personnelle; mais je ne la recevrai pas vraie d'avance et forcément parce qu'elle est d'un apôtre. Nous examinons nous-mêmes la pensée du Maître, nous nous l'approprions, et nous nous sentons toujours en droit de la repousser, si elle est décidément contraire à notre conscience et à notre esprit. Il en est de même des apôtres. » C'était M. Scherer sous un autre nom.

M. Sardinoux, de qui je reproduis les citations, montrait que le candidat n'était pas plus évangélique sur le principe matériel du protestantisme, la rédemption, qu'il ne l'était sur le principe formel, l'autorité des Ecritures. M. Grand-Pierre écrivit, de son côté, que M. Viguié repoussait « l'autorité extérieure, objective du Nouveau Testament, comme étant l'*un des derniers liens d'un catholicisme qui a pétrifié l'Eglise, et d'un scolasticisme qui a matérialisé la science ;* M. Viguié met l'accent *sur la justification active, sur la sanctification,* et donne ainsi la main au pélagianisme de l'Eglise catholique. Dans tous les cas, n'est-il pas vrai qu'il sort des principes de la théologie réformée? Son drapeau est celui de la conscience autonome, du subjectivisme absolu. C'est celui de la jeune école. »

Il y avait déjà une jeune et nouvelle école. Son drapeau était celui de M. Scherer, qu'elle continuait sans le nommer. Ainsi que je l'ai dit, aujourd'hui on le répudie, en le continuant.

Tout autre était le drapeau de M. Bois. Voici ce qu'il écrivait aux Consistoires, après leurs votes : « J'accepte le caractère à la fois positif, conciliant et progressif que l'on a donné à ma tendance. Si j'avais à faire ici une profession de foi personnelle qui semble peu nécessaire, après tout ce qui a été publié sur mes vues, je dirais qu'en communion avec l'Eglise chrétienne de tous les siècles, je reconnais et j'adore en Jésus-Christ le Verbe éternel fait chair, et je ferais reposer sur ce fondement tout l'édifice de ma doctrine, comme toutes les forces et les espérances de ma vie. La chute de l'espèce humaine et son relèvement, le sens profond de la doctrine et de la vie du Sauveur, la valeur expiatoire de sa mort et la puissance de sa résurrection,

la communication du Saint-Esprit et l'autorité des Ecritures, tout se rattache, dans mes intimes convictions, à la personne à la fois divine et humaine de Jésus de Nazareth. Il est pour moi l'explication universelle, le soutien de toutes les choses (1).

« D'autre part, j'ajouterais que, comme il est impossible qu'aucune vérité de détail compromette jamais la vérité centrale, rien ne saurait me faire redouter un fait réellement constaté, quel qu'il soit. C'est pourquoi, autant je maintiens, avec nos pères, les parties essentielles qui constituent à mes yeux le christianisme, autant je suis résolu à rester ouvert à tous les progrès légitimes de la science. En présence de tant de périlleuses négations, je sens chaque jour davantage la nécessité de conserver en renouvelant. Je voudrais être de mon temps, en affirmant les vérités fondamentales de l'Evangile qui est de tout temps. » Il avait, ajoutait-il, « le ferme propos de travailler, en dehors de tout mauvais esprit de parti, à la conciliation de la révélation avec la conscience, de la science avec la foi dans le domaine théologique, et de l'ordre avec la liberté dans le domaine ecclésiastique, non à l'absorption plus ou moins déguisée de l'un des deux termes par le terme contraire. »

Tel fut le premier manifeste de l'homme qui devait exercer une si grande influence parmi nous. « Conserver en renouvelant; » il aurait pu dire aussi, car c'était sa pensée, renouveler en conservant. Dans toute Eglise qui dure, le fond ne change pas; dans toute Eglise qui vit, le reste se modifie (2).

Les candidats étant si divers de doctrines, on pourrait croire

(1) Col. 1. 15-20.

(2) Cette double pensée est développée dans un bien remarquable article de 1860, de M. Bastie. Il disait dans l'*Espérance* : « A travers les variétés infinies qui se sont produites dans l'Eglise et qui s'y manifesteront jusqu'à la fin, même le jour où il n'y aura plus qu'un seul berger et un seul troupeau, il y a quelque chose de permanent : ce qui a été cru partout, dans tous les temps et par tous... » Nul ne tenait plus que lui à ce fond immuable, mais il acceptait le reproche qu'on faisait à son orthodoxie, d'être « habillée à neuf. » Il avait raison. Il faut conserver le corps et changer les habits. Les théologiens s'en chargent; ce sont d'infatigables tailleurs.

que le choix fut facile entre eux. Il fut, au contraire, très difficile dans certains Consistoires. Si M. Viguié était ou avait été un théologien très hardi, il était un prédicateur contenu et même évangélique de sentiments, quand il ne l'était pas de doctrines. Il aimait la paix, et fuyait les polémiques. On pouvait se demander parfois auquel des deux partis il appartenait, et le doute semblait permis (1). L'agrément de son commerce ajouté à sa modération ecclésiastique, lui avait gagné beaucoup de sympathies parmi nous. On le savait, il le savait aussi. De là, une candidature qui pouvait paraître un habile calcul. Toutes les voix libérales assurées au candidat du *Lien,* plusieurs voix évangéliques assurées à l'homme pieux, c'était le succès. On y comptait. L'espoir semblait fondé. Nous vîmes le danger; nous déployâmes, M. Sardinoux et moi, dans cette lutte, comme dans la lutte précédente, toutes nos énergies pour le conjurer. Nous eûmes beaucoup à faire. Je ne veux citer qu'un cas. Le Consistoire de Bordeaux, justement compté et considéré parmi les Consistoires orthodoxes, parut acquis à M. Viguié. Nous luttâmes jusqu'au dernier moment, mais sans espoir. Le vote fut curieux. Dix-sept votants sur dix-sept membres: M. Viguié, 5 voix; M. Bois, 5 voix; M. Viguié, 8 voix; M. Bois, 8 voix; à qui serait la dernière? On ne respirait pas; le nom de M. Bois sortit de l'urne (2).

Voici les résultats de la votation consistoriale, après l'annulation de trois voix données à M. Bois et d'une voix donnée à M. Viguié :

(1) J'en discutai tour à tour avec M. de Félice, avec M. Nicolas et avec M. Coquerel fils. Les opinions furent différentes.

(2) Nous eûmes, dans l'Ardèche, un avocat inattendu. Dans un discours public, le général Dautheville se prononça énergiquement pour la candidature de M. Bois. A la suite de ce discours du respecté président du Conseil Central, huit Consistoires du département, sur neuf, votèrent pour notre candidat; le Consistoire de Saint-Pierreville seul émit un vote contraire. A Saint-Affrique, les voix furent partagées entre les deux candidats ; le plus âgé, c'était M. Bois, devait être le candidat du Consistoire. Ce vote fut annulé par le Conseil Central.

MM. Bois	54	voix.
Viguié	43	—
Goy	5	— (1).

En 1855, nous avions eu deux voix de majorité ; nous en avions onze, et il ne s'était écoulé que dix ans d'une votation à l'autre.

La lutte fut ardente, mais loyale et courtoise. Elle ne laissa aucun ressentiment, ni d'un côté ni de l'autre. Les deux concurrents étaient amis ; ils le restèrent. M. Viguié ne garda aucune rancune contre le parti qui l'avait combattu, ni le parti contre le candidat du *Lien*. On oublia ses thèses et il parut les oublier lui-même. Le Consistoire de Paris l'agréa, plus tard, comme pasteur auxiliaire, et n'eut pas à s'en repentir. Les deux adversaires, après s'être rencontrés et contredits ailleurs (2), sont entrés, l'un bientôt suivi de l'autre, dans un monde où on ne combat plus.

Une circulaire ministérielle relative aux Conférences pastorales

En cette même année, M. Rouland, Ministre des cultes, nous donna une haute marque de sa sollicitude. Il avait entendu parler de nos Conférences pastorales. Il nous apprit que la loi ne reconnaissait pas ces assemblées, et qu'elles n'avaient aucune autorité, ce qu'elles savaient aussi bien que lui. Elles pouvaient l'oublier ; quelques-unes l'avaient oublié : lesquelles ? Il fallait prévenir ces écarts. « En conséquence, j'ai décidé qu'à l'avenir les Conférences partorales ne pourraient avoir lieu qu'avec mon approbation, sur la demande et sous la surveillance du Consistoire de la localité où elles voudraient se réunir. Aucun ne se méprendra, j'en suis certain, sur le caractère de cette mesure, qui n'a pas d'autre but que de préserver de toute altération la constitution des Eglises réformées de France. »

(1) Dont deux ou trois voix orthodoxes.
(2) Synode de 1872.

Nous fîmes de cette communication de l'Administration le cas que trop souvent elle fait des nôtres.

La question synodale

Elle reparut en 1863, et elle excitá de nouveau un vif intérêt. L'Eglise était impatiente de rentrer en possession de sa vieille organisation. Le Consistoire de Paris partageait ce sentiment. Aussi prit-il l'initiative d'une importante manifestation. Par une délibération fortement motivée, il demanda au Ministre des cultes le rétablissement régulier du régime synodal. Une lettre explicative et justificative accompagnait la délibération. Les deux documents furent communiqués aux autres Consistoires, dont un grand nombre suivirent le mouvement. Dès le mois de novembre, trente-huit Consistoires, tous évangéliques, sauf deux, avaient joint leurs demandes à la demande du Consistoire de Paris.

Mais une grande Conférence pastorale se réunit à Nîmes, le même mois de novembre, et, après une séance de cinq heures, elle se prononça, à une grande majorité, contre le rétablissement des Synodes. Elle jugea utile de faire connaître ce vote à un Ministre qui n'avait nul besoin d'être encouragé dans son indifférence. Elle trouvait que notre organisation, deux fois napoléonienne, était satisfaisante et suffisante. On pouvait se contenter de cette raison, et se dispenser de cette autre : « Le but que poursuivent ceux qui demandent le rétablissement du régime synodal avec le plus d'ardeur, est évidemment d'imposer à l'Eglise des opinions dogmatiques contestées. »

Le Consistoire de Nîmes voulut aussi faire connaître son avis. A la question : Le fonctionnement régulier et périodique des Synodes généraux serait-il une chose bonne et désirable ? Neuf voix se prononcèrent pour l'affirmative et huit pour la négative. A la question : Y a-t-il opportunité à la mise en jeu actuelle de ce fonctionnement ? Sept voix se prononcèrent dans le sens favorable et neuf dans le sens contraire.

Les deux opinions du « Lien »

On avait lu dans le *Lien* les paroles suivantes : « Les rédacteurs du *Lien* sont heureux de trouver une occasion nouvelle (1) d'exprimer sur la question synodale leur opinion personnelle. Tous deux partagent absolument le point de vue de M. Réville. Tandis que les Synodes particuliers auraient, à leurs yeux, le grave inconvénient de compliquer inutilement la question ecclésiastique, ils désirent ardemment voir l'Eglise rentrer en possession du droit de réunir ses Synodes généraux. » L'article était signé par Athanase Coquerel fils et par son frère Etienne.

Si le désir était ardent, il ne fut pas durable. Au mois de septembre 1863, on lisait dans le même journal : « Théoriquement, il peut être désirable de voir notre Eglise couronner par un corps central, qui la représente au dehors, l'édifice de ses constitutions ecclésiastiques ; mais ce corps ne pourra jamais avoir de nos Synodes que le nom, et pas autre chose. En principe et pour le moment, la convocation d'un Synode ne pourrait aboutir qu'à de très vives et stériles discussions, jeter un ferment nouveau de discorde dans une Eglise, déjà trop vivement agitée, et peut-être, en soulevant la question dogmatique, aboutir à un schisme. »

Une communication de M. le pasteur Molines

Ce n'était pas seulement un journal, c'était un parti qui se donnait un démenti à lui-même. J'en trouve une preuve nouvelle dans une lettre adressée à *l'Espérance* par M. le pasteur Molines, de Montauban. Mon respecté voisin et ami disait :

« En 1818, un Ministre libéral établit auprès de lui une

(1) Aux Conférences pastorales de 1861, M. Martin-Paschoud s'était prononcé, seul, contre les Synodes. Le *Lien* avait dit : « Nos lecteurs savent que la rédaction ne partage pas l'opinion de M. le pasteur Martin-Paschoud. »

Commission composée de protestants haut placés pour lui donner leur avis sur les affaires de notre Communion. La nouvelle venait de s'en répandre, lorsqu'il y eut à Montauban une nombreuse réunion de pasteurs, à l'occasion d'une Consécration au Saint-Ministère de plusieurs élèves de la Faculté. Il y avait à cette réunion des pasteurs de toutes les opinions, et elle était présidée par M. Samuel Vincent. Elle s'empressa de rédiger d'un commun accord des observations pour être adressées aux membres de la Commission nouvellement formée. Le brouillon de ces observations est entre mes mains, écrit par M. Meynadier, mort président du Consistoire de Valence ; je l'ai trouvé dans les papiers de mon père, à qui il avait été remis comme président du Consistoire de Montauban.

« Après avoir remercié le Ministre de l'Intérieur de l'intérêt qu'il portait aux Eglises, et après avoir exprimé leur confiance dans la Commission choisie par lui, les pasteurs déclarent qu'à leur avis, le moyen le plus propre à remédier aux maux dont on se plaint, c'est le rétablissement des Synodes, et ils prient la Commission d'user de son initiative, pour que nos Eglises soient réunies le plus promptement possible en assemblées synodales. »

Après avoir rappelé l'utile fonctionnement de nos anciennes institutions, et après avoir dissipé toute crainte du gouvernement, les auteurs ajoutaient, — et je cite ceci pour faire plaisir aux défenseurs actuels des Synodes officiels : — Le désordre et le scandale viennent-ils à s'introduire dans le sanctuaire ? Un Synode les réprime et les bannit. — Un pasteur indolent s'abandonne-t-il à la paresse et néglige-t-il les importantes fonctions de son ministère ? Un Synode seul peut l'avertir, l'exhorter, et le reprendre efficacement. — Un autre sans expérience, aveuglé par l'amour-propre ou mû par la passion, donne-t-il au public un ouvrage dangereux ? Un Synode peut en prévenir les funestes effets. — La passion ou l'intérêt ont-ils fait naître la division ou soufflé la discorde dans une Eglise ? Un Synode termine ces différends, et ramène la paix. — L'expérience a prouvé que nos Consistoires, tels qu'ils existent aujourd'hui, sont hors d'état de prévenir de

tels désordres et d'y remédier... En effet, messieurs, car pourquoi chercherions-nous à le dissimuler ? les suppositions que nous venons de faire, trop souvent sont de tristes réalités... Le mal est grand ; chacun le reconnaît et s'en afflige. Les Synodes et les Synodes seuls, nous le répétons, peuvent y porter un remède salutaire. C'en est assez, sans doute, pour faire sentir combien il est urgent de les convoquer. Sans doute, l'autorité administrative était là, mais, disaient très sagement les pétitionnaires, « il est évident que c'est à l'autorité ecclésiastique qu'il appartient de prononcer dans ce qui n'intéresse que la conscience et l'édification des fidèles. »

M. Molines rappelait encore qu'en 1830, les cinq Consistoires de la Lozère réclamèrent les Synodes. « Ils prirent chacun à ce sujet une délibération qui fut transmise au gouvernement par le sous-préfet de Florac, avec un avis favorable. C'est ce qui résulte d'une lettre du sous-préfet à mon père, alors président du Consistoire de Barre. Ces cinq Consistoires ont-ils changé d'avis? Ce n'est pas probable. »

Une brochure de moi

Je crus devoir plaider, moi aussi, la cause des Synodes dans une brochure dont le titre disait assez le sens : *De l'unique moyen de prévenir la dissolution de nos Eglises*. On voyait la sécurité dans l'état présent ; j'y voyais le danger. On croyait qu'un Synode aggraverait la division ; je montrais qu'il la combattrait efficacement, et qu'au lieu de le craindre, il fallait le souhaiter. Ce ne seront pas les ardents, disais-je, qui seront élus, mais les modérés ; une fois réunis, les ardents mêmes seraient modérés : la responsabilité inspire la sagesse. Quel qu'il soit, le Synode voudra édifier, non irriter, resserrer les liens, non les rompre. Prévoyant que la liturgie serait atteinte, après la foi, j'ajoutais qu'on obligerait le parti orthodoxe à s'organiser « sinon officiellement, du moins officieusement. » Ce qui est arrivé. Quoi qu'il advienne, disais-je encore, l'Eglise est impérissable. Ceux qui

ont le pouvoir de la troubler, n'ont pas le pouvoir de la détruire. Elle subsistera avec eux, sans eux, ou malgré eux.

Nous fûmes blessés des défiances, humiliés des craintes du parti libéral. Je le dis alors, comme il m'en coûterait trop de le dire aujourd'hui : « Les voilà à l'œuvre, ces hardis champions du progrès et de l'indépendance spirituelle. Lorsqu'on leur donne rendez-vous devant les paisibles assises du protestantisme français, ils se dérobent et reculent. Ils croient déjà entendre le bruit des chaînes ; l'un d'eux a entrevu déjà le spectre de la gendarmerie dans la salle des séances. »

Qui avait raison ? Nous, dans l'espérance de l'entente, eux, dans la crainte des divisions ? Le Synode de 1863 aurait-il eu un autre résultat que le Synode de 1872 ? Etait-ce encore assez tôt, était-ce déjà trop tard pour éviter ce qui est arrivé? Dieu seul le sait. Ce qui est certain, c'est que nous demandions le Synode par amour et dans l'espoir de la paix.

La « Vie de Jésus » de M. Renan

Ce livre fut, il ne faut pas dire l'événement, il faut dire le bruit de l'année. Nul retentissement pareil ne s'était produit depuis les jours de l'*Oncle Tom*, et depuis les jours bien plus lointains encore des *Paroles d'un croyant*. L'Allemagne, peut-être éblouie aussi un moment, ne tarda pas à se montrer dédaigneuse et même malveillante. L'un de ses premiers docteurs, Ewald, déclara que l'écrivain français n'avait fait que recouvrir des vieilleries de voiles brillants. Le livre était manqué et même nul. L'auteur, élève mal corrigé des Jésuites, n'avait pas plus respecté la conscience que la science. Un autre savant, aussi négateur ou même plus négateur, reconnaissait que le livre était beau, mais de la beauté d'un roman. Il avait l'air de résoudre de grandes questions, et il n'en décidait aucune. Il amusait un public de profanes sur les marches du temple. « L'orateur outrage la science qu'il invoque. » Il est certain qu'il en agissait fort librement avec elle.

Mais la science était le moindre souci de notre public. Le livre avait de l'agrément ; que fallait-il de plus ? M. Renan donnait à la France un Christ de salon ; M. de Pressensé disait un Christ de boudoir, et il avait raison. On fut surpris autant que charmé. Nos bourgeois eux-mêmes éprouvèrent des émotions qui leur étaient inconnues. Ils n'avaient rien soupçonné de pareil dans l'Evangile, ils en étaient encore aux rudesses du catéchisme. Un moment ils se sentirent religieux, et purent se croire chrétiens.

Un homme pouvait montrer la vanité de ce livre. Il aima mieux en vanter le charme. M. Scherer admira sans mesure Renan, qu'il savait frivole, et qu'il devait trouver cynique, plus tard (1). Plusieurs de nos pasteurs furent satisfaits plutôt que scandalisés de la *Vie de Jésus*. Ils n'approuvaient pas tout, mais leurs critiques semblaient se perdre dans leurs louanges. Les évêques servirent M. Renan, en le combattant. Eloges et critiques, tout est oublié aujourd'hui, et l'auteur lui-même a déjà le sort du livre.

Quel mal a fait le livre de M. Renan à Celui qui est le même hier, aujourd'hui et éternellement ? Demandez quel mal fait au rocher la vague qui passe.

Gabriel Eynard

On l'appelait le *Philhellène*, à cause de la part morale et pécuniaire qu'il avait prise à la délivrance de la Grèce. Après avoir été un bienfaiteur politique, il devint un bienfaiteur religieux. Je ne reviens pas sur cette œuvre du « Sou protestant » qui fut la sienne. « On n'a jamais su, disait M. Grand-Pierre, son pasteur et son ami, on ne saura jamais, Dieu seul sait ce qui est sorti, depuis quarante ans, de cette bourse inépuisable, en subsides, en dons, en souscriptions de toutes sortes... On peut dire de lui en toute vérité, que sa main gauche ne savait pas ce que faisait

(1) « J'ai dit que M. Renan finirait au *Figaro* : je me suis trompé, je devais dire au *Gil Blas*. »

sa droite ; et quoiqu'il fût riche en bonnes œuvres, son espérance de salut reposait tout entière sur Jésus-Christ, qu'il aimait comme son Sauveur et qu'il adorait comme son Dieu (1) ». Il ne se contenta pas de faire du bien pendant sa vie, il voulut en faire encore après sa mort. Quel testament que le sien ! Quelles sommes, mais aussi quelles répartitions mesurées, calculées, s'élevant jusqu'à 60,000 fr. et s'abaissant jusqu'à 1,000 fr. Le testateur était là tout entier : intelligence, conscience, cœur. Pour la Suisse, sa première patrie, environ 50 legs distincts ; pour la France, sa seconde patrie, 18 legs, dont le premier de 25 et le second de 20,000. Le total était de 680,000 fr. Il mourut dans un âge très avancé, et néanmoins trop tôt. S'il est des vies auxquelles on voudrait retrancher des années, il en est aussi auxquelles on voudrait en ajouter.

Le pasteur Chabrand

L'Anglais qui disait que, si l'on avait compté, en France, pendant les premières années de ce siècle, les pasteurs orthodoxes sur les doigts, on ne serait pas arrivé au cinquième, aurait trouvé M. Chabrand parmi les premiers. Il était antérieur au Réveil, et il en prêcha à l'avance les doctrines. Il était déjà à Toulouse, au passage de l'Empereur, en 1808. L'Empereur écouta le discours du pasteur, et il le remercia. « Le soir, à la réception, me racontait M. Chabrand, il me demanda combien il y avait de protestants dans l'ancien Languedoc. Je ne le savais pas, mais je savais qu'il fallait répondre tout de suite. « Sire, trois cent mille. » Le préfet, interrogé à son tour et encore plus embarrassé, répondit avec la même promptitude : « C'est bien cela, sire. » « Merci, Messieurs. » L'Empereur voulait nous donner une Faculté de théologie. Il hésitait entre Montauban et Nîmes.

(1) Il était fort aimable. Un jour que je conduisis chez lui M. Lacroix, l'un des grands missionnaires de l'Inde, il nous daguerréotypa ensemble. Les figures, la mienne toute changée, sont toujours dans mon cabinet. Elles me rappellent l'homme, le lieu et le temps.

M. Chabrand, questionné, se prononça pour Nîmes, dont il vanta les lumières. » Pour les lumières, répondit le grand homme, les deux villes se valent. » Il promit de donner un temple à l'Eglise de Toulouse. On sait ce qu'il a fait pour Montauban, préféré à Nîmes, sans doute à cause des souvenirs.

M. Chabrand est, à ma connaissance, le seul de nos pasteurs qui se soit entretenu avec les deux Napoléon. Il ne manqua pas de rappeler au second la promesse du premier. Le neveu se montra et resta jusqu'à la fin de son règne tout disposé à tenir la parole de l'oncle. Si l'Eglise de Toulouse n'a pas un temple plus digne d'elle, c'est parce qu'elle ne l'a pas demandé, m'a-t-on dit, quand elle était sûre de l'obtenir.

M. Chabrand était un sévère orthodoxe. Il trouvait, *des nébulosités* dans les vues de M. Jalaguier sur l'inspiration ; « le cher frère Recolin, me disait-il encore, est sur *la déclivité* du rocher des siècles. » Il était l'ami des trois frères Courtois, et leur collaborateur dans la Société des livres religieux de Toulouse.

Il jouissait dans la ville d'une estime supérieure à son rang. On le respectait à l'égal d'un évêque ; on l'appelait l'évêque des protestants. Il avait l'aspect et un peu aussi le caractère d'un chef. Après un ministère non interrompu de cinquante-cinq ans, il semblait plutôt le père que le pasteur de son Eglise. Sa mémoire y est restée en vénération, après sa personne.

Les funérailles de M. le pasteur Tachard, de Nîmes. — Belle union de deux pasteurs

Je ne l'ai pas connu. Je n'ai rien à en dire personnellement ; mais j'ai bien connu son ami M. Borrel. Je crois honorer les deux mémoires en reproduisant les paroles suivantes de ce dernier. « On fit à M. Tachard des funérailles dignes de ses longs services : un demi-siècle, sans interruption, de ministère à Nîmes. On n'en avait pas vu de pareilles dans son Eglise. Les principales autorités judiciaires, administratives, universitaires, municipales,

étaient là. Plus de mille personnes suivaient le cercueil. Ce long et funèbre cortège a traversé la ville tout entière, au milieu d'un double rang de spectateurs qui s'est prolongé sans interruption jusqu'au cimetière. Trois mille personnes au moins se sont groupées autour du cercueil, lorsqu'il a été déposé au centre d'une vaste rotonde. C'est là que j'ai célébré le culte divin, qui a été écouté dans l'attention la plus profonde et dans l'attitude du plus grand respect et du plus profond recueillement. Pour ce qui me concerne, ce n'est pas sans une vive émotion et sans un tressaillement de cœur extrême que j'ai pris la parole dans cette triste circonstance. Comment aurait-il pu en être autrement? M. Tachard était mort la veille dans mes bras; nous avions passé notre jeunesse ensemble sur les bancs de la Faculté de théologie de Montauban; notre âge mûr, dans les mêmes chaires de l'Eglise de Nîmes; nos maisons d'habitation sont contigües et nos tombeaux ont été préparés à l'avance à côté l'un de l'autre; il ne nous reste plus, pour couronner cette existence commune sur la terre, qu'à obtenir la même place dans le ciel, que le Seigneur nous donnera dans sa miséricorde et par un effet de sa grâce, parce que nous avons été de ceux qui ont aimé son avènement. »

Et pourtant ils appartenaient à deux partis différents; mais ils appartenaient avant tout au même Maître; ils étaient plus unis en lui que séparés dans le reste. J'ai pensé que cet exemple d'amitié pastorale méritait d'être connu.

Frédéric Monod

Sa mort fut précédée d'une douloureuse maladie. Je viens d'en lire le récit intime dans un recueil de famille. J'en suis ému, comme si ces souffrances étaient d'hier, et elles sont de trente ans passés. Quel contraste entre cette vie si péniblement mourante et la vie si vivante que je l'ai vu vivre! Plus d'une fois l'ancien Frédéric Monod reparut, mais la douleur ne tardait pas à l'emporter sur la nature.

Le mal était ancien. Il s'aggrava. Le malade voulut connaî-

tre la vérité. Il l'avait dite à son frère Adolphe, qui avait voulu la connaître aussi. Il fallut la lui dire. L'un des frères se chargea de ce message douloureux. Deux ou trois jours de vie, c'est tout ce qu'il était permis d'espérer. On peut juger de l'émotion des deux frères. L'un des médecins fut étonné de leur courage à l'un et à l'autre. « C'est beau comme l'antique, dit-il : c'est édifiant de voir une telle force : un héros. » « C'est dans la famille, répondit l'illustre chirugien Nélaton. Il en a été de même pour M. Adolphe Monod. Il a voulu savoir toute la vérité ; on la lui a dite ; il l'a acceptée comme une décision du ciel ; il a arrangé le temps qui lui restait, il a encore donné des conférences ; (vivement) les avez-vous lues ? » « — Non. » « C'est beau ; c'est un homme absolument détaché du monde qui parle aux vivants. Comme on voit les choses plus profondément de là ! Il n'y a pas de phrases, là. Cela vient droit du cœur. Un homme ne se ment pas à lui-même dans un pareil moment. »

On résolut de prendre la Sainte-Cène en famille avant la séparation suprême. Quelques années auparavant, on l'avait prise avec Adolphe, mourant. Frédéric lui avait donné le pain et le vin. Maintenant il la recevait de la main de son fils. Outre la parole de l'Ecriture, il entendit des paroles bien douces pour son cœur de père et de frère. Son fils déclara que, si ses frères, sa sœur et lui connaissaient le Sauveur, c'est à leur père, après Dieu, qu'ils le devaient. Son frère Guillaume déclara également, au nom de ses frères et de sa sœur, que leur frère Frédéric avait été entre les mains de Dieu un instrument pour ouvrir à toute la famille le royaume de Dieu. Frédéric Monod, fut béni, en cette heure solennelle, de ses enfants, de ses frères et de ses sœurs, au nom du Seigneur.

Incapable de parler, il écrivit, avec quelques abréviations, les paroles suivantes sur une ardoise : « Je rends grâce à Dieu pour cette Cène. Je vous porte dans mon cœur. Je vais faire la Cène nouvelle avec Jésus. Bien-aimés, il est le chemin, la vérité et la vie. Comme vous l'avez appris, marchez en lui, et que pas un de vous ne manque à la Cène éternelle où je vais trouver tant

de bien-aimés, et où je vous donne rendez-vous, fondé sur la mort de Christ et les promesses de Dieu. La bénédiction de Dieu seule est efficace ; cependant il ratifie les bénédictions de ses serviteurs prononcées avec foi. Je vous bénis, bien-aimés, du fond de mon âme pour le temps et pour l'Eternité, en Jésus-Christ, le Sauveur. »

Quelques jours après, on célébrait une communion toute différente dans la chambre du malade et à sa demande. C'était une communion d'actions de grâce, provoquée par une amélioration qu'aucun médecin n'aurait crue possible. M. Frédéric Monod put prononcer à voix basse, mais distincte, un discours dont voici les dernières paroles : « Et maintenant, approchons-nous ensemble de la Cène. Jésus est ici, il veut se donner tout entier à chacun de nous. Ouvrons-lui nos cœurs ; recevons-le dans notre cœur. Ce n'est pas une parole ; ce n'est pas une doctrine ; c'est une réalité. Il veut se donner à nous. Ouvrons-lui la porte. Il entrera chez nous, et il fera la Cène avec nous, et nous avec lui. Amen. »

Je rappellerai une autre réunion touchante, et ce sera la dernière. Les grandes douleurs étaient revenues, et l'on approchait de l'heure dernière. Les huit enfants de M. Frédéric Monod étaient là. Incapable de nouveau de se faire entendre, il écrivit ces paroles d'une écriture ferme et lisible, et il les adressa à ses enfants : « Cette réunion est un des rêves et une des prières de ma vie. Dieu l'a amenée bien autre que je ne m'étais imaginé. Que son nom soit béni ! Peut-être sera-t-elle plus bénie ainsi. Bientôt, elle se reformera là-haut. Je ne puis que vous donner ma paternelle bénédiction (1)... Aimez le Seigneur Jésus; aimez-vous les uns les autres. Amen.

« De mon lit de délogement.

« 10 décembre 1863 (Paris).

« Papa. »

Il parla ensuite à chacun de ses enfants; il leur dit les paroles

(1) J'omets des paroles intimes.

les plus tendres et les plus chrétiennes. Il laissa à chacun un souvenir.

Les enfants de M. Frédéric Monod s'embrassèrent, en pleurant, heureux de la grâce que Dieu leur avait faite d'avoir un tel père. Heureux fut-il, lui aussi, de la grâce que Dieu lui avait faite d'avoir de pareils enfants, et je dois ajouter, d'avoir une pareille femme et de pareils frères et sœurs. Ils étaient tous dignes de lui, et les uns des autres.

Que de fois, pendant le cours de sa maladie, n'avait-il pas demandé des prières et des cantiques aux siens ! Il les désira pour ses derniers moments; il l'avait dit expressément. Il voulait que les dernières paroles qui arriveraient à ses oreilles fussent des paroles d'espérance et de paix. Son vœu fut accompli.

Ce lui fut une grande tristesse, souvent exprimée, d'être incapable d'exprimer les sentiments qui remplissaient son cœur. Il avait, disait-il, tant de choses à dire, et il ne pouvait prononcer ou écrire que quelques mots. S'il avait pu parler, comme son saint et illustre frère, nous aurions peut-être d'autres adieux d'un Monod. C'eût été le même fond de piété et d'espérance chrétiennes. Les paroles que j'ai lues, et celles que j'ai citées montrent assez de quel intérêt et de quelle édification ils auraient été. Il en aurait probablement été des adieux des deux frères comme de leurs personnes, qui furent de vertus différentes, mais non inégales. Il plut à Dieu de laisser la parole à l'un, et de la retirer à l'autre.

Foi et conscience, voilà Frédéric Monod, aussi bien qu'Adolphe Monod. Sa foi, nous le savons, était celle de M. Merle d'Aubigné, de M. Gaussen et de M. de Gasparin, quant à l'autorité et à l'inspiration des Saintes-Ecritures, et celle de M. Grand-Pierre, de M. Jalaguier et des autres hommes du Réveil, quant aux doctrines du péché et du salut. Il la conserva intacte jusqu'à la fin. Aux jours de la souffrance, il se plaignit de manquer de joie; il ne se plaignit jamais de manquer de foi, j'entends de certitude quant à la vérité. Il disait : « Si je n'avais pas Jésus-Christ, ce serait le désespoir, » mais il l'avait. C'est lui qui lui

permettait de dire, même au moment de l'angoisse : « Seigneur, toute ta volonté. » Il disait encore : « Je meurs dans la foi dans laquelle j'ai vécu et que j'ai défendue. Tout en Christ, rien hors de Christ... Je sais en qui j'ai cru... Il m'attend de l'autre côté. » Telle fut la foi de toute sa vie ; la foi qui fut sa vie même.

La conscience était la maîtresse souveraine chez lui. Toutes les voix se taisaient sous la sienne. Elle était obéie à n'importe quel prix. On le savait. Les adversaires le reconnaissaient. De là un respect profond et général pour lui. On put contester sa sagesse, on ne contesta jamais sa sincérité et sa droiture. Par conscience, Adolphe Monod se laissa destituer, à Lyon ; par conscience, Frédéric Monod se destitua lui-même à Paris. Pendant vingt ans, disait-il, il avait été de la minorité dans le Consistoire de Paris, maintenant il était de la majorité. Il était estimé et heureux parmi ses collègues. Il s'en sépara, malgré les exhortations des voix les plus amies, malgré l'exemple même de son frère Adolphe. A notre avis, sa conscience le trompa, mais il ne se trompa pas en lui obéissant. Père de huit enfants, et sans fortune, il quitta la sécurité pour l'incertitude, le grand temple pour la petite chapelle, l'Eglise de son père, de ses frères, de lui-même, pour un troupeau nouveau et inconnu. Il parut inquiet, non de sa destinée, mais de son devoir. « Si je dois rester, disait-il à ses enfants, demandez à Dieu de mettre un fagot d'épines sur mon chemin. »

M. Grand-Pierre, après avoir fait des réserves sur la conduite ecclésiastique et la polémique de son vieil ami, disait dans l'*Espérance* : « Mais il n'y a, et il n'y aura jamais qu'une voix pour reconnaître et louer son parfait désintéressement, son entière loyauté, son dévouement sans réserve au service de Jésus-Christ, son Sauveur et son Maître, son activité infatigable, sa disposition constante à obliger ses frères en Christ, son esprit de fraternité affectueuse et cordiale pour les chrétiens de toutes les dénominations, son invariable fidélité à ses amis. Fondateur de presque toutes les sociétés chrétiennes et œuvres évangé-

liques qui existent à Paris, Frédéric Monod en a été, jusqu'à la fin, l'un des plus solides appuis et l'un des plus courageux défenseurs. Il laisse aux siens le souvenir précieux et le salutaire exemple d'une vie tout entière consacrée à Dieu. »

M. Athanase Coquerel fils et le Conseil presbytéral de l'Église de Paris

L'année 1864 s'ouvrit par une mesure grave et qui coûta beaucoup à ceux qui la prirent : le non-renouvellement de la suffragance de M. Athanase Coquerel fils.

L'état des esprits

Pour comprendre cette mesure, il faut se souvenir des circonstances qui l'inspirèrent. On était aux jours de MM. Colani, Albert Réville, Pécaut, Scherer, Renan, c'est-à-dire aux jours des négations extrêmes. Il ne faut pas juger de ce temps par le nôtre. Je ne connais aujourd'hui qu'un pasteur qui attaque ou rejette avec cette hardiesse les bases mêmes du christianisme. Ce qui est rare maintenant, était fréquent alors. M. Coquerel fils louait, admirait les novateurs avec d'insuffisantes réserves. Il était bien plutôt leur allié que leur adversaire ; il les défendait contre ceux qui les attaquaient. Le Conseil presbytéral était inquiet de lui, et il ne le cachait pas. Survint le livre de M. Renan ; M. Coquerel appela l'auteur son « cher et savant ami. » Jusque-là, me disait M. Guizot, j'avais retenu mes amis : mais alors ma résolution fut prise et ma résistance cessa. Le Conseil presbytéral, ne voulant rien hâter, chargea une commission de lui faire un rapport sur le cas de M. Coquerel fils. Je viens de relire ce rapport ; en voici le résumé fidèle.

Un rapport au Conseil presbytéral

Question doctrinale.— Dès le commencement étaient citées ces

paroles fort connues autrefois de M. Coquerel : « Ce n'est pas *un peu autrement*, mais tout autrement, que les orthodoxes et nous entendons les questions de la Trinité, du péché originel, de l'expiation, de l'inspiration et les autres dogmes qu'on appelle fondamentaux. Nous en convenons très franchement et très volontiers. Nous ne serons pas moins explicite sur cette *divine autorité* (celle des Ecritures), si mal définie, et qu'on nous soupçonne à bon droit de ne pas voir dans le texte sacré. » (Le *Lien* du 29 octobre 1860).

M. Coquerel fils mettait en doute la naissance miraculeuse du Sauveur. « Ce fait capital, disait le rapport, mentionné expressément dans le Symbole des Apôtres, Symbole qui fait partie de notre liturgie et que nos pasteurs lisent en chaire tous les dimanches. » M. Coquerel fils prévoyait que la question ne se résoudrait pas pour lui « dans un sens bien orthodoxe. » (*Lien* du 12 octobre 1861).

Dans le même article, « il déniait à Jésus-Christ le droit à l'adoration ; il contestait que les apôtres eussent jamais adoré le Sauveur, et il taxait cette adoration, de la part des orthodoxes d'inconséquence, d'erreur, d'illusion. »

« Ce serait fermer les yeux à l'évidence que de ne pas voir que M. Coquerel fils s'est insensiblement engagé dans une solidarité compromettante avec une école qui, dans ces derniers temps, a si profondément ému la conscience chrétienne, et dont les principaux chefs sapent le christianisme jusque dans ses derniers fondements (1). »

(1) M. le pasteur Montandon, ami et défenseur de M. Coquerel, dit en séance du Conseil presbytéral : « Je n'hésite pas à m'associer aux regrets exprimés par la commission, de l'espèce de solidarité compromettante dans laquelle le journal dirigé par M. A. Coquerel fils s'est engagé envers ce qu'on appelle la *Nouvelle Ecole*, la *Jeune Ecole*, qui professe, en matière de dogmes, les théories, à mon sens, les plus erronées. Je ne puis voir sans peine que les écrivains de cette école, même les plus radicaux, aient été, comme le dit le rapport, de la part de M. Coquerel fils et du journal qu'il dirige, l'objet d'une sympathie chaleureuse bien propre à inquiéter notre sollicitude. L'émotion causée par ces encouragements et ces suffrages aux novateurs

« Dans un travail récent (*Lien*, 5 et 12 septembre 1863), il exalte les travaux de l'école dite libérale, qu'il appelle un bienfait de Dieu, après y avoir fait figurer au premier rang des écrivains comme MM. Pécaut, Scherer, Réville, Colani et Renan. Moyennant quelques réserves sans précision et sans portée appréciable, il ne cache pas son admiration pour l'auteur du livre : *Le Christ et la conscience*, qui, après avoir nié l'infaillibilité de l'enseignement de Jésus-Christ, est allé jusqu'à nier sa perfection morale ; il loue avec effusion un autre écrivain qui nie le surnaturel, partant les miracles et la résurrection de Jésus-Christ. Il voit « un mélange admirable de piété et de critique, de science et de foi. » dans une *Revue* où se produisent journellement les attaques les moins modérées contre l'inspiration, l'autorité et l'authenticité des Ecritures. »

Question ecclésiastique. — Il s'était produit, dans l'Eglise de Paris, un fait nouveau et très grave : la fondation de cette *Union libérale* dont le souvenir est perdu maintenant, mais qui, alors, passionnait les esprits. M. Coquerel n'en faisait pas partie : mais elle était l'œuvre de ses amis, et elle travaillait pour lui. Il n'est donc pas étonnant qu'il l'eût approuvée et encouragée. Or, cette Société ne visait à rien moins qu'au renversement du Conseil presbytéral. Elle l'attaquait tous les jours, et de toutes les manières. Elle ne s'était pas contentée de passionner les dernières élections, disait le rapport, elle continuait sans relâche son œuvre militante. « Malgré nos dissentiments, nous vivions à côté les uns des autres dans le respect des positions acquises, lorsque l'*Union libérale* est venue tout à coup modifier et troubler nos rapports. — L'agitation, nous devrions dire la guerre, est érigée dans le sein de l'Eglise en fait permanent. Nous sommes en présence d'une lutte continue organisée par un parti qui annonce la résolution de vaincre à tout prix. Des agents de l'*Union libérale* poursuivent de famille en famille une œuvre de

les plus téméraires est partagée, nous pouvons le dire, par le plus grand nombre des membres de l'Eglise, amis de M. Coquerel. »

dénigrement contre le Conseil presbytéral et les croyances qu'il représente... Nous le demandons à tout homme de bon sens : l'Eglise peut-elle vivre dans de pareilles conditions ? On nous place en face d'une question de vie ou de mort pour nos principes et notre situation ecclésiastique. » On était dans l'alternative ou d'une lutte incessante, ou d'une abstention coupable.

Le Conseil presbytéral espérait que quelques explications, atténuations, concessions seraient offertes par les opposants. La Commission les souhaitait et les attendit aussi, mais en vain. « Personne n'a donné ni à votre Commission, ni à aucun de ses membres, la moindre espérance de voir, enfin, la lutte cesser ou diminuer. »

L'*Union libérale* compromettait de jour en jour le pasteur qu'elle croyait servir. Elle espérait triompher pour lui et par lui. Il était son arme principale. Elle aurait dû prévoir qu'en la lui ôterait des mains. Ce qui devait arriver arriva. L'*Union libérale* avait voulu faire de M. Coquerel un vainqueur : elle en fit une victime.

Le Conseil presbytéral fut très ému du rapport de la Commission. Il se rendit bien compte de la crise qu'il allait ouvrir dans l'Eglise. Il s'affligea, mais ne recula pas. Il prit sa décision à la fois avec douleur et avec confiance. Il ne tarda pas à donner à l'Eglise les explications nécessaires. Je vais faire connaître aussi sa lettre.

La décision du Conseil presbytéral et sa lettre à l'Eglise

Le Conseil avait trouvé que les idées de M. Coquerel fils paraissaient en désaccord avec quelques-uns des articles fondamentaux et vitaux de la religion chrétienne ; mais, par égard pour le zèle et le talent que ce pasteur déployait dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil avait attendu. « Personne n'ignore, poursuivait-il, que, dans ces derniers temps, la foi chrétienne a été l'objet des attaques les plus directes et les plus graves. Le surnaturel, les miracles, l'inspiration des livres saints, la divi-

nité de notre Seigneur Jésus-Christ, la plupart des faits et des dogmes qui sont écrits dans les Evangiles et qui constituent la religion chrétienne, ont été expressément niés et rejetés dans plusieurs ouvrages, et tout récemment, en particulier, dans la *Vie de Jésus*, par M. Renan, livre qui a obtenu un grand retentissement. » Le Conseil constatait que les doctrines négatives de la nouvelle école de théologie avaient trouvé des adeptes dans notre Eglise. M. Coquerel fils, « sans les accepter pleinement, s'était montré plus disposé à les traiter avec faveur qu'à les combattre. Il n'avait pas hésité à offrir sa chaire à MM. Colani et Réville, tous deux engagés dans la nouvelle école, et dont l'un surtout, M. Réville, nie formellement le surnaturel, cette base de la foi chrétienne (1). M. Coquerel connaissait les regrets de M. Montandon lui-même. Il n'en fit pas moins dans une séance du Conseil presbytéral, la déclaration suivante : « Je n'ai pas à discuter les opinions qu'on leur attribue; je n'ai, d'ailleurs, jamais prétendu épouser la doctrine de qui que ce soit; mais dans l'ensemble de la foi et de la vie religieuse, je dois dire qu'il y a entr'eux et moi large et cordiale fraternité en Jésus-Christ. » M. Coquerel avait préparé une réponse au rapport de la Commission : il la lut en séance. Il dit, du reste, en réponse à une question qui lui fut adressée, qu'il n'avait pas à reprocher au rapport d'avoir mal rendu ses pensées. Il ajouta qu'il n'avait rien à rétracter de ce qu'il avait écrit, et qu'il n'avait aucune explication à donner.

Il n'y avait qu'à voter. Cependant, à cause de sa gravité, le vote fut renvoyé à une autre séance. A cette dernière séance, en l'absence des Synodes et conformément à la loi, douze voix contre trois décidèrent que la suffragance de M. le pasteur Coquerel fils ne serait pas renouvelée (2).

(1) Telles étaient les négations de M. Réville que, lorsqu'il demanda à prêcher à Genève, le Consistoire, un Consistoire libéral, lui refusa la chaire. M. Martin-Paschoud voulut, plus tard, le faire prêcher à l'Oratoire. Le Conseil Presbytéral s'y opposa; M. de Pressensé l'approuva dans la *Revue Chrétienne*.

(2) M. Coquerel n'avait, chaque fois, été nommé que pour un temps déterminé. Il ne fut donc ni destitué, ni révoqué.

Le Conseil presbytéral, disaient son président et son secrétaire, n'a pris cette décision qu'avec douleur ; il lui en a coûté de rompre les liens qui unissaient au troupeau un pasteur dont il honore le caractère et le talent. Mais il demeure convaincu qu'il agit selon son devoir comme selon son droit, et dans l'intérêt de la religion chrétienne en général, de toute l'Eglise protestante de France et de l'Eglise de Paris, en particulier. Nous nous serions sentis mal à l'aise si, en prenant cette décision, nous avions porté atteinte à la liberté religieuse d'un pasteur, et à la libre et publique exposition de ses croyances ; mais, grâce à Dieu et à nos généreuses institutions, il n'en est rien aujourd'hui. M. le pasteur Coquerel est libre de propager ses croyances et de réunir autour de lui ceux qui les partagent (1); mais notre conscience ne nous permet pas de les propager en notre nom et sous nos auspices. Nous sommes profondément convaincus qu'elles ne sont conformes ni aux enseignements de la Parole de Dieu, ni aux doctrines de l'Eglise chrétienne universelle, ni à la foi de nos pères, ni à celle d'un très grand nombre des membres de notre Eglise, aujourd'hui nos compagnons dans la vie.

La résolution de M. Coquerel fils

Tout hommage est dû à la loyauté de M. Coquerel fils et à son noble désintéressement. Mais il est permis de mêler les regrets aux louanges. Aucun devoir ni de conscience ni d'honneur n'obligeait le pasteur suffragant de M. Martin-Paschoud à céder sa chaire à MM. Colani et Réville, ou à devenir l'appui et l'instrument d'une Société en lutte ouverte contre le Conseil presbytéral. Nul obstacle n'était apporté ni à son ministère ni à sa prédication. Il pouvait les pratiquer dans l'indépendance et dans la paix. J'ai dit autrefois que le Conseil presbytéral avait

(1) C'est ce qu'il fit, très honorablement, et ce qu'avait fait avant lui, de son propre mouvement, M. Frédéric Monod. D'autres l'avaient fait avant; d'autres devaient le faire après.

frappé le coup, mais que l'*Union libérale* avait poussé la main ; je puis bien dire aussi que, si le Conseil presbytéral prononça le jugement, ce fut M. Coquerel qui le dicta.

Manifestations en faveur de M. Coquerel

Les journaux politiques firent grand bruit de la décision du Conseil presbytéral. Les petits comme les grands, ceux de la province comme ceux de Paris, s'en mêlèrent (1). Les plus frivoles ne furent pas les moins indignés. M. Coquerel fut loué comme un apôtre, et plaint comme un martyr.

Il y eut aussi des pétitions, et des pétitions bruyantes. La première ne fut pas la moins curieuse. Tout, il faut bien le dire, avait été préparé pour cette manifestation spontanée. Au moment et au lieu choisis, tout se trouva là : plumes, papier, encre, on n'eut qu'à signer. C'étaient, disait le *Lien*, « plus de cinq mille membres de l'Eglise. » M. Montandon porta cette pétition au Consistoire, mais ne la lui soumit pas. Il la remporta sans l'ouvrir. On lui demanda s'il n'était pas à sa connaissance que, parmi les signataires, il y avait des membres de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, des femmes, des enfants. Il se tut. Il y avait des pétitionnaires compétents et sérieux. Mieux aurait valu se contenter de ceux-là à Paris, et de même en province. On crut que le nombre était préférable, et on le chercha avec ardeur. « Ils s'en sont allés de porte en porte demander des signatures à des gens ébahis de tout ce bruit, et qui ne connaissaient rien à la question. Ici, un sabotier, plus loin un forgeron, ailleurs un tailleur et un cordonnier ont été juges du grand conflit de Paris... Mais, enfin, dis-je à l'un des signataires, et il n'était pas des moins éclairés, trouveriez vous naturel que les habitants de Lille protestassent contre une décision du Conseil municipal de Toulouse ? Nullement. Etes-vous le juge du Conseil presbytéral de Paris ? En aucune manière... Pourquoi avez-vous signé?

(1) Le *Charivari* lui-même intervint.

« Eh ! Monsieur (textuel), cela ne se refuse pas, mais cela ne signifie rien, on signe, puis on n'y pense plus. » On s'adressa aussi, il faut bien le reconnaître encore, à des incrédules avoués. « Si donc l'on demande qui a protesté, il faut répondre que les pétitionnaires se réduisent à trois, et s'appellent la conviction sincère, l'ignorance complaisante et l'incrédulité notoire (1). »

Les corps ecclésiastiques du parti libéral intervinrent à leur tour, et avec plus de compétence. Le Consistoire de Nîmes prit, en quelque sorte, la tête du mouvement, lequel fut considérable et très naturel. Le Consistoire de Lyon, qui avait destitué un pasteur titulaire, on sait lequel, blâma le Conseil presbytéral de Paris, de n'avoir pas conservé un pasteur suffragant.

On invita M. Coquerel à voyager. Je me permis de dire encore : « Vraie tournée triomphale, mais il faut choisir entre les austérités et les douceurs de la destinée. Tout renoncement est digne de respect ; mais la joie ne doit pas gâter le sacrifice. Quand le martyre devient une fête, quand l'humiliation est une ovation constante, il faut le pardonner à l'infirme nature humaine, la sympathie disparaît presque dans l'envie, et il y a des gens assez mal faits, nous les connaissons, pour être fatigués d'entendre toujours dire qu'Aristide est juste. Louanges des journaux de France et de l'étranger, louanges des Consistoires et des Conseils presbytéraux, louanges des pétitions populaires, louanges du *Lien*, qui a rapporté toutes ces louanges parmi les siennes et qui, pendant tout le temps que la chose a duré, est devenu un hymne à son rédacteur (2). » Je n'entendais pas alors, et surtout je n'entends pas aujourd'hui blâmer M. Coquerel, qui n'était pas responsable de ce qu'on disait et faisait de lui.

Manifestations en faveur du Conseil presbytéral

Le Conseil presbytéral eut aussi ses défenseurs particuliers et collectifs, non seulement en France, mais aussi à l'étranger.

(1) *Espérance*, 30 septembre 1864.
(2) *Espérance*, même article.

Les colonnes de l'*Espérance* furent longtemps remplies des listes d'adhésion. Elle en publiait encore au mois de septembre. Tous les corps ecclésiastiques évangéliques, grands et petits, approuvèrent et louèrent le hardi Conseil. On ferait un petit volume avec les seuls noms des signataires. Je ne veux rappeler que l'une de ces manifestations, la plus remarquable, il est vrai. Cent quatre-vingt-onze membres du clergé de l'Eglise épiscopale d'Angleterre adressèrent au Conseil presbytéral une lettre dans laquelle ils disaient : « Dans le cas qui est venu à notre connaissance, vous avez exercé vos pouvoirs judiciaires à la satisfaction de tous ceux qui, en tout pays, croient à l'éternelle divinité de Jésus-Christ, à sa mort expiatoire et à sa glorieuse résurrection. Nous rendons grâce au chef suprême de l'Eglise à votre sujet, pour la courageuse déclaration que vous avez faite de votre foi en la vérité telle qu'elle est en Jésus, et pour la fermeté avec laquelle le Conseil presbytéral et le Consistoire ont agi pour le bien de l'Eglise, et nous vous prions, en conséquence, de nous permettre de vous tendre, au nom de notre commun Seigneur, une main d'association, et de vous donner l'assurance qu'avec le secours de Dieu, nous serons toujours prêts à nous joindre à vous et à tous les membres fidèles des Eglises réformées du Continent « *pour combattre pour la foi qui a été donnée une fois aux Saints.* » Parmi les signataires se trouvaient cinq évêques, des archidiacres, des doyens, des recteurs d'Eglises importantes, des professeurs des universités de Cambridge et d'Oxford et d'autres hommes éminents par les situations et par les talents. Si l'on avait eu plus de temps, et si l'on avait provoqué des adhésions, au lieu de s'en tenir aux adhésions spontanées, on aurait obtenu des milliers de signatures. « Le Conseil presbytéral, écrivait-on, peut donc considérer cette adresse comme l'expression des sympathies d'un grand nombre, et peut-être de la majorité des membres soit ecclésiastiques, soit laïques de l'Eglise anglicane. » Un grand acte de fidélité chrétienne pouvait seul émouvoir ainsi une Eglise qui n'a jamais prodigué ses sympathies aux autres Eglises, surtout aux Eglises presbytériennes.

Les conférences pastorales de Paris et d'Alais dont je vais parler approuvèrent hautement aussi, sans le nommer, le Conseil presbytéral.

« Ce n'est pas, disions-nous, au Conseil presbytéral de Paris à se plaindre de la guerre suscitée contre lui. Il sort de tout ce bruit plus grand, plus illustre, et, nous voulons aussi le croire, plus fort qu'il n'y est entré. La chrétienté fidèle a ratifié sa ferme conduite; elle l'a placé haut dans l'estime des Eglises. La louange est venue après la surprise; ceux qui s'étonnaient admirent, ceux qui craignaient espèrent. Aujourd'hui ce Conseil occupe la place d'honneur à la tête des Conseils fidèles. D'un bout à l'autre du monde les regards sont fixés sur lui. Il peut remercier ses adversaires de la position qu'ils lui ont faite. Nous savons de quel danger on le menace; mais il est des souvenirs qu'aucune injustice du scrutin ne saurait éteindre. Quel que soit l'avenir, le passé reste (1). »

Notre controverse, principalement avec MM. Nefftzer et Scherer du « Temps ».— Incident Gasc

M. Nefftzer s'était montré tout particulièrement sévère envers le Conseil presbytéral. Sa décision était « une monstruosité et un révoltant abus de pouvoir. Il n'y a, poursuivait-il, dans le sein du christianisme qu'une seule autorité vivante; cette autorité est le pape. La raison d'être du catholicisme est de la reconnaître; celle du protestantisme et de toutes les sectes protestantes est de ne pas la reconnaître, et de placer dans la conscience de l'individu l'autorité supérieure et décisive. Les catholiques libéraux ne sont pas des catholiques; les protestants autoritaires ne sont pas des protestants. »

La réponse était facile.

« Qui a le droit d'ignorer que les réformateurs, tous les réformateurs... ont proclamé une autre autorité que la con-

(1) Article cité.

science humaine, une autorité à laquelle la conscience humaine doit se soumettre sans réserve ? Il y avait deux autorités : l'autorité de la Parole de Dieu et l'autorité du pape. Les réformateurs rejetèrent la seconde et conservèrent la première, qui fut d'autant plus grande qu'elle fut unique... Toutes les Eglises sorties du grand mouvement religieux du XVIe siècle furent des Eglises d'autorité, et d'autorité doctrinale. Elles ne reconnurent pas l'autorité du pape ; voilà pourquoi elles furent protestantes ; elles proclamèrent l'autorité de la révélation, voilà pourquoi elles furent chrétiennes. »

M. Scherer disait, de son côté : « Il est notoire qu'au commencement de ce siècle, lorsque l'Eglise reçut une existence légale, les doctrines représentées aujourd'hui par les adversaires de M Coquerel étaient complètement effacées, oubliées, mortes. Elles n'ont commencé à vivre que vingt ans après. »

M. Scherer allait plus loin; il osait bien soutenir, toujours dans le *Temps*, que la loi organique de notre culte ne reconnaît aucune doctrine à notre Eglise, et même qu'elle ne lui permet pas d'en avoir. Le propos était hardi. La loi de l'an X reconnaît si bien une doctrine à notre Eglise qu'elle a chargé les Synodes particuliers de veiller à sa conservation. Le propos surtout était inopportun. En cette même année 1864, M. le pasteur Charles Frossard publia une brochure qui portait ce titre : « L'Eglise réformée de France a-t-elle une doctrine ? » Il répondit à la question en rappelant ce qui s'était passé en 1812.

Un professeur de la Faculté de Montauban, M. Gasc, avait nié dans l'une de ses leçons, non pas le surnaturel chrétien que personne ne mettait en doute à cette époque parmi nous, mais la divinité de Jésus-Christ. Aussitôt connue, cette opinion arienne provoqua contre le professeur Gasc un tel mouvement d'opposition, il faudrait dire d'indignation, qu'il dut exprimer des regrets pour le passé, et donner des garanties pour l'avenir. La Faculté intéressée ne fut pas la moins émue. Elle éprouva le besoin de dégager sa responsabilité. Elle prit une délibération qui contenait ces paroles : « Qu'elle demeure invariable-

ment attachée à la foi de ses pères, qu'elle reçoit le symbole de Nicée et le symbole dit d'Athanase, à l'exception des clauses damnatoires, car nous avons appris de notre divin Maître à ne point juger, afin que nous ne soyons pas jugés ; que, pleinement convaincue de la divine autorité des Saintes-Ecritures, elle croit ne pouvoir mieux suivre les règles de la saine raison qu'en se soumettant sans restriction à cette autorité, surtout dans ce qui passe les bornes de la raison..., qu'en lisant et en méditant tous les jours cette parole de vérité et de vie, elle y a trouvé la pleine confirmation de la doctrine exposée dans la *Confession de foi des Eglises françaises*, Confession dont tous les pasteurs et professeurs sont censés avoir signé les articles fondamentaux ; Confession authentique et qui s'est conservée jusqu'à nous sans altération. » Venait la citation des deux articles de la Confession de foi de La Rochelle relatifs à Dieu et à la Trinité.

« La présente déclaration ayant été lue et approuvée, il a été délibéré qu'elle serait imprimée et envoyée à Son Excellence M. le Ministre de l'Intérieur, aux autorités constituées du départment et à tous les Consistoires ; mais qu'avant tout, M. le Doyen serait chargé d'en donner communication au vénérable Consistoire de Montauban (1). »

Dans une autre occasion la Faculté :

« Promet collectivement et de la manière la plus solennelle, ainsi que chaque professeur le fait ici individuellement :

« De ne s'écarter en rien, dans ses enseignements, de la doctrine chrétienne reçue et professée dans les Eglises réformées de France.

« La présente déclaration souscrite par tous les MM. Professeurs de la Faculté demeurera dans les archives, et M. le Doyen est autorisé à en livrer des copies certifiées, toutes les fois qu'il le jugera convenable.

« Fait à Montauban, en Conseil de Faculté, le 30 juillet 1813. Et ont signé : MM. Frossard, professeur et doyen ; Esaïe Gasc,

(1) *Espérance*, 1864, p. 416.

professeur; Bonnard, professeur; Bénédict Prévost, professeur. »

Le Consistoire de Montauban pensait comme la Faculté; il écrivit à M. Gasc lui-même : « Que serait une Eglise, qui est un corps chargé d'enseigner les choses divines, si chaque pasteur, chaque professeur avait ses dogmes, sa morale?... Autant de professeurs, autant de religions. Laquelle adopter, quelle sera la bonne? Non, il ne saurait être vrai que chaque professeur est le seul juge de la doctrine qu'il doit professer. Nous croyons que chaque professeur doit être obligé d'enseigner la religion des Eglises réformées de France. Voilà son mandat tacite. Si un professeur avait le malheur de ne pas admettre ces doctrines dans tous leurs points, il devrait au moins se condamner au silence plutôt que de divulguer le système opposé. » Plusieurs Consistoires du Midi parlèrent dans le même sens.

M. Frossard citait encore, dans sa brochure, deux remarquables lettres des pasteurs de Nîmes, signées par le célèbre Samuel Vincent, et demandant la démission du professeur Arien. « C'est à quoi, écrivaient-ils au doyen de la Faculté, nous vous invitons à le porter. Il le doit lui-même à nos Eglises, qui ne souffriront pas qu'on enseigne une doctrine entièrement opposée à celle dont elles font profession. Nous ne prétendons ni l'obliger à enseigner ce qu'il ne croit pas, ni à renoncer à une opinion qu'il croit sans doute fondée; mais nous sommes en droit d'exiger qu'il ne forme pas pour nos Eglises de jeunes pasteurs imbus d'une doctrine qui n'est pas la leur, et dont elles ne veulent pas (1). »

Le *Lien* disait, en 1864, qu'on avait outragé la conscience de M. Gasc, et qu'on lui avait demandé une « infamie. » Tel n'était pas le sentiment de M. Gasc, comme on vient de le voir. Il pouvait se retirer, si bon lui semblait. S'il resta, c'est qu'il le pouvait sans subir ou plutôt sans commettre une « infamie. »

Si j'ai rappelé ces souvenirs, ce n'est pas pour apporter à

(1) *Espérance*, 1864, p. 214.

l'opinion de M. Scherer une réfutation inutile ; j'ai voulu montrer quel était, par rapport aux doctrines, l'état des esprits, dans notre Eglise, pendant les premières années de ce siècle. J'ai voulu montrer aussi, que ce n'était pas sans raison que le Conseil presbytéral de l'Eglise de Paris en avait appelé à la vieille foi protestante dans sa résistance, aux idées nouvelles.

Les droits des minorités

On nous accusait de les fouler aux pieds. Je réfutai à plusieurs reprises ce reproche dans l'*Espérance*. Les minorités sont désirables, parce qu'elles sont bienfaisantes. Sans elles, le repos devient le sommeil. Sans doute, elles détournent parfois et précipitent le cours des choses ; mais même troublée ou débordée, la rivière est préférable au marais. Mais il ne faut pas appeler minorité dans une Eglise ce qui n'est pas de l'Eglise. « Accepter une Eglise, disait un homme peu suspect, M. Coquerel père, c'est accepter ses liturgies et ses rites, et, à défaut de la loi officielle et écrite, ses coutumes, et les accepter pour tous. » Nos liturgies, est-il besoin de le rappeler? sont toutes remplies du surnaturel chrétien. Ceux qui le rejettent, ne les rejettent-elles pas aussi ? (1) Ils les lisent ! Ce n'est pas un mérite, c'est un tort ; à peine finie, la prière est réfutée par le discours. L'Eglise doit-elle supporter ce désordre ?

En vertu de quel principe une minorité imposerait-elle à une Eglise la solidarité de ses négations ? Elle obéit à sa conscience ; doit-elle empêcher l'Eglise d'obéir à la sienne ? Elle ne veut pas supporter la contrainte ; doit-elle l'exercer ? Qu'elle accuse l'Eglise d'erreur, mais qu'elle ne l'accuse pas d'intolérance. Quoi ! il y a de l'intolérance de la part de l'Eglise à ne pas ouvrir ses chaires aux doctrines qu'elle juge fausses et dangereuses pour le salut des âmes ? Quand le mal se fait, il y a de l'intolérance à ne pas s'y associer ? Quand on ébranle les fondements

(1) On le voit, ceci ne s'adressait pas à M. Coquerel fils, mais à ses amis, plus avancés que lui.

de la foi chrétienne, il y a de l'intolérance à ne pas prêter son nom, à ne pas offrir son concours ? « Ce qui n'est pas libéral, c'est qu'une minorité déiste veuille s'imposer à une Eglise chrétienne malgré ses traditions, malgré ses croyances, malgré ses liturgies, malgré ses symboles, malgré ses hymnes, malgré ses solennités, malgré toute son histoire. La minorité libre et la majorité asservie, est-ce cela qui est la justice, la liberté ? Toute contrainte est fâcheuse, mais, assurément, la pire est celle du petit nombre sur le grand. C'est ici qu'est l'intolérance, une intolérance retournée. La loi peut la permettre ; la conscience devrait l'interdire, car le premier devoir de la conscience est le respect de la conscience d'autrui. »

Vinet a dit à propos de ce qui se passait dans son pays : « Le radicalisme n'est pas l'excès du libéralisme, mais son contraire. » Vinet avait raison.

L'opinion d'un philosophe et celle d'un journaliste

Si la question, disions-nous, était posée à des juges désintéressés, quelqu'un douterait-il du résultat ? Au sujet même de cette controverse, voici ce que M. Garnier, professeur de philosophie à la Sorbonne, écrivait à M. Poulain, alors en lutte très vive avec M. Albert Réville. « Vous avez bien raison, cher pasteur. Si l'on dépouille Jésus-Christ de sa divinité, de son personnage de rédempteur et de sa mission divine, si l'on en fait un simple professeur de morale, et, comme dit M. Renan, *un délicieux moraliste*, il n'en reste pas assez pour lui donner le titre de Sauveur des hommes, pour en faire l'objet d'un culte, avec des prêtres et des autels. Vous savez, sans doute, par M.... que je n'admets pas plus la divinité de Jésus-Christ que celle de Socrate (1) ; aussi je ne me fais le prêtre ni de l'un ni de l'autre. Mais qu'il y ait des personnes qui, sans regarder Jésus-Christ comme un Dieu, se disent pasteurs de l'Eglise de Jésus, c'est

(1) M. Garnier s'en tenait à l'admiration.

ce qui ne peut s'expliquer que par les contradictions dont l'esprit humain est rempli. » Ou je me trompe fort, ou le langage de M. Garnier aurait été approuvé par tous ses collègues de la Sorbonne, pour ne pas dire de l'Université sans exception (1).

« Gardons-nous de rien fonder, avait dit M. Renan ; restons dans nos Eglises respectives. » Cette haute indifférence, ce dédain de soi-même a inspiré ces paroles à un journaliste libre-penseur, mais sérieux : « Pour rester dans une Eglise, la première condition, ce nous semble, est de croire ce que cette Eglise enseigne. Sinon, à quoi bon s'y enfermer, à quoi bon se condamner, de gaîté de cœur, à une profanation intérieure de tous les moments ? Pourquoi s'imposer gratuitement une fatigante et inutile hypocrisie ? Je rends hommage à la vérité : je m'honore moi-même et j'honore l'Eglise à laquelle j'appartenais, en me séparant d'elle, dès que ses dogmes ne satisfont plus ma raison, et blessent ma conscience. » S'il est vrai que d'autres professeurs auraient parlé comme M. Garnier, n'est-il pas vrai aussi que d'autres journalistes auraient parlé comme M. Jules Levallois (2) ?

Nous aurions pu invoquer M. Scherer contre lui-même. N'avait-il pas quitté l'Ecole de Genève, parce qu'il n'en avait plus la foi ? Qu'allaient faire bientôt, et tout aussi honorablement, ces hommes avancés du parti libéral que nous combattions sans les nommer ? Ils allaient sortir d'eux-mêmes de notre Eglise, parce qu'ils ne voulaient, dans leur double libéralisme, ni l'assujettir à leurs pensées, ni s'assujettir aux siennes. Quand les liens spirituels sont rompus, il faut rompre aussi les autres. Les devoirs avant les intérêts. Il ne doit y avoir ni orthodoxes, ni libéraux sur une question pareille.

Danger et fermeté

Nous n'étions pas seulement blâmés ; nous étions menacés.

(1) *Espérance* de 1865, page 136.
(2) *Espérance* de 1866, page 189.

On nous attendait aux élections prochaines. On nous prédisait une défaite qu'on tenait pour certaine, et que nous tenions pour possible. Nul ne sait ce que le suffrage universel va dire avant qu'il parle. La victoire des amis de M. Coquerel fils ne nous aurait pas surpris, mais elle ne nous aurait pas abattus. J'ai quelque satisfaction à reproduire le langage que nous inspirait le danger : « Nous ne craignons pas les défaites du scrutin ; nous ne craignons que celles de la conscience. Notre conscience, nous ne la livrons pas aux hasards de la lutte. Nous l'habituons à regarder en haut, non en bas. En bas, il arrivera ce qui pourra ; mais en nous, s'il plaît à Dieu, le devoir triomphera. Nous n'avons ni rancune, ni jalousie, ni ambition. Pourquoi en aurions-nous ? Mêlés pour quelques heures aux grands combats de la vie, nous combattons selon nos lumières, et dans une lutte loyale, des adversaires que nous honorons et qui nous ont mis eux-mêmes les armes à la main. Nous respectons leurs consciences, et nous ne voulons pas les violenter ; mais de quel droit nous associeraient-ils à la responsabilité de leurs doctrines et de leurs actes ? Au nom de quelle liberté nous forceraient-ils d'assister, indifférents ou inertes, au renversement de l'édifice que nous sommes chargés de défendre ? Réussirons-nous à le sauver ? Dieu le sait. Mais l'équitable postérité reconnaîtra que nous avons voulu conserver et transmettre aux âges futurs le glorieux dépôt des doctrines protestantes, et quand l'heure de la retraite aura sonné, et elle sonnera bientôt pour plusieurs d'entre nous, notre conscience, nous l'espérons, nous dira : tu as combattu le bon combat ; tu as gardé la foi. »

Mais la nouvelle lutte électorale ne devait se poursuivre que dans un an. Bien des choses devaient se passer auparavant.

Conférences pastorales de 1864. — 1° Conférences générales

Nous avions le pressentiment, de part et d'autre, que les débats y seraient très vifs. Aussi nous y rendîmes-nous en très grand nombre. Jusqu'alors la chapelle supérieure du Temple de

l'Oratoire avait suffi (1) ; cette année il fallut ouvrir la grande salle de la maison presbytérale, et à peine put-elle nous contenir. Les Conférences générales s'ouvrirent les premières. On eût dit un parlement du protestantisme français. Les orateurs n'y manquaient pas. Il suffit de nommer MM. Ed. de Pressensé, Bersier, Rognon, Dhombres, pour le parti évangélique ; MM Coquerel fils, Grotz, Fontanès, Jalabert, pour le parti libéral. Belle jeunesse de notre Eglise dont nous pouvions être fiers. Je m'en rappelle avec mélancolie l'ardeur et l'éclat.

Un pasteur de l'Ardèche, si je ne me trompe de département, apporta à la tribune une étrange définition de l'Eglise. « L'Eglise dit-il, est un vaisseau en partance pour l'éternité. » On parla avec animation de ce vaisseau que M. Bersier, disait on, avait enfin coulé. A certains moments, les débats furent très animés, orageux même. La voix du président se perdit plus d'une fois dans le bruit. Des deux côtés, les âmes étaient faciles à émouvoir, les paroles ardentes montaient comme d'elles-mêmes des cœurs aux lèvres. Il y eut un incident tout particulièrement pénible.

Nous avions au milieu de nous un pasteur de Strasbourg, M. Leblois, qui avait appliqué le mot d'idolâtrie, en chaire, à l'adoration de Jésus-Christ. Le Directoire de son Eglise avait prononcé contre lui la réprimande simple. Tous les pasteurs de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, à Paris, et d'autres pasteurs d'Alsace avaient protesté contre cette parole audacieuse. Ce pasteur signa, avec trois de ses amis, la proposition suivante soumise à la Conférence : « La Conférence reconnaît, comme fondement de toute Eglise chrétienne et particulièrement des Eglises protestantes, la personne et la vie de Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant et Sauveur du monde. »

On s'étonna de voir le nom de M. Leblois au bas de cette déclaration. M. Leblois voulut s'expliquer à la tribune. Faisant allusion à une parole de Jésus-Christ (Mat. V. 45), il dit

(1) Elle avait suffi même au Synode officieux de 1848.

que nous aussi nous sommes « des fils de Dieu. » Comment le sommes-nous ? s'écria-t-on ; sommes-nous fils de Dieu comme l'est Jésus-Christ, ou Jésus-Christ l'est-il comme nous ? Parlez, parlez ! — Non, dirent ses amis, ne répondez pas, ne répondez pas ! Etonné, troublé, il descendit de la tribune, et s'en rapporta à ses écrits. Il avait à montrer encore comment un simple homme peut être le Sauveur du monde. Rien ne pouvait égaler l'indignation d'une partie de l'assemblée, que l'embarras de l'autre. L'un de nous se leva et dit : « Les explications données par M. Leblois sont significatives, quoiqu'incomplètes ; je demande à ses cosignataires s'ils acceptent la solidarité de ses paroles. » Dire oui, c'était le scandale ; dire non, c'était la confusion. On se tut (1). Il faut avoir assisté à cette scène pour s'en faire une idée.

La minorité était divisée dans la Conférence comme elle l'était ailleurs. « On parle de deux tendances ; mais dans la seconde de ces deux tendances, la distance était trop grande de M. Vidal, de Bergerac, à M. Leblois, et de M. Montandon à M. Albert Réville ; les membres de la tendance générale libérale étaient et sont encore échelonnés de distance en distance sur une pente qui, des sommets de l'orthodoxie, descend jusqu'aux bas fonds du déisme ou même du panthéisme. » De là vient qu'on ne peut s'entendre dès qu'on s'explique. M. Jalabert et ses amis étaient doctrinalement bien plus près de nous que de plusieurs de leurs collègues libéraux.

MM. Dhombres et Bersier avaient soumis, dès le début, la question suivante à la Conférence : « L'existence de toute Eglise et le droit des fidèles ne sont-ils pas compromis par la liberté illimitée de l'enseignement religieux ? » Cette question fut transformée en proposition, et en proposition fortement motivée par M. Rognon. Le vote fut solennel. Nous étions tous debout, membres des Eglises réformées, officielles et indépendantes, membres de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, Wesleyens

(1) Je me trompe, l'un des signataires répondit : « Nous ne sommes pas venus faire de la théologie. »

et pasteurs de Genève, et, dans l'oubli profond de nos divergences ecclésiastiques, nous votâmes à l'unanimité la proposition. La proposition de la minorité n'obtint que dix-neuf voix sur environ deux cents votants.

Telles furent les premières conférences de 1864.

2° Conférences nationales

Bien que moins nombreuses, les Conférences restreintes ou nationales devaient être les plus importantes, et elles le furent. Nous avions au milieu de nous deux anciens Ministres du roi Louis-Philippe, M. Guizot et le comte Pelet, et un ancien vice-président de la Chambre des Députés, M. François Delessert. Nous nous réunissions le matin chez ce dernier pour nous préparer à la séance de l'après-midi (1). Je fus chargé de soumettre à la Conférence et de développer cette proposition : « L'Eglise réformée de France a des doctrines positives et des corps chargés de les faire respecter. » La première partie de la proposition était surtout dirigée contre les adversaires du dehors, la seconde contre ceux du dedans. Les premiers, nous l'avons vu, prétendaient que nous n'avions que des traditions et des usages ; les seconds reconnaissaient que nous avons des doctrines, mais nous refusaient les moyens de les défendre.

Pendant les deux jours de discussions, on parla beaucoup et avec ardeur, mais sans violence et sans troubles. Un discours est resté tout particulièrement dans ma mémoire. Il fut prononcé par un jeune pasteur d'un caractère très calme, très doux même, et d'une orthodoxie modérée, M. Jules Molines (2). Il chercha à montrer que nous ne nous entendions, les libéraux et nous, ni sur la foi, ni sur l'espérance, ni sur la charité. Il fut écouté aussi sérieusement qu'il parlait.

On pouvait nier, dans le *Temps* et autres journaux, que

(1) C'est là que fut proposée, d'abord, la candidature de J. Monod. J'y lus une lettre de mes collègues de Félice, Sardinoux et Bois.

(2) Pasteur à Nérac.

notre Eglise eût des doctrines; on ne le pouvait pas, on ne l'essaya même pas dans les Conférences pastorales, soit générales, soit restreintes. On reconnut que notre Eglise a des doctrines positives, et M. Leblois, comme ses amis, s'étonna qu'on eût paru en douter. Mais quelles étaient ces doctrines? Personne n'avait ni ne saurait avoir qualité pour les faire connaître; moins encore pour les défendre. L'un des membres de la minorité s'écria, avec une énergie singulière, qu'il ne voulait d'aucune autorité humaine, ni de celle d'un pape, ni de celle d'un Synode. On revenait à M. Nefftzer après l'avoir abandonné; la conscience était la seule autorité reconnue dans l'Eglise protestante. C'est ce qu'il avait dit. M. Nefftzer et M. Scherer auraient pu prendre place dans la minorité; ils n'auraient pas eu à s'inquiéter des doctrines, puisque chacun avait celle qu'il voulait.

La majorité avait à cœur de protester contre des idées qui lui semblaient destructives de toute Eglise et de la nôtre en particulier. Elle pria M. Guizot de préparer un projet de déclaration. Il accepta cette mission. Je lui fus adjoint, bien inutilement, sur sa demande.

Toute la proposition de M. Guizot est à relire (1). Après avoir indiqué les principales négations contemporaines, il disait : « Nous regardons ces négations comme entièrement destructives de la religion chrétienne et de l'Eglise réformée. Nous avons pleinement foi à l'action surnaturelle de Dieu dans le gouvernement du monde, à l'inspiration divine et surnaturelle des saints livres, ainsi qu'à leur autorité souveraine en matière de foi, à la divinité éternelle et à la naissance miraculeuse comme à la résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ, Dieu homme, sauveur et rédempteur des hommes. Nous sommes convaincus que ces fondements de la religion chrétienne sont aussi les fondements de l'Eglise réformée, qui les a positivement reconnus comme tels dans toute sa liturgie, et qui en fait, avec l'Eglise

(1) Je l'ai reproduite dans *Souvenirs et Etudes*, p. 222 et s., ainsi que la suite.

universelle, dans le symbole des apôtres, l'expression publique de sa foi. »

Voilà pour la foi. Voici pour la liberté.

Nous tenons aussi fortement que personne, et pour ceux qui pensent autrement que nous, et comme pour nous-mêmes, au principe tutélaire de la liberté religieuse. En vertu de ce principe, chacun est libre de professer hautement ses croyances et de s'unir à ceux qui les partagent; mais nous ne saurions comprendre ce que serait une Eglise qui n'aurait pas de foi commune, et dans laquelle les croyances les plus diverses ou même les plus contraires, pourraient être indifféremment professées. Un tel état ne serait pas l'exercice de la liberté religieuse, mais la destruction de la société religieuse, qui a besoin, plus encore que toute autre société, d'intime sympathie. L'Eglise réformée de France est une société religieuse ancienne et organisée; elle a des principes vitaux et des institutions historiques, et même, en l'absence et dans l'attente de ses Synodes, elle a, dans ses Consistoires et dans ses Conseils presbytéraux, des pouvoirs légaux qui ont, aux termes des lois de l'Etat, comme de sa propre discipline, le droit et le devoir de maintenir ces principes.

La proposition fut suivie d'un discours dont l'impression fut votée par acclamation. Je dirai aussi qu'il était digne de l'orateur et de la question. Il serait à reproduire ici, mais en voici l'essentiel : « Nous ne faisons pas, comme on le dit, une Confession de foi; nous ne sommes pas l'Eglise, nous sommes une Conférence. Nous faisons connaître notre foi selon notre devoir et notre droit. Nous n'abordons pas toutes les questions. Nous nous contentons de porter la défense où se porte l'attaque. On dit que nous faisons de la dogmatique, non de la religion. Messieurs, devant ce reproche, ma surprise est profonde. Aujourd'hui, ici, tout le monde reconnaît et s'empresse à reconnaître que l'Eglise réformée a des doctrines positives. Messieurs, qu'est-ce que des doctrines positives? Ce sont des dogmes. C'est là leur vrai nom ; un nom qu'on n'hésite parfois à prononcer que par égard pour des oreilles susceptibles. Pour mon compte, je n'hésite pas ; les

doctrines positives qu'on nous accorde, ce sont les grands dogmes chrétiens... Nos adversaires séparent les dogmes de la vie religieuse. Pourtant ils parlent aussi de foi; ils veulent la foi. La foi à quoi? La foi ne se nourrit pas d'aspirations vagues; elle s'adresse à des croyances positives, à des faits acceptés, à des dogmes. Et il y a entre la foi et la vie religieuse une liaison intime et nécessaire; les sentiments dérivent des principes. La source fait les eaux qui en découlent, et où les croyants vont puiser la vie. L'attaque contre les bases de la foi chrétienne se produit partout : en Allemagne, en Suisse, en Hollande, en Angleterre, en France. Nous n'avons pas peur, comme on le prétend. Mais l'activité est un devoir comme la confiance. Le christianisme triomphera, pourvu que ses défenseurs ne restent pas inertes devant ses adversaires ardents. C'est par la foi et le travail des premiers chrétiens que Dieu a fondé la religion chrétienne; c'est par la foi et le travail des chrétiens d'aujourd'hui qu'elle doit être défendue. Messieurs, nous avons devant nous une grande situation et un grand devoir, plus grands que nous ne saurions les mesurer. Dans la lutte que nous soutenons, dans la crise que nous traversons, nous sommes l'avant-garde de la chrétienté tout entière. Nous avons derrière nous toutes les communions chrétiennes. Montrons-nous au niveau de cette grande tâche, et fermement résolus à l'accomplir. »

Le discours expliquait et justifiait tout ensemble la proposition. Les applaudissements de la Conférence montrèrent sa pleine satisfaction des deux.

Le projet de déclaration fut adopté par 141 voix contre 23. Cette fois encore le vote de la majorité fut unanime. Un homme n'est pas plus d'accord avec lui-même que nous ne fûmes d'accord les uns avec les autres dans les deux Conférences pastorales. Rien ne divisait encore le parti évangélique.

Propositions de M. Jalabert aux deux Conférences

M. Jalabert avait proposé à la Conférence générale d'émettre

« l'avis que la liberté illimitée de l'enseignement religieux, si elle était jamais réclamée, devrait être déclarée inadmissible ; que les limites naturelles de l'enseignement religieux se trouvent dans la conscience religieuse de l'Eglise s'exprimant par l'organe de ses mandataires. » Nous avions donc des limites et des corps chargés de les faire connaître. Le pasteur ne pouvait plus dire : je ne relève que de moi-même, et ne connais pas d'autre autorité que ma conscience. C'était l'étrangeté de l'opinion libérale avancée de reconnaître l'utilité des limites, et de nier le droit de les fixer. Après avoir dit : je ne puis pas enseigner toutes les doctrines, le pasteur ajoutait : je puis enseigner celles que je veux. M. Jalabert évitait cette contradiction dans sa première proposition.

La seconde, faite à la Conférence restreinte, était bien plus satisfaisante. La voici : « La Conférence déclare que l'Eglise réformée de France a des doctrines positives affirmées dans ses liturgies, exprimées dans l'Adresse aux Eglises émanée du Synode national de 1848, seule représentation directe et exacte de la communion réformée au XIXe siècle ;

« Et qu'il existe des Conseils presbytéraux et des Consistoires chargés de faire respecter ces doctrines, en ne procédant à des exclusions de pasteurs qu'en cas de nécessité absolue et d'évidence, sous l'autorité du Synode national périodique, auquel doit toujours appartenir la décision définitive (1). »

Cette proposition n'était pas, du moins en elle-même, une opposition à la proposition de M. Guizot ; elle en était bien plutôt une suite. Elle avait deux mérites. Elle sanctionnait cette Adresse de 1848 aux Eglises qui était une manifestation de foi en même temps que de piété, et une condamnation anticipée des négations qui devaient se produire. Elle accordait explicitement aux corps officiels de l'Eglise, l'autorité doctrinale, aussi bien que disciplinaire et administrative, et elle prévoyait un Synode général qui aurait le dernier mot sur les questions de dogme comme sur

(1) J'ai déjà cité, ici, cette Adresse, reproduite dans *Souvenirs et Etudes*, page 293.

les autres. Que pouvions-nous demander de plus ? Et c'était un membre éminent du parti libéral qui nous offrait ces avantages ! Il recommandait, il est vrai, la modération et la prudence dans la pratique. N'étaient-elles pas un devoir ?

M. Mettetal, en homme sage et pratique qu'il était, nous pressait d'accepter la proposition. Plusieurs d'entre nous y étaient tout disposés. Mais voici ce qui arriva :

A notre grande surprise, M. Coquerel fils se montra favorable à l'opinion de son ami M. Jalabert. La minorité tout entière parut disposée à le suivre. Accepter l'Adresse si évangélique du Synode de 1848, comme expression de la foi de l'Eglise, c'était beaucoup, même en se réservant de l'interpréter à son gré ; mais accepter aussi la compétence doctrinale des Conseils presbytéraux, des Consistoires et du Synode général, c'était renier ce qu'on n'avait cessé de professer. Au lieu de gagner des partisans à la proposition, cette volte-face lui en fit perdre. On se souvint de la signature de M. Leblois. On ne voulut pas d'un accord qui ne serait pas même un malentendu, et qui mériterait un autre nom. On fut, je puis le dire, non pas touché, mais scandalisé de la concession. Le journal du parti libéral remarquait, quelques jours après, que l'accord sur la proposition allait être unanime ou à peu près ; c'est précisément ce qui la fit échouer. Nous nous serions entendus avec M. Jalabert, et notre joie n'aurait pas été moindre que la sienne ; nous ne pouvions nous entendre avec des hommes qui, je l'ai dit, étaient plus éloignés de lui qu'il ne l'était de nous.

Visite au Ministre des Cultes

La Conférence avait chargé sept de ses membres d'aller plaider la cause des Synodes auprès du Ministre des Cultes. Nous avions à notre tête le président du Conseil central, le général Dautheville. M. Baroche nous fit un aimable accueil. A en juger par sa réponse, l'heure des Synodes officiels n'était pas

près de sonner, mais il n'eût tenu qu'à nous d'avoir des Synodes officieux. Il nous accordait tout, sauf son intervention.

Les Conférences pastorales de 1864, à Paris, eurent un grand retentissement, et laissèrent un long souvenir dans nos Eglises. Elles ne furent pas sans influence sur celles qui ne tardèrent pas à se réunir dans le Midi.

Conférences pastorales à Nîmes. — 1° Les procédés

Dès le mois de juin, les Conférences pastorales du Midi s'ouvrirent à Nîmes. Il était facile de prévoir que les discussions qui venaient de finir dans le Nord allaient recommencer dans le Midi. Si Paris avait parlé dans un sens, Nîmes parlerait dans l'autre. Le Midi répondrait au Nord. On se prépara de nouveau à la lutte, des deux côtés. MM. Martin-Paschoud, Athanase et Etienne Coquerel s'étaient rendus sur les lieux, de même que M. Fontanès, du Havre, et le professeur Munier, de Genève. Mais, on peut juger de la surprise, les membres évangéliques se trouvèrent les plus nombreux, ce qui leur fut imputé à crime (1). Si tous votaient, la majorité leur était assurée. On ne pouvait, on ne voulait pas s'exposer à une pareille déception. Les pasteurs et les laïques évangéliques étaient pourtant venus chercher la paix, non la lutte. M. Jean Monod, encore pasteur à Nîmes, proposa, dans les termes les plus fraternels, une entente sur le terrain du symbole des Apôtres, qui ne nous divisait pas, disait-il; n'était-il pas lu tous les dimanches dans nos chaires ? Il suffisait de dire, sans commentaires, qu'on y croyait, selon la parole même qui l'ouvrait. Là était la difficulté; plusieurs ne pouvaient plus la répéter. La proposition de M. Jean Monod rejetée, un autre pasteur, aussi modéré que lui d'opinion et de caractère, M. Recolin, fit une autre proposition de conciliation dans les termes suivants :

« La Conférence pastorale du Gard exprime hautement le

(1) Le *Lien* les accusa d'impudeur.

vœu que, dans chaque Eglise, les corps religieux qui sont préposés à la tête de cette Eglise par la confiance du troupeau, veillent au maintien de la liturgie et de la discipline, en attendant que l'Eglise réformée de France, fidèle tout ensemble à l'Evangile, à sa propre histoire et au temps où Dieu la fait vivre, puisse librement déclarer, par l'organe de ses Synodes, en face du monde et des autres Eglises chrétiennes, la foi qui lui est propre. » La proposition de M. Recolin eut le sort de celle de M. Jean Monod, et ce qui fit rejeter l'une fit aussi rejeter l'autre.

Elles auraient été adoptées l'une et l'autre, si les membres laïques et évangéliques de la Conférence avaient été admis au vote. Ils en furent exclus pour des raisons et après une discussion trop longues à rapporter. Le vote aurait été une surprise ; il aurait donné le change à l'Eglise ; d'ailleurs on était dans une Conférence *pastorale*, et que sais-je encore ? On peut juger de l'effet de cette exclusion. Un laïque évangélique invita ses amis à se retirer. Sur cette invitation, cent vingt pasteurs ou laïques quittèrent l'Assemblée. C'était la fin des anciennes Conférences pastorales du Midi.

2° L'Adresse de la Conférence aux Eglises

La Conférence éprouva le besoin d'exprimer ses sentiments dans une Adresse aux Eglises. La Conférence gardait le silence sur le surnaturel chrétien, discuté alors aussi vivement qu'aujourd'hui. Ce silence était la condition de l'entente. Plusieurs membres de la Conférence croyaient encore aux miracles, les plus nombreux probablement ; les autres n'y croyaient plus. Les premiers n'étaient pas plus disposés à en permettre la négation que les seconds l'affirmation. Il fallut se taire. Cette Adresse attestait une grande déchéance de doctrine dans le parti libéral. Pour s'en convaincre, on n'avait qu'à comparer l'Adresse de la Conférence avec la lettre adressée aussi aux Eglises par l'assemblée Synodale en 1848, lettre signée par les libéraux aussi bien que par les orthodoxes.

Le surnaturel

Il avait été mis en plein relief dans l'Adresse du Synode de 1848. On lisait dans cette Adresse, dont le principal auteur était, on le sait, le président, libéral, du Synode, M. Buisson : « Nous avons été heureux de nous rencontrer *sur le seul fondement qui puisse être posé, savoir Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié*, notre Rédempteur adorable... Nous le reconnaissons avec joie et avec amour pour notre unique Maître, pour notre unique Sauveur, pour notre unique espérance dans le ciel et sur la terre, *où tout genou doit fléchir devant lui, et toute langue confesser qu'il est Seigneur à la gloire de Dieu le Père.* Nous ne voulons d'autre médiateur que lui, d'autre règle que sa parole, d'autre guide que son esprit, d'autre vie que celle qu'il nous communique, d'autre salut que celui dont il est l'auteur, et nous bénissons Dieu avec effusion *d'avoir tant aimé le monde qu'il a donné son Fils au monde, afin que celui qui croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle...* Tout passe, tout change, tout se renouvelle autour de nous, mais la Parole de Dieu demeure ferme, et *Jésus-Christ est le même hier, aujourd'hui, éternellement ; en lui habite corporellement toute la plénitude de la divinité, et il est toujours puissant pour sauver ceux qui s'approchent de Dieu par lui.* »

On le voit, cette Adresse était toute pleine non pas de l'enseignement, mais de la personne du Dieu Sauveur. On lisait dans la seconde : « C'est là (dans l'Ecriture) que nous contemplons Jésus dans sa pleine réalité ; c'est là que son image douce et austère resplendit avec un éclat incomparable. » Etait-il d'un ordre naturel ou surnaturel, digne d'adoration ou seulement digne de respect et d'amour, un miracle ou seulement un étonnement dans l'histoire, l'Adresse s'abstenait de le dire. Je ne crois pas me tromper en assurant que ceux qui avaient signé la première Adresse n'auraient pas signé la seconde. J'en donne pour preuve la conduite de l'un d'eux, et pas le moindre. M. de Clau-

sonne assista, et parla à la Conférence de Nîmes. Il y exposa la vieille foi de son parti à l'ordre surnaturel. Il ne persuada pas les amis, mais il refusa de joindre son nom aux leurs. M. Fontanès père, M. Buisson, M. Montandon et les autres membres libéraux du Synode de 1848 n'auraient certainement pas laissé sortir seul de la salle le principal laïque du parti (1).

Conférences pastorales évangéliques d'Alais

C'est à Nîmes même que les cent vingt-un pasteurs et laïques évangéliques résolurent de fonder de nouvelles Conférences pastorales dans le Midi. Ils chargèrent une commission d'en préparer l'organisation pour le mois d'octobre. On se trouva réuni à Alais, à la date indiquée ; environ cent soixante-dix pasteurs et laïques étaient présents. MM. Grand-Pierre et Rognon avaient été délégués par les amis de Paris. Ils étaient porteurs d'une belle et chrétienne lettre de M. Guizot. Il avait été invité, mais il venait d'avoir soixante-dix-huit ans, disait-il, et il était retenu par de grands travaux (2). Sa lettre fut écoutée avec une grande édification. M. de Félice fut nommé président par acclamation. Il méritait cet honneur.

Il était encore dans tout l'éclat de son talent. Il prononça, le soir, trois discours sur les droits et les devoirs des laïques de notre Eglise dans la situation présente. Telle fut l'affluence des fidèles, que des pasteurs ne purent pénétrer dans le temple. M. de Félice attirait les foules autant que son ami Adolphe Monod, quoique par d'autres moyens.

« Il m'a fait pleurer, » me disait, quelques jours plus tard,

(1) On n'aurait pas écrit en 1848 les paroles qui suivent et qui étaient signées, pour un comité de rédaction, par M. Carénou, l'agent de l'*Union libérale* : « L'Eglise apostolique présente le spectacle des plus scandaleux déchirements ; les prétendues « Colonnes de l'Eglise, » un Paul, un Jacques, s'anathématisant et s'excommuniant mutuellement, ni plus ni moins que Luther et le Pape. » (*Espérance* de 1864, page 423). Ces paroles se passent de toute réflexion.

(2) « A mon âge, m'écrivait-il en m'exprimant son regret, on est pressé. »

M. Grand-Pierre: il en fit sans doute pleurer d'autres, tandis qu'il parlait « au pied de ces héroïques Cévennes, » ainsi qu'ils les appelait.

M. Sardinoux, un vrai Cévenol, lut un rapport sur les caractères particuliers de notre Eglise. Il laissa toutes les ardeurs de sa nature se répandre dans ses paroles. Il n'avait pas l'habitude de se louer. C'était ses auditeurs plutôt que lui-même qu'il entendait louer, quand il me contait qu'il avait lu son rapport au bruit des applaudissements. Tous les cœurs étaient ouverts aux grandes émotions, ce jour-là.

La Conférence fixa son règlement. L'un des articles était ainsi conçu : « La Conférence est fondée sur la double base de la foi et de l'organisation de l'Eglise réformée. En conséquence elle proclame, avec cette Eglise, la foi à la révélation surnaturelle de l'Ancien et du Nouveau Testament, résumée dans le Symbole des Apôtres, ayant son objet et son expression suprême en la personne de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme. Elle affirme la nécessité, pour constituer une Eglise, de croyances communes et déterminées, et le droit et le devoir des laïques de participer à tout ce qui touche aux intérêts de l'Eglise. »

La Conférence adhéra à la déclaration de la Conférence pastorale nationale de Paris. L'émotion de la veille se renouvela et s'accrut. « La lecture de cette déclaration fut accueillie par d'unanimes applaudissements. L'Assemblée tout entière se leva. Sous l'empire d'un de ces sentiments profonds qui, à certaines heures, s'emparent des foules et font de toutes les âmes une seule âme, elle entonna d'une même voix cette strophe de l'un de nos cantiques :

Gloire à Jésus-Christ, mon Sauveur,
Car en lui seul j'espère !
Heureux celui qui, dans son cœur,
L'adore et le vénère !

Ce fut un moment solennel ! Tous ceux qui se trouvaient là s'en souviennent encore. Quelqu'un s'écria : « Nous écrivons une glorieuse page de notre histoire. » François Bonifas, que je

cite, en était bien convaincu; il partageait l'émotion en la décrivant, et il s'abandonnait à une espérance de séparation que le temps n'a pas justifiée (1).

Ainsi fut formée cette nouvelle Conférence pastorale qui justifie encore aujourd'hui son double titre, car elle est restée évangélique, et elle s'étend de Marseille à Bordeaux. Pour en montrer l'importance, je n'ai qu'à céder la parole à un homme que je me reproche de ne pas mentionner et citer plus souvent. « La Conférence d'Alais, écrivait M. Dhombres, en même temps qu'elle a posé, pour l'avenir, le fondement d'une grande œuvre, a été, dans le moment présent, la réfutation vivante et victorieuse de deux objections qu'on ne cesse de faire diriger contre nous. On dit que, si l'orthodoxie prévaut dans le nord, le libéralisme prévaut dans le midi. Et plus de cent soixante pasteurs et anciens, représentant un grand nombre de nos Eglises méridionales, témoignent de la haute importance, même numérique, de l'orthodoxie évangélique dans ces vieilles contrées protestantes. On nous dit que les diverses fractions de l'orthodoxie s'accordent bien peu en fait de doctrines, même sur les points les plus importants du *Credo* (2) et que ce désaccord est surtout sensible entre le nord et le midi. Et voici que la Conférence méridionale est unanime pour proclamer le surnaturel, la divinité de Jésus-Christ, pour adhérer formellement, et sans réserve, au symbole des apôtres et pour s'associer à la déclaration de principes, émanée des conférences de Paris. » Il est certain que la Conférence d'Alais aurait suffi à elle seule pour dissiper la légende d'un nord orthodoxe et d'un midi libéral.

La cause des discussions et divisions dans les Conférences pastorales. Egale sincérité.

Ces discussions et divisions ne furent, à les bien prendre, qu'un épisode de la lutte qui trouble notre Eglise depuis un demi-

(1) *Histoire des protestants de France*, Suite, page 737.

(2) Le *Lien* du 29 octobre 1864, et *Espérance* du 4 octobre, même année.

siècle. En 1864, comme en 1848, il s'agissait de savoir si un ordre doctrinal est désirable et possible dans une Eglise protestante, dans la nôtre, en particulier. Tout ce qui peut se dire dans l'un et dans l'autre sens a été dit, et dit, je l'ai remarqué, par les hommes les plus capables de le bien dire, et la question n'a pas fait un pas. C'est que la solution la plus raisonnable, la seule raisonnable, a aussi ses difficultés. Le devoir de ceux qui la défendent est de le reconnaître. Laissons à nos débats leur dignité. Sans doute, les misères humaines se mêlent à ces luttes humaines; nous ne l'avons que trop vu; elles n'en sont pas moins des luttes de principes plutôt que de passions ou d'intérêts. Nous sommes des consciences diversement, mais également convaincues, dignes, par conséquent, non pas de la même approbation, mais du même respect.

J'ajoute que le discernement des hommes est plus difficile que celui des doctrines. Il faut avoir égard aux natures, et qui les connaît? Grâce à elles, il arrive qu'avec moins de vérité on a autant de vertu, plus même. Quel pouvoir que celui des consciences! Elles font porter de bons fruits à des arbres mauvais, et hélas! aussi de mauvais fruits à des arbres bons. « Pourvu que la bonne volonté y soit, » disait saint Paul, c'est un devoir, et en même temps une consolation, de penser qu'elle y est plus souvent qu'il ne semble.

Le théisme chrétien de M. Pécaut

Jusqu'ici je n'ai parlé que de la diversité des doctrines, mais l'heure devait venir où il serait question aussi de la diversité des Eglises et des cultes. M. Pécaut ouvrit des discussions toutes nouvelles ; son manifeste, ou plutôt ses manifestes, car il y en eut deux, furent pour nous une grande surprise. M. Pécaut partit, après M. Scherer, d'une stricte orthodoxie ; s'il n'alla pas aussi loin, il marcha plus vite. Dès les premiers pas, il toucha le but auquel il devait s'arrêter. Son livre produisit un grand effet, et l'effet fut moindre qu'il n'aurait dû l'être.

La première partie du livre se composait d'une négation et d'une affirmation aussi absolues l'une que l'autre : la négation du surnaturel chrétien, et l'affirmation de la religion naturelle. Je ne m'arrête pas aux raisons et aux effusions de cette foi ardente en Dieu. Je me borne à dire que M. Pécaut a écrit une nouvelle confession de foi du vicaire savoyard, qui, abrégée et dégagée de ses répétitions, aurait pu prendre la place de l'autre dans l'ouvrage de Rousseau. Il lui aurait suffi d'être mise dans ce livre, et signée de ce nom, pour devenir célèbre.

La négation du surnaturel chrétien n'est pas seulement absolue, elle est complète. Tous les éléments en sont écartés, répudiés, condamnés, dans le Nouveau comme dans l'Ancien Testament. Ce sont choses passées, et qui ne reviendront pas. La science les repousse, et la conscience n'en a nul besoin. Loin d'offrir des ressources à la religion, elles lui suscitent des obstacles. Elles sont l'une des causes de l'incrédulité contemporaine.

On chercherait vainement le surnaturel en Jésus-Christ. On ne le trouve pas plus dans sa personne que dans ses œuvres. Sans doute, nul ne peut se flatter de faire ce qu'il a fait, et de prendre sa place dans l'histoire. Nous lui devons en quelque sorte une humanité nouvelle, et c'est être juste que de lui accorder les premiers respects. Mais il n'a été le dernier terme de rien, et ses disciples peuvent non seulement l'atteindre, mais le dépasser. Il a été, par nature, semblable à nous en toutes choses, l'erreur comprise, et le reste. Il s'est trompé sur les autres et sur lui-même. Il s'est cru le Messie, qu'il n'était pas. Sa parole peut être une lumière, elle n'est point une autorité. Il n'y a point d'autre autorité pour nous que nous-mêmes. Loin que Jésus-Christ soit notre juge, c'est nous qui sommes les siens. Je cite.

« Nous l'appelons notre Maître, mais non pas notre Dieu ; notre Maître, non unique, mais premier entre tous. Nous n'entendons lui attribuer ni la *sainteté divine*, ni la *perfection humaine* (1)... Ce qu'il a dit et fait, n'est vrai et bon pour nous que dans la

(1) C'est moi qui souligne.

mesure où notre conscience l'approuve... Ce qu'il a dit, ce qu'il a fait, n'est pas la borne infranchissable du savoir moral et de l'action morale, car il a puisé lui-même à la source de la tradition hébraïque; nous avons, nous, d'autres sources ouvertes, qu'il ne nous est pas permis de négliger. Et comme la source primitive de tous les courants n'est autre que l'âme humaine en contact avec l'univers, nous ne saurions renoncer, sous peine de déchéance, à consulter, pour notre propre compte, l'éternel oracle, et à lui demander, pour des questions nouvelles, de nouvelles solutions (1). »

Les doctrines orthodoxes ont le sort des faits surnaturels. Elles ne sont pas plus vraies qu'ils ne sont réels.

A quoi se réduit le christianisme? Le voici : « Tu aimeras ton Dieu. » — Toute la religion de Jésus est en effet dans ces paroles, et l'on peut dire que le jour où elles sortirent de sa bouche, il dépassa pour de longs siècles son Eglise, et qu'à certains égards, il se dépassa lui-même (2). C'est ici que je pourrais dire que Rousseau aurait applaudi, et que Voltaire aurait signé. Nous sommes loin du scandale et de la folie dont parlait saint Paul.

Facile abandon

Une chose m'étonne, et je me permets, en passant, d'en faire la remarque, c'est que la foi chrétienne qui a rempli certaines âmes y ait laissé, en les quittant, si peu de regrets. Ne l'aimaient-ils pas ? Ont-ils eu à se plaindre d'elle ? Ne leur faisait-elle pas du bien ? Depuis qu'ils l'ont quittée, ils peuvent avoir l'esprit plus tranquille ; ont-ils la vie et l'âme meilleures ? Religieusement et moralement, au dedans et au dehors, n'ont-ils pas plutôt perdu que gagné, en s'en détachant ? Je ne sais ce qu'ils éprouvent en se comparant eux-mêmes à eux-mêmes, mais je sais bien ce que les autres remarquent. Nous avons eu deux

(1) Pages 25 et 26.
(2) Page 27.

M. Scherer, je m'en tiens à ce grand exemple, l'un et l'autre parfaitement honorables; mais s'il fallait choisir entre le Scherer croyant et le Scherer incrédule, qui n'aimerait être le premier? Lequel des deux eût-il préféré lui-même? Je comprends le changement; ce que je ne comprends pas, c'est le contentement. Ceux qui restent supranaturalistes se sentent bien peu de chose, mais s'ils cessaient de l'être, ils seraient bien moins encore qu'ils ne sont.

M. Pécaut dit très hardiment ce que plusieurs disaient déjà (1), mais ce que la plupart se bornaient à penser. Il le dit comme il fallait le dire. Il évita ces mots de Fils de Dieu, de Sauveur du monde, de Rédempteur et de Rédemption, dont l'effet, et l'on dirait aussi le but, est de donner le change au lecteur. Il retint plusieurs mots de notre langue religieuse : grâce, conversion, péché, repentir, sainteté et sanctification; mais il les retint par conviction, non par accommodation.

Il dépassa ses amis sur certains points, en particulier sur la christologie; mais le principal des choses était le même chez eux et chez lui. Ils ne firent, d'ailleurs, pas de difficulté d'en convenir. Au lieu donc d'une religion surnaturelle, on eut la religion naturelle ; au lieu du christianisme, le déisme, portant un nom grec au lieu d'un nom latin. On en était là en 1864. Elle était donc profonde, la déchéance, ou, si le mot déplaît, la transformation doctrinale dans la partie avancée du parti libéral.

La partie neuve du livre de M. Pécaut n'était pas la première, mais la seconde. Le premier, et le seul, il tira les conséquences de ses principes. Il dit ce que personne n'avait dit avant lui : « Parlons vrai. Nous sommes d'une autre Eglise que les plus modérés des orthodoxes chrétiens. L'opposition n'est pas tant dans les doctrines que dans la méthode, dans le principe général qui dirige tout. Entre ces deux tendances, dignes de respect l'une et l'autre, il n'y a nul moyen de s'entendre dans l'enceinte

(1) Entr'autres, M. Réville, qui parla et fit beaucoup parler, en cette année 1864. L'*Espérance* était toute pleine de lui.

d'une même Eglise (1). » Il demanda donc une Eglise nouvelle pour une foi nouvelle, et, dans cette Eglise, un culte nouveau pour des besoins nouveaux. Je dis une Eglise, sans oublier qu'il en prévit et qu'il en accepta plusieurs. Il en serait des Eglises nouvelles comme des anciennes ; elles auraient, elles aussi, leurs diversités et leurs rivalités. Mais pourquoi chercher à éviter l'inévitable ? Il faut savoir que le théisme chrétien ne se borne pas aux enseignements revus et corrigés de la tradition chrétienne ; il comprend tout ce qui s'est fait, et tout ce qui s'est dit de vrai, de juste, de bon, de pieux en tous temps et en tous lieux. « Pythagore ou Socrate, Zoroastre ou Bouddha » et aussi les prêtres druides lui appartiennent « comme, parmi nos ancêtres immédiats, saint Augustin et saint François, Luther et Calvin, ou Bossuet ou Fénelon, Channing ou Cheverus. » L'auteur convoquait, pour ainsi dire, à l'avance ce congrès de tous les prêtres, de tous les dieux qui a été la plus remarquable exposition dans l'Exposition de Chicago. Il ne sera pas aisé d'unir et de fondre tout cela dans une nouvelle communion des saints. Mais peu importe ! Le théisme peut former une Eglise, et pourvoir à tous les besoins d'un culte.

Il ne puisera pas l'instruction religieuse à une source unique, mais à toutes. La Bible ne sera que la principale, et elle ne le sera pas sous sa forme actuelle. Il faudra la corriger des erreurs, faits et doctrines, qui la remplissent, et la rendent inacceptable. On tirera une Bible nouvelle de l'ancienne, et dans cette Bible, les discours de Jésus-Christ seront corrigés aussi, à cause des erreurs qui y ont été mises par les autres et par lui-même. « Un pareil triage ne se fera pas sans difficultés ; il n'aboutira pas dans toutes les Eglises à des résultats uniformes ; il donnera lieu à des excentricités fâcheuses : qu'importent des accidents de détail ? » Il n'y aura donc pas une Bible nouvelle seulement, il y en aura autant que de volontés collectives ou personnelles. Chacun aura la sienne, si bon lui semble, car personne n'aura

(1) *De l'Avenir du Théisme chrétien*, p. 200 et 201.

le droit d'imposer son choix à d'autres. Outre ces livres, on aura tous les livres propres à faire du bien aux âmes. « Le cercle des lectures sacrées s'élargira en s'épurant. » Après un prophète, on pourra entendre un philosophe ; après Moïse, Zoroastre ; après Jésus-Christ, Cakya Mouni (1).

Le culte devait être plutôt renouvelé que changé. Autres seraient les doctrines, mais pareils les usages. Il y aurait la prédication, une prédication familière, pratique et actuelle, comme l'ont été la prédication de Channing, et celle de Parker. Il y aurait l'instruction de la jeunesse. Il y aurait la prière, qui est un besoin de l'âme humaine, et que l'on trouve dans toutes les religions. Il y aurait le chant sacré, lequel pourrait être un psaume de David ou une belle poésie de Lamartine. Il y aurait aussi des sacrements, ou du moins un sacrement, qui rappellerait et remplacerait la Sainte-Cène. Le culte serait complet. Surtout pas d'Eglise sans culte. Le culte est un devoir, le culte est un besoin, le culte est une force. L'auteur parlait des effets du culte public en homme qui les avait éprouvés profondément. C'est l'une des plus belles pages du livre (2). Il avait le cœur plein d'espérance. « O Eglise véritablement universelle, s'écriait-il, je salue avec transport ton apparition prochaine ! » Il connaissait les obstacles, et prévoyait les délais ; mais le succès était certain. Fille de l'Eglise catholique, des Eglises protestantes, et de ces autres Eglises flétries du nom de sectes par leurs persécuteurs, l'Eglise nouvelle devait avoir toutes les vertus de leurs devancières sans leurs imperfections. L'auteur la demandait avec ardeur et confiance, « au Dieu des prophètes et de Jésus-Christ, au Dieu de Socrate et de Leibnitz, au Dieu de saint Bernard et de Gerson, au Dieu de Coligny et de Duplessis-Mornay, au Dieu de tous les hommes au cœur droit. » Tel fut le manifeste, tel fut l'espoir. Nous verrons plus tard quel en fut, et quel devait en être l'effet.

(1) « La Bible, toute la Bible, rien que la Bible, » disait le parti libéral.
(2) Page 186.

Candidature de M. Jean Monod

La lutte, cette fois, ne fut pas pénible, ou plutôt, il n'y eut pas de lutte. Quelques divergences se produisirent néanmoins parmi nous. J'encourus moi-même quelques reproches (1). Je crus devoir me justifier dans l'*Espérance*. « Je suis, dis-je, au nombre de ceux qui ont désiré, provoqué, soutenu la candidature de M. Jean Monod. Ce que j'ai fait, je le ferais encore pour les mêmes raisons, et avec la même confiance. » J'ajoutais : « Toutefois nous dirons, et nous n'avons nul effort à faire pour le dire, que, par nature comme par conviction, notre honorable ami reste, autant qu'il le peut, étranger aux luttes des partis, dont les inconvénients le frappent plus que les avantages. Les incidents de notre triste vie, il les juge en homme libre et indépendant, et ses jugements ne sont pas toujours les nôtres. Si nous étions nous-mêmes des hommes de parti, comme d'autres, nous aurions fait passer avant tout les intérêts du parti. Amis de la vérité et de la piété, avant tout, nous avons tendu la main à un frère qui possède l'une et enseignera l'autre, et qui n'a pas attendu ce jour pour nous dire : « Je suis l'un des vôtres. » Je n'ai pas besoin de dire que M. Jean Monod est resté ce qu'il était.

Le *Lien* osa bien écrire ceci à son sujet : « S'il n'est pas du parti libéral, il est encore moins du parti orthodoxe ; il est plus rapproché de nous que de l'orthodoxie, dont l'*Espérance* s'est constituée l'organe. » Le *Lien* connaissait pourtant la doctrine toute orthodoxe du candidat : « Le Dieu personnel et saint, que l'on prie, et qui répond ; le Dieu créateur, et sa libre intervention dans le monde et dans l'histoire ; » — la chute de l'humanité ; la tragique réalité du péché, renversement de nos rapports avec Dieu ; la condamnation du pécheur, et son impuissance naturelle, soit à pratiquer le bien, soit à découvrir le vrai ; — la grâce

(1) Mon ami M. Vaurigaud me dit : « Vous êtes un moyenneur. Vous n'aurez pas le Consistoire de Nantes. » Nous ne l'eûmes pas. M. Grand-Pierre et d'autres éprouvèrent quelques scrupules.

divine, base du grand surnaturel chrétien, cause première et unique du salut gratuitement révélé aux hommes dans l'histoire, et pleinement manifestée en Jésus-Christ ; — Jésus-Christ, Dieu avec nous, le Verbe fait chair, miraculeusement donné au monde pour rechercher et sauver ce qui était perdu ; Fils unique de Dieu ; objet de notre adoration, dans son union parfaite avec le Père ; et vrai Fils de l'homme, semblable en toutes choses à ses frères, Créateur et chef d'une humanité nouvelle, qui est l'Eglise ; Dieu en Christ, réconciliant les hommes avec lui-même ; et Jésus-Christ notre Sauveur et notre Maître, ramenant les hommes à Dieu par son abaissement réel et volontaire, par sa vie absolument sainte, par son enseignement qui est la vérité même, par ses miracles, dignes de la puissance de Dieu qui agit en lui, par ses luttes et par ses prières, par ses tentations et par ses souffrances, surtout par sa mort rédemptrice, dernier terme et couronnement suprême de son obéissance, sacrifice réparateur du péché, condition et gage du pardon ; par sa résurrection, enfin, sanction divine de son œuvre ; — la justification par la foi en Jésus-Christ ; — le Saint-Esprit régénérant, sanctifiant les âmes, et nous donnant, dès à présent, les arrhes de la vie éternelle que Jésus-Christ nous a acquise ; — l'Ecriture sainte, histoire de la révélation divine, et seul moyen de connaître Jésus-Christ ; source pure de la vérité et règle souveraine de la foi, nous offrant, dans son ensemble, la parole de Dieu parlée par des hommes de Dieu (1).

Athanase aurait demandé quelque chose de plus, Anselme aussi, mais saint Paul aurait été satisfait.

A cause de la fidélité de sa doctrine, M. Jean Monod eut la presque unanimité des votes évangéliques ; à cause de la réserve de sa conduite, il eut la grande majorité des votes libéraux. La victoire n'en est pas moins belle, disions-nous, pour avoir été remportée sans combat.

Ce m'est une joie, et une joie dont je rends grâces à Dieu, de

(1) Déclaration de foi de M. Jean Monod. — *Espérance*, 1864.

me souvenir que j'ai assisté et concouru, du peu que je le pouvais, à la nomination de MM. Ernest Bonifas, Charles Bois et Jean Monod, comme professeurs de la Faculté de Montauban. Ces collègues ont été de précieux amis pour moi, le premier pendant bien peu de temps, les deux autres pendant trente ans chacun, ou à peu près. Je vois maintenant les élèves à la place des maîtres dans la Faculté. Les années ont étendu mes affections, sans les affaiblir.

Le troisième centenaire de la mort de Calvin. Discours de M. de Félice à Paris et à Alais

Tout ne fut pas lutte en 1864. Il y eut de beaux jours d'édification et de paix. Nous célébrâmes le souvenir trois fois séculaire de la mort de Calvin (1). Le principal orateur fut l'historien de notre Eglise, M. de Félice. Nul ne pouvait l'égaler. M. Adolphe Monod était mort, et M. Bersier était jeune encore. L'un n'aurait pas été assez historien, l'autre n'était pas le grand orateur qu'il est devenu. M. de Félice fut appelé à Paris. Je le vis à la veille de son départ. Il était heureux d'avoir à parler de Calvin, dans la chaire de l'Oratoire. Il médita longuement ce qu'il se proposait de dire. Très remarquable improvisateur, il ne livrait rien à l'improvisation, dans les grands jours et sur les grands sujets. Il ne se contentait pas de peser les arguments, il pesait aussi les mots, à l'exemple de son ami Adolphe Monod.

Dès les premières paroles, il dit : « Après trois siècles écoulés, le nom de Calvin suffit pour convoquer les peuples. » Il en eut la preuve, et peut-être son propre nom contribua-t-il aussi à la lui donner. Le temple si grand sembla trop petit. Le succès fut complet (2). Il ne pouvait manquer de l'être avec de tels souvenirs et une telle compétence.

(1) On le célébra aussi fort dignement à Genève : témoin la salle de la Réformation, due à ce souvenir.

(2) M. François Delessert, qui n'écrivait guère, m'écrivit pour me l'annoncer. Il crut qu'il me ferait plaisir ; il ne se trompa pas.

Le premier discours fut consacré à Calvin, considéré comme chrétien ; dans le second, il fut considéré comme réformateur. L'ouvrier et l'œuvre ; il serait difficile de dire quel était le plus intéressant des deux sujets. L'admiration était grande pour l'un et l'autre. Peut-être Calvin paraît-il aujourd'hui plus humain, sans paraître moins grand. Les deux discours, que nous entendîmes aussi à Montauban, étaient deux études d'histoire et de piété. Je n'ai pas à les apprécier ici. Je me contente de répéter ce que j'en ai dit ailleurs, en parlant aussi du Jubilé de 1859 : « Les portraits, très étudiés et lentement tracés, de Calvin et de Coligny sont d'un maître. On pourrait les citer comme des modèles dans un cours de littérature. Le génie de la France dans ses rapports avec la Réforme est considéré de la même hauteur. M. Guizot n'aurait pas désavoué ces jugements, ni M. Cousin, ce langage (1). »

J'ai dit un mot des trois discours d'Alais, et de leur grand effet. Après la louange de Calvin, vint celle de sa noble race. J'oublie les Conférences pastorales et les controverses, et ne pense plus qu'à ces hommes forts dont on pouvait, disait M. de Félice, abattre et non courber les têtes. Il n'avait garde d'oublier les souvenirs attachés aux lieux où il parlait. On peut juger de l'émotion des Cévenols à l'ouïe de ces paroles :

« Je parle au pied de ces héroïques Cévennes, où l'écho des rochers semble répéter encore les prières et les psaumes des vaillants défenseurs de l'Evangile et de la liberté religieuse.

« Je parle près du Gardon, dans les eaux duquel se sont mêlés, tant de fois, les larmes et le sang de nos pères. Suivez les bords de ce fleuve si fameux dans nos annales : vous y retrouverez partout les glorieuses traces de nos martyrs. Ils ont été opprimés, ils n'ont jamais été vaincus.

« Je parle dans cette ville d'Alais, où se tenait, il y aura bientôt deux cent cinquante ans, l'un de nos Synodes nationaux... Le

(1) M. Dhombres rendit, dans l'*Espérance*, un bel hommage à ces discours. C'était un orateur qui en louait un autre.

peuple d'Alais, soulevé par les cris de désespoir des Eglises du Béarn, et frappant aux portes de l'Assemblée, criait : Arrière la faiblesse et la lâcheté. Défendons nos frères, ou mourons avec eux ! Debout, les armes à la main pour les Béarnais !

« Je parle dans ce Midi, la tête, le cœur et le bras de la Réforme française, depuis les jours effroyables où elle fut presqu'anéantie dans le Nord. C'est le Midi qui, après Dieu, a relevé nos Eglises. En frappant du pied, on en ferait sortir des milliers de fidèles et de martyrs (1). »

Ces grands souvenis du passé relevaient les âmes, et fortifiaient la foi aux vieilles doctrines de nos pères. J'ai dit que M. Grand-Pierre en pleurait.

MM. Jalaguier, Vermeil, Cabos, Lourde-Rocheblave, docteur Malan

J'ai connu et aimé ceux dont je vais citer les noms : M. Jalaguier, enlevé promptement, contre notre attente, et surtout contre notre désir, et dont le nom reste écrit encore dans bien des cœurs. J'ai essayé de dire ce qu'il a été et le bien qu'il a fait dans la Faculté (2). Les années ne sauraient changer ni mon affection, ni mon admiration, ni ma reconnaissance. M. Vermeil, qui languit et s'éteignit près de cette maison des Diaconesses, qui fut la grande œuvre et est restée l'honneur de sa vie. Eminent pasteur, prédicateur et administrateur, qui, après avoir semblé indécis entre nos deux partis, se décida pour le plus croyant des deux. M. Cabos, pasteur très actif et très estimé de l'Eglise de Nérac, où il fonda un établissement d'instruction secondaire, et où il laissa un orphelinat de jeunes filles, qui, aujourd'hui encore, rappelle son nom, et continue son œuvre. Mon très cher ami, Jules Lourde-Rocheblave, pasteur

(1) Ces trois discours furent imprimés, ainsi que les deux discours prêchés à l'Oratoire. Ils devraient être lus et relus.

(2) *Souvenirs et Etudes.*

de l'Eglise d'Orthez, aussi aimable que pieux, aussi sage que zélé, jeune apôtre de ces Eglises du Béarn, qu'il aima, et dont il fut aimé d'une affection égale, dont on pourrait écrire le nom sur cet élégant petit temple des Eaux-Bonnes, qui fut l'un de ses services parmi tant d'autres. Il eut, à Orthez, le zèle que son ami, M. Emilien Frossard, un frère aîné dans le ministère, eut à Tarbes et à Bagnères-de-Bigorre. Souvenirs et noms bénis !

Je veux mentionner la mort d'un étranger qui nous a été familier et cher, comme s'il avait été l'un des nôtres, César Malan, le frère strict des Gaussen, des Guers, des Merle d'Aubigné en théologie et, en même temps, le poète populaire du Réveil religieux en Suisse et en France. Vinet nous a donné de la poésie seulement ; Ami Bost nous a laissé de la musique seulement ; César Malan nous a donné les deux. « Chants de Sion, » avait-il écrit sur son volume ; il aurait pu écrire, à l'avance : « Chants chrétiens. » C'était leur vrai titre. S'il m'était permis de détourner un peu le sens d'une parole biblique, je dirais que, quoique mort, M. Malan chante encore parmi nous; il chante pieusement dans le cœur et par la bouche de beaucoup de fidèles (1).

Nos Consistoires. — MM. Poulain et Frédéric de Coninck

Ils furent d'une activité toute particulière pendant cette année si troublée de 1864. L'*Espérance* était leur organe. MM. Grand-Pierre, Rognon, Dhombres, étaient secondés par MM. les pasteurs Mouline, Elie Castel, Arbousse-Bastide, Ollier, Monbrun et d'autres. MM. Boissonnas et Poulain méritent une mention particulière. M. Boissonnas, directeur de l'Ecole préparatoire de Batignolles, réfuta, dans une brochure, avec autant de force que

(1) J'ai vu M. Malan à Paris ; je l'y ai entendu prêcher deux fois. A son passage à Montauban, le peuple l'appellait « l'évêque des protestants. » Toute sa personne respirait l'assurance et l'autorité.

de conviction, les doctrines de la nouvelle école. M. Poulain avait été, tandis qu'il exerçait son ministère au Havre, un membre actif du parti libéral, et notre adversaire. Mais il était un croyant dans son parti, comme beaucoup d'autres. Devant les négations imprévues, et qui mettaient en péril sa propre foi, il n'hésita pas ; il sacrifia ses amitiés à ses convictions; il rompit les vieux liens, et il en contracta de nouveaux. Il déploya, dans ses brochures contre les novateurs, une énergie de sentiments, une éloquence de paroles qu'on ne lui connaissait pas. Il devint même, plus tard, directeur de l'*Espérance*, et son ardeur y dépassa celle de ses devanciers. Il mourut prématurément à son service.

M. Frédéric de Coninck était un homme d'affaires, nullement théologien, mais très croyant, et très fervent de parole et de plume. Aussi froissé que son ancien pasteur de ce qu'il entendait et voyait, il descendit, lui aussi, dans l'arène et il y combattit vaillamment. Il ne se lassait pas d'écrire articles et brochures, lui qui n'avait pas l'habitude d'écrire. A sa persévérance, on aurait dit un homme du nord ; à son ardeur, on aurait dit un homme du midi. Il encourut beaucoup de blâmes, il ne s'en étonna ni ne s'en plaignit. Il avait un courage : celui de recommencer le lendemain le travail de la veille; il savait se répéter sans s'épuiser. M. Baroche entendit souvent sa voix. M. de Coninck méritait d'être le cousin germain des huit frères Monod, et le beau-frère de l'aîné. Il avait acquis une grande notoriété dans notre Eglise. Je lui paie ici, comme à M. Poulain, un tribut de reconnaissance.

Telle fut l'année 1864. Elle m'a retenu longtemps, trop longtemps sans doute ; mais aussi, elle compte pour plusieurs.

Les élections de 1865 dans l'Eglise de Paris

Rien ne pouvait égaler l'ardeur de cette lutte, sinon son importance. Lutte d'hommes, sans doute, mais aussi lutte de choses. L'*Union libérale* et le Conseil presbytéral, aux prises, étaient

deux mondes religieux différents. Chez l'une l'espérance, chez l'autre la crainte d'un fondamental changement, rendirent également ardentes l'attaque et la défense. Tout ce qu'on pouvait dire, on le dit; tout ce qu'on pouvait faire on le fit, de part et d'autre.

L'*Espérance* posa nettement, et avec tous les détails nécessaires, la question de doctrine.

Profonde était l'émotion, vive l'attente. A Montauban, nous pesions les chances, et nous comptions les heures. Elles étaient longues. Alors, le vote durait trois jours. « Un temps affreux de pluie et de neige, lisait-on dans l'*Espérance*, qui transformait les rues de Paris en de véritables marais, semblait devoir refroidir le zèle des électeurs, et les retenir loin de l'urne. Toutefois, ils sont venus en foule, empressés, comme si le plus beau soleil avait lui sur leurs têtes; ils sont venus (1) non seulement du centre, mais d'une et deux lieues de distance, de Saint-Denis, de Vincennes, de La Chapelle, de Plaisance, etc., etc., et sur environ 3.000 électeurs inscrits, 2.630, chose rare! ont déposé leur vote dans l'urne électorale. »

L'*Union libérale* avait compté sur le succès, grâce à la personne sympathique de M. Coquerel fils; elle y toucha de près. Cependant tous les candidats évangéliques furent élus au premier tour, sauf M. Guizot. Celui qui devait passer le premier ne passa pas même le dernier. Il n'eut que 1.279 voix; l'un des candidats libéraux, fort honorable et non moins obscur, en eut 1.306.

On pouvait combattre très honorablement la candidature de M. Guizot, mais il fallait se borner aux arguments religieux. Ils furent les moindres. On fouilla toute sa vie politique, et on en releva tous les détails qui pouvaient lui nuire. La manœuvre de la dernière heure ne manqua pas. Un ancien rédacteur du *Charivari*, élève d'un vénérable et très orthodoxe pasteur, publia,

(1) On ne votait qu'à l'Oratoire; il fallait donc plusieurs jours, à cause des empêchements.

assez tard pour qu'on ne pût pas lui répondre, un pamphlet intitulé : *La papauté de M. Guizot.*

Nous résolûmes, sur le champ et d'un commun accord, de le défendre de nouveau de toutes nos ardeurs. Un nombre très considérable d'électeurs de Paris adressèrent un appel à leurs coreligionnaires. M. de Félice releva les grands mérites de M. Guizot dans une éloquente brochure. J'étais indigné de cette invasion de la politique dans la religion. Je laissai courir ma plume : « S'il avait attaqué l'autorité des livres saints, appelé les miracles des légendes, contesté l'authenticité des Evangiles, nié la naissance miraculeuse et la résurrection du Sauveur, nous affirmons que M. Guizot aurait été le candidat préféré et glorifié du *Lien* et de l'*Union libérale*. »

Je dis encore :

« Mais cet homme est l'une des gloires des lettres françaises à notre époque. Qu'importe ?

« Mais il a fondé l'instruction primaire en France. Qu'importe ?

« Mais il a rendu des services signalés à nos Eglises. Qu'importe ?

« Mais il y a cinquante ans qu'il est dans les Conseils de l'Eglise, et il serait le premier et le seul qui n'y serait pas resté. Qu'importe ?

« Contre le grand athlète désarmé, venez tous ; vous, avec vos rancunes politiques ; vous, avec vos préjugés religieux ; vous, avec vos passions incrédules. Ce sont des hommes « modérés et pacifiques » qui vous convoquent à cette éclatante injustice, et qui espèrent que vous prononcerez cet ostracisme au nom de la liberté. »

Nous avions contre nous le *Temps*, mais nous avions pour nous le *Journal des Débats*, qui l'égalait en autorité, et le surpassait en sagesse. M. de Sacy y écrivait : « L'Eglise réformée de Paris hésite à choisir M. Guizot pour l'un de ses représentants ; voilà pour nous la merveille, nous allions dire le scandale... Nous ne voulons prendre la question que par le côté qui touche

et intéresse tout le monde. M. Guizot appartient, il est vrai, aux protestants par le culte qu'il professe; il est, s'ils veulent bien nous permettre de le dire, leur honneur, leur gloire; catholiques, nous envions M. Guizot à l'Eglise réformée; nous serions heureux et fiers de le compter au nombre des nôtres. Mais, culte et dissidence de secte à part, M. Guizot est l'honneur et l'une des gloires les plus pures de notre pays; il appartient à tous; il appartient à la France... Par une anomalie des plus étranges, les protestants sauraient-ils se séparer en ce point de la France, de l'opinion publique unanime et, par je ne sais quelle fureur de protestation à outrance, protester contre le premier et le plus illustre de leurs coreligionnaires? -- Nous espérons mieux de la prudence et de la modération des électeurs de l'Eglise réformée de Paris. Il ne voudront pas se donner aux yeux de tout l'univers le ridicule d'avoir exclu M. Guizot, M. Guizot tout seul, puisqu'ils ont donné la majorité aux amis de M. Guizot. Rien de moins chrétien que l'ostracisme.»

M. de Sacy était un ami de M. Guizot; M. Emile de Girardin ne l'était pas, et il parlait ainsi dans *la Presse :* « Si honorable que soit M. Barbezat, le préférer à M. Guizot, c'est évidemment faire un choix dont il est impossible de n'être pas blessé soi-même. Il y a des illustrations qui, partout et toujours, sont hors de concours, et à l'égard desquelles le vote ne devrait jamais être qu'une occasion de leur rendre hommage. M. Guizot est du petit nombre de ces grandes illustrations. Son nom aurait dû sortir le premier de l'urne électorale. » M. Forcade, dans la *Revue des Deux Mondes,* exprima les mêmes sentiments. « C'est bien moins M. Guizot que la communauté protestante qui a, suivant nous, à regretter le petit échec dont les passions de parti viennent de le frapper. » « Le plus étrange de cette affaire, disait aussi, de l'autre côté du détroit, le *Times*, c'est de voir que l'Eglise réformée de Paris hésite à choisir M. Guizot pour l'un de ses représentants. Mais cette exclusion n'est que temporaire et son élection ne nous paraît pas douteuse (1). »

(1) Une des singularités de cette lutte était la suivante. On reprochait à

Je me permets de le dire, en passant, le parti libéral se serait honoré lui-même, s'il avait renoncé à la lutte personnelle, après la lutte collective. Il semblait maintenant satisfaire une passion plutôt que soutenir une opinion. Le succès aurait paru une vengeance.

Au second tour de scrutin, l'attente fut aussi vive et plus générale qu'au premier. Il y avait deux noms ; on ne pensait qu'à l'un. La première fois, il y avait eu une manœuvre de la dernière heure ; cette fois il y en eut deux. L'une était une lettre accusatrice relative au Sonderbund. On avait eu la précaution de la faire signer par un Suisse pour mieux émouvoir les électeurs suisses, très nombreux à Paris. Cette accusation avait beaucoup servi ; on pensait qu'elle pourrait servir encore, et on ne se trompait pas. On peut juger, par les paroles suivantes du *Journal des Débats*, des accusations portées contre M. Guizot : « Il n'y a pas un homme, nous ne disons pas impartial, mais intelligent et sensé à qui l'on puisse faire croire que M. Guizot a été le complice des assassinats commis sur les protestants dans le Midi, en 1815 ; qu'il ait sacrifié les missions protestantes aux missions catholiques ; qu'en recevant le père Lacordaire à l'Académie française, il a été plus catholique que le dominicain lui-même ; qu'il a tiré en Suisse le canon pour les Jésuites ; ce sont là des faussetés grossières, palpables, que démentent avec éclat le caractère, les actions, les paroles de M. Guizot à toutes les époques de sa vie. »

Le scrutin s'ouvrit le 5 mars et, comme la première fois, dura trois jours. Le nombre des votants, malgré tous les appels, fut moindre de 31 voix. M. Guizot obtint 1.298 voix, soit 19 voix de plus que la première fois ; c'est tout ce que nous avions gagné ; M. Barbezat obtint 1.288 voix, soit 18 voix de moins qu'au premier tour. L'écart avait été alors de 27 voix en faveur de

M. Guizot ses paroles sur le pouvoir temporel des papes. L'un des candidats libéraux avait voté l'expédition de Rome, comme M. Coquerel père. L'expression d'un vœu, disions nous, est-elle plus coupable que l'envoi des soldats et des canons au secours du pape ?

M. Barbezat ; cette fois il fut de 10 voix en faveur de M. Guizot.

Une différence de 10 voix pour M. Guizot contre M. Barbezat : le succès était une humiliation ; il était considérable, néanmoins, vu les obstacles qu'il avait fallu vaincre (1). M. Guizot rentra le dernier au Consistoire, et il continua à y être le premier. Il nous témoigna sa reconnaissance de ce que nous avions fait pour lui. Il ne fut pas plus offensé qu'étonné des hostilités. Il en avait connu et bravé d'autres.

Conférences pastorales de Paris. 1° Les Conférences restreintes ou nationales

C'était vraiment le temps des grandes Conférences pastorales. Il y en eut trop pour la paix et l'édification de l'Eglise. Celles de Paris furent encore, cette année, très nombreuses et très animées.

M. Coquerel fils s'était tu, l'année dernière, ainsi que son père, pour des raisons faciles à deviner. On leur offrait l'occasion de prendre leur revanche ; ils la prirent avec toutes les ressources de leur éloquence. Le premier n'était pas sûr qu'on le supportât jusqu'au bout, malgré son intention de ne blesser personne. Il rendit, à certains moments, la patience bien difficile, mais on l'écouta avec le respect qui lui était dû. Il ne nous ménagea pas. Il prit, point par point, la déclaration de principes votée l'année dernière ; il nous en montra les lacunes, les insuffisances, les pauvretés. Misérable orthodoxie, dont aurait rougi la haute et pleine orthodoxie des théologiens de La Rochelle. Le reproche

(1) On essaya de faire casser l'élection, d'abord, par le Ministre, puis par le Conseil d'Etat. Les deux tentatives furent vaines. Si je ne me trompe, c'est à ces luttes que se rapporte l'anecdote que M. Mettetal me raconta un jour. Un électeur libéral éminent accourut d'Italie pour voter. Il arriva au dernier moment, mais assez tôt. Il exprima sa satisfaction. J'ai pu voter, dit-il, et signer mon bulletin. Le bulletin et le voyage étaient nuls. La hâte expliqua l'erreur, sans la réparer.

le plus difficile à supporter fut le reproche de légèreté adressé par un jeune pasteur à l'œuvre de M. Guizot (1).

La déclaration la plus importante fut qu'une différence plus grande encore que la différence du naturel et du surnaturel séparait leur christianisme du nôtre. Pour eux le christianisme était vie et piété : pour nous, doctrine et dogmatique. Notre déclaration était purement intellectuelle, donc rationaliste : nulle émotion ni effusion. Jésus-Christ n'était pas un dogmatiseur, il était l'amour, il répandait à flots l'amour. Nous en appelons de vous à lui, et à cette vie qui régénérera encore le monde longtemps après que le dernier orthodoxe aura disparu. *Ad tuum tribunal, Domine Jesu, appello.* Opposition ardente, foi profonde, tel fut ce long discours, avec esprit, verve, mots heureux, et point d'amour, malgré son éloge.

C'était à M. Guizot de répondre à M. Coquerel fils, non seulement parce qu'il en était le plus capable, mais aussi parce qu'il était le plus accusé de nous tous. Voici le fond de son discours.

Nous n'avons pas tout dit, ni voulu tout dire : nous avons affirmé ce qu'on nie : le surnaturel chrétien. Le christianisme est-il une création divine, ou le développement de la conscience humaine ? Voilà la question du jour, et la seule que nous eussions à résoudre. Nous avons touché en passant à d'autres points : en particulier à l'inspiration des Ecritures. Dieu a pris les hommes tels qu'ils étaient, avec leurs imperfections sociales ou scientifiques. S'il est dit que Josué arrêta le soleil, cela ne touche en rien le système de Copernic. Dieu n'a pas voulu nous apprendre la géologie, la zoologie, l'astronomie ou toute autre science. L'inspiration se rapporte et se borne aux rapports des hommes avec Dieu, avec les autres hommes et avec eux-mêmes. Bien des maîtres ont essayé de soumettre le monde à leurs doctrines : ils ont eu des écoles : mais ils n'ont pu embrasser à la fois les divers peuples et les divers siècles. Mais ce miracle, les Livres Saints l'ont fait.

(1) Légèreté de dogmes, légèreté d'arguments et de polémique. Insuffisance, soit, mais légèreté ! M. Rognon ne put se contenir.

Nous sommes tous légers et pauvres devant certaines questions ; mais nous en avons parlé aussi sérieusement, et pas plus pauvrement que d'autres.

Si je croyais que les dogmes excluent la chaleur et la vie, j'en serais troublé, mais je crois le contraire. La chaleur et la vie sont inhérentes à la foi chrétienne, et la foi chrétienne c'est la foi aux faits surnaturels rapportés par les Evangiles. Et si vous voulez recourir à l'histoire, je n'y serai pas plus embarrassé qu'un autre. La Réformation ne fut pas seulement une œuvre de liberté, quoique l'amour de la liberté n'y fût pas étranger ; elle fut un retour aux anciennes doctrines et à l'ancienne piété au milieu de la renaissance quasi païenne du seizième siècle. Le genre humain n'est pas un chercheur ; il lui faut des croyances positives. Pour étancher la soif des âmes, il faut une source divine.

Nous sommes des chrétiens positifs, mais larges ; nous avons fait des progrès, on en fera encore, et l'Evangile, mieux compris, sera pour ainsi dire un Evangile nouveau. — Belle pensée qui termina dignement ce discours, écouté avec une attention profonde (1).

Heureusement, j'avais parlé avant M. Guizot ; je n'aurais pas osé parler après lui. Je dis : on ne nous a pas flattés ; on nous a dit que nous avons peur. Voyant M. Coquerel fils assis devant moi, je lui dis : peur de qui, peur de quoi ? Il me répondit : « De la vérité. » — « Est-ce que vous êtes la vérité ? » Au lieu de s'offenser de l'hilarité de l'Assemblée, il eut le bon goût de s'y associer. Or on nous fait une position singulière : Si nous défendons la foi, nous repoussons le progrès ; si nous acceptons le progrès, nous trahissons la foi ; ou asservis ou infidèles au passé, telle est l'alternative. La vérité est que nous voulons développer la chaîne des traditions sans la briser. Nous tenons à la piété personnelle autant que ceux qui y tiennent le plus. Si nous avions à choisir entre un homme qui aurait beaucoup de

(1) Oh ! que de choses les anges voient dans l'Evangile que nous n'y voyons pas ou dont nous ne voyons que les bords et la surface !

vie religieuse et peu de doctrine, et un homme qui aurait beaucoup de doctrine et peu de vie, notre préférence serait la même que la vôtre.

M. Coquerel père prit la parole après M. Guizot. C'était encore de l'éloquence, mais tout autre. M. Coquerel se déclara ému comme chrétien, comme pasteur et comme père. Où puisons-nous la foi ? Dans la Bible et tout particulièrement dans les Evangiles. Mais si, entre l'Ecriture et le fidèle, nous mettons une autorité quelconque, de protestants nous devenons catholiques. Le protestant se fait sa conviction, le catholique la reçoit. Voilà la différence. Peu importe que l'autorité soit un pape, un Concile ou un Synode ; c'est toujours l'autorité humaine à la place de l'autorité divine.

La vérité de Dieu est dans la Bible qui ne périra pas, mais elle y est mêlée à l'erreur. Il y a de faux récits et de faux miracles. Faire des miracles le fond du christianisme, c'est l'exposer à des attaques fatales. On parle beaucoup du naturel et du surnaturel. Mais où finit le naturel, et où commence le surnaturel ? Il n'y a ni naturel ni surnaturel ; il y a l'empire souverain de Dieu, et son action divine se manifestant dans la création de milliers de mondes et de nébuleuses, comme dans le grain de blé. Il y a un moyen sûr, mais unique, de rétablir la paix dans l'Eglise : La liberté. Là où est l'esprit, là est la liberté.

M. Dhombres, après une réfutation détaillée et vigoureuse des objections que nous avions entendues, posa cette question, qui allait être reprise bientôt : nous subissons la loi de la mort, Jésus-Christ a-t-il subi cette loi ? Est-il encore dans le sépulcre ? Ou bien Dieu l'a-t-il relevé, et l'a-t-il rendu à la vie ? Voilà la question : répondez ! On n'allait pas tarder à le faire (1).

Le résultat était prévu. La déclaration de principes votée l'année passée fut votée de nouveau par 130 voix contre 51.

(1) Je n'ai pas nommé tous les orateurs. Voir le compte rendu très impartial de l'*Espérance*, 5 mai 1865.

2° Conférences générales

Elles furent très nombreuses encore cette année, et de même fort animées. La question qu'on allait débattre était bien propre à exciter les esprits. Elle fut proposée par M. Matter et par M. Edmond de Pressensé, et acceptée par l'assemblée. La voici : « De la résurrection de Jésus-Christ dans son lien avec la doctrine et l'apologétique chrétienne. »

M. Matter commença la discussion par un discours vraiment professoral. Il dut prouver, d'abord, puisque la chose a été contestée, que Jésus-Christ était réellement mort. Il donna de cette mort les preuves les plus décisives, en invoquant les textes sacrés. La résurrection ne fut pas moins certaine que sa mort.

Les preuves du miracle de la résurrection ont souvent été données. M. Matter les reproduisit avec autant d'ordre que de force. Il réfuta avec le même soin et la même vigueur les objections de l'incrédulité, soit ancienne, soit nouvelle (1). Il insista, en terminant, sur l'importance religieuse de la doctrine qu'il venait de défendre. On était au samedi, on renvoya au lundi toute discussion sur ce grand travail, dont personne ne contesta les mérites.

Il y avait deux questions distinctes dans la question soumise à la Conférence : Le mort était-il revenu à la vie ? Si le miracle était réel, était-il utile à la vie religieuse de le croire ? On n'eut pas à discuter la première question. La résurrection de Jésus-Christ était admise par la très grande majorité des pasteurs libéraux ; ceux qui ne l'admettaient pas aimèrent mieux se taire que le nier. C'est donc sur la seconde question que le débat porta le lundi et le mercredi.

(1) Il toucha aussi à la distinction du naturel et du surnaturel. Le règne végétal et le règne animal se touchent, et qui nie leur différence ? Il aurait pu en dire autant du jour et de la nuit. Qui peut dire exactement quand le jour finit et quand la nuit commence ? Pourtant le jour n'est pas la nuit, et la nuit n'est pas le jour.

M. de Pressensé l'ouvrit par un grand discours, dans lequel il lui arriva de dire : La résurrection fait partie du christianisme ; si elle disparaît, il ne vaut plus la peine de parler de tout le reste. Sa pensée était celle-ci : le fait de la résurrection domine tout : l'Evangile et le siècle apostolique ; il est le témoignage rendu par l'Eglise ; bien mieux celui qui a formé l'Eglise, et pour lequel l'Eglise a souffert. Si ce fait est faux, le christianisme est faux aussi.

M. Coquerel fils commença par mettre sa foi personnelle hors de cause. Je crois, dit-il, à la résurrection ; elle n'est pas pour moi un fait sans difficulté, mais j'y vois un fait réel, véritable. Mais il ne pouvait approuver cette parole : Si Christ n'est pas ressuscité, tout le reste ne vaut pas la peine qu'on en parle. Comment ! le sermon sur la montagne, l'oraison dominicale, les paroles de Jésus, sa vie, sa mort, tout cela ne vaudrait pas la peine d'être lu et médité ? M. Coquerel n'avait pas pu s'empêcher de s'associer au mot qu'un de ses amis avait prononcé : c'est un blasphème !

M. le pasteur Vaurigaud, président : « Je proteste contre ce mot de blasphème appliqué à une parole qui n'est que l'écho affaibli d'une déclaration de saint Paul. (Agitation violente). J'ouvre la Bible et je lis : « Si Christ n'est point ressuscité, votre foi est vaine, et vous êtes encore dans vos péchés, et même il se trouverait que nous sommes de faux témoins à l'égard de Dieu (1). »

M. Coquerel, reprenant son discours, dit qu'il était difficile de discuter devant une pareille émotion. Nous ne plaçons pas, comme vous, ajouta-t-il, le centre de gravité du christianisme ; pour vous, il est dans un fait éclatant accompli une fois pour toutes ; pour nous, il est dans un fait permanent et sans cesse renouvelé : l'amour. M. Coquerel lut la déclaration que je rap-

(1) Je cite l'*Espérance*. Un pasteur en appela de saint Paul à Jésus Christ ; il ne considéra pas que Jésus-Christ aussi serait un menteur, puisqu'il a annoncé plusieurs fois sa résurrection.

porterai plus loin, et qui était, remarqua-t-il, méditée pour le fond et pour la forme.

Les orateurs furent très nombreux le second jour et même le troisième. Je ne puis citer que des noms, et je ne les cite pas tous : Puaux père, Rognon, Montandon, G. Monod, Bersier, Grand-Pierre, Roger Hollard, Pécaut, etc. Un pasteur des Cévennes dit : J'avais demandé la parole pour une discussion calme : j'y renonce.

Un autre pasteur du Midi admettait pleinement la résurrection de Jésus-Christ ; il avait prêché le jour de Pâques, dit-il, sur la résurrection ; mais après avoir prouvé à ses auditeurs qu'elle est réelle, il leur avait prouvé aussi qu'elle n'est pas nécessaire et qu'on n'est pas obligé d'y croire. Il y eut encore du bruit dans la Conférence, les uns se montrant scandalisés et les autres satisfaits de ce qu'on entendait.

G. Monod : Si Christ n'est pas ressuscité, les apôtres sont tous des menteurs (1) et Jésus-Christ, qui a prédit sa résurrection, est (je demande à Dieu pardon d'un tel blasphème) le prince des menteurs (Non, non — Oui, Oui)... Le miracle est l'essence du christianisme... Ecoutez plutôt M. Scherer : « Quand je sens vaciller en moi la foi au miracle, l'image de Dieu s'affaiblit à mes regards. » Quand Dieu suspend un moment ce que nous nommons lois de la nature pour sauver les hommes, il suit sa propre nature, qui est amour. Ces dernières paroles furent vivement applaudies.

M. Pécaut fit entendre des paroles de paix sans rien renier de ce qu'il avait écrit. Il se croyait blasé sur les discussions théologiques ; pourtant il était ému. Il était convaincu que nous avions de quoi nous comprendre mutuellement. Nous n'étions pas deux peuples différents, mais le même peuple. Nous avions lu le même livre, et nous avions respiré le même air. — Il est impossible d'étudier sérieusement le fait de la naissance miraculeuse de Jésus-Christ, et d'en affirmer la réalité. Quant à la résurrection,

(1) On dit aujourd'hui des visionnaires ; on sauve la sincérité par la folie.

M. Pécaut ne comprenait pas comment on pouvait établir un lien entre elle et la vie chrétienne. Il demanda aux jeunes et aux vieux d'être parfaitement sincères avec eux-mêmes, et il rappela qu'il y a une incrédulité pieuse et une foi impie. Ce qui est parfaitement vrai, et ce que M. Scherer aurait pu lui répondre à lui-même.

M. de Pressensé prononça le dernier discours. Il revint sur l'importance de la résurrection du Sauveur dans l'ensemble des faits chrétiens. Vous êtes, dit-il aux négateurs du surnaturel, entre deux systèmes qui ne laissent aucune place pour un système intermédiaire : le matérialisme et le Dieu libre et Sauveur, et vous êtes broyés par deux meules irrésistibles. Il supplia la partie libérale et croyante de l'Assemblée de ne pas voter une déclaration qui allait jeter le trouble dans les Eglises.

Au moment où la proposition de M. de Pressensé, inspirée par la proposition de M. Matter et de lui-même, allait être mise aux voix, un grand nombre de membres de la gauche se retirèrent, et ceux qui restèrent s'abstinrent de voter. La proposition fut adoptée par 106 votants.

Je pris, moi aussi, un grand intérêt à cette longue discussion, en y restant étranger, mais j'en emportai une impression pénible. J'étais convaincu que les débats passionnés des Conférences pastorales discréditaient les pasteurs, et troublaient les Eglises. Ainsi que je l'ai raconté ailleurs, je dis à mon cher ami, M. Mettetal, qu'il vaudrait mieux, pour les uns et pour les autres, nous séparer. Vous êtes venu de Montauban, me répondit-il amicalement, pour nous donner un avis pareil? — Cet avis, répliquai-je à mon tour, devrait être le vôtre encore plus que le mien. Je n'insistai pas, c'eût été inutile; le moment n'était pas encore venu. Il ne devait pas tarder à venir.

Voici le très habile document qui avait été soumis à la Conférence, et qui portait, publié, les signatures de cinquante-deux pasteurs et laïques (1):

(1) Deux pasteurs libéraux refusèrent leurs signatures pour raison de foi. Il y eut quelques adhésions postérieures.

« Sur la question soulevée par la Conférence : « du lien qui unit la dogmatique et l'apologétique chrétienne au fait de la résurrection de Jésus-Christ, » les soussignés pasteurs et laïques,

« Considérant que le miracle de la résurrection de Jésus-Christ a longtemps paru indispensable pour confirmer la mission divine du Christ, et garantir l'immortalité du fidèle ;

« Mais que ce miracle, tel qu'il est rapporté, sous des formes diverses, dans les Evangiles, soulève des difficultés historiques considérables ;

« Que ces difficultés ne sont méconnues par aucun esprit sérieux, à quelque tendance qu'il appartienne ;

« Qu'il se trouve aujourd'hui dans toutes les Eglises protestantes, et en particulier dans la nôtre, des hommes que l'étude impartiale des récits du Nouveau Testament a conduits à mettre en doute ou même à nier la réalité de l'événement en question, sans que, pour cela, leur foi à leur divin Maître ait été ébranlée ou diminuée ;

« Que, par conséquent, on ne saurait reconnaître à un fait, qui donne lieu à de telles controverses, l'importance souveraine que l'orthodoxie persiste à lui attribuer ;

« Qu'en effet, la conscience religieuse moderne, instruite à l'école de Jésus-Christ lui-même, et lentement développée par dix-huit siècles d'éducation chrétienne a appris, d'une part, à ne plus faire dépendre la divinité de l'enseignement du Maître de ses réapparitions corporelles, de l'autre, à considérer comme indépendante de ce fait, la certitude de la vie éternelle, de sorte que la foi repose désormais, non sur les arguments périlleux de l'érudition critique, inabordable au simple fidèle, mais sur l'évidence de la vérité elle-même ;

« Déclarent que, partagés entre eux sur la question historique, ils s'accordent pleinement à distinguer de cette question le christianisme lui-même, et à fonder la démonstration simple et vivante de la foi sur l'accord de la parole sainte de Jésus-Christ avec les principes et les besoins de l'âme humaine (1). »

(1) Plusieurs signataires devaient quitter bientôt le service de l'Eglise.

La déclaration relative à la résurrection de Jésus-Christ pouvait s'appliquer à Jésus lui-même. Sa personne aussi a donné lieu à de grands débats. Sur sa personne aussi, les membres de la Conférence étaient divisés. Si donc elle avait été en cause, il aurait fallu conclure à son sujet comme au sujet de la résurrection. La foi reposant désormais, non sur les arguments périlleux de l'érudition critique, aussi inabordables sur la seconde que sur la première au simple fidèle, mais sur l'évidence de la vérité elle-même, nous nous en tenons à elle, et nous nous taisons sur le reste. Ou encore : partagés entre nous sur la question historique, nous nous accordons pleinement à distinguer de cette question le christianisme lui-même et à fonder la démonstration simple et vivante de la foi sur l'accord de la parole sainte de Jésus-Christ avec les principes et les besoins de l'âme humaine. — La parole de Jésus-Christ et pas Jésus-Christ, voilà la conséquence. Mais pourquoi Jésus-Christ? La vérité évidente par elle-même, la parole qui satisfait les principes et les besoins de l'âme, a-t-elle besoin de sortir d'une bouche plutôt que d'une autre? Elle n'a besoin que d'elle-même pour se recommander; son efficacité ne vient pas de son origine, mais de sa nature. La doctrine n'a nul besoin du docteur. Il serait une fiction qu'elle ne perdrait pas son prix. L'un des signataires de la déclaration en convint. M. Théophile Bost disait dans son livre (1) : « Dût, par impossible... l'histoire prouver que Jésus-Christ n'a pas existé, que l'auteur de la plus profonde révolution qu'ait subie l'humanité n'est qu'un mythe, l'âme du fidèle trouverait à se nourrir des principes que la tradition lui aurait mises dans la bouche, et qui répondent à ses besoins les plus

Je ne mentionne que MM. Desmons et Dide. Le vieux libéralisme et le théisme chrétien furent trop complaisants l'un pour l'autre dans la Conférence. La foi au Maître, disait-on, n'avait été ni ébranlée ni diminuée. Nous avons vu ce qui en était; nous le verrons bientôt encore. Le conseil d'être parfaitement sincère avec soi-même sembla oublié. « On ne parla pas vrai ce jour-là. »

(1) *Le Protestantisme libéral*, p. 73.

élevés. » Sans aucun doute, Jésus-Christ est un bienfait; il n'est pas une nécessité.

Si donc, nous trouvions les principes de l'Evangile écrits par une main inconnue sur les sables du désert, nous posséderions le christianisme, parce que le christianisme n'est pas, quelque parfaite qu'on la suppose, une personne contestée, il est la vérité incontestable.

Interrogés sur la personne de Jésus-Christ, les signataires du document auraient pu se récuser encore une fois, et pour les mêmes raisons. Questions de théologie, non de piété.

Et cependant plusieurs, je n'ai garde de l'oublier, pouvaient répéter la parole de Thomas : « Mon Seigneur et mon Dieu, » et d'autres, la parole de saint Pierre : « Seigneur, tu sais toutes choses, tu sais que je t'aime. » Dans leurs cœurs, Jésus-Christ était l'âme même du christianisme; mais il ne s'agit pas de leurs sentiments, il s'agit de leurs pensées.

L'un d'eux avait écrit autrefois ces paroles, que M. de Coninck aimait à citer : « Les miracles sont tellement liés, fondus, enchevêtrés avec tout le reste de l'Evangile, du commencement à la fin, ils tiennent si étroitement à tout ce qui les accompagne, à tout ce qui les suit, que les enlever c'est tout enlever comme il ne reste rien du tissu dont on a brisé la trame (1). »

Les uns brisaient la trame de l'Evangile, et les autres laissaient faire. Enlever les miracles, c'était tout enlever, n'importe; les uns le jugeaient nécessaire, et les autres le trouvaient indifférent. Seulement, quand ils parlaient ensemble, les premiers s'abstenaient de nier, et les seconds d'affirmer; l'entente était l'effet d'une double contrainte. Non, « ils ne parlaient pas vrai. »

En 1865, comme les autres années, après les pénibles discussions du matin, venaient les belles assemblées de l'après-midi et du soir. J'eus grand plaisir à présider la séance de la Société Centrale, que j'avais vu naître ou renaître à Paris, et qui avait grandi d'année en année. Les autres Sociétés aussi étaient en progrès. Partout des efforts, et partout aussi des succès. C'est

(1) *L'orthodoxie moderne*, par M. Coquerel père.

dans les grandes fêtes chrétiennes que nous retrouvions la paix et la joie.

Conférences pastorales de Toulouse.

Elles furent fort belles et fort édifiantes. Elles étaient l'heureuse suite des Conférences fondées à Alais, l'année précédente. Quel contraste entre les Conférences de Paris et celles de Toulouse ! Ici tout fut accord et paix. La diversité, nulle opposition. On put se convaincre que la lutte n'est pas nécessaire à l'intérêt. J'entendis pour la première fois, je crois, prêcher M. Bersier. Il avait déjà une belle réputation d'éloquence ; il devait l'accroître considérablement, et jusqu'aux derniers jours. Il prit un grand sujet, la royauté de Jésus-Christ. Il nous captiva tous, des premiers mots aux derniers ; mais à aucun moment l'émotion ne s'éleva jusqu'à l'enthousiasme, ni en lui ni en nous. Je l'ai entendu prêcher, sur le même sujet, au Synode officiel de Marseille, en 1881 ; j'ai admiré l'effet du travail et des années sur sa parole. Il devait beaucoup à sa nature ; il ne devait pas moins à sa volonté. M. Grand-Pierre et M. Horace Monod prêchaient aussi, le soir, avec leur mérite ordinaire. L'intérêt principal de ces séances fut un rapport de M. Bois, sur la question capitale du surnaturel. Nul, dans notre corps pastoral, n'était mieux qualifié pour la traiter. Il se plaisait dans les questions religieuses et philosophiques, et il y excellait. Ceux qui l'ont entendu savent combien sa parole était vive, pénétrante et entraînante. On peut dire de lui qu'il passionnait la raison. Aussi, laissait-il ses auditeurs convaincus et émus. Il mit toute son intelligence et toute son âme dans ce rapport d'une heure et demie. Il aborda toutes les questions contenues dans cette question, et il les traita à fond. Sa pensée était tout entière dans cette parole : « C'est ainsi que le surnaturel est l'élément essentiel de la religion; s'il tombe, tout tombe avec lui. » De là, ces autres paroles de la fin : « Qu'on le sache, la foi au surnaturel est une question de piété avant d'être une question de critique

ou de métaphysique. Cela ne veut pas dire que nous la réservions pour la placer au-dessus des atteintes de la science... Mais qu'on ne nous demande pas d'être spectateurs tranquilles du débat, comme s'il s'agissait seulement d'une question d'école ou de savants. Nous ne pouvons pas n'être pas émus de cette question tragique et solennelle, où sont engagés les intérêts les plus élevés de l'humanité et notre propre vie spirituelle. »

Hardiesse et impuissance des novateurs

C'est réformateurs qu'il faudrait dire, car c'est à une nouvelle réforme qu'ils pensaient, et à une Réforme qui surpasserait l'autre. D'après l'un d'eux, en effet, « le mouvement libéral était une Réformation plus considérable, plus radicale que la Réformation du XVIe siècle (1). » Il est certain que les réformateurs du XVIe siècle ne tentèrent rien de pareil. Ils se seraient même scandalisés de l'entreprise.

Ce que l'on voulait réformer, d'abord, nous l'avons vu, c'est la Bible. On voulait la dégager de ce surnaturel qui la remplit tout entière. La Bible sans le miracle serait-elle encore la Bible ? D'après M. Coquerel père, autant vaudrait demander ce que serait le tissu sans la trame. Même corrigée, la Bible ne serait pas non plus le Livre, mais un livre ; le meilleur si l'on veut, mais pas le seul à lire et à prêcher dans les temples. A côté de cette lumière brilleraient d'autres lumières : Confucius à côté de Moïse, Pindare à côté de David, Sénèque à côté de saint Paul, Philon ou Platon à côté de saint Jean et, si nous descendons plus bas, Voltaire et Rousseau à côté de Pascal et de Bossuet. La parole de Dieu ne serait plus que la parole des hommes, parlée inégalement au sein de tous les peuples. Au lieu de la Bible d'une nation, nous aurions la Bible de l'humanité, ainsi que l'a appelée M. Michelet.

(1) *Le Protestantisme libéral*, par M. Théophile Bost. Second manifeste tout pareil au premier, pour le fond. M. Théophile Bost répétait ou continuait M. Pécaut.

Les grandes fêtes chrétiennes seraient supprimées. On ne savait pas encore par quelles autres fêtes pieuses on remplacerait les joies de Noël et de Pâques. L'eau du baptême ne coulerait plus, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, sur le front des nouveau-nés. On ne ferait plus, aux jours solennels, la commémoration du corps rompu et du sang répandu pour la rémission des péchés. Tout autre serait la liturgie, s'il y avait encore une liturgie. La chaire resterait, mais l'homme qui l'occuperait ne devrait plus être nommé pasteur ou prêtre. Le temple ne serait plus qu'une salle.

L'Eglise ne serait pas moins changée. « Pour les libéraux, disait l'un des principaux, M. Goy, l'opposition n'existe plus entre l'Eglise et le monde, parce qu'elle n'existe plus entre le christianisme et l'humanité, entre la vie chrétienne et la vie spirituelle, en général... Il n'y a plus de solution entre la piété chrétienne et une piété quelconque... Si donc le libéralisme ouvre à tous les hommes les portes de l'Eglise, c'est qu'il regarde tous les hommes comme étant virtuellement chrétiens (1). » Tertullien disait : *Fiunt, non nascuntur christiani ;* on disait : *Nascuntur, non fiunt christiani.* Le Seigneur aussi a parlé d'une nouvelle naissance ; on s'en tenait à la première. Elle faisait le chrétien, comme le citoyen, le membre de l'Eglise comme le membre de la société. Et de même qu'il y aurait de la piété, et de la piété chrétienne dans toutes les âmes, de même il y aurait de la vérité, et de la vérité chrétienne dans toutes les doctrines. Sans doute, toutes les âmes ne seraient pas également pieuses; toutes les doctrines non plus ne seraient pas également vraies ; mais si l'on admettait les personnes malgré leurs défauts, pourquoi n'admettrait-on pas aussi les doctrines, malgré leurs erreurs ? Les préférences seraient permises, les exclusions seraient interdites. Rien n'empêcherait ni ne devrait empêcher Hegel de monter dans la même chaire que Schleiermacher, ou Strauss dans la même chaire que Néander. L'Eglise serait ouverte à

(1) C'est pour cela qu'on disait à des matérialistes acharnés contre le christianisme : « Vous êtes chrétiens sans le savoir. »

tout comme à tous. La fermer à quoi que ce soit, comme à qui que ce soit, pour cause de doctrine, ce serait pratiquer l'intolérance en la condamnant. Y aurait-t-il un *credo* théiste ? La chose serait curieuse, si elle se produisait. Mais qu'importe, puisqu'il pourrait être nié aussi bien qu'affirmé, et attaqué aussi bien que défendu ? M. Goy parlait de portes ouvertes à tous ; mais les portes qui ne se ferment pas, ne sont pas des portes. Des portes, donc une maison. Mais une maison qui n'aurait pas de murailles, puisque les murailles sont des barrières, et qu'il n'en faut plus. Toujours la même difficulté : ou des limites, n'importe lesquelles, et c'est l'exclusion, ou point de limites, et c'est le néant, à moins qu'on n'aime mieux dire le chaos. L'Eglise nouvelle ne pourrait conserver son nom sans le faire mentir.

La Bible devrait être corrigée; de quoi la corrigerait-on ? Nous le savons, on nous l'a dit : on la corrigerait du surnaturel ; donc, du christianisme lui-même. On le niait ; voici pourquoi. Le christianisme est un grand nom, toujours respecté ; le déisme est un nom discrédité; on trouvait son avantage à préférer le premier au second. On aimait à dire : « Christianisme moderne, christianisme libéral, christianisme primitif. » Langage habile, mais non vrai. Oublions le christianisme ecclésiastique, et tenons-nous en au christianisme biblique, assez large, si l'on veut, pour contenir Channing avec Arius. Réduisons-le à ces mots : *Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas.* Le don du Fils unique par le Père, le don de la vie éternelle par le Fils, en d'autres termes, l'apparition au sein de l'humanité d'un être divin qui s'incarne et se sacrifie pour sauver les hommes, voilà le christianisme pour quiconque s'est, à tort ou à raison, appelé chrétien jusqu'ici. Ce *substratum* du christianisme n'est pas un christianisme dérivé, comme on s'exprime, c'est le christianisme primitif, le christianisme, non pas de nos pères, non pas des apôtres, non pas même du livre des Actes et du quatrième Evangile, mais des synoptiques eux-mêmes. Dans les synoptiques aussi, de la première à la dernière page, Jésus-

Christ se montre à nous, soit qu'il parle, soit qu'il agisse, comme un Etre unique, qui remplit une mission unique sur la terre. Le surnaturel déborde de ses discours comme de ses œuvres. Il s'est cru un être surnaturel chargé d'une mission surnaturelle. Réalité ou chimère, la chose est certaine. Ceci n'est pas une question de foi, mais de bonne foi. Il ne s'agit pas d'expliquer les textes, il s'agit de les lire. Que si le christianisme des synoptiques est aussi un christianisme dérivé, si les récits sont des légendes, les discours des inventions, si celui qui les prononce est un être imaginaire, si ce sont les chrétiens qui ont fait Jésus, non Jésus qui a fait les chrétiens, il faut abandonner la question, car il ne reste aucun moyen de la résoudre. On peut contester la vérité du christianisme, non sa nature. Quand les faits surnaturels sont éliminés, le christianisme n'est plus.

Aussi, M. Pécaut, qui voulait qu'on parlât vrai, ne dit-il pas « christianisme, » il dit « théisme. » Déisme et théisme, ce n'est pas le même esprit, il faut le reconnaître et s'en réjouir. Le déisme se contente volontiers de n'être qu'une philosophie ; le théisme qui se dit chrétien, et qui l'est par l'intention, veut être et prétend être une religion. Reconnaissons-lui ce caractère, accordons-lui ce nom, il sera une religion, mais quelle religion? La religion naturelle. La religion naturelle rejetait, dans le livre de M. Pécaut, comme ailleurs, ce qui dans le christianisme est le fond même du christianisme, le miracle dans une religion qui n'est qu'un long miracle.

Telle était la réforme projetée et espérée. Assurément, elle était plus considérable et plus radicale que l'autre.

Nous rendions toute justice aux mérites comme aux intentions des novateurs. Mais ils s'étaient trompés de siècle et de personnes. Notre temps n'est pas propre aux grandes transformations religieuses, et les novateurs n'étaient pas de force à les provoquer. Ils s'exhortaient au courage ; l'un d'eux, rappelant une parole de saint Paul, disait : « Soyons virils ; » mais il y a loin du désir du courage à sa vertu. Habiles écrivains et orateurs, disions-nous ; mais où sont les apôtres? Où seraient les

martyrs? Quelqu'un a-t-il discerné la langue de feu sur ces fronts?

De même qu'ils attendaient trop d'eux-mêmes, de même aussi ils attendaient trop des autres. Ils pensaient à la France. La France, qui a touché à tant de choses, n'a touché à sa religion qu'une fois depuis trois siècles, et ç'a été pour la profaner; puis, elle l'a reprise telle que le passé la lui avait léguée, et elle n'a nulle envie de la changer. Si un grand réveil des consciences s'opère jamais dans notre pays, les principes protestants triompheront, mais ils triompheront dans les formes catholiques; même vainqueurs nous semblerions vaincus. Les nouveaux réformateurs ne pouvaient réussir où les anciens ont échoué.

Nation à part, si les propagateurs du théisme chrétien avaient augmenté le nombre des déistes, ils n'auraient pas augmenté le nombre des fidèles. Les convertis ne seraient pas devenus des coreligionnaires. Les sectateurs de la religion naturelle vivent en eux-mêmes et d'eux-mêmes; ils ne donnent ni ne demandent rien à leurs frères. Ils ne fondent pas d'Eglises; ils n'ouvrent pas de lieux de culte; ils les videraient plutôt. Quelqu'un pense-t-il que Rousseau aurait assisté bien régulièrement aux messes de son vicaire? Les maîtres du spiritualisme français ont-ils ajouté quelques pratiques religieuses à leur doctrine philosophique? M. Jules Simon a-t-il pratiqué sa religion ailleurs que dans son livre? Ce n'était pas avec ces pierres qu'on pouvait bâtir de nouveaux sanctuaires.

L'espérance a été déçue, le rêve s'est évanoui; l'œuvre même est devenue indifférente à ceux qui l'avaient entreprise. Je ne parle pas du premier maître et du plus grand; on a vu comment avait commencé et comment a fini M. Scherer. M. Colani est mort au service de la *République française*, et M. Goy, au service de l'Université. M. Gaufrès a siégé avec honneur au Conseil municipal de Paris, et M. Steeg, à la Chambre des députés. M. Réville compte parmi les savants du Collège de France, et M. Pécaut occupe aussi une position élevée dans l'instruction publique.

Un homme reste ; il prêche éloquemment encore, mais solitairement, le théisme chrétien, qu'il appelle d'un nom plus populaire. Chose remarquable, M. Fontanès et M. Bersier ont exercé le ministère évangélique en même temps et dans la même ville, et l'un a eu plus de succès avec les vieilles doctrines que l'autre avec les nouvelles.

Les nouvelles sont les plus agréables, mais les vieilles sont les seules efficaces. Il en coûte de les croire ; le fardeau des mystères chrétiens est lourd ; nul ne le sait aussi bien que ceux qui le portent, mais il faut croire les choses extraordinaires pour les pratiquer. Même avec la foi qu'ils avaient abandonnée, les adversaires du surnaturel ne pouvaient avoir la puissance de Luther et de Calvin en notre siècle, mais il auraient pu avoir le zèle de Whitefield et de Wesley. A défaut du succès, nous aurions loué les efforts.

Le pasteur Pellissier, de Bordeaux

Je puis, je veux, je dois louer le travail de l'un d'eux. Je l'ai connu, entendu, estimé. Noble cœur, vague esprit, parole retentissante, tel m'est apparu le pasteur Pellissier. Il se rendit à un grand congrès, réuni à Berne, en cette année 1865, et il y trouva, mêlés aux croyants, des incrédules, matérialistes et athées, ennemis bruyants de toute religion. Edmond de Pressensé leur tint tête. Effrayé de leurs doctrines et du mal qu'elles pouvaient faire, il répéta le mot de Taine : « Ne lâchez pas la bête humaine. » Une tempête éclata contre lui. Un orateur dit que la fraternité est la fille de l'amour de Dieu, et que la crèche de Bethléem est l'origine de toute liberté. Les murmures, les sifflets, les trépignements étouffèrent sa voix. C'est à ces ennemis du christianisme, du sien comme de tout autre, que M. Pellissier dit, de sa voix retentissante, qu'ils étaient chrétiens sans le savoir. Cette parole, répétée en Suisse comme en France, contribua peut-être à lui faire refuser, d'abord, la chaire à Genève. On la lui accorda bientôt après, sur les instances de ses

amis. L'impression fut profonde et décisive. On y décida, à l'unanimité, ses amis votant comme les autres, qu'il ne prêcherait plus à Genève. Il prêcha dans les différentes Eglises du Midi. Amis et adversaires s'accordaient sur ce point qu'on n'avait pas encore entendu de pareils discours.

Je ne cache ni les entraînements de sa parole, ni les audaces de sa pensée, mais j'en accuse sa nature, et en absous sa volonté. Il n'était capable ni d'ordre, ni de mesure. A sa manière, il était un apôtre, oublieux de lui-même, dédaigneux de tout calcul, si loyal et si bon qu'il était respecté même de ceux qu'il scandalisait. Il fut vaillant et impuissant dans une œuvre impossible (1). Des amis fidèles et une tombe honorée, c'est c'est tout ce qui reste aujourd'hui du généreux, que d'autres disent, s'ils le veulent, du grand Pellissier.

Voilà bientôt trente ans que ces choses se sont passées. Qui voudrait les recommencer ? Où sont les apôtres, les prophètes nouveaux du théisme chrétien ? Qui parle d'un autre culte ? Qui attend cette Eglise de l'avenir qui devait absorber et réconcilier toutes les Eglises du passé ? Si les erreurs restent, elles sont moins confiantes. Le parti libéral n'avance plus, il recule plutôt. Il revient à ses origines supra-naturalistes. Les plus jeunes sont aussi les plus croyants. Quand on les écoute, on se croit plus près de 1848 que de 1864 et 1865. Ceux qui restent encore de l'ancienne avant-garde du parti libéral s'affligeraient de l'état actuel de ce parti, s'ils n'y étaient devenus indifférents.

Un beau livre (Ed. de Pressensé)

C'est M. Edmond de Pressensé qui nous le donna, sous le titre de : *Jésus-Christ, son temps, sa vie et son œuvre*. L'auteur avait fait comme M. Renan ; il avait été sur les lieux. Il nous avait même fait le récit de son voyage. Quand il lisait, disait-il, les livres des autres sur la Terre sainte, il avait envie de détruire

(1) Je l'appelais notre Garibaldi, et le mot ne lui déplaisait pas.

le sien. Le sien avait pourtant bien des mérites. « Soit qu'il contemple les eaux tranquilles et les bords gracieux du lac de Tibériade, soit qu'il gravisse la colline de Nazareth, d'où le regard embrasse toutes les austères magnificences de la Palestine, soit qu'il longe les côtes de la Mysie et, évoque les charmants souvenirs de la poésie et de la religion grecques...., il (l'auteur) communique l'enthousiasme qu'il ressent tour à tour pour les merveilles de la nature et pour celles de l'art... Il y a dans ce petit volume des pages d'une beauté tout à fait remarquable, et qui ne dépareraient pas les œuvres des maîtres. La poésie y coule à pleins bords. M. de Pressensé admire surtout la lumière dans la nature... On sent un enfant du Nord qui n'avait pas encore contemplé les pourpres de l'Orient. Si nous l'osions, nous dirions qu'il y a de beaux effets de lumière dans son livre (1). »

Ce n'étaient que les miettes d'une riche table. M. de Pressensé était dans tout l'éclat de la jeunesse et du talent, et dans toute l'ardeur de sa foi. Il écrivit alors le plus beau de ses livres et certainement le meilleur. Il ne tenta pas une réfutation de M. Renan ; il fit une œuvre à part, qui, pour le mérite, pouvait supporter la comparaison avec l'autre. Elle ne pouvait être aussi agréable au monde, vu son esprit, mais elle reçut du public sérieux l'accueil qu'elle méritait. Trois éditions se succédèrent en peu d'années. Je revoyais l'autre jour le chapitre consacré à Jean-Baptiste. S'il est d'un croyant, il est aussi d'un écrivain éminent. Bien des auteurs renommés de notre temps auraient été heureux de signer de leurs noms un ouvrage pareil.

Eglise du Saint-Esprit. — Beaux progrès.

La dédicace en fut faite solennellement le 3 décembre de l'année 1865, par M. Grand-Pierre, remplaçant le président du Conseil presbytéral, empêché. Ce fut une belle, une sainte

(1) *Espérance*, 14 avril 1865.

journée pour l'Eglise de Paris, et une joie pour toute la France protestante. Je ne puis mieux faire que citer quelques paroles de M. Grand-Pierre. Elle furent écoutées avec une grande émotion.

« Au nom du Dieu trois fois Saint, le Père, le Fils, le Saint-Esprit, et pour le service de l'Eglise réformée de Paris, je prends possession de cette église, et je la déclare, dès cette heure, consacrée au culte chrétien selon l'Evangile, à l'adoration de Dieu en esprit et en vérité, à la prédication de la bonne nouvelle du salut par Jésus-Christ, notre Seigneur.

« En conséquence, je dépose sur cette chaire cet exemplaire de la Bible, parole de Dieu révélée du Ciel et inspirée par le Saint-Esprit, autorité suprême en matière de dogme et de morale, base de la foi, règle de la vie de tous les vrais chrétiens, salut des individus, trésor des familles, lumière de l'Eglise, fondement seul solide de la prospérité des sociétés humaines... et je demande à mon Dieu, avec tous les chrétiens assemblés aujourd'hui dans ce temple, que cette parole divine soit et demeure à jamais la base de l'enseignement religieux donné du haut de cette chaire dès aujourd'hui, et aussi longtemps que demeureront debout les murs de cet édifice que nous allons consacrer à Dieu ; car il est écrit, et cette parole est de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ : *Les cieux et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas.*

« Après avoir rendu grâce à Dieu, l'auteur suprême de toute grâce excellente, la source première et intarissable de tout don parfait, il est juste et raisonnable, et c'est en même temps un besoin de notre cœur, de témoigner aux hommes la part de reconnaissance qui leur est due. »

Venaient les remerciements, bien mérités, à l'Empereur, au Préfet de la Seine M. Haussmann, et au Conseil municipal de Paris. Il avait acheté le terrain et fait bâtir, à côté du temple, deux écoles, l'une de garçons, l'autre de filles, deux belles salles, l'une pour le conseil presbytéral, l'autre pour le diaconat, avec logements pour le pasteur, pour l'instituteur et pour l'institutrice. On sait

que le Conseil municipal de Paris avait donné également à l'église de l'Oratoire la magnifique maison presbytérale, avec de belles salles, et les deux logements du pasteur et de l'agent consistorial. Je dis le Conseil municipal de Paris ! Le Conseil municipal actuel représente-t-il donc la même ville ? Est-il du même siècle ? Appartient-il au même peuple ?

C'était la première église qui eût été construite à Paris pour les besoins de notre culte. L'Oratoire, Sainte-Marie et Pentemont sont des églises catholiques détournées de leur destination. L'Empire nous a été bienfaisant, et l'Empereur, personnellement, nous fut toujours favorable. J'ai déjà eu l'occasion de le remarquer, et je le remarque encore ; la justice est un devoir surtout envers le malheur (1).

M. Grand-Pierre constata de beaux progrès. « Le Gouvernement qui, il y a moins d'un siècle, abattait nos temples, les édifie aujourd'hui ; le Gouvernement qui autrefois dispersait par la persécution nos coreligionnaires aux quatre vents des cieux, les rassemble maintenant et les protège. Dans cette ville où, il y a soixante-cinq ans, vous n'auriez pas trouvé une seule église protestante et un seul pasteur protestant, on compte, en 1865, huit églises réformées desservies par quatorze pasteurs, onze chapelles indépendantes de diverses dénominations sous la direction spirituelle de neuf pasteurs, huit chapelles anglaises et américaines sous le ministère de neuf pasteurs, soit, en tout, trente-sept lieux de culte et cinquante-trois pasteurs qui y exercent le ministère publiquement et librement. »

Je ne dis rien des belles exhortations qui suivirent ces détails, ni du sermon que prêcha M. Coquerel père.

Le sentiment n'est peut-être pas charitable, mais j'aurais voulu voir Louis XIV et Bossuet ce jour-là au temple du Saint-Esprit, en compagnie du chancelier Letellier.

(1) Je parle en homme qui n'a pas été un impérialiste.

Les pasteurs Borrel, Paumier, Ladevèze, Momméja et M. Armand Courtois

Je ne parle que de ceux que j'ai connus. J'ai dit ce qu'était le très digne et très excellent pasteur de Nîmes, et l'affection que nous avions tous pour lui. Je ne fais plus que citer ces paroles de M. Grand-Pierre qui le considérait comme un frère, et, en même temps, comme un ami : « Le pasteur Borrel comptait parmi les hommes évangéliques les plus décidés et les plus fermes dans leurs convictions et, en même temps, dans la vie ecclésiastique, et dans les relations de tous les jours, il était le plus doux et le plus pacifique des chrétiens. »

J'ai siégé, dans ma jeunesse, à côté de M. Paumier aux Conférences de Paris. Grave d'aspect, sobre de paroles, peut-être un peu froid de nature, profondément et, je crois, de tout temps attaché aux doctrines évangéliques, il inspirait à la fois la confiance et le respect. Il était savant, sans être un savant. Il avait beaucoup lu dans sa belle bibliothèque. L'Académie de Rouen appréciait les discours de son président. Le moins remarquable ne fut pas l'éloge du célèbre Samuel Bochart, dont l'église de Rouen a conservé avec orgueil la mémoire. Sur cinquante années de ministère, M. Paumier en donna quarante-huit à cette église qui n'a pas cessé de vénérer son nom.

M. Ladevèze jouissait d'une grande considération dans l'église et même dans la ville de Meaux. On le vit, le jour de ses funérailles. Tout ce qu'il y avait d'éminent dans la cité et dans les environs était là. Et les honneurs ne dépassaient pas les mérites. Descendant de vieux huguenots, et même de pasteurs du désert, M. Ladevèze était digne de ses aïeux. Il avait toutes les forces, celle du corps, celle du caractère, celle de la volonté, celle de la foi, celle des doctrines et des œuvres ; un homme pareil laisse de longs regrets et des traces profondes après lui. Il fut enlevé en un clin d'œil et contre toute attente, dans toute la vigueur de l'âge, cinquante-six ans, après un ministère de trente-trois ans dans l'église de Meaux. On peut donner un suc-

cesseur à un pareil homme ; il serait difficile de lui donner un égal.

Après avoir exercé le ministère à Saint-Gilles et à Mauvezin, M. Etienne Momméja avait été appelé à la direction de l'orphelinat de Saverdun. On attendait de lui de longs services. Le Maître le fit entrer, lui aussi, avant l'heure dans son repos. Il avait trouvé l'église de Mauvezin divisée et troublée, il la laissa pacifiée. Ce ne fut pas le succès de sa doctrine, ce fut celui de sa personne. Pour une partie du troupeau, l'une corrigea l'autre. La doctrine était l'orthodoxie stricte, et tout particulièrement l'autorité de l'Ecriture fondée sur son inspiration. Si je lui soumettais quelques réserves : j'ai besoin de tout croire, me répondait-il, et il le croyait. Il avait fort à cœur l'intérêt doctrinal. Il resta jusqu'à la fin un homme du Réveil ; donc un homme de principes arrêtés et fermes. Mais quel visage ouvert et quel doux regard ! Quel contraste entre lui et M. Ladevèze, à l'avantage des deux à la fois, si je puis ainsi dire, l'un grand, imposant et inspirant surtout le respect ; l'autre petit, souriant, vif, respirant et inspirant surtout l'affection. Il s'était attaché, à Mauvezin, même les adversaires de sa foi. Sa piété si sérieuse était en même temps une piété aimable. Son commerce était agréable parce que son cœur était bon. Sa mémoire encourage ces sentiments chez ceux qu'il a laissés sur la terre après lui. Ils font mieux que de l'honorer ; ils le continuent.

Je l'ai dit ailleurs, et n'ai pas à le redire ici, le plus jeune des trois frères Courtois eut, comme les deux autres, la foi et le zèle d'un pasteur. Il n'eut pas besoin d'en revêtir la robe pour en faire les œuvres. Quoique mort, il ne parle pas seulement, il vit encore ; nous savons de quelle vie, pareille à la sienne. Les regards des anges ne sont pas toujours affligés quand ils s'abaissent du ciel sur la terre.

Mise à la retraite de M. Martin-Paschoud et sa destitution

L'année 1866 fut encore une année de grandes luttes. Le

conflit Athanase Coquerel fils fut suivi du conflit Martin-Paschoud : conflit moins retentissant, mais bien grave encore, et qui mérite aussi d'être connu.

J'ai sous les yeux l'état des services ou plutôt des congés de M. Martin-Paschoud. Il n'en existe certainement pas un pareil dans les archives de notre Eglise. Congés sur congés d'un mois, deux mois, de six mois, d'un an, de trois ans. Le 17 avril 1846, le ministre accorde un congé d'un an, et invite le Consistoire à prendre, à l'expiration de ce congé, des mesures pour faire cesser un provisoire qui dure depuis trop longtemps. Le 7 mai 1847, nouveau congé de six mois. Ce fut alors que le président et le secrétaire du Consistoire se rendirent auprès du Ministre des cultes, intercédèrent en faveur du pasteur malade, et obtinrent un nouveau délai. Je ne puis suivre le cours de ces détails.

Si M. Martin n'avait été qu'un malade, on l'aurait laissé en paix dans son inactivité forcée. Mais il était un adversaire, et un adversaire fort ardent. « Nous avons le regret de dire, lisons-nous dans le rapport, que M. Martin-Paschoud qui, pendant les trente années qu'il a passées dans l'église de Paris, n'a pu lui donner plus de deux ans d'un ministère personnel, s'est pleinement associé à l'agitation qui contriste tous les cœurs. Loin de se soumettre à la décision du Consistoire, il l'a attaquée en toute occasion et sous toutes les formes, déclarant qu'il ne présenterait, n'accepterait, ni n'aurait d'autre suffragant que M. Coquerel fils. Il a porté ses attaques et ses protestations jusque dans la chaire, qui, à un moment donné, est devenue un instrument de propagande électorale.

... « Enfin, en même temps qu'il refuse, comme suffragant, tout autre candidat que celui qu'il a la prétention d'imposer de haute lutte, on insinue de famille en famille, et on publie dans les journaux politiques, comme dans les journaux religieux, contre le Consistoire, l'accusation de flagrante inhumanité envers M. Martin-Paschoud. On dramatise cette accusation en rappelant « l'arrêt de mort » prononcé par les médecins contre M. Martin-Paschoud pour le cas où il remonterait en chaire,

et on arrive ainsi à en faire le martyr d'un Consistoire qui, en réalité, fait preuve envers lui, depuis près de trente ans, d'un esprit de support et d'un degré de bienveillance certainement sans exemple dans aucune église. »

Le Conseil presbytéral avait mis M. Martin en demeure de lui présenter un nouveau suffragant dans le délai de deux mois. Avant même que cette délibération lui fut communiquée, M. Martin avait répondu : « J'ai l'honneur, Monsieur le président, de vous informer que je n'ai pas l'intention de présenter au Conseil presbytéral un autre suffragant que M. Coquerel fils, et que je continuerai à remplir mes fonctions. » M. Martin-Paschoud doutait pourtant de ses forces, et il rappelait ses anciennes souffrances, après ses prédications. Il descendait de chaire sans force, sans voix, forcé de s'aliter ; il avait cru souvent qu'il ne se relèverait pas. « Il comprenait les préoccupations du Conseil presbytéral au sujet de son ministère, et il ne s'étonnerait pas que, pour en assurer l'entier exercice, le Conseil presbytéral lui adjoignît un aide auquel il serait tenu de s'adresser, quand il ne pourrait accomplir les devoirs pastoraux. »

De fait, M. Martin-Paschoud abandonnait M. Coquerel fils, tout en s'en défendant. L'aide serait vite devenu un suffragant, sauf le nom, et un suffragant choisi par le Consistoire lui-même. La sagesse était d'accepter la proposition de M. Martin-Paschoud ; mais sa conduite semblait une révolte et une ingratitude au Consistoire. Le 5 janvier 1866, M. Martin-Paschoud fut mis à la retraite par 22 voix contre 3 ; le Conseil presbytéral avait à lui fournir une rente annuelle et viagère de 6.000 fr. (1).

M. Martin-Paschoud protesta auprès du Ministre des cultes, M. Baroche, qui lui répondit : « Après avoir examiné tous les documents de nature à m'éclairer sur la légalité de la mesure qui fait l'objet de votre réclamation, j'ai reconnu, monsieur le Pasteur, qu'aux termes des articles 25 et 26 de la loi du 18 germinal an X, il n'y a lieu au remplacement d'un pasteur agréé par

(1) Soit 10.000 fr. ou bien près aujourd'hui.

le gouvernement que par suite de décès, de démission volontaire ou de destitution confirmée, et, qu'en aucun cas, la mise à la retraite, contre la volonté du titulaire, n'était un moyen régulier.

« Je viens de faire connaître cette résolution au Consistoire de Paris, en l'informant que je ne puis donner suite à sa délibération du 5 janvier. »

Repris sur une question de forme, le Consistoire aborda la question de fond dans sa séance du 23 mars de la même année. Il revint, dans une longue délibération, sur les faits connus d'impuissance physique et d'opposition de doctrine et de conduite, et il continua ainsi : « En présence de telles attaques contre la foi, de telles infractions à la discipline, et d'une telle impuissance à remplir exactement et régulièrement les fonctions pastorales, le Consistoire ne pouvait rester inactif sans manquer à tous ses devoirs envers l'église qu'il représente, et dont il tient ses pouvoirs. Il est religieusement et légalement tenu de mettre un terme, autant qu'il est en lui, à ce désordre et à ce péril dans la religion et dans la société chrétiennes protestantes de France. Il a cru pouvoir le faire en se montrant modéré et généreux envers M. le pasteur Martin-Paschoud, au moment où il l'écartait de ses fonctions. Il persiste à penser que, si les lois nouvelles gardent le silence sur la mise à la retraite des pasteurs, l'ancienne Discipline et les traditions de l'Eglise réformée de France donnent aux Consistoires le droit d'en agir ainsi. Il a, d'ailleurs, pleine confiance dans le principe connu et proclamé de nos jours par le pouvoir civil que, dans les questions de pure croyance religieuse, c'est à l'autorité religieuse qu'il appartient de prononcer (1). Mais il rend en même temps hommage aux droits du gouvernement dans les rapports de l'Eglise avec l'Etat, et aux scrupules qui font penser à son Exc. M. le Ministre des cultes qu'il ne saurait agréer la résolution prise par le Consistoire pour la mise à la retraite de M. le pasteur Martin-Paschoud avec une pension de 6.000 fr. Dans la situation que lui fait cette décision

(1) On n'a pas de peine à deviner l'auteur de ce grand langage.

du Ministre, le Consistoire, se référant au mémoire qu'il a adressé le 7 février à son Exc. M. le Ministre de la justice et des cultes, demeure convaincu qu'il remplit son devoir et s'acquitte de sa responsabilité envers l'Eglise en prononçant formellement la destitution de M. le pasteur Martin-Paschoud, et en présentant au gouvernement cette mesure ainsi que ces motifs. »

Cette résolution fut prise par 24 voix contre 3 voix. Il y eut 2 bulletins blancs.

Comme on le pense bien, la destitution de M. Martin-Paschoud fit grand bruit dans l'Eglise. On prétendit que rien de pareil ne s'était vu encore. On savait pourtant qu'Adolphe Monod avait été révoqué à Lyon du temps de M. Martin-Paschoud, et avec son concours. On savait également que M. Prat avait été révoqué à Laffitte, et que l'agent de l'*Union Libérale* avait poussé et pris part à cet acte. Mais il ne faut demander ni justice ni mémoire même aux hommes surexcités. On recourut aux protestations, comme en 1864, mais avec moins de succès. « Ont protesté, disais-je dans l'*Espérance*, 170 pasteurs titulaires sur 571 ; ministres du saint Evangile, anciens pasteurs, aumôniers, car, tout le monde s'y est mis, 36 sur 115; total 206 sur 686. Voilà tous les soldats que toutes les trompettes libérales de la capitale et de la province ont amené à ce grand assaut contre le Conseil presbytéral et contre le Consistoire de Paris. »

Je reviens au Ministère des cultes. M. Baroche était impérialiste après avoir été républicain. Il tenait à montrer qu'il était encore un libéral où il n'y avait aucun désavantage à l'être. Il lui en aurait coûté de donner raison au Consistoire de Paris, mais comment lui donner tort ? Il fallait dire, ou bien que M. Martin avait la force de remplir les devoirs de son ministère, ou bien qu'il avait la liberté de s'en dispenser, ou bien qu'il avait le droit d'imposer un suffragant de son choix. M. Baroche prit le parti de se taire au mépris de la loi qui l'obligeait à parler. « Les pasteurs, dit-elle, ne pourront être destitués qu'à la charge de présenter les motifs de la destitution au gouvernement qui les approuvera ou les rejettera. » L'un ou l'autre,

écrivit l'infatigable M. de Coninck, mais pas, ni l'un ni l'autre. Ce fut ni l'un ni l'autre. Le ministre ne pouvait pas dire : non, et il ne voulut pas dire : oui. Il laissa le Consistoire et M. Martin dans cette étrange situation qu'ils pouvaient dire, avec une égale raison, le Consistoire à M. Martin : Votre destitution est juste, puisqu'elle n'a pas été annulée, et M. Martin au Consistoire : elle est injuste, puisqu'elle n'a pas été approuvée. Le ministre se tut pendant quatre ans. Au commencement de 1870, donc peu de mois avant sa chute, il déclara que M. Martin-Paschoud « était et demeurait maintenu dans ses prérogatives et fonctions de pasteur de l'Eglise réformée de Paris. » *Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas*. M. Martin-Paschoud resta destitué et vainqueur. Sa déposition ne fut pas confirmée, mais elle ne fut pas retirée non plus. Il ne fut plus qu'un pasteur imposé.

Il vécut plusieurs années encore. Il siéga au Synode de 1872. Comme je n'aurai plus à m'occuper de lui, voici ce que j'ai pensé de lui pendant sa vie et après sa mort ; il mérite sa place dans ces *Souvenirs*.

Ce que fut M. le pasteur Martin-Paschoud

Il parla et fit parler plus qu'il n'agit. Malgré ses maladies ou à cause de ses maladies, il eut plus de succès dans le monde que dans l'Eglise. Les loisirs ne lui manquèrent pas, les dons aimables non plus. Il était répandu et goûté dans les salons. M. Thiers ne comprenait pas comment le Consistoire pouvait être en lutte avec un aussi charmant homme. Ses doctrines rendaient faciles ses relations. Elles ne pouvaient choquer personne. Il fut un théiste chrétien bien avant M. Pécaut, et il ne parut jamais être autre chose. Il n'eut ni les hardiesses, ni les ambitions religieuses de son jeune ami. Il ne proposa jamais, il ne sembla pas même souhaiter des réformes ecclésiastiques. Il s'accommodait et il se contentait de l'Eglise de ses pères ; il n'avait nulle envie de la changer. Il en acceptait les usages,

sans en accepter les doctrines. Asservi dans la liturgie, il lui suffisait d'être libre dans le sermon. Assurément, il portait l'accommodation trop loin, mais il ne trompait personne ; coupable d'inconséquence, il était innocent de toute fraude (1).

Il avait les impressions fort vives. Il demanda la parole à une assemblée annuelle des Missions. Nous fûmes aussi inquiets que surpris. Nous craignions une violente sortie. Elle eut lieu. Mais contre lui-même. Il s'accusa publiquement de la plus coupable indifférence. Il demanda qu'on allât chercher chez lui toutes les souscriptions négligées et dues. J'y allai et rapportai un sac d'écus. Bientôt après, dans une Conférence pastorale, il fit, je répète ce que j'ai dit, une autre sortie, non moins vive, contre la doctrine de nos missionnaires qu'il finit par appeler « une doctrine infernale, » ce qui fit bondir MM. Frédéric Monod et Verny, qui s'écrièrent à la fois : il blasphème ! L'enthousiasme et l'indignation étaient imprévus, et il faudrait presque dire involontaires, l'un autant que l'autre.

M. Martin était capable de hauts et fermes attachements. Son obstination à ne vouloir pas d'autre candidat qu'un candidat impossible, pouvait être fâcheuse, mais qui ne serait touché de son affection pour un ami dans l'épreuve? Il fut, à Lyon, un ardent adversaire d'Adolphe Monod ; mais quand je le connus, à Paris, il avait une admiration égale pour le talent et pour la conscience de son ancien collègue. Il ne connaissait pas de plus grand, d'aussi grand orateur ; je fis quelques réserves une fois, mais sans aucun succès. Quant à sa conscience, elle lui inspirait une si absolue confiance qu'il lui demanda conseil sur la question de savoir s'il devait, dans son état de maladie, conserver ou abandonner son ministère. Malgré la différence des doctrines, il allait entendre de préférence, non le grand prédicateur, mais le grand chrétien. Quand Adolphe Monod mourut, nul, hors de la famille, ne se montra plus affligé que lui de cette perte. De tous

(1) Le recueil qu'il publia longtemps et qui, à nos yeux, justifiait bien mal son titre : *Le disciple de Jésus-Christ*, ne laissait aucun doute sur les sentiments de son directeur.

les hommages, le sien me sembla le plus beau comme le plus ému.

Si donc il eut les entraînements d'une âme ardente, il en eut aussi les générosités. Homme de passion, il fut aussi un homme de cœur. Il prêcha toujours la paix, mais en homme né pour la guerre. L'un de ses auditeurs dit un jour : il prêche l'amour en colère. Il eut beaucoup de réputation et peu d'influence. Pendant longtemps, il fut le plus avancé de son parti. Il marchait trop loin à la tête des autres pour en être suivi. Il ne tenait pas à l'être non plus. Il ne visa jamais à être un chef. En eût-il eu la force, il n'en aurait pas eu la volonté. Il était trop indépendant de nature pour commander à d'autres qu'à lui-même.

Un jour, il vint à ma rencontre dans la Faculté, et il me dit : « Vous m'avez dit des choses désagréables ; je vous les ai rendues ; n'en parlons plus. » Ce qui précède prouve, je l'espère, que l'oubli fut aussi complet de mon côté que du sien.

Fin des Conférences pastorales de Paris

Ce sont les dernières conférences pastorales mixtes, aussi tristes, plus tristes même que les autres. Les principaux orateurs des deux partis s'y firent entendre, comme aux précédentes, quelques-uns à plusieurs reprises (1). Assistons, douloureusement, à ces nouveaux débats.

1re séance. — On devait entendre un rapport de M. Hollard, sur la sainteté de Jésus-Christ. M. Abelous et quelques-uns de ses amis firent la proposition suivante : « Les Conférences générales reconnaissent, comme base de leurs délibérations, l'autorité souveraine des Ecritures en matière de foi, et le symbole des apôtres comme résumé des faits religieux qui y sont contenus. » Autrefois, cette proposition aurait été votée par acclamation. Les temps étaient changés. On discuta longtemps sur le choix

(1) J'entendis aussi tous ces discours. Je m'aide néanmoins du compte-rendu de l'*Espérance*, avril 1866. 16 colonnes.

de la question. C'est alors que M. Coquerel fils dit que, si on lui demandait de signer pour assister aux Conférences que deux et deux font quatre, il refuserait. M. Monnier, grand partisan de la paix, déclara qu'on ne pouvait plus se trouver dans une Conférence chrétienne avec des hommes qui ont nié la sainteté parfaite de Jésus-Christ et les faits miraculeux mentionnés dans le symbole des apôtres. L'avis général fut qu'on ne pouvait laisser dans le doute les droits de la minorité à siéger dans la Conférence, et qu'il fallait vider la question, puisqu'elle avait été posée.

Seconde séance. — M. Abelous développe sa proposition. M. Jalabert fait et développe la proposition suivante : La Conférence maintient son règlement et passe à l'ordre du jour. M. Jalabert rappelle l'origine et le but de la Conférence, et indique les dangers de la proposition qu'il combat.

M. le pasteur Mettetal, parlant de la décision de l'année dernière, relative à la résurrection de Jésus-Christ, dit : Nos troupeaux ont été émus et attristés. Quant à moi, je ne pourrais plus, même par le silence, m'associer à des spectacles si peu édifiants et si compromettants.

M. Montandon. — Le but de la proposition est de faire un triage; cela me suffit; je n'en veux pas.

Ed. de Pressensé. — Nous traversons une crise qui porte atteinte à la base du christianisme. Cette base est le surnaturel. Comment veut-on que nous appelions Conférences pastorales chrétiennes des assemblées où ce surnaturel est nié?.. Comment pouvons-nous discuter, séparés que nous sommes par de tels abîmes?

Troisième séance. — *M. Pilatte.* — Pour conférer, il faut des points communs. Or, il y a des hommes avec lesquels nous, orthodoxes, nous sentons que nous n'avons plus rien de commun que l'humanité. Que faire, lorsque les uns affirment la souveraineté de la raison, et les autres la souveraineté des Ecritures? Entre des éléments si disparates, toute union serait une abdication ou quelque chose qui ne serait pas vrai.

M. Pellissier. — Je ne refuse à personne le titre de chrétien (1). Il y a des juifs plus chrétiens que beaucoup de chrétiens. Pour moi, quiconque croit à Dieu, à l'âme humaine et à Jésus, est chrétien... Nous emporterons avec nous l'Eglise réformée de France, car nous avons, nous, Dieu, la conscience, Jésus et la liberté.

M. Grand-Pierre. — (Après une réponse à M. Jalabert), les Conférences telles qu'elles sont aujourd'hui ne sont bonnes ni pour vous ni pour nous. Vous y devenez de plus en plus négatifs ; quant à nous, qui ne sommes pas des anges, nous nous laissons trop facilement exciter ou irriter par vos négations anti-chrétiennes. Séparons-nous en paix.

M. Coquerel fils. — Vous voulez faire une chose qui est un scandale énorme à mes yeux : nous chasser. Le symbole des apôtres n'est qu'un moyen : vous avez cru qu'il suffirait ; au besoin vous en auriez pris un autre. (Voix nombreuses : « non, non, nous ne vous chassons pas.») Je comprends autrement que M. Pilatte l'histoire de nos luttes. De 1825 à deux ans, c'était la période de la dénonciation; depuis deux ans, c'est la période des exécutions; vous avez commencé par les exécutions en détail; aujourd'hui, c'est l'exécution en masse. Vous n'êtes pas au bout; il faudra épurer toujours. Je vous donne rendez-vous devant la table sainte, ouverte à tous, hérétiques ou non... Pendant qu'il en est temps encore, arrêtez-vous, ne faites pas cela !

M. Bersier. — Je crois aujourd'hui à la nécessité d'une séparation, et je n'en veux pas d'autre preuve que le spectacle de nos Conférences, si fâcheux pour nos Eglises.

... La séparation est-elle néessaire ? Oui, nous sommes une Conférence chrétienne, et nous ne pouvons pas admettre dans cette Conférence la négation des faits chrétiens... Ce n'est pas nous, c'est vous qui empêchez les discussions utiles. Comment un physicien pourrait-il discuter les propriétés de l'air, après

(1) J'ai rappelé, et on a répété souvent qu'il avait dit aux matérialistes et athées du Congrès de Bâle : « Vous êtes tous chrétiens sans le savoir. »

avoir nié l'existence de l'air? Comment pourrions-nous discuter avec vous le sens des faits dont vous n'admettez pas la réalité?

Quatrième séance. — M. de Pressensé et M. Bersier déposent la proposition motivée de dissoudre immédiatement la Conférence. *M. de Pressensé :* Nous retenons, dans son intégrité, la thèse que nous avons soutenue : une Conférence chrétienne et pastorale doit avoir à sa base des axiomes religieux et des faits surnaturels. Mais pour éviter jusqu'à l'apparence d'une exclusion, nous proposons de dissoudre l'ancienne Conférence, et d'en former une nouvelle. — Après la prise en considération, la discussion continua.

M. Guillaume Monod. — On a parlé de mon vénéré père. Il a passé sa vie à défendre les grands faits surnaturels ; il aurait signé des deux mains la proposition qui nous est soumise ; il aurait pleuré sur ceux qui se seraient retirés ; mais, lui, il ne se serait pas retiré.

M. Jalabert. — Il rend justice aux sentiments qui ont inspiré la proposition de MM. de Pressensé et Bersier, mais le résultat sera le même. Ceci n'est pas un Synode. Si nous étions dans un Synode, nous dirions ce que nous croyons.

... Le grand parti libéral ne se divise pas. Ce que nous croyons, encore une fois, nous le dirons dans un Synode, car nous croyons plus et mieux que vous, mais nous ne voulons pas nous séparer de nos amis.

L'éminent et très respecté professeur Munier, de Genève, était là. Il prêchait, lui, la résurrection de Jésus-Christ et les miracles, mais il supportait, en s'affligeant, les opinions contraires. — Nos Conférences pastorales suisses sont instituées depuis 1839. Il y a parmi nous des divergences bien autrement graves que les vôtres. Nous avons des hégéliens purs. Nous sommes affligés de les entendre ; mais il y a une compensation à notre tristesse : c'est la faculté de répondre. — M. Munier proposa, sans succès, le renvoi de toute décision à un an.

M. de Pressensé. — Je ne cherche pas une conciliation impossible. En Suisse, on fait comme on veut ; nous, nous faisons

comme nous pouvons. Le Kirchentag est constitué sur une base chrétienne. A la Suisse j'oppose donc l'Allemagne. On nous a cité (c'était M. Munier) un homme qui professe les négations les plus extrêmes, qui ne croit pas en un Dieu personnel (1), et vous croyez que j'appelle cela un pasteur et un culte ??? Allons donc ! — et le geste, que je crois voir de nouveau, fut plus énergique encore que la parole. — Nous savons bien qu'au fond le grand parti libéral est très divisé, et j'en bénis Dieu. S'il y a une gauche radicale qui nie le surnaturel et qui repousse les Synodes pour maintenir l'anarchie de la pensée, il y a parmi vous des hommes qui souffrent de voir cette gauche soutenir ces négations jusque dans les grands journaux et dans la *Revue des Deux-Mondes*. Dans la crise que nous traversons, nous déclinons toute responsabilité avec ces hommes extrêmes. Faites comme nous, messieurs ; ayez quelque souci et quelque charité pour les droits sacrés de la vérité qui sont méconnus, et pour la personne de Jésus-Christ.

Rupture et vains efforts pour l'éviter

Il ne restait qu'à voter. Le *statu quo* proposé par M. Jalabert n'obtint que 50 voix. La proposition de MM. Ed. de Pressensé et Bersier en obtint 162.

Les nouvelles Conférences générales furent établies immédiatement sur la base proposée par M. Abelous et ses amis.

La Conférence nationale sanctionna le dernier vote de la Conférence générale. Elle ne crut pas avoir à se dissoudre, puisqu'elle se composait de pasteurs qui lisaient le *Credo* tous les dimanches. Elle s'en tint donc à la seconde proposition, qui obtint 112 suffrages contre 36. Après le vote, les 36 membres opposants quittèrent l'assemblée.

Telles furent les dernières Conférences pastorales, complètes. Cette année, comme les années précédentes, les deux principaux

(1) C'était un célèbre pasteur de Zurich, où enseigna Strauss.

orateurs de la minorité furent M. Coquerel fils et M. Jalabert. Le premier prononça des paroles vives, et je dirai même, malgré non seulement mon respect, mais ma sympathie pour sa personne, blessantes pour nous. Le second admit de nouveau et à plusieurs reprises même la compétence doctrinale des Synodes. M. Ed. de Pressensé fut notre principal orateur. M. Pilatte, alors dans toute l'ardeur de l'âge et de la foi, se montra, je crois, le plus radical adversaire de la minorité. Je fus plus d'une fois étonné de la hardiesse de ses paroles.

Ce qui caractérisa ces Conférences, c'est ce qui avait caractérisé les précédentes : le désir, l'effort, plutôt, hélas, que l'espérance de séparer la partie croyante du parti libéral de celle qui ne l'était pas. Dans la lettre que le bureau de la Conférence nationale envoya aux Eglises, avec 111 signatures de pasteurs ou d'anciens, on lisait : « Désirant manifester dans nos actes les pensées d'union qui sont dans nos cœurs, nous avons gardé le drapeau commun à tous nos coreligionnaires, afin de continuer à former avec eux le grand corps du protestantisme français. Le terrain sur lequel les deux partis qui composent nos Eglises se sont unis jusqu'ici, est le double terrain de l'autorité des saintes Ecritures et du symbole des apôtres. Nous sommes restés sur ce terrain qui est le terrain même de nos liturgies. Nous n'en pouvions sortir sans sortir du christianisme même. »

Vain fut l'effort réitéré dans les Conférences, comme il devait l'être dans le Synode officiel. Cette funeste solidarité subsiste encore, et ils sont naïfs ou bien téméraires, ceux qui se flattent de la voir cesser.

Division en paroisses de l'Eglise de Paris

La question apparut et fit grand bruit déjà en 1866. On avait bien espéré triompher du Conseil presbytéral et du Consistoire par la volonté des fidèles. L'espoir fut déçu. On essaya d'obtenir de l'Etat ce qu'on ne pouvait obtenir de l'Eglise. Je l'ai raconté

ailleurs (1). M. Baroche voulait satisfaire la minorité réclamante ; mais il avait besoin du concours du préfet de la Seine. Il le demanda, et ne l'obtint pas. M. Haussmann, qui connaissait la partialité du Ministre, pria M. Mettetal de l'éclairer, et refusa son approbation à la mesure projetée... et exécutée plus tard.

Je ne juge pas les arguments contraires, mais je déplore aujourd'hui, comme en 1866, le recours à l'autorité politique contre l'autorité religieuse. Il ne faut en appeler qu'à l'Eglise des jugements de l'Eglise. Le suffrage des fidèles peut être erroné et injuste, mais il reste libre de se corriger. La raison finit toujours par avoir raison, dans les choses religieuses comme dans les autres ; pourquoi ne pas dire plus sûrement et plus promptement que dans les autres? Préparer un meilleur avenir, et l'attendre, tel est le devoir.

Candidature et professorat de M. François Bonifas

Dans notre pensée, M. François Bonifas devait être le successeur de son cher et vénéré maître, M. Jalaguier, qui partageait notre désir. Sa mort trop prompte empêcha la réalisation de notre vœu. M. François Bonifas était trop jeune pour prendre la place de l'ami que nous venions de perdre. Il n'avait encore que 29 ans, quand la chaire d'histoire ecclésiastique devint vacante par la mise à la retraite du doyen Montet. Nous le présentâmes néanmoins. On lui opposa M. Goy. Nul doute n'était possible sur le résultat. M. Goy était très honorablement descendu de la chaire, plutôt que d'y lire le symbole des apôtres, après avoir cessé de le croire. Il avait perdu la foi, mais il avait conservé cette intégrité de conscience que la foi lui avait donnée. François Bonifas obtint 61 suffrages, lui 33 ; les 61 suffrages représentaient 884 voix, et les 33 en représentaient 454. Ce succès dépassait tous nos autres succès de même nature, mais il était dû, en partie, aux idées très radicales de

(1) *Souvenirs et Etudes.*

M. Goy. M. Viguié n'aurait pas réussi non plus cette fois, mais nous aurions eu plus de difficulté à le vaincre.

Ce ne fut pas sans quelque hésitation que nous proposâmes la candidature de M. François Bonifas à nos amis de Paris. Nous ne doutions pas de son mérite ; nous étions moins sûrs de son succès. Il était peu connu, et il n'avait aucune expérience du ministère. Il avait beaucoup étudié, mais il n'avait pas fait autre chose. Sa douceur et sa modestie pourraient lui ôter l'assurance nécessaire à tout début. Nos craintes ne furent pas longues. A peine connu, le jeune professeur devint un maître. Il n'eut jamais l'éclat, et il ne le souhaita pas ; mais il eut la sagesse, la solidité et l'autorité. Oui, l'autorité, et l'autorité sur les intelligences et sur les âmes, malgré la jeunesse qu'il conservait et faisait oublier tout ensemble. On l'aimait autant qu'on le respectait. On ne voulait rien perdre de lui. Aux critiques des sermons, j'ai vu des étudiants changer de place, quand il prenait la parole, et se rapprocher de lui pour mieux entendre sa faible voix. Nous vîmes renaître M. Jalaguier dans son ancien élève. Le rapport des doctrines n'était pas ce qui frappait le plus. Il y avait entre le maître et le disciple des ressemblances plus belles et plus rares : une émotion profonde et contenue, signe et effet d'une grande piété, et non pas seulement la plénitude, mais la sérénité de la foi. Ils avaient, quelle grâce de Dieu, de nos jours surtout! l'intelligence aussi satisfaite et aussi tranquille que la conscience. Ils répandaient autour d'eux la paix intellectuelle et morale dont ils étaient remplis.

François Bonifas improvisait ses leçons au lieu de les lire. L'intérêt était plus grand pour les élèves, mais la fatigue était plus grande aussi pour lui. Nous avions l'une de nos leçons le même jour et à la même heure. Je le voyais sortir de l'auditoire, tout épuisé ; je le reprenais amicalement. C'est après une de ces leçons, et quand je venais à peine de le quitter, qu'il tomba malade. Je ne le revis plus. Il s'éteignit bientôt dans la paix. « Qu'il est doux de mourir en Jésus ! » Ce fut, dit-on, sa dernière parole. Tout fut doux chez lui : la nature, la piété, la

vie, la mort, et son souvenir est une dernière douceur pour ceux qui l'ont connu.

Le second frère me rappelle le premier, je les ai vus à l'œuvre l'un et l'autre. J'y avais vu leur père avant eux. Divers de nature, ils furent pareils de conscience, de doctrine et de foi, et je ne saurais dire qui fut le meilleur et le plus chrétien des trois. Aucun ne fut parfait; ils trouvèrent en eux le péché qu'ils attestaient dans toute nature humaine, mais ils le combattaient au point de le faire oublier.

La Faculté de Montauban, me dis-je à moi-même, quand je laisse ma mélancolique et respectueuse pensée remonter le cours des années, la Faculté de Montauban a eu de belles âmes à son service.

Les conditions électorales. — Une énigme ou avis du Conseil central

Elles furent le principal objet de discussion en 1867. Nous avons reconnu que la conduite du gouvernement fut, en 1852, pleine de réserve et de sagesse en ce qui concerne cette question. Il laissa à l'autorité religieuse le soin de fixer les conditions religieuses de l'électorat, et il se contenta d'en fixer les conditions civiles. Le ministre annonça aux Eglises, en effet (1), qu'il avait suivi l'avis du Conseil d'Etat, qui avait suivi lui-même, disait-il, l'avis de la majorité des Consistoires. On ne pouvait rien attendre de plus ni de mieux de la part de l'autorité administrative.

Mais non, je le redis, les Consistoires n'avaient pas été consultés. Nous demandâmes avec ardeur, à plusieurs reprises, qu'on citât au moins quelques lambeaux des consultations consistoriales. On continua à affirmer, et on se dispensa de prouver. Dans un procès dont nous allons parler bientôt, l'avocat libéral, M. Larnac, invoqua la bonne foi de ces quinze protestants du Conseil central « dont quelques-uns illustres, plusieurs émi-

(1) Circulaire ministérielle du 14 septembre 1852.

nents, tous irréprochables et choisis dans les opinions les plus diverses de l'Eglise. » — Nous invoquons à notre tour, répondîmes-nous, et avec un droit au moins égal, les vingt-six Consistoires, orthodoxes et non orthodoxes, qui affirment que l'enquête n'a pas eu lieu. Et combien d'autres l'auraient dit, s'ils s'étaient donné la peine de parler ! Nous ne doutons de la bonne foi de personne ; il ne s'agit pas de bonne foi, mais d'exactitude. L'erreur n'est pas le mensonge. L'erreur était certaine ; elle est restée inexplicable.

Décisions de l'Assemblée générale de 1848, d'une Conférence pastorale (Valence) et du Consistoire de Caen

L'entente de plus de quatre-vingts Consistoires était difficile, et elle n'était pas nécessaire. La question n'était pas nouvelle. Une Assemblée nommée par le suffrage universel, avec le concours des Consistoires, l'avait résolue, après de longs débats. Le Synode officieux de 1848 *avait déclaré électeurs ceux qui reconnaissent la Bible comme la Parole de Dieu et comme l'unique règle de leur foi*. Le devoir du Conseil central était de dire au gouvernement, après se l'être dit à lui-même : L'Eglise a parlé ; il faut s'en tenir à ses décisions. Disposé comme il l'était, le gouvernement s'y serait rangé. Quelle solution meilleure ! Le Conseil central, corps nouveau, nommé par l'autorité civile et ne représentant qu'elle, annula le vote capital d'une Assemblée qui était sortie des entrailles mêmes de l'Eglise. Cette décision contribua, pour sa part, à susciter de nouveaux conflits.

Sous le régime électoral de 1852, en effet, on vit les incrédules les plus notoires et les indifférents les plus obstinés se rendre, les jours d'élection, dans ces temples où ils n'allaient jamais prier Dieu, et étonner, je ne dis pas assez, scandaliser de leur présence pasteurs et fidèles. J'ai connu moi-même un protestant, homme digne de tout respect, qui depuis vingt ou vingt-cinq ans, n'avait assisté à aucun culte. Tout le monde savait qu'il restait, de propos délibéré, étranger à tout acte

religieux. Une élection dans un temple, nous disait-il, à un ami et à moi, cela ne me regardait pas, et j'aurais mieux fait de m'abstenir. Mais les méthodistes vont l'emporter, lui dit-on, il faut venir. Il alla. Les méthodistes furent battus par des votes pareils à celui-là.

Une réaction était inévitable. On s'occupa ardemment de la question aux Conférences pastorales évangéliques, tenues à Valence, au mois d'octobre 1866. On y entendit et on y discuta un rapport de M. Abelous, et on adopta les conclusions suivantes du rapporteur. On disait à l'électeur : *Acceptez-vous, conformément à notre liturgie, avec les commandements de Dieu, la doctrine chrétienne qu'il nous a révélée dans les livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament et dont nous avons un abrégé dans la Confession de foi qui commence ainsi : Je crois en Dieu, etc.*

Le Consistoire de Caen eut la hardiesse d'imiter la Conférence de Valence. Il prit, à l'unanimité, l'arrêté suivant. « Article 1er : A l'avenir, pour être inscrit au registre paroissial, l'impétrant devra : suivaient les six conditions civiles et religieuses connues ; 7° enfin, au moment même de l'inscription au registre, déclarer que, conformément à la liturgie de l'Eglise réformée de France, il adhère à la doctrine chrétienne révélée dans les livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament et dont nous avons un abrégé dans la Confession de foi qui commence par ces mots : *Je crois en Dieu le Père tout Puissant...* »

A notre avis, le devoir pour le Consistoire de Caen était le même que pour le Conseil central : exiger ce qu'avait exigé l'Assemblée de 1848, et ne pas exiger davantage. Si l'on ne lui avait reproché que ce que nous reprochions au Conseil central, nous ne l'aurions pas défendu. « Il avait, disait-on, supprimé le suffrage universel. » Les Consistoires du Midi se hâtèrent de protester contre cet attentat ecclésiastique, et on ne se demanda pas non plus cette fois s'il est bon et légal que les Consistoires se censurent les uns les autres. Le *Lien* prétendit que demander aux électeurs de faire connaître leur foi même à l'au-

torité de l'Ecriture sainte était irréligieux. Le reproche s'adressait d'abord et surtout à l'Assemblée générale de 1848. Nous la défendîmes, je la défends encore. On lui soumit la proposition suivante : « *Les électeurs devront, avant de voter, déclarer qu'ils adhèrent aux vérités de l'Evangile et qu'ils appartiennent à l'Eglise réformée de France.* » Je l'ai rappelé (1), cette proposition avait pour auteurs deux libéraux, et l'un était M. Jalabert. On le sait, elle provoqua les objections de MM. Fontanès et de Clausonne. Est-ce parce qu'ils repoussaient les garanties de foi ? Nullement ; c'est parce qu'elles avaient été données le jour de la première communion. Lorsque les électeurs se feraient inscrire, on les avertirait solennellement que, s'ils étaient admis à voter, c'était parce qu'on les supposait fidèles aux promesses qu'ils avaient faites en ratifiant le vœu de leur baptême. Je n'ai pas besoin de rappeler le vote de conciliation qui intervint. Mais je reproduis volontiers ces paroles : « Le vote de 1848 ne prouve pas que la garantie qu'il consacrait est nécessaire encore aujourd'hui ou suffisante, mais il prouve... que de bons et loyaux protestants, point exclusifs, point fanatiques, point ennemis des droits des fidèles, point animés du perfide ou violent désir de confisquer à leur profit le suffrage universel, peuvent imposer une condition de foi aux électeurs. Oser dire que MM. Jalabert, Cruvellié, Buisson, Fontanès, Durand père, Réville père, Grawitz, Vidal, de Clausonne, Pin, Charles Coquerel, Athanase Coquerel père, Athanase Coquerel fils, Martin-Paschoud, furent un jour, et tous ensemble, des tyrans religieux ! S'ils ne le furent pas, comment le sommes-nous, nous qui portons le drapeau tombé de leurs mains ? La modération pour nous, ou l'outrage pour eux, telle est l'alternative. Elle peut être incommode, mais il faut la subir. La passion trouvait son compte à présenter la condition électorale de la foi à la Bible comme un acte oppressif et irréligieux. Nous nous flattons d'avoir mis un terme à ce procédé-là. »

Nous trouvions regrettable la décision du Consistoire de Caen,

(1) En parlant des travaux de cette assemblée.

mais non illégale. Que la question soit portée devant le Conseil d'Etat, disions-nous, et l'on verra si le Consistoire accusé sera embarrassé de soutenir son droit. Le 26 mars 1867, le Ministre des cultes, M. Baroche, sur la réclamation de plusieurs ressortissants de la circonscription de Caen (1), déclara nulle et de nul effet la délibération du Consistoire, et, comme si ces mots ne suffisaient pas, il ajouta : « Et, de fait, j'en prononce la nullité.»

Le Consistoire de Caen était huguenot de caractère, comme de foi, et de plus, il était normand. Il ne se laissa pas intimider, et il ne recula pas devant un procès. Il en appela au Conseil d'Etat. Ce débat fit grand bruit dans notre Eglise, et même au dehors. Les journaux politiques s'en occupèrent comme les journaux religieux. Les deux avocats, M. Alfred Monod, pour le Consistoire de Caen, M. Larnac pour ses adversaires, furent justement loués des mérites de leurs discours contraires. Les deux maîtres des requêtes qui intervinrent, l'un comme rapporteur, l'autre comme commissaire du gouvernement, parlèrent en magistrats sages, éclairés et impartiaux. Je ne cite de ces graves débats qu'un détail dont l'authenticité serait contestée, si elle était contestable. C'est M. Larnac qui parle, et qui parle à un Conseil d'Etat : « En présence de cette provocation, qui peut répondre que les Consistoires libéraux n'useront pas de représailles ? L'un ou plusieurs d'entre eux seront en droit de déclarer que quiconque admet le symbole des apôtres dans toutes ses parties n'a pas la foi évangélique, et ne votera pas dans sa circonscription. » En ce moment l'honorable avocat oubliait l'engagement que l'on fait prendre aux parrains et aux pères et mères dans notre Eglise.

Voici la partie essentielle du long arrêt du Conseil d'Etat : « Considérant que la condition imposée par le Consistoire de Caen était d'ordre purement religieux ; que, si notre Ministre des cultes estimait que la délibération qui la contenait introduisait un changement dans la discipline de l'Eglise réformée,

(1) Quant aux protestations des Consistoires, le Ministre ne leur fit pas l'honneur de les mentionner. Cela leur était dû.

ou constituait une entreprise sur les consciences, ce n'était pas à lui à prononcer l'annulation de cette délibération ;

« Que, dès lors, le Consistoire de Caen est fondé à nous demander l'annulation de la décision de notre Ministre pour excès de pouvoirs ;

« Art. 1er. — Est annulée pour cause d'excès de pouvoirs la décision, en date du 20 mars 1869 ci-dessus visée, par laquelle notre garde des sceaux, Ministre de la justice et des cultes, a prononcé l'annulation de la délibération du Consistoire de Caen, en date du 10 janvier précédent, relative aux conditions de l'électorat paroissial dans sa circonscription (1). »

Il y avait eu un excès de pouvoirs bien certain; c'est M. Baroche qui l'avait commis. Il pouvait mettre à même le Conseil d'Etat de juger au fond, entre le Consistoire de Caen et lui ; il s'en garda. Autrefois, comme aujourd'hui, le Conseil d'Etat donnait d'utiles leçons aux Ministres.

Conférences pastorales, évangéliques et libérales. — Ardeur et impuissance de ces dernières

Elles furent aussi paisibles, qu'elles avaient été agitées, les années précédentes. Paisibles et néanmoins animées et fort intéressantes. Dans les Conférences évangéliques, l'orthodoxie de M. Louis Meyer et celle de M. Ed. de Pressensé se dirent de bonnes vérités fraternelles, l'une et l'autre. On avait pu craindre, à l'ouïe de certaines paroles, que M. Ed. de Pressensé ne fût un adversaire des Confessions de foi ; il en était le partisan. Il ne concevait pas, dit-il, une société religieuse sans une Confession explicite des faits essentiels sur lesquels elle repose.

Les libéraux eurent leurs Conférences. Les éloges qu'ils se donnèrent les uns aux autres me fit dire qu'ils semblaient former « une société d'admiration mutuelle (2). » « On attendait beau-

(1) L'arrêt est du 17 décembre 1869.

(2) Et nous aussi, je le reconnais bien volontiers, nous avons pratiqué l'exagération des louanges.

coup de M. Steeg... mais il a dépassé l'attente même de ceux qui comptaient le plus sur lui. Son rapport est un morceau achevé, approchant de la perfection autant peut-être qu'il est possible à une œuvre humaine. » Le reste était à l'avenant, car M. Clamagéran, doué d'une grande puissance oratoire, trouva le chemin, à la fois, des cœurs et des intelligences, et eut, à la fin, la voix couverte des applaudissements de l'Assemblée. On n'avait point vu encore d'aussi belles Conférences pastorales à Paris. Le contentement était complet. Etait-il bien justifié ? Sans doute, si l'on ne pensait qu'au mérite des discours, mais si on pensait au reste ?

M. Steeg tint un langage fort hardi. « Sommes-nous disposés à secouer et à réveiller la torpeur publique, à témoigner de notre existence par nos actions, à bouleverser encore le monde par l'énergie et la hardiesse de notre foi ? » Et il termina cet éloquent rapport par cette parole vaillante de saint Paul : « Soyez virils (1). » Les conclusions du rapport auraient dû être les suivantes : nous ne lirons plus en chaire le symbole des apôtres ; nous n'administrerons plus le baptême avec la formule d'usage ; nous ne lirons plus la liturgie de la Sainte-Cène ; nous ne célébrerons plus les fêtes de Noël et de Pâques, ni celle de la Pentecôte.

Le devoir de mettre d'accord la conduite avec la foi dans les actes du culte était manifeste : personne n'en parla. Puisque vous renoncez aux doctrines, leur disions-nous, pourquoi ne renoncez-vous pas aussi aux usages qui en sont la pratique ? Il vous faudrait souffrir. Mais si vous ne savez pas souffrir, où est votre vertu ? Si vous ne savez pas braver les dangers, où est votre courage ? En Ecosse, en Suisse et ailleurs, des orthodoxes ont quitté les Eglises plutôt que d'y subir la contrainte morale ; pourquoi ne faites-vous pas comme eux ? *Soyez virils !* Ils s'en tinrent aux audaces de la parole. Je me trompe, et je suis injuste... Ils formèrent des projets. On déposa sur le bureau un

(1) I Cor. 16, 13... ἀνδρίζεσθε.

vaste plan d'activité chrétienne. On commencerait par la fondation d'une société de livres populaires, et on finirait par la création d'un haut enseignement théologique, à Paris. On ne dépassa pas les désirs. La foi théiste peut bien entreprendre ou plutôt projeter les œuvres de la foi chrétienne, mais elle ne peut pas les accomplir; même quand les hommes sont supérieurs, les résultats sont moindres. Les très honorables membres de la Conférence pastorale avaient de nouveau le tort de se croire des Luther et des Calvin ; ils n'avaient pas, ai-je besoin de le redire ? ce qui fit l'un et l'autre. Des Luther et des Calvin, leur dîmes-nous, en parlant comme on parlait alors, vous êtes les seuls à vous juger de la sorte. Ni vos mérites, très distingués, ni vos intentions, très louables, ne justifient vos espérances. Baissez votre langage, et conservez la modestie en attendant la grandeur.

« Comme vous nous avez traités ! » m'écrivit M. Steeg, étonné et non froissé. Nos sentiments restèrent les mêmes; je réponds des miens ; je crois que je pourrais répondre aussi des siens.

Mort de M. Juillerat

M. Guizot, qui l'avait connu et grandement estimé, lui rendit un bel hommage dans le *Journal des Débats*. Je voudrais tout citer ; je dois me borner. « L'Eglise réformée de Paris vient de perdre l'un de ses membres les plus vénérables et les plus vénérés, le président de son Consistoire, le doyen de ses pasteurs. Depuis plus de cinquante ans, M. Juillerat-Chasseur prêchait aux protestants de Paris la foi chrétienne ; depuis plus de trente ans, il présidait aux Conseils et à l'administration de leur Eglise. Il est mort le 11 mars dernier, à quatre-vingt-six ans, dans une profonde paix de l'âme, sans vives souffrances du corps, comme on entre dans le repos du soir, après un long jour de travail. La piété et la gravité simple des devoirs et des mœurs prolongent souvent la vie, car elles en remplissent le vide en même temps qu'elles en allègent le fardeau.

« M. Juillerat a été l'un des plus complets exemples de cette

existence à la fois tranquille et active, pleine sans jamais déborder, bienfaisante pour tous ceux qui l'approchaient, et heureuse pour lui-même, malgré sa part de mécomptes et de pertes douloureuses. » Cet homme calme était en même temps un homme actif, et activement mêlé aux choses chrétiennes de son temps et de son Eglise. « Et naguère, quand les questions religieuses, dogmatiques, historiques, ecclésiastiques, ont reparu et ont semé dans l'Eglise réformée une profonde agitation, M. Juillerat est resté invariablement fidèle à ses croyances et à sa cause. *J'ai gardé la foi*, telle a été la devise de ses derniers jours, comme de sa vie entière. Il pouvait dire aussi : *J'ai gardé la charité*, car aucun sentiment violent ou amer ne s'est mêlé en lui à l'énergie de la foi. Il a toujours respecté les convictions mêmes qu'il combattait, et voulu pour tous la liberté religieuse que nous assure l'Etat, en même temps qu'il défendait l'Eglise contre l'anarchie. Il n'a jamais cessé d'aimer et de regretter la paix, même quand il mettait ce qui était pour son âme la vérité au-dessus de la paix. Ses obsèques ont prouvé que, sous tous les rapports et de toutes parts, justice lui était rendue... tous les pasteurs des Eglises protestantes de Paris et des environs, réformées ou luthériennes, nationales ou dissidentes, étaient réunis autour de son cercueil, empressés à témoigner pour lui un même sentiment d'estime profonde et de sincère regret, salutaire puissance de la mort qui fait cesser toute lutte devant la fin d'une vie vertueuse et l'attente de l'éternité. »

Tel fut l'homme et tel fut l'adieu, bien dignes l'un de l'autre. L'Eglise réformée de Paris peut avoir de plus grandes mémoires, elle n'en a pas de plus respectable.

M. Louis Meyer

Il ne fut pas des nôtres par la position, il le fut par la foi et par le cœur. Homme de doctrines, de très fortes doctrines, orthodoxe à la vieille manière et jusqu'aux derniers jours, sans variations comme sans restrictions. Aux dernières Conférences pasto-

rales, il disait : « J'accepte tous les mots : victime expiatoire pour payer notre dette, notre rançon, pour effacer nos forfaits par son sang — y a-t-il quelque autre expression de l'orthodoxie ? Je ne recule devant aucune. — *Ed. de Pressensé :* Colère de Dieu. — Oui, et colère de Dieu, et grâce de Dieu. Il est dit que la colère de Dieu se déclare du ciel... Il cita le passage entier : — Ce qu'il a fallu à Luther, c'est l'aiguillon de la doctrine, l'expiation par le sang (1). Otez cela, il n'y aura plus de réformation. Luther sera un Tauler, et rien de plus. Il nous faut la croix, l'ancienne, la glorieuse croix (vifs applaudissements). On prétend que l'on fait trop de doctrine ; je dis qu'on n'en a pas fait assez. Depuis quarante ans que le Réveil a commencé, nous n'avons pas écrit une seule dogmatique (2). » Cet homme de doctrine était aussi un homme de piété, et sa piété était l'effet de sa doctrine. On pouvait bien dire de lui ce qu'il disait de Luther : Sans la croix, il n'aurait pas été ce qu'il fut. Nul ne paraissait, plus que lui, fervent d'esprit, ni plus dévoué au service de son Maître. Il s'adonnait et suffisait aux devoirs les plus humbles comme les plus élevés de son ministère. Il avait à un degré rare l'amour des âmes et le souci de leur salut. Sa vie intérieure s'est répandue, dit-on, dans ses discours (3) ; j'aurais été bien étonné du contraire. Je pense qu'on doit y trouver aussi cette bonté native peinte sur sa figure à la fois si sérieuse et si douce. Invité à faire la prière, un soir, chez M. Grand-Pierre, il récita le psaume 103 du premier mot au dernier. Je ne sais si j'ai jamais entendu une plus belle prière. Après avoir loué la foi de M. Juillerat, au jour de ses funérailles, il dit : « Que Dieu la fasse vivre, grandir, brûler dans nos âmes, sur nos lèvres, dans notre vie, et qu'à l'heure où autour de notre cercueil quelques amis seront rassemblés, comme auprès de celui-ci, on puisse sur notre vie, comme sur la sienne, déposer

(1) Son très cher ami John Bost me disait : Je veux une rédemption toute rouge de sang expiatoire.

(2) Il y en a au moins deux aujourd'hui, une en France et une en Suisse.

(3) Imprimés après sa mort.

ce témoignage plus beau qu'aucune couronne : *J'ai gardé la foi.*» Peu de mois après, ce vœu était accompli pour lui-même. Il fut enlevé en pleine vie, dans sa soixantième année. On lui fit des funérailles qui prouvaient la profondeur et l'universalité des regrets. Les petits et les pauvres de son Eglise pleurèrent beaucoup ce jour-là.

Elections dans l'Eglise de Paris en 1867

La lutte fut encore des plus ardentes, peut-être même la plus ardente. Les forces de l'*Union libérale* s'étaient accrues. Elle disposait, en 1868, d'un budget de 103,000 fr. Elle était servie par un agent et quatre sous-agents à qui l'on n'avait pas à recommander le zèle. Tout ce qu'il était possible de faire, elle le fit, ou le fit faire (1). Les journaux politiques se mêlèrent de nouveau de ce qui ne les regardait pas. On fit grand bruit, et on tira grand profit d'un événement douloureux. M. Coquerel père fut enlevé, au plus fort de la lutte, par une mort aussi prompte qu'imprévue. On en fit un martyr de l'intolérance. On l'avait tué. On doit pardonner tout à la piété filiale, on ne peut être aussi indulgent envers la passion. M. Coquerel père aurait eu, dès sa première demande, son suffragant, s'il l'avait proposé non pas plus croyant, mais aussi croyant que lui-même. A propos de certaines explications ou déclarations doctrinales de M. Viguié, M. Guizot m'écrivait : « Si nous avions reçu des suffragants que nous a proposés M. Coquerel père, de M. Vèzes par exemple, une déclaration semblable, nous l'aurions certainement accepté (2).»

(1) Ses directeurs, ses agents, ses amis, ses journaux ne connaissent pas le repos. De la plume, de la voix, le plus souvent des deux, ils attaquent toujours, toujours, toujours. A l'approche des élections, la passion redouble, et le zèle devient de la fièvre. A les voir agir, l'autre jour, on aurait cru que la nature leur avait donné une sorte d'ubiquité pour la circonstance. Ils étaient partout, attendus ou non, et ils suffisaient à tout. Deux ou trois jeunes avocats, un jeune et un vieux pasteur ont fait merveille.

(2) *Souvenirs et Etudes*, p. 227. A plus forte raison aurait-on accepté M. Viguié lui-même. Je le lui dis un jour ; je n'en doute pas, me répondit-il. On l'évita, au lieu de le rechercher.

La grande épreuve de M. Coquerel père ne fut pas celle-là : mais celle de la non-réélection d'un fils digne de lui. Je compatis encore aujourd'hui à cette douleur. Une vie de soixante-treize ans et un ministère très actif suffiraient pour expliquer sa mort.

Du côté évangélique, très grande fut aussi l'ardeur. Pasteurs et laïques déployaient la même activité. Ils étaient partagés, eux aussi, entre la crainte et l'espérance, ce qui redoublait leurs efforts.

Les six candidats évangéliques passèrent au premier tour de scrutin avec une majorité générale de 638 voix sur 3.568 électeurs inscrits et 3.017 votants. C'était un progrès ; un progrès peu considérable en soi, très considérable, vu les difficultés.

Il se produisit un fait nouveau, effet d'un autre. Paris venait d'être agrandi ; il comprenait maintenant Batignolles, Belleville, Plaisance. On vota par paroisses. La paroisse de l'Oratoire, notamment, favorisa la liste libérale. Les paroisses de Paris, dit-on, sont à nous : les autres à vous. Nous répondîmes vivement. « On a relevé, sur les colonnes d'un journal, les anciennes barrières et l'on a rejeté loin de la capitale les trop humbles populations que l'administration y a introduites. Les habitants de la banlieue, parisiens, vrais parisiens, aussi parisiens que les voisins de l'Opéra et de la Bourse, allons donc ! D'une part, comme dit *l'Indépendance Belge*, citée avec complaisance, « des quartiers pauvres et illettrés, » de l'autre « la paroisse aristocratique. » A la bonne heure, et voilà qui est libéral. Il est vrai, les électeurs qui ont fait pencher la balance de notre côté sont, prononçons le mot, des ouvriers (1)... Il sera juste, et il sera bon de dire aux ouvriers, en temps opportun, le cas que l'on fait d'eux. Quand nous n'aurions que le peuple, s'il est vraiment croyant, nous nous inquiéterions peu qu'il n'y eût pas beaucoup de nobles, ni de riches, ni de savants parmi nous. Nous n'oublions pas de qui nous sommes les disciples, et qui a été le grand soldat de

(1) Ce furent les ouvriers de Belleville, en 1865, qui assurèrent le succès de M. Guizot.

Jésus-Christ dans tous les siècles. Au reste, chacun sait, et chacun a pu voir si l'Evangile manque de hauts et fermes défenseurs dans les premiers rangs de la société parisienne. »

Je crois pouvoir dire, en passant, que les électeurs de Paris se répartissaient ainsi : Les ouvriers et la haute bourgeoisie pour les évangéliques ; le petit commerce et la bourgeoisie moyenne pour les libéraux. C'est ce que montraient et ce que montrent encore les votes de Belleville et du Saint-Esprit comparés aux votes de l'Oratoire.

LA QUESTION SYNODALE

Appel à l'Empereur

Elle revenait toujours. On résolut de s'adresser à l'Empereur, qui pourrait être plus bienveillant que son Ministre, et qui le fut. Une audience fut demandée et obtenue, sans difficulté, pour une députation de pasteurs et de laïques. Cette députation avait été nommée par les conférences pastorales de 1867. Elle fut reçue, avec bienveillance, quelques jours après, aux Tuileries. Son principal organe fut M. de Félice. Louis XIV fut étonné du beau langage de Pierre Du Bosc ; Napoléon III parut l'être aussi du grave et éloquent discours du professeur de Montauban. Dans tous les cas, celui-ci fut très satisfait de l'attention de son grand auditeur. « Nous retenons peut-être trop longtemps Votre Majesté. » — « Parlez, Monsieur, je vous écoute. » Mon collègue voulut bien me rapporter ces paroles. L'Empereur fit mieux que d'écouter ; il acquiesça. Il admit la légitimité de la demande, et il invita la députation à s'entendre avec le Ministre des cultes sur les moyens d'organisation et d'exécution.

La députation envoya au Ministre un long mémoire sur la question. C'est un travail complet et d'un grand mérite (1). Le

(1) Il parut dans l'*Espérance* du 23 octobre 1868.

mode de nomination proposé fut celui qu'avaient adopté nos pères. « Tout autre mode de nomination proposé, lisait-on dans le mémoire, aurait les deux grands inconvénients d'être en désaccord avec nos institutions séculaires, et de n'offrir dans aucun sens les mêmes garanties. Pour les plus sérieux motifs de conscience, il nous serait impossible, Monsieur le Ministre, de ne pas rester sur ce point, aussi bien que sur les autres, fidèles au caractère essentiel de notre Eglise, et à la conduite de nos pères, qui, par les élections à divers degrés et par le renouvellement périodique des corps supérieurs, avaient établi un constant équilibre entre la liberté et l'autorité, c'est-à-dire les meilleures conditions du bon ordre dans la société. »

Un nouveau mode de nomination au Synode

Aucun désaccord ne semblait possible sur le respect de ces sages traditions. Un Consistoire, suivant l'avis de l'un de ses membres, le Consistoire de Nancy, sur la proposition de M. Jalabert, proposa un mode de nomination aussi nouveau qu'imprévu (1). Il fut inspiré par l'inégalité de nos Consistoires auxquels, disait-on, on ne pouvait accorder des droits électoraux égaux. Le remède proposé était pire que le mal. Il s'agissait de former des groupes d'électeurs numériquement égaux, et qui nommeraient directement les membres du Synode. C'était tout simplement une révolution, comme le dit M. Bastie. M. Jalabert ne pouvait avoir que des intentions excellentes, mais les intentions ne justifient pas les procédés. Qui aurait formé les groupes électeurs? L'autorité administrative, ainsi qu'elle l'aurait voulu. On lui accordait les moyens de former à son gré les majorités, et par conséquent le Synode. Ce n'était pas seulement l'arbitraire, c'était l'illégalité et civile et ecclésiastique, la violation flagrante des lois et de la discipline. Qui donc avait le droit de les sus-

(1) Notre fidèle et distingué collaborateur de l'*Espérance*, M. le pasteur Castel, soutint la même opinion dans une brochure et dans l'*Espérance* même.

pendre, fût-ce pour une heure ? C'était plus que l'illégalité, c'était l'outrage à l'Eglise. Libre à elle de s'infliger à elle-même, par les voies régulières et consacrées, un suicide momentané, de mourir pour mieux revivre ; elle pouvait remettre tous ses pouvoirs à un Synode constituant, corps nouveau nommé par des moyens nouveaux ; mais qui avait le droit de prendre sa place, et de faire cela pour elle ?

Et pourtant le danger fut grand. Je m'étais un peu moqué du Consistoire de Nancy, seul partisan connu du projet dont il était le seul auteur. Son président me répondit : « Nous avons semé pour l'avenir, et pendant que vous déclarez notre projet *mort-né*, nous avons les meilleures raisons de le croire bien vivant et ayant seul, désormais, des chances sérieuses d'être appliqué dans un avenir plus ou moins éloigné. » Cela signifiait pour nous que M. Baroche avait adopté le projet, et qu'il nous l'imposerait, à sa convenance. A propos d'une consultation que lui avaient demandée ses amis de Paris, M. Jalabert avait dit : « Son Excellence M. le Garde des sceaux, Ministre des cultes, n'a accepté, *nous le savons* (1), l'administration des cultes que pour y faire œuvre de haute magistrature. » On connaissait à Nancy les intentions d'un Ministre qui n'avait pas de secret pour M. Jalabert, comme on vient de le voir. Grande aurait été notre surprise et notre douleur, le jour où « le Souverain », comme on l'appelait, nous aurait imposé, par la volonté de son Ministre, une Convention ecclésiastique nommée par lui seul. Que serait-il advenu ? Dieu le sait. La loi et la discipline nous ouvraient le chemin du Synode officiel. Sous un autre Ministre, au lieu de l'arbitraire, c'est le respect de la tradition qui a prévalu.

Nous étions tous convaincus, dans le parti évangélique, qu'un Synode général mettrait un terme à nos luttes. Elle était grande, notre illusion.

(1) C'est moi qui souligne.

Candidature et nomination de M. Sabatier à la Faculté de théologie de Strasbourg

A la suite de la mise à la retraite de M. Richard, professeur de dogmatique réformée à la Faculté de Strasbourg, le Président du Conseil central invita, comme d'urgence, les Consistoires à présenter un candidat pour la chaire vacante. Il ne leur donna que deux mois et quelques jours pour délibérer : du 9 avril au 15 juin.

Le parti libéral résolut de présenter encore M. Goy. Nous eûmes à chercher notre candidat. Nous n'eûmes pas de peine à le trouver. M. Sabatier s'était fait remarquer dans notre Faculté de Montauban par sa vive intelligence et par son amour de l'étude. Je me souviens que le doyen Montet fut si satisfait de l'un de ses examens, que nous dûmes croire que l'élève avait parlé mieux que le maître. M. Sabatier revint prendre, avec grande distinction, son grade de licencié en théologie. L'avenir n'a rien donné que le passé ne permît d'attendre. Le nom du jeune théologien commençait à être connu dans les Eglises, et y trouvait faveur. Aux Conférences pastorales du mois de mai, cinquante-sept pasteurs et anciens, venus de presque toutes les parties de la France, décidèrent, à l'unanimité, après un libre et fraternel entretien, que sa candidature serait recommandée aux Consistoires évangéliques (1). M. Sabatier fut donc le candidat évangélique du parti orthodoxe, et tout particulièrement de l'*Espérance*, qui lui servit d'organe, et se fit son avocat.

Car il fut attaqué vivement et dédaigneusement même. Les organes du parti libéral ne liraient pas sans quelque confusion, aujourd'hui, ce qu'ils dirent alors de lui. On écrivait dans l'un de ces journaux : « A peine la circulaire du président du Conseil central était lancée, que l'*Espérance* faisait connaître son candidat. C'est un M. Sabatier, pasteur à Aubenas. Comme la plupart des protestants français, nous avons appris son existence et

1) J'ai dit ailleurs l'intérêt et la part que M. Guizot prit à cette nomination. (*Souvenirs et Etudes*, page 220).

son nom en même temps que sa candidature, et nous attendrons pour discuter ses titres, s'il en a, qu'on les fasse connaître. » On lisait ailleurs : « Littérairement, le morceau qu'on venait de lire était d'une faiblesse qui touchait au ridicule ; une phrase, en particulier, était un chef-d'œuvre d'incohérences burlesques. » — « Un Monsieur Sabatier, » ce mot n'est jamais sorti de ma mémoire. Il importe peu aujourd'hui que l'homme n'ait pas été plus respecté que le candidat.

Selon son devoir et selon l'habitude, celui-ci fit connaître sa foi aux Consistoires. On put le remarquer, dès les premiers mots, son langage ne portait la marque d'aucun maître. Ce n'est pas ainsi qu'on concevait les choses à la Faculté qui l'avait formé. Il avait manifestement refait sa foi par un travail tout personnel. Voici comment il s'exprimait : « Entre toutes les questions agitées parmi nous, la plus grave, la question vraiment décisive est celle qui concerne la personne de Jésus-Christ. C'est ici le vrai point de séparation entre l'Evangile et ce qui n'est pas lui. Jésus n'est-il qu'un homme? alors, quelque grand qu'on le fasse, le christianisme perd son caractère d'absolue vérité, et devient une philosophie. Si Jésus est le Fils de Dieu, le christianisme reste une révélation.

« Sur ce point capital, après de longues recherches et de sérieuses réflexions, je me suis rangé du côté des apôtres. Je crois et je confesse, avec saint Pierre, que Jésus est *le Christ, le Fils du Dieu vivant.* Jésus s'est placé lui-même au centre de ma vie et de ma pensée. En Christ, je trouve Dieu, le Dieu vivant et vrai, partout invisible et partout présent, le Père céleste que l'on peut prier avec foi, et qui sait répondre avec amour. En Christ, dans sa vie, sa mort et sa résurrection, je trouve le pardon et la vie de l'homme pécheur. Esclave du péché, impuissant à se justifier devant Dieu, par ses propres efforts, il est justifié gratuitement par la foi dans la rédemption qui est en Jésus-Christ. En Christ, je trouve manifestées dans une pleine évidence, la vie et l'immortalité. C'est Christ, enfin, qui, placé au centre des deux Testaments, donne à toute la Bible une

valeur unique, et lui communique une autorité souveraine, car elle est l'histoire de la révélation surnaturelle de Dieu, dont Christ est la réalisation suprême. Christ devient ainsi le résumé de ma foi. Il est le fondement éternel posé par les apôtres, et sur lequel repose l'Eglise. C'est sur ce fondement, sous le contrôle de la Parole de Dieu, que s'élève progressivement et librement l'édifice de mes convictions. En Christ, sont, pour moi, renfermés et cachés les trésors de la vie chrétienne et de la science chrétienne.

« Telle est ma foi. Je l'ai acquise librement, après beaucoup de luttes et d'efforts, et je me propose de la défendre et de la développer toujours avec une entière liberté. Si la liberté réelle est fille de l'Evangile, je crois aussi qu'une foi sérieuse est fille de la liberté.

« Enfin, l'Eglise qui a besoin de foi et de liberté, a aussi besoin de science. Ce sont trois choses qui, dans mon âme, ne se séparent pas. Il me semble qu'en condamnant la science, l'Eglise se condamnerait elle-même. Pour sortir victorieuse des luttes dont elle souffre, et reprendre la tête du siècle, il faut qu'elle s'empare de toutes les vérités qui sont les conquêtes de l'esprit de recherche, qu'elle se les assimile, et les organise dans son sein sous le grand point de vue de la foi chrétienne. Il n'y a point de contradiction entre les vérités. Eparses et brisées, elles tentent à se rejoindre, et à reconstituer l'unité de la vérité. Il est vrai qu'on répète de bien des côtés que la science et la foi sont irréconciliables. Je ne l'ai jamais cru, et aujourd'hui je le crois moins que jamais. Nécessaires, l'une et l'autre, elles sont appelées, non à se détruire, mais à se fortifier mutuellement. Cette réconciliation, pour moi, s'est faite encore en Jésus-Christ. J'ai trouvé en lui la paix de l'esprit, après la paix de l'âme. Si j'étais, par vous, appelé à Strasbourg, c'est cette union libre et sincère d'une science sérieuse et d'une foi positive que j'aimerais à défendre, et que j'essaierais de réaliser, pour mon humble part, dans tous mes travaux. »

La lettre de M. Sabatier, écrite à Aubenas, le 16 mai, fut publiée par l'*Espérance*, six jours après.

Un pasteur trouva obscure cette lettre si claire. Il demanda des explications, M. Sabatier les donna dans une seconde lettre qui compléta, fort heureusement, la première. Il n'était pas, dit-il, de ceux qui détournent le sens des mots. Il n'appartenait pas à « l'école qui appelle Jésus-Christ *Fils de Dieu*, mais au même titre que chaque chrétien; elle parle de *salut* sans croire à une réelle condamnation; de *rédemption*, en n'admettant ni rançon, ni rédemption; d'*autorité* de la Bible en ne reconnaissant que celle de la conscience. » L'Eglise ne lui avait pas demandé des théories scientifiques; elle voulait seulement connaître sa foi. Il avait ramené celle-ci, pour la mieux expliquer, à la forme simple et large des temps apostoliques. « J'ai donc ramené toute ma foi à Christ. Il en est le résumé vivant. J'ai nettement déterminé sa personne, en l'appelant, comme il s'est appelé lui-même, *Fils de Dieu*. Car, dans ma circulaire, ces mots ne peuvent avoir de sens que si on les prend dans celui d'une *filialité* unique, surnaturelle et, si vous le voulez, métaphysique...

« La personne de Jésus, ainsi caractérisée, me paraît, du même coup, caractériser suffisamment la nature de son œuvre. Vous comprenez très bien, monsieur, que si ma conscience n'avait besoin que d'un pardon *proclamé* ou *annoncé*, comme vous dites, je n'aurais que faire de Christ, Fils unique de Dieu, de sa mort et de sa résurrection. Ce serait du luxe, et je ne comprends pas le luxe en fait de convictions chrétiennes. Mais j'ai besoin d'un pardon *acquis*, d'un fait positif, en d'autres termes, au lieu d'une parole vide et d'une déclaration purement extérieure. Or, ce pardon m'est acquis par Jésus-Christ. Et je trouve mon salut pleinement réalisé dans la mort et dans la résurrection. En conséquence et avec saint Paul, je crois qu'il a fallu, pour nous sauver, le sacrifice de la croix et le triomphe éclatant de la résurrection.

« Cette idée de la rédemption à son tour définit assez bien ce que j'entends par le mot *péché*. Il n'est pas pour moi une simple négation ou absence de bien. C'est une transgression libre et

positive de la loi de Dieu, qui nous prive de toute gloire devant lui, et dont la mort est l'inévitable salaire. C'est de plus, et par suite de cette transgression, un principe fécond de corruption, qui agit en chacun de nous, et dont la puissance ne peut être brisée que par le Saint-Esprit, dans cet acte intérieur que connaît tout chrétien, et que saint Paul appelle *mourir avec Christ*...

« En un mot, et vous le sentez fort bien, il y a entre vous et moi et sur chaque point, tout le *surnaturel chrétien*. Le surnaturel, le miracle, puisqu'il faut l'appeler par son nom, tout ce qui vous repousse, tout ce que vous regardez comme l'accessoire à la Révélation, constitue à mes yeux la Révélation même. La Révélation est, pour moi, l'*activité rédemptrice progressive et surnaturelle* de Dieu dans l'histoire. Cette histoire divine des actes de Dieu, c'est la Bible qui nous la raconte et nous l'explique. Mais pour pouvoir nous l'expliquer, les apôtres et les prophètes ont dû la comprendre. C'est l'esprit de Dieu qui leur en a révélé le sens et la portée... L'autorité de la Bible reste donc bien pour moi, vous le sentez, ici, nettement quelque chose d'extérieur, d'*objectif*, de supérieur à ma propre conscience : et cela suffit, non point sans doute pour la constituer en un oracle de tout point infaillible (ma critique s'est exercée et s'exercera sur elle avec autant de liberté que de respect), mais en règle souveraine de la foi de l'Eglise.

« Après tout cela, ai-je besoin de vous dire que je ne reproduis pas la dogmatique de nos pères ? Je crois que les formules dogmatiques varient avec les générations et les individus, et j'admets, avec bonheur et franchise, la liberté et le progrès dans les sciences théologiques. Mais je suis bien loin aussi de ce que vous appelez la *théologie nouvelle*, dont la méthode orgueilleuse n'a pas de plus grande peur que de conclure, forme vaine qui ne renferme rien et s'applique à tout.

« En résumé, car il est temps de conclure, j'embrasse dans ma foi les faits primordiaux et constitutifs du christianisme, ceux dont vit le plus humble chrétien comme le plus savant, je m'efforce ensuite de créer avec eux et d'édifier, dans mon esprit,

ma dogmatique qui sera, vous le comprenez, avant tout personnelle, et dont je resterai seul responsable. Sans doute, comme tant d'autres, elle pourra avoir le sort du chaume et de la paille. L'épreuve pourra la trouver insuffisante, mais au moins il me restera toujours la confiance d'avoir bâti sur le bon fondement (1). »

J'ai pensé qu'on aimerait à connaître dans ses détails et avec ses raisons la foi de ce jeune théologien destiné à prendre un si haut rang parmi nous. Ainsi qu'il le disait, il n'avait pas adopté la dogmatique de ses prédécesseurs, mais il en professait les doctrines. Ce n'étaient pas les mêmes procédés, mais c'étaient les mêmes résultats. Le candidat était orthodoxe ; les orthodoxes ne voulurent rien savoir, et ne lui demandèrent rien de plus. Ils ne s'inquiétèrent pas de cet esprit de recherche si personnel et si indépendant. Le candidat s'était fait lui-même sa foi, sans le secours d'autrui. Moi seul, semblait-il dire, et c'est assez. Pourtant la solidarité a du bon, elle soutient et retient. Quand on marche seul, et sans mettre la main dans d'autres mains, on s'égare plus aisément. Quand on ne compte qu'avec soi-même, et qu'on n'est responsable qu'envers soi-même, on risque d'être moins constant. Il était évident que M. Sabatier ne serait pas un Scherer, mais il n'était déjà plus un Jalaguier. Que serait-il plus tard, s'il s'inspirait toujours autant de lui-même, et aussi peu des autres? Ces mots de paille et de chaume qui terminaient sa lettre pouvaient inspirer des appréhensions. François Bonifas ne les aurait pas employés. Que d'autres demandent, s'ils le veulent, ce que l'ancien Sabatier penserait du nouveau, ou ce que le nouveau pense de l'ancien. Je me contente d'admirer la haute distinction des deux.

Le succès de notre candidat contre le candidat du parti libéral fut, cette fois encore, ce qu'il avait été précédemment. Sauf rectifications du Conseil central, M. Sabatier obtint contre M. Goy le même nombre de voix que François Bonifas : 64 contre 34,

(1) *Espérance* du 5 juin 1868.

presque les deux tiers, au lieu des deux seules voix de majorité obtenues par M. Ernest Bonifas contre M. Albert Réville. C'était le temps des beaux progrès. C'est au parti évangélique et à son vaillant organe l'*Espérance* que la science et l'Eglise doivent le professeur Sabatier. J'ai grand plaisir à le rappeler.

Le Consistoire de Tonneins et le symbole des apôtres

Ce Consistoire était, et il est resté l'un des plus avancés dans les voies de la négation. Il prit au mois de mars une décision qui fit grand bruit alors, et qui en ferait moins aujourd'hui. Il rendit facultatif l'usage du symbole des apôtres dans les exercices du culte. Sa délibération, longuement motivée, contenait une erreur historique qui faisait peu d'honneur à ses connaissances. Le symbole des apôtres n'avait fait, disait-on, son apparition dans nos prières liturgiques qu'en 1733. Plusieurs Consistoires se scandalisèrent de ce mépris de la foi et de la discipline de notre Eglise, et protestèrent publiquement. L'*Espérance* soutint une longue lutte contre ce Consistoire radical, qui maintint sa décision. On sait qu'il a été imité par d'autres Consistoires, peu nombreux néanmoins, si je ne me trompe.

Fin des « Archives du Christianisme »

C'est en cette année que le plus ancien et le plus vaillant de nos journaux cessa de paraître. Il avait tout perdu en perdant son infatigable directeur, Frédéric Monod, dont le nom est inséparable de son journal. Ami de l'un, lecteur de l'autre, c'est avec tristesse que je rappelle ces deux disparitions.

François Delessert

Il s'éteignit en paix au milieu des siens, dans un âge fort avancé. Il se retrouva lui-même à la dernière heure. Il put dire l'adieu suprême à sa famille, dans le court moment où Dieu le

fit sortir de sa faiblesse. Président de la caisse d'épargne de Paris, après avoir été l'un de ses fondateurs, président, pendant trente ans, du tribunal de commerce, ancien régent de la Banque de France, membre de l'Institut, vice-président de la Chambre des députés, chef, avec son frère Benjamin Delessert, de l'une des premières maisons de banque de Paris, bienfaiteur de toutes nos sociétés religieuses, généreux soutien de l'*Espérance* (1), membre influent autant que dévoué du Consistoire, il fut un bon serviteur de son Eglise et de la France. Il s'en alla, rassasié de jours, et plein de bonnes œuvres humaines et chrétiennes.

M. Coquerel père

Je l'ai dit en parlant de lui pour la première fois : il fut un homme de lutte. Nous l'étions tous plus ou moins en ce temps là. Il portait le langage agressif jusque dans la chaire ; mes souvenirs me le rappellent bien. Il fut, il aurait été plutôt flatté que froissé de cette observation, notre principal adversaire pendant sa longue vie.

Orateur d'un grand mérite, il n'eut pas d'égal, dans son parti, jusqu'à l'apparition de son propre fils, et encore eut-il des avantages sur lui. S'il avait moins d'agrément, il avait plus d'éclat ; s'il était moins sympathique, il était plus ardent et plus puissant. Il y eut une égalité entre le père et le fils : celle du succès. Ils avaient des auditoires pareils, toujours avides, jamais fatigués de les entendre. Je ne veux pas savoir si M. Coquerel fils ne fut pas dépassé par M. Bersier, et M. Coquerel père par Adolphe Monod. J'aime mieux étendre mes admirations que les partager.

M. Coquerel père entra très honorablement dans la vie politique ; il en sortit de même. Il eut de beaux moments à l'Assemblée nationale. Il y obtint des applaudissements refusés à Lacordaire, aussi faible à la tribune qu'admirable en chaire (2).

C'est comme pasteur que M. Coquerel acquit une grande

(1) Il en faisait en grande partie les frais, quand j'étais là et auparavant.
(2) Il se rendit justice à lui-même en quittant l'Assemblée.

notoriété. Son nom était connu et respecté de tous. L'Empereur lui-même s'informait de son opinion. Faisant allusion à la célèbre tentative d'entente entre Bossuet et Leibnitz, et en en souhaitant le retour, un catholique, au rapport de M. Grawitz, dit à un protestant : « Vous auriez un Leibnitz, si nous avions un Bossuet. » M. Coquerel, un Leibnitz ! M. Grawitz rapporta le propos sans en être étonné. Il était trop ami pour être juge.

M. Coquerel fut longtemps à la tête de son parti. J'ai entendu soutenir, par l'un de ses admirateurs, qu'il l'avait mal servi, malgré son talent et son zèle. La cause libérale, disait-il, avait perdu du terrain à Paris, bien loin d'en gagner, pendant son long ministère. Le fait est certain, mais le reproche me semble injuste. Ce qui s'est passé à Paris s'est aussi passé ailleurs ; il ne faut donc pas l'imputer à un homme plutôt qu'à d'autres.

M. Coquerel vit se produire autour de lui, et bien près de lui, des hommes plus avancés que lui. Doctrinalement, il était plus séparé d'eux que de nous. Il ne les combattit pas, mais il ne les suivit pas non plus. Il resta ferme jusqu'à la fin sur les bases du surnaturel chrétien. S'il ne fut jamais orthodoxe (1), il fut toujours supranaturaliste. C'est dire qu'il n'était pas au cœur du christianisme, mais qu'il était dedans. Il avait choisi, pour être lus, le jour de ses funérailles, divers passages de l'Ecriture. Parmi ces paroles se trouvaient celles-ci : *Je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi vivra, quand même il serait mort*, et d'autres pareilles. Si le Seigneur lui avait dit, comme à Marthe : *Crois-tu cela?* il aurait pu répondre : Seigneur, tu sais toutes choses, tu sais que je le crois.

Je le quitte sur ces paroles ; l'adversaire disparaît à mes yeux ; je ne vois plus que le croyant, sincère et persévérant.

L'Athéisme en chaire

J'aborde la grande question de l'année 1869. Je l'avais traitée à l'avance. J'avais soutenu, dans l'*Espérance*, que le parti libéral

(1) Malgré le titre de sa brochure : l'*Orthodoxie moderne*.

était obligé, par son principe, de supporter l'athéisme en chaire, s'il s'y produisait. On se récria devant cette impossibilité. On aurait eu raison, si j'avais parlé d'un athéisme grossier et blasphématoire, mais j'avais en vue un athéisme philosophique et moral, tel que celui que l'on connaissait déjà dans l'Eglise de Zurich, et que celui qui devait survenir dans les Eglises de Hollande. Les faits m'avaient déjà donné raison. Preuve en soit ce que nous apprîmes d'un témoin non suspect, M. Albert Réville, alors pasteur à Rotterdam. Je le cite. M. Busken Huet était pasteur à Harlem. 1° Il ne prêchait jamais un dogme de l'Eglise réformée sans le dénaturer. 2° Il montrait aux catéchumènes que l'édifice de la foi chrétienne repose sur des fondements vermoulus ; que les livres historiques de la Bible sont sans valeur, et que les principaux événements racontés dans le Nouveau Testament sont des fables. 3° Il tenait des conférences sur semaine pour combattre les épîtres de saint Paul. 4° Il prêchait le Dieu de Spinoza, avec l'étiquette empruntée au Nouveau Testament : Notre père qui es aux cieux. Et cela dura dix ans ! M. Pierson était pasteur à Rotterdam, et collègue de M. Réville. Ils vécurent dans les meilleurs termes pendant plusieurs années, bien que M. Pierson « eût adopté un point de vue extrêmement radical, » dit M. Réville, surpassé en radicalisme. Il finit par exhorter publiquement, dans une brochure, l'Eglise de Rotterdam, à adopter au lieu du christianisme, l'*humanisme* (1), le seul système qui mette à l'abri des étroitesses auxquelles toute Eglise, quelle qu'elle soit, condamne inévitablement ses membres.

Nous sommes bien sûrs, disais-je, de plaire à M. Réville et à ses amis de Hollande en affirmant que les deux pasteurs athées prêcheraient encore dans leurs chaires, s'il leur avait convenu d'y rester. Et que voulez-vous, je le demande, qu'un Consistoire libéral fît ou dît au fils de Spinoza ou au frère de M. Littré ? Transportons-nous dans la salle des anciens de Rotterdam ou de Harlem. Ecoutons les accusés : Je comprends Dieu à ma ma-

(1) Ce n'est pas moi qui souligne.

nière ; pourquoi me forcer à le comprendre à la vôtre ? Du Christ Dieu, vous avez pu faire un simple homme ; pourquoi du Dieu personnel et conscient ne ferait-on pas le Dieu identique à l'univers ? Le protestantisme, dites-vous, est la liberté ; mais entendez-vous qu'il est la vôtre seulement, et pas la mienne ? Ne pouvons-nous pas en agir avec vos doctrines comme vous en agissez envers les doctrines orthodoxes ? Le théisme est fini pour nous, comme l'orthodoxie pour vous. Nous nous trompons, dites-vous ; mais êtes-vous nos juges, et allez-vous, vous aussi, former un tribunal de doctrine ? Quoi ! intolérants à votre tour ? Les Consistoires ne s'exposèrent pas à ces reproches ; ils laissèrent dire et faire (1).

Le Manifeste de Neuchâtel

Enfin, la vérité se fit jour, et le libéralisme se loua de ce dont nous l'accusions. Un jeune Français, professeur de philosophie à Neuchâtel, et aujourd'hui directeur paisible et respecté de l'enseignement primaire en France, M. Buisson, publia un Manifeste dont le retentissement fut grand en Suisse et en France. J'en reproduis ce qui suit : « Sous le nom de *Christianisme libéral* (2), nous entendons *une religion ayant pour but unique le perfectionnement spirituel de l'homme et de l'humanité.*

« Sous le nom d'*Eglise libérale*, nous entendons une *association volontaire d'hommes qui s'appliquent ensemble à la poursuite d'un idéal moral supérieur à la stricte justice.*

« Cet idéal, — qui suppose la soumission constante et sans réserve à une autorité unique, celle de la conscience, — peut se définir ainsi : dévouement absolu au bien absolu.

« Le culte du bien, qui est l'essence de cette religion, s'exprime principalement par l'*amour de Dieu et par l'amour des hommes.*

« Nous n'acceptons donc le christianisme libéral qu'en nous

(1) *Espérance*, 1869, pages 65 et s.
(2) Ce n'est pas moi qui souligne.

réservant très expressément d'en développer et d'en perfectionner de jour en jour, suivant le progrès de nos lumières, le principe et les applications...

« Nous voulons donc :

« Une Eglise, mais sans sacerdoce ;

« Une religion, mais sans catéchisme ;

« Un culte, mais sans mystère ;

« Un Dieu, mais sans système...

« L'Eglise libérale reçoit dans son sein tous ceux qui sont d'accord, comme hommes, à entreprendre vigoureusement le travail de leur commune amélioration spirituelle, sans s'informer si, comme savants, comme philosophes, comme théologiens, ils professent le théisme, le panthéisme, le supranaturalisme, le positivisme, le matérialisme ou tout autre système. S'il se trouvait même des hommes qui prétendissent être athées, et qui néanmoins prissent, comme les autres, le sérieux engagement de participer de toutes leurs forces à cet effort moral que supposent ces mots : culte du bien et amour de l'humanité, l'Eglise libérale devrait les recevoir au même rang que tous leurs frères, non comme athées, mais comme hommes (1). »

Voilà la véritable Eglise de l'avenir. Ce n'est pas celle que saluait, avec tant d'émotion, M. Pécaut, dont le théisme faisait pauvre figure à côté du manifeste neuchâtelois.

Le Manifeste ne s'expliquait pas sur les sacrements, non plus que sur le ministère proprement dit (2). Sur le premier point, l'explication était peu nécessaire. Pourquoi, et au nom de qui aurait-on baptisé ? Quant à la Sainte-Cène, puisqu'il ne devait pas y avoir de catéchumènes, il ne devait pas y avoir non plus de première communion; il ne pouvait, d'ailleurs, être question de la Sainte-Cène instituée par le Seigneur. Pourquoi un ordre de pasteurs, avec consécration et fonctions spéciales ? Il n'y

(1) *Manifeste du christianisme libéral*, Neuchâtel, 1869, passim. Je cite d'après une brochure libérale intitulée : *Le Protestantisme libéral d'aujourd'hui*, Paris, 1870.

(2) Je ne connais du Manifeste que ce que je viens d'en citer.

avait qu'à enseigner, et les simples fidèles y pouvaient suffire. Et les prières, y aurait-il, dans l'Eglise libérale, des prières publiques et régulières ? Sans doute, les prières individuelles restaient libres, mais les prières communes ne pouvaient être un devoir, puisqu'il n'y avait pas d'autre devoir que l'amour et la pratique du bien. Comment les positivistes, les panthéistes, les athées auraient-ils pu s'associer ou seulement assister à cette partie du culte ?

Le Manifeste ne faisait nulle mention de l'Ecriture. Il ne connaissait et n'invoquait que la conscience humaine, seule et suffisante autorité. Il ne prétendait pas plus s'inspirer des réformateurs que des apôtres. Enfin, il n'appelait pas l'Eglise libérale une Eglise protestante, non plus que le christianisme libéral le christianisme traditionnel et biblique. C'était une rupture complète avec le passé de notre Eglise et de toute Eglise historique.

Pour le fond des choses, le Manifeste était le pareil de celui qu'a fait paraître, l'année dernière, un autre homme de bien, M. Paul Desjardins. Ce Manifeste avait l'avantage d'être dégagé de toute la partie religieuse, ajoutée, mais non adhérente, ni nécessaire à l'autre plan de réforme.

Je lis dans la brochure libérale que je viens de citer que « ce Manifeste fut publiquement appuyé par MM. A. Coquerel fils, Réville, Pécaut, Goy, Leblois, Steeg, ainsi que par MM. Barni, Vacherot, Quinet, libres penseurs spiritualistes ; M. Littré lui-même, très savant docteur de la philosophie positiviste, vient de signaler le mouvement neuchâtelois comme un fait considérable et qui doit faire réfléchir. » Il eut été difficile de n'être pas de l'avis de M. Littré. Rien de pareil ne s'était produit encore. Sans doute, on fit des réserves, mais il n'y eut pas de désaveu. « Pas de catéchisme, » disait le Manifeste ; il faudra pourtant, répondait la brochure, instruire la jeunesse. « Un Dieu sans système ; un Dieu pourtant que l'on puisse invoquer et appeler Père. » Mais la brochure trouvait le Manifeste « empreint de la piété la plus chaleureuse. » Le *Lien* n'était pas d'avis que les

libéraux se séparassent des Eglises établies, mais rendait hommage à l'esprit profondément religieux du Manifeste ; les rédacteurs de cette pièce, disait-il, ont droit au titre de chrétiens libéraux qu'il prennent ; leur publication, ajoutait-il, est trop clairement empreinte du véritable esprit chrétien pour qu'on puisse en redouter le résultat final. »

Je ne veux retenir du Manifeste que ce qui se rapporte à la thèse que je soutenais dans l'*Espérance* touchant la possibilité d'un enseignement athée dans la chaire chrétienne. La preuve était faite de nouveau, et avec un grand éclat. Les athées avaient dans l'Eglise libérale le même rang que leurs frères. Ils jouissaient des mêmes droits. Ils pouvaient donc être électeurs, membres des Consistoires, s'il y avait encore des Consistoires, et prédicateurs, s'il y avait encore des chaires. Dans tous les cas, il y aurait un enseignement, et ils seraient admis à le donner, comme les autres membres de l'Eglise. Tout athées qu'ils seraient, ils prècheraient ou enseigneraient « le culte du bien et l'amour de l'humanité. » On n'avait rien à leur demander de plus.

Pour achever la démonstration ou plutôt pour la fortifier, je vais citer les paroles décisives de M. Coquerel fils. D'après lui, en ceci, il se séparait de ses amis de Neuchâtel, les athées ne pouvaient être légitimement et moralement ni électeurs, ni anciens, ni pasteurs dans une Eglise chrétienne, par la raison qu'ils n'étaient pas chrétiens. « Il n'y a pas, disait le rédacteur du *Lien*, de christianisme en dehors de la foi en Dieu. » Parole étonnante et par ce qu'elle ne disait pas et par ce qu'elle disait. « La foi en Dieu, » un dogme nécessaire et obligatoire ! Et la foi en Jésus-Christ, ne la fallait-il pas aussi aux chrétiens ? « Vous croyez en Dieu, croyez aussi en moi. » Les disciples ne répèteraient-ils pas cette parole du Maître ? Mais il ne s'agit pas de cela. Voici l'essentiel. « Maintenant, quittons le pays des chimères et résumons-nous. Je ne crois pas qu'il y ait réellement des athées (1). S'il y en a, je ne leur reconnais ni le titre de

(1) M. Coquerel ne pourrait, hélas ! pas répéter cette parole aujourd'hui.

chrétiens, ni le droit moral d'être électeurs, anciens ou pasteurs d'une Eglise chrétienne. Que si quelques-uns se glissent parmi nous, comme il ne saurait y avoir dans une Eglise digne de ce nom rien qui ressemble à une police des croyances et des convictions, ou à une hiérarchie de fidèles, je ne connais aucun moyen de les exclure ou de leur refuser les droits communs à tous, et j'ai trop de confiance dans la puissance de la vérité pour croire qu'ils puissent jamais lui faire courir aucun péril. »

« Si quelques-uns se glissent parmi nous ; » pourquoi quelques-uns, si la religion n'est qu'un autre nom de l'amour du bien ? « Se glissent. » Entrés chrétiens, ils peuvent cesser de l'être ; ils ne se glissent pas ; ils se manifestent, et ils restent. « Je ne connais aucun moyen de les exclure ou de leur refuser les droits communs. » C'est ce que j'avais dit. Avais-je raison ? J'avais demandé à un pasteur du Midi ce que devrait faire un troupeau qui serait scandalisé de la prédication de son pasteur. La réponse fut que le troupeau devait quitter le temple, et s'édifier ailleurs, comme il pourrait, tandis que le pasteur resterait libre dans sa chaire (1). M. Renan dut descendre de sa chaire au Collège de France ; un Consistoire libéral l'aurait gardé, et au besoin défendu, dans la chaire de l'Oratoire. C'est à cela qu'on arrive, quand on réprouve toute confession ou condition de foi. Je l'ai dit, et je le répète : il est difficile, aussi difficile qu'on voudra, de poser des limites doctrinales ; il y a quelque chose de plus difficile encore, c'est de s'en passer.

M. Rognon

Il jouissait d'une belle santé, et il n'avait que quarante-trois ans. Il venait de prêcher deux fois la semaine sainte, et une fois le jour de Pâques. Quelques jours après, il n'était qu'un souvenir.

Il avait reçu de Dieu les plus beaux dons. Il le savait, et il en jouissait. A la Faculté de Montauban, ses très distingués condis-

(1) *Espérance*, 1867, page 192.

ciples, Ernest Bonifas, Viguié, Recolin, Cazalet — tous morts comme lui — lui assignaient le premier rang parmi eux. Frappé de ce témoignage, j'interrogeai un jour le doyen Montet, un fort bon juge, sur son ancien élève qu'il connaissait bien. « Rognon, me répondit-il, réussira dans ce qu'il voudra ». Son éloquence le fit bien vite appeler de Vals à Montpellier. Il se rendit à Paris en 1855, et assista aux séances de l'Alliance évangélique. Il était comme escorté de plusieurs jeunes pasteurs, fiers de l'avoir à leur tête. Ils voulaient nous le faire entendre, c'est-à-dire admirer. Il devait occuper la chaire de la chapelle Taitbout. Interrogé par lui, je le voyais pour la première fois ; je lui persuadai que s'il prêchait à Paris, ce devait être à l'Oratoire, et nulle part ailleurs. Il justifia, dès les premiers jours, dans l'Eglise de Paris, la belle réputation qu'il y avait portée. Il eut de grands jours. Il occupa la chaire aux funérailles protestantes de M. Achille Fould, l'un des plus influents ministres de Napoléon III. Les premiers hommes politiques du temps se retirèrent émus et surpris du haut et puissant discours qu'ils venaient d'entendre. On l'aurait dit improvisé, il l'était peut-être. M. Rognon avait en lui des forces qui se répandaient comme d'elles-mêmes, dans les grandes circonstances. Cependant d'autres furent mieux écoutés que lui. Il le vit, et il en souffrit. Sa parole était trop haute et trop facile. Le don de l'improvisation, utile au barreau, nécessaire à tribune, n'est pas sans inconvénient en chaire. Il diminue le travail, où il faudrait l'accroître ; c'est le lieu de la réflexion, et la réflexion est plus exigeante que la passion.

Fait comme il l'était, M. Rognon devait accepter avec ardeur les grandes doctrines de la Réforme. Elles satisfaisaient en même temps et au même degré son intelligence et sa conscience, l'une par la grandeur, l'autre par l'austérité. Dans l'hommage qu'il lui rendit, M. Guizot, qui avait une grande estime et une grande sympathie pour lui, put dire, en toute vérité, qu'il « avait la foi pieuse et forte des Duplessis-Mornay, des Amyrault, des Abadie, des Paul Rabaut... » M. Guizot put ajouter : « Par une belle et rare harmonie, M. Rognon avait le carac-

tère aussi sensé et aussi ferme que l'esprit; il ne ressentait pour ses propres convictions et ses propres désirs aucune complaisance; il ne se faisait aucune illusion sur les troubles et sur les périls qui assiègent aujourd'hui le christianisme et, en particulier, l'Eglise réformée française; mais il n'avait pas besoin d'être tranquille pour être fidèle... » « Tranquille, » il ne l'était pas, comme le disait son illustre ami ; il connaissait tous les dangers de la foi chrétienne de nos jours et dans notre Eglise. Il m'écrivait : « Je crois au triomphe de l'Evangile et au suprême péril de l'Eglise. » Je pense bien que c'est alors qu'il m'écrivit aussi : « Ils mettraient le feu à l'Eglise plutôt que de n'en pas tenir les clefs. » « Fidèle, » il l'était. Il avait un courage qui grandissait, au lieu de faiblir, à la vue des dangers. Il ne pensait pas à lui, il ne pensait qu'à ce qui était plus grand que lui. Il était plus porté a s'exposer qu'à se ménager. Il prenait le parti de parler, j'en ai été témoin, quand d'autres auraient pris celui de se taire. Il était un vaillant, et il l'était partout; en chaire, dans les conseils de l'Eglise, dans les Conférences pastorales, dans les colonnes de l'*Espérance*. Les forts étaient avec ce fort. M. Guizot, le général de Chabaud-La-Tour, M. Mettetal, M. Grand-Pierre lui étaient tout particulièrement attachés. Tombé tout à coup au milieu de l'arène, au plus fort de la lutte, il nous laissa également affligés et surpris. Nous attendions encore beaucoup de lui. Nos espérances déçues ajoutèrent à nos regrets.

Encore l'Eglise théiste

Les Conférences pastorales libérales de 1870 furent particulièrement intéressantes. Un laïque, M. Paris, y lut un rapport intitulé : « L'organisation de l'Eglise réformée de France et les modifications à y introduire. » L'auteur du « théisme chrétien » avait reconnu la nécessité et admis la possibilité d'une Eglise nouvelle. L'idée semblait oubliée. M. Paris la reprit avec le plus louable courage.

Il se demanda d'abord (1), si l'on peut faire coexister deux esprits différents dans la même Eglise. Il ne le pensait pas. Ces deux esprits différents existent dans notre Eglise, et se gênent réciproquement. Il en concluait que la revision de la liturgie commune était une nécessité pour tout le monde. Sous le nom de liturgie nouvelle, il demandait une Eglise nouvelle : l'Eglise théiste de l'avenir rêvée par M. Pécaut. Il indiquait les caractères généraux de cette Eglise. A la base de l'Eglise se trouverait une déclaration générale de principes religieux contenant les grandes affirmations du spiritualisme, mais laissant dans le domaine de la discussion « les questions philosophiques et historiques qui divisent les esprits » — une confession de foi théiste ; — le droit électoral appartiendrait à toute personne admise régulièrement dans l'Eglise, après une instruction religieuse préalable et l'adhésion personnelle aux principes fondamentaux. — C'était plus que nous ne demandions. — Les Conseils presbytéraux et les Consistoires étaient conservés et au centre se trouverait une Assemblée générale ou synodale. L'inamovibilité des pasteurs serait supprimée, parce qu'elle est favorable à l'indolence et suscite l'esprit de corps. « Les deux sacrements que le protestantisme a conservés répondent à des idées répudiées par la théologie moderne : le baptême, à la tache originelle de l'homme ; la sainte Cène, à l'idée de l'expiation par le sang de Christ. L'Eglise libérale ne pouvait se dispenser, pour conserver ces sacrements, de procéder à une revision des liturgies, » mais le rapporteur craignait que cette revision ne suffît pas « pour faire cesser les malentendus, » et d'ailleurs, il se demandait si la religion, dans l'âge moderne, ne peut pas, ne doit pas se passer des rites et des symboles, dont beaucoup de personnes se déshabituent, sans cesser pour cela d'être de fervents chrétiens... Les grandes fêtes de l'Eglise seraient l'admission des jeunes gens dans l'Eglise, la commémoration des grands faits de l'histoire religieuse, par exemple, la mort de Christ, envisagée comme un sublime sacrifice à la

(1) Je suis l'analyse détaillée de son rapport, telle que je l'ai trouvée, en 1870 même, dans le *Protestant libéral*, journal du parti.

cause de Dieu et de l'humanité, la Réforme au XVIe siècle, etc., etc. « On pourrait emprunter au catholicisme l'idée de la fête des morts. » « L'ère des religions locales, sectaires, est close. L'âme humaine ne veut plus d'horizons étroits ; il lui faut la vérité intégrale ; elle veut se rattacher, non plus à une traduction exclusive, mais à tout ce que le passé de notre race a légué de grand et de pur. » Le rapporteur dit dans une autre séance qu'il voulait recevoir dans l'Eglise, dont il souhaita l'avènement, les spiritualistes qui, sans admettre toutes les idées que se font les protestants libéraux sur la personne de Jésus-Christ, le reconnaissent comme un des grands initiateurs de l'humanité. »

La porte était large ; elle laissait entrer, au siècle dernier, Rousseau, et de nos jours, Cousin et ses disciples. Mais il y avait une porte, et elle arrêtait quiconque n'était pas spiritualiste. Nous étions les exclusifs de M. Paris ; il était l'exclusif de M. Buisson, soit dit à son honneur. Il envoya à l'*Espérance*, qui avait raconté ceci avec plus de détails, des rectifications, qui étaient des confirmations (1). On y lisait ces paroles : « Votre collaborateur me fait dire que l'Eglise libérale, telle que je la souhaite, ne peut se déployer dans nos cadres actuels. Tel est bien mon avis ; » il ajoutait que le cas était le même pour les orthodoxes... « Elle (notre Eglise) est une Eglise de compromis et de transaction administrative, une Eglise où la fiction cache la réalité, une Eglise dont, avec un droit égal aux yeux du législateur, deux tendances radicalement différentes (2) peuvent se réclamer, une Eglise, en un mot, qu'il faudra liquider et réorganiser, si l'on veut rentrer dans la sincérité des situations respectives. Un Synode qui respecterait les règles de l'équité pourrait faciliter ce travail. » Tel était, en 1870, le langage d'un homme qui est resté et qui est encore aujourd'hui un membre actif du parti libéral. Il y avait, comme aujourd'hui, deux partis dans le parti : le premier, supranaturaliste, pouvait se mouvoir,

(1) *Espérance*, 10 et 24 juin 1870.

(2) Où sont les célèbres et imaginaires nuances qui permettent aux deux tendances de vivre en paix dans la même Eglise ?

avec sincérité, dans nos liturgies ; le second, simplement théiste, ne le pouvait pas ; le tort de chacun de ces deux partis était de ne vouloir pas se séparer de l'autre, et l'erreur de M. Paris était de les confondre. Le second devait s'affranchir du premier, et pratiquer la hardiesse ailleurs que sur le papier. C'est à quoi l'exhortait un rédacteur protestant du *Temps*. Il constatait, d'une part, que les orthodoxes ne pouvaient pas leur livrer la liturgie sans infidélité, d'autre part, que les libéraux ne pouvaient pas la lire avec dignité. « Les libéraux, ajoutait-t-il, ne feraient-ils pas mieux d'abandonner la vieille Eglise au sort qui attend toutes les orthodoxies et toutes les institutions immuables, et de reprendre les grandes audaces et les hardies initiatives? »

Oui sans doute ; ils auraient été alors les Luther, les Calvin nouveaux qu'ils s'étaient promis d'être. Mais, faut-il le redire, il fallait la foi et l'âme de Luther et de Calvin, et ils n'avaient ni l'une ni l'autre. Dans la Conférence même, le travail de M. Paris fut désapprouvé. Il en fut de son effort, comme de celui de son devancier, M. Pécaut. Hardiesse de pensées, impuissance de conduite.

Le culte de M. Coquerel fils

Pourtant on avait une belle occasion de tenter quelque chose de nouveau. Un culte fut établi, je ne me rappelle pas la date, dans une chapelle indépendante, sous les auspices et aux frais de l'*Union libérale*, dont les ressources, on le sait aussi, s'étaient fort accrues. Le pasteur fut M. Coquerel fils, assisté de M. Dide (qui depuis a fait parler de lui), et secondé par de fervents amis. Dans l'orthodoxe chapelle Taitbout, on avait répudié les formes traditionnelles : robe, liturgie, vieux psaumes ; on pouvait aller plus loin dans la chapelle libérale ; on pouvait esquisser l'Eglise de l'avenir. Bien loin de créer une Eglise nouvelle, on ne créa pas même un culte nouveau. Il n'y eut pas d'autre nouveauté que celle du lieu. Le jour que je m'y trouvai, je me serais cru à l'Oratoire, si les murs me l'avaient permis. Quant à

ceux qui poussaient au dehors les libéraux aux résolutions viriles, on ne les voyait pas plus dans la chapelle qu'on ne les avait vus dans un temple. Si M. Coquerel fils avait suivi leurs conseils, il n'aurait, malgré tous ses mérites, été qu'un second abbé Chatel (1). Il avait raison, le très libéral doyen Bruch (de la Faculté de théologie de Strasbourg), quand il disait aux hommes de l'*Union libérale :* « L'Eglise en laquelle vous espérez n'est qu'un vain rêve, une chimère, une impossibilité absolue. » Voilà pourquoi nous en sommes toujours réduits à attendre cette Eglise théiste, qui ne paraît pas plus devoir être celle de l'avenir qu'elle n'a été celle du passé.

Je n'ai pas besoin de rappeler ce que fut la fin de l'année 1870. Ceux qui l'ont vécue en connaissent les douleurs. La piété ne chôma pas dans Paris assiégé. La Noël fut célébrée au bruit du canon, et la semaine de prières inaugura l'année 1871, comme de coutume. Tristes années par le nombre de nos morts. Je ne mentionne pas tous les deuils.

Frank Courtois.

Il était l'un des trois frères Courtois, si connus et si admirés autrefois, ainsi que j'ai essayé de le dire (2). Il était le premier par l'âge, et, à en croire ses propres frères, il l'était aussi par le reste; un savant dans un homme d'affaires; un chrétien dans les deux.

Guillaume de Félice.

Mon cher collègue et ami, dont j'ai voulu aussi conserver le souvenir (3). La seule chose que je puisse dire de lui, après ce que j'en ai dit, c'est que, si l'on est juste envers lui, comme il l'a

(1) Fondateur, après 1830, d'une Eglise catholique nouvelle, fermée, à la fin, par ordre de l'autorité.

(2) *Souvenirs et Etudes.*

(3) *Ibid.*

été envers les autres, il aura aussi sa page dans la suite de cette « Histoire des protestants français » qui est son principal titre d'honneur.

Le pasteur Fermaud.

Aussi apprécié que distingué dans son Eglise de Grenoble. Il présida, avec autorité et impartialité, l'une des grandes Conférences pastorales de Paris. Il unissait la douceur à la fermeté.

Les deux Molines

Le père et son fils aîné : deux Nathanaël aussi, en qui il n'y eut jamais de fraude. La foi du père avait la solidité de ces rocs des Cévennes parmi lesquels il était né. Il était fils, gendre, je crois, beau-frère, père, beau-père, et il n'avait qu'à vivre encore pour être aussi grand-père de pasteurs fidèles comme lui; il lui semblait qu'on ne pouvait pas être autre chose dans sa famille. Il exerça longtemps le ministère à Montauban, après son père. Le fils avait les vertus du père, avec les ferveurs du Réveil de plus. L'Eglise de Nérac en pourrait témoigner. Les Molines qui restent continuent ceux qui sont partis.

Le pasteur Cailliatte

Il était apprécié des lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes*, comme des lecteurs de l'*Espérance*. La guerre causa sa fin. Elle sévissait cruellement près de Marsauceux, sa paroisse, et il remplissait ses devoirs sans consulter ses forces. Je laisse la parole à sa fille. « Depuis que les torches prussiennes avaient apporté la ruine dans notre paisible vallée, il se multipliait pour soulager les infortunées victimes. Malgré son épuisement, il sortait tous les jours pour consoler les uns, et raffermir le courage des autres. Il se faisait tout à tous, et il remplaçait même le premier magistrat de la commune, que la peur avait

fait fuir. Hélas! s'il a tant souffert avant le 17 novembre, que n'aurait-il pas souffert depuis! Ce jour-là, son annexe de... a été le théâtre d'un affreux massacre. Au nombre des victimes innocentes, se trouvaient plusieurs personnes auxquelles il s'intéressait, et un de ses jeunes paroissiens. Nous étions à ce moment-là tellement serrés par un cercle de feu et de sang, qu'il nous a été impossible, malgré des efforts inouïs, d'appeler aucun de ses collègues pour présider à son enterrement. La belle liturgie composée par lui a été lue par l'instituteur sur sa tombe... Le bruit lointain du canon se mêlait aux sanglots de la foule. C'était le dimanche 20 novembre; huit jours auparavant, il occupait la chaire. »

Victor de Pressensé

Je passe aux laïques qui sont morts, et ont souffert de cette guerre. Je nomme, d'abord, Victor de Pressensé, moins connu que son fils, mais bien digne d'être son père. Il eut une activité chrétienne égale, bien que d'une autre sorte. Il était sorti du catholicisme, et se tint toujours éloigné de toute Eglise officielle. Il était homme de la chapelle Taitbout, et zélé, comme on l'était alors. Agent d'une grande Société biblique, et chargé, à ce titre, de diriger, en France, ses nombreux colporteurs, trésorier de la Société des Missions, rapporteur habituel de la Société évangélique de France, il rendit à ces Sociétés et à d'autres des services signalés. La guerre l'avait refoulé jusqu'aux environs de Tours. Il y mourut tristement, enveloppé des ennemis de sa patrie, loin de ce fils qui était son honneur et ne put être son consolateur. Son souvenir est resté dans bien des cœurs.

Le Comte Pelet de la Lozère

Sa vie politique fut aussi longue qu'honorable. Son père avait eu l'insigne honneur d'être envoyé au Conseil des Cinq Cents par soixante et onze départements, c'est-à-dire par la France

presque entière. Son beau-père fut ambassadeur de France à Londres et à Vienne. Dès l'âge de vingt ans, il fut admis comme auditeur au Conseil d'Etat, et il y entendit Napoléon dont il connut et fit connaître les pensées dans un écrit spécial. Il resta un haut fonctionnaire tout le temps de l'Empire. Destitué, comme préfet, sous la Restauration pour cause de libéralisme, il fut vengé par ses électeurs, qui le nommèrent député. Il fut plus tard pair de France. M. Thiers le choisit pour ministre des finances et pour ministre de l'instruction publique. C'est en cette dernière qualité qu'il eut le courage et le mérite d'appeler M. Adolphe Monod, ecclésiastiquement disgrâcié, à la Faculté de Montauban. Il fut un ami dévoué de notre Eglise, qu'il servit, avec un zèle égal, au Consistoire de Paris et à la tribune. Ami de M. François Delessert, il était aussi jaloux de nos vieilles traditions et de nos saines doctrines. Il était arrivé à l'âge de quatre-vingts ans, lorsqu'il eut la douleur de se trouver, lui aussi, non loin de Paris, au milieu des armées envahissantes. Il avait vu les grands jours de Napoléon, et il voyait ces jours-là ! Dans sa détresse patriotique, il n'avait pas plus le désir que la force de vivre. Les yeux tournés des choses visibles vers les invisibles, et des choses passagères vers les éternelles, il s'éteignit soutenu par la foi de toute sa vie (1).

Le Colonel Philippe de Monbrison

Après la guerre de 1870, je visitai le champ de bataille de Champigny. Je lus sur un mur une inscription terminée par ces mots : « Passant, salue ; il fut un héros et un chrétien. » Celui qui avait inspiré ces paroles était un colonel de mobiles. Je saluai avec émotion cette victime du patriotisme, qui avait été tuée près de ce mur, et je pensai à un autre colonel des mobiles, qui avait eu un sort pareil.

A l'époque où je connus M. Philippe de Monbrison, il était

(1) Sa pieuse et sainte femme fit de beaux dons aux œuvres qu'il affectionnait tout particulièrement : 72.500 fr.

un fervent chrétien, très préoccupé des intérêts de notre Eglise, et très attaché à ses vieilles doctrines. Nous en causions longuement et l'entretien se prolongea plus d'une fois bien au delà de minuit. Il y avait peu d'hommes, à son âge et dans sa position, animés d'un zèle pareil. La figure de M. François Delessert s'épanouit le jour qu'il me parla des sentiments religieux du mari de sa petite-fille. Son gendre, le baron Bartholdi, me demanda des nouvelles de « Philippe le théologien. » « Théologien, » un ancien capitaine de dragons ne l'est guère, mais il peut être un vaillant défenseur de la foi : M. de Monbrison l'était.

Il jouissait d'un parfait bonheur domestique, dans une belle existence de gentilhomme, quand la guerre éclata. Il fut profondément ému des premiers malheurs de la France. Oubliant qu'il avait une femme et trois enfants, il se rendit à l'armée en qualité d'infirmier. Après le désastre de Sedan, dont il fut le témoin, il voulut s'associer plus activement à la défense de son pays. Il alla faire à sa famille des adieux qui devaient être les derniers. Nommé colonel des mobiles du Loiret, à Paris, il fut vite remarqué du général Ducrot — un brave en reconnait facilement un autre — qui ne l'épargna pas. A la dernière et inutile bataille, on l'envoya, avec son régiment, à l'attaque du mur crénelé de Buzenval. Il était de ceux qui n'ont pas besoin de croire au succès pour accomplir le devoir. Il s'élança à la tête de ses mobiles, qu'il excitait du geste et de la voix ; on voyait brilier dans l'air sa vaillante épée. Il reçut, lui aussi, près d'un mur, le coup mortel, car il mourut bientôt après des suites de sa blessure. Il ne fut entouré des soins que d'une partie de sa famille seulement ; l'autre était loin et ignorait son malheur. Il avait quarante-trois ans. Malgré le bombardement, alors plus fort que jamais, un grand nombre d'amis assistèrent à ses funérailles. Le régiment rendit les derniers devoirs à son colonel, sous les armes et en pleurant.

La dépouille du colonel de mobiles repose près des restes de ses pères, dans la terre qui porte leur nom. Je ne me rappelle pas les mots que j'ai lus sur sa tombe, mais j'estime qu'on aurait pu

y graver les paroles de l'autre inscription : « Passant, salue ; il fut un héros et un chrétien. »

Pendant ce temps-là, on disait que les protestants français étaient les alliés des ennemis de la France.

Le comte Agénor de Gasparin

Un autre brave dans des luttes différentes. Ils n'auraient eu qu'à se connaître pour s'apprécier. Ils avaient la même foi, la même loyauté de nature, la même beauté d'aspect, la même hardiesse d'âme et de parole, avec cette différence que l'ancien député était un orateur et un écrivain, et que l'ancien militaire n'était ni l'un ni l'autre.

M. de Gasparin dit ou écrivit un jour : « Le clairon de Jésus-Christ ne sonna jamais la retraite. » D'autres la sonnèrent pour lui. La porte de la Chambre des députés fut fermée à un homme, jeune encore, dont le talent ne put faire pardonner l'indépendance. Il s'éloigna donc, mais ne recula pas. Il se retira en Suisse, où il se dégoûta vite du séjour des villes. Il ne pouvait travailler que sous sa tonnelle, à l'air frais et pur de son jardin, devant le grand aspect des montagnes. Il vivait paisible et toujours actif dans sa retraite, lorsque des prisonniers français arrivèrent, malades, jusqu'à lui. Il les accueillit dans sa demeure, qui devint un hôpital français. Sa femme et un généreux beau-frère se dévouèrent comme lui. Il prit, en soignant ses compatriotes, la maladie qui l'emporta. Il mourut en infirmier français. On vit alors que, s'il avait changé de pays, il n'avait pas changé de patrie. Il fut pleuré dans son foyer, comme il y avait été aimé. Il en resta l'hôte invisible et toujours présent. Celle qu'il y laissa, seule, a vécu avec lui et de lui jusqu'au jour, assez récent, où elle est allée, enfin, le rejoindre. Ces deux noms sont inséparables dans notre mémoire fidèle et reconnaissante.

Il emporta l'absolue théopneustie dans sa tombe avec lui. Les Gaussen, les Merle d'Aubigné, les Frédéric Monod et lui ne sont plus qu'un souvenir, et un souvenir qui semble d'un autre siècle.

Théologiens abandonnés, mais chrétiens toujours admirés. Il a été facile de réfuter leur science ; il n'est pas facile d'égaler leur piété. Ils méritent plus que notre respect, ils méritent notre reconnaissance, pour les beaux exemples qu'ils nous ont donnés.

CINQUIÈME DÉCADE — 1870-1880

LE SYNODE DE 1872, 1873 ET TENTATIVES D'ACCORD

Fondation de la Mission intérieure

Je reviens à la vie et aux vivants. Nos malheurs avaient laissé dans les âmes un grand sentiment de responsabilité. C'est ce sentiment, répandu aussi dans notre Eglise, qui amena, au mois d'octobre de 1871, plus de cent quarante pasteurs et laïques à une Conférence évangélique convoquée à Nîmes. On y apporta de grands désirs et de vastes desseins. On y oublia un peu que notre Eglise est peu de chose en France, et que le Midi n'est pas tout dans notre Eglise. Une Conférence n'est pas un Synode, et un Synode, à son tour, n'est pas un Parlement. On résolut de s'occuper et on s'occupa de l'évangélisation de la France, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de l'instruction gratuite et obligatoire, des publications pour l'enfance et pour la jeunesse, du journalisme religieux, de l'union de l'Eglise réformée et de la Confession d'Augsbourg, des Facultés de théologie de Strasbourg et de Montauban. C'était beaucoup pour une Conférence régionale et pour deux jours. Mais on était alors en pleine effervescence, et si triste du passé qu'on voulait tout renouveler. Je serais plus coupable moi-même, si je ne savais pas me borner. Je m'en tiens à deux objets, et commence par celui que j'appelle

le moindre, quoiqu'il soit bien grand : les rapports ou plutôt la séparation de l'Eglise et de l'Etat. M. Pernessin était là avec sa puissante voix. Les Concordats subirent de nouveau les assauts de son éloquence méridionale et même marseillaise. Un esprit, non pas meilleur, mais plus tempéré, était M. Recolin. Il partagea l'opinion commune, et voici les raisons qu'il donna et qu'il n'aurait pas données aux derniers jours de son ministère : « En adoptant la proposition de M. Pernessin, nous prouverons l'unité des hommes évangéliques, nous enlèverons au parti libéral le privilège de se représenter comme seul ami du progrès et des lumières, nous répondrons enfin à l'une des aspirations de la conscience moderne. » On devine le vote. Vote aussi vain que généreux (1). Même accord sur les autres questions particulières, et même inutilité aussi.

La décision la plus importante, la seule importante, fut celle de fonder une mission intérieure. Elle avait été précédée d'un grand rapport de M. Recolin. La France était à sauver. Qui pouvait la sauver ? Le *Catholicisme ?* Non. Le *Radicalisme politique et religieux?* Non. Le *Spiritualisme philosophique ?* Non. « Ce qui régénérera la France c'est le vieil Evangile, celui de Jésus-Christ et des Ecritures... Cet Evangile, qui le répandra ? Nous, protestants évangéliques. » Venait l'indication des moyens : *activité individuelle*, *activité collective*, à l'aide de la *parole*, du *livre*, du *journal*.

La discussion fut fort belle et profondément édifiante. On entendit M. Bois, M. Doumergue, d'Uzès, M. François Bonifas, M. Faucher, M. Babut et bien d'autres. On y était fervent comme en un jour de Pentecôte. L'Esprit divin soufflait là. On voulait trop, je l'ai dit, mais on voulait si pieusement, et même si patriotiquement ! M. Doumergue, devançant de loin son fils, proposait l'action par l'Eglise. « Qui doit évangéliser la France ?

(1) L'un des considérants était « que la séparation de l'Eglise et de l'Etat mettrait fin à l'amiable aux querelles intestines de l'Eglise réformée de France, en permettant aux tendances radicalement opposées qui s'y disputent la prééminence, de se constituer en Eglises distinctes. » M. Paris aurait applaudi.

Jésus-Christ répondrait : l'Eglise, et non pas les chrétiens. Il faut avant tout l'activité de l'Eglise chrétienne protestante. » (1) Tel n'était pas le sentiment de l'Assemblée, dont M. Bois était l'organe fidèle, quand il disait que tout chrétien, de n'importe quelle Eglise, doit être un évangéliste. Voici la résolution de la Conférence ; je la reproduis comme un monument de piété.

« Les pasteurs et anciens de la Conférence évangélique nationale (2) de France (section du Midi) réunis à Nîmes, les 25 et 26 octobre 1871 ;

« Préoccupés de la misère morale et spirituelle du peuple français, et sachant que l'Evangile de leur Seigneur et Sauveur Jésus-Christ peut seul en délivrer ;

« Humiliés d'avoir si peu travaillé jusqu'à ce jour à la conversion des âmes et, par suite, à la régénération de la société au sein de laquelle ils vivent ;

« Convaincus qu'en ces temps solennels, Dieu appelle tous les protestants évangéliques de France, quelle que soit la communauté ou la dénomination religieuse à laquelle ils appartiennent, à se réveiller de leur sommeil, à s'unir pour une activité commune, à devenir véritablement ouvriers avec Dieu pour le salut des pécheurs ;

« Persuadés que l'œuvre missionnaire est le devoir et le privilège, non seulement des Comités ou des pasteurs, mais de chaque croyant ;

« Estimant, enfin, qu'à côté des différentes Sociétés d'évangélisation... il y a place pour une Association plus vaste qui solliciterait d'une manière plus directe toutes les énergies individuelles, et s'efforcerait de faire valoir les dons que le Seigneur a répartis, même aux plus humbles de ses serviteurs ou de ses servantes ;

« Après avoir imploré le secours de Dieu et les lumières de son Esprit :

(1) Je cite d'après le compte rendu fort détaillé envoyé à l'*Espérance*, par l'un des membres de la Conférence. *Espérance*, novembre 1871).

(2) Le mot *méridionale* aurait été plus exact.

Décident :

Art. I. — Une Association des protestants évangéliques de France est fondée sous le nom de : Société de Mission intérieure évangélique.

Art. II. — La Société de Mission intérieure a pour but de travailler, par le concours de tous ses membres, à l'évangélisation du peuple français.

Art. III. — Est reconnu membre de la Société, sur sa demande, quiconque croit en Jésus Christ comme en son Sauveur, mort pour ses offenses et ressuscité pour sa justification, — en Jésus-Christ tel que l'ont annoncé les prophètes et prêché les apôtres, — et s'engage à travailler personnellement à l'avancement du règne de Jésus-Christ.

Art. IV. — Les croyants sont invités à se former en comite local de Mission intérieure (1).

Voilà bien déjà, sous un autre nom, les Sociétés d'activité chrétienne.

La Mission intérieure n'a pas donné ce qu'on attendait d'elle ; ce n'est pas sa faute. Ce qu'elle pouvait faire, elle l'a fait. J'ai vu, à Montauban même, les efforts, et leur peu d'effet. M. Bois y a été aussi impuissant que les autres. Avant de mourir, MM. Recolin, François Bonifas et bien d'autres ont, comme M. Bois, conservé les désirs, et perdu les espérances. Il ne suffit pas au semeur d'avoir la semence, il lui faut le sol ; le sol de la France est resté ingrat.

La fin de l' « Espérance ». — Le commencement du « Christianisme au XIXme Siècle »

On avait parlé de l'*Espérance* à la Conférence de Nîmes. On demandait des améliorations ; elles étaient promises ; on ne les attendit pas. On résolut de créer un nouveau journal dans lequel seraient fondus l'*Espérance* et la *Croix* (2). L'*Espérance* méritait

(1) J'omets d'autres détails pratiques.

(2) Journal de pure édification et de bien moindre importance.

une meilleure récompense de ses longs efforts. Pendant trente-trois ans, elle était restée sur la brèche, combattant sans relâche pour l'Evangile et pour l'Eglise. Elle avait contribué grandement à nos grands succès. Elle avait eu de beaux jours. Elle avait compté parmi ses collaborateurs, en Suisse, deux théologiens, très connus plus tard et déjà fort estimés, le docteur Herzog, alors professeur à Lausanne, et M. Félix Godet, avec le savant laïque Frédéric de Rougemont, de Neuchâtel aussi ; en France, outre son directeur M. Grand-Pierre, MM. Bastie, Vaurigaud, Rognon, Dhombres, Verny et combien d'autres, pasteurs et laïques, qu'il serait trop long de nommer. Je m'honore d'avoir été son directeur pendant quelques années, et son collaborateur jusqu'à la fin.

On voulait faire mieux et plus grand (1). Le dessein devait plaire surtout à M. Guizot, toujours plein de hautes ambitions. C'est bien lui, je le crois, qui donna au journal le grand nom qu'il porte encore aujourd'hui, et qui ne devait être qu'imparfaitement justifié. La mission était belle, mais il fallait qu'elle fût unique ; même unique, elle était au-dessus de nos forces. Le *Christianisme*, eh bien ! soit ! mais non l'Eglise ; ou l'Eglise, mais non le *Christianisme*. Si c'étaient les deux à la fois, on continuait l'*Espérance* sous un autre nom.

*Le Christianisme au XIX*e *Siècle* s'ouvrit par de grandes paroles ; je n'ai pas besoin de dire de qui elles sont :

« C'est l'un des divins caractères du christianisme d'être à la fois immuable et flexible, précis et large, toujours le même et toujours jeune, appelé à se développer indéfiniment, sans jamais changer. Nous sommes des libéraux et des chrétiens. Dieu a créé l'homme libre. La liberté est le premier fait humain que constate l'histoire chrétienne... Mais précisément au sein de la liberté, et pour lutter contre les tentations de la passion, les égarements de la pensée et les faiblesses de la volonté, il faut que

(1) On voulait du nouveau dans la religion, comme dans le reste. Le vieux *Lien* quitta son titre modeste et s'appela pompeusement la *Renaissance*. Il s'appelle tout simplement, aujourd'hui, le *Protestant*.

l'homme sente et reconnaisse au-dessus de lui des lois qu'il n'a pas faites et qu'il ne saurait abolir, quoiqu'il puisse les violer; des points fixes en dehors de sa propre action, et dont il ne saurait se trop écarter sans tomber dans les abîmes. Ces points fixes, ces lois supérieures à la volonté et à la puissance humaines, c'est ce que le christianisme donne à l'homme et que toute l'histoire du christianisme met incessamment sous ses yeux », c'est-à-dire, le grand surnaturel chrétien; voilà ce que l'on se proposait de « rappeler à notre Eglise, d'abord, et aussi à notre pays tout entier. »

C'était donc un journal apologétique que M. Guizot avait en vue : un nouveau *Semeur* sous un nom plus grand. Certes les circonstances auraient justifié un journal pareil. On ne pouvait espérer ni un directeur égal à M. Lutteroth, ni des collaborateurs égaux à M. Vinet et à M. de Félice. Toutefois, ni les talents, ni les bonnes volontés ne manquaient. Mais, je l'ai dit, pour justifier son titre et atteindre son but, le nouveau journal ne devait pas plus être ecclésiastique que le *Semeur* ne l'avait été. Or, par nécessité des choses, le *Christianisme au XIXe siècle* l'a été dès les premiers jours, et il l'est resté. Il n'a cessé de défendre les intérêts de notre Eglise, ses doctrines comme ses droits, sa foi comme sa constitution. Ce n'est pas moi qui lui en ferai un reproche : M. Guizot ne l'en blâma pas non plus. Je constate seulement qu'il a continué l'*Espérance*, qu'il devait remplacer. Je connais les différences, et je me demande à l'avantage duquel des deux journaux elles sont. Les articles du *Christianisme* sont plus variés; les articles de l'*Espérance* étaient plus approfondis (1). On lit le *Christianisme* plus agréablement ; on lisait, il me semble, l'*Espérance* plus utilement.

On me pardonnera un peu de faiblesse, au besoin même un peu de partialité, pour un journal auquel j'ai donné bien des heures de ma vie.

(1) Ils remplissaient, quand il le fallait, six, sept, huit colonnes, et personne ne se plaignait de leur longueur. Tout se fait en courant, de nos jours.

LE SYNODE DE 1872.

1° Avant le Synode. — Démarches de M. Guizot

La fin de l'année 1872 nous réservait une grande surprise. On a pu remarquer que la Conférence évangélique de Nîmes, qui s'occupa de tant de choses, ne s'occupa pas du Synode. Assurément, elle en conservait le désir, mais elle en avait perdu l'espérance, après tant d'essais infructueux. Pourtant, on avait reçu des encouragements et presque des promesses. Mais rien ne se faisait. M. Guizot se rendit aux Tuileries, où on ne l'avait pas vu depuis la chute de Louis-Philippe et la sienne. Il plaida la cause du Synode, en mettant, comme il me le disait, les points sur les *i*. L'Impératrice présente, tel avait été son désir, à la séance, dit à l'Empereur : « Vous ne pouvez pourtant pas être le Pape d'une religion dont vous n'êtes pas ». L'obstacle n'était pas aux Tuileries ; il était à la Chancellerie ; M. Guizot s'y rendit aussi, en surmontant une bien légitime répugnance (1). Le Ministre l'écouta avec déférence, et ne promit rien.

Autres et bien meilleures furent les dispositions de M. Emile Ollivier. Il chargea une Commission d'examiner la question. La Commission reconnut notre droit au régime synodal. M. Hamille, directeur des cultes, en prépara le rétablissement. Le travail était fini. Il offrit à M. de Maleville, son collègue à l'Assemblée nationale, de le lui montrer. Il voulut bien lui dire que je l'avais aidé de mes articles de l'*Espérance* (2). Nous allions obtenir, sous le Gouvernement impérial, ce que nous avions vainement demandé sous les autres.

M. Guizot reprit ses démarches. M. Thiers lui dit : « Vous êtes

(1) M. Baroche, alors libéral, avait signé, et il s'en était vanté, la mise en accusation du Ministère Guizot.

(2) « Présentez-vous, de ma part, chez M. Pédézert, dit M. Hamille à un officier de gendarmerie, aujourd'hui général, et vous serez bien reçu ». Il le fut, et il méritait de l'être. Je n'ai jamais vu M. Hamille.

un homme d'Etat ; mettez-vous à ma place ; prenez le temps de réfléchir, et venez me dire ce que vous feriez. » On devine la réponse.

Le 19 novembre 1871, nous fut, enfin, accordé ce Synode, objet de nos longs désirs et de nos constants efforts. « Un petit bourgeois de Marseille, » c'est ainsi qu'il s'appela un jour, répara l'injustice de Louis XIV, qui durait depuis deux siècles. Le Ministre de M. Thiers, M. Jules Simon, a dit, postérieurement (1), que M. Thiers rétablit nos Synodes « pour faire plaisir à M. Guizot. » « Faire plaisir à M. Guizot, » ce fut, sans doute, le désir de l'ancien adversaire devenu un ami. Mais ce ne fut qu'une petite raison d'une grande chose. M. Guizot fournit des arguments ; ses arguments eurent dans sa bouche une force qu'ils n'auraient pas eue dans les nôtres. Voilà tout. Si nous devons nos Synodes à M. Guizot, il nous doit les raisons qui les lui firent obtenir. J'en appelle à M. Jules Simon contre lui-même. Il écrivit à M. Martin-Paschoud : « Le gouvernement a résolu, vous le savez déjà, de convoquer un Synode général. Cette décision me paraît de nature à rencontrer l'assentiment universel. Le gouvernement ne peut remédier, à lui seul, aux difficultés de votre Eglise. Il a besoin de la consulter, d'abord, et de se consulter avec elle. C'est ce que nous voulons faire, et c'est la seule conduite qui soit libérale et conforme aux principes républicains. »

Le parti libéral et le Consistoire de Nîmes

Le parti libéral avait réclamé aussi le rétablissement de notre organisation synodale. Je me borne à quelques citations. Nous sommes dans le Gard, en 1854, et au sein d'une grande Conférence. On y lit un long rapport d'un pasteur très libéral. « A la suite de ce rapport, et après une discussion sérieuse et pleine d'intérêt, l'Assemblée pastorale, à l'unanimité, au nombre de

(1) Dans son *Petit Journal* dans le *Temps*.

soixante-dix membres, a adopté et décidé d'adresser la résolution suivante à son Excellence le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes et au président du Conseil central :

« L'Assemblée, reconnaissant qu'il est urgent d'arriver au complément de notre organisation ecclésiastique, prie instamment M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes de vouloir bien, aux termes de l'article XVII de la loi du 18 germinal an X, procéder à la répartition des Consistoires en arrondissements synodaux, et mettre le dit article en exécution par la convocation des Synodes. »

Voici ce qu'avaient dit le premier pasteur et le premier laïque du parti libéral dans le Midi. M. Vincent : « Le vide occasionné par l'absence des Synodes se fait sentir à chaque instant. Il est la cause de tous nos embarras, de toutes nos inquiétudes et de notre longue stagnation, pire pour nous que l'inquiétude et même que l'agitation, car cette stagnation prolongée serait la mort. » M. de Clausonne : « Obtenir les Synodes c'est nous assurer, qu'on y fasse bien attention, le meilleur chemin pour arriver peu à peu à tout ce dont nous pouvons avoir besoin pour le présent et pour l'avenir. »

Les pages qui précèdent étaient écrites lorsque j'ai lu les paroles suivantes de M. Jules Simon (1) : « Les préoccupations religieuses dont M. Guizot ne s'était départi, à aucune époque de sa vie, augmentèrent encore après la révolution de février, faite contre la monarchie de juillet, qui supprima son pouvoir sans affaiblir sa volonté ! N'ayant plus le moyen d'agir sur les âmes par l'exercice de l'autorité publique, il voulut recourir à l'influence religieuse, et conçut le projet d'un Synode, qui, dans sa pensée, devait être toute une réforme. L'Empire s'opposa constamment à la réunion de ce Synode, mais M. Guizot trouva plus de libéralisme dans le Ministre des cultes de la République. M. Bardoux raconte qu'il assista à la conférence où M. Guizot obtint de M. Thiers, alors président de la République, la per-

(1) Fin d'un article sur le livre de M. Bardoux : *Les grands écrivains de la France. Guizot.* (*Journal des savants,* décembre 1894).

mission de convoquer le Synode. « Je n'étais pas en tiers dans la conversation, dit M. Bardoux, mais j'étais dans le salon, avec d'autres personnes, et je voyais de loin les deux interlocuteurs. » M. Guizot n'était pas là pour convaincre M. Thiers, mais pour le remercier. C'est entre M. Thiers et moi que la négociation eut lieu. Elle fut assez difficile. M. Thiers craignait, comme il me le disait, d'éveiller la théologie. » On lira peut-être avec plaisir la lettre que M. Guizot voulut bien m'écrire, quand cette affaire fut réglée. Elle montre l'importance qu'il attachait à ce Synode, et, si je ne me trompe, elle ne serait pas inutile dans un portrait de M. Guizot.

« Val-Richer, par Lisieux (Calvados), 2 décembre 1871.

« Mon cher confrère,

« On m'écrit que le décret de convocation d'un Synode général de l'Eglise réformée a été signé hier. Nous vous le devons, l'Eglise réformée et moi, et je vous en remercie pour elle et pour moi. Il est impossible de rendre un bon office d'une façon plus courtoise et en tenant plus fidèlement sa parole. J'ai la confiance que vous avez pris en même temps une bonne mesure politique et épargné à l'Etat comme à l'Eglise bien des embarras.

« Recevez, avec mes remerciements, etc. »

« Il était lui-même tout le congrès. Il s'y dépensa outre mesure. Un homme jeune encore n'aurait pas supporté de telles fatigues. Il écrivit à sa fille, en sortant d'une séance qu'il avait remplie tout entière : « Je ne savais pas encore que j'eusse 84 ans ; je viens de m'en apercevoir. » Obligé de se retirer au Val-Richer, il suivit de loin toute la discussion ; on pourrait dire qu'il continua de la diriger.

« Ce spectacle de la volonté survivant à la force termine bien la noble carrière de M. Guizot. »

Voilà comment on écrit l'histoire, même l'histoire contemporaine, et même quand on s'appelle Jules Simon. Il serait bien inutile de relever ses erreurs et ses exagérations. Il semble, à le lire, que M. Guizot n'ait parlé qu'avec lui du Synode et que

lui ait tout fait auprès de M. Thiers, et M. Guizot rien. Comment ! M. Guizot aurait demandé le Synode à l'Empereur, et ne l'aurait pas demandé à M. Thiers, redevenu son ami ! Les paroles de M. de Maleville, que j'ai rapportées, ici et ailleurs (1), prouvent le contraire, et j'y crois. Je pourrais opposer M. Jules Simon à lui-même. La lettre de M. Guizot prouve que son concours fut plus actif et plus efficace que nous ne le savions. Remercions autant M. Guizot et M. Thiers ; remercions davantage M. Jules Simon. Le sentiment de la reconnaissance est si doux qu'on aime mieux l'étendre que le restreindre.

Le pasteur Vincent et M. de Clausonne, c'était l'ancien Consistoire de Nîmes. Le nouveau était bien différent. Quel changement et quelle contradiction, quoique la sincérité dans les deux opinions contraires soit hors de tout doute.

Le Consistoire de Nîmes envoya cinq délégués à Versailles. Il avait eu soin, d'ailleurs, de faire, jusqu'à plus ample informé, toutes ses réserves sur la valeur et la portée légale d'un décret qui transformait une loi organique. Les cinq délégués apportaient à Versailles une surprise et un vœu. « La surprise douloureuse causée dans les vieilles Eglises protestantes par l'apparition intempestive d'un décret à propos duquel les Consistoires n'avaient pas été consultés, et qui, s'il était appliqué tel qu'il a été conçu ne serait qu'un arme d'oppression dans les mains d'un parti et provoquerait la désorganisation et le schisme dans l'Eglise. Le vœu formel que le futur Synode fût administratif et disciplinaire, et non décrétant des articles de foi et les imposant sous peine d'anathème et d'exclusion à la façon des Conciles de l'Eglise catholique. »

Bon nombre d'autres Consistoires imitèrent le Consistoire de Nîmes. Un grand manifeste de paix, portant beaucoup de signatures, demandait aussi que les questions doctrinales fussent écartées par l'autorité administrative. D'ordinaire, on s'arme de la loi pour reprocher au gouvernement ses empiètements : main-

(1) *Souvenirs et Etudes*. Etude sur M. Guizot.

tenant on s'en armait pour empêcher l'Eglise de recouvrer ses libertés. A un Synode libre, on préférait un Synode asservi, et c'était au nom de la liberté.

On n'avait pas lieu d'être inquiet. M. Jules Simon écrivait encore à M. Martin-Paschoud : « Si l'accord se rétablit entre vous, comme en 1848, nous n'aurons à intervenir que pour améliorer, d'après vos avis, les lois qui régissent votre Eglise. S'il est inévitable, pour assurer la liberté de vos adhérents comme celle de vos adversaires, que deux Eglises succèdent à une seule, la minorité, de quelque côté qu'elle soit constatée, trouvera le gouvernement disposé à la traiter avec la même faveur que les autres communions protestantes. Nous ne pouvions ni prolonger davantage l'état actuel des choses, ni y pourvoir autrement. »

Nos intentions, souvent exprimées, n'étaient pas moins équitables. « On peut, disions-nous à ce moment même, s'affliger de vos idées, mais nul ne conteste vos droits. Que l'Etat vous laisse temples et salaires, nous n'y trouverons rien à dire. Au lieu de s'y opposer, on y applaudira... Le Consistoire de Nîmes dit : « Les protestants libéraux ne refusent pas le combat, mais à la condition qu'il soit à armes égales et loyales. » Le combat, personne ne l'offre ; ce n'est pas à la lutte, c'est à la pacification qu'on aspire. La majorité n'entend faire la loi à personne, elle désire seulement ne pas la subir. »

M. Thiers, ou M. Jules Simon, ou les deux ensemble, plaidèrent contre les libéraux la cause d'un Synode libre, et ils eurent la bonne fortune de le gagner. Les cinq délégués firent le sacrifice du Synode administratif et disciplinaire, ressuscité de nos jours. « Nous sommes volontiers tombés d'accord que la limite était difficile (1) à tracer entre le domaine dogmatique et le domaine disciplinaire, et qu'aussi bien la liberté est la condition même des discussions dans une Assemblée délibérante. » Ils ignoraient cela à Nîmes; ils l'apprirent à Versailles. Au

(1) Ils pouvaient bien dire : impossible.

reste, ils rapportaient une bonne nouvelle : le Synode ne serait que consultatif. Le dernier mot n'appartiendrait donc pas à l'Eglise, mais à l'Etat.

Voici ce que les libéraux auraient pu dire pour expliquer leur conduite, et ce que je me permets de dire pour eux : Il est vrai, nous avons demandé nos Synodes aussi longtemps que nous avons été convaincus d'y obtenir la majorité. Nous avons cessé de les demander, nous les avons repoussés même, dès que nous avons vu la majorité des Consistoires passer de votre côté. Rien n'est plus facile à comprendre. La majorité étant de notre côté, les Synodes seraient pacifiques et bienfaisants; la majorité étant de votre côté, ils ne manqueraient pas de se diviser et de nous diviser. Nous devions respecter votre liberté doctrinale, vous deviez porter atteinte à la nôtre. Nous avons, par des moyens différents, cherché toujours et avant tout le bien de l'Eglise (1).

Mes sept lettres

Je connaissais le danger d'une rupture en plein Synode. J'aurais voulu le conjurer. Je disais dans l'une des sept lettres que j'écrivis avant la réunion du Synode (2)... « Depuis trois cents ans, nous sommes restés unis dans la bonne et dans la mauvaise fortune, et notre union a fait notre force, comme notre honneur. Et ces liens que n'ont pu rompre ni la violence, ni la corruption essayées, tour à tour, contre nous, nous les briserions nous-mêmes, en pleine paix, en pleine liberté, en plein catholicisme, en pleine incrédulité ! Si c'est une nécessité, elle sera cruelle, et nos troupeaux, séparés malgré eux, pleure-

(1) Je ne fais que rappeler, dans une note, une nouvelle lutte électorale dans l'Eglise de Paris. Cette fois encore, la politique se mêla à la religion. Il n'en pouvait être autrement. M. Guizot était à réélire. Il était plus coupable que jamais, puisqu'il avait concouru au rétablissement des Synodes. On opposa le colonel Denfert, très populaire alors, à l'ancien ministre du roi Louis-Philippe. Le colonel triompha au premier tour de scrutin; M. Guizot au second. Ce fut la dernière lutte du glorieux vieillard.

(2) Lettres imprimées à part par M. Raoul de Cazenove, membre du Synode.

ront longtemps la fin de cette solidarité des protestants fondée à la lueur des bûchers et sauvée à travers tous les périls. La famille est divisée, mais, enfin, c'est une famille, et les jours de la concorde peuvent revenir pour elle. Avant de briser le pacte, pensez à ceux qui l'ont fondé, et aux destinées que vous lui devez. Sans lui, où seriez-vous? »

Je disais aussi et j'aime à le redire : (1) « Le schisme n'est pas, dans la pratique et dans le détail, aussi facile que sur le papier ou dans les discours. Les hommes évangéliques d'un côté, les rationalistes de l'autre, cela est bientôt dit (2). Oui, si toutes les Eglises, avec leurs pasteurs et leurs anciens, leurs Conseils presbytéraux et leurs Consistoires, étaient d'un côté ou de l'autre ; mais oublie-t-on le mélange ? Après avoir déchiré le corps, il faudra déchirer les membres ; après avoir partagé l'Eglise, il faudra partager les troupeaux, et, avec les troupeaux, le corps pastoral, et puis les temples, et les écoles et les biens communs, partout où il en existe. Opération difficile, compliquée, laborieuse, longue autant que douloureuse (3). »

Je ne me faisais pas d'illusion sur les idées que j'exprimais. « Les uns disent que je suis porté aux demi-mesures, aux concessions et transactions, et que, s'il entrait dans la voie que j'indique, le Synode ne ferait rien de grand (4) ; les autres diront que je ferme la porte au progrès, et que j'enchaîne l'Eglise, sous prétexte de la défendre. Je ne parle ni pour ceux qui n'admettent aucun tempérament, ni pour ceux qui ne supportent aucun frein. Sont-ce eux qui l'emporteraient? Peut-être; les apparences sont en leur faveur. »

A la veille même de l'ouverture du Synode, et quand d'autres voix s'étaient fait entendre, je disais encore aux membres évangéliques de l'Assemblée...: « Allez dans la force et dans la douceur du Seigneur. Possédez vos âmes par la patience. Défendez la

(1) *Le Christianisme.* — 9 février 1872. Cinquième lettre.

(2) On le disait à côté de moi, et je réfutais des amis, sans les nommer.

(3) *Ibid.*

(4) Un pasteur, à peine sorti de la Faculté, m'écrivait pour m'exhorter au courage.

vérité avec charité. Laissez battre vos cœurs protestants. Ayez pitié de notre pauvre Eglise... Si la séparation est inévitable, et je sais qu'elle peut l'être, ah! du moins qu'elle ne soit ni demandée ni acceptée d'un cœur léger. Ce n'est qu'en pleurant qu'il faut subir cette cruelle nécessité. Si nous ne pleurions pas, les pierres mêmes des sépulcres de nos pères pleureraient. De quelle tristesse ne les aurait-on pas remplis, à leur dernier Synode, si on leur avait annoncé que, dans deux cents ans, le premier Synode général qui se réunirait, briserait les liens que leur sagesse avait sauvés à travers toutes les oppositions! Si le schisme se produit, je bénirai Dieu de m'avoir épargné le douloureux devoir d'y participer (1). »

Les élections se firent dans la paix. Le parti libéral nomma tout son état-major avec autant de hardiesse que d'accord. A côté de MM. de Clausonne et de M. Jalabert devaient siéger MM. Martin-Paschoud, Colani, Pécaut, Gaufrès l'aîné, Steeg et d'autres moins connus, mais non moins avancés. Nous nommâmes aussi nos chefs ecclésiastiques et laïques.

C'était un grand Synode. En le quittant malgré lui, M. Guizot l'appela « une auguste Assemblée. » Les yeux de toute la chrétienté protestante étaient fixés sur elle. On vint de loin lui apporter les félicitations et les vœux des Eglises sœurs. Le président reprit le beau nom de « modérateur. » Il était revêtu de la robe pastorale, et la Bible était ouverte devant lui. Le Synode tenait ses séances dans un temple, dont les portes restèrent ouvertes, contrairement à l'usage de nos pères (2). Le gouvernement pouvait y envoyer un commissaire; il renonça généreusement à sondroit. Ce Synode officiel fut aussi libre qu'un Synode officieux aurait pu l'être. Qu'allait-il faire? Justifier les espérances ou les craintes? Resserrer ou briser les vieux liens? Grande était l'émotion dans l'Eglise, et non moins grande l'anxiété.

(1) Lettre du 26 mai 1872. Je disais, dans cette lettre, que les favorisés étaient ceux qui ne siègeraient pas au Synode. Je n'avais que trop raison.

(2) A certains jours, les orateurs, trop orateurs, eurent les yeux et les pensées trop tournés vers les tribunes.

2° Pendant le Synode

Le Consistoire de Lyon avait pris une grave décision. La voici : « Le Consistoire de Lyon émet le vœu que le Synode général ne s'occupe, du moins officiellement, d'aucune autre question que de celle du remaniement des circonscriptions synodales et du meilleur mode de répartition des suffrages, en vue de la réunion plus ou moins prochaine d'un nouveau Synode général qui soit l'expression vraie et autorisée de l'Eglise. Le Consistoire déclare que, vu le mode actuel de formation du Synode général, il ne pourra accorder à ses délibérations qu'un caractère essentiellement provisoire et consultatif. »

Cette délibération fut présentée au Synode, dès le début, signée de quarante-un noms, parmi lesquels je m'étonne de trouver ceux de MM. Jalabert, Sayous et Camille Rabaud (1). C'était la question des pouvoirs du Synode qui était soulevée. Elle fut discutée, avec une égale ardeur, de part et d'autre, pendant deux longues séances, et résolue affirmativement par 61 voix contre 44 ou 45.

L'histoire du Synode de 1872 a été écrite et bien écrite. Aussi, puis-je me borner à présenter quelques observations sur les principales questions abordées dans cette assemblée.

Séparation de l'Église et de l'État

Je ne fais que la mentionner. Elle ne mérite qu'un léger souvenir. Les deux partis s'entendirent sans peine sur cette question populaire. Ils chargèrent une députation, qui les représentait l'un et l'autre, d'aller porter leur vœu à Versailles. M. Thiers fut étonné et froissé, je le sais de bonne source, de cette manifestation platonique. Qu'ils se séparent, s'ils le veulent, qui les en empêche ? Mais est-ce à eux de s'occuper des intérêts des catholiques ? Ce fut l'Etat qui fit les frais de cette

(1) Le nom de M. de Clausonne n'y était pas.

manifestation dirigée contre son intervention. La démarche aurait été combattue, et combattue avec raison, si elle avait dû être efficace. Comme il n'y avait pas de danger, il n'y eut pas non plus d'opposition.

Conditions électorales

Allaient-elles diviser le Synode, comme elles avaient divisé l'Eglise de Paris ? On pouvait le craindre. Nous nous étions souvent occupé de cette question dans l'*Espérance*. Nous nous en occupâmes de nouveau aux approches du Synode. Nous émîmes l'avis qu'il ne fallait pas jeter un regard indiscret dans l'âme de l'électeur, laquelle pourrait se fermer, et qu'il fallait lui demander seulement de reconnaître que les faits surnaturels mentionnés dans nos liturgies sont les bases historiques et nécessaires de notre Eglise. Historiques, voilà pour la tradition ; nécessaires, voilà pour la conservation. L'Eglise, disais-je, n'a pas plus le droit que les moyens de faire la police des âmes. M. Bois, qui approuvait cette opinion, voulut bien la défendre dans la seconde session du Synode ; son éloquence ne la fit pas adopter. Je me contentais d'un acte d'adhésion ; on exigeait un acte de foi.

Les discussions de 1848 recommencèrent avec une pareille ardeur et une pareille longueur. En 1848, on avait imposé à l'électeur cette obligation : « reconnaître la Bible pour la parole de Dieu et l'unique règle de la foi. » M. de Clausonne avait déclaré qu'il ne pouvait la voter : c'était, à ses yeux, une petite Confession de foi ; mais il avait dit à ses amis que rien ne les obligeait à partager son scrupule et à s'abstenir comme lui. La proposition fut votée, nous l'avons vu, sans opposition, par une assemblée dont la majorité était libérale. En 1872, la proposition, plusieurs fois amendée, était conçue en ces termes : « Sont électeurs... tous ceux qui déclarent vouloir rester attachés de cœur à l'Eglise protestante réformée et à la vérité révélée telle qu'elle est contenue dans les livres sacrés de

l'Ancien et du Nouveau Testament. » Le centre gauche semblait peu disposé à l'accepter. M. de Clausonne remplit de nouveau, et avec plus de décision, un rôle de conciliateur. Je cite le procès-verbal de la séance : « M. de Clausonne monte à la tribune. Il a cru un moment que l'assemblée allait s'unir dans un vote unanime, et s'en réjouissait. Maintenant pour une faible différence, pour un mot (1), il voit la séparation s'accuser. Il conjure ses collègues de rester unis et de voter avec lui l'amendement dont il vient d'être donné lecture, dans un esprit d'union et de conciliation. » La proposition, amendée, fut votée par 77 voix, accrues de deux voix, le lendemain ; 24 membres s'abstinrent. Donc, aucune opposition en 1872, non plus qu'en 1848, sur cette grave question des conditions électorales.

Confessions de foi.

Plût à Dieu que le même accord eût été possible sur la question plus grave encore des Confessions ou déclarations de foi ! (2). Ce que j'ai dit de la grande discussion de 1848 donne une idée de ce que fut celle de 1872, et me dispense de la faire connaître en détail. Seize pasteurs et anciens avaient parlé en 1848, quelques-uns plusieurs fois ; seize pasteurs, sans compter trois anciens pasteurs laïques, parlèrent en 1872, et quelques-uns aussi à plusieurs reprises. Le nombre des orateurs laïques fut bien moindre, et à peu près le même dans les deux Assemblées. MM. les pasteurs Martin-Paschoud, Montandon, Delmas père, Bastie et MM. de Clausonne et Jalabert avaient siégé dans le Synode de 1848 ; ils siégeaient aussi dans le Synode de 1872 ; leurs anciens collègues étaient absents ou morts. La discussion de 1848 prit cinq longues séances ; celle de 1872 en prit deux de plus.

(1) Le mot, capital ici, *révélée*, c'était toute la question du surnaturel chrétien.

(2) Cette question fut traitée avant la question des conditions électorales. Je suis l'ordre d'importance.

Beaucoup de ce qui avait été dit fut redit, tantôt par les mêmes bouches, tantôt par d'autres ; mais à faits nouveaux, discours nouveaux ; je ramène les faits à un seul : la présence dans un parti libéral supra-naturaliste d'un parti purement théiste. Ce parti, je l'ai dit, avait des chefs au Synode, et ceux-ci étaient résolus à défendre des doctrines que notre Eglise n'avait jamais connues, et qu'elle ne pouvait accepter sans se renier.

Avant toute discussion, un membre de la gauche radicale, que je me permis d'appeler le « Jean-Baptiste du Synode, » (1) lut une déclaration qui portait environ quarante signatures ; un membre du centre gauche en lut une seconde signée d'environ vingt membres. Plusieurs noms se trouvaient sur les deux, ce qui n'étonna personne. Les deux déclarations arrivaient au même résultat : le maintien de l'union et la réprobation de tout ce qui pourrait la compromettre.

M. Bois proposa un projet de déclaration de foi signé de lui et de MM. Breyton, Fr. Mallet, Roberty, P. Juillerat, Vaurigaud, Delmas père, Laurens, Pernessin et Emilien Frossard ; six ecclésiastiques et quatre laïques dont on aurait aisément augmenté le nombre, si on l'avait jugé utile. C'est sur cette proposition que porta la discussion des sept jours.

M. Bois développa sa proposition. Je ne loue pas son éloquence, parce que j'aurais à louer aussi celle des autres. Ni la ferme conviction, ni les beaux talents n'étaient d'un côté ; ils étaient des deux. Si j'avais à apprécier les mérites, je serais embarrassé ; mais il ne s'agit pas des mérites, il s'agit des doctrines des membres de l'Assemblée.

La Déclaration de foi était large ; elle l'était à dessein. Un sentiment de paix l'avait inspirée. On voulait que le centre gauche pût l'accepter. « Vos amis, m'avait dit un jour M. de Clausonne, voudraient-ils s'entendre avec nous sur le terrain du surnaturel ? » Voilà la réponse. Ce terrain était abandonné maintenant par des pasteurs et par des laïques du parti libéral

(1) M. Gaufrès l'aîné.

et, avec eux, l'entente n'était ni possible, ni désirable. D'un côté, disait M. Bois, des hommes qui reconnaissent Jésus-Christ pour le Fils unique de Dieu, parfaitement saint, organe infaillible de la vérité religieuse, mort pour nos péchés sur la croix, et nous ayant, par sa mort, acquis le pardon, enseveli, ressuscité le troisième jour, monté auprès de son Père, d'où il a envoyé le Saint-Esprit, le jour de la Pentecôte. De l'autre, des hommes qui croient que Jésus-Christ est un homme qui reproduit, il est vrai, bien des traits de l'idéal humain, mais qui n'a pas été sans péché, qu'on peut corriger et reprendre, un homme que ses disciples ont appelé le Fils de Dieu, mais qui n'en était pas moins un homme, qui n'est pas mort pour nos péchés, qui est mort et qui est resté dans son tombeau. M. Bois tirait de cette opposition doctrinale la conclusion qu'on se trouvait en présence d'une religion nouvelle. Cette religion pouvait-elle co-exister avec la religion de l'Eglise réformée de France ? Non. De là le devoir de faire connaître nettement la foi de l'Eglise.

Deux hommes devaient, ce semble, être d'accord avec M. Bois : M. Pécaut et M. Paris, qui avaient écrit ou parlé comme on sait. Ils soutinrent pourtant la cause de l'union, comme s'ils avaient été l'un M. de Clausonne, l'autre M. Jalabert. « Le peuple protestant ne veut aucune exclusion, dit M. Pécaut ; la Société protestante en France a l'horreur de l'esprit de secte. Avant tout, elle veut vivre ; or, elle sait que le démembrement serait la mort... Notre Eglise n'est ni orthodoxe, ni anti-orthodoxe ; elle est, avant tout, chrétienne et protestante. Sur ce terrain, il y a place pour tous, et l'union ecclésiastique sincère et vivante est possible entre nous, sous condition du respect de notre liberté mutuelle. » (1) Le sens de tout le discours écrit était celui-ci : il y a entre nous une union religieuse et morale ; elle suffit. M. Paris plaignit, en termes vifs, ceux qui prendraient sur eux la responsabilité d'une séparation qu'il avait lui-même jugée désirable et nécessaire. Si je rappelle ces contradictions,

(1) Séance du 13 juin.

ce n'est pas pour les blâmer. Je serais plutôt disposé à les louer. Si elles prouvent l'infidélité des doctrines, elles prouvent aussi la fidélité des sentiments.

Le Projet de Déclaration de foi essuya les rudes attaques de MM. Colani, Clamageran, Coquerel fils, Fontanès, Viguié. J'ai déjà indiqué les noms de MM. Pécaut et Paris. Je m'en tiens à ces noms-là pour le côté libéral. L'autorité des Saintes Ecritures et le Symbole des apôtres donnèrent surtout lieu aux objections. MM. Dhombres, Vaurigaud, Bastie, Delmas père et Delmas fils, je m'en tiens aussi à ces noms-là pour le côté évangélique, répondirent. Je mets à part le discours comme la personne de M. Guizot. Parlant en sa qualité de jeune pasteur, M. Delmas fils dit que ce désordre ne pouvait plus durer. Il cita un fait curieux. Un pasteur, à qui son Consistoire demandait compte de certaine théorie portée en chaire, refusa de s'expliquer, en disant que bien loin qu'on eût le droit de lui demander ce qu'il croyait, il ne se reconnaissait pas même le droit de se le demander à lui-même (1).

Je crois exprimer le sentiment de tous les membres du Synode en disant que le meilleur avocat de la proposition de M. Bois fut son auteur.

Proposition de M. Jalabert et du centre gauche

Vers la fin de la discussion, M. Jalabert fit, au nom de ses amis et au sien, des déclarations qui méritent d'être rapportées. Ce n'était pas la première fois, on le sait, que M. Jalabert prononçait des paroles de foi chrétienne et d'ordre ecclésiastique. D'une part, ses amis et lui n'admettaient pas la Trinité « dont ils ne trouvent aucune trace dans l'Evangile, » ni l'expiation des péchés par le sang du Rédempteur, conception particulière du mystère de la mort de Jésus-Christ, ni les peines éternel-

(1) Le nom de ce pasteur, dit-on, M. Delmas était prêt à l'indiquer. Ou je me trompe fort ou il aurait nommé son collègue dans l'Eglise de Bordeaux, le loyal Pellissier.

les, à cause de leur confiance en la miséricorde et en la justice de Dieu; d'autre part, ils se séparaient de la gauche (1) sur la question du surnaturel; ils croyaient à l'intervention miraculeuse de Dieu, sauf la réserve de la critique sur tel ou tel miracle; ils croyaient à la résurrection corporelle de Jésus-Christ comme à un fait historique, dont la non réalité n'a pas été démontrée. Ils différaient également de leurs amis de la gauche sur la personne de Jésus-Christ. Au point de vue ecclésiastique, ils ne pouvaient admettre que le pasteur ne relevât que de sa conscience. M. Jalabert louait d'ailleurs les sentiments de piété qu'ils avaient constatés, ses amis et lui, chez les membres de la gauche. La conclusion était que le Synode est la conscience de l'Eglise à laquelle il faut se soumettre. « Ceux qui ne veulent pas d'autre limite, disait-il, que celle qu'impose la conscience de leur paroisse ont un moyen de sauvegarder leur indépendance, c'est de former une confédération d'Eglises congrégationalistes unies à l'Etat. »

Voilà l'éventualité d'un schisme libéral admise par la partie modérée du parti libéral, et si c'est la première fois, ce ne sera pas, nous le verrons, la dernière. Ceci est nouveau et ne saurait être assez ni remarqué, ni loué.

Le projet de M. Bois et de ses amis avait, aux yeux de M. Jalabert, le tort d'être une confession de foi; mais si M. Jalabert n'en admettait pas la forme, il en admettait le fond, et n'était-ce pas l'essentiel? « Que veut-on, en effet? Que dans l'exercice des fonctions pastorales, on ne puisse attaquer les grands faits chrétiens. Mais le régime synodal au rétablissement duquel nous sommes disposés à prêter les mains, vous offrira, à cet égard, une garantie puissante. » C'était vrai. « L'orateur reconnaît de plus, disait le procès-verbal, que le besoin que l'Assemblée éprouve de rendre témoignage (de sa foi) est des plus légitimes, et qu'il s'y associe; mais il croit qu'on peut le satisfaire par d'autres moyens que ceux proposés par M. Bois. Comme Synode général, l'Assemblée a le droit d'écrire aux

(1) Ils s'appelaient centre gauche.

Eglises une lettre synodale, dans laquelle elle affirmera ce qu'elle croit être la foi de l'Eglise. »

M. Jalabert donna lecture d'un projet de lettre qui était l'expression, plus que l'expression, l'effet, ne puis-je pas le dire? d'une piété profonde. Tout n'y était pas, mais tout ce qui y était, était chrétien, et pouvait être signé de tout orthodoxe. La déclaration de foi demandée au Synode se retrouvait presque dans les mêmes termes sous la plume de M. Jalabert. « Nous estimons que, pour notre Eglise chrétienne réformée de France, il nous suffit de maintenir hors de contestation dans son enseignement, dans son culte et dans sa discipline, les grands faits chrétiens représentés dans ses sacrements, célébrés dans ses solennités religieuses et exprimés dans ses liturgies. » M. Jalabert offrait donc, au nom de ses amis, ce que M. Bois demandait au nom des siens (1).

Mais la lettre de M. Jalabert était longue, touchait à beaucoup de questions, et elle arrrivait après six jours de grandes discussions. Sans l'écarter, on continua la discussion commencée, laquelle touchait à son terme.

Proposition de MM Martin-Paschoud et Paul de Magnin

Avant la clôture, MM. Martin-Paschoud et Paul de Magnin soumirent au Synode une proposition que je crois devoir reproduire. C'était, disaient-ils, la proposition de M. Bois « ainsi amendée. »

« Le Synode déclare que l'Eglise réformée de France reste fidèle aux principes de foi et de liberté sur lesquels elle a été fondée; — qu'elle professe le pur christianisme, tel qu'il est renfermé dans les livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament; — que tous ses membres, pasteurs et fidèles, instruits et persuadés des vérités de l'Evangile, et prêts à tout souffrir plutôt que d'abandonner la profession de la religion chrétienne, prennent l'engagement :

(1) Compte rendu, pages 143 et suivantes.

« De renoncer au péché, et de régler toute leur vie sur les commandements de Dieu, — de vivre dans la paix et dans la charité, d'aimer sincèrement leurs frères, et de leur donner des marques de leur amour dans toutes les occasions, — de s'appliquer avec soin à la lecture et à la méditation de la parole de Dieu et à la prière, de fréquenter assidûment les saintes assemblées, et d'employer tous les autres moyens que la Providence leur fournira pour avancer leur salut, — de combattre leurs passions, de se consacrer à Dieu et à Jésus-Christ, leur Sauveur, et de vivre dans la communion fraternelle, selon la tempérance, la justice et la piété.

« L'Eglise réformée conserve donc, et elle maintient à la base de son enseignement, de son culte et de sa discipline, les grandes vérités de l'Evangile et les principes essentiels de la Réformation. »

Cette proposition était aussi un bel acte de piété ; mais elle remplaçait les faits chrétiens par les vérités chrétiennes, et, si elle ne niait pas le surnaturel, elle l'écartait. Elle fut appuyée, mais non prise en considération.

Un membre du centre gauche, magistrat d'un ordre élevé et bien digne de son rang, voulut expliquer son attitude personnelle au moment du vote. Il croyait toutes les vérités exprimées dans la Déclaration de foi, et quoique le vent du siècle eût soufflé souvent sur son esprit, il avait senti, pendant ces orages, que les vieilles doctrines tenaient bon. Il acceptait le fond, mais réprouvait la forme de la Déclaration de foi. Il proposait, en conséquence, à titre d'amendement, de substituer à la première phrase de la Déclaration, la phrase suivante : « Les membres du Synode général, sans prétendre au droit de décréter la foi de leurs frères, adoptent comme l'expression des doctrines religieuses professées par les Eglises réformées de France, la Déclaration suivante qu'ils recommandent à la conscience des fidèles. » L'auteur de la proposition, M. Pelon, ayant déclaré qu'il voterait, avec ses conséquences pratiques et disciplinaires, la Déclaration de foi ainsi amendée, sa proposition fut prise en consi-

dération, ce qui assurait son adoption, lorsque M. de Clausonne proposa un amendement à cet amendement. Il demandait de substituer dans la Déclaration de foi le mot *Synode* au mot *Eglise*... « Le Synode... déclare rester fidèle aux principes de foi et de liberté sur lesquels l'Eglise a été fondée. En conséquence, et sans prétendre décréter par là la foi de l'Eglise, et lui imposer ses croyances, il proclame sa foi. » C'est bien à tort, évidemment, que M. de Clausonne, qui croyait, disait-il, à la divinité du christianisme qui, pour lui, ne pouvait s'expliquer par le jeu naturel de l'histoire, assurait que son amendement avait le même sens que celui de M. Pelon. Ce dernier amendement donnant lieu à des interprétations diverses, M. Bois déclara que ses amis et lui croyaient devoir le rejeter.

Il fut rejeté, en effet, « à une très grande majorité. » Ce n'était pas assez pour les uns, et c'était trop pour les autres. On procéda alors au premier grand vote du Synode. La question du caractère obligatoire de la Déclaration de foi était réservée, et c'était la principale. Le centre gauche pouvait donc adopter, sans renoncer à ses idées de liberté, une déclaration qui exprimait sa propre foi, et qui n'exprimait, par égard pour lui, rien de plus. Le centre gauche se sépara de la majorité en cette circonstance solennelle, et ce dissentiment en prépara d'autres.

Le vote du 20 juin

On procéda au vote par appel nominal. Le nombre des votants était de 106. Le dépouillement du scrutin donna 61 bulletins blancs et 45 bulletins bleus. Seize voix de majorité. C'est le 20 juin que ce vote solennel eut lieu. Il comptera à jamais dans les souvenirs de notre Eglise. Respect aux consciences dissidentes ! Elles furent aussi droites et sincères que les autres.

Retraite et lettre de M. Guizot

M. Guizot prit part à ce vote, conforme à ses devoirs et à ses

paroles de vieux huguenot croyant. Son zèle lui avait fait oublier son âge. La nature le lui rappela. Elle l'arracha à une œuvre qui lui était chère et qui était en partie la sienne. Le 26 juin, le Synode reçut de lui la lettre suivante, déjà mentionnée :

« Monsieur le Modérateur,

« Veuillez informer l'Assemblée que la fatigue que je ressens, et sur laquelle je ne puis me faire illusion, ne me permet pas de prendre part plus longtemps aux séances et aux discussions du Synode général.

« Ce n'est pas à quatre-vingt-quatre ans qu'après le travail de chaque jour il suffit de se reposer le soir pour se trouver prêt le lendemain à reprendre l'œuvre de la veille. Je rends grâces à Dieu d'avoir permis que, si près du terme de ma vie, je fusse appelé à témoigner mon ferme attachement à la foi chrétienne et ma confiance dans le Synode général de l'Eglise réformée de France. Je remercie mes collègues, membres de cette auguste Assemblée, de la bienveillance (1) avec laquelle ils ont accueilli mes libres paroles. Je respecte leur liberté autant que la mienne propre, alors même que leur foi diffère de la mienne, et je prie Dieu de répandre sa lumière sur leurs pensées et sur leurs résolutions dans l'œuvre de sécurité chrétienne dont ils sont chargés, et qui inspire à toute la chrétienté, malgré les dissentiments qui la divisent, un si sérieux et si légitime intérêt.

« Agréez, Monsieur le Modérateur, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les plus fraternels comme les plus distingués.

« GUIZOT. »

On n'entendit plus au Synode cette voix admirée jadis de la France entière, et vénérée entre toutes dans l'Assemblée du Saint-Esprit. Mais la sollicitude ne cessa pas avec le concours. De sa retraite, M. Guizot suivit attentivement les travaux du Synode, et il employa ensuite sa haute influence à les faire aboutir. Comme il avait agi avant, il agit après. Je pus m'en convaincre

(1) Nous pouvons changer le mot et dire déférence.

quand je le revis au Val-Richer. Il n'avait plus de vœux que pour notre Eglise, qu'il voulait servir jusqu'aux dernières heures.

Adhésion des pasteurs à la Déclaration de foi

C'était la plus grave des questions. Elle fut présentée, le 3 juillet, par M. le pasteur Cambefort en ces termes : « Nul ne pourra être consacré au saint ministère et exercer les fonctions de pasteur au sein de l'Eglise réformée de France, sans avoir adhéré formellement et par écrit à la déclaration de foi votée par le Synode dans sa séance du 20 juin 1872. »

La discussion s'ouvrit le 5 juillet. Elle avait commencé déjà, et fort ardemment, à propos des attributions doctrinales des Synodes. Dès le début, la proposition de M. Cambefort fut modifiée, avec l'approbation de son auteur. Cette fois, la discussion ne dura que deux jours, mais il suffit, pour donner une idée de la longueur des séances, de dire que quinze orateurs (1) y prirent la parole, quelques-uns à plusieurs fois, et que plusieurs discours furent très longs. M. Bois fut encore le principal organe de la majorité évangélique ; MM. Dhombres, Lasserre, Babut, Delmas père et Delmas fils plaidèrent avec autorité et talent la même cause que lui. Du côté libéral, on entendit M. Martin-Paschoud, dans un discours développé, MM. Viguié et Coquerel fils, et les laïques Paris, Denfert-Rochereau, Chabrières-Arlès, Jalabert, de Clausonne et Gaufrès aîné. Naturellement et inévitablement, beaucoup de choses dites furent redites. Cette seconde discussion ne pouvait avoir l'intérêt de la première. Il serait inutile de la résumer.

Proposition du centre gauche

Le centre gauche fit une proposition importante, et destinée à rétablir une fois encore l'entente entre la majorité et lui. Il

(1) Sans compter le rapporteur, M. Laurens.

s'agissait de la consécration des pasteurs, dans cette proposition comme dans celle de M. Cambefort. Voici comment elle devait se faire d'après cette proposition : « Vous promettez de prendre pour règle de votre foi la vérité révélée telle qu'elle est contenue dans les livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament, — d'annoncer à l'homme pécheur l'Evangile du salut, le pardon que Jésus-Christ assure, et la vie nouvelle qu'il communique par son Esprit à ceux qui s'unissent à lui par la foi, — de consacrer votre vie au service du Fils de Dieu, votre Sauveur, et de demeurer dans son amour ; — de vous conformer à l'ordre établi et à la discipline de l'Eglise réformée de France, vous engageant ainsi, tout spécialement, à respecter en chaire et dans votre enseignement les grands faits chrétiens qui servent de base à ses fêtes et à ses cérémonies religieuses. »

Cette proposition portait dix-sept noms, parmi lesquels je ne reproduis que les noms de MM. Jalabert, Sayous et de Schickler. M. de Clausonne, qui en était, je le crois, l'inspirateur, la défendit, sans espoir de la faire adopter. Ses amis et lui voulaient ramener cet accord de la droite et du centre gauche qui avait tant réjoui le Synode et l'Eglise, le 26 juin (1). Ils étaient entrés, autant qu'ils l'avaient pu, dans les vues de la majorité, comme le prouvaient le commencement et la fin de ce formulaire de consécration. M. Jalabert avait dit déjà : « C'est qu'au fond la majorité n'a plus rien a désirer. Elle a en main le régime presbytérien synodal, c'est-à-dire de corps qui peuvent décider souverainement en matière ecclésiastique. On est forcé de reconnaître qu'on a obtenu sur ce point, toutes les satisfactions (2). »

Si j'en juge par ce qu'il me disait après le Synode, M. Guizot aurait été satisfait. La Déclaration de foi était le drapeau de l'Eglise, le Synode général était le corps chargé de le défendre, cela lui paraissait suffisant. Il aurait donc été de l'avis de M. Jalabert, même avant la proposition de M. de Clausonne, à plus forte raison après.

(1) Vote relatif aux conditions électorales.

(2) Je cite toujours d'après le compte rendu, page 327.

Cependant la majorité n'hésita pas dans son opposition. M. Bois fut encore son principal organe. Mais j'en appelle à lui contre lui-même. Parlant des auteurs de la proposition, il disait : « Un formulaire imposé leur paraît inutile, dangereux, et ils nous proposent une véritable confession de foi obligatoire, puisqu'ils veulent interdire au pasteur toute attaque contre les grands faits chrétiens. » « Oui, une véritable confession de foi obligatoire proposée par les adversaires de toute confession de foi, et de la vôtre même, qui n'y est pas nommée, mais qui y est comprise, vous en convenez de part et d'autre ; ne la repoussez pas, acceptez-la ! Ils sont inconséquents, tant mieux ; ne les critiquez pas, louez-les ! Si vous aviez demandé l'orthodoxie chrétienne, vous ne pourriez être content ; mais vous n'avez demandé que le surnaturel chrétien ; le voilà, fortement accusé, prenez-le !

Il poursuivait : « A-t-on bien réfléchi à la situation qui serait faite au pasteur ? On lui défend d'attaquer les faits chrétiens ; mais si, dans sa conviction, ce sont des erreurs, des légendes, son devoir n'est-il pas de les attaquer et de les combattre ? » Sans doute, mais dans une Eglise où la chose est permise et non interdite. « En supposant chez le pasteur la fidélité à ses convictions, votre formule implique indirectement son adhésion formelle à ces grands faits chrétiens. » Sans doute encore ; mais désapprouvez-vous qu'on vous imite ? Vous plaignez-vous qu'on vous serve ? Vous vous faites l'avocat des adversaires, pourquoi ? Ont-ils besoin de vous ? Sont-ils incapables de se défendre ? Quand les membres du centre gauche vont à vous, vous semblez les arrêter et leur dites : pensez à vos amis, vous les abandonnez ; est-ce qu'ils l'ignorent, et avez-vous à le leur apprendre ? Tel fut, il faut le dire à leur honneur, chez les auteurs de la proposition, l'amour de la paix ecclésiastique et, j'ajoute, l'amour de la vérité chrétienne qu'ils offrirent au Synode le spectacle de libéraux ôtant à d'autres libéraux la liberté de la parole dans les chaires de l'Eglise.

J'entends la voix amie qui ne se fait plus entendre : pourquoi nous accusez-vous plutôt que les autres ? S'ils imposaient une Con-

fession de foi implicitement, reprochez-leur aussi de ne pas l'imposer explicitement. Nous pouvions accepter leur Confession de foi, ne pouvaient-ils pas aussi bien accepter la nôtre? L'accord ne fut pas conclu : vous dites que c'est la faute d'un parti, dites également que c'est la faute de l'autre.

Je le dis volontiers, et, au lieu d'un regret, j'en exprime deux.

Il y a des heures décisives. L'entente était possible au Synode, elle ne l'a pas été ailleurs.

Une entente qui aurait eu devant elle des jours pénibles. Les très honorables membres de l'extrême gauche ne seraient pas sortis de la vieille Eglise pour former cette nouvelle fédération d'Eglises congrégationalistes dont parlait M. Jalabert : ils seraient restés où ils étaient, gênés et gênants. Les uns les auraient attaqués probablement avec trop de sévérité ; les autres défendus avec trop d'indulgence ; il y aurait eu des conflits à leur sujet. L'accord aurait pu être troublé, il n'aurait pas été brisé. Or, l'accord aurait eu ces trois résultats : notre Eglise se serait reconnue et déclarée, avec plus d'autorité, une Eglise supranaturaliste chrétienne ; les partisans du théisme chrétien n'auraient pu s'y recruter avec dignité ; nos Synodes historiques auraient repris leur cours régulier, après une interruption de deux siècles.

La proposition de M. de Clausonne, mise aux voix, ne fut pas adoptée. La proposition de M. Cambefort fut votée dans les termes suivants : « Tout candidat au saint ministère devra, avant de recevoir la consécration, déclarer qu'il adhère à la foi de l'Eglise telle qu'elle est constatée par le Synode général. » Sur 101 votants, 62 se prononcèrent pour la proposition, 39 contre (1).

La question revint à la seconde session. M. le pasteur Roberty la souleva. Il demanda que l'adhésion à la Déclaration de foi ne fût pas demandée aux nouveaux pasteurs avant la réunion du futur Synode, qui serait une représentation, non pas plus légale, mais plus exacte de l'Eglise. « Il serait important que nos adver-

(1) Compte rendu, séance du 6 juillet.

saires ne pussent faire au Synode aucune objection, ni légale ni morale. Après de nouvelles élections, ces objections n'auraient plus leur raison d'être. Il ne faut pas se le dissimuler, il s'agit ici d'une séparation ; en principe, elle est faite. Elle portera préjudice à nos Eglises. Beaucoup de personnes pieuses pensent comme moi. Je voudrais donc que, pendant quelques années, on pût s'abstenir d'imposer aux nouveaux pasteurs la Confession de foi. Personne ne peut nier que le nombre des Eglises évangéliques a augmenté ces dernières années; peut-être, à force de support et de charité, parviendrons-nous à rallier à nous les Eglises qui menacent de se séparer. Il y a aujourd'hui, dans l'opinion générale, une espèce d'horreur contre toute contrainte. Nous ferons une œuvre excellente en temporisant. »

M. Roberty pouvait avoir raison ; mais c'est avoir tort que d'arriver trop tard. Les laïques ne se montrèrent pas moins disposés que les pasteurs à maintenir une décision prise après les débats les plus solennels, et auxquels M. Roberty lui-même avait pris part. L'un des laïques les plus fermes de la majorité, M. Frédéric Mallet, dit : « Il s'agit de savoir si nous demanderons l'autorisation de promulguer la foi, avec le droit de l'imposer aux nouveaux pasteurs. Nous serions infidèles, si nous ne le faisions pas. Je parle comme laïque. Du moment que nous pouvons empêcher des pasteurs qui nient la divinité de Jésus-Christ, nous devons le faire. » Un autre laïque, M. Faure (de Montmeyran), demanda à parler comme laïque : « Les laïques ne comprendraient pas, dit-il, qu'on eût fait une Confession de foi sans l'appliquer (1). » Les paroles de M. Roberty n'en étaient pas moins dignes de louange, si l'on tenait compte des sentiments qui les avaient inspirées.

Avec sa loyauté ordinaire, M. de Clausonne avait reconnu que si sa proposition était rejetée, tout ne serait pas compromis, et que plus d'une décision du Synode resterait pour amoindrir la montagne de difficultés dont il avait parlé précédemment. On pouvait donc reprendre utilement le cours des discussions sur

(1) Séance du 21 novembre.

la nouvelle organisation de notre Eglise. C'est ce que l'on fit avec calme, et comme si aucune division ne s'était produite.

Facultés de théologie

On en arriva à la vieille question des Facultés de théologie, ramenée par la perte de la Faculté de Strasbourg. Le Gouvernement demanda l'avis du Synode. Celui-ci nomma une commission, qui proposa au Synode, par l'organe de son rapporteur, M. Dhombres, d'émettre le vœu « que la Faculté de théologie protestante de Montauban fût transférée à Paris et, qu'enrichie d'un certain nombre de chaires luthériennes, elle devînt une Faculté mixte, où se prépareraient les futurs pasteurs des deux Eglises protestantes nationales de France. » M. Jalabert opposa à ce vœu l'amendement suivant : « Le Synode général émet le vœu que la Faculté protestante de théologie de Strasbourg soit transférée à Paris, et soit complétée de façon à être composée en partie de professeurs luthériens et en partie de professeurs réformés. »

Les premiers orateurs du Synode prirent la parole dans cette discussion qui fut l'une des meilleures du Synode. Il n'y eut ni droite ni gauche. M. Viguié fut de l'avis de M. Dhombres ; M. Jalabert (pour des raisons différentes), de l'avis de M. Vaurigaud, et M. Colani, de l'avis de M. Bois. Comme on vient de le voir, deux opinions se manifestèrent ; d'après l'une, il fallait laisser deux Facultés de théologie à notre Eglise ; d'après l'autre, une Faculté unique était préférable, si elle était établie et fortement constituée à Paris. M. Jalabert ne pouvait admettre qu'ayant deux foyers de lumière et de science, que le Gouvernement lui-même nous offrait de conserver, nous voulussions éteindre l'un des deux. Il fallait conserver la Faculté de Montauban. Tel était aussi l'avis très positif de M. Vaurigaud, à cause des inconvénients de Paris. M. Frédéric Mallet partageait sa crainte. Je cite le procès-verbal : « M. Mallet fait ressortir les périls auxquels sont exposés, à Paris, de jeunes candidats. Ce

n'est pas un bon milieu pour y établir une école de théologie. Si la liberté des candidats est restreinte par les soins de certaines familles qui leur offriraient le logement, il y a un danger à passer sans transition de l'absence de la liberté à une liberté complète. M. Mallet n'associera jamais son vote au transfert de la Faculté de Montauban à Paris. »

Les partisans de l'opinion contraire avaient deux arguments, dont l'un n'avait de valeur que pour les amis particuliers de la Faculté de Montauban. Il fallait ouvrir un grand foyer de science protestante à Paris. M. Coquerel fils rappela un souvenir que j'aime à rappeler après lui : « Sous le régime de l'Édit de Nantes, nos pères se préoccupaient déjà des avantages de la fondation, à Paris, d'un Collège protestant, vraie Faculté de théologie, avec chaires scientifiques et littéraires. L'édifice s'élevait, à Charenton (1), à quelques mètres au-dessus du sol, lorsqu'en 1606, la Sorbonne intervint, et, combattant le Consistoire à la Cour et auprès du Clergé, obtint que l'achèvement de l'édifice commencé serait interdit. Quand nous avons dans le passé un fait matériel aussi considérable, l'intérêt de s'affirmer à Paris d'une manière éclatante est visible. » C'était aussi le sentiment de M. Colani.

M. Bois termina ainsi un discours où il avait parlé du danger qu'une Faculté parisienne ferait courir à une Faculté provinciale : « Que deviendra Montauban ? L'orateur ne plaide pas une cause, il se borne à exposer une situation. C'est la prospérité même de l'enseignement théologique qui est en cause. On ne peut échapper à cette alternative : ou deux enseignements incomplets se neutralisant, ou un seul établissement unissant toutes les forces vives du protestantisme. Dans tous les cas, on ne saurait accepter la proposition de M. Jalabert : « passer sous silence la Faculté de Montauban, » car ce serait demander l'extinction de cet établissement. »

La proposition de M. Jalabert ne fut pas adoptée ; une pro-

(1) C'était leur Paris, hélas ! même sous l'Edit de Nantes.

position de M. Colani, acceptée par la Commission, fut votée. Elle était ainsi conçue :

« Le Synode exprime le vœu que la Faculté de théologie protestante de Montauban et celle de Strasbourg soient transférées à Paris et fondues en une seule. »

C'était aussi notre vœu, à nous professeurs de Montauban. Nous nous étions beaucoup occupés de la question. Nous en avions entretenu le Ministre, et nous avions fait connaître nos désirs très fraternels aux représentants de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg. Ou séparés en province — dans n'importe quelles villes — ou unis à Paris, telle était notre proposition. On ne la combattait ni ne l'acceptait. On aurait préféré avoir à Paris la Faculté qu'on avait à Strasbourg : plusieurs professeurs luthériens, un seul réformé, pour ouvrir une porte par laquelle peu d'élèves passaient à Strasbourg, et par laquelle beaucoup d'élèves seraient passés à Paris. On le savait et on le voulait. Quand des luthériens, très autorisés, proposèrent, pour simplifier et faciliter les choses, d'envoyer quelques professeurs de leur Communion à Montauban, d'autres luthériens se récrièrent à l'idée que des professeurs réformés pourraient contribuer à préparer leurs pasteurs ; ils n'en acceptaient pas moins que des professeurs luthériens eussent la principale part dans la préparation des nôtres. Il nous semblait que la majorité pouvait, avec quelque justice, demander d'être traitée comme la minorité.

Nous nous trouvions fort bien à Montauban, nous désirions y rester; mais y rester pour vivre, non pour mourir. Vanité de nos prévisions aux uns et aux autres ! Nous étions, nous autres, convaincus, comme M. Bois, que l'une des deux Facultés serait mortelle à l'autre ; celle qui devait périr a eu de beaux jours; et, s'il était permis de juger de l'avenir par le passé, elle avait peu à regretter ou à craindre ce qui a semblé se faire contre elle. La Faculté de Paris, de son côté, n'a pas trouvé pour ses élèves, dans la grande ville, les dangers redoutés. Le grand foyer de lumières protestantes n'a pas été allumé, il est vrai, mais pou-

vait-il l'être à côté de tant d'autres? Ce n'est pas la première fois que nos désirs ont été plus grands que nos moyens. C'est donc l'opinion de M. Jalabert qui a prévalu. Jusqu'ici du moins, il n'y a pas lieu de le regretter.

Le Synode émit d'autres avis relatifs aux Facultés de théologie. Chaque Faculté devait être représentée au Synode général par un professeur élu par ses collègues (1). Les candidats aux chaires vacantes ou nouvellement créées seraient présentés par les Synodes particuliers. Les Facultés seraient appelées à donner leur avis.

Clôture et louables sentiments

Le 10 juillet, après avoir voté une adresse aux Eglises, le Synode était arrivé au terme de sa première session. Il siégeait depuis le 6 juin. Il avait entendu de grands discours et, ce qui était préférable, des paroles touchantes. M. de Clausonne parla en 1872, comme il avait parlé en 1848. C'étaient les mêmes sentiments et presque les mêmes mots. « Nous sommes faibles dans la foi, si vous voulez, c'est une raison pour nous tendre la main. Nous ne pouvons pas nous élever jusqu'à vous, mais rien ne vous empêche de venir à nous dans ce que nous avons de commun, et dans un pareil cas, c'est l'allure du faible qui doit déterminer celle du fort (2). » « Certes, disait M. Lasserre, si de telles idées nous tenaient moins au cœur, si cette manière de comprendre la Parole de Dieu ne s'imposait pas à nos consciences, nous serions bien soulagés. Avec quelle joie nous vous tendrions les mains, à vous nos condisciples, à vous nos amis. Nous souffrons autant que vous, croyez-le, de ce quelque chose d'infini qui me met dans un camp, et vous dans l'autre (3). » A la dernière heure même, l'infatigable rapporteur général, M. Laurens,

(1) Ce fut aussi l'opinion du Synode de 1848. Les Synodes officieux, les premiers et les seuls, ont été d'une opinion contraire.

(2) Séance du 6 juillet.

(3) Séance du 6 juillet.

touché des remercîments qui lui venaient des deux côtés de l'Assemblée et qu'il avait bien mérités, disait aussi : « En nous séparant, ne conservons aucun souvenir des dissentiments fâcheux qui se sont produits parmi nous. Nous avons dû obéir, dans ces cas d'antagonisme, à des convictions d'autant plus exigeantes qu'elles étaient plus droites et plus sincères. Si donc nous nous revoyons dans cette enceinte, ayons l'intention arrêtée de faire de notre mieux, d'agir en amis, en frères, pour compléter et achever ensemble l'œuvre que nous avons commencée ensemble. »

Au reste, voici comment on se sépara : « M. de Clausonne, comme membre inactif du bureau (1), croit devoir prendre l'initiative de proposer au Synode que des remercîments soient votés au bureau pour le travail qu'il a accompli et pour le zèle dont il a fait preuve. M. Colani dit qu'il a demandé la parole pour faire une proposition semblable: il se joint donc à M. de Clausonne, et il exprime à notre vénéré modérateur, d'abord, pour le respect et l'estime que l'impartialité de son caractère inspire à tous, à notre modérateur adjoint qui a conduit, plus d'une fois, nos délibérations avec habileté et vigueur, nos sincères remercîments. Il en adresse aussi aux secrétaires qui ont élevé un véritable monument (2), en rédigeant avec autant de patience envers les orateurs que d'intelligence et de zèle, les procès-verbaux si complets de nos séances (3). »

Ainsi parlèrent les représentants du centre gauche et de la gauche.

Le modérateur prononça un discours de clôture digne, comme tant d'autres, de la circonstance et de lui-même. Il le termina ainsi :

« Au nom de Dieu, du Dieu de l'Evangile, au nom du Père,

(1) C'est lui qui parle ainsi de lui-même. Il était l'un des deux vice-modérateurs; M. Louis Vernes était l'autre.

(2) Je l'ai sous les yeux, le gros volume des procès-verbaux ou compte rendu.

(3) Le procès-verbal de la séance du 6 juillet occupe à lui seul 20 pages in-quarto.

du Fils et du Saint-Esprit, je déclare close la première session du Synode général de l'Eglise réformée de France, en 1872.»

Le Synode finit donc non pas dans l'entente, mais dans la paix.

De nos jours, deux Synodes complets se sont réunis, l'un officieux, l'autre officiel. Les questions les plus graves y ont été traitées et traitées en pleine liberté, bien plus, avec une grande diversité d'idées, et chaque fois, quand ils se sont séparés, les adversaires eux-mêmes se sont témoigné estime et respect. Sans doute, il y a eu, dans l'un et dans l'autre cas, des propos regrettables, comme il y en a dans toutes les discussions prolongées, mais aucun trouble, aucun désordre; je ne me souviens d'aucun rappel à l'ordre; c'est que la responsabilité inspire la modération, à défaut de la sagesse. Si un Synode général officiel était convoqué aujourd'hui, il faudrait y craindre la division des esprits, mais non les orages de la parole. Ce n'est pas dans un Synode qu'on s'oublie. C'est ailleurs. On le vit bien en 1872.

A peine les portes du Synode étaient fermées que les modérés devinrent violents. Autres lieux, autres hommes. Maintenant, les égards étaient oubliés; les remercîments étaient remplacés par les blâmes, et quels blâmes, des choses et des hommes! Les membres mécontents du Synode se répandirent, en effet, dans les Eglises, et ils y accrurent de leurs ardeurs d'autres ardeurs qui n'avaient nul besoin d'être excitées. On va voir l'effet de cette agitation.

Seconde Session

Au Synode, on ne s'était pas dit, au moment de la séparation : au revoir, mais on ne s'était pas dit non plus : adieu. Après le vote du 6 juillet, la discussion avait continué pacifiquement; on pouvait donc espérer qu'elle serait reprise de même, le 20 novembre 1873, jour où un décret ministériel appela le Synode à siéger de nouveau. Ce jour-là, le modérateur lui lut cette lettre de MM. Viguié et Larnac.

Lettre de MM. Viguié et Larnac

Paris, 20 novembre 1873.

« Monsieur le Modérateur,

« Les membres libéraux du Synode, agissant en cette qualité et au nom de quarante-deux Consistoires (1), qui ont protesté contre les décisions de cette Assemblée, vous prient de vouloir bien communiquer au Synode la déclaration suivante :

« En présence des protestations soulevées dans l'Eglise par la décision que la majorité a prise dans sa précédente session de rendre obligatoire (2) la déclaration de foi, interprètes des craintes légitimes inspirées à nos commettants par les démarches faites récemment auprès de l'Etat pour donner à cette déclaration un caractère exécutoire,

« Nous déclarons que nous ne saurions prendre part aux délibérations du Synode tant qu'il n'aura pas, par un vote formel, affirmé que la Confession de foi adoptée par la majorité de ses membres, n'est qu'une déclaration des principes religieux, n'engageant que ses auteurs et ses adhérents, et qu'elle ne pourra, ni directement, ni indirectement, être imposée par l'Assemblée actuelle à aucun de ses membres présents ou futurs, pasteurs ou laïques de l'Eglise réformée de France. Nous appelons de tous nos vœux la mesure vraiment chrétienne et protestante qui seule nous permettrait de discuter avec nos frères orthodoxes les intérêts de l'Eglise. Nous croyons avoir donné, jusqu'à ce jour, des preuves éclatantes de notre amour de la conciliation. Il est pourtant une limite que nous ne franchirons jamais : c'est celle au delà de laquelle il ne peut y avoir, pour nos commettants et pour nous, que désertion des principes de liberté, qui sont la raison d'être du protestantisme, et l'exclusion de la minorité par la pire contrainte, celle qui violente les consciences. »

(1) Inutile de dire qu'un plus grand nombre approuvèrent ce que ceux-là blâmèrent.

(2) Il aurait fallu dire pour qui elle l'était.

Je ne discute pas : si je discutais, je dirais que les auteurs de la lettre frappaient de leur blâme tous les Réformateurs du seizième siècle, et désavouaient l'Eglise de leurs pères ; ils condamnaient même ceux de leurs collègues qui avaient voulu imposer des réserves à la conscience des pasteurs. Evidemment, c'était maintenant la partie avancée du parti qui menait l'autre.

La fin de la lettre ne découlait pas du commencement. La conséquence du mécontentement allégué était la protestation réitérée, non la retraite imprévue. Il fallait revenir au Synode pour y faire entendre la voix indignée des quarante-deux Consistoires, et pour les faire entendre aussi au gouvernement, après quoi on aurait attendu virilement le triomphe de la liberté sur l'oppression. Si le Synode restait intolérant, le ministre, il s'appelait Jules Simon, lui donnerait-il raison ? Vaine était la crainte. Le gouvernement reconnut la Déclaration de foi, il ne sanctionna pas la décision qui obligeait les nouveaux pasteurs à y adhérer. On recula donc devant un danger chimérique.

Je laisse au très respecté M. Viguié, le soin de se répondre à lui-même. « La position de la minorité, disait-il au Synode, dans la discussion même de la Déclaration de foi, eût été tout autre, si la grande conscience de l'Eglise s'était élevée contre nous, mais il n'en est rien ; ou bien s'il avait dû n'y avoir qu'un seul Synode décrétant une fois pour toutes la foi de l'Eglise ; mais le régime synodal étant fondé, toutes les décisions peuvent être révisées, et rien n'est définitif. » C'est cela : on peut en rappeler d'un Synode à l'autre, avec la confiance que la raison finira par avoir raison. « Ayons donc confiance dans ces grandes assemblées.

« Il y avait dans notre vieille France une institution qu'on appelait *les grands jours*, tribunal suprême, jugeant en dernier ressort dans les provinces. Les opprimés soupiraient après ce tribunal qui réprimait les abus et devenait comme la conscience de la nation. Puissent de même nos Synodes nationaux devenir *les grands jours* du protestantisme français ! »

Ils allaient l'être ; ils ne l'ont pas voulu ; ils ont mieux aimé

étouffer la conscience de l'Eglise (1) que l'écouter. C'était malgré eux qu'on nous avait rendu le gouvernement de nos pères; c'est par eux que nous l'avons perdu. Je dis ceci d'autant plus librement que, si c'est un reproche, ce reproche leur sera léger.

Ai-je besoin d'ajouter que le Synode ne donna aucune suite à la lettre qu'il avait reçue? Il reprit et continua ses travaux jusqu'au 3 décembre. La seconde session fut terminée, comme la première, par un discours du modérateur.

3° Après le Synode. — Résultats

Toute l'œuvre de la réorganisation de notre Eglise resta inutile en 1872, ainsi qu'en 1848. Et pourtant, que de jours y furent consacrés l'une et l'autre fois !

Il est resté trois choses considérables du Synode de 1872.

La première est la légalité si contestée de notre régime synodal. La question fut soumise au juge compétent, et examinée à fond par lui. Objections et raisons, tout fut pesé avec le même soin. Un mémoire de M. Jalabert et une note de MM. Viguié, Montandon, Jalabert et Larnac étaient visés. L'avis occupe au compte rendu quatre pages in-quarto, et renferme onze considérants (2); voici le dernier: « Considérant que, de tout ce qui précède, il résulte que la légalité du Synode est certaine... » L'avis fut délibéré et adopté par le Conseil d'Etat, dans ses séances des 13 et 15 novembre 1873 (3). La question fut enfin résolue, et résolue sans retour par un tribunal aussi impartial que compétent. L'obstination avec laquelle le parti libéral avait nié la légalité du Synode, montre assez son opposition au régime que nous devons à la sagesse de nos pères, c'est-à-dire au libre gouvernement de l'Eglise par elle-même. On comprend que les pasteurs et les laïques du parti aient été au Synode sans espérance, et en soient sortis sans raison.

(1) M. Jalabert aimait à donner ce nom au Synode général.
(2) Page 613.
(3) Pendant que le Synode siégeait encore.

La seconde chose est le décret suivant :

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Vu l'article 4 de la loi du 18 germinal an X (articles organiques des cultes protestants),

Vu...

Vu...

Vu...

Vu l'extrait du procès-verbal de la séance du Synode général du 21 novembre 1873, contenant la décision que le Synode a votée en cette séance de demander sans délai au Gouvernement l'autorisation de publier la Déclaration de foi du 20 juin 1872 ;

Vu le texte de la dite Déclaration de foi telle qu'elle est reproduite dans le procès-verbal susvisé le 21 novembre 1873,

Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Article premier

Est autorisée la publication de la Déclaration de foi votée par le Synode général des Eglises réformées de France et de l'Algérie en sa séance du 20 juin 1872.

Art. 2

La dite Déclaration de foi sera transcrite sur les registres du Conseil d'Etat ; mention de la dite transcription sera faite sur l'original par le secrétaire du Conseil.

Art. 3

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à Versailles, le 28 février 1874.

Maréchal de Mac-Mahon,

Duc de Magenta.

(Extrait du *Journal Officiel* du 7 mars 1874).

Les partisans de l'Officiel, et ils sont nombreux en France, avaient lieu d'être satisfaits. Jamais pareil honneur n'avait été accordé à notre Eglise. Sa foi est écrite par les mains mêmes de

l'Etat sur des registres qui ne passent pas. La postérité la retrouverait là, si elle était perdue ailleurs.

La troisième chose est l'adoption de la Déclaration de foi par nos Synodes officieux, et à chaque session, elle est lue avec un pieux respect. Chacun s'incline devant ce drapeau de l'Eglise. Le célèbre article relatif à l'adhésion des pasteurs a été, lui aussi, repris et conservé. Il est une exigence formelle de toute consécration synodale.

Bien qu'il n'ait pas, comme on l'espérait, rétabli l'ordre et la paix dans l'Eglise, le Synode de 1872 aura une page dans son histoire. Il est un souvenir que le temps n'effacera pas.

L'accord de Paris et ses suites

Nous éprouvions tous le regret de la rupture finale. Ne serait-il pas possible de la réparer ? C'est ce que se demandèrent des hommes éminents de l'un et de l'autre parti. Ils résolurent d'essayer. Il m'est agréable de reproduire ici leurs noms respectés. Les pacificateurs furent, du côté libéral : MM. Corbière et Schulz, pasteurs, Benoit-Germain, Planchon et le baron de Schickler ; du côté évangélique : MM. Bois, Dhombres, Paul Gaufrès, Monnier et Louis Vernes, ecclésiastiques ; Alfred André, Laurens, Frédéric Mallet, Mettetal et Vernes d'Arlandes, laïques, tous membres de la Commission permanente du Synode (1). On réserva, de part et d'autre, avant tout et de la manière la plus expresse, les droits des mandants. Tout se faisait donc sous la réserve, d'une part, de l'approbation de la Conférence libérale qui allait se réunir à Nîmes, dans peu de temps, de l'autre, de l'approbation d'un prochain Synode, convoqué selon les décisions du dernier. J'ai reproduit ailleurs (2) les termes

(1) Etaient absents les autres membres, MM. Bastie, déjà malade, Raoul de Cazenove, Breyton, Pernessin et Vaurigaud, qui refusa tout concours à une entreprise qu'il désapprouvait énergiquement dans le *Christianisme*.

(2) *Souvenirs et Etudes*, p. 298.

mêmes de cette négociation, qui avait le tort de mériter un peu ce nom (1). En voici l'essentiel.

Les représentants du parti libéral acceptaient l'organisation presbytérienne synodale ; ils reconnaissaient que la Déclaration de foi, votée le 20 juillet, est l'expression de la foi générale de l'Eglise ; qu'elle ne saurait « ni en elle-même, ni en son contenu, être l'objet d'attaques de la part des pasteurs dans l'exercice de leurs fonctions ; les corps ecclésiastiques auraient le droit de réprimer ces attaques par toutes les peines disciplinaires en leur pouvoir ; l'acte de consécration des pasteurs devait constater que la Déclaration de foi avait été lue au candidat au saint ministère avant sa consécration. En retour de ces concessions, les représentants du parti évangélique affranchissaient les nouveaux pasteurs de l'adhésion à la Déclaration de foi. » Tel fut l'accord.

L'Eglise réformée a une foi : quelle concession d'un côté ! Ses pasteurs sont dispensés d'y adhérer : quelle concession de l'autre ! Il serait difficile de dire laquelle des deux concessions l'emportait sur l'autre, et coûta plus au parti qui la fit. Rien de pareil n'aurait été obtenu au Synode ni de l'un ni de l'autre parti ; nous ne le savons que trop. Le parti libéral croyait avoir atteint la dernière limite des concessions dans l'acte de consécration présenté par M. de Clausonne ; cette limite était bien dépassée maintenant. La Déclaration de foi avait été passée sous silence; elle était nommée, et elle s'appelait non pas foi du Synode, mais foi de l'Eglise. Elle était à l'abri des attaques des pasteurs. A la vérité, ils devaient respecter les grands faits chrétiens, mais ils n'étaient menacés d'aucune peine disciplinaire, s'ils oubliaient leurs promesses ; désormais ils savaient à quoi ils s'exposaient. Et on leur lirait la Déclaration de foi, au moment de leur consécration, pour leur faire bien comprendre de quel respect elle était digne. A quelle distance était-on de la lettre de MM. Viguié et Larnac !

Le centre gauche changeait d'alliance, et abandonnait la partie

(1) La date de l'accord est le 14 juin 1876.

avancée de son parti pour s'unir à la partie modérée du parti évangélique. Avec quelle joie M. de Clausonne n'aurait-il pas signé cette entente dont il fut si heureux le jour qu'il la provoqua en Synode (1), et qu'il ne cessa de souhaiter et de conseiller. Dieu venait de le prendre à lui.

Il était aisé de prévoir les objections de l'un et de l'autre côté. Elles furent immédiates et sévères.

La *Renaissance*, c'est ainsi que s'appelait maintenant l'ancien *Lien*, en attendant qu'on lui donnât un autre nom, déclara que c'était bien le Synode dogmatique qu'on voulait rétablir, ce Synode que les orthodoxes avaient toujours réclamé, et les libéraux toujours refusé. Elle s'exprimait ainsi au sujet de la Déclaration de foi considérée comme l'expression de la foi de l'Eglise. « Nous ne comprenons pas du tout quelle différence il peut y avoir entre dire : ceci est la foi de l'Eglise ou ceci est la foi générale de l'Eglise. Dira-t-on que la foi générale de l'Eglise, cela veut dire la foi de la généralité des membres de l'Eglise, ce qui revient à la foi de la majorité? Alors pourquoi n'a-t-on pas dit la foi de la majorité? Oh ! pour une raison bien simple, c'est que les orthodoxes ont absolument repoussé cette expression. Ils ne veulent pas, le moins du monde, reconnaître que la Confession Bois exprime seulement la foi de ceux qui l'ont votée ; ils tiennent à ce qu'elle exprime la foi de tous, la foi de l'Eglise, et ils nous demandent, à nous libéraux, de le reconnaître : seulement, il leur est égal que nous disions : foi de l'Eglise ou foi générale de l'Eglise, parce qu'ils pensent qu'il n'y a, en réalité, aucune différence entre les deux expressions, en quoi ils ont grandement raison. »

La *Renaissance* disait encore : « Le fait capital est-il affaibli, contredit par cet autre fait que les membres de la Commission permanente promettent de demander que le Synode renonce à exiger des jeunes pasteurs une adhésion formelle à la Confession Bois? Nullement, c'est la concession unique qu'on

(1) Sur les conditions électorales.

ait pu obtenir des orthodoxes ; et ceux-là mêmes qui en font le plus énergiquement ressortir l'importance, la caractérisent ainsi : « C'est le système répressif substitué au système préventif. » S'exprimer ainsi, c'est avouer que l'Eglise, telle qu'elle se trouverait constituée, si le projet d'accord était accepté, serait une Eglise à Confession de foi, une Eglise soumise à un formulaire de doctrine, et munie des autorités et tribunaux nécessaires pour frapper ceux qui s'écarteraient du dogme consacré. »

La *Renaissance* avait raison ; elle indiquait exactement le sens et les effets du projet d'accord. Néanmoins, si j'en juge par M. Bois, que je vis à son retour de Paris (1), nos représentants étaient plus inquiets que satisfaits de leur œuvre. Ils prévoyaient les oppositions. Ils ne se trompaient pas. J'ai dit que M. Vaurigaud fut le censeur sévère de ses collègues de la Commission permanente. M. Louis Molines écrivait : « Le sentiment de tous a été celui d'une extrême surprise et d'une profonde tristesse... la foi est menacée sans que la paix soit établie. » Ces paroles sont d'un pasteur d'une Eglise indépendante, mais voici seize pasteurs et quinze anciens des Eglises officielles de la Drôme ; ils écrivent, très fraternellement, aux membres mêmes de la Commission permanente une lettre où se lisaient ces mots : « Mais vous ne sauriez méconnaître, chers et honorés frères, que si les nouveaux pasteurs échappaient, à un degré quelconque, à l'obligation d'adhérer à cette Déclaration de foi, celle-ci cesserait d'être la base de l'Eglise pour y devenir, non pas certes un mot vide de sens, mais un monument d'infidélité envers le Seigneur, et d'irrémédiable impuissance. Quant à nous, nous trouverions la suppression de la Déclaration moins humiliante que ce maintien empreint d'apostasie. » Apostasie, le mot y est. Plus loin, il est question d'un aveu de pasteur, « qui serait la destruction même de l'Eglise du Seigneur. »

Dans une Conférence tenue à Sumène (Gard), le 28 juin 1876, vingt-quatre pasteurs votèrent ce qui suit : « Douloureusement

(1) Je lui dis, en souriant, et en exprimant le sentiment des autres, non le mien, qu'il allait être un Athanase déchu.

émus du résultat des conférences de conciliation récemment tenues à Paris, entre la Commission permanente du Synode et la Délégation libérale ;

Estimant que, si ce projet de traité devait être ratifié, l'œuvre du Synode de 1872 serait sacrifiée dans sa partie vitale, la foi de l'Eglise de plus en plus menacée, et sa paix moins que jamais assurée ;

Déclarant que ce compromis ne les satisfait ni au point de vue de la fidélité chrétienne, ni à celui de la netteté et de la loyauté des situations ;

Emettent le vœu que la Conférence évangélique du Midi soit réunie à bref délai en séance extraordinaire, et que les différents corps ecclésiastiques attachés à la foi évangélique soient, dès à présent, invités à donner leur avis sur les circonstances où se trouve l'Eglise (1). »

M. Babut, présent à la séance, s'abstint. Mais, dans une lettre publique, il déclara que le projet d'accord formulé par les deux commissions, ne le satisfaisait ni au point de vue de la fidélité chrétienne, ni à celui de la netteté et de la loyauté des situations, et il réclamait instamment la convocation d'une Conférence évangélique extraordinaire où il serait délibéré à fond sur la situation, plus périlleuse que jamais, qui était faite au parti évangélique et à l'Eglise elle-même.

Même désapprobation donc des deux partis, quoiqu'il fût difficile de comprendre comment le projet d'accord pouvait nuire à l'un sans servir l'autre. Un pasteur aurait dit, d'après l'*Eglise libre* : « Ce serait la banqueroute du Synode, à quoi les libéraux ne manqueront pas de répondre : ce serait la déroute du parti libéral. » Donc, deux pierres lancées contre la Commission de conciliation : l'une orthodoxe, l'autre libérale ; l'une aurait pourtant arrêté l'autre, si elles s'étaient rencontrées en l'air (2).

(1) Ce que firent, entr'autres, le Conseil presbytéral de l'Eglise de Toulouse, les Consistoires de Bordeaux, de Jarnac, Marseille, Sainte-Foy, Ganges, etc.

(2) Le projet d'accord trouva un défenseur, un seul, qui en valait plusieurs, M. Sayous, qui ne l'avait pas voté en 1872, mais l'aurait voté en 1876.

Conférence de Nîmes.

La grande Conférence libérale prévue dans le projet d'accord se réunit à Nîmes le 18 juillet. On s'y rendit de Paris, du Poitou, de la Dordogne, du Tarn, de Lyon et d'ailleurs. Les chefs du radicalisme le plus avancé étaient là : je ne nomme que MM. Pécaut, Goy, Fontanès, Steeg et E. Coquerel. Un Comité de douze membres, six modérés et six qui ne l'étaient pas, fut chargé de préparer un rapport. La Conférence dura deux jours. Le texte voté à Paris fut voté aussi à Nîmes, mais avec des considérants qui lui donnaient un sens tout nouveau. Je n'en puis citer que quelques-uns.

« Considérant que les négociateurs du parti orthodoxe ont reconnu loyalement qu'il y a au sein du protestantisme deux principes ecclésiastiques en présence, et qu'il faut trouver un *modus vivendi* correspondant à ces deux principes sans les sacrifier l'un à l'autre ;

« Considérant que les mots du projet d'accord : *foi générale de l'Eglise* n'impliquent pas que ceux qui refusent d'adhérer à la Déclaration de foi cessent d'être membres légitimes de l'Eglise ;

« Considérant que la lecture de la Déclaration de foi, qui doit être mentionnée dans l'acte de consécration des pasteurs, demeure facultative quant au mode, et n'a d'autre but que de porter ce document à la connaissance des candidats libéraux (1) ;

« Considérant que, dans cet esprit, les pasteurs libéraux peuvent prendre très sérieusement envers l'Eglise et envers eux-mêmes l'engagement de ne pas attaquer la Déclaration de foi, de telle sorte qu'elle sera respectée et ne sera pas l'objet d'une polémique agressive, attendant du reste la réciprocité du respect pour leurs propres convictions (2) ;

(1) Ceci est vraiment dérisoire.

(2) Ainsi donc un pasteur orthodoxe n'aurait pu attaquer la négation des grands faits chrétiens en chaire. Cette défense aurait dû être mise dans l'accord à côté de l'autre. On aurait mieux compris les droits égaux des doctrines contraires.

« Considérant que, pour eux, tel est le sens et telle est la portée du traité d'accord fraternel qui est proposé à leur acceptation, et que le texte qu'ils acceptent est, dans leur pensée, indissolublement lié à l'interprétation qui l'éclaire et qui l'explique ;

« Pour ces motifs, etc. »

Le projet d'accord séparait la partie supra-naturaliste du parti libéral de la partie théiste, le vote de Nîmes les réunissait de nouveau. L'extrême gauche reprenait dans l'Eglise les mêmes droits que la gauche, et les deux ensemble, les mêmes droits que la majorité évangélique. Les vaincus de Paris étaient les vainqueurs de Nîmes. Ils obtenaient à la Conférence ce qu'ils n'avaient pas même osé demander au Synode, quand MM. de Clausonne et Jalabert proposèrent de restreindre leur liberté, et acceptèrent même l'éventualité de leur retraite. Ils se turent alors.

Mais cette façon de faire dire à un texte convenu, non seulement ce qu'il ne disait pas, mais le contraire de ce qu'il disait, ne plut pas à tous les membres de la Conférence. Voici ce qu'écrivait, dans un journal libéral, l'un d'eux : « Quelques-uns d'entre nous (et j'en étais) décidèrent de s'abstenir. Nous pensâmes que souscrire à un accord que chacun se donnait la liberté d'interpréter à sa guise n'était pas sérieux ; que détruire le texte par des considérants, et les considérants par le texte, était un médiocre moyen de faire une paix digne et durable. Avons-nous fait autre chose ? N'avons-nous pas imité ce capucin qui, voulant manger une poularde un Vendredi-Saint, s'était écrié : « Je te baptise carpe. » Est-ce que ce procédé de capucin (je n'ai pas dit cette capucinade) était de nature à faire honneur au protestantisme et à nous tirer d'embarras ? Obtiendrions-nous la sympathie du grand public avec une Eglise qui pourrait prendre pour emblème un caméléon nageant dans de l'eau trouble ? Nous ne le pensâmes pas, et nous nous abstînmes — nous, c'étaient Félix Pécaut..., Steeg..., Grotz..., Enjalbert..., Goy..., Etienne Coquerel et une vingtaine d'autres amis (1). »

(1) Cela faisait 37 abstenants sur 175 votants. Le vote eut lieu « le 13

Ces paroles du pasteur Dide manquent de respect, mais pas de raison. Mieux valait rejeter l'accord ou amender le texte que les fausser. Pourquoi ne le fit-on pas? Le voici. Je cite encore, car je n'oserais pas parler de cette façon plus que de l'autre. « Pour l'adoption du projet, M. Larnac a fait valoir un argument nouveau, le seul, à vrai dire, qui ait été produit à Nîmes, un argument qui, dépouillé des précautions oratoires dont il s'enveloppait et des anecdotes qui servaient à l'illustrer, peut se résumer en ces quelques mots : il faut accepter l'accord, parce que le gouvernement le veut, parce que nous avons tout à attendre de sa bienveillance, si nous l'acceptons et tout à redouter si nous refusons. Nous manquerions à la sincérité, si nous cherchions à dissimuler l'impression infiniment pénible que nous avons éprouvée en entendant développer, devant une assemblée de protestants libéraux (1), cette thèse, dont tout l'art de l'orateur ne réussit pas à dissimuler la crudité. »

Le Christianisme au dix-neuvième siècle, auquel j'emprunte ces citations, ajoutait que la *Renaissance* ne se bornait pas à cette affirmation ; elle montrait toutes les tentatives de modification, tous les amendements venant échouer devant cette raison : « l'Etat ne le veut pas. » « A tout cela, disait la *Renaissance*, il a été répondu que le projet « était à prendre ou à laisser, » que tout amendement, quel qu'il fût, toute modification du texte, si légère qu'on la demandât, toute garantie exigée équivaudrait, aux yeux du gouvernement, au rejet du projet. La majorité s'est inclinée devant cet ultimatum. »

Voilà l'explication des étranges considérants du vote de la Conférence. Il n'y a rien à ajouter aux paroles qu'on vient de lire, sinon qu'on ne les aurait pas crues vraies, si ce n'était pas un ami qui les a dites. Le résultat fut le même texte avec un autre sens. Aux uns on laissa les mots, aux autres on accorda les choses.

juillet, au milieu d'une émotion irrésistible, » disait un autre journal libéral.

(1) Nul ne l'aurait osé devant une assemblée de protestants orthodoxes.

Dès qu'il sut ce qui s'était passé à Nîmes, M. Bois, sans prendre ni attendre l'avis de ses collègues, écrivit à M. de Schickler pour répudier toute solidarité avec l'œuvre de la Conférence. M. de Schickler fut aussi étonné qu'attristé de cette retraite. Il répondit, avec une bonne foi parfaite, que l'accord avait été approuvé, « puisque le texte avait été voté sans modifications. »

On lut dans le *Christianisme au dix-neuvième siècle* cette déclaration empressée : « Les membres de la Commission permanente présents à Paris se sentent pressés d'exprimer la douloureuse surprise qu'ils ont éprouvée à la lecture des considérants qui accompagnent la résolution récemment prise par la Conférence de Nîmes. Ils estiment que ces considérants sont en désaccord avec l'esprit du projet de conciliation accepté par cette Conférence. Ils vont se concerter avec leurs collègues signataires de l'accord sur la conduite à suivre en présence de cette situation. »

Quelques jours plus tard, le 25 juillet, parut une lettre explicative et justificative des signataires évangéliques de l'accord ; dans cette lettre, adressée aux protestants et aux anciens de l'Eglise, on lisait : « Si nous avons « loyalement » constaté l'existence actuelle au sein du protestantisme de deux tendances différentes, et si tel d'entre nous a pu dire que ces deux tendances subsisteraient l'une à côté de l'autre, aucun de nous n'a entendu qu'elles aient droit à une place également légitime dans une société religieuse bien ordonnée. Il y a là un simple fait qui ne peut avoir à nos yeux qu'un caractère transitoire, et auquel nous ne sommes pas disposés à attribuer la valeur d'un principe... Nous n'admettons pas davantage que, la Déclaration de foi étant désormais reconnue comme l'expression de la foi générale de l'Eglise, une foi contraire puisse avoir droit de cité dans cette Eglise, et y être entourée du respect qui n'appartient qu'aux croyances authentiques et légalement consacrées. Si, pour sauvegarder de graves intérêts, nous avons consenti, quant à nous, à ne pas imprimer le caractère légal et préventif à la Déclaration de foi, en

ce qui touche les consécrations de pasteur, nous n'avons pas eu l'intention d'introduire dans notre Eglise le droit de prêcher des doctrines hostiles à cette Déclaration, ni de reconnaître comme de légitimes conducteurs de nos troupeaux ceux qui en rejettent le contenu. Elle ne doit pas être regardée comme un drapeau simplement respectable, qu'on se borne à saluer au passage (1) ; elle est la charte doctrinale de l'Eglise réformée de France. » De là la lecture obligée de la déclaration de foi aux pasteurs, « à l'heure solennelle de leur consécration. »

Il n'y avait plus d'accord ; l'accord était rompu. La Conférence évangélique demandée à Sumène n'en fut pas moins convoquée (2). Elle se réunit au Vigan le 27 et le 28 septembre. Elle fut, elle aussi, très nombreuse. On s'y rendit de Paris, de Nantes, d'Orthez et de Crest. Deux cents pasteurs et anciens étaient annoncés ; trente-cinq furent empêchés, bien malgré eux. La Commission consistoriale du Vigan avait très heureusement préparé les travaux de la Conférence. MM. Bois et Mettetal étaient là. On désirait et on entendit leurs explications ; celles de M. Bois furent celles d'un homme très éloquent ; celles de M. Mettetal, celles d'un homme plein de sagesse pratique. L'accord leur parut bon au moment où ils le signèrent ; mais ils le répudiaient avec la même énergie maintenant. M. Bois fut fort applaudi quand il déclara qu'après les considérants de Nîmes, le projet était « à terre. » M. Vaurigaud tint à montrer qu'il n'aurait pas dû être accepté. La Conférence pouvait être tentée de le juger ; elle l'aurait, certainement, condamné à une grande majorité, mais elle aurait divisé des amis. Elle trouva le moyen d'être en même temps sincère et conciliante et de provoquer un vote unanime. Voici cette sage décision : « La Conférence déclare que, s'il a pu y avoir, parmi les évangéliques, avant la réunion de Nîmes, des différences d'appréciation sur le projet d'accord,

(1) Allusion, je pense, à la Confession de foi d'Augsbourg.

(2) Pendant l'intervalle, les discussions dans le parti évangélique continuèrent très vivement. Je serais tenté d'appeler M. le pasteur Lasserre un autre Vaurigaud.

aujourd'hui, après les décisions de cette assemblée, il n'y a plus d'hésitation possible, et que le projet doit être abandonné. »

Sans discussion, avec enthousiasme et à l'unanimité encore, disait le compte rendu, la Conférence émit le vœu « qu'un nouveau Synode fût convoqué aussi tôt que possible. » C'était bien, tout bien, mais il aurait fallu en rester là. La Conférence, préoccupée de l'avenir, prit encore et toujours, à l'unanimité, moins une voix cette fois, les décisions suivantes :

« La Conférence, après avoir, à l'unanimité, voté la prochaine convocation du Synode (1), considérant que ce Synode est seul compétent pour prendre, en toute indépendance, les mesures propres à terminer la crise de l'Eglise,

Emet le vœu :

Que, ni pour l'expression de la foi, ni pour l'adhésion obligatoire à cette foi, le Synode n'affaiblisse les décisions du Synode de 1872 et 1873, qui est allé aux extrêmes limites des concessions. Elle exhorte les Consistoires et les Conseils presbytéraux à appliquer d'ores et déjà ces décisions. »

La Conférence se montrait peu conséquente avec elle-même. Elle parlait de « la pleine indépendance du nouveau Synode, » et elle la restreignait autant qu'il dépendait d'elle. Elle avait évité de juger le projet d'accord, pour maintenir l'entente dans son sein et ailleurs, et maintenant elle lui infligeait indirectement un blâme sévère. Je me demande comment M. Bois et M. Mettetal purent voter leur propre censure, mais non, je ne me le demande pas, je le sais ; ils ne voulurent pas rompre un très bel accord fraternel. Le vote de ces décisions fut vraiment solennel. « Au moment où, tous les nuages se dissipant, l'unité vivante du parti évangélique, un moment voilée, réapparut, vive et brillante, les yeux se mouillèrent de larmes ; un chant de reconnaissance et une prière d'actions de grâce montèrent spontanément de tous les cœurs et de toutes les bouches jusqu'au Dieu qui nous avait visiblement bénis. »

(1) Langage bien inexact.

La conférence du Vigan n'était pas nécessaire, mais, on le voit, elle ne fut pas inutile. Elle resserra les liens du parti évangélique, un moment divisé.

On essaya plus d'une fois de rétablir la paix dans notre Eglise M. Bersier, aidé de quelques amis, s'y employa, mais n'y réussit pas mieux que d'autres. Les obstacles étaient plus forts que les volontés. La tentative dont je viens de parler eut, seule, un grand retentissement. Elle fut honorable et triste ; honorable par les intentions, triste par les effets. Le dessein était de faire cesser la division, le résultat fut de l'aggraver. Néanmoins, honneur aux négociateurs de l'un et de l'autre parti ! S'ils ne furent pas des pacificateurs, ils furent des pacifiques à des heures trop courtes de leurs vies.

Le mémoire des sept jurisconsultes

Le projet d'accord trouva des approbateurs inattendus. Sept hauts jurisconsultes semblèrent vouloir se l'approprier. M. Martel, alors Ministre des cultes, leur demanda un rapport sur l'état de notre Eglise. Il avait composé cette commission d'enquête d'hommes éminents, savoir:

M. Dufaure (ancien ministre).

M. Andral (vice-président du Conseil d'Etat).

M. Valette (professeur à la Faculté de droit de Paris).

M. Mercier (premier président à la Cour de cassation).

M. Larombière (premier président à la Cour d'appel de Paris).

M. Giraud (inspecteur général des Facultés de droit).

M. Laferrière (Directeur des cultes) (1).

Le rapport de ces hauts personnages mérite plus d'attention qu'il n'en a obtenu (2). Il constatait l'existence permanente de

(1) La Commission fut instituée par M. Martel, Ministre de l'instruction et des cultes, le 27 avril 1877.

(2) Je l'ai reproduit, en partie, dans *Souvenirs et Etudes*, p. 301. Il fut écrit par M. Laferrière, plus tard vice président du Conseil d'Etat. Il portait la date du 24 août de la même année.

deux tendances dans notre Eglise, l'une inclinant à étendre le domaine du libre examen, l'autre s'efforçant de défendre la foi traditionnelle contre l'esprit nouveau. « Pendant longtemps, l'unité de la croyance évangélique n'a pas paru mise en péril par la variété des doctrines individuelles ; *mais la hardiesse croissante de ces doctrines eût fini par compromettre, d'abord à l'étranger, puis en France, les bases de la foi protestante* (1). » C'est le résumé de ce que M. Guizot avait dit à la Conférence pastorale de 1864.

« Des laïques et même des pasteurs (2) ont cru pouvoir étendre le libre examen jusqu'à l'investigation purement philosophique ; *ils ont revendiqué une place égale au sein de la même Eglise, pour les adeptes de la foi chrétienne, et pour ceux de la libre pensée.* » Voilà MM. Colani et Pécaut, pour n'en pas nommer d'autres.

Viennent les difficultés provenues de ces doctrines et de ces prétentions nouvelles. « Nul doute qu'il ne soit permis à l'Etat d'affirmer *que la foi évangélique ne peut se confondre, à ses yeux, avec le théisme philosophique ; que l'Eglise réformée, telle qu'elle a été reconnue et organisée en l'an X, est une Eglise essentiellement chrétienne.* Il ne méconnaîtrait nullement ni ses pouvoirs légaux, ni les convenances d'une bonne administration, s'il déclarait au besoin sur ce point, ce qu'il croit conforme à la loi et aux traditions qu'elle a consacrées. »

Le parti évangélique a toujours soutenu que l'Etat n'avait reconnu qu'une Eglise connue, et que le radicalisme religieux était, dans cette Eglise, un fait dont il fallait tenir compte, mais n'était pas un droit. Les juges les plus compétents, comme les plus désintéressés, confirment cette opinion de tout le poids de leur autorité. Nulle difficulté, poursuivaient-ils, pour l'Etat, de juger entre les croyants et les non croyants, mais il ne pouvait pas juger entre croyants orthodoxes et croyants simplement supranaturalistes. Cette question devait être soumise à une nou-

(1) C'est moi qui souligne ici et plus loin.
(2) Surtout des pasteurs.

velle Assemblée synodale. Le gouvernement n'excèderait pas son droit en la préparant, et en disposant les esprits à l'entente. Voici l'accord de 1876 approuvé et recommandé. « Il a paru à la Commission que les bases de cette entente avaient été indiquées d'avance lors des pourparlers engagés en 1876, et qu'elles pouvaient être proposées de nouveau à l'acceptation réfléchie des intéressés.

« Le gouvernement s'efforcerait, d'abord, de faire comprendre aux représentants du parti libéral, que ni les termes, ni l'esprit de la législation de l'an X, n'autorisent l'introduction de doctrines anti-chrétiennes, dans *une Eglise que sa foi, ses lois religieuses et civiles, rattachent étroitement au christianisme*. LES ADEPTES DE CES DOCTRINES NE PEUVENT LÉGITIMEMENT RÉCLAMER UNE PLACE DANS CETTE EGLISE, ET ILS NE PEUVENT PAS DEMANDER DAVANTAGE QU'ON LA LEUR MÉNAGE INDIRECTEMENT AU MOYEN D'OMISSIONS CALCULÉES, OU DE RÉSERVES ÉQUIVOQUES. » Voilà encore approuvée, et approuvée aussi positivement que possible, une opinion tant de fois soutenue par nous. On voit ce que les éminents jurisconsultes pensaient de ces considérants de la Conférence de Nîmes, qui rendaient aux théistes, dans notre Eglise, la place que l'accord de Paris leur faisait perdre et à laquelle, disaient ces grands juges, ils n'avaient aucun droit. Ils poursuivaient :

« Si les protestants libéraux renoncent à des affinités purement apparentes avec des libéraux qui ne sont pas protestants, il sera juste que, de leur côté, les orthodoxes consentent à atténuer des mesures qui ont été spécialement dirigées contre le danger de ces affinités. Le projet d'accord de 1876 indiquerait au gouvernement les atténuations désirables ; elles porteraient sur deux points : les conditions religieuses de l'électorat et la Déclaration destinée à constater l'aptitude religieuse des candidats au saint ministère. »

C'était trop tard. L'heure de l'entente était passée. Les esprits étaient plus enclins maintenant aux récriminations qu'aux concessions. Le gouvernement, lisait-on dans le rapport, « pourrait, au besoin, retarder la convocation du Synode jusqu'à la

réalisation d'une entente préalable, » c'est-à-dire jusqu'au renouvellement de l'accord de Paris. On n'était pas plus disposé à y revenir d'un côté que de l'autre. L'accord ne pouvait se faire qu'au Synode, et par le Synode. Là, il aurait pu être définitif et sans appel.

Bien qu'inefficace, le rapport des sept jurisconsultes eut son utilité, il l'a encore. Il contient des vérités dont les hommes sages du parti libéral pourraient, aujourd'hui comme autrefois, faire leur profit.

Les responsabilités synodales

Le Synode officieux de 1848 eut une issue heureuse; le Synode officiel de 1872 eut une issue fâcheuse. Pourquoi? Les hommes furent-ils meilleurs dans l'un, moins bons dans l'autre? Pareilles furent les vertus, non les convictions... Cette différence explique l'autre. Les idées sont souvent plus fortes que les volontés. Il faut donc tenir grand compte des circonstances, quand on veut soit louer, soit blâmer. Je ne dois pas les oublier au moment où je vais essayer de dégager et de peser les responsabilités.

J'ai rappelé les exigences de la majorité évangélique au Synode. Elles peuvent paraître sévères aujourd'hui. L'étaient-elles alors? Je l'ai cru, mais ai-je eu raison de le croire? Je n'oserais pas trop l'affirmer; une chose est certaine, c'est qu'on n'était pas plus conciliant dans les Eglises qu'au Synode, on l'était moins. Nous venons de le voir. Au jugement de la Conférence du Vigan, le Synode était allé jusqu'aux dernières limites des concessions, et il n'est pas sûr qu'elle y fût allée comme lui. Les dispositions du parti évangélique étaient l'effet des luttes antérieures, et des négociations qui les avaient provoquées et qui duraient encore. Voici jusqu'où elles allaient. L'un des membres du Synode lut, à la seconde session, ces paroles d'un rapport présenté, en 1873 même, à une Conférence pastorale de la Lozère.

« La nouvelle école se préoccupe d'opérer une réforme générale et absolue des notions religieuses et du christianisme (1). Ce que nous avons de commun avec le libéralisme, c'est la reconnaissance de la capacité de l'homme d'arriver à la vérité par ses propres ressources. De là, négation de toute autorité extérieure, en particulier de la Bible, si affaiblie qu'on la suppose... Les questions critiques ont été tranchées des manières les plus diverses ; mais, pour tous, l'Evangile n'est qu'un livre tout ordinaire, tout humain, et ce que chacun peut y trouver ne regarde que lui.

... Si les livres saints sont des livres comme les autres, si leurs auteurs ont pu se tromper, le surnaturel n'est que l'une de leurs erreurs... Non, Dieu ne peut intervenir d'une manière spéciale dans le monde spirituel ou matériel.

... Théologiquement, Jésus a été un homme comme vous et moi, souffrant, péchant, se trompant, se relevant, s'élevant... Au point de vue religieux, un être dont la conscience s'est élevée à la notion la plus parfaite de la divinité, et de nos rapports avec l'Etre suprême. »

Le rapporteur indiquait des réformes dans les actes du culte. « *Histoire sainte.* Ici, une réforme radicale. Il faudrait d'abord supprimer l'épithète de *sainte.* »

M. Maurin, c'est lui qui citait, termina ainsi : « Ce rapport a été approuvé par une Conférence pastorale. Cette décision a produit la plus vive émotion dans les Eglises du Gard et de la Lozère, au milieu de ces populations des Cévennes, si essentiellement huguenotes. On demande où est le danger, le voilà. C'est un pasteur suffragant qui a rédigé ce rapport ; eh bien ! il faut empêcher ce suffragant de devenir pasteur dans l'Eglise réformée (2). » Qu'y avait-t-il à répondre à cela ? Rien. Les dangers justifient les précautions (3).

(1) C'est bien cela, du christianisme.

(2) Compte rendu synodal, pages 507 et 508.

(3) C'est l'absence des précautions qui permit au pasteur suffragant de devenir pasteur titulaire.

Ce fut, je pourrais dire le tort, j'aime mieux dire l'erreur du parti libéral supranaturaliste de se rendre solidaire du parti théiste. Il y avait entr'eux la différence de tout l'ordre surnaturel, différence devant laquelle s'effacent toutes les autres. Les premiers essayèrent quelquefois au Synode, il faut leur en tenir compte et leur en savoir gré, de rompre une fausse alliance et d'en conclure une vraie ; le Synode fini, ils firent un pas de plus, et l'accord avec la majorité évangélique aboutit cette fois. Mais quelles faiblesses avant, et quelles faiblesses après ! Aux Conférences pastorales de Paris, ils résistèrent aux appels les plus ardents, non pas seulement de M. Grand-Pierre, de M. Rognon, de M. Dhombres, mais de M. de Pressensé, de M. Bersier et de M. Roger Hollard. A l'union avec eux, ils préférèrent l'union avec les adversaires les plus décidés de leur propre foi. Mêmes préférences et mêmes résistances dans le Midi, ce qui fit cesser les Conférences pastorales mixtes, et dans la capitale et dans les provinces. Après la première session du Synode de 1872, au lieu de résister à l'extrême gauche, ils lui obéirent ; et au lieu de la ramener au Synode, ils s'en éloignèrent à sa suite. Plus grande fut encore leur faiblesse à la conférence de Nîmes. Ils y défendirent les mots, et ils y abandonnèrent les choses. Avaient-ils donc besoin de connaître l'avis des jurisconsultes pour rompre des liens que rien ne justifiait ?

Si rien ne les justifiait, bien des choses les expliquaient ; je me reprocherais de ne pas le reconnaître. Les deux portions du parti libéral croyaient défendre ensemble un intérêt capital pour les deux : la liberté. L'une ne pouvait s'empêcher d'estimer dans l'autre des nommes pieux. Les âmes faisaient oublier les doctrines. Je comprends peu, me disait M. de Clausonne, comment on peut avoir de pareils sentiments avec de pareilles idées. Au reste, si l'on ne peut pas douter de la sincérité de ces sentiments, on peut douter de leur durée. Il y avait parmi ces théistes, un supranaturaliste (1), et il n'était pas le seul, dont il était

(1) On reconnaît M. Montandon.

difficile de se séparer, et on ne pouvait pas se séparer des autres, sans se séparer aussi de lui. Regrettons et ne blâmons pas trop.

Le véritable, et je crois même pouvoir dire le seul obstacle à la paix furent les partisans des doctrines nouvelles. Je rends tout honneur à leurs caractères, toute justice à leurs intentions, tout hommage à leur science ou à leurs talents. Mais j'observe qu'ils furent l'occasion, plus que l'occasion, la cause des dissentiments. On se divisa à leur sujet, les uns ne croyant pas pouvoir accepter leur présence dans l'Eglise, ni les autres l'y condamner. S'ils n'empêchèrent pas la conclusion de l'accord de Paris, ils en empêchèrent le succès. Eux de moins, il n'aurait été ni dénaturé à Nîmes, ni rejeté au Vigan. Leur devoir était de se retirer du milieu de nous, et de s'établir à part. Le devoir était clair, mais d'un accomplissement difficile. Encore ici, se présentent les circonstances atténuantes.

Quitter la vieille Eglise, on ne rompt pas sans peine de pareils liens. Le foyer ecclésiastique est aussi un foyer sacré ; il en coûte d'en sortir. L'affranchissement semble une infidélité. Fonder une Eglise nouvelle, ils en avaient parlé, ils y avaient semblé résolus, et ils s'en croyaient capables ; mais grande était l'illusion. On leur avait promis ou on leur faisait espérer le concours de l'Etat ; le plus sage était de n'y pas compter. Il faudrait une loi, avait répondu M. Colani à M. Jalabert, et M. Colani avait raison. Une loi aurait été nécessaire, et qui l'aurait demandée ou qui, l'ayant demandée, l'aurait obtenue ? L'Etat, disaient les jurisconsultes, ne peut pas salarier « une opinion purement philosophique, » et le théisme n'était pas autre chose à leurs yeux. Les auteurs du nouveau culte auraient dû présenter un corps de doctrines non seulement claires, mais durables ; le pouvaient-ils ?

D'autres se contentent de la liberté et se passent du reste ; pourquoi pas eux ? Parce qu'ils étaient différents des autres. Ces hommes hardis étaient des hommes craintifs : ces hommes forts étaient des hommes impuissants. Ils avaient promis plus qu'ils ne pouvaient tenir. Les embarras devaient succéder aux audaces.

Ils étaient trop religieux pour être de simples philosophes ; ils étaient trop philosophes pour être de vrais chrétiens. Conservateurs et novateurs à la fois, ils ne pouvaient satisfaire leurs attachements qu'aux dépens de leurs penchants, ou leurs penchants qu'aux dépens de leurs attachements. Si pénible était cet état, que la sympathie se mêle d'elle-même à la réprobation.

Telles m'apparaissent les responsabilités aux jours du Synode. Je laisse, je crois, à chaque parti son fardeau ; mais quiconque voudra être juste reconnaîtra que le premier fardeau est facile à porter.

Nous continuâmes à demander les Synodes officiels, qui étaient notre droit, comme notre tradition. Nous ne pûmes les obtenir, malgré nos instances réitérées.

Les Synodes officieux

Qu'avions-nous à faire ? Une chose bien simple : nous donner, dans la mesure du possible, ce qu'on nous refusait. Nous pouvions remplacer les Synodes officiels par les Synodes officieux. La proposition en fut faite de divers côtés. Elle était trop conforme aux idées de l'*Eglise libre* pour n'y être pas défendue avec ardeur. M. Bois y devint le collaborateur de M. Pilatte. Une grande Conférence examina la question à Ganges, et émit un avis favorable, malgré de grandes objections. Je me fis l'avocat de la cause à Paris. J'y trouvai de fortes oppositions. Mon ami M. Recolin me dit : Un Synode officieux n'aurait aucune autorité ; moi, je me soumettrais à ses décisions, mais les autres... Je l'interrompis : pourquoi ne voulez-vous pas avoir des autres la juste opinion que vous avez de vous-même ? Un autre ami m'accueillit ainsi (1) : « Comment ! vous, un vieux conservateur, vous nous proposez une pareille innovation ? » L'innovation était le retour au passé. Il faut attendre. Attendre quoi, et combien de temps ? Je fus plus

(1) Le cher M. Dhombres, mort ces jours-ci.

heureux auprès de M. Bersier. Il acceptait la proposition à la condition expresse que nous disions Assemblée, comme en Ecosse, et pas Synode. A aucun prix, il ne voulait de ce mot : Synode. Je ne le défendis pas. La chose seule importait. Le mot la suivrait, d'ailleurs, de près. J'obtins quelques autres adhésions, mais les avis contraires l'emportaient chez les pasteurs et bien plus chez les laïques. Je ne m'étais pas fait illusion. Je remplissais un devoir ; je n'espérais pas un succès.

Le succès vint plus tôt et autrement que nous ne l'avions pensé. Nous le dûmes... à M. Jules Ferry ! Deux chaires, étaient vacantes dans la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, récemment transportée à Paris. Ces chaires aussi étaient des chaires transportées ; le Ministre les considéra comme chaires nouvelles et s'en prévalut pour nommer directement les professeurs. Les choix furent aussi blessants que le procédé. L'un des professeurs nommés avait été candidat à une chaire vacante dans la Faculté de Montauban ; la majorité des Consistoires l'avait écarté. Elle aurait écarté bien plus résolûment l'autre. L'émotion fut profonde dans nos Eglises. Les protestations éclatèrent de toutes parts. Un pourvoi fut déposé au Conseil d'Etat. M. Jules Ferry nous servit en nous offensant. Sous le coup de ces impressions, et par un changement aussi prompt qu'inattendu, ceux qui étaient opposés aux Synodes officieux s'y montrèrent favorables. Il ne restait plus qu'à les essayer.

Le premier Synode officieux s'assembla, à Paris, au mois de novembre 1879. Les membres du parti évangélique s'étaient rencontrés souvent, seuls, dans les Conférences pastorales ; c'était la première fois qu'ils se trouvaient, seuls, dans un Synode. Leur joie était grande, mais n'était pas exempte d'inquiétude. En cas de division, le premier Synode officieux évangélique serait aussi le dernier. Et une brochure venait de paraître (1) qui pouvait provoquer des discussions pénibles. Mais si ardent et si général était le désir de l'entente qu'il devait triompher de

(1) Elle était de M. Bersier.

toutes les difficultés. Celles-ci s'évanouirent comme d'elles-mêmes. On le sait, et les choses sont trop récentes pour qu'il soit utile de les raconter, les résultats furent votés à l'unanimité. Le succès était complet. Un chant de louanges, sorti de toutes les bouches, monta vers Dieu, au moment de la séparation. Ce Synode prépara ceux qui l'ont suivi, et qui ont été dignes de lui.

Si bon est le régime, que ceux qui l'ont blâmé n'ont, je le dis à leur louange, pas tardé à l'imiter. Les mots sont différents, les choses sont pareilles. Nous disons : Commission permanente, ils disent : Délégation libérale ; nous disons Synode, ils disent : Assemblée ; nous nous réunissons tous les trois ans, eux aussi ; nous changeons de lieux, eux de même. Et ils sont aussi satisfaits de leur côté que nous le sommes du nôtre. Ce n'est pas l'union, mais c'est la paix.

J'arrête ces Souvenirs à cette heureuse année de 1879. Le reste est trop récent pour avoir besoin d'être rappelé.

Ai-je tenu les promesses de bienveillance que j'ai faites ? C'est à d'autres d'en juger. Ce que je puis bien affirmer, c'est que je serais à l'abri de tous les reproches de partialité et d'injustice, s'il suffisait des bons désirs pour les éviter.

Retour sur le passé. — Le mal

Je veux jeter un dernier regard sur ce long passé. Je n'ai pas caché les sujets de tristesse. Je veux les résumer. Je rappelle, d'abord, cette séparation qui se produisit, malgré tous nos efforts, dans ce Synode officieux de 1848, si heureux pour tout le reste. Il y avait déjà des troupeaux indépendants à Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Sainte-Foy, à Orthez et ailleurs, mais point de corps d'Eglises opposées aux nôtres. MM. Frédéric Monod et de Gasparin relièrent ce qui était épars, et l'on vit se former l'Union des Eglises libres. Les espérances étaient grandes ; elles se sont trop trouvées mal justifiées, doctrinalement aussi bien ou plus encore qu'ecclésiastiquement. S'ils revenaient sur la terre, les deux nobles amis seraient peu satisfaits de leur œuvre. Mais elle

dure encore, et nous serions peu chrétiens si nous ne nous affligions pas de cette déchirure. Les cœurs se sont rapprochés, mais les faits ne se sont pas modifiés.

Nous retenions tous ce principe commun à toutes les Eglises de la Réforme, l'autorité des Saintes Ecritures en matière de foi. Nul dissentiment entre nous sur cette question capitale. Si le parti libéral repoussait la Confession de foi, c'est parce que la Bible était la meilleure. On sait ce qui est arrivé. On a, d'abord, substitué l'autorité de Jésus-Christ à l'autorité de l'Ecriture. L'une était aussi certaine que l'autre était incertaine, et la seconde n'a pas tardé à avoir le sort de la première. Les disciples se sont faits aussi les juges du Maître, qui n'a plus été leur maître, mais leur pareil, parfois même leur inférieur. De divine, l'autorité religieuse est devenue humaine, et de générale, individuelle, ou plutôt, il n'y a plus eu d'autorité religieuse du tout ; le mot est resté, la chose a disparu. L'homme qui est son maître n'a pas de maître. Nous avons vu où peuvent aller ceux qui sont leurs seuls guides dans les choses de la foi ; si les uns s'arrêtent sur les bords de l'abime, les autres ne s'arrêtent qu'au fond, et ce ne sont pas les moindres.

Ce n'est qu'un détail d'une crise générale. Le christianisme change souvent d'ennemis. Ceux de ce siècle sont tout autres que ceux du siècle dernier. La passion et la violence ont disparu ; le danger n'en est pas moindre ; il est plus grave peut-être. On procède donc avec douceur et avec respect. Si je parlais du dehors, je dirais que Voltaire écrit aujourd'hui la *Vie de Jésus* et *les Origines du Christianisme*, et que Diderot se fait ou se laisse ensevelir en chrétien. Mais je ne veux parler que des adversaires intérieurs. Je donne ce nom, sans hésiter, à ceux qui disent qu'il faut choisir entre le surnaturel et la science, incompatibles désormais. Ils conseillent et ils opèrent, pour leur compte, le sacrifice du surnaturel, c'est-à-dire du christianisme qu'ils prétendent servir. Le surnaturel n'est pas seulement le dehors, il est aussi le dedans, pas seulement le corps, mais aussi l'âme de la religion de Jésus-Christ, comme de Jésus-Christ lui-même. Le

surnaturel supprimé, le christianisme n'est plus que le déisme. Or, l'opposition au surnaturel se montre dans toute la chrétienté protestante : en Suisse comme en Allemagne ; en Allemagne comme en Hollande ; en Hollande comme en Angleterre ; elle s'est montrée aussi chez nous, nous ne le savons que trop. On a pu regretter les négations, on n'a pas voulu les gêner. On a permis qu'on ébranlât les fondements de l'Eglise, sous prétexte de les raffermir, et qu'on reniât l'Evangile en l'invoquant.

Les luttes ont été déplorables et, par leur vivacité, et par leur fréquence. Mais, je le dirai encore, ce n'étaient pas les hommes, c'étaient les choses qui combattaient. Les hommes étaient dignes, et auraient été heureux de s'entendre. Mais le devoir même le leur défendait. Ils ne l'entendaient malheureusement pas de la même manière. Le temps vint où ce n'étaient pas deux partis, mais deux religions qui étaient aux prises. Si donc l'on veut accuser, il faut accuser les esprits, non les cœurs.

Le Bien

Mais quels sujets de joie mêlés à ces sujets de tristesse ! Le premier, celui qui a produit les autres, est ce grand mouvement de piété qui se manifesta dans nos Eglises, tout particulièrement entre 1830 et 1840. Le vent de l'Esprit souffle aussi quand il veut et où il veut. Il souffla du levant et du couchant, du septentrion et du midi, sur les ossements desséchés d'une autre maison d'Israël. Beaucoup se relevèrent. Le mot de Réveil, particulier à notre langage religieux, se trouva pleinement justifié. La vie se répandit des âmes dans les œuvres. Tous les progrès s'accomplissaient à la fois. Ecoles ouvertes, temples construits, pasteurs accrus, cultes multipliés le dimanche et sur semaine, Bibles répandues, populations évangélisées, missionnaires envoyés aux païens ; l'activité et une activité joyeuse était partout. C'est dans ces jours heureux que furent créées nos grandes œuvres religieuses : la Société des traités religieux, la Société des livres religieux de Toulouse, la Société

évangélique de France, la Société centrale, l'Institut des diaconesses, l'Orphelinat de Saverdun, les Asiles de Laforce. Et ces œuvres grandirent sans interruption les unes à côté des autres. La Société des missions était antérieure de quelques années ; mais combien avait-elle de missionnaires en 1832 ? Quatre. Et qu'était son budget? Un budget de 40.000 à 50.000 francs. Aujourd'hui ses missionnaires sont répandus dans le Lessouto, au Zambèze, au Congo, au Sénégal, dans l'Océanie, et le budget de l'année a dépassé 500.000 francs. Qui aurait pu le croire ou même l'espérer ?

J'ai indiqué plusieurs fois nos progrès ecclésiastiques. J'ai trouvé sur ce sujet, dans une brochure déjà citée, des aveux qui méritent d'être rapportés. On y lit ce qui suit : « Jusqu'en 1856, la majorité appartenait aux libéraux... C'est que cette école n'avait pas encore tiré les conséquences de son principe : la différence entre la Bible et la Parole de Dieu ; elle n'avait pas encore conclu à la souveraineté de la conscience individuelle et à cet aphorisme anti-surnaturel ; les miracles ne sont pas des faits historiques, mais des phénomènes psychologiques ou de pures légendes. Jusque-là l'ancien libéralisme suivait le nouveau, tout en regimbant parfois contre certaines témérités. Mais quand il fut évident que la réforme, plus radicale qu'aucune des précédentes, ne s'arrêterait qu'aux limites du théisme chrétien, les passions (1) effarées eurent beau jeu ; la peur qui s'était emparée des exclusifs se communiqua aux libéraux hésitants, et quelques-uns passèrent à l'ennemi. C'est, en effet, à partir de la Conférence de 1865, où le libéralisme de toutes nuances proclama l'inanité morale et religieuse du surnaturel (2), que nous avons perdu douze Consistoires qu'il fallut ajouter aux sept que les livres de M. Pécaut, les articles de MM. Réville, Goy, etc., nous avaient fait perdre.

« ... Ainsi, la première cause de notre infériorité numérique,

(1) Les consciences.

(2) Pas l'inanité, mais l'incertitude et la non-nécessité pour la vie religieuse.

c'est le développement même de l'idée libérale, que plusieurs refusent de suivre jusqu'au bout, de sorte que le progrès théologique amène un recul ecclésiastique... Tandis que nos chiffres vont en décroissant depuis 1856, ceux de l'orthodoxie vont croissant : nous ne pouvons plus compter que sur un tiers des Consistoires, les autres deux tiers sont aux adversaires (1).»

Si l'un des deux partis a tant gagné, et l'autre tant perdu, ce n'est pas seulement parce que l'un a été trop hardi, c'est aussi parce que l'autre a été très uni. Rien n'a pu rompre cette union, ni dans le Midi, ni dans le Nord, ni entre le Midi et le Nord. Soit dans les grandes crises électorales, soit dans les compétitions des candidats aux chaires de nos facultés de théologie, soit dans les mémorables conférences pastorales de Paris, nous avons vaincu autant de fois que nous avons combattu. Après Dieu, à qui appartient tout honneur, ces succès sont dus à notre accord intérieur et extérieur. Nous parlions et nous agissions comme un seul homme, parce que nous pensions de même. L'entente était la même dans les réunions privées et dans les Assemblées publiques. Pendant la grande lutte de 1864, nous nous rendions le matin chez M. Delessert, ainsi que je l'ai dit. Jamais une voix discordante ne fut entendue dans ces entretiens fraternels. Nous n'avions, dans l'après-midi, qu'à exécuter les décisions du matin. J'ai assisté et pris part, à Montauban, car c'est chez nous qu'ils commençaient, aux choix préalables des professeurs nommés après moi : MM. Ernest Bonifas, Bois, Jean Monod, François Bonifas, Bruston, Wabnitz, Doumergue, — je pourrais continuer — et je n'ai jamais été témoin d'un dissentiment sérieux entre nous ; à peine une divergence, et une fois seulement ou deux. Les choix faits à Montauban étaient ratifiés ailleurs, d'un commun avis, ainsi qu'ils avaient été conclus. Tel était l'accord des esprits dans le parti évangélique (2). Cette communauté des pensées et des actes a contribué pour sa part, et

(1) *Le protestantisme libéral d'aujourd'hui* (pages 129 à 132).

(2) Il n'était pas moindre dans le parti libéral ; il n'est que juste de le reconnaître.

pour une grande part, à changer les minorités en majorités, et à faire des Eglises de 1830 les Eglises de 1880.

C'est la loi de ce monde que l'union fait la force, et que la force défait l'union. Après avoir vu l'entente, je vois non pas, grâce à Dieu, la rupture, mais le relâchement des liens, et les oppositions naissantes dans cette famille si longtemps et si heureusement unie. Puissent les expériences du passé diminuer les dangers du présent et ceux de l'avenir ! Les leçons abondent dans la grande école que j'ai ouverte. Dieu veuille qu'elles profitent !

Je ne quitte pas ce long passé sans un grand serrement de cœur. J'y ai retrouvé, d'abord, les guides, plus tard, les compagnons de ma vie. Je les ai réveillés de leur sommeil pendant quelques moments fugitifs; je les ai revus, comme s'ils étaient là, et entendus comme s'ils parlaient encore ; puis, ils sont morts de nouveau sous mes yeux. J'ai l'âme toute pleine de la mélancolie des souvenirs et de la tristesse des deuils. C'est le sort des survivants à la fois reconnaissants et affligés de l'être.

Mais il n'y a que les liens visibles qui se brisent, les invisibles restent, et se fortifient même de la rupture des autres. Il faut appeler vivants ceux que nous appelons morts, et croire qu'ils sont plus vivants loin de nous qu'avec nous. Il n'y a pas d'autre consolation, mais celle-là doit nous suffire.

Je forme un vœu, en déposant la plume, c'est qu'au bout d'un nouveau demi-siècle, un autre octogénaire ait d'heureux souvenirs à rappeler à nos Eglises, et après celui-ci un autre, et puis d'autres jusqu'aux jours inconnus.

Montauban, 6 mai 1895.

J. Pédézert.

PREMIER APPENDICE

Projet de loi organique du Culte réformé présenté au gouvernement par les députés des Eglises réformées de France, réunis à Paris en Assemblée générale, au mois de septembre 1848.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article premier. — L'Eglise réformée de France aura des pasteurs, des consistoires particuliers, des consistoires généraux, des synodes particuliers et un synode général.

Elle aura aussi des Facultés de théologie.

TITRE PREMIER

DES PASTEURS

Art. 2. — Pour être nommé pasteur, il faut remplir les conditions suivantes :

1° Etre Français ou d'origine française;

2° Etre âgé de vingt-cinq ans révolus;

3° Etre pourvu d'un diplôme de bachelier en théologie délivré par une Faculté française légalement établie, et d'un acte régulier de consécration signé par sept pasteurs en exercice dans l'Eglise réformée de France.

Les professeurs des Facultés de théologie, ministres du Saint-Evangile, seront considérés comme pasteurs dans les consécrations auxquelles ils prendront part.

Dans des cas exceptionnels, le nombre des pasteurs ou professeurs consacrants pourra être réduit à cinq.

Art. 3. — Les pasteurs ne pourront être nommés, suspendus et révoqués que conformément aux dispositions des articles 21, 22, 23, 24, 35, 42 et 50.

Art. 4. — Lorsqu'un pasteur parvenu à un âge avancé ou atteint d'infirmités graves et permanentes, sera, sur sa demande ou sur

celle du Consistoire particulier, reconnu par le Consistoire général ou par le Synode particulier, hors d'état de remplir, soit la totalité, soit une partie importante de ses fonctions, il sera suppléé par un pasteur-adjoint nommé dans la même forme qu'un pasteur titulaire.

Art. 5. — Les émoluments du pasteur-adjoint devront s'élever aux deux tiers au moins du traitement que le pasteur titulaire reçoit de l'Etat. Le pasteur titulaire ne sera tenu d'abandonner au pasteur-adjoint plus du tiers du même traitement.

Art. 6. — S'il est constaté par le Consistoire particulier que les causes d'empêchement du pasteur titulaire ont cessé, ce pasteur aura le droit de reprendre ses fonctions avec l'intégralité de son traitement. Il pourra en appeler au Consistoire général, et, s'il y a lieu, au Synode particulier, d'une décision contraire à sa demande.

Art. 7. — En cas d'infirmité ou d'empêchement temporaire, un pasteur pourra réclamer provisoirement l'assistance d'un suffragant qui sera nommé par lui de concert avec le Consistoire particulier. Cette suffragance ne pourra se prolonger au delà d'un an, à moins qu'elle ne soit renouvelée avant ce terme.

TITRE DEUXIÈME

DES CONSISTOIRES PARTICULIERS

Art. 8. — Chaque Eglise ou Communauté confiée au ministère d'un ou de plusieurs pasteurs aura son Consistoire particulier.

Art. 9. — Le Consistoire particulier sera composé du pasteur ou des pasteurs titulaires et adjoints desservant l'Eglise, et d'un nombre d'anciens déterminé de la manière suivante :

Douze anciens pour un pasteur titulaire.

Quinze pour deux.

Dix-huit pour trois.

Vingt et un pour quatre.

Vingt-quatre pour cinq et au-dessus.

Toutefois, ces nombres pourront être réduits, celui de douze de moitié, et les autres d'un tiers au plus dans des cas exceptionnels dont le Consistoire général sera juge.

Art. 10. — Dans les Eglises composées de plusieurs annexes, chaque annexe sera représentée dans le Consistoire particulier en proportion de sa population.

Art. 11. — Les anciens seront nommés par les protestants âgés de vingt-cinq ans révolus, résidant depuis un an au moins au sein de l'Eglise, qui justifieront de leur première communion, et qui

reconnaîtront la Bible pour la parole de Dieu, et l'unique règle de leur foi.

Art. 12. — La liste des électeurs sera dressée par le Consistoire particulier. A cet effet, les fidèles seront invités à se faire inscrire les dimanches ordinaires à l'issue du service divin. La liste, ouverte le 1er janvier, sera arrêtée le 31 décembre de chaque année pour servir aux élections de l'année suivante.

Art. 13. — Pour être nommé ancien il faut :

1° Etre électeur ;

2° Etre âgé de trente ans révolus ;

3° Etre chef de maison marié ou non marié ;

4° Elever ses enfants dans l'Eglise protestante.

Art. 14. — Dans les cas exceptionnels, et en vue de services rendus à l'Eglise, il pourra être dérogé aux trois dernières conditions précitées, avec l'approbation du Consistoire général.

Art. 15. — Les anciens seront élus à la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin, et à la majorité relative au tour suivant. Le procès-verbal constatant ces opérations sera envoyé au Consistoire général pour être par lui transmis au gouvernement.

Art. 16. — Les anciens seront renouvelés par moitié tous les trois ans. Les membres sortants pourront toujours être réélus. Pour la première fois, ils sont désignés par le sort.

Art. 17.— Si une ou plusieurs places d'anciens deviennent vacantes par décès, démission ou autrement, il sera facultatif au Consistoire particulier de provoquer des élections partielles pour se compléter. Ces élections seront obligatoires dans le cas où le Consistoire aura perdu le tiers de ses membres, ou devra procéder à l'élection d'un pasteur.

Art. 18. — Le Consistoire particulier sera présidé par le pasteur ou par le plus ancien des pasteurs en exercice dans l'Eglise. Un ancien sera désigné pour exercer les fonctions de secrétaire.

Art. 19. — Dans toute Eglise dépourvue de pasteurs, le Consistoire particulier sera présidé, pendant la vacance, par le plus âgé des anciens.

Art. 20. — Les pasteurs suffragants seront admis aux séances du Consistoire particulier avec voix consultative.

Art. 21. — Le Consistoire particulier nommera les pasteurs à la majorité absolue des suffrages, sauf approbation du Consistoire général et confirmation du gouvernement.

Art. 22. — Dans les Eglises où les Consistoires particuliers seront composés de moins de douze anciens, aux termes du 2e paragraphe

de l'article 9, le nombre de douze sera complété, pour l'élection du pasteur, par l'adjonction des électeurs les plus âgés inscrits sur la liste.

Art. 23. — Si le Consistoire général n'approuve pas la nomination faite par le Consistoire particulier, ce dernier pourra réclamer communication des motifs du refus, et se pourvoir, s'il y a lieu, auprès des Synodes particuliers.

Art. 24. — Si le Synode particulier approuve le refus du Consistoire général, le Consistoire particulier devra procéder à l'élection d'un nouveau pasteur. Dans le cas contraire, la nomination sera soumise à la confirmation du gouvernement.

Art. 25. — Le Consistoire particulier veillera au maintien de la discipline, à l'administration des biens de l'Eglise et à celle des deniers provenant des aumônes ; il acceptera les donations et les legs qui lui seront faits, quelle qu'en soit la destination. Sa comptabilité sera soumise au Consistoire général.

Art. 26. — Le Consistoire particulier créera, s'il y a lieu, un corps de diacres chargé plus spécialement du soin des pauvres.

TITRE TROISIÈME

DES CONSISTOIRES GÉNÉRAUX

Art. 27. — Le Consistoire général sera composé de tous les pasteurs titulaires de la circonscription et d'un nombre de laïques double de celui des pasteurs.

Art. 28. — Les Consistoires particuliers nommeront dans cette proportion et à la majorité absolue des suffrages les laïques qui devront représenter leurs églises respectives dans le Consistoire général.

Art. 29. — Ces laïques pourront être pris dans les Consistoires particuliers ou hors de leur sein ; dans ce dernier cas ils devront remplir, sauf la résidence, les conditions d'éligibilité énumérées dans l'article 13.

Art. 30. — Les membres laïques du Consistoire général seront renouvelés intégralement tous les trois ans. Les membres sortants pourront toujours être réélus.

Art. 31. — Le Consistoire général nommera, à la majorité absolue des suffrages, un président et un vice-président ecclésiastiques, et un secrétaire laïque. A chaque renouvellement, il sera procédé à une nouvelle élection du président, du vice-président et du secrétaire.

Art. 32. — Le Consistoire général se réunira au chef-lieu de la circonscription tous les trois mois, et plus souvent, si les circonstances l'exigent. Il ne pourra délibérer qu'autant que la moitié de ses membres plus un seront présents.

Art. 33. — Le pasteur adjoint pourra suppléer, dans le sein du Consistoire général, le pasteur titulaire absent ; lorsque ce dernier sera présent, le pasteur adjoint aura voix consultative seulement.

Art. 34. — Le Consistoire général servira d'intermédiaire entre les Consistoires particuliers de la circonscription et le gouvernement.

Il veillera au maintien de la discipline et à l'expédition des affaires dans les Consistoires particuliers, et il vérifiera leur comptabilité.

Il délimitera les circonscriptions des églises et des annexes de sa juridiction ; il constatera le chiffre de leur population, et demandera, quand il y aura lieu, la création de nouvelles places de pasteurs.

Il présidera aux consécrations des candidats au saint ministère, conformément aux usages et à la discipline ; il approuvera la nomination des pasteurs, et veillera à leur installation.

Il prononcera, en premier ressort, sur toutes les contestations qui s'élèveront dans l'étendue de la circonscription.

Il provoquera, de la part du Synode particulier, la suspension d'un pasteur, s'il y a lieu, après avoir entendu le Consistoire particulier ; il la prononcera provisoirement, en cas d'extrême urgence, à la charge d'en référer immédiatement au Synode particulier.

Il nommera les députés au Synode particulier et au Synode général, conformément aux articles 39, 43, 44, 45.

Art. 35. — Le Consistoire général administrera ses biens, et administrera les donations et les legs qui lui seront faits, quelle qu'en soit la destination.

TITRE QUATRIÈME

DES SYNODES PARTICULIEES

Art. 36. — Les circonscriptions réunies de plusieurs Consistoires généraux formeront le ressort d'un Synode particulier, conformément au tableau annexé à la présente loi.

Art. 37. — Le Synode particulier sera composé de pasteurs et de laïques nommés par les Consistoires généraux du ressort.

Art. 38. — Chaque Consistoire général nommera deux pasteurs

et trois laïques, pour représenter les Eglises de sa circonscription au Synode particulier. Ces laïques pourront être pris dans son sein ou au dehors ; dans ce dernier cas, ils devront remplir, sauf la résidence, les conditions d'éligibilité prescrites par l'article 13.

Art. 39. — Les membres du Synode particulier seront nommés pour un an.

Art. 40. — Le Synode particulier se réunira au chef-lieu de son ressort au moins une fois par année, et plus souvent, si les circonstances l'exigent. Il élira un président, un vice-président et deux secrétaires à la majorité absolue des suffrages.

Art. 41. — Le bureau, ainsi constitué, veillera à l'exécution des décisions du Synode, convoquera le Synode suivant, et préparera à l'avance la matière de ses travaux.

Art. 42. — Le Synode particulier statuera, en dernier ressort, sur toutes les contestations survenues dans l'étendue de sa juridiction, sauf les cas réservés au Synode général.

Il prononcera la suspension des pasteurs, conformément au paragraphe 6 de l'article 34.

Il veillera à tout ce qui intéresse la célébration du culte, le maintien de la discipline, et la conduite des affaires ecclésiastiques.

Il présentera au gouvernement la liste des candidats aux chaires vacantes dans les Facultés de théologie.

Il apportera aux circonscriptions des Consistoires généraux de son ressort les changements qu'il jugera nécessaires, sauf approbation du Synode général.

TITRE CINQUIÈME

DU SYNODE GÉNÉRAL

Art. 43. — Le Synode général sera composé de pasteurs et laïques choisis de la manière suivante :

Chaque Consistoire général nommera un député. En vue de cette élection, et pour cette opération seulement, le nombre des laïques qui le compose sera doublé par l'adjonction d'anciens, délégués par les Consistoires particuliers, en proportion de leur représentation au Consistoire général.

Art. 44. — Les députés au Synode général seront pris moitié parmi les pasteurs, moitié parmi les laïques ; à cet effet, les Consistoires généraux seront divisés en deux séries, dont chacune nommera alternativement un pasteur et un laïque. Pour la première fois, les séries seront déterminées par le sort.

Art. 45. — Les députés au Synode général pourront être choisis hors des Consistoires généraux, pourvu qu'ils remplissent, sauf la résidence, les conditions d'éligibilité déterminées par l'article 13.

Art. 46. — Chaque Faculté de théologie sera représentée au Synode par un de ses membres.

Art. 47. — Les députés au Synode général seront nommés pour une session.

Art. 48. — Il sera tenu un Synode général tous les trois ans, au lieu et à l'époque indiqués par le Synode précédent.

Art. 49. — Il nommera son président, ses vice-présidents et ses secrétaires à la majorité absolue des suffrages.

Art. 50. — Il prononcera la révocation des pasteurs, et en informera immédiatement le gouvernement.

Art. 51. — Il arrêtera ou approuvera les règlements généraux relatifs au culte, à la discipline, à l'organisation et à l'administration de l'Eglise.

Art. 52. — Il statuera définitivement sur les décisions rendues par les Synodes particuliers, touchant les changements demandés aux circonscriptions des Eglises et des Consistoires généraux. Il déterminera les ressorts des divers Synodes particuliers.

Art. 53. — Avant la fin de chaque session, le Synode nommera une commission de cinq membres, pour suivre l'exécution de ses décisions. Ce mandat rempli, la commission se dissoudra immédiatement.

Art. 54. — Le Consistoire particulier du lieu désigné pour la réunion du futur Synode, sera chargé de tout ce qui se rapporte à la convocation et à la tenue du Synode.

Art. 55. — Il convoquera un Synode général extraordinaire sur la demande ou avec l'assentiment du tiers au moins des Consistoires généraux.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 56. — Les pasteurs actuellement en exercice sont maintenus.

Art. 57. — Les Consistoires actuels demeureront en fonctions jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés, conformément à la présente loi ; ils seront chargés d'en assurer l'exécution, chacun en ce qui le concerne.

Art. 58. — Les Consistoires généraux succèderont aux Consistoires actuels, dans la jouissance et dans l'administration des biens possédés collectivement par les Eglises consistoriales.

Art. 59. — Tout le territoire français sera partagé en circonscriptions consistoriales, suivant le tableau annexé à la présente loi.

DEUXIÈME APPENDICE

ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE, PROJET D'ARTICLES ORGANIQUES PRÉSENTÉS AU GOUVERNEMENT (1)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article premier. — Le régime presbytérien synodal est celui de l'Eglise réformée de France.

Art. 2. — Cette Eglise a des pasteurs, des conseils presbytéraux ,des consistoires, des synodes particuliers et un Synode général.

TITRE PREMIER

DES PASTEURS

Art. 3. — Pour être nommé pasteur, il faut remplir les conditions suivantes ;

1° Être Français ;

2° Être âgé de vingt-cinq ans révolus, sauf dispense ;

3° Avoir reçu la consécration au saint ministère, suivant les règles de discipline fixées par le Synode général.

Art. 4. — Lorsqu'un pasteur parvenu à un âge avancé, ou atteint d'infirmités graves et permanentes, sera, sur sa demande ou sur celle du conseil presbytéral, reconnu par le consistoire ou le synode particulier hors d'état de remplir, soit la totalité, soit une partie

(1) Les articles votés par le Synode formaient un ensemble. Ils furent, à la demande du gouvernement, divisés en deux classses, Les articles organiques devaient seuls être soumis à la sanction parlementaire. Le reste serait, sans doute, réglé par décrets ou arrêtés ministériels.

Ces articles organiques furent jugés trop longs. Dans sa seconde session, le Synode dut en détacher tout ce qui se rapportait aux pasteurs, aux conseils presbytéraux, aux consistoires. Le projet ne conservait donc que les articles relatifs aux Synodes particuliers et au Synode général.

Je n'ai pas besoin de dire que les deux projets eurent le même sort.

importante de ses fonctions, il sera suppléé par un pasteur adjoint nommé dans la même forme qu'un pasteur titulaire.

Art. 5. — En cas d'infirmité ou d'empêchement temporaire, un pasteur pourra réclamer provisoirement l'assistance d'un suffragant, qui sera nommé par lui, de concert avec le conseil presbytéral.

Cette suffragance ne pourra se prolonger au delà d'un an, à moins qu'elle ne soit renouvelée avant ce terme.

Art. 6. — Le pasteur ne peut résider hors de la circonscription de sa paroisse sans l'autorisation du synode particulier.

Art. 7. — Les pasteurs-aumôniers sont nommés sur la présentation du consistoire.

TITRE DEUXIÈME

DU CONSEIL PRESBYTÉRAL

Art. 8. — Il y a une paroisse partout où l'Etat rétribue un ou plusieurs pasteurs.

Il n'y a qu'un seul conseil presbytéral dans chaque paroisse.

Art. 9. — Le conseil presbytéral est composé des pasteurs titulaires et adjoints desservant la paroisse, et d'un nombre d'anciens déterminé de la manière suivante :

Cinq anciens pour un pasteur titulaire, dans les paroisses qui n'ont qu'une population protestante de 500 âmes.

Sept anciens pour un pasteur titulaire, dans celles qui ont un chiffre de population protestante plus élevé.

Dans les paroisses qui ont plus d'un pasteur, ce nombre de sept anciens sera augmenté, à raison de deux par chaque pasteur, en sus du premier.

Art. 10. — Dans les Eglises comprenant plusieurs annexes, ces annexes seront, autant que possible, représentées dans le conseil presbytéral, suivant l'importance de leur population, et d'après une répartition arrêtée par le consistoire, sans que le nombre des anciens fixé par l'article précédent soit augmenté.

Art. 11. — Dans une annexe pourvue d'un pasteur auxiliaire rétribué au moyen de subventions particulières et d'un secours de l'Etat, il peut être établi, avec l'autorisation du consistoire, un conseil presbytéral qui jouira des mêmes droits que celui de toute autre paroisse.

Art. 12. — Le conseil presbytéral est élu par le suffrage paroissial, et renouvelé par moitié tous les trois ans.

Art. 13. — Le conseil presbytéral administre la paroisse.

Il nomme le pasteur.

Art. 14. — Dans le mois qui suit la notification de cette nomination au président du consistoire, le consistoire, régulièrement convoqué, aura le droit de former opposition, avec effet suspensif. Le jugement de cette opposition sera porté au synode particulier, qui devra statuer dans les deux mois. Au besoin, le conflit sera porté devant le Synode général.

Pendant la vacance, aucun pasteur ne pourra être imposé à l'Eglise.

Art. 15. — Le conseil presbytéral soumet au consistoire les actes d'administration qui, par leur nature, exigent l'approbation ou la décision de l'autorité supérieure.

Il statue sur toutes les difficultés qui peuvent survenir dans la paroisse, sauf appel au consistoire et au synode particulier.

L'appel doit être fait dans le délai d'un mois, à partir de la décision.

Art. 16. — Le conseil presbytéral accepte, sous l'approbation de l'autorité supérieure, les legs et donations qui lui sont faits.

TITRE TROISIÈME

DU CONSISTOIRE

Art. 17. — Le consistoire est composé de tous les pasteurs titulaires et adjoints de la circonscription, et d'un nombre de laïques double de celui des pasteurs titulaires.

Ce nombre sera porté à trois par pasteur dans les circonscriptions consistoriales qui n'ont que trois pasteurs, et à quatre dans celles qui n'ont que deux pasteurs.

Art. 18. — Les membres laïques du consistoire sont pris dans le sein du conseil presbytéral, et nommés par ce conseil à la majorité absolue des suffrages.

Art. 19. — Le consistoire est renouvelé intégralement tous les trois ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 20. — Le consistoire est l'intermédiaire entre les conseils presbytéraux de sa circonscription et le Gouvernement, pour toutes les délibérations qui exigent son approbation.

TITRE QUATRIÈME

DU SYNODE PARTICULIER

Art 21. — Les circonscriptions réunies de plusieurs consistoires

forment le ressort d'un synode particulier, conformément au tableau dressé par le Synode général.

Art. 22. — Le Synode particulier se compose d'autant de délégués qu'il y a de pasteurs dans sa circonscription.

Ces délégués sont pris, moitié parmi les pasteurs, moitié parmi les laïques et nommés par les conseils presbytéraux.

Art. 23. — Le Synode particulier présente au Gouvernement les candidats aux chaires vacantes ou nouvellement créées dans les facultés de théologie, lesquelles sont également appelées à donner leur avis.

TITRE CINQUIÈME

DU SYNODE GÉNÉRAL

Art. 24. — Lorsqu'il y aura lieu de nommer des députés au Synode général, le synode particulier s'adjoindra pour cette élection :

1° Tous les pasteurs de la circonscription qui ne font pas partie de ce corps ;

2° Un nombre de nouveaux délégués laïques nommés par les conseils presbytéraux, de manière que chaque paroisse soit représentée par autant de laïqnes qu'elle a de pasteurs.

Art. 25. — Les synodes particuliers ainsi composés nommeront, à la majorité absolue des suffrages, un nombre égal de pasteurs et de laïques, selon la progression snivante :

Chaque synode particulier nomme autant de députés au Synode général qu'il y a de fois six pasteurs dans sa circonscription.

Quand le nombre de ces pasteurs dépasse un multiple de six, il nomme un député de plus pour une fraction égale ou supérieure à trois.

La moitié de ces députés, si leur nombre est pair, la moitié plus un, s'il est impair, sont laïques.

Art. 26. — Chaque faculté de théologie, dont les professeurs ont été nommés par l'Etat, sur la présentation des Eglises, est représentée au Synode général par un professeur élu par la majorité de ses collègues.

Art. 27. — Le Synode général se réunit de droit aux époques, et selon les règlements déterminés par la Discipline.

Art. 28. — Il statue sur les suspensions de pasteurs maintenues ou prononcées par les synodes particuliers.

Il prononce, s'il y a lieu, la révocation des pasteurs, après avoir

pris l'avis de ces mêmes synodes, et à la charge d'en référer immédiatement au Gouvernement.

Art. 29. — Il statue définitivement sur tous les conflits qui peuvent s'élever, soit entre les corps ecclésiastiques, soit entre ces corps et les pasteurs, soit entre les pasteurs.

Art. 30. — Il arrête les règlements généraux relatifs au culte, à la discipline, à l'enseignement de la doctrine, à l'organisation et à l'administration de l'Eglise.

Art. 31. — Des règlements arrêtés par le Synode général et approuvés par le Gouvernement assureront l'exécution de la présente loi.

(*Séance du mardi 9 juillet.*)

Organisation ecclésiastique. — Projet de règlement présenté au Gouvernement.

TITRE PREMIER

DES PASTEURS

Article premier. — Pour être nommé pasteur, il faut remplir les conditions suivantes :

1° Etre Français;

2° Etre âgé de vingt-cinq ans révolus, sauf dispense;

3° Etre pourvu d'un diplôme de bachelier en théologie délivré par une faculté française légalement établie, et d'un acte régulier de consécration signé par sept pasteurs en exercice dans l'Eglise réformée de France, et délivré par le consistoire qui a présidé à la consécration.

Les professeurs des facultés de théologie, ministres du saint Evangile, sont considérés comme pasteurs dans les consécrations auxquelles ils prennent part.

Art. 2. — Tout candidat au saint ministère devra, avant de recevoir la consécration, déclarer qu'il adhère à la foi de l'Eglise, telle qu'elle est constatée par le Synode général.

Cette déclaration de foi a été votée par le Synode général de 1872 dans les termes suivants :

« Au moment où elle reprend la suite de ses Synodes interrompus

« depuis tant d'années, l'Eglise réformée de France éprouve, avant « toutes choses, le besoin de rendre grâces à Dieu et de témoigner « son amour à Jésus-Christ, son divin Chef, qui l'a soutenue et « consolée durant le cours de ses épreuves.

« Elle déclare, par l'organe de ses représentants, qu'elle reste « fidèle aux principes de foi et de liberté sur lesquels elle a été « fondée.

« Avec ses pères et ses martyrs dans la Confession de la Rochelle, « avec toutes les Eglises de la Réformation dans leurs divers sym- « boles, elle proclame *l'autorité souveraine des Saintes Ecritures en « matière de foi, et le salut par la foi en Jésus-Christ, fils unique « de Dieu, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justifi- « cation.*

« Elle conserve donc et elle maintient, à la base de son enseigne- « ment, de son culte et de sa discipline, les grands faits chrétiens « représentés dans ses sacrements, célébrés dans ses solennités « religieuses et exprimés dans ses liturgies, notamment dans la « Confession des péchés, dans le Symbole des apôtres et dans la « liturgie de la Sainte Cène. »

Art. 3. — Nul candidat au saint ministère ne sera consacré qu'après avoir reçu vocation d'une Eglise à un titre pastoral quelconque.

Art. 4. — Quand il y aura lieu de nommer un pasteur adjoint, les émoluments de ce pasteur devront s'élever aux deux tiers au moins du traitement que le pasteur titulaire reçoit de l'Etat.

Le pasteur titulaire ne sera tenu d'abandonner au pasteur adjoint que le tiers au plus de son traitement.

TITRE DEUXIÈME

DU CONSEIL PRESBYTÉRAL

Art. 5. — Le conseil presbytéral est élu par le suffrage paroissial et renouvelé par moitié tous les trois ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Dans les paroisses où le nombre des anciens est impair, le renouvellement porte alternativement sur la plus forte et la plus faible moitié, en commençant par la plus forte.

Pour la première fois, les deux séries sont désignées par le sort.

Art. 6. — Le conseil presbytéral est présidé par le pasteur ou le plus ancien des pasteurs en exercice dans la paroisse.

En cas d'empêchement temporaire des pasteurs, le plus âgé des

membres laïques remplit provisoirement les fonctions de président.

Art. 7. — Le conseil presbytéral nomme, parmi ses membres laïques, à la majorité absolue des suffrages, un secrétaire et un trésorier.

Art. 8. — Les pasteurs auxiliaires, les suffragants à divers titres, les aumôniers des lycées et collèges, des prisons et hospices, peuvent être admis à siéger au conseil presbytéral duquel ils relèvent, avec voix consultative seulement.

Art. 9. — Tout ancien qui, sans motif agréé, aura manqué à trois séances consécutives, recevra du président un avertissement, et si, sans excuse valable, il ne se rend pas à la réunion suivante, il sera déclaré démissionnaire.

Art. 10. — Ne peuvent être membres du conseil presbytéral les instituteurs primaires en exercice dans la paroisse, ni aucun des employés salariés par ce conseil.

Art. 11. — Le conseil presbytéral est convoqué par le président une fois au moins par trimestre.

Il le sera, en outre, toutes les fois que deux de ses membres en feront la demande motivée.

Art. 12. — En cas de partage dans les délibérations, la voix du président est prépondérante. Ce droit cesse lorsqu'il s'agit d'élections.

Art. 13. — Nulle délibération n'est valable si la majorité au moins des membres formant le chiffre normal du conseil presbytéral n'assiste à la séance.

Art. 14. — Si une ou plusieurs places d'anciens deviennent vacantes au conseil presbytéral, le consistoire décide s'il y a lieu de faire procéder à une élection partielle.

L'élection ne peut être ajournée si le conseil presbytéral a perdu le tiers de ses membres.

Art. 15. — Le conseil presbytéral est nommé par les électeurs inscrits au registre paroissial.

Art. 16. — Sont inscrits sur ce registre, sur leur demande, les protestants français qui, ayant vingt-cinq ans révolus et un an de résidence dans la paroisse, justifient de leur admission dans l'Eglise réformée de France par la première communion ; de la bénédiction nuptiale protestante, s'ils sont mariés ; de la fréquentation du culte, de leur participation à ses charges ; qui font élever leurs enfants dans l'Eglise réformée, et qui déclarent rester attachés de cœur à l'Eglise protestante réformée de France et à la vérité révélée telle qu'elle est contenue dans les Livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Art. 17. — Les étrangers, après deux ans de résidence dans la paroisse, sont admis à se faire inscrire au registre paroissial, aux mêmes conditions que les nationaux.

Art. 18. — Les prosélytes ne peuvent y être inscrits que deux ans après leur admission, par la Sainte Cène, dans l'Eglise réformée de France.

Ce délai est réduit à un an pour les protestants qui n'appartiennent pas d'origine à cette Eglise.

Art. 19. — En toute Eglise, le conseil presbytéral fera connaître par une lettre individuelle à chaque électeur inscrit l'article contenant les conditions nouvelles de l'électorat, et l'invitera à déclarer verbalement ou par écrit si, en présence de ces conditions, il demande le maintien de son inscription.

Indépendamment de cette lettre individuelle, un avertissement collectif sera donné, du haut de la chaire, pendant deux dimanches consécutifs.

Art. 20. — En cas d'indignité notoire, la radiation ou l'omission du nom est prononcée par le conseil presbytéral, au scrutin secret, sans discussion, à la majorité des deux tiers des membres qui le composent.

Toute réclamation pour cause de radiation ou d'omission est d'abord adressée au conseil presbytéral ; elle n'est prise en considération que si elle est personnelle, directe et formulée par écrit.

Art. 21. — Tout électeur inscrit au registre a droit de réclamer contre toute inscription qu'il croirait indûment faite.

Dans tous les cas, l'auteur de la réclamation peut en appeler au consistoire, et du consistoire au Synode particulier, qui statue en dernier ressort.

La décision du consistoire est provisoirement exécutoire.

Art. 22. — Le registre paroissial est tenu en double ; l'un des exemplaires est déposé aux archives du conseil presbytéral, l'autre chez le pasteur présidant.

Tout membre de l'Eglise peut toujours en demander la communication, sans que le registre puisse être déplacé.

Art. 23. — Ce registre reste ouvert du 1er janvier au 31 décembre.

Les réclamations peuvent être reçues jusqu'au 15 janvier par le conseil presbytéral, qui doit procéder à sa revision dans la dernière quinzaine du même mois.

Le consistoire statue sur les réclamations du 1er au 15 février.

Art. 24. — Tout électeur inscrit qui a transféré son domicile dans une autre paroisse peut requérir l'extrait de son inscription. Cette

pièce, signée du président et du secrétaire, est adressée au président de la nouvelle résidence, et elle tient lieu des conditions exigées, hormis celle du domicile.

Art. 25. — Pour être membre d'un conseil presbytéral ou ancien, il faut:

1° Etre électeur dans la paroisse ;

2° Etre âgé de trente ans révolus.

Art. 26. — Le conseil presbytéral nomme, s'il y a lieu, un corps de diacres remplissant les mêmes conditions religieuses que les électeurs paroissiaux. Ces diacres sont plus spécialement chargés du soin des pauvres.

Art. 27. — Le secrétaire du conseil presbytéral rédige les procès-verbaux des séances et signe avec le président tous les actes qui émanent du conseil.

Le trésorier est chargé du recouvrement des deniers de l'Eglise et paye toutes les dépenses régulièrement autorisées.

Art. 28. — Dans le mois de novembre de chaque année, le conseil presbytéral arrête le budget des recettes et dépenses.

Il vérifie et arrête les comptes qui sont rendus, à l'expiration de chaque exercice, par le trésorier.

Ces budgets et ces comptes sont soumis à l'approbation du consistoire.

TITRE TROISIÈME

DU CONSISTOIRE

Art. 29. — Dans les circonscriptions consistoriales qui ne comprennent qu'une seule paroisse, le conseil presbytéral sera reconnu comme consistoire et en aura tous les pouvoirs.

Dans ce cas, il sera composé de dix membres laïques pour un pasteur et de deux membres laïques pour chaque pasteur en sus.

Art. 30. — A chaque renouvellement triennal, le consistoire nomme à la majorité absolue des suffrages un président, lequel, en cas d'empêchement, est remplacé par le plus ancien pasteur de la circonscription.

La voix du président est prépondérante dans toute délibération où il y a partage.

Lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-dix ans ou qu'il se trouvera empêché par des infirmités, le consistoire pourra lui conférer le titre de président honoraire.

Art. 31. — Le consistoire nomme aussi, parmi ses membres laïques, un secrétaire et un trésorier.

Art. 32. — Le consistoire se réunit au chef-lieu de la circonscription tous les trois mois, et plus souvent si les circonstances l'exigent.

Il sera convoqué extraordinairement sur la demande motivée de trois de ses membres, ou sur celle de l'un des conseils presbytéraux de son ressort.

Art. 33. — Tout membre laïque qui, sans motifs agréés et après avertissement du président, aura manqué à trois réunions consécutives, sera réputé démissionnaire.

Art. 34. — Le consistoire ne peut délibérer que lorsque la majorité des membres formant le chiffre normal de sa composition assiste à la séance.

Art. 35. — En cas de décès ou de démission des membres laïques du consistoire, les conseils presbytéraux pourvoient immédiatement à leur remplacement.

Art. 36. — Le consistoire est l'intermédiaire entre les conseils presbytéraux de sa circonscription et le synode particulier.

Il veille à la célébration régulière du culte, au maintien de la discipline et de la liturgie, et à l'expédition des affaires dans les diverses paroisses de son ressort.

Il approuve les budgets et vérifie les comptes de leurs conseils presbytéraux.

Art. 37. — Le consistoire doit être nécessairement convoqué, en temps utile, pour prendre connaissance de la nomination des pasteurs et statuer conformément à l'article 14 de la loi organique.

Art. 38. — Le consistoire dresse, au mois de décembre de chaque année, le budget de ses recettes et dépenses pour l'année suivante.

Il vérifie et arrête les comptes qui sont rendus par le trésorier à l'expiration de chaque année.

Art. 39. — Le consistoire procède à l'installation des pasteurs.

Il préside aux consécrations des candidats au saint ministère.

Il délimite les circonscriptions des paroisses et des annexes de son ressort, sauf recours au synode particulier. Il constate le chiffre de leur population, et demande, quand il y a lieu, la création de nouvelles places de pasteurs.

Art. 40. — Sur la plainte du conseil presbytéral, le consistoire peut provoquer auprès du synode particulier la suspension d'un pasteur.

Il peut la prononcer provisoirement, en cas d'extrême urgence.

Le consistoire peut user d'office du même droit, après enquête et le conseil presbytéral consulté.

Dans tous les cas, le pasteur intéressé sera entendu.

Art. 41. — Le consistoire prononce, soit en premier ressort, soit en appel, sur toutes les contestations qui s'élèvent dans l'étendue de sa circonscription.

Art. 42. — Le consistoire adresse, chaque année, au synode particulier, un rapport sur l'état religieux et moral de toutes les paroisses de son ressort.

TITRE QUATRIÈME

DU SYNODE PARTICULIER

Art. 43. Les paroisses qui auront un nombre pair de pasteurs, seront représentées par la moitié de leurs pasteurs et par un nombre égal de laïques élus par leur conseil presbytéral.

Pour les paroisses qui ont un seul pasteur ou un nombre impair de pasteurs, le consistoire tirera au sort les séries alternatives de pasteurs et de délégués laïques qui les représenteront au sein du synode particulier.

Dans les paroisses ayant deux ou plusieurs pasteurs, les pasteurs devront être alternativement délégués au synode.

Art. 44. — Si, dans les paroisses qui n'ont qu'un seul pasteur, ce dernier se trouve empêché de se rendre au synode, le conseil presbytéral le remplacera provisoirement par un de ses membres.

Art. 45. — Le conseil presbytéral de chaque paroisse nomme, à la majorité absolue des suffrages, sa délégation laïque, qu'il peut prendre, soit dans son sein, soit parmi les anciens de toute la circonscription synodale.

Art. 46. — Les membres du synode particulier sont nommés pour trois ans.

Ils sont rééligibles.

Art. 47. — Dans chacune de ses sessions, le synode particulier désigne le lieu et l'époque de sa session suivante.

Art. 48. — Le synode particulier élit, à chaque session, à la majorité absolue des suffrages, un président pasteur, un vice-président laïque, et deux secrétaires, dont un laïque.

Art. 49. — Le bureau ainsi constitué veille à l'exécution des décisions du synode, convoque le synode suivant et prépare la matière de ses travaux.

Art. 50. — Le synode particulier ne peut délibérer que si la majorité de ses membres assiste à la séance.

Les procès-verbaux des séances sont signés par les membres du bureau, après leur adoption par le synode.

Des ampliations signées du président et de l'un des secrétaires en sont transmises aux présidents des consistoires de la circonscription.

Art. 51. — Sauf les cas réservés au Synode général, le synode particulier statue en dernier ressort sur toutes les contestations survenues dans l'étendue de sa circonscription.

Il veille sur tout ce qui concerne la célébration du culte, l'enseignement de la doctrine et la conduite des affaires ecclésiastiques.

Art. 52. — Il apporte aux circonscriptions consistoriales de son ressort, les consistoires préalablement entendus, et sur l'approbation du Synode général, les changements qu'il juge nécessaires, et propose à ce Synode ceux qu'il croit utiles dans sa propre circonscription.

Art. 53. — Le synode particulier adresse au Synode général un rapport annuel sur l'état religieux et moral des Eglises de son ressort.

TITRE CINQUIÈME

DU SYNODE GÉNÉRAL

Art. 54. — En prévision de décès, de démission ou de tout autre empêchement des députés qu'ils ont nommés pour le Synode général, conformément à l'article 24 de la loi organique, les synodes particuliers nommeront des députés suppléants en nombre égal au moins à celui des pasteurs et des laïques titulaires.

Art. 55. — Les députés au Synode général et leurs suppléants peuvent être choisis par les synodes particuliers, en dehors de leurs circonscriptions respectives, savoir :

S'il s'agit de pasteurs, parmi les pasteurs titulaires; les pasteurs adjoints, suffragants, auxiliaires, réunissant toutes les conditions requises pour être nommés pasteurs; les professeurs des facultés de théologie ministres du saint Evangile; les pasteurs admis à la retraite après trente ans d'exercice, et les pasteurs-aumôniers.

Lorsqu'il s'agit de laïques, parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité imposées aux anciens, celle de la résidence exceptée.

Art. 56. — Les membres de l'Eglise qui ont été consacrés au ministère évangélique peuvent être élus en qualité de laïques, s'ils déclarent renoncer à la carrière ecclésiastique.

Art. 57. — Toutes les nominations des députés au Synode général et de leurs suppléants ont lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Art. 58. — Le Synode général, dont les membres sont élus pour trois ans, dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils presbytéraux, se réunit de droit, chaque année, au lieu fixé dans la session précédente.

Art. 59. — Il nomme, au scrutin, à la majorité absolue des suffrages, un modérateur, deux modérateurs adjoints, dont un laïque, et six secrétaires, dont trois pasteurs et trois laïques.

Art. 60. — Avant la clôture de chacune de ses sessions ordinaires, le Synode général nomme une commission permanente qui aura pour mandat spécial :

1° De veiller, en se conformant aux instructions du Synode, à l'exécution des décisions particulières prises dans sa session ;

2° Et de prendre toutes les mesures nécessaires pour préparer les travaux et assurer la convocation de la session suivante.

Art. 61. — Cette commission sera composée de sept membres, dont trois pasteurs et quatre laïques, choisis dans le sein du Synode général.

On ne pourra prendre plus de deux de ses membres dans le même consistoire.

(*Séance du mardi 9 juillet.*)

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE DÉCADE. — 1830-1840.

Les personnes, les caractères et les œuvres du Réveil.

Les beaux jours de 1830. 1. — *Les hommes*. — Marron, Jean Monod, 2. — Juillerat, 3. — Frédéric Monod, 5. — Athanase Coquerel, 6. — Montandon, Grand-Pierre, 7. — Le marquis de Jaucourt, François Delessert, 8. — L'amiral Ver-Huell, 9. — Henri Lutteroth. le comte Jules Delaborde, 11. — Victor de Pressensé, le Révérend Mark Wilks, 12. — Les frères Jules et Henri Hollard, P. A. Stapfer, 13. — Vinet, 15. — Adolphe Monod, 16. — Démission forcée de Napoléon Roussel, 21. — Guillaume de Félice, 23. — Autres pasteurs, en particulier M. Reclus, 25. — *Les Femmes*. — Mme Jules Mallet, 26. — Mlle de Chabaud-Latour, Mme Henri Lutteroth, 27. — La comtesse Pelet (de la Lozère), 28. — Mme Jean André, 29. — La duchesse de Broglie, 30. — Lettre de la duchesse de Broglie à un illustre savant, 34. — *Les choses*. — 1° Les cultes, 40. — 2° La presse politique et protestante, 42. — 3° Les doctrines, 44. — 4° La piété. — Zèle et progrès. — Société évangélique. — MM. Napoléon Roussel et Puaux, 46. — Le zèle religieux loué par M. Guizot, 50, — *Liberté religieuse*. — 1° Procès Masson, 52. — 2° Procès Oster, 53. — 3° Procès Doine et Lemaire, 56. — *Conférences pastorales* et article remarquable de Frédéric Monod, 60. — *Facultés de Théologie*, 61. — Beaux jours de la Faculté de Montauban. — MM. Jalaguier, Stapfer, Adolphe Monod, Nicolas, de Félice, 65.

SECONDE DÉCADE. — 1840-1850.

Réorganisation écclésiastique et Assemblée synodale de 1848.

Première apparition de M. de Gasparin, 71. — Réorganisation de l'Église. — Projets antérieurs, 72. — Projets de 1840. — Grande discussion dogmatique et ecclésiastique, MM. Lutteroth, Coquerel, de Gasparin, et Martin Paschoud, 76. — Lettre de M. Lutteroth, 77. — Réponse de M. Co-

querel à M. Lutteroth, 78. — Séparation de l'Église et de l'État, 79. — Le Prosélytisme, 80. — Réponse de M. de Gasparin à M. Coquerel, 81. — Séparatisme et Confessions de foi combattus par M. de Gasparin, 84. — Réponse de M. Martin-Paschoud à M. de Gasparin, 87. — Société des Intérêts du Protestantisme français. — Discussions, 87. — Règlement et débuts de la Société. — Oppositions et adhésions, 90. — Grand livre de M. de Gasparin, 94. — Travaux et fin, 95. — L'échec et ses causes, 98. — L'enseignement de la Faculté de Montauban dénoncé au ministre, 98. — Deux nouveaux journaux. — 1° « l'Espérance ». — Comment je devins journaliste, 100. — Le Lien, 102. — *Liberté religieuse.* — Senneville, 104. — Une lettre de M. François Delessert, 106. — Paroles du roi. — Limoges et les environs, 107. — Mansles et Angoulême, 108. — Ahuy et Dijon, 109. — Cannes, 110. — Un château privilégié, 111. — La chapelle Taitbout. — Discussion aux Chambres, 112. — Lettre de M. de Falloux, 116. — Tahiti et le consul Pritchard, 117. — Retraite de M. de Gasparin, 120. — Évangélisation. — Encore Senneville. — Haute Vienne, 121. — La Charente, 123. — Résultats, 124. — Société centrale, 125. — Institution des diaconesses, 127. — Asiles de Laforce et John Bost, 129. — Société des livres religieux de Toulouse. — Le sou protestant, 130. — *Années 1848 et 1849.* — Impressions et réunions, 132. — Union de l'Église et de l'État. — « Le Semeur », « Le Lien », « l'Espérance », 134. — La loi de germinal, an X, 140. — L'unité de notre Église, 143. — L'Assemblée de Mai, 145. — Fusion des deux Églises, 146. — Réunion de l'Assemblée de mai, 147. — Encore les rapports de l'Église et de l'État, et la fusion des deux Églises, 149. — Préparation du prochain Synode, 151. — *Avant l'Assemblée générale.* — Discussions dans les Assemblées électorales favorables à l'unité de l'Église, 154. — Avis dans les journaux, 1° dans « l'Espérance » (article remarquable de M. Bastie), 155. — 2° Dans les « Archives du Christianisme » (Lettres de M. de Gasparin), 159. — Mesures préliminaires, 164. — Incident : M. Athanase Coquerel père, 165. — Composition de l'Assemblée, 166. — Publicité des débats, 167. — Visites officielles, 168. — Confession de foi. — La question serait-elle abordée ? — Avis contraire, 169. — Une lettre de Genève, 170. — Dépouillement des cahiers. — Grande discussion sur les Confessions de foi, 171. — M. Fontanès. — M. Sardinoux, 172. — Frédéric Monod, 173. — M. de Clausonne, 174. — Athanase Coquerel fils, 175. — M. de Gasparin, 176. — M. Charles Coquerel, 179. — Nulle négation extrême, 182. — Propositions de M. Frédéric Monod et de Gasparin, de MM. Delmas et de Clausonne, 183. — Grand embarras, 184. — Retraite de M. Frédéric Monod et de M. de Gasparin. — Leurs lettres reconnaissantes à l'Assemblée, 185. — L'adresse aux Églises, 187. — Renvoi du vote au lendemain, 188. — Le vote, la Commission de Constitution, 189. — Projet de Constitution de l'Église. — Conditions électorales, 190. — Nomination des Anciens, 193. — Importance des décisions. — Lieu et

date du prochain Synode. — Votation solennelle, 194. — Repas fraternel, 195. — Visite au Ministre des Cultes. — Avis des Consistoires, 196. Attaques, 197. — Résultats, 198. — Consultation des Consistoires pour la nomination d'un professeur à la Faculté de Montauban, 199. — Grand calme. — Coup d'œil rétrospectif, 203.

TROISIÈME DÉCADE. — 1850-1860

Décrets de 1852 et Discussions Scherer

Les Décrets de 1852. — Louanges et regrets, 205. — Le Conseil central, 208. — Une révélation tardive et inattendue, 210. — Une déclaration de la Conférence pastorale de 1852. — Nos réflexions, 211. — Les nouvelles conditions de l'électorat, 212. — Premières élections par le suffrage universel, 213. — Le Conseil central et les articles additionnels, 215. — Les articles additionnels aux Conférences pastorales, 217. — Reproches et justifications, 220. — Coup d'œil sur l'Église catholique. — Louis Veuillot. — Auguste Nicolas. — De Sacy. — Michel Chevalier, 221. — Liberté religieuse. — Léon Pilatte, à Paris. — Curieux dialogue, 227. — Maires de villages. — Libraires en prison. — Distribution de traités punie, 228. — La jurisprudence. — Décret contre une loi, 229. — Retour de la liberté, 231. — L'Alliance chrétienne universelle, 232. — Grande réunion de l'Alliance évangélique, à Paris, 236. — Mort de M. Bonifas père. — Mort de M. Adolphe Monod, 243. — Consécration obscure de M. Bersier 244. — Le Scherer primitif, 245. — Le Scherer moyen, 253. — Le Scherer final, 255. — Le Schérérisme, 259. — Les adversaires de M. Scherer, 262. — Une brochure offensante. — L'opinion moyenne, 264. — Autres travaux, 266. — Nomination de M. Ernest Bonifas, 267. — *Liberté religieuse.* — Affaires Gœtschy. — Décret impérial du 19 mars 1859, 269. — La commémoration de l'année 1559, 271. — Les grandes responsabilités (à propos d'un ouvrage relatif au XVIe siècle), 278. — Les plumes diligentes de Bossuet. — Les causes et les effets des grandes discussions, 279. — Beaux progrès, 281. — Mort de M. Charles Vernes, 282. — Mort de M. Ernest Bonifas, 284.

QUATRIÈME DÉCADE. — 1860-1870

L'Eglise de Paris et les Conférences pastorales

Nomination de M. Bois, 287. — M. Goy, 288. — M. Viguié, 289. — M. Bois, 289. — Une circulaire ministérielle relative aux Conférences pastorales, 293. — La question synodale, 294. — Les deux opinions du *Lien.* — Une communication de M. le pasteur Molines, 295. — Une brochure de moi, 297. — La « Vie de Jésus » de M. Renan, 298. — Gabriel

Eynard, 299. — Le pasteur Chabrand, 300. — Les funérailles de M. le pasteur Tachard, de Nimes. — Belle union de deux pasteurs, 301. — Frédéric Monod, 302. — M. Athanase Coquerel fils et le Conseil presbytéral de l'Eglise de Paris. — L'état des esprits. — Un rapport au Conseil presbytéral, 307. — La décision du Conseil presbytéral et sa lettre à l'Eglise, 310. — La résolution de M. Coquerel fils, 312. — Manifestations en faveur de M. Coquerel, 313. — Manifestation en faveur du Conseil presbytéral, 314. — Notre controverse, principalement avec MM. Nefftzer et Scherer, du *Temps*. — Incident Gasc, 316. — Les droits des minorités, 320. — L'opinion d'un philosophe et celle d'un journaliste, 321. — Danger et fermeté, 322. — Conférences pastorales de 1864. — 1° Conférences générales, 323. — 2° Conférences nationales, 326. — Propositions de M. Jalabert aux deux Conférences, 329. — Visite au Ministre des cultes, 331. — Conférences pastorales à Nîmes. — 1° Les procédés, 332. — 2° L'adresse de la Conférence aux Eglises, 333. — Le surnaturel, 334. — Conférences pastorales évangéliques d'Alais, 335. — La cause des discussions et divisions dans les Conférences pastorales. — Egale sincérité, 337. — Le théisme chrétien de M. Pécaut, 338. — Facile abandon, 340. — Candidature de M. Jean Monod, 344. — Le troisième centenaire de la mort de Calvin. — Discours de M. de Félice à Paris et à Alais, 346. — MM. Jalaguier, Vermeil, Cabos, Lourde-Rocheblave, docteur Malan, 348. — Nos Consistoires. — MM. Poulain et Frédéric de Coninck, 349. — Les élections de 1865 dans l'Eglise de Paris, 350. — Conférences pastorales de Paris. — 1° Les Conférences restreintes ou nationales, 355. — 2° Conférences générales, 359. — Conférences pastorales de Toulouse, 366. — Hardiesse et impuissance des novateurs, 367. — Le pasteur Pellissier, de Bordeaux, 372. — Un beau livre (Ed. de Pressensé), 373. — Eglise du Saint-Esprit. — Beaux progrès, 374. — Les pasteurs Borrel, Paumier, Ladevèze, Momméja et M. Armand Courtois, 377. — Mise à la retraite de M. Martin-Paschoud, sa destitution, 378. — Ce que fut M. le pasteur Martin-Paschoud, 383. — Fin des Conférences pastorales de Paris, 385. — Rupture et vains efforts pour l'éviter, 389. — Division en paroisses de l'Eglise de Paris, 390. — Candidature et professorat de M. François Bonifas, 391 — Les conditions électorales. — Une énigme ou avis du Conseil central, 393. — Décisions de l'Assemblée générale de 1848, d'une Conférence pastorale (Valence) et du Consistoire de Caen, 394. — Conférences pastorales, évangéliques et libérales. — Ardeur et impuissance de ces dernières, 398. — Mort de M. Juillerat, 400. — M. Louis Meyer, 401. — Elections dans l'Eglise de Paris en 1867, 403. — *La question synodale.* — Appel à l'Empereur, 405. — Un nouveau mode de nomination au Synode, 406. — Candidature et nomination de M. Sabatier à la Faculté de théologie de Strasbourg, 408. — Le Consistoire de Tonneins et le symbole des apôtres. — Fin des « Archives du Christianisme ». —

François Delessert, 414. — M. Coquerel, père, 415. — L'athéisme en chaire, 416. — Le manifeste de Neuchâtel, 418. — M. Rognon, 422. — Encore l'Eglise théiste, 424. — Le culte de M. Coquerel fils, 427. — Frank Courtois, Guillaume de Félice, 428. — Le pasteur Fermaud. — Les deux Molines. — Le pasteur Cailliatte, 429. — Victor de Pressensé. — Le comte Pelet de la Lozère, 430. — Le colonel Philippe de Monbrison, 431. — Le comte Agénor de Gasparin, 433.

CINQUIÈME DÉCADE. — 1870-1880

Le Synode officiel de 1872, 1873 et tentatives d'accord.

Fondation de la mission intérieure, 435. — La fin de l'*Espérance* et le commencement du *Christianisme au XIXe Siècle*, 438. — *Le Synode de 1872*. — 1° Avant le Synode. — Démarches de M. Guizot, 441. — Le parti libéral et le Consistoire de Nîmes, 442. — Mes sept lettres, 447. — 2° Pendant le Synode. — Séparation de l'Eglise et de l'Etat, 450. — Conditions électorales, 451. — Confessions de foi, 452. — Proposition de M. Jalabert et du Centre gauche, 455. — Proposition de MM. Martin-Paschoud et Paul de Magnin, 457. — Le vote du 20 juin. — Retraite et lettre de M. Guizot, 459. — Adhésion des pasteurs à la déclaration de foi. — Proposition du Centre gauche, 461. — Facultés de théologie, 466. — Clôture, et louables sentiments, 469. — Seconde session, 471. — Lettre de MM. Viguié et Larnac, 472. — 3° Après le Synode. — Résultats, 474. — L'accord de Paris et ses suites, 476. — Conférence de Nîmes, 481. — Le mémoire des sept jurisconsultes, 487. — Les responsabilités synodales, 490. — Les Synodes officieux, 494. — Retour sur le passé. — Le mal, 496. — Le bien, 498.

DATE DUE

JUN 15 1996			
JUL 1 5 1997			
JUL 0 5 1998			
JUN 1 5 1998			
JUN 1 5 1999			
SEP 0 8 1999			
JUN 3 0 2000			

Printed in USA

HIGHSMITH #45230

BW5907 .P37
Eglises reformees de France : cinquante
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00038 5684